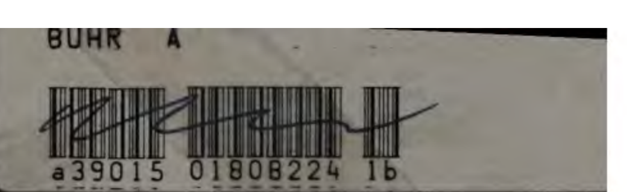
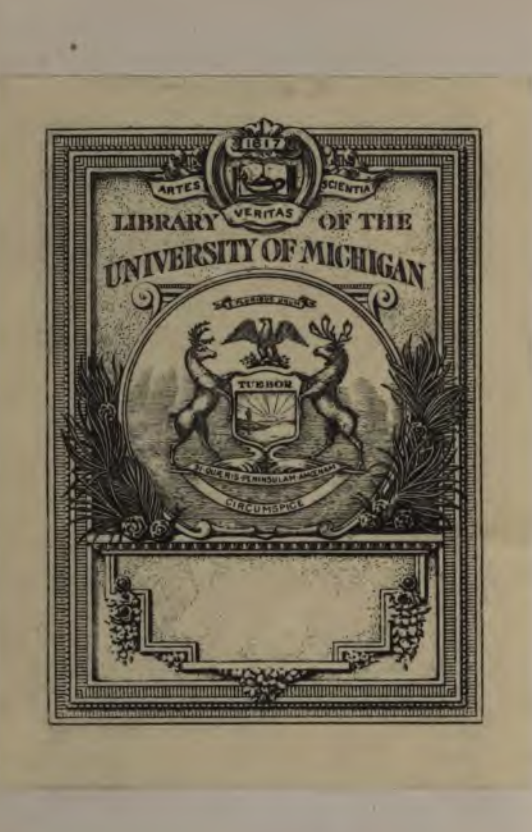

BUHR A
a39015 01808224 1b



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

W.M

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

ET DES CAUSES QUI ONT AMENÉ

LA CHUTE DE LA BRANCHE AINÉE DES BOURBONS

PAR M. CAPEFIGUE

Troisième Édition

revue, corrigée et très-augmentéo

QUATRIÈME SÉRIE

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE DE LILLE

1845

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

DE LA BRANCHE AINÉE DES BOURBONS.

CHAPITRE XXIII.

DERNIÈRE ADMINISTRATION DE M. DE VILLÈLE JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE M. DE MARTIGNAC.

La politique étrangère. — Question de la Grèce. — Conférences avec M. Canning. — Esprit nouveau de la diplomatie. — Mouvement contre la presse. — La loi de M. de Peyronnet. — Attitude de la Chambre. — Pétition de M. de Montlosier. — Résistance. — Académie française. — Licenciement de la garde nationale. — Développement de la question grecque. — Traité du 6 juillet. — Dernière session de M. de Villèle. — La censure. — Dissolution de la Chambre. — Élections. — Tumultes et révoltes. — Premier essai des barricades. — Chute du ministère de M. de Villèle.

1827. — 1828.

La préoccupation du Gouvernement dans les questions d'intérieur et d'opinion, ne permettait pas tout le développement nécessaire à la politique extérieure. Les affaires d'Espagne et de Portugal avaient mis continuellement en rapport M. de Villèle et M. Canning ; l'ambassade de M. de Polignac à Londres avait encore plus cimenté ce rapprochement : quelle serait maintenant l'attitude de la France, dans une grande question qui allait s'agiter, l'émancipation de la Grèce ? M. de Villèle avait fait de nombreuses

concessions à la diplomatie anglaise. L'ambassadeur français à Madrid avait été rappelé, et c'est sur ces entrefaites que M. Canning vint à Paris. Il cherchait une distraction aux affaires ; il désirait surtout se concerter avec M. de Villèle, non-seulement sur la question du Portugal et de l'Espagne, mais encore sur la situation de la Grèce et de la Turquie, alors l'objet de vives sollicitudes de l'Angleterre. La mort d'Alexandre avait, je le répète, atténué pendant quelque temps l'influence russe ; des tentatives de révolte, la dissolution de plusieurs sociétés secrètes, avaient occupé le Cabinet de Saint-Pétersbourg ; à côté des associations des vieux Russes, il s'était formé des sociétés révolutionnaires en Pologne ; elles avaient des ramifications avec Mouravieff et plusieurs membres des comités moscovites : leur but était de rétablir l'ancienne Pologne dans son indépendance. Une fois ces dangers réprimés, la Russie reprit son haut rang dans les relations diplomatiques. L'état de la Grèce était digne de toute l'attention des Cabinets. Les malheurs et l'héroïsme de ce peuple avaient trouvé une sympathie historique dans les Chambres et à la Cour. Une chose que je dois constater parce que c'est la vérité, la Grèce n'avait pas d'ami plus enthousiaste que *Charles X* : il se mêlait à la pensée du Monarque un désir de croisade et de liberté chrétienne, et il poussait lui-même ses ministres à l'émancipation des Hellènes. Leur cause était populaire. Après les derniers combats et de glorieux efforts, la Grèce tendait à s'organiser. La huitième assemblée de ses représentants fut convoquée à Épidaure, comme la vieille ligue achéenne ; elle avait nommé sept commissions : la première pour s'occuper de la constitution et de la forme du gouvernement ; la seconde pour l'organisation des troupes régulières et irrégulières, et les autres pour l'administration des finances, de la marine, pour les affaires de la religion, l'instruction publique et l'examen de toutes les demandes qui seraient faites à l'assemblée. Quelques districts déclarèrent qu'ils voulaient un roi. La commission chargée de faire ou de reformer la constitution dut poser les bases sur lesquelles le gouvernement serait fondé et quel était celui qui convenait le

plus à la Grèce. On délibérait encore lorsque l'Europe apprit le désastre de Missolonghi ; alors les séances furent interrompues, et il fut arrêté qu'on les ajournerait à cinq mois. On nomma une commission dictatoriale choisie dans le sein de l'assemblée ; elle dut diriger les affaires civiles et militaires de la nation ; une autre commission fut chargée des affaires étrangères et législatives : une espèce de gouvernement provisoire était ainsi établi, et ce gouvernement reconnut alors la nécessité de recourir à la haute protection des Puissances. La Russie s'était beaucoup occupée de la Grèce. M. Capo-d'Istria avait dirigé en secret les délibérations de l'assemblée nationale. L'Angleterre le savait ; et M. Canning, pour empêcher l'absolue influence de la Russie, résolut de prendre en main la cause des Grecs. Une circonstance favorisa ces rapprochements. L'assemblée des Hellènes, qui jusqu'alors avait refusé de reconnaître les emprunts contractés à Londres à cause de leurs conditions onéreuses, consentit enfin à cette reconnaissance. Tandis qu'elle suspendait les ventes de biens ou d'effets nationaux, qu'elle érigeait un tribunal maritime chargé de juger les causes de piraterie et un tribunal criminel pour punir les abus de la force, l'assemblée, délibérant sur les moyens de sauver la Grèce du péril qui la menaçait, implora le secours ou la médiation des Puissances. Une note fut envoyée à M. Stratford-Canning, ambassadeur anglais à Constantinople, pour le prier de traiter de la paix avec la Porte Ottomane. Elle avait été concertée avec le commodore Hamilton, porteur de pouvoirs ; on offrait à la Porte les conditions suivantes : « qu'il ne soit permis à aucun Turc d'habiter le territoire grec, ni de posséder aucune propriété en Grèce, à cause de l'impossibilité où se trouvaient les deux peuples de vivre ensemble. Toutes les forteresses occupées par les Turcs, dans l'étendue du territoire grec, devaient être évacuées et remises aux Hellènes ; le Sultan n'aurait aucune influence sur l'organisation intérieure ni sur le clergé ; la nation grecque pourrait avoir des forces suffisantes pour sa sûreté intérieure, et une marine pour protéger son commerce ; toutes les provinces qui avaient pris les armes seraient incorporées au

Gouvernement grec, à qui on reconnaîtrait le droit de battre monnaie; la somme du tribut serait fixée, et le mode de paiement annuel ou unique. La Grèce demandait une trêve, et au cas où la Porte refuserait d'accéder à ces conditions, la commission gouvernementale s'adresserait aux nations européennes pour leur demander secours et protection. » Le commodore Hamilton se chargea de remettre cette note à M. Stratford-Canning. Une proclamation de l'assemblée annonça aux Grecs toutes ces résolutions si importantes.

On ne pouvait agir dans des circonstances plus favorables: Constantinople subissait une réforme avec toutes ses faiblesses et ses embarras: le sultan Mahmoud avait résolu la destruction des Janissaires, plan qu'il méditait depuis sa jeunesse. Rappellerai-je cet acte tragique dont les conséquences ont si malheureusement pesé sur l'empire du Croissant? Mahmoud avait publié son firman qui ordonnait des réformes dans le système militaire. Dès qu'on essaya d'exercer les Janissaires à la marche et au maniement des armes, ils commencèrent à montrer leur répugnance et leur insubordination ; ils parcoururent la ville agitée, et tout prit dès lors le caractère d'une révolte ouverte et générale; des bandes furieuses de ces révoltés se portèrent vers les jardins du grand-visir, de l'aga, et les pillèrent. Pendant ce temps le gouvernement n'était pas resté oisif: des masses formidables de troupes arrivaient dans la capitale, suivies d'une nombreuse artillerie; l'étendard du Prophète était arboré, et les Janissaires sommés de revenir à l'obéissance. Ils répondaient: « Nous ne nous soumettrons que lorsque nous aurons la tête du grand-visir, celles d'Hussein-Pacha, de l'aga et de l'effendi, et quand le nouveau règlement sera rapporté. » C'est alors que Mahmoud jura l'abolition de ces troupes indisciplinées: les rebelles furent mis hors de la loi musulmane, et un carnage terrible suivit cette résolution. Tous ceux qui échappèrent aux décharges de mitraille furent taillés en pièces; plusieurs se réfugièrent dans leurs casernes et offraient de se rendre. Soumission tardive! le Sultan ne fit aucune grâce; on poursuivit l'attaque et on mit le feu aux

casernes. Nuit terrible, où quatre mille soldats trouvèrent la mort et furent jetés dans le Bosphore ; quel effrayant spectacle qu'un long massacre éclairé par un épouvantable incendie ! Le lendemain parut le firman du Grand-Seigneur qui abolissait le nom et la corporation des Janissaires, et les remplaçait par un corps de troupes régulières. Réforme prématurément accomplie, et une des principales causes de l'ébranlement de la puissance ottomane. Ce fut dans ces graves circonstances que commencèrent les conférences entre M. Canning et M. de Villèle. Le premier ministre anglais, sans rien conclure de précis sur tous les points, discuta avec une grande netteté les difficultés qui surgissaient en Europe, et tous les incidents survenus depuis quelque temps dans la politique extérieure. Voici ce qu'écrivait M. Canning à un de ses amis et de ses admirateurs : « Mon cher Monsieur, j'ai vu M. de Villèle plusieurs fois, et je vous assure que j'ai été fort content de lui, de sa sagacité dans la manière de voir et d'apprécier les événements. Nous avons parlé de la Grèce classique ; mais il m'a toujours opposé son parlement et ses finances. Plus que personne je comprends ces motifs ; mais deux nations qui sympathisent si bien, la France et l'Angleterre, peuvent beaucoup de leur concours. Assurez à votre comité philhellène que les choses sont assez avancées pour qu'on puisse affirmer que la Grèce ne périra pas. » M. Canning fut partout accueilli, fêté. Charles X le reçut avec une grâce parfaite. Il dîna à Saint-Cloud. Le Roi l'entretint en anglais sur le parlement et la cour de Saint-James. Charles X avait beaucoup vu, parlait de tout avec facilité et avec une mémoire très-heureuse. Je ne sache rien de plus jeune et de plus agréable que la conversation du Roi, le soir après son dîner. Quoique Charles X ne fît aucun excès de table, cependant il lui empruntait une chaleur de causerie, un charme de mots remarquables. M. Canning visita la plupart des hommes politiques. Il ne vit point M. de Châteaubriand, et cela blessa profondément le noble pair. Il faut dire que les deux ministres s'étaient séparés de système et d'opinion depuis la campagne d'Espagne. M. de Châteaubriand

s'était élevé avec aigreur contre les harangues pleines de forfanteries de M. Canning, ce qui avait jeté entre eux de la froideur. Au reste, M. de Villèle s'entendit à peu près avec le ministre anglais sur les affaires du Portugal et de l'Espagne. Quant à la Grèce et à la Turquie, il n'y eut que des pourparlers. On désirait bien une intervention commune de l'Angleterre et de la France, mais rien ne fut encore arrêté. La préoccupation de M. Canning était surtout qu'il ne fallait pas laisser le Cabinet de Saint-Pétersbourg intervenir seul, soit par les armes, soit par un protectorat. Ensuite l'intervention des trois Puissances, en les plaçant chacune dans une nouvelle situation fondée sur des intérêts positifs, éloignait de plus en plus la pensée et les opinions qui avaient fondé la sainte-alliance; mais pour arriver à cela il fallait de l'ordre, du repos en France, une grande sécurité d'avenir; et pouvait-on l'espérer?

J'ai considéré à son origine la naissance de M. le duc de Bordeaux comme un événement national, et surtout comme une force, une énergie nouvelle, imprimée aux opinions royalistes. Le parti religieux le rapetissa à ce point de n'en plus faire qu'un triomphe de sacristie. Avec une grande pensée de royauté et d'avenir, la conduite et l'éducation du Prince allaient droit à cette grande illustration politique et littéraire à qui le trône devait tant! Car sans M. de Châteaubriand, qui de nous, génération nouvelle, aurait connu les Bourbons? Quelle popularité n'aurait pas fait rejaillir sur cette jeune et royale tête le beau nom de M. de Châteaubriand! On associait ainsi ses destinées au pair de France qui avait défendu la presse attaquée, à la plus poétique intelligence du siècle, à la plus noble des popularités. Et supposez maintenant dans l'avenir une révolution menaçante, et cet enfant, présenté aux yeux du peuple sous l'éclatant manteau de M. de Châteaubriand; la branche aînée des Bourbons aurait-elle à déplorer cette grande ruine qui la pousse à l'exil? Mais, dit-on, le Roi n'était-il pas le maître et le tuteur de sa famille? Ne pouvait-il pas disposer même de son petit-fils? ne pouvait-il pas reconnaître, par la distribution des charges de sa maison, les ser-

vices et les dévouements personnels? Les rois ne s'appartiennent pas. Dans les grandes scènes de la vie politique, ils sont perpétuellement en face du peuple qui les applaudit ou les blâme, et de la postérité qui les juge. Quand on est roi, on peut avoir des amitiés privées, mais on n'a pas de ces affections publiques qui signalent des penchants et des tendances impopulaires. Je considère comme une des grandes fautes le choix de M. le duc de Montmorency pour gouverneur du duc de Bordeaux. Certes, le premier, je cautionnerai les vertus privées du duc Mathieu; c'était l'homme de la bienfaisance et de la loyauté; mais M. de Montmorency était reconnu et dénoncé comme le chef ostensible de la Congrégation. N'était-ce pas une fatale imprudence que celle qui plaçait le duc de Bordeaux, l'héritier de la maison de France, sous une égide si religieuse? Depuis longtemps la Congrégation préparait ce choix. Elle avait ouvert l'Académie au duc Mathieu; car l'Académie aussi avait subi l'influence religieuse et des bonnes doctrines. Comme si ce n'était pas assez du choix de M. de Montmorency, le Roi mit M. le duc de Bordeaux sous la direction de M. Tharin, évêque de Strasbourg, prélat instruit sans doute, mais signalé par ses fougues religieuses, son esprit altier et sa tendance favorable aux jésuites. Aucun nom célèbre et populaire ne fut attaché à l'éducation du duc de Bordeaux; on ne vit en lui que l'enfant du sanctuaire, que le Joas de l'Écriture. Ai-je besoin de dire que ces choix furent violemment attaqués par les journaux organes de l'opinion publique; ils profitèrent de ces murmures et les tournèrent contre la dynastie. Au reste, l'éducation de M. le duc de Bordeaux, tout empreinte de l'esprit religieux, avait été mise en rapport avec le progrès des sciences et le mouvement de la civilisation. Son Altesse Royale n'avait que sept ans, et déjà elle traçait de petites cartes géographiques, analysait l'histoire, et parlait un peu l'italien avec sa mère, qui aimait tant la langue de la patrie. M. de Montmorency ne jouit pas longtemps de l'honneur qu'on lui confiait; il mourut le vendredi-saint aux pieds des autels, mort digne de sa piété. Et par qui fut-il remplacé? Par M. de Rivière,

plus pieux que lui encore, et unissant à cette piété un caractère d'ardeur et de courage imprudent ; sans avoir plus de lumières, il avait un esprit plus droit que M. de Montmorency. Personne ne possédait à un plus haut point la confiance de Charles X ; c'était un vieil ami converti sous la même influence, et qui avait tout exposé pour les entreprises aventureuses du comte d'Artois, l'honneur et la vie. La position de M. de Rivière auprès du duc de Bordeaux facilitait ses relations et son crédit ; chaque matin un bulletin était adressé à l'auguste aïeul sur les progrès de l'élève, et il était rare qu'à cette espèce de rapport de famille M. de Rivière ne joignît quelques idées politiques. Le gouverneur de M. le duc de Bordeaux devenait un homme important, et M. de Villèle devait se hâter de le rattacher à ses intérêts ou d'affaiblir sa puissance auprès du Roi, en exagérant, comme il l'avait fait pour M. de Polignac, son incapacité politique.

Le parti religieux avait fait une grande faute en supprimant la censure. C'était une entreprise périlleuse et folle de tenter un Gouvernement en face d'une opinion influente s'exprimant chaque jour par la presse et les journaux. Il fallait la censure à la Congrégation par la même raison qu'elle est établie à Rome et à Madrid. Je ne crois pas qu'en l'état de la civilisation, le pouvoir politique du clergé puisse se fonder avec ses dogmes et ses doctrines en face de la liberté de la presse. C'était donc une contradiction dans laquelle l'avait entraîné malgré lui le parti des gentilshommes et de l'aristocratie, ne mettant péril à rien, imprudent qu'il était, et remuant encore sa vieille et noble épée. Aussi, dès que le parti religieux fut au pouvoir, il sentit bien par où il était blessé ; la presse le rendait impossible. Il avait cherché d'abord à la séduire, à la tourner ; de là, les procès de tendance, les achats de journaux. Il n'avait pu arriver à ses fins ; il était moulu, hors d'haleine. Les mandements épiscopaux signalaient la multiplicité des mauvais livres, l'invasion des doctrines perverses, et les mandements étaient alors des leçons terribles ! Il y avait eu plusieurs de ces actes qui dénonçaient la licence des journaux ; la dernière démarche du corps épiscopal,

en reconnaissant la suprématie de la Couronne, l'avait suppliée de porter sa sollicitude royale sur la presse qui menaçait la religion. Ces plaintes du clergé avaient une grande influence sur l'esprit de Charles X, et je dirai même de la majorité de la Chambre. On s'en était expliqué nettement dans l'adresse. Les choses en étaient à ce point qu'une nouvelle session allant s'ouvrir, le ministère n'était pas libre de s'y présenter sans une loi de la presse. La difficulté était grande. Si cette loi n'était pas suffisamment répressive, on s'aliénait la Congrégation, qui voulait en finir avec les livres et les journaux surtout; si elle l'était trop, n'allait-on pas ébranler le vote complaisant et invariable du paisible centre droit? On avait fait d'immenses travaux sur la presse. Tout fut employé, la législation anglaise particulièrement. Dans cette situation, M. de Peyronnet soumit un premier projet de loi sur la presse au Conseil d'État, mais à ce Conseil tel que l'avait fait M. de Peyronnet! Il fut longtemps discuté, modifié. L'influence de congrégation dont j'ai parlé se fit sentir au dehors, et ce ne fut pas le projet primitif qui fut préparé pour la Chambre, mais un système qui paraissait tout *entier dicté contre* l'imprimerie. D'après ce projet, nul écrit de vingt feuilles et au-dessous ne pouvait être mis en vente, publié ou distribué pendant les cinq jours qui suivraient le dépôt prescrit; en cas de contravention, l'imprimeur devait être puni d'une amende de 3 000 fr.; l'édition serait de plus supprimée et détruite. Cette disposition ne s'appliquait point aux discours des membres des deux Chambres, aux mandements et lettres pastorales, aux journaux qui paraissaient plus de deux fois par mois, et qui par conséquent fournissaient un cautionnement. Tout déplacement ou transport d'une partie quelconque de l'édition hors des ateliers de l'imprimeur serait considéré comme tentative de publication et puni de la même manière que le délit. Tout écrit de cinq feuilles et au-dessous était soumis au timbre: 1 franc pour la première feuille et 10 centimes pour les autres; en cas de contravention, il y avait une amende de 3 000 francs et la suppression de l'écrit; les mandements, lettres pastorales,

livres de piété, les catéchismes, etc., étaient pourtant exceptés. D'après le second chapitre de ce projet, aucun journal ou écrit périodique quelconque ne pouvait être publié sans une déclaration préalable indiquant le nom des propriétaires, leur demeure et l'imprimerie dans laquelle le journal devait être imprimé; les propriétaires seuls devaient faire cette déclaration; si elle était reconnue fausse, l'écrit serait supprimé; en cas de contestation sur le rejet de la déclaration, il serait statué par les tribunaux compétents; néanmoins la décision des préfets ou du directeur de l'imprimerie recevrait provisoirement son exécution. Les journaux existant avant la promulgation de la loi devaient renouveler leur déclaration dans les trente jours qui la suivraient. Chaque exemplaire de journaux ou écrits périodiques devait avoir en tête le nom du propriétaire, sous peine de 500 francs d'amende contre l'imprimeur. Aucun journal ou écrit ne pouvait paraître sans avoir fourni le cautionnement fixé. Le droit de timbre était fixé à l'avenir à 10 centimes par chaque feuille, demi-feuille ou autres fractions. Toute société relative à la propriété des journaux ne pouvait être contractée qu'en nom collectif; les associés ne pourraient être plus de cinq. Toute poursuite pour délits et crimes commis par la publication d'un journal ou écrit périodique quelconque serait dirigée contre les propriétaires. Dans les cas de provocation, prévus par la loi de 1819, l'amende serait à l'avenir de 2 000 à 20 000 francs; la même amende serait appliquée dans les cas d'outrages, prévus par la loi de 1822. Mêmes amendes pour les offenses prévues par la loi de 1819 pour les diffamations. Toute publication sur les actes de la vie privée de tout Français et de tout étranger résidant en France, serait punie d'une amende de 500 francs, excepté pourtant lorsque la personne intéressée aura approuvé ou autorisé la publication. Tout délit de diffamation commis envers les particuliers pouvait être poursuivi d'office, lors même que le particulier diffamé n'aurait pas porté plainte. Les imprimeurs d'écrits publiés et condamnés étaient responsables civilement et de plein droit des amendes, dommages

et intérêts et des frais portés par les jugements de condamnation.

Ce système était une terrible répression des dangers de la presse. Le Gouvernement osait plus que la censure; il reconnaissait enfin l'impossibilité de marcher avec la licence de la pensée, aveu que font tous les pouvoirs, mais seulement à la dernière extrémité. Tous les petits écrits étaient frappés d'un timbre! une censure indirecte établie sur tous les livres par le long terme imposé aux dépôts préalables! On détruisait l'existence actuelle des journaux, en leur imposant des formes de société qui favorisaient la fraude. On en voulait à la presse; la presse était l'ennemie qu'on cherchait à atteindre. Les Gouvernements en sont tous là lorsqu'ils voient la société leur échapper. On considéra ce projet comme l'œuvre intime de la Congrégation, que M. de Montlsoier dénonçait devant la cour royale de Paris, et que M. Lainé dévoilait à la Chambre des Pairs. Tout ce qui portait l'amour des lois, tout ce qui avait des souvenirs historiques et une pensée d'avenir se liguait contre cet envahissement d'un parti sans force, qui tracassait le pays sans avoir un génie assez haut pour l'asservir. La cour royale se saisit avec enthousiasme de la plainte de M. de Montlosier et du procès qui agrandissait ses attributions politiques. Il est dans la nature des corps de toujours envahir, et l'on fournissait à la cour royale la plus belle, la plus grande des occasions: elle s'en empara. Le réquisitoire de M. Jacquinot-Pampelune concluait à ce qu'il fût dit par la cour qu'il n'y avait lieu à délibérer. Après une délibération de plus de cinq heures, la cour, aux deux tiers des voix, se déclara incompétente; car, d'après la Charte constitutionnelle, droit public des Français, il n'appartenait qu'à la haute police du royaume de supprimer et de défendre les congrégations, associations et autres établissements qui sont ou seraient formés au mépris des lois. Mais, tout en rendant hommage à la division des pouvoirs, la cour déclarait en fait l'existence des jésuites, et proscrivait leur institut, « comme fondé sur une incompatibilité reconnue entre les principes professés par cette compagnie

et l'indépendance de tout Gouvernement, principes bien plus incompatibles encore avec la Charte constitutionnelle des Français. » C'était au fond donner gain de cause à M. de Montlosier. Au milieu de ce système si complet de répression, on ne s'explique pas comment M. de Peyronnet put songer à un projet de loi dont la conséquence était si grave, si en opposition avec la tendance générale du système ministériel; je veux parler du projet de loi sur les listes électorales. C'est ce que M. de Villèle, avec son esprit si juste, appelait une étourderie. M. de Peyronnet n'en avait pas compris la portée; il avait jeté une pensée de loyauté et de franchise ministérielle dans un ensemble qui ne pouvait la supporter. Un système tel qu'on voulait l'établir ne pouvait régner que par la ruse et la force. On ne devait désormais obtenir une majorité que par ces moyens, et l'on proclamait la permanence des listes, c'est-à-dire un moyen d'empêcher la fraude et de compromettre tout le système ministériel. Si l'on rapproche les deux pensées du droit d'aînesse et du jury, on apercevra dans le pouvoir de cette époque un désir de constituer une aristocratie électorale, dans laquelle se concentreraient tous les droits et toutes les libertés; en complétant cette pensée par le désir qu'aurait tôt ou tard accompli le parti royaliste, de restreindre l'élection à la grande propriété foncière, on aurait eu un système entier reposant sur une unique base, et c'était là qu'on voulait arriver. A ces lois fondamentales, le ministre ajoutait deux autres projets ayant pour but, l'un de régler le tarif des postes, se liant à la loi de la presse, et l'autre de réprimer plus efficacement la traite des Noirs, la loi de 1818 étant d'une insuffisance reconnue. Ce point avait été admis dans les conférences avec M. Canning, à Paris.

Avec ces lois préparées on ouvrait la Chambre. Le Roi disait: « J'aurais désiré qu'il fût possible de ne pas s'occuper de la presse; mais, à mesure que la faculté de publier les écrits s'est développée, elle a produit de nouveaux abus qui exigent des moyens de répression plus étendus et plus efficaces. Il est temps de faire cesser d'affligeants scandales, et de préserver la liberté

de la presse elle-même du danger de ses propres excès. » Aussi l'adresse prit un haut caractère de vivacité et de passions politiques : avant même que la commission fût nommée, M. Casimir Périer demanda au Gouvernement des documents qui lui semblaient nécessaires pour éclairer la discussion sur les paragraphes les plus remarquables du discours de la Couronne ; cette proposition, quoique appuyée par M. Benjamin-Constant, n'eut pas de suite. Alors commencèrent les explications : M. de Villèle annonçait que pour ce qui regardait les événements de la Péninsule, toutes les Puissances étaient d'accord de laisser agir l'Angleterre, ainsi qu'elle l'avait fait ; c'était le meilleur moyen de maintenir la paix générale et de ramener la tranquillité dans ces provinces. « Quel rôle pour la France ! s'écriait M. de Beaumont, s'associer à la politique anglaise, politique qui nous donnerait pour alliés les alliés de Quiroga et de tous les mécontents de l'Europe ! » — « Tous ces événements étaient certains, ajoutait M. Agier ; le ministère n'aurait-il pas dû les prévenir ? Mais non, loin de là, il y a prêté la main ; écoutez ce qu'écrivait en 1824, au Gouvernement français, un ambassadeur qui depuis lui a été à charge : « Si on n'aide pas le roi de « Portugal dans son dessein de donner à ses peuples une loi « monarchique, avant dix-huit mois on verra à Lisbonne une « charte républicaine donnée par Don Pedro, et des habits « rouges pour la soutenir. »— « La cause première du mal, répondait M. Casimir Périer, est toute dans l'occupation de l'Espagne ; les conséquences se font sentir à la fin ; une fois réalisées, le tort du ministère, tort immense, est de n'avoir pas eu le talent ou le courage de faire servir cette occupation à atteindre le but qu'il s'était proposé. »—« Notre coopération au triomphe de la révolution portugaise, s'écriait M. de La Bourdonnaye, nous rendrait complices de cet attentat. Une alliance qui doit avoir un pareil résultat est une alliance monstrueuse ; c'est un suicide politique. Quel rôle le ministère joue-t-il dans cette circonstance ! Le Gouvernement du Roi est entraîné dans une fausse direction, il est placé sous une secrète influence. »—« De

bonne foi, répondait M. de Villèle, pouvons-nous encourir le blâme de la nation pour n'avoir pas pris l'initiative dans l'affaire du Portugal? L'Angleterre n'a-t-elle pas plus de droits que nous, elle qui est unie avec ce royaume par des traités d'une manière particulière? D'ailleurs les alliés de la France sont toutes les Puissances du Continent, et si une d'elles voulait mal à propos et sans sujet troubler la paix générale dont jouit l'Europe, toutes les autres se réuniraient pour réprimer cette entreprise. »—« Ce sont les menaces de l'Angleterre, répliquait M. Clausel de Coussergues, qui ont arraché à Don Pedro la Charte apportée en Portugal par un ambassadeur anglais : c'est un fait incontestable; aussi elle est repoussée par la nation portugaise, qui veut rester fidèle à son roi légitime... »— « Il est du devoir de la Chambre, ajoutait M. Hyde de Neuville (l'ancien ambassadeur en Portugal), de signaler dans son adresse la désapprobation des causes qui ont amené les troubles du Portugal. » Toutes les vivacités de l'opposition s'étaient donc portées sur la politique étrangère; on parla peu de la presse, parce que la phrase du discours de la Couronne n'était pas tellement significative qu'elle appelât les pouvoirs à se prononcer. En résultat, l'adresse fut adoptée telle que la commission l'avait rédigée. « La Chambre désirait la conservation de la paix, et elle se reposait sur le Gouvernement du Roi pour atteindre ce but. » Charles X répondit gracieusement à ce vœu : « Vous souhaitez la paix; personne ne la désire plus sincèrement que moi. Les efforts que je fais pour la conserver sont dirigés par mon cœur. J'aime à vous annoncer que mes espérances à cet égard deviennent chaque jour plus fondées; si la Providence en ordonnait jamais autrement, comptez sur moi comme je compte sur vous et sur mes fidèles sujets. Soyez sûrs que l'honneur de la France restera pur et intact, comme il l'a toujours été. » Ainsi, la première discussion de la Chambre montrait déjà la force de l'opposition que le ministère allait avoir à combattre; il commençait à se faire un rapprochement redoutable qui chaque jour devenait plus sensible; les oppositions de droite et de gauche s'entendaient, mar-

chaient de concert. Le même accord qui avait renversé M. de Richelieu pour porter M. de Villèle aux affaires se préparait maintenant comme une destinée et une vengeance contre M. de Villèle. Je mets beaucoup de soin à recueillir le moindre incident politiqué. C'est la chute d'un long ministère que je vais avoir à raconter, et ce ministère avait tant abusé du pouvoir qu'il le rendit désormais impossible; voilà ce qui, plus que toute autre chose, détermina la ruine de la monarchie, et avec elle de tout système de force et d'autorité.

Les premières opérations de la Chambre des Pairs n'avaient aucun caractère dessiné; Chambre essentiellement d'affaires, elle ne se préoccupait pas de ces petits incidents, de ces taquineries de majorité. Elle allait aux grandes questions, parce qu'elle savait bien que les grandes questions pourraient seules amener une solution décisive par la retraite du ministère, et c'était son but. Lorsqu'il s'agit de l'adresse pourtant, quelques questions furent adressées au ministre des affaires étrangères, et M. de Damas expliqua la politique du Cabinet. « Dès que la France s'est aperçue, disait le ministre, du mépris de l'Espagne pour ses conseils, ou de son impuissance à les suivre, le Gouvernement du Roi a sur-le-champ rappelé de Madrid son ambassadeur. La France ne peut contester à l'Angleterre le droit et le devoir même que lui impose une longue suite de traités, de venir au secours du Portugal. D'ailleurs nous avons les assurances les plus positives du Cabinet britannique, de son entière coopération au maintien de la paix. « C'est en défendant les principes d'ordre et de légitimité que l'Angleterre est sortie victorieuse de la longue et sanglante lutte qu'elle a soutenue contre la Révolution française. Les mêmes succès nous seraient assurés, si nous étions appelés jamais à défendre à notre tour les mêmes principes. » Deux orateurs parlèrent sur l'ensemble du projet d'adresse; M. Pasquier présenta des considérations générales sur les affaires de la Péninsule et sur les événements qui pourraient en résulter; puis vint M. de Châteaubriand, qui répondit à divers passages de quelques discours tenus récemment

dans le Parlement britannique : « J'aime peut-être mieux la Charte portugaise que les ministres anglais eux-mêmes, qui ont cru devoir rappeler sir Charles Stewart de sa mission pour avoir envoyé cette charte à Lisbonne. Je pense que l'indépendance appuie l'indépendance, qu'un peuple libre est une garantie pour un autre peuple libre. Je crois qu'on ne renverse pas une constitution généreuse, quelque part que ce soit sur le globe, sans porter un coup à l'espèce humaine tout entière. » Le noble pair n'admettait point que l'Angleterre eût le droit de se mêler dans les affaires intérieures du Portugal. « L'occupation du Portugal par les Anglais, qui peut avoir des avantages sous des rapports généraux, est cependant en particulier très-fâcheuse pour la France, en ce qu'elle nous condamne à rester en Espagne. » C'était surtout contre l'appel de M. Canning au vent des révolutions que M. de Châteaubriand s'élevait avec force : « Je ne viens point, disait-il en finissant, vous proposer de rendre dans votre adresse outrage pour outrage. Cela ne conviendrait point à votre dignité, et n'est pas d'ailleurs dans mon caractère. » J'ai dit les motifs des petites vanités de M. de Châteaubriand contre M. Canning. Le ministre anglais n'avait pas fait assez d'attention à l'importance politique du noble pair ; et de là sa colère. Jusqu'ici point de votes décisifs.

Un premier incident vint dessiner les opinions de la Chambre des Pairs. M. de Montlosier, repoussé par défaut de compétence de la cour royale, avait porté sa plainte à la pairie. Le comte de Montlosier dénonçait toujours ce vaste système tendant à renverser la religion et le trône, système mis en évidence, 1°. par une multitude de congrégations religieuses et politiques répandues dans toute la France ; 2°. par divers établissements de la société des jésuites : 3°. par la profession patente ou plus ou moins dissimulée de l'ultramontanisme ; 4°. par un esprit fâcheux d'envahissement d'une partie du clergé, par ses empiétements continus sur l'autorité civile, ainsi que par une multitude d'actes arbitraires exercés sur les fidèles. M. de Montlosier suppliait la noble Chambre de se déterminer à prendre en considération

l'état de délit flagrant où se trouvaient en France les divers établissements de congrégations et de jésuites, et à aviser aux mesures les plus promptes pour opérer leur dissolution. Le rapport de cette pétition, rédigée sous l'influence du parti antijésuitique, fut confié à M. Portalis. L'importance du noble pair grandissait dans cette Chambre; son nom acquérait une popularité remarquable; je dois dire en effet que cette importance, M. Portalis la méritait; jamais travaux plus consciencieux, jamais parole plus grave. Il était rare que son vote n'entraînât pas avec lui la majorité, tant la pensée d'un homme de science et de bien, quoique un peu prévenu, est puissante sur les autres pensées! Or, le rapport de M. Portalis exposait que, sur les quatre chefs de conclusion de M. de Montlosier, trois pouvaient être considérés comme se résolvant en propositions de loi; et attendu que l'initiative des lois appartient à la couronne, la Chambre n'avait point à délibérer sur de semblables propositions. Restait à examiner la partie de la pétition qui concernait différents établissements de congrégations et d'ordres monastiques. « La question est grave, ajoutait M. Portalis, car il s'agit à la fois du droit public du royaume et de l'exécution des lois de police et de sûreté qui en assurent le maintien. » Il faut distinguer les congrégations des ordres monastiques proprement dits; il existe trois sortes de congrégations: les congrégations régulières, les congrégations séculières et les congrégations laïques, les unes et les autres soumises à une législation spéciale. D'après les anciens et nouveaux règlements, nulle congrégation ne peut subsister légalement en France sans une autorisation. Quant à l'ordre des jésuites, M. Portalis rappelait que cet ordre avait été proscrit par un édit de 1764, renouvelé en 1777; ces dispositions prohibitives étaient formellement maintenues. « Il est avéré qu'il existe en France, malgré les lois, une congrégation religieuse d'hommes. Si elle est reconnue utile, elle doit être autorisée. Mais ce qui ne doit pas être possible, c'est qu'un établissement, même utile, existe de fait. » C'était ici une question pleinement engagée; M. de Villèle reconnut alors l'imprudence

du discours de M. Frayssinous; il gémissait de cette domination des jésuites, qui se mêlait à tout. Mais le clergé le poussait secrètement à cette manifestation de principes. Aussi M. le cardinal de La Fare répondit au consciencieux rapport de M. Portalis sans ménagement et sans modération : il voyait l'action de la Providence dans la disparition temporaire de cette illustre compagnie et dans son retour miraculeux au sein de plusieurs États; il lui semblait inutile d'examiner les causes secondes qui avaient contribué à ces grands événements, « parmi lesquelles, s'écriait-il, nous pourrions ranger la coalition des sectaires de toutes les opinions, des adeptes du philosophisme et des ennemis de la religion et du trône contre un ordre de choses qui résistait à leurs desseins. » Les jésuites sont partout dans la dépendance absolue de l'autorité temporelle; l'envahissement dont on s'effraie se bornait à sept petits séminaires que les évêques pouvaient leur retirer. « S'ils ont acquis la confiance d'un grand nombre de pères de famille, peut-on leur faire un reproche de l'estime qu'ils ont su mériter? Dans tous les pays épargnés par les révolutions, les jésuites sont redemandés avec un empressement qui est le meilleur hommage rendu à la pureté de leurs doctrines; serait-il possible que le royaume très-chrétien fût le seul où prévalût une opinion contraire? » — « C'est-à-dire, répliqua le duc de Choiseul (et c'était ici une haine de famille), que cette société cache ses desseins sous le nom sacré de religion; c'est une puissance occulte dont il faut que le Gouvernement se débarrasse; elle est dangereuse pour l'État et redoutable pour les citoyens. Réfléchissez aux malheurs dont la responsabilité pèse tout entière sur cette société. » — « Quelle est la loi, disait M. Frayssinous, qui s'oppose à ce que des ecclésiastiques français exercent les fonctions que des évêques croient devoir leur confier? Ne sont-ils pas placés comme tous les Français sous la surveillance de l'autorité publique? Je réclame l'ordre du jour, car cette pétition me paraît une attaque injuste et violente contre les ministres de la religion de l'État. » Il ne faut pas perdre de vue les progrès que faisait le Gouvernement dans cette question

des jésuites. D'abord on s'était caché; le nom de *jésuites* n'avait pas même été prononcé; on avait nié leur influence; plus tard, M. Frayssinous avait cherché à justifier leur existence légale. Maintenant, on allait plus ouvertement et plus fort : un ministre d'État prononçait en pleine tribune l'éloge des jésuites; il plaignait les peuples qui en étaient privés. De cette situation à leur rétablissement absolu et public, il n'était qu'un pas, et c'était là le dernier but qu'on voulait atteindre. Une correspondance intime, qui se trouve dans quelques cartons secrets du cabinet des Tuileries, indique ce mouvement et cette marche des opinions. On pressait de Rome l'exécution de pieuses promesses; deux lettres du R. P., général de l'ordre, disaient au Roi : « qu'il était appelé à reconstituer l'Église de France, à lui rendre sa splendeur. Il remerciait Sa Majesté de tout ce qu'elle avait fait pour eux et de tout ce qu'elle était appelée à faire encore. » M. Franchet était l'intermédiaire de cette correspondance; de là son haut crédit auprès de Charles X et de la Dauphine. Depuis sa déclaration gallicane, l'épiscopat se croyait plus fort. Une lettre du père provincial adhère pleinement à cette déclaration; d'où l'on concluait que les jésuites pouvaient rentrer sans compromettre la royauté. Ceci explique ce grand mouvement d'aveu et de franchise de M. Frayssinous et de l'épiscopat au profit des jésuites en 1827. M. de Villèle en fut très-fâché : il avait trop le sentiment des affaires, pour ne pas voir que tout cela les compromettait. Un homme habile ne doit pas examiner en politique seulement ce qui est juste, mais encore ce qui est utile et possible. Certes, proscrire les jésuites était un acte de despotisme, mais les jésuites étaient alors un sujet de haine publique, et il fallait être bien fort pour braver l'opinion.

Au dehors l'orage grondait. Le projet de loi sur la police de la presse avait été présenté à la Chambre des Députés par M. de Peyronnet. Jamais système, n'avait été plus complet, n'avait embrassé l'intelligence humaine dans des étreintes plus ingénieusement oppressives. M. Périer avait raison de s'écrier : « Autant vaudrait proposer un article qui dirait : L'imprimerie

est supprimée en France au profit de la Belgique. » Toutes les professions qui touchaient à la presse étaient dans une émotion difficile à décrire. Les pétitions arrivaient aux deux Chambres ; les imprimeurs, les libraires se réunissaient pour faire entendre leurs plaintes, d'autant plus senties qu'elles étaient fondées. Les journaux soulevaient toutes les opinions : à qui pouvait-on attribuer un projet aussi infernal ? aux jésuites, à la congrégation ; tel était le cri unanime, et cela pouvait s'expliquer. Au milieu de cette émotion générale, *le Moniteur* publia un petit article apologétique plein de ridicule et de sentimentalité : ce projet, repoussé de toutes les opinions, était qualifié *loi de justice et d'amour !* Le mot resta, et cette qualification ne fut pas la circonstance qui contribua le moins à flétrir le projet de loi. En politique il faut s'abstenir de définir, de qualifier par des noms : ils se gravent comme un stigmate, et vous perdent. Au reste, l'article n'était pas de M. de Peyronnet, mais d'un jeune poëte, maître des requêtes ; et on avait trouvé très-ingénieux de qualifier la loi de ces expressions vaporeuses et insultantes à cette opinion tout entière soulevée. En attendant la grande loi sur la presse, on discutait un projet auxiliaire sur les postes, et qui augmentait le tarif pour les journaux. La pensée du ministère était complète ; il marchait au système fiscal de l'Angleterre ; et, en multipliant les droits, il voulait diminuer l'influence de la presse par le haut prix des journaux : c'était une idée suggérée par M. Cottu et par une longue brochure de M. Clausel de Coussergues. A la Chambre des Députés ce projet fut compris et par conséquent vivement attaqué. « Ce projet de loi, disait M. de Constant, n'est que la préface, l'avant-coureur, l'auxiliaire d'une autre loi dont nous aurons bientôt à nous occuper. A-t-on jamais vu un calcul plus erroné que celui qu'on nous présente ! En élevant le prix des journaux, on ne diminuera point leur produit annuel ! Mais le plus simple bon sens n'indique-t-il pas qu'en doublant le port on diminuera le nombre des abonnés, et par conséquent le produit de la taxe ? » — « Mais, ajoutait M. Dupont de l'Eure, un pareil projet ne doit

pas nous étonner; la loi de *justice et d'amour* est destinée à frapper tous les écrivains dans leur personne et dans leur fortune; il lui faut une auxiliaire; il faut frapper les lecteurs; il faut leur faire payer plus cher le plaisir de se mêler des affaires de leur pays : voilà tout le venin du projet de loi. En repoussant cette loi, vous ferez justice d'une odieuse combinaison, et peut-être du ministère qui l'a conçue. » — « Réformez les abus, s'écriait M. Alexis de Noailles; mais n'allez pas alarmer l'opinion pour de si petits intérêts; quel avantage retirera-t-on d'un pareil projet? Dans ma conviction, rien ne doit être changé au tarif actuel des transports des imprimés sous bande. » — « Cette petite loi est nécessaire au ministère, répondait M. de Thiars; elle tiendra sa place dans le système d'oppression légale vers lequel on marche avec audace; prenons bien garde, toutefois; si nous n'y mettons obstacle, il n'y aura plus de bornes au despotisme ministériel, plus de sûreté pour les droits privés, plus de garantie pour les droits publics. » L'opposition ne pouvait repousser le projet qui contenait des dispositions utiles sur les postes; elle se borna donc à l'amender pour ce qui touchait aux journaux. La contre-opposition royaliste prit l'initiative. M. Hyde de Neuville proposa un amendement portant qu'il ne serait rien changé au prix du transport des journaux, gazettes et ouvrages périodiques uniquement consacrés aux sciences et à l'industrie. Le centre droit s'ébranla lui-même; il ne voulait point subir l'odieux de ces lois vandales. M. Héricart de Thury demanda une exception pour les recueils, annales, mémoires, bulletins périodiques consacrés aux arts, à l'industrie et aux sciences : il en exceptait les lettres. « C'est en désespoir de cause, disait M. Hyde de Neuville, que je présente mon amendement; pour avoir une bonne loi, il faudrait supprimer ce qui concerne la presse; je suis ennemi de la licence et de la calomnie; mais je tiens à la propagation des lumières. L'homme de la gloire disait : « Sauvons au moins la république des lettres. Si le ministère persiste dans son funeste système, que sauvera-t-il du naufrage? » M. Hyde de Neuville n'était point aimé par la majo-

rité. Sa proposition fut repoussée; mais on adopta le sous-amendement de M. Héricart de Thury, auquel la commission fit quelques changements. Le centre droit obtenait ainsi une concession; il se fatiguait du joug que faisait peser sur lui la droite et particulièrement la Congrégation. C'était un progrès alarmant pour les ministres.

A la Chambre des Pairs la discussion n'offrit que peu d'intérêt. Cette Chambre, avec une tempérance habile, se réservait pour le projet de loi sur la presse en général, et qui soulevait une véritable question fondamentale; elle se gardait d'user ses forces et de se montrer comme une majorité de système et d'opposition arrêtée à tout et contre tout : elle voulait ménager son avenir. « Je ne comprends pas, disait M. de Châteaubriand, comment une disposition politique s'est glissée dans un projet de loi sur les postes : les ministres se sont trompés, ce paquet était réservé pour le projet de loi sur la presse; on aura mal mis l'adresse. Et la presse ! encore entraver cette liberté qui n'existe que par privilége, ajouter un anneau à une chaîne déjà trop pesante, dans tout ceci n'y a-t-il pas quelque chose de puéril et de sauvage qui fait véritablement rougir? La France est-elle donc redevenue barbare? Quoi! c'était sous la Restauration qu'une pareille haine des lettres devait éclater! » L'amendement ne fut point admis, quoique les lettres eussent parlé un langage aussi noble et aussi élevé. La résolution de la Chambre était arrêtée; elle se réservait. Dois-je dire maintenant quel fut le résultat de ce projet? Quand une civilisation est grandement avancée, quand un besoin est profondément senti par la société, tout ce qu'on fait pour arrêter cette civilisation, pour comprimer ce besoin, tourne précisément contre le but qu'on s'était proposé. On avait voulu comprimer la presse; l'augmentation du format donna lieu à un système d'annonces, une des branches lucratives des journaux. La presse acquit donc une plus forte énergie, une existence consolidée, un nouveau moyen de publicité. Sans s'en douter, et en voulant la détruire, le ministère avait fait de la presse un géant.

Ce premier retentissement des mesures ministérielles contre l'imprimerie avait donné une haute impulsion à l'esprit public. Quelques hommes distingués, et particulièrement MM. Lacretelle aîné et Michaud, s'étaient concertés sur la nécessité d'une démarche publique, officielle, de la part de l'Académie française auprès du Roi, son protecteur. Ils pensaient avec M. de Châteaubriand que la Restauration, ce grand fait social, était dégradée par cette persécution qu'on faisait subir à l'intelligence. L'Académie française était devenue, depuis deux ou trois ans, un théâtre d'intrigues et de coteries. C'est une des plaies de ces grandes corporations scientifiques; elles se meuvent par d'étranges causes. Ne demandez pas la raison de la plupart des choix; ôtez-en quelques exceptions; dans l'échelle du mérite, elles prennent le plus médiocre, parce que la médiocrité ne blesse pas. Depuis 1821, l'Académie avait été plus que jamais livrée à ces petites intrigues d'esprit de religieuseté; les bonnes lettres l'avaient dominée sous l'influence de M. Roger et de cette littérature remuante qui se faisait et s'organisait dans son salon. Le temps qne M. Roger ne donnait pas aux postes dont il était secrétaire-général, il le consacrait aux courses. C'était par son influence que l'Académie s'était peuplée d'une multitude de noms sans titres : après M. Frayssinous, M. l'archevêque de Paris, et au-dessus d'eux tous le duc de Montmorency. On songeait même à M. de Rivière; M. de Rivière de l'Académie française! En tout temps c'est la même habitude. Quand il fut question de la supplique au Roi, cette coterie s'alarma; M. Roger la mit en mouvement. Il inspira à l'archevêque de Paris une démarche inexplicable. Ce prélat, dans une lettre de conseils et d'onction, dissuadait l'Académie de donner suite à la proposition qui lui était faite, par la crainte que cette grande institution littéraire ne fût menacée dans son existence. La vérité était que, dans le petit monde de congrégation et de ministère, il avait été d'abord question de frapper l'Académie. On ne l'avait point osé, parce que l'Institut était organisé par une loi, et que, de plus, un pareil coup de brutalité aurait retenti en Europe.

La lettre de M. l'archevêque de Paris produisit un résultat opposé à celui qu'on s'en était promis. L'Académie, sur la proposition de M. Lacretelle, défendue et développée par MM. de Châteaubriand, Ségur, Michaud, Raynouard, Villemain, décida qu'il serait adressé une supplique au Roi dans l'intérêt des lettres. Le Gouvernement avait fait de cette circonstance une affaire administrative. Tous les membres de l'Académie qui tenaient plus ou moins directement au système ministériel furent invités à prendre part à la délibération. On vit MM. Auger, Lally-Tollendal, duc de Lévis, et même M. Cuvier, repousser la proposition comme insolite. Les choses étaient arrivées à ce point, que même l'Académie, cette institution innocente, résistait. Le principe de la supplique fut admis, et l'on chargea MM. de Châteaubriand, Lacretelle et Villemain de la rédiger. Cette démarche une fois adoptée, le secrétaire perpétuel écrivit au premier gentilhomme, afin d'obtenir une audience du Roi; mais il fut répondu que S. M. ne recevrait pas la députation. C'était déjà une manifestation du mécontentement royal; il s'étendit plus loin. Le soir, au Conseil des ministres, il fut encore question de frapper l'Académie en corps; le Roi y répugnait: on se contenta de punitions personnelles. M. Villemain, à travers toutes les modifications ministérielles, avait gardé une humble position de maître des requêtes au Conseil d'État; M. de Peyronnet porta au Roi une ordonnance de destitution. M. Lacretelle avait les fonctions de censeur, M. de Corbière le révoqua. Mais l'acte le plus inouï fut celui qui frappait M. Michaud dans son titre paisible de lecteur du Roi. M. Michaud était un vieux serviteur de la cause monarchique; dans les orages de la Révolution, il avait exposé sa vie pour les folles entreprises du comte d'Artois. En récompense, la Restauration lui avait donné cette place de lecteur, à de minimes appointements. C'était une de ces places inamovibles par le fait; jamais le Roi ne touchait à ses officiers. Mais Charles X était plein de susceptibilités royales; il s'offensait de toute résistance; il voulait être obéi sans conditions; autour de lui il ne souffrait pas autre chose

qu'une espèce de domesticité. Il ne prit garde ni aux services, ni au vieux dévouement de M. Michaud : c'était un serviteur qui lui avait désobéi, il le frappait. Ce fut une faute d'autant plus grave que M. Michaud n'avait pas besoin de sa place. On fit dire à M. Michaud que c'était avec la plus grande douleur que le Roi avait pris cette mesure; je crois qu'il n'en fut rien. Voyez ce qu'avait fait pour sa cause M. de Châteaubriand, et jamais il ne put lui pardonner cet esprit élevé, ces opinions du temps et du siècle, cette supériorité d'intelligence ! Ces rigueurs du pouvoir jetèrent un grand éclat sur le nom des académiciens. Des souscriptions s'ouvrirent : M. Michaud réimprima le *Printemps d'un proscrit*, et ce fut presque un ouvrage de circonstance. M. Villemain fit annoncer une vie de Grégoire VII. La popularité vint encore là où le pouvoir avait frappé. Ainsi Charles X mettait successivement contre lui tout ce qui avait une force, un appui dans la société; il semblait prendre à plaisir de multiplier les difficultés; on s'applaudissait, en quelque sorte, lorsqu'on avait suscité quelques nouveaux ennemis. La royauté avait d'abord mis contre elle le système de M. de Talleyrand, puis celui de M. Decazes, puis les hommes modérés de l'administration Richelieu; enfin, elle arrivait aux Royalistes purs qui avaient conservé quelque indépendance et des lumières. La Congrégation ne voulait plus que les siens, car les partis sont ainsi faits : ils s'épurent jusqu'à ce qu'ils restent seuls. Charles X était surtout chef de parti ; il en avait toutes les conditions; il mettait à honneur d'y consacrer son pouvoir de roi.

Telle était l'influence de l'opinion au dehors, que la Chambre des Députés se montra hésitante et craintive; l'exposé des motifs de la loi de la presse fait par M. de Peyronnet avait excité un sentiment pénible. Le ministre développait les causes qui avaient amené la nécessité de cette loi et le but qu'on se proposait d'atteindre. « Les bonnes législations se font successivement; le temps, qui change les mœurs et les intérêts des sociétés, fait naître aussi pour elles des besoins nouveaux et des

inconvénients imprévus. Les lois doivent avoir leurs progrès et leurs changements. La presse est parvenue depuis quelque temps au dernier terme de la licence la plus effrénée. Il n'y a rien de si sacré, de si élevé, de si honorable qu'elle n'ait entrepris de l'abaisser ou de le flétrir. » M. de Peyronnet justifiait les mesures répressives qu'on proposait aux Chambres. La responsabilité des imprimeurs était dans des bornes trop étroites et trop peu régulières. La vie des citoyens avait été livrée à la merci des pamphlétaires ; les diffamateurs étaient presque sûrs de l'impunité. On se plaignait surtout de ce que la publication pût être faite au moment même du dépôt, ce qui rendait cette formalité inutile. En frappant les petits écrits d'un timbre, ils se répandraient beaucoup plus difficilement dans les ateliers, dans les maisons d'éducation et dans les casernes ; on s'en servirait moins pour attaquer les croyances et les mœurs. Par l'augmentation des peines, on établissait une exacte proportion entre la perversité de l'action et le châtiment. La presse ne devant s'occuper que des intérêts généraux, et non des intérêts domestiques, on devait prohiber toute publication de la vie privée qui n'intéresse point le public ; on évitait par là les allusions, les rapprochements qui cachent les injures. Enfin, par la responsabilité civile imposée aux imprimeurs, on ôterait tout prétexte, toute excuse à des hommes qui n'exercent pas leur profession avec assez de prudence ; on offrirait à la société des garants certains et solvables qui ne pourraient se dérober aux poursuites ni éviter de satisfaire aux condamnations. « Veut-on que la liberté de la presse ne soit désormais que la liberté des profanations, des diffamations et des impostures ? » C'étaient des attaques franches et hautes contre la presse et l'intelligence dont elle est l'instrument. Elles obtinrent l'assentiment du côté droit, religieux ; le centre ne partagea pas ce grand ressentiment ; on dut s'en apercevoir dans la formation de la commission d'examen : la droite et la congrégation obtinrent MM. Dudon, le marquis de Moustier et Sainte-Marie ; l'opposition M. Gauthier ; le centre droit M. Bonnet ; le parti de modération et d'accommodement

MM. Miron de Lepinay et de Berbis. Le centre droit l'emporta dans la commission, et M. Bonnet, député de Paris, dut examiner les détails d'un projet de loi qui intéressait si vivement une des grandes industries de la capitale. La commission approuvait le dépôt de cinq jours pour les petits écrits, comme capable de prévenir le mal de ces petits volumes qui sont d'un débit prompt et facile; mais quant aux écrits de vingt feuilles et au-dessus, la commission n'adoptait pas le dépôt de dix jours. Les grands ouvrages n'étaient pas d'un danger imminent : n'avait-on pas le temps de remédier au mal et de l'arrêter? « A l'égard de la peine imposée à la contravention de l'imprimeur, la commission n'en adoptait qu'une partie, celle qui prononçait l'amende; quant à la suppression et destruction de l'ouvrage, peut-être innocent, par suite d'une contravention, cette violente répression ne pouvait avoir lieu qu'après jugement; il n'y aurait nulle équité à infliger cette peine pour simple contravention à une disposition réglementaire. »

L'assujettissement au timbre était un véritable impôt, et l'établissement d'un impôt ne pouvait trouver place dans une loi destinée à la police de la presse; d'ailleurs, cette mesure était préjudiciable à l'industrie et au commerce; elle augmenterait d'un franc le plus léger opuscule, et ajouterait un franc et dem à la plus mince brochure. La commission remplaçait la formalité du timbre par une autorisation du Gouvernement pour tous les écrits au-dessous de vingt feuilles et les formats au-dessous de l'in-18. Le nombre de cinq propriétaires responsables pour les journaux paraissait trop grand à la commission; plus il y aurait de responsables, moins il y aurait de responsabilité. La faute errant sur cinq têtes, l'embarras des juges augmentait les chances de l'impunité. La commission avait également supprimé l'augmentation du timbre sur les journaux : ce surcroît de frais n'aurait fait qu'un tort léger aux journaux les plus accrédités, et aurait ruiné ceux qui avaient le moins d'abonnés. Quant à l'article qui accordait au ministère public la poursuite des diffamations commises envers les particuliers, la commission pensait

qu'on ne pouvait classer parmi les délits la publication d'actes de la vie privée qui n'auraient rien de répréhensible; une disposition facultative qui laissait au ministère public le soin d'apprécier les cas où la publication serait innocente ou nuisible, était substituée à la disposition absolue du projet. Restait le paragraphe relatif à la responsabilité des imprimeurs. La commission proposait cet amendement : « Suivant les circonstances, le tribunal pourra déclarer l'imprimeur exempt de toute responsabilité. » Par la timidité des expressions du rapporteur, on sentait l'immense influence de l'opinion du dehors sur le centre droit. Il voulait se justifier aux yeux de la société de voter de telles mesures. « S'il est une matière, disait M. Bonnet, où la diversité des opinions puisse aisément se concevoir, c'est bien celle qui vous est soumise; il n'en est point, peut-être, où il soit si difficile de faire une loi parfaite. Vous le déciderez; et puisse ce travail, en ménageant les droits de tous, pourvoir à la sécurité et aux besoins de la société! » — « Il faut bien, disait M. Agier, que la législation de la presse soit améliorée, mais pour cela faut-il détruire la liberté de la presse elle-même? Les lois actuelles sont-elles insuffisantes pour ses délits? N'avons-nous pas pour réponse les condamnations des tribunaux? La primitive intention du cabinet n'était pas d'attaquer la liberté de la presse : cette idée n'est venue qu'après; il a essayé la corruption, ce loyal ministère, la corruption légale; est-ce sa faute si elle n'a pas réussi partout? » — « En vérité, s'écriait M. Bacot de Romans, jamais pareille humiliation n'avait été réservée à la France; quel projet, grand Dieu! Tissu informe de dispositions contraires à la loi politique et à la loi civile, antipathique à nos habitudes nouvelles et à nos goûts de tous les temps, hostile à la civilisation, mortel pour la littérature et les libertés, uniquement inspiré par les susceptibilités ministérielles. Renvoyons un projet qui bouleverse les esprits, trouble les intérêts et aliène toutes les affections. » — « Nous sommes en grands progrès, ajoutait M. Bourdeau; on tue pour apprendre à vivre; bientôt il nous en coûtera 500 francs pour bien ou mal parler des

jésuites, de la congrégation et des couvents. L'impudence et la lâcheté ont été poussées à ce point de présenter comme gage de justice et d'amour un projet dans lequel l'arbitraire, la rétroactivité, la mise hors la loi, la fiscalité, se disputent le pillage du plus précieux de nos droits publics. Quel ministère, grand Dieu! quelle *justice* et quel *amour!* Pour arriver à votre but, je puis vous donner un moyen bien simple : l'imprimerie étant l'instrument nécessaire de la liberté de la presse, je porterais à votre place la cognée au pied de l'arbre. Sachant bien que dans l'état actuel de l'imprimerie, aucun imprimeur ne peut parcourir les livres qu'il imprime, aucun ne peut, tout éclairé qu'il soit, réunir les connaissances requises pour les juger, je voudrais que tout imprimeur fût responsable de chaque ligne qu'il imprime; je voudrais leur faire subir autant de procès qu'ils font de volumes. J'irais plus loin. Voilà la recette pour détruire la liberté de la presse; comparez-la avec le fléau que vous apporte le ministère. »—« Il s'agit, répondait M. de Salaberry, de briser le joug d'une puissance nouvelle ou de le subir. Son nom générique est la liberté; mais son nom propre est la licence de la presse; son nom de guerre est le journalisme. C'est contre les écrivains ennemis publics que la loi vous est demandée; c'est contre les ennemis de notre Dieu et de notre Roi; c'est contre la révolution et les révolutionnaires, réveillés par la licence de cette presse et par l'impuissance de la législation. » — « Des lois, répliquait M. de La Bourdonnaye, ne remédieront pas au mal qu'on attribue aux journaux : ce n'est pas dans l'opposition qu'il existe; c'est dans les actes qui l'ont fait naître. La société s'indigne et se soulève contre un ordre de choses qui compromet tout ce qu'elle a de plus cher, l'indépendance nationale et la monarchie légitime. »—« Dans la pensée intime de la loi, disait M. Royer-Collard avec sa solennelle parole, il y a eu de l'imprévoyance, au grand jour de la Création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers. Une plus haute sagesse vient réparer la faute de la Providence, restreindre sa libéralité imprudente, et rendre à l'humanité le

service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes. La loi que je combats annonce la présence d'une faction dans le Gouvernement, aussi certainement que si elle se proclamait elle-même et marchait devant vous enseignes déployées. Je ne lui demanderai pas qui elle est, d'où elle vient, où elle va : elle mentirait ; je la juge par ses œuvres. Voilà qu'elle vous propose la destruction de la liberté de la presse ; l'année dernière, elle avait exhumé du moyen âge le droit d'aînesse ; l'année précédente, le sacrilége. L'entreprise est laborieuse. A l'avenir il ne s'imprimera pas une ligne en France : je le veux. Une frontière d'airain nous préservera de la contagion étrangère : à la bonne heure. Mais il y a longtemps que des bibliothèques les livres ont passé dans les esprits, c'est de là qu'il vous faut les chasser. Avez-vous pour cela un projet de loi ? Des amendements à une pareille loi, il ne peut y en avoir aucun ; il n'est point d'accommodement avec le principe qui l'a dictée. Je la rejette purement et simplement, par respect pour l'humanité qu'elle dégrade et pour la justice qu'elle outrage. » — « Tendres ministres ! ajoutait M. Labbey de Pompières ; un amour d'un genre nouveau s'est emparé d'eux ; leur passion pour la liberté de la presse s'est élevée au point de vouloir l'étouffer par leurs caresses. Un pareil projet ne doit pas être seulement rejeté, l'accusation des ministres doit suivre. Oui, je les accuse d'avoir, chaque année de leur ministère, déchiré un feuillet de la Charte. » — « La Charte ! répondait M. de Villèle, eh ! qui la viole, si ce n'est vous, qui venez faire un crime au Gouvernement de l'initiative des lois que la Charte a réservée au Roi ? Et l'existence des jésuites, nous dites-vous, n'est-ce pas une violation de la loi ? Mais les jésuites existent ni plus ni moins qu'ils existaient quand vous étiez à la tête de l'instruction publique, dirai-je à l'un des adversaires de la loi, et quand vous étiez procureur-général, dirai-je à l'autre. Oui, en effet, un tyran pèse sur la France, il insulte et opprime chaque jour, il menace de tout asservir pour tout dissoudre ; ce tyran, c'est la licence de la presse. C'est elle qui mine les croyances religieuses, qui désaffectionne les peu-

ples, qui déconsidère les Chambres; c'est à elle qu'il faut attribuer ces fantômes de congrégations de jésuites, avec lesquels on aigrit les esprits. » — « Mais les lois oppressives, répliquait M. Gauthier, ne sont-elles pas une tyrannie permanente et durable? et quand l'injustice est scellée dans les lois, ne craignez-vous pas que dans les efforts que le peuple fait pour l'en arracher, l'édifice entier s'écroule? Qu'est-ce qui produit la commotion universelle dont vous êtes les témoins? » — « Le président du Conseil, s'écriait M. de La Bourdonnaye, a avoué dans la discussion des bureaux que le résultat de son projet de loi serait de réduire les journaux à deux ou trois au plus; après un tel aveu, croirez-vous à la commotion qui nous menace? « Les débats prenaient ainsi un caractère de personnalité; d'une part on accusait la presse, la pensée, la civilisation; de l'autre le pouvoir, le ministère et les jésuites. Successivement la Chambre adopta les amendements de la commission, dont quelques-uns subirent de légères modifications. Enfin l'ensemble du projet de loi fut ensuite voté au scrutin par deux cent trente-deux boules blanches contre cent trente-quatre boules noires.

C'est ainsi morcelée, et n'étant plus qu'une ombre d'elle-même, que la loi parvint à la Chambre des Pairs. Aucun des symptômes de la discussion des Députés n'avait échappé à la haute Chambre; elle avait vu qu'une grande partie du centre droit, M. de Martignac lui-même, n'avaient que faiblement soutenu le projet ministériel, et encore sur un incident sans importance. Une minorité de 134 voix était effrayante pour le sort du projet, et servait d'appui à l'opposition de la Pairie. Les réclamations, les pétitions surgissaient de toutes parts; une redoutable opposition attendait ce projet dans la noble Chambre. J'ai dit avec quelle circonspection la majorité avait procédé. On avait admis la loi sur les postes dans le but unique de se réserver une large et forte opposition sur la pensée principale. La commission fut composée de manière à rendre impossible l'adoption du projet, tel même qu'il avait été amendé par les Députés. M. de Broglie, de l'opposition systématique, passa parmi les commis-

saires. On comptait du système Richelieu MM. Portalis et Portal, M. de Bastard, de la fraction Decazes; les deux seuls pairs qui appartenaient au système ministériel étaient MM. les ducs de Brissac et de Lévis, et encore avec des idées modérées et des lumières. A peine formée, la commission se constitua en comité d'enquête; c'était une idée anglaise de M. de Broglie; et, ainsi réunie, elle admit toutes les corporations intéressées, les journalistes, les imprimeurs, à formuler des observations sur chacun des intérêts qu'ils représentaient, et que le projet de loi pouvait blesser. Dès que la commission prenait cette attitude, on devait prévoir d'avance quel serait le sort réservé à la mesure proposée par le Gouvernement. Le projet ministériel ne pouvait être adopté que par surprise, dans un de ces mouvements de Chambre et de majorité qui enlèvent une disposition législative. Dès l'instant qu'on réfléchissait, qu'on délibérait, c'en était fait de cette œuvre d'iniquité ténébreuse. La démolition avait commencé à la Chambre des Députés, elle s'achevait aux Pairs. J'ai eu sous les yeux les travaux de la commission, et je dois cette justice à M. le duc de Broglie, que, se séparant des opinions exagérées dont il s'était fait trop souvent l'expression ardente dans la Chambre des Pairs, il avait apporté dans l'examen du projet une profusion de lumières et de documents remarquables. M. de Broglie était une tête d'érudition et de travail; il y avait de la confusion, de la théorie, du désordre dans cet esprit, mais de la science et de la probité politique. Toutes les législations de l'Europe avaient été analysées et comparées, et il ne faut pas croire qu'il en fût sorti un projet de licence et d'impunité. La commission n'avait pas admis la pensée du Gouvernement, mais elle avait corrigé les vices de la législation existante; si bien que, s'il avait été admis, je ne crois pas qu'il eût réuni les suffrages de la presse. M. de Broglie avait fait un projet très-répressif; on ne lui en donna pas le temps. M. Portalis préparait son rapport, lorsque le Conseil des ministres posa la question de savoir si l'on subirait la discussion, ou si le projet serait retiré. Le Cabinet avait été tenu au courant des séances de la commission.

Il savait à quoi elles s'étaient arrêtées; il n'ignorait pas que le projet primitif n'existait plus, qu'il avait subi des modifications telles que la conception du ministère ne serait plus reconnaissable, et ne répondrait que faiblement aux intentions qu'on s'était proposées. Que serait d'ailleurs devenu un projet en face de l'opinion, après avoir été refait deux fois? quelle influence morale pourrait-il avoir encore? Le Conseil des Ministres vit bien que le meilleur moyen était de retirer le projet de loi pour le reproduire l'année suivante devant une majorité de pairie modifiée. M. de Peyronnet exposa « qu'il était impossible au Gouvernement de lutter devant la Chambre des Pairs avec les amendements de la commission, et que ces amendements sortaient tout à fait de la pensée primitive du projet. » Charles X et le Dauphin partagèrent cette opinion; on se décida à retirer toute la loi. C'était une question retardée, mais non point abandonnée. Après la session on mettrait la censure; on n'avait qu'un intervalle à traverser : c'était une tentative manquée contre la presse. Tous les Gouvernements en sont là; ils attaquent l'arme qui les blesse, et presque tous périssent. Au lieu de diriger l'intelligence, ils la heurtent; et parce qu'ils sont incapables de comprendre et de dominer la pensée publique, ils l'attaquent sans ménagements : la tâche est rude, et tous y succombent. La presse est un si rude adversaire qu'il n'y a qu'un moyen contre elle, c'est d'avoir la franchise et la force de la supprimer; Napoléon l'avait seul osé.

Jamais impression plus grande que celle que produisit le retrait du projet de loi sur la presse. Paris illuminé, des feux, des pétards dans les rues, partout d'éclatantes manifestations, des joies populaires, avec un petit air de 1789, et tout cela contre la marche qu'un pouvoir insensé imprimait à cette restauration. Quelques désordres marquèrent ces témoignages de la gratitude publique envers la Chambre des Pairs. On aurait dit que le pays avait besoin de s'épancher, à mesure que le pouvoir prenait à plaisir de blesser les sympathies nationales. Il en est des sentiments d'un peuple comme de corps physiques que l'on

comprime : l'explosion est d'autant plus énergique que la pression est plus forte. Il y avait eu naguère des funérailles. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, le La Fayette de la pairie, compromis avec la Restauration, venait d'expirer. Une foule considérable s'était rendue à ses obsèques. Je veux croire qu'il y eut de l'affectation politique dans ces manifestations funèbres. Des jeunes gens de l'École des arts et métiers de Châlons, dont le noble duc était le protecteur, voulurent rendre un dernier hommage à la mémoire de l'homme de bien Ils tinrent à bras le cercueil depuis l'hôtel jusqu'à l'église. Le service funèbre terminé, ils se disposaient à le reprendre pour le porter jusqu'à la barrière, d'où il devait être conduit à Liancourt, lorsque arriva un commissaire de police qui ordonna de replacer le cercueil sur le char. Les jeunes gens persistent dans leur projet, et résistent à la force armée. Le plus scandaleux désordre résulta de cette déplorable lutte. Au milieu de ce cortége lugubre qui accompagnait paisiblement d'honorables dépouilles, une rixe s'engagea ; des cris d'indignation se firent entendre, et le cercueil, arraché des mains des jeunes gens, tomba à demi brisé sur le pavé ! Les insignes de la pairie furent traînées dans la boue ! La Chambre des Pairs évoqua cette triste affaire, et M. de Sémonville fut chargé d'en recueillir les faits et d'en présenter le rapport. « C'est dans la malheureuse lutte, disait le timide référendaire, engagée entre les soldats et les jeunes gens pour rester ou pour se rendre maîtres du cercueil, qu'un bruit affreux se fait entendre. Mille cris s'unissent pour proclamer une profanation impie ; l'horreur s'empare de tous les esprits, l'indignation et la stupeur enchaînent la violence. Les soldats consternés déposent sur le char un cercueil brisé, des insignes souillées, mais qui, par un détestable contraste, rehaussaient encore, s'il est possible, les illustrations d'un grand citoyen. Une instruction est ordonnée. Nous devons penser qu'elle a pour but unique de découvrir si des manœuvres perfides n'ont point mêlé quelque chose de coupable à des actes dont l'innocente origine et la sainte manifestation commandaient le respect de tous les hommes de

bien. » M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi, ajouta quelques éclaircissements non moins douloureux aux tristes détails qui avaient accompagné les funérailles du chef de sa race. « Si j'eusse été présent à cette scène affligeante, j'aurais pris sur moi de laisser transporter le corps par ces jeunes gens qui y mettaient un si grand prix. Ce déplorable événement nous afflige. Le Roi a pris une vive part à la douleur qu'il cause à la noble famille du défunt. » Charles X n'aimait pas M. de Liancourt; c'était un de ces nobles relaps qui avaient profondément blessé la Maison de Bourbon. « Mais pourquoi, s'écriait M. Pasquier, être obligé journellement de blâmer la conduite de l'administration publique? Vous frémissez au récit de ces affligeants détails; eh bien! demandez à l'autorité ce qu'elle faisait alors; a-t-elle protégé le respect dû à la cendre des morts? La pairie n'est-elle pas outragée? Je crois que, dans cette circonstance, l'intervention de la Chambre est nécessaire; où allons-nous, si le pouvoir ne protége pas les intérêts les plus sacrés? » — « Si l'on s'était borné, répondait M. de Corbière, à exprimer des sentiments pénibles, j'eusse témoigné par le silence mon respect pour votre douleur; mais encore des plaintes contre l'administration! La conduite des agents de l'autorité, celle du préfet de police, a été conforme aux règles, et l'administration a fait ce qu'il était dans son devoir de faire. » Et pourquoi cette fatalité qui s'attachait aux persécutions contre un nom populaire? Pourquoi ces cruelles paroles de M. de Corbière, approuvant de toutes ses forces l'administration? Où voulait-on aller? Au milieu de ces mesures de désaffection et d'aveuglement, que devenait la royauté? Où étaient les joies de l'avénement? Qu'avait-on fait de ces acclamations qui naguère saluaient le gracieux monarque? Charles X s'apercevait que sa popularité était disparue; il ne la dédaignait pas, il aimait mieux peut-être que Louis XVIII ces acclamations de la multitude; il conservait cela des anciens rois de la race des Bourbons. Quand il revenait au château de ses promenades publiques, il se montrait inquiet, chagrin, malheureux de ce silence qui régnait autour de lui.

Vainement il recherchait les applaudissements de ses sourires de Roi, vainement il appelait l'attention de la multitude, on ne lui répondait pas. Le peuple n'était plus pour lui. On le voyait jetant son chapeau avec violence lorsqu'il rentrait dans ses appartements, se plaindre, non pas des fautes de son ministère, qui dévoraient les acclamations populaires, mais de la presse, qu'il accusait de provoquer cette indifférence. Cependant, sur les insinuations du maréchal Oudinot, Charles X voulut, comme anniversaire du 12 avril, jour de son entrée à Paris en 1814, passer une grande revue de la garde nationale, affaire sérieuse, car quelle serait l'attitude de cette population armée? N'était-il pas à craindre que des manifestations publiques d'opinion se fissent entendre bruyantes et vives? C'était une véritable inquiétude pour la police ministérielle : on posa la question de savoir si la revue aurait lieu au Carrousel, afin de réprimer toutes manifestations hostiles. Le Conseil décida qu'on ne pouvait rien changer au programme, et que la revue aurait lieu, selon l'usage, au Champ-de-Mars. Tout ce qui avait un peu de portée et de modération dans l'esprit était opposé à une manifestation de sentiments et d'opinions sous les armes; mais comment arrêter les émotions politiques de cette grande population?

C'était par un brillant et nouveau soleil d'avril; la garde nationale ne s'était jamais montrée si nombreuse et si bien équipée. Le Roi, son état-major et sa famille parcouraient les rangs; la majorité des légions faisait entendre les cris unanimes de *vive le Roi!* Mais lorsque le Prince arriva devant la 10e légion, un bataillon joignit à ces expressions d'enthousiasme ces autres cris coupables sous les armes : *A bas les ministres! à bas les jésuites!* Ils furent répétés dans plusieurs légions. Vainement les officiers essayaient d'imposer silence à leurs camarades; les cris réprobateurs se renouvelèrent avec plus de force. En passant dans les rangs d'une compagnie qui se faisait remarquer par des clameurs obstinées, Charles X dit avec dignité à un garde national qui était sorti des rangs pour faire entendre ce vœu d'insubordination : *A bas les ministres!* « Je suis venu ici pour recevoir des hommages et non

des leçons. » Les cris ne se calmèrent point, ils redoublèrent même au départ du Roi, et le Champ-de-Mars devint une espèce de cohue. Les légions qui défilèrent devant l'hôtel des finances firent éclater la même réprobation contre M. de Villèle, et pourtant la garde nationale était encore réunie militairement. Les voitures des princesses furent également poursuivies par des clameurs insultantes. Charles X, en rentrant au Château, avait manifesté quelque humeur : « Toujours Villèle, toujours contre Villèle ! » s'était-il écrié. Lorsque le maréchal Oudinot, commandant la garde nationale, vint prendre ses ordres, il lui dit : « Mon cher maréchal, il y a eu quelques brouillons, mais la masse est bonne. Dites à la garde nationale que j'ai été content de sa tenue, et portez-moi l'ordre ce soir. » Après le départ du maréchal, les princesses arrivèrent tout émues dans les appartements du Roi, et lui rapportèrent les cris dont leur voiture avait été assaillie. La duchesse d'Angoulême, surtout, déclara que cela ne pouvait se passer ainsi, à moins qu'on ne voulût que le Roi fût insulté jusque dans son palais. Puis arrivèrent les rapports de police sur les scènes de la rue de Rivoli. Les membres du Cabinet dînaient tous ce jour-là chez l'ambassadeur d'Autriche : il leur venait de moment à autre des rapports contradictoires plus ou moins satisfaisants. Dans la soirée, M. de Blacas prévint le ministère que les scènes avaient été plus graves qu'on ne l'avait cru d'abord. M. de Villèle dit à ses collègues : « Ceci mérite que nous nous réunissions en conseil. » En effet, on se rassembla au ministère de l'intérieur : là aboutirent les rapports de M. Delaveau sur les désordres de la rue de Rivoli. Alors MM. de Villèle et de Corbière proposèrent le licenciement de la garde nationale. M. de Chabrol parla le premier, déclarant la mesure funeste. « Je conçois, dit-il, qu'on frappe le bataillon coupable; mais la garde nationale en masse ! Et si vous avez une émeute, une famine, quel sera le principe conciliateur? » M. Frayssinous appuya M. de Chabrol, et M. de Doudeauville parla plus nettement encore. Le soir, le Conseil se réunit chez le Roi pour prendre un parti, et M. de Corbière apporta une ordonnance de licenciement.

J'ai besoin de dire que depuis la campagne d'Espagne la pensée du parti royaliste avait été surtout de s'appuyer sur le soldat. On croyait que la garde nationale était passée à la révolution ; les citoyens armés déplaisaient. Les Royalistes s'étaient aussi imaginé que la dissolution de la garde nationale caresserait les troupes. Les corps de la garde royale voyaient avec déplaisir ces épaulettes prodiguées à de simples bourgeois, et cette multitude d'officiers subitement élevés à leurs grades. On attaqua la question au Conseil par la nécessité d'un exemple. Je répète qu'après son dîner Charles X, quoique sobre et régulier, avait des velléités de force et d'énergie. Il y eut pourtant toujours 3 voix contre 5 dans le Conseil contre la mesure : MM. de Villèle, de Damas, de Corbière, de Peyronnet, de Clermont-Tonnerre, furent pour la dissolution ; M. de Doudeauville contre la dissolution d'une manière absolue ; MM. de Chabrol et Frayssinous votèrent pour une expression de mécontentement, sans aller à une mesure de sévérité aussi impolitique. Le Roi eût désiré que son Conseil fût unanime ; il était même ébranlé par les motifs de la minorité, par ceux surtout de M. de Chabrol qui avait parlé avec chaleur contre la dissolution. Mais après le Conseil, MM. de Villèle et de Corbière revinrent à la charge, et déclarèrent au Roi que si le licenciement de la garde nationale n'avait pas lieu, ils donnaient leur démission. Charles X fut effrayé de cette menace et signa l'ordonnance. Lorsque le Roi eut arrêté le licenciement, M. le duc de Doudeauville, déjà blessé par les scènes dont le cercueil du duc de Liancourt avait été l'objet, offrit sa démission, déclarant qu'il ne pouvait plus faire partie du Conseil. Il rappela ses anciens rapports avec la garde nationale, et le commandement que son fils y avait depuis longtemps obtenu. Charles X conserva rancune de cette détermination : on lui prêta ces paroles : « Plus les circonstances sont graves, moins Doudeauville devait s'éloigner de mon conseil. » Le licenciement de la garde nationale étant arrêté, on prit des précautions pour qu'il s'effectuât sans amener une crise. Des ordres furent expédiés à M. le lieutenant-général *Coutard* ; il dut faire relever tous les postes, et mettre sous les

armes la garnison de Paris. A l'état-major de la garde nationale, le maréchal Oudinot avait rédigé un ordre du jour dans le sens des premières paroles du Roi ; mais quand le maréchal le porta, Charles X lui dit avec vivacité : « Laissez-moi cet ordre, je veux le revoir ; j'ai changé d'avis. » A une heure du matin, le maréchal reçut ampliation de l'ordonnance de dissolution, afin qu'il eût à prévenir l'état-major de la garde. Jugez de son étonnement et de sa douleur ! Les postes furent relevés sans éclat, mais l'impression à Paris fut très-profonde. Beaucoup de bourgeois étaient sans doute fatigués de monter la garde et tous en sont à peu près là ; mais dès l'instant qu'on cassait le corps dont ils faisaient partie, on créait pour eux une question d'honneur de ce qui n'était jusque-là qu'un devoir pénible. Quant au Château, il fut un moment effrayé de la possibilité d'un mouvement séditieux. Lorsqu'il vit le lendemain que tout était paisible, il se montra radieux de cet heureux essai de force. Un pair de France, intime du duc de Rivière, et qui le visita quelques jours après l'événement, recueillit ces paroles du gouverneur de M. le duc de Bordeaux : « Eh bien ! tu vois que Paris est tranquille. Le Roi peut beaucoup. La France est lasse des brouillons et des révolutionnaires. » Le pair de France lui répondit : « Paris n'a pas bougé, parce que le Roi était dans son droit ; il a pu dissoudre la garde nationale ; mais qu'il ait un jour besoin de sa bonne ville de Paris, et puis tu verras le beau coup que vous avez fait. » La conversation ainsi se continua : « Comment expliques-tu la retraite de Doudeauville ? Abandonner le Roi dans un moment de crise ! » — « Doudeauville a bien fait ; il ne peut pas s'associer à un système qui perd le Roi et la France. Au reste, voilà une bonne occasion pour appeler Jules de Polignac à la maison du Roi. » — « J'y ai déjà songé, répondit M. de Rivière ; j'en ai parlé au Roi, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une position politique. J'en ai même écrit à Villèle, et voici la réponse qu'il m'a faite : « Mon cher duc, vous savez combien je mettrai de prix à rap-
« peler notre ami Jules ; mais le Roi ne veut plus de ministre de
« sa maison ; il dit que La Bouillerie lui suffira. » Tu vois,

ajouta M. de Rivière, que le fin renard ne veut pas de Jules auprès du Roi. » En effet, M. de La Bouillerie, nommé en remplacement de M. de Doudeauville, eut seulement le titre d'intendant-général de la maison du Roi.

Je considère la dissolution de la garde nationale de Paris comme l'acte qui alla le plus directement à la démolition de la légitimité; cette garde avait rendu tant de services! elle avait fait l'éclat de la Restauration. Il y eut le doigt de Dieu marqué dans ces temps! N'est-il pas vrai de dire que si, dans les journées de Juillet, la garde nationale eût existé, elle eût été un principe de conciliation entre la royauté et le peuple? Je ne viens point justifier la conduite de la garde nationale à cette revue du Champ-de-Mars; les légions qui prirent part au tumulte pouvaient subir une punition de discipline; il n'y a pas de société quand la force armée peut exprimer une opinion; mais faire un coup d'État, c'était trop fort. On eût dit que la royauté s'essayait à d'autres desseins! Quand les pouvoirs sentent qu'ils sont tout à fait impopulaires, ils frappent à tort et à travers pour montrer qu'ils existent; et comme ils sont obligés de toujours frapper, bientôt il ne se trouve plus rien autour d'eux pour les soutenir, et ils tombent accablés des ruines qu'ils ont faites.

Cette situation à l'intérieur, si agité, ne laissait pas d'imprimer quelque faiblesse aux négociations. Dans les affaires extérieures, les grandes questions diplomatiques tendaient à une fin. M. Canning avait vu M. de Villèle, et sans être précisément d'accord sur tous les points, ils s'étaient entendus sur deux des questions principales, le Portugal et l'Espagne. J'ai dit que le duc de Wellington s'était rendu à Saint-Pétersbourg. M. Canning, quoique rapproché des wighs, était avant tout Anglais et homme d'État. Il savait bien que pour exercer une haute influence auprès du nouveau monarque russe, il n'y avait pas de choix plus habile que celui du duc de Wellington, expression de l'alliance. Il y a ce grand esprit public en Angleterre, que les hommes politiques en dissidence sur des questions intérieures, *ne le sont jamais* lorsqu'il s'agit des intérêts et des droits du pays

à l'extérieur. Le duc de Wellington, profondément Anglais, sentit qu'il fallait éviter l'intervention exclusive de la Russie dans la question grecque ; l'Angleterre devait prendre la haute main, et il s'en saisit. On a toujours mal jugé le duc de Wellington : c'est un esprit droit, exact, avec une habileté instinctive, et qui partout apporte l'autorité d'immenses services et d'un grand nom. A peine arrivé à Saint-Pétersbourg, le duc de Wellington exposa l'intérêt d'une intervention commune ; la Grèce avait invoqué la protection de la Grande-Bretagne ; les choses étaient arrivées à ce point qu'il fallait en finir avec cette situation provisoire. En allant à son ambassade de Constantinople, sir Strafford Canning avait visité les chefs principaux de la Grèce à Hydra ; il avait obtenu d'eux cet acte habile qui plaçait la Grèce sous un protectorat. L'Angleterre avait donc pris la direction du mouvement grec, et le duc de Wellington se trouvait dans une excellente position à Saint-Pétersbourg. Toute la nation russe appelait l'émancipation de la Grèce ; l'Angleterre le savait, et son but était de ne pas la laisser agir seule, afin de ne point rester étrangère à un événement aussi grave. C'est dans cet objet que fut conclue la convention du 4 avril, qui réglait les conditions auxquelles l'émancipation grecque serait résolue, et ces conditions étaient à peu près les mêmes que celles qu'avait stipulées l'assemblée d'Hydra : la Grèce devait être une dépendance de l'Empire Ottoman ; elle paierait à la Porte un tribut annuel dont le montant serait fixé une fois pour toutes d'un commun accord. Les Grecs seraient gouvernés par des autorités qu'ils nommeraient eux-mêmes, mais sur la désignation desquelles la Porte aurait une certaine influence ; la pleine liberté du commerce leur serait assurée ainsi que la direction exclusive de leurs affaires intérieures. Afin d'effectuer une séparation complète, les Grecs seraient tenus d'acheter les biens appartenant aux Turcs, soit sur le continent de la Grèce, soit dans les îles. Le roi d'Angleterre et l'empereur de Russie s'engageaient à profiter de toutes les occasions favorables pour employer leur influence auprès des deux parties, dans la vue d'effectuer leur réconciliation. L'affaire s'était trai-

tée exclusivement entre le duc de Wellington et le czar Nicolas.

Charles X pourtant était très-dessiné pour la cause des Grecs : roi très-chrétien, il mettait un grand intérêt à affranchir une population qui adorait la Croix. Une correspondance personnelle se poursuivait entre lui et M. de Polignac ; le Roi engageait son ambassadeur à Londres à offrir la participation et l'appui de la France en toutes les affaires des Hellènes. Tout s'était organisé en Grèce en conséquence de la double protection des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres ; le comte Capo-d'Istria avait été nommé président ; lord Cochrane grand-amiral, et Church généralissime des armées de terre. La Grèce était en sorte constituée. Par suite des résolutions prises à Pétersbourg, les négociations s'entamèrent à Constantinople ; M. Strafford Canning remit au Divan une note explicite à ce sujet, qui fut appuyée avec énergie par M. de Ribeaupierre, nouvel ambassadeur de Russie. La France, accédant au protocole du 4 avril d'une manière absolue, se réunit aux ambassadeurs russe et anglais afin d'obtenir l'adhésion de la Porte ; l'internonce autrichien, baron d'Ottenfels, lui-même remit au reiss-effendi une note dans laquelle il suppliait la Sublime-Porte de prêter une sérieuse attention aux propositions faites par les Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg ; il lui conseillait de les peser mûrement dans sa sagesse, et de réfléchir aux conséquences incalculables que pourrait avoir une résolution imprudente et contraire à ses véritables intérêts et aux vœux des Puissances. Le reiss-effendi n'y fit que des réponses verbales, évasives ; mais enfin, cédant aux représentations plus ou moins prononcées des grandes légations, il remit aux drogmans des légations française, anglaise, russe, autrichienne et prussienne, une réponse hautaine aux premières propositions. La Sublime-Porte rejetait toute intervention ; les protocoles des Puissances violaient la doctrine de l'obéissance passive des sujets envers leurs souverains légitimes ; le droit du prince de régler ses propres affaires était inviolable. La note se terminait en annonçant la formelle détermination du Divan de n'admettre aucune offre de médiation

étrangère, et de ne plus répondre aux communications subséquentes qui pourraient lui être faites. De ce grand mouvement d'affaires résulta le fameux traité du 6 juillet, conclu à Londres entre la France, la Russie et l'Angleterre : convention unique, j'ose le dire, dans les annales diplomatiques, parce qu'elle créait un état de guerre en pleine paix. On la signa comme une menace à la Porte, sans en considérer les résultats, et ces résultats ont amené de grandes complications, et les conflits les plus difficiles. Les trois Puissances convenaient ensemble qu'au cas où la Porte Ottomane n'accepterait pas, dans le délai d'un mois, la médiation proposée, il lui serait déclaré que les inconvénients de l'état de choses qui subsistait depuis six ans dans l'Orient, et dont la cessation, entièrement au pouvoir de la Sublime-Porte, paraissait encore éloignée, imposait aux parties contractantes la nécessité immédiate de se rapprocher des Grecs; rapprochement qui s'opérerait par des relations commerciales, en leur envoyant à cet effet des agents consulaires et en en recevant d'eux. Si, dans le même délai, la Porte n'acceptait pas l'armistice proposé, ou si les Grecs refusaient de l'exécuter, les hautes Puissances s'efforceraient, par tous les moyens que leur suggérerait la prudence, d'obtenir les effets immédiats de l'armistice dont elles désiraient l'exécution, en empêchant toutefois, autant qu'il serait en leur pouvoir, tout froissement entre les parties contendantes, et sans prendre aucune part aux hostilités entre elles. Enfin, si, contre toute attente, ces mesures ne suffisaient point pour faire adopter les propositions par la Porte Ottomane, ou si les Grecs renonçaient aux conditions stipulées, les hautes Puissances contractantes s'engageaient à travailler à l'œuvre de la pacification d'après les bases arrêtées entre elles; elles autorisaient leurs représentants à Londres à discuter et arrêter les mesures ultérieures auxquelles il serait nécessaire d'avoir recours. Ce traité brisait par le fait toutes les vieilles relations des Puissances avec la Porte; la reconnaissance du gouvernement grec était formelle et régularisée. On imposait un armistice forcé aux parties belligérantes. Bien des malheurs étaient sans doute cau-

sés par les délais imposés dans cette transaction. Le sang était répandu; mais dans les affaires entre nations on ne peut agir aussi vite, aussi brusquement que dans les affaires privées. Les retards pour les questions diplomatiques résultent surtout des inévitables ménagements à l'égard des Puissances. Toutes n'avaient-elles pas des traités avec la Turquie? Pouvait-on les briser par un exclusif sentiment de pitié et de philanthropie? Et puis, comment s'entendre sur les conséquences de l'expédition? Que ferait-on de la Grèce? un État encore jeté subitement dans la balance des nations dont on ébranlait l'équilibre? Les opinions vulgaires, toujours impatientes, demandaient des résultats immédiats. Cela n'est pas possible. L'imagination, qui n'a pas de frein, va plus vite que les transactions rationnelles et les faits. Le traité du 6 juillet fit la Grèce; car que serait-elle devenue sans la triple intervention des Puissances? Ce traité posait une condition difficile, l'armistice obligé entre deux peuples fanatiques et ardents. Quant à l'Autriche, elle n'adhéra point en nom propre au traité; le cabinet de Vienne n'avait pas dissimulé son éloignement pour la cause des Grecs; il avait des ménagements à garder avec la Russie: le prince Ypsilanti, qui était enfermé depuis six ans dans une forteresse de Hongrie, fut mis en liberté; mais l'Autriche ne prit aucune part directe aux transactions qui devaient affranchir la Grèce: elle se contenta d'appuyer par des représentations verbales les intentions des Puissances. On a vu la note qu'avait remise son internonce; prévoyant les conséquences d'une rupture entre la Porte Ottomane et la Russie, l'Autriche fit avancer des forces considérables sur les frontières des provinces turques, et se tint ainsi sur la défensive. Quant à la Prusse, elle se contenta d'adresser des représentations au Divan sur la nécessité de répondre aux justes et conciliantes propositions de la France, de la Russie et de l'Angleterre.

Restait la démarche commune à Constantinople en vertu du traité du 6 juillet. Les trois ambassadeurs des hautes Puissances contractantes firent remettre par leurs drogmans au reiss-effendi une note explicative dans laquelle ils rappelaient la substance

et l'objet du traité du 6 juillet. En exécution d'une des clauses de ce traité, les trois ministres déclaraient à la Sublime-Porte que les Puissances européennes offraient de nouveau et d'une manière formelle leur médiation pour mettre fin à la guerre et pour régler, par une négociation amicale, les relations qui devraient exister à l'avenir entre les deux peuples. Afin de faciliter le succès de cette médiation, les Puissances proposaient un armistice entre les parties belligérantes; elles espéraient que dans quinze jours le Divan ferait connaître sa détermination. Le dernier paragraphe de cette note était menaçant et expliquait assez les intentions des Cabinets : « Il est du devoir des soussignés de ne point dissimuler au reiss-effendi qu'un nouveau refus, une réponse évasive ou insuffisante, même un silence absolu de la part de son Gouvernement, placeraient les Cours alliées dans la nécessité de recourir aux mesures qu'elles jugeront propres à mettre fin à un état de choses devenu incompatible avec les vrais intérêts de la Sublime-Porte elle-même, avec la sécurité du commerce en général, et avec la parfaite tranquillité de l'Europe. » J'ai besoin de le dire souvent; dans l'histoire des transactions diplomatiques, la France joue un rôle d'indépendance et d'honneur depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle et l'affranchissement du territoire. Quel que fût le ministère qui gouvernât le pays, même dans les jours les plus mauvais, il y eut un sentiment profondément éprouvé des intérêts de la France; s'il n'y eut pas toujours la même force, la même habileté, il y eut toujours de l'honneur. J'ai parcouru longtemps les archives des affaires étrangères et la correspondance secrète des ambassadeurs; je dois déclarer ici que je n'ai trouvé ni lâcheté politique, ni convention déshonorante. Une révolution est arrivée depuis. M. Bignon a examiné toutes les affaires diplomatiques de la Restauration; il a sans doute tout vu, tout étudié : je demande maintenant à sa loyauté d'homme politique si tout ne fut pas conduit avec indépendance et dignité pour la France, et s'il ne doit pas aujourd'hui effacer quelques-unes de ces pages de pamphlets qu'il lançait alors contre la Restauration.

Ainsi était l'Europe, et alors se poursuivaient devant les Chambres d'utiles discussions qui agitaient les esprits. J'ai dit par quelle étourderie politique un projet de loi sur le jury avait été présenté à la Chambre des Pairs. Renvoyé à une commission spéciale, l'opposition s'en était emparée pour lui faire subir de nombreuses modifications et l'agrandir. Le projet de loi n'admettait comme jurés que les membres des colléges électoraux; la commission proposait d'y ajouter les docteurs et licenciés des facultés de médecine, de droit, de sciences et belles-lettres, les membres et correspondants de l'Institut et autres sociétés savantes reconnues par le Gouvernement; les notaires, les banquiers, agents de change, négociants et marchands payant patente de l'une des deux premières classes. La liste devait comprendre six cents individus, être affichée le 15 août au plus tard, et close le 30 septembre. Avec ce système de liste publique arrêtée d'avance, désormais les fraudes électorales étaient difficiles. Ce n'était pas ce que pouvait désirer M. de Villèle; mais c'était enfin le résultat obtenu. M. Siméon, rapporteur de la commission, appuyait tous les amendements proposés. « Le droit de participer aux jugements criminels est un droit civil, disait-il; il n'appartient pas seulement à ceux qui paient un certain cens, mais à ceux qui, avec une moindre fortune foncière, jouissent d'une richesse ou d'une aisance mobilière, et à ceux qui par état ont des connaissances dont il ne faut pas priver le jury. » Toutes les modifications proposées par la commission furent admises par les Chambres; le ministère avait fourni étourdiment une arme contre lui-même. Il avait besoin des fraudes électorales, et il proclamait un système de franchise et de publicité. Quelques préfets se plaignirent, et parmi d'autres causes ce fut la crainte de l'application de cette loi qui précipita en M. de Villèle la pensée de dissoudre la Chambre. Vint ensuite un projet plus fortement répressif de la traite des Noirs, arrêté sur les instances de M. Canning lors de son séjour à Paris. L'Angleterre mettait toujours un grand prix à l'extinction de la traite: les principaux chefs d'une expédition ayant pour objet la traite

des Noirs, négociants, armateurs, subrécargues, assureurs, officiers d'équipage, étaient punis de la peine du bannissement, et tous solidaires d'une amende égale à la valeur du navire et de la cargaison; le navire devait être en outre confisqué. Les autres individus faisant partie de l'équipage seraient punis de trois mois à cinq ans de prison, et le capitaine et les officiers du bord, déclarés incapables, à aucun titre, de servir tant sur les vaisseaux de l'État que sur ceux du commerce français. La discussion fut calme, modérée. On eût dit que la Chambre des Pairs, s'étant réservée pour une haute opposition politique, voulait la faire oublier par la science et la supériorité qu'elle apportait dans les projets d'intérêts généraux.

Cependant, à tout bien considérer, il était impossible que le ministère restât tel qu'il était en présence de la majorité de la Chambre des Pairs, ou que cette majorité elle-même ne fût pas dénaturée. J'ai la certitude que M. de Villèle songeait à modifier son cabinet, à le nuancer surtout. Il voulait sacrifier ses trois collègues, MM. de Corbière, de Peyronnet et de Clermont-Tonnerre, trop odieux à l'opinion publique, et chercher des appuis dans une couleur moins forte de la droite. Il jetait déjà les yeux sur M. de Martignac, expression douce et modérée du centre. Il devait porter M. de Corbière au titre de grand-référendaire de la Chambre des Pairs, en remplacement de M. de Sémonville, monument de finesse et de dextérité, qui avait passé à travers toutes les fortunes royales et ministérielles sans en être ébranlé : c'était un esprit observateur, un caractère facile, se ployant à tout, parce qu'il était résigné à tout. Par sa position de grand-référendaire, il voyait les ministres, leur rendait compte des délibérations, cherchait à adoucir par son influence les échecs trop rudes, trop violents. M. de Villèle ne pouvait se dissimuler que M. de Sémonville ne lui était pas dévoué; il n'appartenait pas à la coterie ministérielle. Son remplacement était tout à la fois une excellente position pour M. de Corbière et une concession à la droite. M. de Sémonville eut vent de la résolution de M. de Villèle; il alla directement à lui. « Je sais, lui dit-il, que vous voulez

me remplacer. » — « Moi ! répondit M. de Villèle avec une exclamation et en prenant la main du grand-référendaire ; vous nous êtes trop nécessaire. » — « Je le sais, la chose est certaine, et qui plus est, vous voulez mettre à la Chambre M. de Corbière. Eh bien ! je n'ai qu'un mot à vous dire pour vous montrer combien le choix de M. de Corbière serait habile : supposez que tous les pairs soient réunis, et que dans une grave délibération, un chat miaulant tombât du plafond au milieu de nous ; certes, l'étonnement serait grand et la sensation ridicule ; eh bien ! la nomination de M. de Corbière ferait le même effet. » M. de Villèle sourit, mais il comprit la portée de cette plaisanterie. En effet, rien n'était plus antipathique à l'esprit de la Chambre des Pairs que le caractère de M. de Corbière et ses manières rudes et bourgeoises. Pour le rôle de grand-référendaire, il fallait un homme doux, un caractère ployant, d'une nuance modérée, ne heurtant jamais en face aucune opinion, M. de Sémonville, en un mot.

La Chambre des Députés discutait la loi de finances avec plus de sévérité et d'aigreur que dans la session précédente. On venait de dissoudre la garde nationale ; la loi de la presse avait été jetée aux passions ; on menaçait de la censure. Des événements graves étaient survenus qui ébranlaient la fortune publique. M. de Villèle avait fondé les prévisions de son budget sur les évaluations du mois de janvier, qui avaient dépassé la quotité des années précédentes ; depuis, une diminution effrayante s'était produite dans les revenus publics. « Les circonstances, disait M. Fouquier-Long, rapporteur pour la partie des dépenses, ne sont plus ce qu'elles étaient au moment où le travail du Gouvernement se rédigeait. Vous le savez, les deux derniers mois ont été moins productifs qu'on ne l'avait espéré. Cependant le déficit n'a rien qui doive alarmer ; l'état du pays est encore dans une position à inspirer de la confiance. » — « De ce que les produits augmentaient chaque année, répondait M. Laffitte, on a cru qu'ils augmenteraient toujours. On a dépensé sans mesure, espérant sans doute que la France produirait aussi sans mesure.

La cause du mal vient des méfiances qu'à excitées dans tous les esprits la marche du Gouvernement; des passions fermentent ici et en Espagne, et voudraient se déchaîner contre l'Angleterre. Qu'avons-nous pour nous rassurer contre des prévoyances aussi sombres? Serait-ce la fermeté du ministère? Est-ce en outrageant des citoyens armés depuis quarante ans pour le maintien de l'ordre, et qui inspirèrent le respect aux armées ennemies elles-mêmes? Avec un tel ministère, le seul parti à prendre est de le mettre en accusation. »—« Il est vrai, répondait M. de Villèle, que les premiers mois de l'année ont présenté des diminutions qui n'avaient pu être prévues : ce fait est à votre connaissance; vous êtes les maîtres d'agir en conséquence, et nous nous associerons à toutes les mesures que vous jugerez nécessaires pour éviter les craintes qu'on a manifestées. Un seul mot à la menace de notre accusation, à propos de la dernière ordonnance: j'aurais pu craindre une pareille accusation, si je n'avais pas conseillé cette mesure; mais je ne la redouterai jamais pour avoir conseillé un acte commandé dans l'intérêt du pays. » — « Dans l'intérêt du pays! s'écriait M. Benjamin-Constant; pesez ces expressions. Il était donc dans l'intérêt du pays que la garde nationale fût licenciée? son existence était donc contraire au pays? Précisez donc vos accusations; dites-nous ce qu'a fait contre l'intérêt du pays cette garde nationale qui, dans tous les temps, a défendu et sauvé les intérêts du pays. Où est l'appui du ministère? dans la population? il l'a outragée; dans l'opinion? il l'a soulevée; dans les pairs? il ne peut les soumettre qu'en dénaturant leur institution; dans la magistrature? elle lui résiste au nom de la justice. » — « D'où vient, demandait M. Bacot de Romans, qu'avec tant de moyens de consolider le trône et la félicité du pays, la France se trouve aujourd'hui moins calme et moins confiante? C'est que le ministère a méconnu la nature du gouvernement. Dominer les élections et les Chambres a été établi comme le seul moyen de gouverner la France. » — « Ministres du Roi, s'écriait M. de Preissac, il vous reste un grand service à rendre au trône et au pays, un service immense, le seul qui

puisse réparer le mal que vous avez fait : c'est de vous retirer. Vous êtes destitués de toute force morale ; toutes les supériorités vous effraient ; le cri de *vive le Roi !* vous accuse. » — « Le déficit a commencé, ajoutait le général Sébastiani, il s'accroîtra chaque année ; les abus d'autorité du ministère sont intolérables, aussi l'indignation est-elle générale. »

La fermentation dans la Chambre était grande ; la dissolution de la garde nationale, les menaces de censure, la gravité des événements étaient les causes de ces violentes sorties. M. de Villèle se montra plus découvert, moins habile dans cette position : il était dépassé. Les événements se compliquaient contre lui ; il ne pouvait plus opposer aux paroles de la tribune le spectacle d'une prospérité sans exemple et d'un accroissement de revenus. Le déficit arrivait ; déficit exagéré, exploité tout exprès pour multiplier les oppositions contre le ministère. L'habileté de M. de Villèle avait beau se retourner, il était menacé, même dans sa Chambre septennale ; plus que jamais les Royalistes étaient divisés, et ce spectacle jetait de l'inquiétude au Château ; on se disait déjà : Pourquoi ne sortirons-nous pas de la crise ? M. de Villèle est-il tellement nécessaire qu'on doive lui sacrifier l'union des hommes monarchiques et le salut du trône ? et quand une fois toutes ces questions commencent à se poser, un ministère est perdu ! C'est un malheur quand on ne croit plus en un pouvoir. La session close, M. de Villèle avait trop positivement annoncé le rétablissement de la censure, pour que l'opposition doutât encore qu'elle ne fût une mesure inévitable. Le Cabinet périssait sous les coups de la presse ; puis M. de Villèle songeait déjà à la dissolution de la Chambre des Députés, et il voulait préparer en silence le renouvellement de sa majorité. Dès la discussion du budget, M. de Villèle, mais lui seul, et sans en rien dire à ses collègues, avait sondé le Roi sur la nécessité de nouvelles élections. Charles X avait d'abord repoussé cette idée comme une témérité ; mais, avec sa persévérance ordinaire, le président du Conseil était plusieurs fois revenu à la charge, et à la fin il était convenu qu'on sonderait les préfets sur la chance

d'une élection générale. Une circulaire toute confidentielle, émanée de la présidence du Conseil, fut adressée aux préfets. Elle posait la question suivante : « En cas d'une réélection générale, quels seraient les candidats que pourrait porter le Gouvernement, et quelles chances pourraient-ils avoir ? » Comme il arrive toujours, sauf trois ou quatre préfets plus sincères, tous répondirent que les candidats du Gouvernement obtiendraient des majorités. M. de Villèle mit toutes ces réponses sous les yeux du Roi, et dès lors la dissolution se présenta avec plus de chances. Ce fut dans cette pensée qu'on rétablit la censure. On voulait surprendre les électeurs, et pour cela on comprimait la liberté de la presse. Charles X renonçait à son dernier titre de popularité, à cette liberté de la presse saluée à son avénement. On avait demandé vainement des moyens répressifs aux pouvoirs politiques, ils les avaient refusés : fallait-il laisser la Religion et le Trône désarmés ? fallait-il autoriser l'impiété à lever sa tête haute ? telles étaient les paroles de l'épiscopat, des pieux amis du Roi. Il y avait nécessité de défendre le Trône et la Religion. La censure fut donc imposée par ordonnance, sans considérant ; on ne prit point de précautions ; on eût dit que le pays y était façonné. Seulement le *Moniteur* publia un article, espèce de persiflage et de contre-vérité, dans lequel il rappelait « les projets de loi bienfaisants, les actes éclairés du ministère, sur lesquels la presse n'avait cessé depuis trois ans de jeter des nuages. Le Trône acceptait la clarté de la tribune, mais il repoussait les fausses lumières du journalisme : c'était pour cela qu'il ordonnait, non pas le silence, mais l'ordre des discussions ; on ne réduisait pas les journaux à l'impuissance de leurs opinions ; on leur demandait un peu de cet ordre admirable qui règne dans les discussions parlementaires.

Le pays était préparé depuis longtemps à cette mesure, car dès que l'ordonnance fut promulguée, il se forma une société, sous la présidence de M. de Châteaubriand, pour défendre et protéger la liberté de la presse ; elle publia des brochures, des imprimés qui allaient sur tous les points de la France réchauffer

les passions, en réveillant les antipathies contre le ministère. Ces imprimés circulaient partout, dénonçant les abus d'une censure sans intelligence. Tout cela remuait puissamment les esprits. Au mois de septembre, le Roi résolut un voyage dans les départements du Nord, pour visiter les camps de Saint-Omer et de Lunéville. Le ministère voulait un peu enlever Charles X à l'atmosphère de Paris et à l'opposition de Cour. M. de Corbière venait de perdre son fils : une affliction profonde avait altéré sa santé ; il ne pouvait accompagner le Roi, et un instant il avait été question de M. de Chabrol pour ce voyage. M. de Villèle, qui commençait à craindre l'influence du ministre de la marine, obtint qu'il ne suivrait pas le Roi. M. de Clermont-Tonnerre seul l'accompagna comme ministre de la guerre. A son retour le Roi put se croire et se dire encore aimé du peuple. Eh bien ! cet enthousiasme tout personnel à Charles X le persuadait que le bruit de l'opposition était factice, que le journalisme était la seule cause de l'agitation, et qu'en faisant un grand appel au pays, il répondrait par une nouvelle majorité royaliste. M. de Villèle préparait pendant ce temps son vaste projet de dissolution de la Chambre. On a considéré depuis cette mesure comme un de ces actes d'entraînement et de folie qui perdent les Pouvoirs, comme par une sorte de fatalité ; on n'a pas tout vu : jamais mesure ne fut plus réfléchie et plus longtemps débattue. Les derniers votes de la Chambre des Pairs avaient suffisamment constaté qu'il y avait désormais incompatibilité d'existence entre l'esprit du ministère et la Chambre haute. On ne pouvait plus marcher sans une promotion de pairie, et cette promotion ne devait plus être de dix ou de vingt Pairs ; elle n'aurait pas suffi ; il en fallait soixante ou quatre-vingts, et remanier complétement la Chambre. Le parti religieux l'exigeait d'ailleurs ; il voulait y porter en masse les sommités de la coterie Rougé. Le ministère était soutenu dans la Chambre spécialement par ce parti religieux, qui se composait alors de cent cinquante membres, et commençait à embarrasser M. de Villèle. Ce ministre n'avait même plus sa *confiance* absolue ; elle se portait plus favorablement autour de

M. de Peyronnet. M. de Villèle avait promis la pairie à un grand nombre; il devait s'en débarrasser en les jetant en masse dans la Chambre des Pairs; mais cette mesure disloquait sa majorité et la rendait incertaine! Déjà cette majorité s'était ébranlée. Les dernières discussions sur le budget avaient montré une irritation parlementaire bruyante et sévère, et qui devait grandir encore dans la prochaine session, à mesure que le terme de la septennalité approchait. Beaucoup de députés avaient d'ailleurs déclaré que leur mandat ne pouvait s'étendre au delà de cinq ans, et qu'ils enverraient leur démission si l'on allait plus loin. En dissolvant la Chambre, M. de Villèle se donnait la majorité aux Pairs par la possibilité d'une grande fournée; puis, portant toutes ses forces électorales sur des candidats du centre droit, il pourrait secouer la Congrégation, et surtout obtenir une Chambre plus modérée, plus unie, parce qu'elle aurait en face quatre-vingt à cent députés de la gauche que le Gouvernement ne repousserait plus. Une fois cette Chambre rassemblée, M. de Villèle sacrifierait ceux de ses collègues les plus odieux à l'opinion publique, MM. de Peyronnet, de Corbière et de Clermont-Tonnerre; il pourrait remanier son Cabinet dans le sens du centre droit, y appeler des hommes tels que MM. Ravez, Martignac et même Portalis, et recommencer un long bail de septennalité. Ce projet était vaste, mais il était tout à la fois en dehors de l'opinion et des faits. D'abord était-il possible qu'une Chambre nouvellement élue, et par conséquent sous l'empire de cette terrible réaction qu'on n'avait pas assez prévue et ménagée, pût s'accommoder de M. Villèle président du Conseil, à l'époque d'un système tombé si bas et si unanimement réprouvé? M. de Villèle allait subir la faute qu'il avait faite en s'affublant de la présidence. S'il était resté ministre des finances, on n'aurait gardé souvenir que de ses services et de sa capacité; mais président du Conseil il portait la responsabilité une et complète de son système! Il y avait longtemps que M. de Villèle avait préparé l'esprit du Roi à une dissolution; son crédit s'était un peu affaibli; toutefois Charles X était habitué à son travail, à sa ma-

nière de discuter. Presque tous les jours, il passait une ou deux heures dans le cabinet des Tuileries, et cette action persévérante du ministre influençait singulièrement l'esprit du Roi. La dissolution était donc résolue quand la question fut portée au Conseil. Quelques-uns des ministres n'avaient même appris la pensée de M. de Villèle que par les préparatifs électoraux de M. Capelle ; quatre séances du Conseil se passèrent en débats. MM. de Chabrol et Frayssinous s'opposèrent tout à la fois à la promotion de pairs et à la dissolution. Sur le premier point, le Roi, quoique peu disposé à toute promotion nombreuse, dit : « Je crois que M. de Villèle a raison ; la révolution est dans la Chambre des Pairs, il faut l'en chasser. » La discussion fut libre et très-développée ; on put tout exprimer. Les principaux motifs d'opposition reposèrent sur l'irritation des esprits. A cela M. de Villèle répondait par la correspondance des préfets. Enfin il fut admis que la Chambre serait dissoute et qu'il y aurait une promotion de pairs. Le public ne fut admis dans aucune confidence. La censure ne permettait pas le moindre mot qui pût faire soupçonner les intentions du Cabinet pour une mesure aussi grave que la dissolution de la Chambre.

On discuta d'abord la liste des pairs[1]. Elle avait été faite par M. de Villèle, et comprenait cent vingt noms, que le Roi réduisit à soixante-seize. Presque tous tenaient de vieilles promesses, des engagements parlementaires, de telle sorte qu'on aurait pu dire d'avance quels noms seraient portés à la pairie. Une seule pensée avait présidé à la formation de cette liste ; on voulait balancer par le parti religieux la majorité politique dans

[1] Depuis longtemps M. de Villèle avait fait demander à M. de Sémonville les plans de la salle des séances de la Chambre des Pairs : il n'avouait pas la promotion ; il disait seulement : « Vous n'êtes pas assez à l'aise dans le local actuel : je vous en cherche un autre. » M. de Villèle voulait un moment transporter la Chambre des Pairs au Louvre. L'esprit malicieux de M. de Sémonville avait deviné tout ce que ces demi confidences signifiaient, et il avait prédit à M. de Villèle qu'une promotion de pairs ébranlerait même la minorité ministérielle.

la Chambre des Pairs. Presque tous les nouveaux pairs appartenaient à ce qu'on désignait alors sous le titre de grande propriété de province. Ils avaient tous de notables fortunes, des existences hautement territoriales. On voulait retremper la Chambre des Pairs, trop parisienne, trop mondaine. En tête d'abord cinq archevêques. Ne fallait-il pas fortifier le banc de la pairie ecclésiastique? Le Clergé n'était pas assez dans l'État; on l'y appelait encore; c'étaient MM. de Montblanc, archevêque de Tours; de Brault, archevêque d'Alby; de Morlhon, archevêque d'Auch; Morel-de-Mons, archevêque d'Avignon, et de Pins, archevêque d'Amasie. Puis venaient de bons et notables propriétaires de province, membres des conseils généraux. Tels étaient le comte de Sainte-Aldegonde, le marquis de Monteynard, le marquis de Lévis-Mirepoix, le comte de Panisse, le comte de Bonneval-Doullée, le marquis de Radepont, le marquis de Lancosme, le marquis des Montiers de Mérainville, le vicomte de Sainte-Maure, le marquis de Saint-Mauris-Chatenois, le comte d'Albon, le marquis de Beaurepaire, tous avec une grande fortune territoriale. M. de Villèle avait fait demander aux préfets quels étaient les gentilshommes les plus riches dans les divers départements de la France, et il les avait fait pairs, bien sûrs qu'ils balanceraient par une force d'inertie la majorité demi-libérale de la Chambre haute. Au reste la masse de ces grands propriétaires était tout à fait dévouée aux idées religieuses et monarchiques. Ensuite, comme troisième catégorie, vinrent les députés sortants, au nombre de trente-six, parmi lesquels MM. de Vogué, de Kergariou, de Chifflet, de Calvière, de Castelbajac, de Courtarvel [1], Humbert de Sesmaisons, Louis de Kergorlay, de Frénilly, de La Bouillerie, Adrien de Rougé, Forbin des Issarts, de Gourgues, de Lur-Saluces, le prince de Montmorency, le prince de Croï-Solre. Ils étaient tous de la majorité et avaient servi avec dévouement le système ministériel; ils se

[1] On reprochait à cette promotion de porter deux ou trois noms de la même famille dans la Chambre des Pairs.

divisaient en deux classes : les uns appartenaient exclusivement à l'opinion religieuse, à la coterie du comte Adrien de Rougé ; les autres aux amitiés de M. de Villèle : tels étaient MM. de Lapanouze, Ollivier de la Seine et de Maquillé surtout, qui avait activement surveillé les votes ministériels de la Chambre des Députés. Venaient quelques unités, pour services d'administration et d'armée ; tels étaient le duc d'Esclignac, le comte de Bouillé, gouverneur de la Martinique, le comte de la Vieuville, ancien préfet, le comte de Tocqueville, préfet de Seine-et-Oise. Et ce qui dut étonner, par les rapprochements, ce fut de voir, tout à côté de M. de Rougé, l'un des chefs de la Congrégation, le maréchal Soult, l'homme des batailles et de l'Empire ! Enfin pour que rien ne manquât à cette liste, on ajouta trois étrangers auxquels des promesses royales avaient été longtemps faites : le maréchal prince de Hohenloë-Bartenstein, le prince d'Aremberg, et le prince de Berghes Saint-Winock. Le ministère se donnait une force seulement numérique, et encore quelques-uns de ces pairs devaient passer à l'opinion modérée, et se séparer des principes qui les avaient élevés à la haute dignité qu'ils ambitionnaient [1]. En résumé, la promotion restait dans l'esprit de la pairie : toutes les notabilités fournies des départements étaient appelées à la haute Chambre.

La liste des présidences fut le sujet de la seconde délibération du Conseil. Par la dernière promotion de pairs, la majorité avait été disloquée ; la plupart des candidats habituels du ministère avaient passé à la pairie ; M. de Villèle s'était débarrassé de la Congrégation ; toutefois il s'était privé dans les départements de cette clientèle qui entourait les anciens députés. La noblesse influente des provinces, qu'on n'avait pu porter toute entière sur la liste, voyait avec jalousie les noms nouveaux de la pairie. M. Capelle avait réuni avec soin tous les éléments d'une nouvelle élection de candidats ; tous avaient été choisis de préférence dans le centre

[1] Plusieurs des nouveaux pairs, et parmi eux le comte d'Albon, vinrent déclarer à M. de Sémonville que, revêtus maintenant de la pairie, ils voteraient avec le parti de la modération.

droit, allant vers la droite, mais dépouillé de ses exigences et de ses exaltations. On avait un peu écarté le parti religieux, et tout à fait la contre-opposition et la défection. Les instructions primitives de M. de Villèle portaient qu'on eût surtout à élaguer la couleur de M. de Labourdonnaye. L'ordonnance de convocation donnait un court délai aux électeurs; on croyait les surprendre, mais l'opinion était depuis si longtemps éveillée! M. de Villèle s'était fait illusion sur tous les points; il s'imaginait, en mettant la censure, comprimer la presse, et en ne donnant que quelques jours à la liberté des journaux leur ravir cette puissance d'esprit public et d'opinion qu'ils exercent toujours. C'était un faux calcul. La presse fut d'autant plus vive, plus influente, que sa parole fut rapprochée des élections; elle n'eut que quelques jours de liberté, et cela suffit pour ébranler les esprits. Dans un plus long terme, elle se serait peut-être usée, et chaque phrase n'eût pas porté son effet. L'administration avait tout préparé pour la réussite des élections; elle avait donné carte blanche aux préfets; ils la secondèrent avec un zèle dont rien n'approche. Ils avaient fourni des notes au ministère, desquelles il résultait que les candidats du Roi, car c'est ainsi qu'on les nommait, étaient sûrs de leur élection. La tête des préfets est ainsi faite; ils répondent moins ce qui est vrai que ce qu'un ministère désire; cela a toujours été, cela sera toujours, et pourquoi? c'est qu'un ministère se croit mal servi lorsqu'on le contrarie, et quand l'événement arrive, alors on baisse la tête. Le ministère ne négligea rien. Les presses de l'imprimerie royale gémirent sous les pamphlets; on les envoyait sous la bande des journaux de l'opposition; on y insultait les candidats, et on y réveillait le zèle monarchique et ministériel: brochures, journaux plus ou moins niaisement écrits, circulaient sous le patronage des feuilles de l'opposition. C'était ce qu'on appelait le contre-poison opposé au poison. Et puis on établissait des bureaux d'élection; mille difficultés étaient faites aux électeurs qui pensaient mal; on les forçait à revenir, on les fatiguait de chicanes; tandis que pour les électeurs ministériels, ce n'était que facili-

tés, que douceurs, que prévoyances des bureaux. Jamais action plus tracassière et moins forte; ces petits moyens, qui réussissent quand les esprits sont calmes, n'empêchent rien lorsque l'agitation est vivace et l'opinion réveillée. La nouvelle du combat de Navarin arriva au milieu du mouvement électoral; le ministère en exploita la popularité dans l'intérêt des élections. Ceci n'aboutit à autre chose qu'à une apothéose pour M. de Rigny et pour M. Louis son oncle. Il y a des temps où les plus grands événements ne sont rien; le pays se fait des idées fixes et leur subordonne tout.

En face de cette action violente, exagérée du pouvoir, s'était également organisée, sur une aussi vaste échelle et avec un zèle non moins ardent, cette opinion publique, puissante, et d'autant plus vive qu'elle avait été plus longtemps comprimée. *La Société Aide-toi le ciel t'aidera* se montrait avec ses candidats, ses principes; elle se composait d'anciens carbonari revenus à des idées plus légales et moins subversives. Quelques royalistes s'y étaient réunis. C'était, si l'on veut, une administration à côté de l'administration. Cela se pratique ainsi dans tout pays libre; l'opposition s'organise en face du Gouvernement. La société *Aide-toi* n'avait donc rien d'illégal; elle se fortifiait par l'action trop violente de l'autorité; elle se justifiait par ses fraudes. On se réunit, on s'entendit sur les candidats. Les deux oppositions royaliste et libérale se firent de mutuelles concessions; on porta ses candidats réciproques. Union étrange, et que la haine contre M. de Villèle avait pu seule opérer! on vit le nom de M. de Labourdonnaye à côté de celui de M. de Constant, M. de La Fayette et M. Ferdinand de Berthier portés sur de communes listes! La coalition fut complète. Je ne sache pas un combat plus acharné, avec des armes plus aiguës, plus mordantes; la presse, jusque-là silencieuse, s'en vengea dans des saturnales de dix jours: tout fut dénoncé, surveillé, flétri; ce que les Royalistes avaient fait en 1824 après la guerre d'Espagne, pour se procurer des élections générales, l'opposition le tentait aujourd'hui; l'ardeur était passée dans son camp. La presse agissait avec unani-

mité par une parole monarchique et constitutionnelle. Une seule publication rompit cet accord ; ce fut l'écrit si remarquable de hardiesse de M. Cauchois-Lemaire, sous ce titre : *Lettre à M. le duc d'Orléans*. M. Cauchois, avec ce style mordant qui le caractérise, appelait S. A. R. à saisir la couronne ; c'était le but secret, à peine caché sous une phrase transparente. « Échangez vos armoiries ducales contre la couronne civique, disait le poignant écrivain. Allons, prince, un peu de courage ; il reste dans notre monarchie une belle place à prendre, la place qu'occuperait La Fayette dans une république, celle du premier citoyen de France ; votre principauté n'est qu'un chétif canonicat auprès de cette royauté morale. Le peuple français est un grand enfant qui ne demande pas mieux que d'avoir un tuteur : soyez-le, pour qu'il ne tombe pas en de méchantes mains, afin que le char si mal conduit ne verse pas : nous avons fait de notre côté tous nos efforts ; essayez du vôtre, et saisissons ensemble la roue sur le penchant du précipice. » Tel était alors l'esprit du mouvement libéral ; ceux-là mêmes qui poussaient à l'extrême les idées patriotes, considérèrent l'écrit de M. Cauchois-Lemaire comme un coup de fusil tiré trop tôt. Tout le monde le traita de folie. Il y a toujours dans les partis des imprudents qui démasquent et dénoncent l'avenir ; on les répudie, car l'hypocrisie est la monnaie courante des factions. Au milieu de ce mouvement de la presse, les élections s'accomplissaient du nord au midi avec une énergie, une unanimité remarquables. Les candidats du ministère étaient presque partout repoussés ; le télégraphe annonça successivement des résultats qui ébranlaient la puissance de M. de Villèle. Royalistes et Libéraux étaient réunis contre le système ministériel. Presque partout les abonnés de la *Quotidienne* avaient voté avec ceux du *Constitutionnel*, par un pacte bien étrange et bien fatal. Ainsi les élections d'arrondissement laissaient le ministère dans l'isolement. En réunissant tous les éléments de sa force, il n'avait pas même un tiers de voix. Un espoir lui restait pourtant dans les colléges de département : là était la grande propriété conservatrice. On devait lui faire un

appel, l'effrayer par la crainte des révolutions, menacer ses sympathies et ses intérêts. La grande propriété serait-elle sourde à l'appel que lui ferait le ministère royaliste en péril?

Il s'était fait dans l'opinion un frémissement de satisfaction et de joie; c'était moins contre la royauté, disait-on, qui semblait hors de cause, que contre la Congrégation et M. de Villèle qu'étaient donnés les votes des électeurs. Cette joie bruyante éclata en désordre, et ici j'ai à raconter les tristes scènes de la rue Saint-Denis. J'ai recherché avec soin tous les documents sur ces journées où l'on s'essaya aux barricades; il y eut tout à la fois de la révolte et de la police, comme dans presque toutes les émeutes; le peuple était content, et le pouvoir de mauvaise humeur; de là mille causes de conflits sanglants. J'ajouterai que le ministère avait intérêt à grossir la sédition, parce qu'il voulait envoyer en province la peur d'une révolution par le télégraphe. Voici les faits: Quand le résultat des élections eut été connu, quelques maisons illuminèrent spontanément; alors des groupes nombreux parcoururent la ville et prirent bientôt un caractère de violence [1]; ils lançaient des pierres aux fenêtres, intimant à tous l'ordre d'illuminer. Dans la rue Saint-Denis, on cassait les vitres; de paisibles habitants étaient insultés, et cependant aucune force publique ne se présentait pour les protéger. Au bout de quelques heures parut enfin un détachement de gendarmerie; il fut reçu à coups de pierres; mais de fortes patrouilles arrivant, les mutins furent dispersés. Ils se rallièrent bientôt et construisirent des barricades; vainement de nouvelles patrouilles essayèrent d'enlever ces barricades; la résistance devint telle qu'elles furent obligées de rebrousser chemin. Ce ne fut qu'après des

[1] Quelques-uns de ces groupes de dix ou douze personnes étant passés devant le ministère de la marine sans qu'ils fussent arrêtés, M. de Chabrol se hâta d'écrire à M. de Villèle: « N'est-il pas à craindre que si vous ne réprimez pas de si légers désordres, on ne soupçonne la police? » M. de Villèle s'offensa de ces soupçons, et répondit: « Si l'on n'a pas réprimé ces groupes, c'est qu'apparamment *ils* n'ont trouvé aucune force devant eux. »

charges réitérées et un feu de peloton que l'on pût s'en rendre maître. Quelques accidents qui marquèrent cette répression signalaient un danger pour l'avenir du Gouvernement et de la monarchie; il y eut hésitation dans la troupe de ligne. Un commissaire de police avait invité un chef de bataillon à commencer le feu. « Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous », lui répondit cet officier supérieur; « Nous n'échangerons pas des balles contre des pierres », s'écriait un capitaine de voltigeurs. On trouvait plus de dévouement dans le colonel Fitz-James; à la tête du 18e de ligne, il commanda le feu, malgré la défense du général qui, au moment de la première décharge, accourut pour faire cesser cette lutte sanglante. Ces scènes se reproduisirent pendant plusieurs jours avec un ordre, une précision, une régularité qui signalaient une impulsion commune; or, le comité insurrectionnel n'existait plus alors; ce peuple, qui s'essayait à la résistance, était cette masse qui encombre une grande capitale : joignez à cela l'insouciance de la police, le besoin qu'elle avait de supposer des dangers pour faire croire aux périls du trône; on appelait de toutes ses forces un conflit entre la troupe et le peuple : j'ai entendu des mots atroces. « Il faut que ce conflit arrive, parce qu'alors se montrera cette inimitié naturelle entre le soldat et le citoyen; on a tiré des coups de fusils; la monarchie est sauvée : l'armée est pour nous ! » Quand on réfléchit à toutes les circonstances qui marquèrent ces graves événements, aux causes secrètes qui les préparèrent, on ne peut s'empêcher de voir le prélude des journées de Juillet; ces barricades qui s'élèvent avec cet instinct des multitudes; cette tentative de répression par les armes à feu; ce refus de deux officiers de tirer sur le peuple, tout cela présageait un engagement plus sérieux et les dangers qui pourraient surgir. S'il est vrai que la police de ce temps, et j'ai quelques raisons de le croire, laissa s'accroître le mouvement, afin d'user de moyens plus violents de répression; s'il est vrai surtout que l'on employa ce mouvement pour effrayer les provinces et assurer les choix des Royalistes, c'est un triste jeu qu'on jouait là. On habituait le peuple à résister

aux troupes, on s'essayait aux barricades : triste essai pour la monarchie !

Le télégraphe porta aux grands colléges la nouvelle que Paris était révolté, et que la sédition menaçait le trône. Le président du Conseil donnait ordre aux préfets en même temps de grouper les voix sur les candidats royalistes, quelles que fussent leur couleur, ministérielle ou de contre-opposition. Ceci était une mesure prise de concert avec le roi Charles X, qui, voyant la tournure que prenaient les élections, voulait à tout prix éviter une majorité libérale, car avec les Royalistes il y aurait moyen de conciliation. Dans une conversation intime avec le Roi, il avait été question d'une modification ministérielle, afin de rallier toutes les nuances royalistes, et de satisfaire sur quelques points l'opinion. Cette conversation, tout à fait secrète, avait été suivie de la circulaire aux préfets. M. de Villèle ne tenait point à ses collègues ; personne ne les sacrifiait plus facilement aux exigences de sa situation. Les élections des grands colléges produisirent à peu près le résultat qu'on avait prévu. Le parti libéral n'obtint la majorité que dans un petit nombre ; la contre-opposition eut ici la haute main. La victoire fut à la droite, au centre droit et au centre gauche. La majorité des élections était encore royaliste, quoiqu'elle ne fût pas ministérielle. M. de Villèle le faisait dire et répéter au Roi ; il songea sérieusement alors à un remaniement du Conseil. M. de Peyronnet n'avait été élu ni à Bourges ni à Bordeaux ; il avait demandé la pairie ; on la lui avait refusée, sous prétexte qu'on ne pouvait créer pair un ministre qui avait été repoussé par deux colléges électoraux. C'était un coup en dessous de M. de Villèle. Le président du Conseil méditait la complète disgrâce de M. de Peyronnet. Celui-ci s'en expliqua avec chaleur. « Vous aurez ma démission, s'écria M. de Peyronnet ; je saurais braver la misère même, s'il le faut. » M. de Corbière voulait à toute force se retirer ; il avait des chagrins de famille et une véritable lassitude des affaires publiques ; M. de Clermont-Tonnerre était depuis longtemps sacrifié dans l'esprit du président du Conseil : le Cabinet était en quel-

que sorte dissous. M. de Chabrol seul se rattachait à la fortune de M. de Villèle, et lui restait fidèle ; il fut député auprès de M. de Martignac pour lui proposer un ministère. Avec beaucoup de finesse, M. de Martignac répondit au négociateur : « J'aime beaucoup M. de Villèle ; mais je sens en moi trop de vie ministérielle, pour m'associer à un système qui n'a pas quinze jours d'existence. » On sonda également M. de Pastoret pour les sceaux et M. de Talaru pour les affaires étrangères ; il y eut partout refus absolu. Cette première négociation n'eut donc aucun résultat ; elle avait lieu dans la seconde moitié du mois de novembre.

Cependant M. de Villèle, résigné en définitive à sa démission, écoutait toutes les ouvertures, adoptait toutes les chances. Quand un ministère est prêt à tomber, il arrive une foule de gens qui, sans mission, viennent vous proposer ce qu'ils ne sont pas autorisés à vous offrir. M. de Villèle avait trop l'instinct de sa position pour ignorer que, dans l'état où les choses étaient arrivées, il ne pouvait s'unir à un ministère de gauche, et encore moins le faire agréer par le Roi. Le président du Conseil était en position de tout écouter, de répondre à toutes les propositions ; mais de là à une alliance avec la gauche il y avait loin : il ne pouvait y songer sérieusement ; il aurait fallu pour cela changer la tête de Charles X. Sans doute M. de Villèle ne renonçait point encore à la partie, pour me servir d'une expression qui lui était familière ; il pouvait se raccrocher à une combinaison raisonnable ; mais il perdit bientôt tout espoir lorsqu'il vit l'impossibilité de rapprocher de lui les deux nuances d'extrême droite et des royalistes constitutionnels qui se prononçaient de plus en plus. Dans cette situation, des intrigues de cour, vinrent aider le mouvement parlementaire. Il y avait longtemps qu'au Château il s'était formé un parti d'opposition contre M. de Villèle. Il remontait très-haut, et déjà l'on avait pu s'en apercevoir lors du vote de la conversion des rentes ; depuis, cette opposition s'était agrandie. En 1827 on comptait peu de gentilshommes, peu d'officiers de cour qui ne fussent en hostilité avec

M. de Villèle; M. de Fitz-James était son plus constant ennemi, MM. de Gramont, de Maillé se prononçaient contre lui, et le comte de Glandèves, gouverneur des Tuileries, s'exprimait avec énergie sur la nécessité d'un changement. Un parti puissant, à la tête duquel se trouvait M. de Rivière, favorisait les desseins secrets de M. de Polignac qui avait l'idée fixe du ministère des affaires étrangères. Plusieurs fois M. de Rivière avait cherché à le ramener dans le Cabinet, et plus il avait été repoussé par M. de Villèle, plus les petits ressentiments de ce parti de cour avaient grandi. M. de Rivière travaillait sous main le président du Conseil, non pas dans le sens libéral; mais au profit de ses amis, auxquels s'étaient joints, je le répète, M. de Fitz-James et le duc de Maillé. Déjà plusieurs fois M. de Rivière avait cherché à tourner M. de Villèle, et à affaiblir pour lui la confiance royale. Le président du Conseil combattait cette intrigue par l'idée de la profonde incapacité de M. de Polignac. Depuis la dissolution de la garde nationale surtout, cette opposition s'était montrée plus vive, elle s'était même ouvertement exprimée avec le Roi, qui l'avait repoussée d'abord avec dépit et colère; mais son action intérieure n'en était pas moins influente, car elle était là tous les jours, tous les instants : elle arrivait avec le bulletin de M. de Rivière, qui chaque matin rendait compte au Roi des progrès du duc de Bordeaux. On ne peut échapper à l'influence de ses proches, de ses amis, et les rois n'en sont pas affranchis. Le second mouvement de cour partait d'un centre commun, le Dauphin, devenu en quelque sorte l'espérance de tous les centres d'oppositions modérées; derrière S. A. R. s'était groupée la Chambre des Pairs : on flattait M. le Dauphin du commandement général de l'armée; tous les officiers d'intimité étaient félicités, caressés par les chefs de l'ancien système Richelieu et Decazes. Cette opinion trouvait appui au Château dans les gentilshommes d'une couleur modérée, tels que MM. de Glandèves, de Gramont, de Luxembourg, qui ne voulaient point s'exposer, et exposer encore une fois la monarchie aux tempêtes; ils les voyaient se grossissant dans l'avenir par tous les

accidents qui surgissaient comme des catastrophes jusqu'aux barricades de la rue Saint-Denis. Au conseil du Roi, ces opinions trouvaient deux échos timides, mais enfin persévérants : MM. de Chabrol et Frayssinous ; ils s'en exprimaient faiblement encore; mais quand l'instant serait venu, ils devaient éclater. M. de Rivière, dans les derniers jours de décembre, eut une explication avec le Roi ; il semblait lui demander, au nom de l'enfant auguste qu'il avait sous son gouvernement, de songer à l'union des Royalistes. M. de Villèle était-il le seul homme dévoué au Roi ? n'y avait-il dans son Conseil et en dehors aucun serviteur qui pût le remplacer ? fallait-il abandonner le trône à la haine publique ? Charles X s'était encore un peu fâché, mais l'effet était produit. M. de Villèle dut s'en apercevoir lorsqu'au retour de Compiègne, où la Cour l'avait beaucoup travaillé, le Roi lui dit : « Eh bien ! M. de Villèle, avez-vous formé un ministère ? » M. de Villèle avoua qu'il n'avait pu réussir encore ; il demanda jusqu'au 25 décembre ; le Roi ajouta : « Il est nécessaire que d'ici là tout soit fini, car je veux annoncer mon ministère le 1er janvier. » De nouveaux et impuissants efforts ayant été tentés, M. de Villèle déclara « qu'il croyait les circonstances telles, qu'une fusion entre les nuances royalistes ne pouvait s'effectuer qu'après sa démission. » Une première conversation eut alors lieu sur ses successeurs : le nom de M. Jules de Polignac fut prononcé, mais M. de Villèle l'écarta sous le prétexte d'incapacité. « Il ne fallait pas, disait-il, de président du Conseil. Une des causes qui avaient suscité le plus de haine contre lui, n'était-ce pas précisément ce pouvoir réuni en une seule main et qui donnait un nom à un ministère ? On passa à une discussion de personnes. Les noms de MM. Portalis, Roy, Martignac et Saint-Cricq furent désignés par M. de Villèle avant même qu'il eût été parlé au Conseil de la dissolution du Cabinet : une circonstance accéléra la crise. Il arrivait journellement à M. de Villèle la menace qu'une accusation serait portée contre lui s'il restait au pouvoir, et que toutes les couleurs de l'opposition se réuniraient pour ce grand procès politique. Sans doute le président du Conseil ne redoutait

pas le jugement définitif de la Cour des Pairs; il avait pour cela pris ses précautions par sa promotion récente; mais une accusation portée par la Chambre des Députés ne le perdait-elle pas à tout jamais comme homme politique? Il fallait l'éviter et épargner également à la Couronne un procès criminel contre ses conseillers. M. de Villèle se décida donc à communiquer à ses collègues l'intention où était le Roi de former un nouveau Cabinet. S. M. manda sur-le-champ M. de Chabrol aux Tuileries; et après lui avoir témoigné le désir de le conserver aux affaires, il le chargea de lui présenter une liste des noms qu'il pensait les plus propres à organiser un ministère. M. de Chabrol demanda quelques instants de réflexion; il voulait se concerter avec M. de Villèle, et j'ai quelque raison de croire que ce nouveau ministère fut formé sous la complète influence de l'ancien président du Conseil. Dans une audience du soir, M. de Chabrol présenta au Roi les noms suivants comme tête du conseil : M. de Châteaubriand, de La Féronnays, de Fitz-James, de La Bourdonnaye. Quand le Roi eut cette liste, voici comment il s'exprima : « Le nom de Châteaubriand me blesse; il faut que je sache votre dévouement, M. de Chabrol, pour que je vous pardonne de me le présenter. La Féronnays est pour moi un triste souvenir [1]; au reste, le Dauphin ne voudrait jamais l'admettre. Je ne crois pas à Fitz-James l'importance et la capacité nécessaires; vous savez si j'aime Polignac, mais j'ai des raisons pour ne point l'admettre actuellement. Quant à M. de La Bourdonnaye, songez, M. de Chabrol, que nous avons encore dans la Chambre cent vingt-cinq députés du système de M. de Villèle, et que ce serait leur faire injure que de porter au ministère l'homme qui les a insultés en face pendant cinq ans. » M. de Chabrol revint à la charge pour M. de La Féronnays; le Roi, pressé vivement, répondit : « Eh bien! si mon fils y consent, je prendrai La Féronnays » ; le Dauphin ne fit aucune difficulté.

[1] On sait que M. le duc de Berri ayant menacé M. de La Féronnays, le noble gentilhomme saisit le prince par le bras, et lui dit en le serrant *fortement* : « Monseigneur, je suis plus fort que vous! »

« Puisque mon père l'a choisi, je n'ai pas un mot à dire. » Avant tout, je dois noter que la pensée qui présida à la composition de ministère ne fut pas de donner une pleine et entière satisfaction à l'opinion. La conception fut moins large; on voulait réunir le centre droit, la défection, l'extrême droite, avec quelques fractions du centre gauche, et s'opposer ainsi à la gauche en lui faisant quelques concessions. Ici M. de Villèle avait l'air de se sacrifier comme un obstacle à la conciliation des Royalistes. Il proposait même de rester dans la Chambre des Députés pour appuyer et défendre cette combinaison.

Quand il s'agit de former le nouveau Cabinet, on posa la question de savoir s'il y aurait un président du Conseil. M. de Villèle s'y opposa, prétextant qu'il avait appris, par une triste expérience, qu'un président du Conseil, en centralisant le ministère sur une seule tête, assumait sur elle toutes les haines, tous les ressentiments. Le motif secret de M. de Villèle était celui-ci : s'il y a une présidence du Conseil, peut-être la donnera-t-on à M. de Polignac ou à M. de Fitz-James. Alors je n'aurai plus d'action sur l'esprit du Roi, ses affections seront satisfaites; le ministère sera consolidé. M. de Villèle poussait MM. de Martignac et de Saint-Cricq; il voulait trouver dans M. de Martignac un éloquent défenseur de son administration, à laquelle il s'était associé. M. de Saint-Cricq était également de ses amis, un des confidents de ses secrets, un caractère comme il aimait à en trouver[1]. Quant à M. de Caux, il dut sa nomination à cette circonstance, qu'il y avait déjà cinq pairs de France dans le Cabinet, et deux députés seulement. On avait d'abord indiqué MM. d'Ambrugeac et Dode de la Brunerie; au reste, les services administratifs de M. de Caux l'avaient signalé à M. le Dauphin. M. de La Féronnays arrivait de son ambassade en Russie; il avait été mêlé à toutes les dernières transactions diplomatiques. On le connaissait à peine, mais de tous les grands

[1] M. de Saint-Cricq ne devait conserver d'abord que le titre de président du bureau du commerce, avec l'entrée au Conseil.

ambassadeurs seul à Paris, il n'avait d'ailleurs pour concurrent sur la liste que MM. de Saint-Priest, de Talaru et de Rayneval. Quant à MM. Roy et Portalis, ils étaient tellement indiqués par l'opinion, qu'on ne pouvait les éviter. Ils avaient été compris dans toutes les combinaisons qu'on avait jusque-là essayées. Dans la primitive combinaison de M. de Chabrol, M. Portalis n'était porté qu'à l'instruction publique. M. de Villèle eût désiré éviter M. Roy, mais cela ne se pouvait pas. Dans les derniers jours de décembre, le Cabinet n'était rien moins que formé. M. de Chabrol s'était ouvert à M. Lainé pour le poste de garde des sceaux; il n'avait trouvé qu'un inflexible refus. On parla de M. Casimir Périer pour la présidence du bureau de commerce; le Roi avait des préventions, qui ne s'effacèrent qu'après le voyage en Alsace; il fallut y renoncer. M. de Chabrol se chargea des propositions individuelles; on rapprocha les noms : le négociateur y mit une grande dextérité; les difficultés étaient grandes, et voici le motif : c'est que MM. Portalis, Martignac et Roy étaient indirectement engagés dans un autre ministère qui se formait sous le patronage du duc de Rivière et par l'entremise de M. Roux-Laborie. M. de Chabrol était en quelque sorte l'expression du système Villèle imposant les combinaisons de l'ancien président du Conseil; l'autre ministère était la couleur Polignac. M. de Chabrol l'emporta, parce que M. de Villèle conservait quelque influence sur le Roi. Les propositions furent à la fin agréées, sauf à régler les conditions du système dans une réunion du soir à neuf heures chez M. de Chabrol. Les nouveaux ministres s'étaient positivement entendus sur ce point : qu'ils ne pouvaient laisser MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet dans la Chambre des Députés. Il était évident qu'ils allaient se faire chefs de la droite, et que, par conséquent, maîtres de la majorité, ils la dirigeraient dans le sens qui leur conviendrait, ce qui ne pouvait être admis par les successeurs; il fallait donc, comme condition essentielle, les faire pairs. M. de Chabrol n'ayant pas de pouvoirs suffisants quant à ce, le ministère fut un moment dissous, le soir même de sa formation.

D'ailleurs, les hommes destinés à composer le Cabinet s'étaient réciproquement consultés sur leur force, sur leur avenir, et tous paraissaient convaincus qu'ils ne pouvaient aller, tels qu'ils étaient, avec la majorité de la Chambre. Cette conviction était née moins encore du sentiment de leur propre faiblesse que du conseil de leurs amis. Le parti politique de MM. Pasquier, Decazes, et même Châteaubriand, décourageait la nouvelle administration, et, tout en l'entourant, semblait lui dire qu'elle ne pouvait avoir de vie que par eux et avec eux. A son retour du Château, où M. de Chabrol était allé faire signer l'ordonnance, le ministre trouva le Conseil séparé. M. de Saint-Cricq courut toute la nuit pour chercher à refaire le nouveau Cabinet. La pairie fut acceptée par MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet. Les embarras s'aplanissant, les ministres se rapprochèrent, et leur nom parut dans *le Moniteur*. Dans ce ministère, il n'y avait d'hommes nouveaux arrivant dans une haute position ministérielle que MM. le comte de La Féronnays, de Saint-Cricq et de Caux[1]. J'ai déjà jugé MM. Portalis, Roy, Frayssinous et de Chabrol, qui tous avaient fait partie des administrations antérieures. M. de la Féronnays, loyal gentilhomme, avait passé sa vie hors de France. Il arrivait alors en congé de son ambassade de Russie; c'était le type de cette franchise de caractère dant on trouvait quelques débris dans la noblesse française; il n'avait point un esprit élevé, à grandes vues, mais juste. Il connaissait l'Europe; mais, comme M. de Richelieu, il savait peu la France, ses capacités, ses habitudes politiques et de tribune. Timide de manières, il n'aurait jamais cru qu'un homme ou un parti voulût autre chose que ce qu'il annonçait, eût une autre pensée que son serment. Il allait au-devant de tout ce qui était sincère, sans répugnance pour aucune opinion; dans sa courte carrière ministérielle, on ne put lui reprocher ni dissimulation ni lâcheté. Quand il avait une pensée, il la livrait

[1] On n'avait point rempli le ministère de l'instruction publique, dans l'intention de le donner à un utile auxiliaire du Cabinet : on songeait déjà à M. de Châteaubriand.

à la publicité; il la portait à la tribune, sans craindre de reproches; il en était venu à ce point qu'avec des opinions, des principes et un dévouement très-prononcés, il avait conquis l'estime de tous les partis et la considération de l'Europe. L'Angleterre avait vu arriver M. de La Féronnays avec quelque défiance; on savait sa longue vie en Russie; et l'estime qu'avait pour lui l'empereur Nicolas faisait craindre une politique trop favorable au cabinet de Saint-Pétersbourg dans le moment où la guerre se déclarait contre la Turquie. Au reste, les opinions, les sentiments de M. de La Féronnays étaient tout royalistes; ses liaisons et de famille et de souvenirs appartenaient à la droite, avec ses préjugés et ses croyances. M. de La Féronnays vivait dans la plus haute intimité avec M. de Polignac. Il n'accepta le ministère qu'avec répugnance, et après les plus persévérants efforts de ses collègues de Cabinet. M. de Saint-Cricq passait du bureau du commerce à un ministère du même titre : c'était un esprit exact, voyant bien une question, spécial s'il en fut sur toutes les matières commerciales, possédant parfaitement l'intelligence des questions d'économie politique avec les traditions prohibitives de l'Europe, n'arrivant que lentement aux principes plus larges de la liberté commerciale; caractère sans opinions et sans principes politiques bien certains, homme modéré et penchant par sentiment vers les doctrines du centre gauche; ses défauts étaient surtout un certain caquetage politique, un besoin de révéler à tous les secrets du Conseil, et ce que ne pardonnait pas la Maison de Bourbon, un manque absolu de tenue; Charles X ne le considérait ni plus ni moins qu'un commis de douanes et de finances. Venait enfin M. de Caux, appelé d'abord au ministère de l'administration de la guerre, dont on détachait le personnel pour le confier à M. le Dauphin. C'était ici une pensée de M. de Villèle, qui croyait que le nouveau Cabinet devait se placer sous le patronage de S. A. R., parce qu'elle avait concouru au renversement du précédent ministère. M. de Caux n'était point connu dans la Chambre; il venait à peine d'être élu : on ne le considérait point comme une tête politique, mais

comme une capacité de bureau. Il possédait une grande clarté d'expressions, une parole et une pensée positives et nettes; une connaissance particulière de l'armée, de ses besoins et de son personnel. Il ne voulut accepter le ministère qu'on lui confiait qu'à la condition expresse d'une modification dans l'ordonnance : il demanda le ministère de la guerre avec sa responsabilité, et n'accepta que la présentation par M. le Dauphin, sous la direction de M. de Champagny. Tout le Cabinet était formé à certaines conditions : la première imposée par lui, c'était la séparation complète de l'ordre religieux d'avec l'ordre politique, et c'est ce qu'exprima l'ordonnance qui enlevait l'Université au ministère des affaires ecclésiastiques; la séparation également de l'ordre administratif de l'ordre judiciaire, ce que réalisa l'ordonnance sur les conflits. De son côté, le ministère s'obligeait à éviter de tous ses efforts l'accusation contre l'administration de M. de Villèle, et d'en faire positivement une affaire de Cabinet. Tel était l'état des esprits, que ce ministère fut accueilli avec méfiance par tous les partis; on le trouvait sans couleur; on l'envisageait comme l'expression d'une dernière pensée de M. de Villèle, donnant une administration de faiblesse, pour arriver de nouveau comme une nécessité.

Le temps est venu de juger le ministère tout entier personnifié dans M. de Villèle. En séparant les hommes du parti qu'ils représentaient, plusieurs avaient une capacité incontestable, et par-dessus tous M. de Villèle, homme en première ligne dans la Chambre et dans l'administration. Je vais plus loin, prenant chaque ministère en son particulier, envisagé au matériel, des améliorations importantes furent faites aux finances, à la régularité du budget, à la sincérité des comptes, à la justice, à la magistrature, aux procédures, aux greffes, à la marine surtout, où M. de Chabrol réalisa deux grandes améliorations, les préfectures maritimes et les équipages de haut bord. Mais comme pensée générale, ce système royaliste et dévot précipita la ruine de la monarchie; M. de Villèle peut s'accuser d'avoir porté un coup fatal aux Bourbons de la branche aînée. Il usa tous les res-

sorts du Gouvernement en les tendant outre mesure; il remit à ses successeurs toutes les armes du Pouvoir usées et flétries; tout fut dès lors concession, parce que tout avait été trop violent, trop en dehors des lois et de l'opinion; tout avait été poussé à bout; on avait remué le pays comme à plaisir. En se jetant dans un mauvais système, on avait été condamné à frapper toutes les résistances, de sorte que ces résistances s'accroissant à mesure qu'on sortait plus complétement de l'ordre social, il en résultait qu'on avait tout frappé, et qu'à la fin on avait tout contre soi. L'action légitime du Gouvernement sur les élections était désormais impossible par l'abus qu'en avait fait l'administration; le Pouvoir dans les provinces était déconsidéré par les fraudes qu'il avait commises; la répression contre les journaux était désormais usée par l'étrange abus de la censure : plus de respect pour le Pouvoir; la religion sans force, le clergé proclamé comme ennemi; partout des méfiances contre la Couronne; et le pays avide de garanties, parce qu'il ne croyait plus aux promesses. Ce que je reproche à M. de Villèle, c'est d'avoir, après lui, rendu tout gouvernement impossible : la véritable cause de la ruine de la branche aînée est là; il ne faut pas la chercher autre part. Elle a commencé le jour où le ministère septennal a tout mis contre la monarchie, et pour résister à ce grand mouvement qu'a-t-il légué à ses successeurs? un pouvoir que la probité faible et le système incertain du ministère Martignac n'a pu relever ni fortifier aux yeux du pays.

CHAPITRE XXIV.

LE MINISTÈRE DE M. DE MARTIGNAC.

Situation du ministère de M. de Martignac vis-à-vis la Cour et la Chambre des Députés. — Première combinaison de majorité. — L'adresse. — Retraite de MM. de Chabrol et Frayssinous. — Loi sur les listes électorales. — Sur la presse. — Esprit des journaux. — Affaires étrangères. — La Grèce. — La Russie. — La Porte. — Expédition de Morée. — Emprunt. — Ordonnance contre les jésuites. — Lois de finances. — Mémoire du conseil à Charles X. — Changement dans le personnel administratif. — M. de Polignac à Paris. — Préparatifs de la session. — Lois municipales et départementales. — Intrigue contre le ministère Martignac. — Cause de la dissolution de ce ministère.

Janvier 1828. — Août 1829.

J'AI maintenant à suivre le ministère qui prit le nom de M. de Martignac. Associé à ce système de probité, de modération et de progrès, je dois, historien impartial, me tenir en garde contre mes propres entraînements. Pour juger haut ce Cabinet, il faut se souvenir dans quel état il prit le pouvoir et en face de quel mouvement d'opinion il agit. M. de Villèle avait tout usé : le gouvernement et l'administration; il léguait de plus au nouveau ministère une Chambre produite par un sentiment de méfiance et de haine contre l'autorité; il fallait la relever dans le respect des peuples, leur montrer un pouvoir sincère, noblement inspiré, voulant la royauté avec la Charte, et la Charte sans révolution. Le ministère Martignac commit des fautes; et qui n'en commet pas dans des temps agités! Il manqua surtout de fermeté et de caractère; mais je puis dire qu'il fit beaucoup pour la liberté et le Trône qu'il voulait appuyer sur elle, et qu'il

fit beaucoup moins encore qu'il n'aurait voulu faire. On n'a jamais su toutes les intrigues qu'il eut à combattre, en face d'un Roi dont il n'avait pas la confiance, d'une presse injuste, impatiente, et d'une Chambre morcelée en coteries; et avec cela, les lois de liberté et les garanties dont nous jouissons aujourd'hui, nous les devons à ce ministère. On l'a accusé d'avoir vécu de concessions : je demande si la vie sociale est autre chose qu'un grand système de concessions, que cette mutuelle alliance des pouvoirs qui marchent de concert vers un but commun, en échangeant leurs forces, leurs faiblesses, leur passé et leur avenir? Le nouveau ministère, à peine formé, se trouva en présence de deux difficultés : la Cour et la Chambre. Il n'y avait dans le Conseil d'homme véritablement intime au Château que le comte de La Féronnays. Charles X le tutoyait, mais ce n'était point une de ses confiances politiques; et d'ailleurs il y avait toujours souvenir dans le cœur du père des querelles de gentilshommes qui avaient séparé M. de La Féronnays du malheureux duc de Berri. Le Roi connaissait un peu M. de Martignac, qui avait été trop lié à l'administration de M. de Villèle pour ne pas avoir eu des rapports avec Charles X. Quant aux autres ministres, ils lui étaient absolument inconnus. Il se souvenait pourtant que M. Portalis, secrétaire d'ambassade à Londres sous le Consulat, lui avait rendu quelques services ainsi qu'aux émigrés, et ces services, Charles X ne les oubliait point. Les ministres étaient mieux avec M. le Dauphin; mais Son Altesse Royale n'était pas un appui : timide à l'excès devant son père, imprudent dans ses paroles, sous la double influence des inspirations de ses proches et de ses propres entêtements, il n'osait rien, et subissait à la fin l'opinion qu'on lui avait faite. Madame la Dauphine voyait tout ce ministère avec méfiance; elle pouvait estimer chaque ministre individuellement; en masse, ils ne lui inspiraient aucune confiance; ce n'étaient pas des hommes de ses opinions, de ses affections intimes; elle les subissait comme une transition et un passage. Quant à Madame la duchesse de Berri, se mêlant peu d'affaires politiques, elle

n'avait ni prédilection ni répugnance pour les ministres qui entraient aux affaires. Le petit comité du Roi était en majorité hostile au nouveau Cabinet. M. le duc de Rivière, qui avait contribué à la chute de M. de Villèle, ne lui était pas personnellement opposé; mais ce ministère n'était pas formé dans le sens qu'il avait espéré en renversant le dernier Cabinet, car ses désirs se mêlaient à l'entrée de M. de Polignac, et il avait été profondément affecté de ce que tout s'était fait en dehors du candidat qu'il portait de préférence à la tête du Cabinet. Au reste, dans ses premiers rapports avec le ministère Martignac, M. de Rivière n'avait laissé éclater aucun mécontentement. Ses petits bulletins de chaque matinée sur l'éducation de M. le duc de Bordeaux en faisaient même quelquefois l'éloge. La coterie évidemment en opposition était celle de MM. de Latil et Franchet. On ne peut assez dire à quel point l'ancien directeur de la police avait acquis la confiance de Charles X. C'était lui qu'on consultait sur toutes les questions, qu'on interrogeait sur toutes les difficultés de législation et de gouvernement. Cette opposition n'éclata pas tout d'un coup; elle se développa successivement à mesure que le ministère marchait plus franchement dans les voies de liberté et de loyauté politique.

Ce fut le 4 janvier au soir que, pour la première fois, Charles X réunit ses ministres en conseil; il leur exposa avec netteté sa position, ne dissimulant aucun obstacle. Il leur dit à chacun quelques paroles obligeantes, puis enfin il ajouta : « Je dois vous déclarer, Messieurs, que je me sépare à regret de M. de Villèle; l'opinion a été trompée sur son compte; son système était le mien. » Ces paroles étaient au moins extraordinaires en présence du nouveau Cabinet. Les ministres ne répondirent rien, se réservant au premier conseil de faire expliquer le Roi sur le sens qu'il donnait à cette profession de foi. Il était important pour un Cabinet, jeté au pays le lendemain d'une élection générale, de bien connaître et préciser les forces avec lesquelles il devait marcher ou combattre. Cinq nuances bien distinctes divisaient la Chambre des Députés et brisaient une majorité difficile à

conduire au vote et à grouper autour d'un système. L'extrême gauche s'était considérablement accrue sans former pourtant seule une force redoutable, car elle n'allait point au delà de soixante-quinze membres. Tous ses vieux orateurs, ses ardents coryphées avaient pris place dans cette rénovation parlementaire. Je n'y reviendrais pas, si la Chambre ne s'était recrutée de plusieurs noms nouveaux, et d'abord en tête M. de Pradt : c'était le premier prêtre qui entrait dans la Chambre des Députés : le côté gauche l'envoyait. J'ai parlé de M. de Pradt comme auteur de brochures; les électeurs en faisaient un homme politique. Je ne sache personne qui, avec de l'esprit et de l'instruction, eût plus de décousu dans les idées. Je crois que cette écrivasserie de pamphlets, que le besoin de faire connaître sa pensée au public par des improvisations de volumes, avaient gâté toute rectitude d'esprit, la première condition des hommes d'État. Une mobilité d'opinion surprenante, une conversation verbeuse et dominatrice, soutenue dans les salons par une pirouette et un haussement d'épaules à chaque objection qu'on lui présentait, un verbiage de politique étrangère, des prophéties à chaque parole, et de la mauvaise humeur contre tout ce qui n'était pas lui-même : voilà ce qui distinguait l'abbé de Pradt. A l'extrême gauche s'asseyait encore M. Audry de Puyraveau, dure expression des doctrines politiques de la classe moyenne; il avait de la fermeté sans talent, du dévouement sans prévoyance; il prenait la rudesse pour du patriotisme, ce qui est la malheureuse prétention de certains caractères; M. de Schonen, magistrat avancé dans la carrière par la Restauration, revêtu d'une position inamovible par Louis XVIII, n'avait cessé pourtant de s'agiter contre la dynastie, il avait fait partie, disait-on, de toutes les sociétés secrètes; une parole difficile à la tribune, mais de l'aigreur et de l'activité; caractère d'ambition et de parti. Puis, dans une couleur moins tranchée, M. Dupin aîné, qui commençait alors sa vie parlementaire. J'ai suivi avec attention cette vie, et j'avoue que c'est un découragement pour les hommes à grandes idées, à vastes conceptions, que cet esprit plein de

saillies qui rapetisse toutes les questions et les empreint de je ne sais quelles formes bourgeoises : comparaisons, pensées, expression, tout est pris dans un cercle trivial; une mesure ne se présente à cette intelligence que de son petit côté : jamais rien de suivi; il éclate pour ou contre sans qu'on sache le motif; il est lui tout seul, heurtant à droite et à gauche sans qu'une opinion puisse marcher avec lui ou que M. Dupin puisse marcher avec elle. Une tête ainsi faite dans un gouvernement serait le dissolvant le plus subtil, le plus puissant, le plus énergique. Il n'est pas une intelligence fortement organisée qui puisse se rapprocher de M. Dupin sans se briser; et, avec cela, fécond, mordant, à la parole facile, ayant des succès de plaisanterie et d'épigrammes; dans une assemblée politique, ce n'est pas tout : esprit antipathique tout à la fois aux supériorités sociales et au peuple; à ce peuple des rues, dont on supporte en tremblant la terrible souveraineté. M. Mauguin, avec non moins d'esprit que M. Dupin, mais avec une parole plus haute, plus suivie, une volonté plus saisissable; sa manie était l'Europe, que son esprit superficiel aimait à suivre, parce que, avec une carte, on peut toujours tracer des limites naturelles, régler les destinées des peuples et fonder leur avenir. MM. Cunin-Gridaine et Pataille, talents si ordinaires qu'il ne faut pas en parler. Le centre gauche, qui se réunissait à la gauche, se fortifiait de plusieurs auxiliaires. En tête, M. de Rambuteau, ancien préfet, plutôt aigri qu'hostile, votant avec les opinions de MM. Royer-Collard et de Sainte-Aulaire, et qu'on pouvait facilement rattacher; Lepelletier-d'Aulnay, porteur de paroles, actif et prévenant pour un ministère raisonnable; le vieux comte Duchâtel, avec ses traditions régulières et administratives; Firmin Didot, froide et scientifique expression des doctrines libérales. La fraction des Royalistes constitutionnels s'accroissait peu; mais elle avait été tout entière réélue, on y comptait cinq à six noms importants, tels que MM. de Cambon, qu'une vieille inimitié séparait de M. de Villèle; Félix de Leyval, homme de considération et de conscience; de Preissac, qui s'était si ouvertement

prononcé contre le dernier ministère : c'était un gentilhomme protestant, hostile surtout à ce système de politique religieuse qui avait marqué le règne de la Congrégation; au reste, avec des souvenirs de dévouement à la Restauration, qu'il avait servie de sa fortune et de son épée. M. Agier, qui donna son nom à toute une fraction de Chambre : M. Agier avait du talent, avec la conviction d'une capacité universelle; homme d'honneur, et de vanité parlementaire plus encore; aucune position politique et administrative n'était au-dessus de son importance; il visait à tout, parce qu'il se croyait à la hauteur de tout. Les grandes pertes avaient été supportées par la droite et le centre droit, qui acquéraient cependant quelques noms nouveaux, et parmi eux M. Sosthènes de La Rochefoucauld, nommé sous l'influence et le patronage de M. Royer-Collard, et qui s'était malheureusement mêlé à quelques ridicules de la Restauration; M. de Montbel, caractère honorable avec un horizon borné, homme d'esprit, mais sans étendue, entièrement dévoué à M. de Villèle; M. Arthur de La Bourdonnaye, saine expression des opinions de la droite, soutenant tout système raisonnable; M. de Chantelauze, qui prit immédiatement position dans le centre droit, avec de l'esprit, de l'activité et une grande facilité de paroles; enfin la contre-opposition, sous la direction de M. de La Bourdonnaye : elle avait presque toute été réélue, et parmi ses plus ardents orateurs se dessinait M. Félix de Conny, d'un honneur chevaleresque, saisissant toujours une cause par le côté des preux, sans faire attention pourtant que les temps étaient un peu changés; qu'il ne s'agissait plus de dames, de castels; que le géant populaire avait besoin d'être abattu par d'autres armes que par des coups de lance à galante devise, et par des tournois à fer émoulu.

C'est en présence de toutes ces opinions que le ministère allait manœuvrer. A peine arrivés à Paris, les députés avaient formé plusieurs réunions ; les membres de la gauche et de son centre s'étaient réunis au nombre de cent cinquante à cent soixante membres. Il y avait eu fusion complète de ces deux cou-

leurs, quoiqu'elles se fractionnassent encore dans les trois nuances suivantes : *extrême gauche, seconde section de gauche, centre gauche.* Un certain nombre de royalistes constitutionnels s'étaient joints à cette réunion, ce qui en augmentait les forces. La seconde fraction de la Chambre embrassait l'ancien centre droit et le côté droit, qui s'étaient réunis chez M. Piet; elle ne comptait plus que cent vingt à cent trente membres. La contre-opposition, ayant à sa tête M. de La Bourdonnaye, formait une troisième réunion dont la force n'a jamais été bien fixe ni bien connue; elle ne fraternisait point encore avec le centre droit et le parti Villèle; trop d'inimitiés existaient : on était trop près d'une lutte acharnée. Arrivait ensuite la défection Agier, qui se composait d'une trentaine de députés, importante parce qu'elle devait décider la majorité et donner la victoire, soit qu'elle se joignît à la droite ou à la gauche.

En face de ces partis si divers, le ministère sentait en lui-même un grand vide. Il ne répondait précisément à aucune des opinions qui se partageeaient la majorité; cette méfiance, cette peur de la majorité était entretenue par les causeries politiques de MM. Pasquier, Molé, de Barante et de Châteaubriand; on parlait surtout de la nécessité de se séparer complétement du système Villèle par le remplacement de MM. de Chabrol et Frayssinous. On tenta une préalable négociation pour fortifier le Conseil; elle échoua devant des susceptibilités personnelles. Il ne faut pas oublier quelle avait été la pensée de la formation primitive du Cabinet : réunir toutes les fractions royalistes en se plaçant dans le centre droit. Les premières ouvertures s'adressèrent donc à l'extrémité de droite, c'est-à-dire au comte de La Bourdonnaye qui avait tant aidé au renversement de M. de Villèle : on lui offrit un ministère et des directions générales pour ses amis politiques. Les prétentions de M. de La Bourdonnaye étaient bien plus fortes; il demandait en quelque sorte pour son parti la haute main dans le Cabinet. Plus tard il se relâcha; l'opinion de gauche prévenue à temps fut tellement soulevée contre cette combinaison que le ministère s'en effraya. Les négociations furent rompues ou sus-

pendues. De toute cette extrémité de droite, le ministère ne put entraîner que M. Bacot de Romans, qui par l'influence de M. Portalis adhéra complétement au Cabinet. Il fut nommé directeur général des contributions indirectes. Le ministère fit également des démarches auprès de la défection ; il pensa que le meilleur moyen de se la rattacher tout entière serait de donner un ministère à M. de Châteaubriand. On devait former des beaux-arts, de l'instruction publique, des académies, une administration commune, créer un grand ministère de tout cela que l'on offrirait à un grand génie. C'était chose difficile que d'obtenir du Roi la nomination de M. de Châteaubriand ; quand ses ministres le lui proposèrent, le Roi s'écria avec colère : « Vous ne connaissez pas M. de Châteaubriand ; il vous rendra les affaires impossibles ; d'ailleurs il m'a personnellement blessé. » Ses ministres lui démontrèrent la nécessité d'une telle alliance pour opérer la fusion des Royalistes. Le Roi dit : « Vous le voulez, eh bien ! faites ce qu'il vous plaira ; j'en suis à ce point que je préférerais M. Casimir Périer. » Les ministres, maîtres de la parole royale, avaient fait sonder M. de Châteaubriand par M. Frayssinous ; M. de Châteaubriand avait accepté ; il écrivit même « que le poste qu'on lui réservait était en rapport avec ses goûts et les habitudes de sa vie » ; mais le soir M. de Châteaubriand consulta ses amis, on lui persuada qu'ayant été ministre des affaires étrangères, il ne pouvait accepter un ministère qui serait inférieur. Et M. de Châteaubriand écrivit : « qu'après toute réflexion, il ne pouvait accepter ce qu'on lui proposait [1]. » Au bout de ces obstacles, il y avait peut-être une pensée secrète ; la défection voulait entraîner les affaires dans ses mains. Ainsi les deux premières négociations du ministère Martignac n'avaient aucun résultat ; on n'avait pas de confiance en sa durée ; on le croyait composé d'éléments disparates, n'ayant aucune majorité dans la Chambre ; on le repoussait. Dans cette situation, à qui

[1] M. de Châteaubriand demandait également le titre de duc, comme témoignage de la gratitude royale.

pourrait-on s'adresser pour le ministère de l'instruction publique, encore vacant ? On ne pouvait avoir un homme de majorité ; et ce qui montra combien le ministère était au dépourvu, ce fut le choix de M. de Vatimesnil. On le prit dans cette idée, que le ministère manquait d'orateurs, et que M. de Vatimesnil, ayant passé avec éclat dans le parquet, pourrait devenir un utile auxiliaire de tribune, ce qui est souvent une illusion. Le choix de M. de Vatimesnil ne pouvait déplaire au Roi ; c'était un de ces noms que Charles X portait en son cœur ; car M. de Vatimesnil avait été l'organe du parti de la Congrégation sous M. de Peyronnet ; il devait plaire également à l'extrême droite ; il était comme une expression de cette couleur. Il changea depuis, et c'est ce qui blessa le plus intimement Charles X. M. de Vatimesnil avait montré un grand zèle sous M. de Peyronnet ; il s'en était séparé parce que le ministère n'allait ni assez fort ni assez dur. On avait conçu de grandes espérances de M. de Vatimesnil pour entraîner l'extrême droite ; il intervertit ce rôle et passa à la gauche ; ce n'était pas sa mission. Quant à son talent parlementaire, on se trompa encore ; la parole de tribune n'a que de faibles rapports avec cette discussion plus abondante de preuves, de faits, de lois, cette tendance judiciaire des réquisitoires. Une élocution abondante cachait souvent le vide des pensées politiques ; et dès le premier discours, M. de Vatimesnil perdit sa réputation d'orateur.

Que faire pour le centre gauche ? On avait eu toujours ce sentiment en France, que ce côté se rattachait spécialement à la légalité ; il avait été fait quelques observations justes et constitutionnelles sur l'ordonnance qui confiait la direction de l'armée au Dauphin. Je rappelle que M. de Caux s'était plaint de ce qu'on lui avait ôté le personnel. On s'empressa de rentrer dans les voies strictes de la responsabilité ministérielle : une ordonnance donna à M. de Caux le titre de ministre secrétaire d'État au département de la guerre. Un rapport de M. Portalis satisfit également les exigences de l'opinion contre les jésuites. Cette mesure avait été une des conditions de l'entrée de M. Portalis au mi-

nistère. Ce rapport, approuvé par le Roi, et dans lequel on exposait la situation de l'instruction publique et la nécessité d'un examen approfondi de la constitution des écoles secondaires ecclésiastiques, désignait une commission spéciale composée de MM. l'archevêque de Paris, le vicomte Lainé, le baron Séguier, le baron Mounier, le comte Alexis de Noailles, l'évêque de Beauvais, le comte de La Bourdonnaye, Dupin aîné, et de Courville, membre du conseil de l'Université[1]. Elle était chargée d'assurer dans toutes les écoles ecclésiastiques du royaume l'exécution des lois, et de faire coordonner toutes les mesures nécessaires à prendre avec la législation politique et le droit public des Français. M. Portalis avait réuni dans cette commission les éléments de toutes les opinions. Le centre gauche, la gauche même y étaient représentés. On calmait ainsi le retentissement de la vive question des jésuites. Comme complément aux concessions faites au centre gauche, on donna à M. Bourdeau la direction générale des domaines. M. Bourdeau entraînait avec lui un certain nombre de boules sur lesquelles il avait une influence. On avait cherché à se rattacher le centre droit par M. de Martignac, qui en était la fidèle et ancienne expression ; le centre droit était le pivot de la combinaison ministérielle. On confia encore la direction générale des postes à M. de Villeneuve, l'un des députés influents de cette partie de l'assemblée. Pour le centre et la droite de l'ancien ministère, on maintint M. Sirieys de Mayrinhac et M. de Bois-Bertrand au ministère de l'intérieur. On se rattacha M. de Curzay qui exerçait une grande influence sur le côté droit de l'ancien ministère. Au reste, les fractions d'opinion, loin d'être encore parfaitement dessinées, attendaient toutes une question ou un événement pour se prononcer. Aux impatiences du public on fit deux concessions importantes. On remplaça MM. Delaveau et Franchet dans la direction et la préfecture de police. Ce fut encore là une affaire sérieuse. La di-

[1] Ce personnel avait été longtemps discuté entre M. Portalis et l'évêque d'Hermopolis. Ce fut un grand effort que de l'obtenir tel qu'il était composé.

rection générale de la police fut supprimée, et l'on appela M. de Belleyme à la préfecture de police. M. de Belleyme n'avait point encore cette réputation de libéralisme et d'administration impartiale et éclairée dont il donna depuis des preuves. Ses antécédents se liaient au royalisme et à ce qu'on appelait le parti religieux. Il faut bien le dire, il fut choisi par le Roi comme offrant une garantie pieuse dans la police de Paris. Ce choix était centre droit, et fut accueilli avec méfiance par l'opinion publique, que M. de Belleyme conquit depuis à un si haut degré. Le vicomte Siméon fut appelé à la direction des Beaux-Arts; on l'avait offerte à M. Villemain : il la refusa. M. Villemain, alors tout à fait centre gauche, n'avait pas confiance dans le nouveau pouvoir qui s'établissait; il voulait entrer aux affaires avec ses amis politiques, avec le duc de Broglie surtout. Le choix de M. Siméon était fort incomplet pour un département auquel se rattachaient alors la presse et les journaux, hautes puissances intellectuelles. M. Siméon recevait avec politesse; mais cette expression insignifiante d'un honnête homme, cette physionomie compassée, ce sourire fossile, tout cela n'allait point aux gens de lettres, classe surtout active, république difficile à conduire parce qu'elle est pleine de vanité, de petit amour-propre, et souvent d'une fierté noble et indocile. Ce fut un choix de famille auquel cédèrent d'autres considérations, une espèce de concession de bonne intelligence entre MM. Portalis et de Martignac. Pour corriger un peu l'insignifiance de ce choix, M. de Martignac désigna une commission composée de MM. Cuvier, Michaud, Abel de Résumat, Gérard, Fontaine, Andrieux et Fourrier; elle était chargée de recevoir les demandes et de faire toutes les propositions relatives aux pensions des gens de lettres, ainsi que d'aviser aux encouragements de tout genre à accorder aux sciences et aux beaux-arts. On avait tant abusé de ces pensions et des encouragements que l'opinion appelait une garantie!

C'était une grande affaire que le discours de la Couronne. Le Roi avait déclaré à ses ministres, lorsqu'ils étaient entrés aux affaires, que le système de M. de Villèle était de sa propre in-

spiration, et pourtant le Cabinet était conçu dans une tout autre pensée : il était destiné à suivre une marche opposée. Obtenir du Roi qu'il blâmât le système tombé était chose impossible; mais ne fallait-il pas annoncer hautement la pensée du nouveau? Ce discours se composait de deux parties: les affaires étrangères et l'intérieur. Sur le premier point, l'esprit des négociations ne devait et ne pouvait changer. Les affaires d'Orient étaient engagées par le traité du 6 juillet et le combat de Navarin; l'occupation allait cesser pour l'Espagne, et il ne s'agissait désormais entre elle et la France que d'une garantie de créance. M. de la Féronnays fournit à M. de Martignac, chargé de la rédaction du discours, toutes les notes sur les relations à l'extérieur, et le Roi adopta sans difficulté cette première partie. Sur la marche à l'intérieur la chose fut plus difficile; le Roi ne voulut pas qu'on expliquât rien nettement, et M. de Martignac fut obligé de se tenir dans le vague des expressions qu'on va lire : « Voulant affermir de plus en plus dans mes États la Charte qui fut octroyée par mon frère et que j'ai juré de maintenir, je veillerai à ce qu'on travaille avec sagesse et maturité à mettre notre législation en harmonie avec elle. Quelques hautes questions d'administration publique ont été signalées à ma sollicitude. Convaincu que la véritable force des trônes est, après la protection divine, dans l'observation des lois, j'ai ordonné que ces questions fussent approfondies et que leur discussion fît briller la vérité, premier besoin des princes et des peuples. » Dans cette obscurité de phrases, on ne promettait rien, aucune loi spéciale. Le ministère se constituait ainsi en tâtonnant, il ne pouvait prendre une initiative déterminée que lorsque la majorité se serait elle-même dessinée; elle ne se montrait nulle part complète, et les premières discussions n'étaient pas de nature à faire connaître la couleur de cette majorité et sa force. Il s'agissait de la vérification des pouvoirs. Ici toutes les nuances d'opposition s'étaient réunies pour se montrer hostiles au système de M. de Villèle qui avait tourmenté les élections : c'était une guerre aux préfets. M. de Martignac se trouvait dans un grand embarras. Le centre

droit, et particulièrement le parti Villèle, lui imposait la condition de le défendre; et comment un ministère de probité politique pouvait-il protéger des fonctionnaires qui avaient la plupart étrangement abusé de l'action administrative ? Il fallait tout l'esprit de convenance de M. de Martignac pour se tenir dans une juste mesure, et encore les partisans du système de M. de Villèle ne lui pardonnèrent pas ce qu'ils appelaient un abandon de la prérogative royale, comme si la prérogative royale était en jeu lorsqu'il s'agissait de défendre les fraudes des élections! Quelques-unes de ces questions électorales furent suspendues.

Depuis ce moment le parti Villèle manœuvra pour s'attirer le centre droit et la droite : les choses n'étaient pas arrivées à ce point. Mais il était une opération qui allait enfin constater les forces des diverses nuances de la Chambre. Au fond le ministère eût désiré que le centre droit triomphât, et que M. Ravez fût porté comme candidat à la présidence; c'était la pensée du Roi, et le Cabinet savait que le mécontentement de M. Ravez pouvait lui aliéner trente voix dans la Chambre; les diverses nuances d'opposition comprenaient également l'importance de faire constater leur force pour faire arriver à elles le pouvoir. Dans un premier scrutin aucun candidat n'avait réuni la majorité. Sur 364 votants, M. de La Bourdonnaye avait eu 178 voix, M. Gauthier de la Gironde 174, M. Royer-Collard 168, M. Ravez 162, M. Casimir Périer 156. Ainsi il était démontré qu'aucun des deux partis dominants ne pouvait obtenir la majorité sans un auxiliaire. La défection pouvait seule résoudre la difficulté, à raison qu'elle porterait ses forces à droite ou à gauche; elle se refusa nettement à donner ses votes aux candidats du centre, et particulièrement à M. Ravez; elle craignait de subir l'impopularité qui se rattachait à la Chambre septennale : dès lors on s'entendit avec la gauche. M. Delalot obtint 212 voix, M. Hyde de Neuville 206, M. Royer-Collard 189, M. Gauthier de la Gironde 187, et M. Casimir Périer 180. M. de La Bourdonnaye ne réunit que 154 voix. Ce dernier scrutin consterna la droite; il prouva surtout que le

ministère avait marché, et qu'il s'avançait vers la défection et le centre gauche. Il était aussi résulté la preuve que toute la force de la majorité était dans la fraction qui se réunissait chez M. Agier, et qu'à raison qu'elle passerait d'un côté ou de l'autre de la Chambre, elle lui donnerait la majorité. La gauche le savait; aussi s'était-elle montrée complaisante, facile, et avait-elle prêté ses voix aux candidats de la fraction Agier. Le scrutin avait signalé une autre alliance, c'était celle du côté droit se rapprochant de son centre et votant avec M. de La Bourdonnaye. On avait naturellement abdiqué de vieilles haines; sans se dessiner complétement contre le ministère, on se plaçait dans une contenance menaçante, on paradait de ses forces. En présence de cinq candidats de la gauche, du centre gauche et de la défection, qu'allait faire le Cabinet? Les votes une fois connus, il fallait choisir le président de la Chambre; le ministère se serait décidé pour M. Delalot, nommé candidat, mais celui-ci s'était hâté d'écrire au Roi qu'il n'accepterait pas la présidence. On trouva cette démarche peu convenable, la nomination n'étant pas décidée encore; on ne voulut pas de M. Hyde de Neuville, parce qu'il avait fortement agi pour opérer la fusion de la défection et de la gauche. On se décida donc pour M. Royer-Collard, et je dois dire que le Roi ne s'y opposa pas longtemps. D'une part il en voulait un peu aux deux premiers candidats, MM. Hyde de Neuville et Delalot, d'avoir préféré de marcher avec la gauche qu'avec le centre droit et M. de La Bourdonnaye. Puis, M. Royer-Collard avait été élu par sept colléges, et c'était la reconnaissance d'une aussi grande popularité que proclamait la Couronne en le nommant à la présidence. Ce choix fut accueilli comme un gage donné à l'opinion; la majorité de la Chambre le salua comme une concession à ses doctrines; il commença la séparation du côté droit avec le ministère. L'élection des vice-présidents et des questeurs signala de plus en plus l'alliance du ministère avec la majorité formée des nuances de la défection du centre gauche et de la gauche. M. Ravez ne pardonna point au ministère de ne pas l'avoir porté à la présidence. C'était chose

impossible; M. Ravez s'était trop compromis avec le système de M. de Villèle. Dès ce moment, M. Ravez devint l'ennemi personnel des ministres : il se réunit à M. de Chantelauze, et complota la réunion de toutes les fractions royalistes contre le Cabinet.

La Chambre étant ainsi constituée forma sa commission d'adresse. Une crainte paraissait alors dominer la majorité. On savait que le nouveau ministère était déjà travaillé à la Cour. Le Roi se tenait dans les convenances à l'égard de ses ministres, mais ces ministres n'étaient pas son système. Il ne s'abandonnait à aucun, et reprochait doucement à tous de ne pas assez protéger la combinaison du centre droit et de la droite. : « C'est pour cela, disait-il, qu'ils avaient été appelés, et non pas pour marcher dans les voies de la révolution et avec le centre gauche. » La presse s'était d'ailleurs laissée aller à des révélations. On dénonçait les intrigues de M. de Villèle, qui tout en s'effaçant attaquait sous main le nouveau ministère; tandis que la *Gazette de France* dénonçait ses concessions, le parti de cour profitait de sa faiblesse pour le perdre dans l'esprit du Roi. Ce parti exagérait la force royaliste dans la Chambre des Députés; avec un ministère énergique on pouvait toutes les réunir; avec un ministère faible, on les laissait toutes se disséminer et se perdre. Le Roi prêtait l'oreille à ces plaintes. Il lisait avec une sollicitude particulière la *Gazette de France*, le commentaire qu'elle faisait sur les articles menaçants de la presse libérale. Cette presse à son tour attaquait violemment la timidité et la faiblesse du ministère qui semblait cacher un arrière-pensée; le *Courrier*, le *Constitutionnel*, et jusqu'au *Journal des Débats*, signalaient ces tâtonnements, ces hésitations du Pouvoir; on le harcelait pour l'entraîner dans les voies de la gauche. Ce fut dans le dessein de rendre tout à fait impossible le retour des hommes et des idées du système de M. de Villèle que la majorité les menaça d'un acte d'accusation; elle vint déclarer au ministère que cette accusation lui servirait de point d'appui et de force en même temps qu'elle mettrait un terme aux intrigues du Château. Or, comme le mi-

nistère avait été formé pour éviter précisément cette accusation, il usa de toute son influence pour empêcher les choses d'aller aussi loin. Il ne put réussir complétement; car la Chambre voulut protester dans l'adresse par une phrase de blâme et de désapprobation contre le système tombé, afin d'en rendre le retour impossible. Ce fut dans cette préoccupation qu'agit la commission de l'adresse composée de MM. Dupont de l'Eure, Bignon, Alexis de Noailles, Ravez, Hyde de Neuville, de La Bourdonnaye, Delalot, de Chantelauze et de la Peyrade. M. Delalot, par suite de cette destinée qui le faisait rédacteur, lui Royaliste, de toutes les phrases violentes contre la Couronne, présenta cette adresse à la Chambre des Députés; et lorsqu'arriva ce paragraphe : « Les plaintes de la France ont repoussé le *système déplorable* qui avait rendu illusoires les promesses de V. M. », la discussion s'éleva très-vive; M. de Montbel, expression du système Villèle, se fit remarquer par la chaleur avec laquelle il attaqua l'adresse : par respect pour les prérogatives royales, on devait garder un religieux silence sur les actes de l'administration précédente. « La Chambre n'a-t-elle pas le droit, s'écriait M. Agier, de juger un système tombé? n'est-ce pas dans ses droits constitutionnels? » — « Le ministère déchu, répondait M. Sirieys de Mayrinhac, a fait de grandes choses, et il existerait encore, si la majorité précédente était encore dans cette Chambre. » — « Il n'y a de *déplorable* que l'adresse », ajoutait M. de La Boëssière. Ici on vit se réunir l'extrême droite et le parti Villèle. La contre-opposition même vota avec le centre pour repousser cette expression de *déplorable* qu'elle considérait comme insultante pour la majesté royale. La défection, au contraire, se réunit à la gauche. L'adresse ainsi rédigée obtint une majorité de 34 voix. Le soir, MM. de Martignac et Portalis furent mandés au Château; lorsque le Roi les vit entrer dans son cabinet, il prit un air menaçant et s'écria : « Eh bien! messieurs, vous voyez où l'on nous entraîne. Je ne souffrirai pas qu'on jette ma couronne dans la boue. Voici la résolution que j'ai prise : M. de Martignac, vous *allez convoquer* la Chambre dans mon grand cabinet; là, en-

touré des pairs et des grands de l'État, je déclarerai aux députés qu'ils ont insulté la majesté royale, et que je les dissous. » M. de Martignac, avec un ton exquis de convenances, répondit avec mesure : « Votre Majesté a sans doute raison de s'offenser des expressions que la Chambre a cru devoir insérer dans son adresse. Ses ministres n'approuvent pas plus qu'elle la phrase de blâme ; mais la résolution dont parle Votre Majesté est trop grave pour que son Conseil n'ait pas à examiner s'il pourrait servir encore le Roi, et s'il ne serait pas nécessaire de le modifier en tout ou en partie. » C'était une démission offerte ; le Roi fut ébranlé. M. de Martignac continua : « Si le Roi veut bien considérer que la phrase de l'adresse évite une accusation contre le dernier ministère, il croira sans doute utile d'épargner un grand malheur par un accident réparable. » Alors, le Roi dit : « Eh bien ! M. de Martignac, je recevrai l'adresse comme mon frère reçut celle qui fut votée contre M. de Richelieu, c'est-à-dire par le président et deux secrétaires ; et je lui ferai une réponse sévère. M. de Martignac, rédigez-moi quelques phrases qui témoignent de mon mécontentement en termes énergiques. » En effet, M. de Martignac écrivit une réponse en ce sens et la porta au Roi ; mais chose assez curieuse, Charles X effaça toutes les phrases menaçantes, et laissa la réponse en ces termes modérés : « En vous faisant connaître ma volonté d'affermir nos institutions, et en vous appelant à travailler avec moi au bonheur de la France, j'ai compté sur l'accord de vos sentiments comme sur le concours de vos lumières. Mes paroles avaient été adressées à la Chambre entière ; il m'aurait été doux que sa réponse eût pu être unanime. Vous n'oublierez pas, j'en suis sûr, que vous êtes les gardiens naturels de la majesté du trône, la première et la plus noble de vos garanties. Vos travaux prouveront à la France votre profond respect pour la mémoire du souverain qui nous octroya la Charte, et votre juste confiance dans celui que vous appelez le digne fils de Henri IV et de Saint Louis. » Il y avait loin de là aux grandes menaces du soir ; la nuit avait porté conseil, et, comme je l'ai dit, après dîné Charles X était plus animé, plus

porté aux coups de force. Quant à la réponse, elle exprimait une pensée toute de conciliation et de rapprochements. Mais dans les assemblées comme parmi le peuple, les réactions ne peuvent s'éviter; il faut qu'elles aient leur cours, d'autant plus actif et plus puissant que l'action a été plus forte et plus vive. En l'état des esprits, avec ce blâme qui s'attachait à tous les actes de l'administration de M. de Villèle, il était impossible que MM. Frayssinous et de Chabrol restassent dans le Cabinet. Ils ne pouvaient défendre l'ancien système sans compromettre le nouveau, et garder le silence sans manquer à leurs devoirs et à leurs souvenirs. Quelques-uns de leurs collègues s'étaient ouverts à ce sujet avec franchise, et ces deux membres du Cabinet Villèle devaient sentir qu'ils n'étaient plus désormais que des embarras. Plusieurs fois on avait eu l'occasion de s'expliquer sur la marche du ministère, et sur l'impossibilité d'y conserver MM. de Chabrol et Frayssinous. Déjà leur démission avait été demandée quelques jours après la formation du Cabinet; puis, le portefeuille leur avait été rendu, dans l'impossibilité de trouver des candidats qui répondissent à la majorité. En cette dernière circonstance, les motifs étaient trop concluants pour qu'ils ne fussent pas compris par les anciens collègues de M. de Villèle.

Dès que la retraite de MM. de Chabrol et Frayssinous eut été résolue, le Conseil s'occupa de pourvoir à leur remplacement; le ministère avait déjà marché sous le vent de l'opinion. Il n'était plus placé dans le centre droit, mais dans la défection et le centre gauche; il ne pouvait désormais se constituer que dans cette couleur. On fit des ouvertures à M. Hyde de Neuville pour remplacer M. de Chabrol. C'était une puissance que M. Hyde de Neuville dans le parti de l'extrême droite. Ce choix était commandé, puisqu'on se jetait dans les bras de la défection; il en appelait d'autres, et particulièrement celui de M. de Châteaubriand. Charles X ne s'y opposa pas, quoiqu'il eût vu avec déplaisir la marche nouvelle de M. Hyde de Neuville et son alliance avec la gauche qu'il avait prise dès l'origine en défiance. Le Roi pardonnait bien les opinions libérales, dans ceux qui ne le

touchaient pas; mais ses amis, ses serviteurs, il les excusait à peine, car pour les hommes de dévouement il était sévère. Comme choix ministériel, la nomination de M. Hyde de Neuville était une force et un embarras pour le Cabinet. M. Hyde de Neuville avait de la ferveur, du zèle, de l'expérience pour le département qu'on lui confiait. Il parlait facilement à la tribune, mais il était sujet aux entraînements, il n'était pas maître de sa parole. Cette chaleur de sentiments, l'exaltation des idées, bonne dans les orateurs de l'opposition, ne vaut plus rien dans une position ministérielle où tant de choses sont à ménager. M. Hyde de Neuville la conserva un peu trop vive dans les affaires. Ensuite M. Hyde de Neuville était trop lié avec une coterie qu'il avait toujours devant les yeux et dont il protégeait spécialement les intérêts : une fois entré dans le Conseil, il ne songea à autre chose qu'à y appeler M. de Châteaubriand. Le choix de M. Feutrier pour ministre des affaires ecclésiastiques fut l'ouvrage de M. Frayssinous; M. de Châteaubriand avait indiqué M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux : l'avis vint un peu tard; M. Feutrier était déjà désigné et avait accepté. L'évêque de Beauvais, prélat de tolérance, de mœurs élégantes et polies, remplaçait dignement M. Frayssinous. Il appartenait à l'école impériale du cardinal Fesch. Ses opinions religieuses étaient éclairées, sa piété fervente mais généreuse; il avait eu une grande célébrité dans sa cure de l'Assomption. M. Feutrier ne dédaignait pas le monde, il l'avait vu et touché, et c'est quelque chose pour un ministre. Le choix de M. Hyde de Neuville et de l'évêque de Beauvais eurent les applaudissements unanimes de l'opinion. On vit un pas de fait, et le pays avait alors une grande impatience d'aller en avant. En même temps M. de Châteaubriand, qui avait refusé le ministère de l'instruction publique, accepta l'ambassade de Rome. Toute cette portion de la Chambre qui se réunissait chez M. Agier fut dès lors satisfaite. Le *Journal des Débats* adhéra complétement au nouveau système. On s'occupait des personnes; il fallut descendre aux préfectures. Ici de nombreuses difficultés se présentaient encore. Il y avait eu une dis-

cussion puissante et passionnée à la suite de la vérification des pouvoirs. La Chambre avait constaté une longue série de fraudes, de telle sorte qu'il était absolument impossible de conserver les préfets, ceux surtout qui avaient participé à ces désordres administratifs. Il n'y avait qu'un cri dans les départements; l'autorité y était tombée si bas qu'elle n'avait plus aucune force. Il fallait donc un grand remaniement de préfectures pour satisfaire cette exigence des esprits; mais ici une nouvelle difficulté se présentait : Charles X, assez facile dans ses concessions de principe, ne l'était jamais sur les hommes. Il avait ses amitiés, ses répugnances. Les préfets avaient des amis en cour; le Roi les connaissait presque tous personnellement; il savait leurs opinions, il ne voulait point frapper des Royalistes. M. de Martignac mit sous ses yeux un projet d'ordonnance qui opérait un large changement dans les préfectures, et répondait à ce que la Chambre pouvait exiger après une discussion qui avait révélé l'action malheureuse d'un grand nombre d'administrateurs. Le Roi se fit laisser ce travail. C'était dans ses habitudes. Il disait : « Quant aux personnes, j'ai des notes à consulter; nous serons toujours à temps. » Ces notes étaient tout simplement une série de renseignements que le comité occulte de M. Franchet lui fournissait. Le lendemain le Roi revenait plus instruit que le ministre lui-même sur les services, les antécédents de chacun des candidats qu'on voulait destituer ou qu'on portait aux affaires. Ce fut d'après ces notes que Charles X discuta avec ténacité tous les noms que lui proposait M. de Martignac et les titres des préfets qu'on voulait destituer; il fallut transiger sur tous les noms. Quelques-uns, que le ministre voulait renvoyer d'une manière absolue, furent seulement changés de préfecture; d'autres furent portés au conseil d'État en service ordinaire. On donnait en quelque sorte des indemnités à ceux qui étaient sacrifiés. Quant aux noms proposés pour les remplacer, Charles X en bâtonna un grand nombre. Après des sueurs incroyables, l'ordonnance fut signée le 10 janvier au soir. Le pays, qui ne savait pas les peines qu'avait occasionnées cette ordonnance, reçut avec

mauvaise humeur un acte qui en définitive se réduisait à trois destitutions ; on avait été si vite et si fort dans le sens royaliste, et on allait si doucement et avec tant de précautions dans le sens libéral ! On se demandait quel était le secret embarras qui empêchait le ministère de marcher complétement dans le sens de la Chambre et de l'opinion.

Les opérations préliminaires pour la constitution de la Chambre des Pairs avaient marché avec moins de difficultés. La haute Chambre avait subi une large modification par la grande fournée des 76. Les opinions exagérées dans le sens libéral demandaient bien qu'on se refusât d'accueillir les élus ; mais les pairs, toujours pleins de convenance, reconnaissant le droit absolu, la prérogative incontestable de la royauté pour les promotions de pairs, ne firent aucune difficulté ; les nouveaux membres furent admis dans la Chambre après les vérifications légales. Quelques jours après, MM. de Villèle et de Peyronnet vinrent y siéger, se tenant en réserve pour se produire ensuite comme chefs de l'opposition. Dans cette situation ministérielle, quelle était la force de pairie qui allait soutenir le nouveau ministère, et quelle autre force allait le combattre ? La position avait tout à fait changé. On pouvait comparer, dans cette Chambre si parlementaire, le changement ministériel qui venait de se passer, à une modification qui aurait mis en Angleterre les wighs modérés aux affaires. Toutes les nuances qui du banc de M. Lanjuinais aboutissaient aux couleurs Richelieu et Pastoret soutenaient le ministère, tandis qu'il trouvait en opposition une grande fraction du banc des évêques, la congrégation, sous les ordres de M. de Rougé, les Royalistes ultra, les amis du ministère tombé et deux bons tiers de la récente promotion. MM. Pasquier et Mounier devenaient l'expression la plus complète du ministère dans la Chambre haute ; MM. Decazes, Molé et Talleyrand y adhéraient avec moins de chaleur. Ils trouvaient le ministère un progrès ; mais ce progrès n'était complet ni en force ni en unité ; il auraient voulu que le pouvoir se dessinât plus franchement et vînt à eux. M. de Talleyrand surtout détestait particulièrement M. de La

Féronnays : ce n'était ni son école ni ses doctrines politiques. Mais par la nature des choses et la nécessité de cette situation, les trois pairs devaient seconder les mesures libérales du Cabinet. Quant à l'opposition royaliste, elle attendait pour se dessiner sous ses divers chefs que le ministère développât son système. Ce système n'était pas annoncé par le discours de la Couronne. Le parti royaliste s'agiterait-il dans l'adresse? chercherait-il à montrer sa force? M. de Villèle était trop habile pour prendre ainsi couleur immédiatement : il avait formé le Cabinet, l'embarrasserait-il dans son début? le Roi l'aurait alors trouvé mauvais; M. de Villèle se réserva pour de meilleures chances. L'adresse proposée par M. Lainé, et paraphrase du discours de la Couronne, ne souleva aucune discussion. M. de La Féronnays y exposa un peu trop hâtivement la situation de la politique étrangère en donnant des espérances de paix générale sur la guerre d'Orient, car un mois s'était à peine écoulé qu'éclatait l'invasion de la Russie.

J'ai dit que le Roi concédait plus facilement les questions de principe que les choix ou les destitutions des personnes. Le ministère essaya son influence en soumettant aux délibérations du Conseil son grand projet sur les listes électorales. Plus le remaniement des préfectures avait été exigu, restreint dans des limites étroites, plus les bases de la nouvelle loi devaient être larges et rassurantes pour le pays. M. de Martignac exposa au Roi cette nécessité de garanties administratives et constitutionnelles; il fallait relever l'administration de l'état de déconsidération où le dernier ministère l'avait laissée. On avait tellement abusé de l'influence électorale du Gouvernement, que le pouvoir n'avait plus de puissance morale pour ressaisir cette arme légitime et brisée; il devait reconquérir son ascendant par la loyauté de sa conduite et par la sincérité de ses principes. La loi devait rectifier ces préventions, et réconcilier en quelque sorte le gouvernement et le pays. Il fallut plusieurs conseils pour persuader le Roi; enfin les bases suivantes furent arrêtées : une révision et une rectification des listes électorales aurait lieu cha-

que année, dans le but d'y ajouter ou d'en exclure les individus qui auraient acquis ou perdu leur droit pendant l'année, et ceux qui y auraient été indûment omis ou portés antérieurement. Le préfet, chargé de cette rectification, serait éclairé par une révision préparatoire que feraient les maires réunis au chef-lieu de chaque canton : dans les villes formant un ou plusieurs cantons, le maire se ferait assister par ses adjoints et par trois membres les plus anciens du conseil municipal. A Paris, les douze maires se réuniraient, présidés par leur doyen. Désormais sur les listes, en regard du nom de l'électeur, on inscrirait l'indication des arrondissements de perception où il soldait ses contributions, ainsi que le montant de la somme qu'il payait ; la publication tiendrait lieu de notification aux citoyens qui seraient maintenus sur les listes, et toute décision portant radiation devrait être notifiée dans les dix jours. Ce projet accordait aux personnes inscrites sur la liste le droit de provoquer pour des tiers l'inscription ou la radiation, principe vivement dénoncé par l'opposition royaliste, et concession inévitable pour relever la franchise des élections. Le Conseil d'État était la seule juridiction pour tout ce qui était administratif : la régularité des rôles, la nature et l'assiette des contributions ; toutes les autres questions étaient renvoyées aux cours royales. Pour donner aux réclamations le temps de se produire et d'être examinées en cas d'élections, la réunion du collége devait avoir lieu plus de vingt jours après la dernière publication. Une disposition spéciale enjoignait aux percepteurs des contributions directes de délivrer à tout citoyen inscrit les extraits de rôle et certificats dont il requerrait la remise. Enfin le projet statuait sur la question du domicile des fonctionnaires, question si souvent soulevée, et qui avait donné lieu à de fréquentes discussions : il était décidé que nul fonctionnaire révocable ne pourrait être porté sur la première partie de la liste, dans le département où il exercerait ses fonctions, que six mois après la double déclaration prescrite par la loi de 1817. C'était un beau et noble titre à la reconnaissance des amis de la constitution, que ce projet de loi qui appelait le Gouver-

nement dans des voies de franchise. On l'a reproché à M. de Martignac comme une funeste concession ; à qui la faute ? Qui avait fait naître cette méfiance partout entourant l'administration ? L'excès des fraudes électorales avait nécessité l'excès des précautions contre l'autorité. On n'aurait jamais songé à une nouvelle loi, si l'ancienne n'avait pas été si étrangement exécutée. C'est sous ce rapport que je considère le ministère de M. de Villèle comme le plus malheureux pour le Pouvoir ; il l'usa de telle sorte que la société inquiète, se précautionnant contre lui, le traita en ennemi. M. Favard de Langlade, expression du centre droit, justifiait les dispositions de la loi. « Jusqu'à présent, disait-il, la législation n'a point opposé assez d'obstacles à ces fraudes funestes dont vos récents débats ont révélé l'existence. » La commission soumettait plusieurs amendements. Les fonctionnaires seraient soumis pour chaque infraction à une amende qui ne pourrait excéder 100 francs. La commission, voulant ajouter un nouveau gage de sécurité aux garanties que présentait le projet de loi, désirait que l'électeur, au moment de voter, prêtât serment comme quoi il réunissait les qualités qui constituent la capacité électorale. « A l'égard des peines que quelques personnes voudraient que la loi prononçât contre les préfets, la commission s'est vue dans l'impossibilité de les admettre. Quel est le préfet qui, instruit du serment imposé à l'électeur, ne reculerait pas devant l'idée de faire une inscription illégale? Ayons plus de confiance dans les dépositaires de l'autorité ; soyons sévères, mais sachons être justes. Craignons surtout de priver des fonctionnaires d'un ordre élevé de cette considération sans laquelle ils ne peuvent faire le bien. » — « Vous voulez atteindre toutes les fraudes? il faut alors, s'écriait M. de La Boulaye, que la loi nouvelle atteigne aussi la séduction par promesses ou par menaces ; il faut qu'elle donne les moyens d'arrêter l'influence de ces comités, de ces réunions délibérantes qui tendent à renverser tout le système électoral. » — « Nous devons encourager l'administration naissante, répondait M. de Beaumont ; j'approuve ce projet comme une garantie contre le retour d'un funeste système, et

j'applaudis à la loyauté du nouveau ministère d'avoir répudié un honteux héritage. » — « Mais cette proposition est incomplète, insuffisante, répliquait M. Jars; elle pèche par le point le plus important, par l'absence de toute pénalité. » — « Quelle pénalité, répondait M. de Martignac, contre les préfets? mais il pourrait en résulter un abus effrayant. A la requête d'un électeur, par suite d'un mouvement de mauvaise humeur, pour une allégation fausse peut-être, un préfet pourrait être traduit devant un tribunal correctionnel, y subir vingt, trente attaques, et mettre à se défendre le temps qui serait bien mieux employé à son administration. La meilleure garantie n'est-elle pas dans la publication des listes révisées, dans la faculté accordée à tout électeur d'agir contre la personne qu'il saurait ne pas réunir les conditions électorales? Ce qu'il y a le plus à redouter, c'est l'activité menaçante des hommes de parti, et l'apathie, l'indifférence des hommes paisibles. » — « Non, ajoutait M. Agier, la loi n'a pas besoin d'une sanction pénale; c'est l'espoir de la considération publique qui doit assurer l'exécution des lois, et non la crainte du châtiment. » La défection se prononçait ainsi contre la pénalité, et soutenait hautement le ministère. « Il y a de la bonne foi dans les dispositions de ce projet, disait M. de La Fayette avec ses vieux souvenirs d'Assemblée constituante; mais d'après la hiérarchie administrative actuelle, elles sont inexécutables. Parcourons cette hiérarchie; y trouvons-nous un atome d'indépendance? préfets, sous-préfets, conseils de préfecture, de commune, d'arrondissement, de département, maires, juges de paix, tous sont les créatures du Pouvoir; d'ailleurs je réclame la pénalité comme une condition nécessaire dans toutes les lois. » — « Je ne sais si je me trompe, s'écriait M. de Conny, expression de la contre-opposition La Bourdonnaye, mais l'avenir de la France me paraît chargé de révolutions et de calamités politiques. Quant à la loi qu'on nous présente, elle a besoin, selon moi, de grandes modifications; elle manque dans toutes ses bases. » — « Malgré sa grande imperfection, répondait M. Dupont de l'Eure, je voterai la loi; je la voterai par la ferme conviction

où je suis que le moment approche où tous les colléges électoraux de France auront le sentiment de leur toute-puissance constitutionnelle. » — « Ce qui sera plus puissant encore qu'une bonne loi, ajoutait M. Étienne, c'est la loyauté d'un ministère qui ne placera plus le levier du pouvoir hors des intérêts du pays ; qui ne demandera pas à l'esprit de faction ce que l'intérêt public, s'il le comprend et s'il le respecte, lui accordera toujours si facilement. Cette France si calme et si dévouée est dénoncée avec audace comme un foyer de désordres ; on évoque des fantômes menaçants pour faire croire à des troubles seulement profitables à ceux qui font semblant de s'en épouvanter, et qui, après avoir adopté tous les genres d'hypocrisie, se sont réfugiés dans l'hypocrisie de la peur. » L'hypocrisie de la peur était en effet exploitée à cette époque comme elle l'est toujours. Les Royalistes ne procédaient que par gémissements ; on perdait la monarchie par d'épouvantables concessions ! La révolution était là menaçante ; elle devait emporter la royauté, si la royauté n'avisait. Ces peurs ne firent pourtant que très-peu d'impression sur la Chambre. La loi sur les listes électorales ne fut repoussée que par le parti Villèle uni à un petite fraction de la contre-opposition ; la minorité ne fut que de 105 voix contre une majorité de 257.

Ainsi une majorité de 152 voix avait voté le projet à la Chambre des Députés, et un tel résultat était de nature à raffermir le ministère ; mais quel sort était réservé à cette loi dans la Chambre des Pairs ! Là, toutes les forces royalistes réunies devaient faire un essai de leur étendue et de leur puissance. MM. de Villèle et de Peyronnet les avaient rassemblées plus ou moins ostensiblement autour d'eux. Ils n'avaient point parlé sur le projet d'adresse ; ils n'attaquèrent même pas la loi en général, cela eût trop ressemblé à une opposition de système : ils se groupèrent autour d'un amendement monarchique. Ainsi avait procédé le ministère Richelieu en sortant des affaires ; c'était sur un amendement qu'il avait essayé ses forces. En présentant sa loi, M. de Martignac avait parlé un langage d'honneur et de probité politique : « Ce projet tend à assurer la régularité des listes, à

prévenir les erreurs, à garantir les droits réels, à écarter les prétentions mal fondées; il tend à dégager l'administration de ces soupçons qui l'humilient, de ces attaques désordonnées qui la fatiguent et la blessent. » — « Votre loi, répondait M. Forbin des Issarts, va mettre l'administration en état de suspicion devant le pays; elle portera une grave atteinte à la force et à la dignité du pouvoir royal : je soutiens qu'elle est nuisible à la liberté des élections. Avec les droits que l'on crée, une minorité ardente ne cessera d'opprimer une majorité paisible et consciencieuse : ce sont les propres paroles de M. le ministre de l'intérieur. On veut des élections vraies et libres, on aura la vérité et la liberté comme en 1793, comme dans les Cent-Jours et comme en 1828. » — « Je proteste hautement, s'écriait M. de Martignac, contre les assimilations que l'orateur vient de se permettre, contre l'abus étrange qu'il a fait de mes paroles pour flétrir, par la plus injurieuse des comparaisons, les colléges électoraux et les résultats de leurs dernières réunions. » — « Cette loi me paraît inopportune, répondait M. de Castelbajac, dans un moment où les passions exercent une si haute influence. Une opinion longtemps comprimée a reparu aux dernières élections; c'est elle qui présente, comme soutien de la monarchie, les sommités républicaines et les souvenirs impériaux; c'est elle qui, dans d'autres temps, brisa le pacte et repoussa le monarque. » — « Un peu de courage! répliquait M. Mounier; jetez un coup d'œil sur l'état actuel de la France, il n'est pas aussi alarmant que vous voulez bien le dire : loin d'amener des dangers, je crois que cette loi rassurera le pays et affermira sa confiance. » — « Mais l'influence électorale du Gouvernement passera à un contre-gouvernement, répondait M. de Frénilly; elle corrigera un abus par une usurpation, et un scandale par une guerre civile. » — « Non, répliquait M. de Martignac, je n'adopte pas ces sinistres préventions : le Roi ne doit point voir des ennemis dans l'élite des citoyens, dans ceux qui sont le plus intéressés à l'ordre et au maintien de l'autorité qui le protége. » — « Je vote cette loi, ajoutait M. de Choiseul, parce qu'elle est à mes yeux une œuvre de réparation et de

loyale sagesse. »—« Et moi, je la considère, s'écriait M. de Marcellus, comme une concession faite aux exigences d'un parti. »

Dans le courant de cette discussion animée, deux nobles pairs avaient attaqué la loi comme fille de celle de 1817, et comme devant être aussi funeste qu'elle; aussi, dans le résumé que fit M. Lainé, il s'étonnait de cette comparaison : « La loi de 1817, disait-il, se croyait amnistiée par celle de 1820; je ne veux point justifier d'anciens reproches renouvelés après dix ans; le respect de votre dignité ne permet qu'une courte réponse, et rappelant un mot de Louis XVIII : « Ils sont excusables, « car ils sont encore fâchés. » Toute la force de l'opposition royaliste se porta sur l'article qui permettait l'intervention des tiers. L'ancien ministère ne garda même plus de mesure; il ne se borna pas à des attaques secrètes. M. de Peyronnet combattit ouvertement l'article, qui ne triompha qu'à la majorité de cinq voix. Battue dans cette question de principe, l'opposition ne renonça point à ses attaques; elle fit proposer par M. de Sesmaisons un sous-amendement qui exigeait que les préfets communiquassent eux-mêmes la réclamation des titres à la partie intéressée, afin d'éviter le conflit direct entre les électeurs. M. de Villèle prit directement parti. « J'applaudis, disait-il, à l'idée dominante du projet; l'administration du moins se trouvera à l'abri des reproches de fraude dont la formation des listes était trop souvent le prétexte; mais l'amendement qu'on nous propose est d'une grande utilité; il empêchera les intrigues de parti, en évitant le contact que la loi établissait entre l'électeur attaqué et son adversaire. Telle était aussi l'opinion de MM. de Corbière et Dubouchage; ce qui signalait une levée en masse de tout le banc de l'ancien ministère. « C'est tout le contraire, répondait M. Cuvier, commissaire du Roi; le seul système dangereux serait celui dans lequel le préfet pourrait statuer, sans que l'électeur intéressé eût été averti. » L'opposition royaliste toucha la victoire, l'article ne fut adopté qu'à la majorité de trois voix. Cette opposition frappa l'esprit de Charles X; il en parla à ses ministres, qui lui démontrèrent l'inévitable action de 50 à 60

pairs dévoués à M. de Villèle. « Je le sais, dit le Roi, mais ils ont donné d'excellentes raisons. »

Et alors s'effectuaient des élections partielles qui devaient fortifier le Roi dans la crainte que le côté gauche n'envahît la Chambre. Par l'effet des doubles élections, les colléges électoraux s'étaient réunis pour élire de nouveaux députés. Sur 51 choix, 40 appartinrent au côté ou au centre gauche, et 11 seulement au centre droit. Le ministère s'était presque abstenu de toute action : les choix s'étaient faits sous la seule influence des comités électoraux. Les élections de Paris avaient présenté une nouveauté qui effraya prodigieusement l'esprit de la cour. On vit des assemblées se former pour discuter les titres des divers condidats. Les électeurs du premier arrondissement de Paris se réunirent au nombre de sept à huit cents : là, chaque candidat fut interpellé sur ses opinions et sa conduite passée; ils firent leur profession de foi politique, et jurèrent une inviolable fidélité à leurs principes. Les journaux de l'opposition royaliste signalèrent ces réunions comme des clubs révolutionnaires. M. de Conny exhala ses plaintes : « En vertu de quelles lois ces réunions se constituaient-elles spontanément au sein de la capitale? quels droits avaient-elles pour délibérer sur les questions politiques les plus graves? » L'ordre, s'écriait-il, est le premier besoin de la société, et c'est dans de telles associations qu'est le principe de l'anarchie. C'est sur les tombeaux de nos pères que nous avons juré d'être fidèles aux Bourbons. Si de nouvelles tempêtes venaient troubler le repos de la patrie, nous serions sous les armes pour défendre la légitimité; nous ferions alors des bourres de fusil des pages que nous écrivons aujourd'hui : sans doute la victoire serait à la royauté; mais, dussions-nous être vaincus, les échafauds de nos pères ne se relèveraient plus pour leurs enfants; nous mourrions les armes à la main. » — « Quel enthousiasme! répondait M. de Laborde; mais de quoi s'agit-il donc, grand Dieu! qu'est-ce qui peut faire naître de pareilles terreurs? que voyez-vous donc d'illégal et de contraire à l'ordre? Des assemblées? Mais c'est une conséquence des libertés consti-

tutionnelles, c'est un droit que les électeurs exercent ; ils veulent repousser tout candidat indigne d'être élu. » En résultat, quelques célébrités nouvelles arrivaient à la Chambre, et d'abord M. Viennet, orateur véhément et colère dans la défense même de la modération et de la sagesse ; esprit politique tout d'une pièce, se tournant à droite et à gauche avec une grande énergie de gestes, de regards, de paroles ; réputation littéraire aigrie contre les critiques de la presse et les jugements du public, en appelant à la postérité de ses épîtres, romans et poésies, productions malheureuses, périssant sous cette négation de succès plus triste que les chutes. M. Eusèbe de Salverte, théoricien de l'école de Genève, esprit inapplicable en administration, toujours opposé à un ordre social, où tout vit pourtant de concessions, se délassant de ses déclamations de tribune dans de pauvres travaux d'érudition sur la magie. Le général Mathieu Dumas, infirme, vieux débris de nos assemblées politiques. Et puis ce M. Bavoux, que le libéralisme élevait si haut, je ne sais pourquoi et à quelle fin. M. de Corcelles, avec ses petites répugnances des Cent-Jours, visant au rôle de M. de Chauvelin, et n'ayant de ressemblance avec lui que ce besoin de harceler le Pouvoir par des mots jetés à tout propos dans les discussions. M. de Cormenin, impuissant à la tribune et s'irritant de toute facilité de paroles ; au reste, jurisconsulte savant en administration, écrivain facile, improvisant brochures, pamphlets, articles de journaux avec aigreur ; poursuivant tout pouvoir qui ne faisait pas assez cas de lui. Sa pensée dirigeante semblait être la jalousie politique, passion saisissante et qui *jaunit* le style, pour me servir de la belle expression de Juvénal. Tels étaient les nouveaux chefs de parti arrivant dans la Chambre et fortifiant la nuance libérale. Le Roi en était effrayé ; il disait à M. de Martignac : « Vous voyez où nous allons avec nos lois. » Et M. de Martignac, avec toute la grâce de sa raison, lui faisait comprendre qu'il fallait marcher à un grand système de fusion, d'oubli et de liberté, et que, sur ce terrain, toutes les opinions viendraient à la royauté.

Si le Cabinet de M. de Villèle avait dévoré toute la force du gouvernement dans l'action électorale, il avait également réduit à l'impuissance tous les moyens répressifs contre les journaux. Il n'avait cessé de tourmenter la presse; et ce ministère, qui lui avait donné la liberté à son avénement, avait cherché à la lui ravir par des moyens indignes d'une administration de franchise et de puissance. Il fallait faire une sorte de réparation à la liberté, si l'on voulait ressaisir l'opinion des tribunaux et la possibilité d'une répression efficace. J'ajouterai que la liberté était arrivée à ses dernières limites sans répression possible. Le Conseil des ministres connaissait cette situation malheureuse du Pouvoir; comme pour les élections, il ne pouvait ressaisir quelque force que par une loi de franchise et de vérité d'ailleurs impérieusement demandée par l'opinion. Le Conseil en posa donc la question hautement devant le Roi : la censure facultative était une arme usée; il avait été convenu, avec les chefs de majorité, qu'on l'abandonnerait. Sur ce point Charles X ne fit que très-peu d'observations; il n'aimait pas la censure; il avait hérité de toutes les idées du *Conservateur* et de la Chambre de 1815; le Roi, bien aise, d'ailleurs, de laisser toute liberté aux journaux royalistes, avait foi en leur puissance et en la force de leurs doctrines. La seconde question était plus difficile à enlever : il s'agissait de l'abolition du monopole pour le privilége des journaux. Le Conseil fut obligé de démontrer au Roi qu'un des moyens de diminuer l'action mortelle de la presse était d'en multiplier les organes, et que le monopole ferait des journaux existants autant de puissances avec lesquelles il fallait traiter d'égal à égal. L'article du monopole obtenu, on devait supprimer les procès de tendance, car un point tenait à l'autre. « Mais que nous restera-t-il? dit le Roi, avec vivacité.—Un bon système de répression, répondit M. Portalis, et les tribunaux! — D'ailleurs, continua le Roi, je trouve tout dans l'article 14 de la Charte, en cas de nécessité. » Les ministres ne répondirent rien, ne voulant pas engager cette grave question. Au reste, durant tout ce débat, les ministres s'aperçurent que le Roi

parlait par inspiration, et en dehors de lui-même. Il s'était fait laisser le projet de loi, et il le discutait article par article comme un homme tout à fait préparé aux objections. Ce n'était pas la première fois que les ministres avaient fait cette remarque. S'agissait-il d'une question de noms propres, le Roi s'en faisait laisser la liste : il en était de même pour tout projet de loi. M. Franchet, et la petite société du Château, instruisaient le Roi : c'était un second conseil à côté du Conseil des ministres. Une fois les principales conditions arrêtées, il fallut encore s'entendre avec les chefs de majorité, et une grande question fut posée, celle des attributions du jury en matière de la presse. L'accorderait-on dans ce projet? En 1820, cette question du jury avait été défendue avec chaleur par les doctrinaires et le centre gauche; ils ne firent presque aucune objection en 1828. A cette époque, les cours de justice avaient rendu de grands services à la liberté de la presse et aux journaux; elles offraient en elles-mêmes des garanties. A tout l'échafaudage de la loi de M. de Peyronnet on substitua le système très-simple de gérants responsables pris parmi les propriétaires ou actionnaires du journal. Ces agents auraient la signature spéciale et seraient chargés de surveiller et de diriger la rédaction; ils devaient être propriétaires d'une part dans l'entreprise et du quart au moins du cautionnement. Pour la publication de tout écrit périodique, le projet de loi exigeait une déclaration préalable, il en déterminait l'objet et les caractères; dans le cas où cette déclaration aurait été reconnue fausse, le journal était supprimé, et l'on devait payer une amende égale à la valeur du cautionnement. Chaque feuille devait être signée par le gérant responsable, afin qu'il pût être traduit devant les tribunaux, sans préjudice des poursuites qui seraient dirigées contre l'auteur de l'article incriminé. Les propriétaires des journaux existants avaient trois mois pour présenter des gérants; ils devaient, dans le cas où ils ne posséderaient pas le quart du cautionnement, justifier qu'ils payaient, depuis plus d'un an, 500 francs de contributions directes et libres de toute hypothèque. En cas de récidive, le

gérant d'un journal serait déclaré incapable par les tribunaux, il ne pourrait plus s'immiscer dans la gestion d'aucun journal; on pourrait en outre suspendre le journal pendant un laps de temps d'un à trois mois. M. Portalis présenta ce projet à la Chambre des Députés, dans un exposé des motifs très-remarquable. C'était la première fois depuis le ministère de M. Dessolle qu'on parlait à la tribune une langue aussi libérale. « La publicité, disait M. Portalis, est l'âme du gouvernement que nous devons à la sagesse de nos rois, et les journaux sont les instruments nécessaires de cette publicité. Sans eux, elle ne serait qu'un vain nom et qu'une vaine forme. Toutefois, pour que la publicité soit efficace, il importe que ses organes soient sincères. Le privilége ou la dépendance les vicie; ils doivent être préservés de l'un par la concurrence, et affranchis de l'autre par l'abolition de tout examen préalable : c'est le double but qu'on s'est proposé d'atteindre dans ce projet de loi. En nous ordonnant de vous proposer une telle loi, disait en terminant M. Portalis, le Roi a entendu fonder le droit commun de la presse périodique. » L'exposé des motifs plut davantage à l'opinion que le projet : on le loua pour attaquer plus à l'aise l'œuvre du Gouvernement; en masse, la Chambre l'accueillit comme une concession importante. La commission, composée des centres droit et gauche eut plusieurs conférences intimes avec M. Portalis, et s'entendit avec lui sur presque tous les points principaux et cependant la Chambre eut peur des journaux. « Des objections nombreuses seront probablement opposées à la loi, disait timidement le rapporteur; dois-je les réfuter d'avance et prévenir vos discussions? non, je m'en abstiens; une lumière faible, incertaine, peut nuire à de grandes clartés. La véritable perfection dans les lois est celle qui s'accommode à la situation des choses, aux besoins de la société; leurs progrès appartiennent au temps. » —« Il faut croire, disait M. Kératry, pour l'honneur d'hommes auxquels il nous coûterait trop de retirer notre estime, qu'ils n'ont pas vu tout ce que renfermait de déceptions, de ruses, d'impossibilités morales ou matérielles et de contradictions la loi

qu'ils nous proposent. Non, ce n'est pas dans le palais de nos rois que ce projet a pu être enfanté! tout au plus y aura-t-il été importé par les ennemis de nos institutions et de la monarchie, et la pensée publique les nommerait sans peine. » — « Je rejette ce projet de loi, ajoutait M. Benjamin-Constant, je le rejette avec d'autant moins d'hésitation, que je soupçonne qu'il ne nous vient pas des ministres. Oui, la main qui a tracé l'exposé des motifs n'est pas la même qui a rédigé les articles de la loi. On reconnaît dans l'un cet esprit de sagesse et cet amour des lumières, héritage d'un père illustre, et qu'il serait douloureux de voir répudié. Ce n'est point le ministère qu'on attaque en rejetant le projet; on le défend au contraire contre l'ennemi qui le subjugue et le décrédite pour le mieux dominer. » La gauche et la gauche modérée repoussaient ainsi la concession royale qui rendait la presse à son affranchissement. Par des motifs différents, il fut également attaqué par la droite. « La liberté de la presse, s'écriait M. de Conny, est une des nécessités de l'époque, mais elle ne peut exister qu'à l'ombre du pouvoir légitime. J'envisage avec effroi l'article 1er du projet qui nous est présenté, et qui supprime le privilége; ne détruisez-vous pas un droit de l'autorité royale? et ne pourra-t-on pas, à la faveur de cette latitude, établir à vil prix des journaux qui se répandront jusque dans les dernières classes de la société? Je crois utile d'introduire une disposition qui punirait de la peine du bannissement tous les écrivains qui outrageraient la dynastie légitime. » — « L'abolition du privilége, de la censure, de la tendance, disait M. Méchin, n'est qu'une restitution que l'on nous doit, et non une concession que l'on nous fait. » — « Nous regrettons, répondait M. Portalis, que plusieurs orateurs aient déserté la cause qu'ils avaient d'abord embrassée. Il me semble que nous n'avons rien changé au projet de loi. Ses vices d'aujourd'hui étaient les mêmes il y a un mois, et cependant on y trouvait des bienfaits réels. Je le déclare en finissant : fidèle aux traditions domestiques, je défendrai s'il le faut, comme mon père, dont on me rappelle la mémoire, les libertés politiques

et légales contre les exagérations de ceux qui s'en font les défenseurs exclusifs, et qui, à différentes époques, ont amené le naufrage et forcé le pays à chercher le repos et la paix à l'abri du pouvoir arbitraire. » — « Dans la discussion qui nous occupe, ajoutait M. de Martignac, nous dirons qu'il ne nous est pas possible de renoncer aux garanties réelles qui résultent des dispositions du projet; nous ne pouvons ni ne devons livrer imprudemment le trône, la société et les citoyens aux dangers de la presse périodique. C'est notre devoir, nous le remplirons sans obstination puérile, mais avec constance et fermeté. » M. de Martignac indiquait ainsi à la Chambre qu'il était des limites que le ministère ne devait, ne pouvait franchir. Il s'adressait surtout au Roi, au centre droit, au côté droit de la Chambre, à cette fraction qui déjà travaillait sous main le Cabinet. Dans ce débat fut enfin soulevée la grande question sur laquelle le ministère avait dû s'entendre avec les doctrinaires. M. Béranger invoqua le jugement des délits de la presse par le jury; cette proposition, développée par M. de Corcelles et fortement appuyée par MM. de Cormenin, Devaux et Méchin, n'obtint que les votes de l'extrême gauche. Cette tentative ne réussit pas. Le ministère constata, dans le rejet de cet amendement comme dans le scrutin, une majorité de cent cinquante voix : ceci frappa le Roi. On commençait à travailler Charles X, dans cette idée que le ministère n'avait pas une majorité certaine, et qu'un Cabinet royaliste pourrait réunir une majorité puissante et compacte. Ces forts scrutins étaient donc nécessaires à la vie du Cabinet Martignac.

A la Chambre des Pairs, l'opposition devait se placer sur un autre terrain qu'à la Chambre des Députés : il ne s'agissait plus des objections contre les trop faibles concessions du projet; il fallait tout au contraire justifier ces concessions elles-mêmes, montrer surtout qu'elles ne compromettaient pas la monarchie; cette situation était une difficulté nouvelle. Ce que le ministère avait trouvé d'opposition et de résistance pour la loi électorale, il le rencontrerait encore pour la presse, et avec plus de violence peut être. C'est cette position qui entraîna sans doute le rappor-

teur dans d'étranges doctrines sur l'article 14 de la Charte. M. le comte Siméon était de ces caractères qui vont toujours au pouvoir pour le saluer de quelque attribution absolue. Homme de gouvernement avant tout et pour justifier une disposition de liberté, il argumenta de l'article 14, c'est-à-dire de la suprématie du pouvoir royal dans les circonstances graves. C'était une faute, surtout pour un rapporteur qui était si intimement uni au système ministériel. M. Siméon justifiait les coups d'État comme moyen de gouvernement. Tout le système Polignac put désormais s'établir et se justifier par la théorie de M. Siméon; et pourtant le projet du Gouvernement ne trouva point grâce. « Ce projet, disait M. le comte de Saint-Romans, est en opposition avec l'article 8 de la Charte; il dépouille la royauté des moyens de résister à ses ennemis. » — « Il est inutile à la défense du projet, répliquait M. le comte Molé, de revenir sur la législation qu'il remplace, législation destructive de la plus précieuse de nos libertés. » Cette nouvelle loi a été attaquée avec violence; les uns l'ont représentée comme livrant la société sans défense à une licence effrénée; les autres comme trahissant une liberté qu'elle affectait de protéger. Je répondrai d'abord à ceux qui s'alarment pour la liberté : craignez par-dessus tout ses excès, car vous creuseriez son tombeau; il en serait des excès de la presse comme de tous les autres, ils amèneraient une réaction inévitable. A la longue, il sortirait du sein de la société tourmentée, irritée par les scandales de la presse, un de ces cris irrésistibles contre lesquels les libertés ne tiennent pas plus que les Gouvernements. » — « Votre loi n'est pas assez répressive, répondait le vicomte Dambray; les dispositions préventives sont les seules capables de réprimer efficacement la licence des journaux. » — « Qui ne tremble pas, ajoutait le comte de La Bourdonnaye, en voyant la puissance usurpée par les journaux? Et vous venez encore dépouiller la prérogative royale de tout moyen de répression! » — « Ce projet est en dehors des promesses royales, s'écriait M. Boissy-d'Anglas, elles ne peuvent ni décevoir ni faillir. On a promis que notre législation serait

mise en harmonie avec la Charte, et certes on en est encore bien loin. » — « Une seule condition est désormais nécessaire pour établir un journal, ajoutait M. de Castelbajac, c'est de l'argent. Monarchique ou républicain, athée ou religieux, savant ou inepte, peu importe ; si vous êtes riche, libre à vous d'élever vos tréteaux sur le *Forum.* » — « Il est trop extraordinaire, répondait M. Portalis, d'être accusé à la fois d'une excessive faiblesse et d'une excessive rigueur. Notre système est un système de vérité et de franchise ; nous ne voulons pas que les choses paraissent ce qu'elles ne sont point, que les lois demeurent inexécutées, que les attributions de l'administration, mal définies, compromettent journellement le plus légitime usage. » — « Malgré ses grandes imperfections, ajoutait M. de Châteaubriand, je vote ce projet de loi : je le considère comme une immense amélioration. Je suis persuadé que la presse va sortir victorieuse de notre discussion, comme la liberté électorale. » — « Toute la question, disait M. Decazes, est de savoir s'il y a danger à abroger le monopole des journaux, la censure et les procès de tendance ; je ne le pense pas. A une certaine époque, j'ai demandé la censure ; mais rappelez-vous les circonstances graves et difficiles dans lesquelles nous nous trouvions. Eh bien ! les mêmes hommes qui la refusaient alors, la demandent aujourd'hui que la France est si prospère et si tranquille. » — « Ce projet satisfait mes vœux, ajoutait M. de Lally-Tollendal ; seulement je regrette qu'on ait laissé le jugement des délits de la presse aux tribunaux, sans l'intervention du jury. » Comme à la Chambre des Députés, le projet était ainsi attaqué de droite et de gauche ; mais la droite était aux Pairs bien plus forte, bien plus redoutable. La majorité pour le projet ne fut que de soixante-huit suffrages. Le parti Villèle n'avait point agi aussi ostensiblement. L'ancien président du Conseil et M. de Peyronnet n'avaient laissé parler que les sous-ordres ; ils étaient sur leurs gardes depuis le dernier échec, et ne voulaient point s'user. L'un et l'autre avaient pris à la Chambre des Pairs une position séparée : M. de Villèle représentait son ancien parti modéré ; M. de Peyronnet s'était spé-

cialement dévoué aux idées et aux intérêts de la droite extrême et religieuse.

Les feuilles publiques n'osèrent pas demander trop ouvertement le jury. Elles avaient une haute reconnaissance envers les cours royales ; le ministère renonçant aux procès de tendance, on n'avait plus à craindre également l'action des cours dans la politique. Une fois le Pouvoir ainsi replacé dans la liberté, les magistrats commencèrent à sévir d'une manière régulière et forte. J'ai parlé de la lettre adressée à M. le duc d'Orléans par M. Cauchois-Lemaire ; elle était sans doute un avertissement effrayant pour la Restauration, car elle signalait une révolution possible et préparée ; mais il n'y avait pas là un délit constant ; c'était une allusion, une idée d'avenir, une question d'histoire permise dans tout pays de liberté. L'expression en était amère, mais parfaitement déguisée, et M. le duc d'Orléans s'était hâté de la désavouer. Néanmoins M. Cauchois-Lemaire fut condamné à l'effrayante peine de quinze mois de prison et de 2 000 francs d'amende, et ce jugement fut confirmé par la cour royale. Puis, arriva M. Fontan, qui par une allusion malheureuse comparait la douce et loyale royauté de Charles X aux morsures d'un mouton enragé. L'écrit inconvenant de M. Fontan fut dénoncé aux tribunaux, et cinq ans de prison furent la peine appliquée. Il n'y eut pas jusqu'à M. de Béranger qu'on poursuivit encore pour des chansons. On avait chanté dans tous les temps, à toutes les époques ; on avait tout raillé, et sévir contre ces débauches d'esprit, contre des couplets d'ivresse et de folie, c'était se montrer bien susceptible. J'ajoute pourtant que M. de Béranger avait ridiculisé la vieillesse, le dévouement, le malheur ! et quand les cheveux blancs venaient sur son front de poëte il n'avait pas craint de blesser au cœur les croyances qui consolent, et le pouvoir qui protége. Neuf mois de prison furent prononcés contre M. de Béranger. Je constate seulement que la répression vive et forte était arrivée, avec la sincérité de la loi et du Gouvernement ; elle n'avait déserté que la fraude. Au reste, ce Gouvernement se montrait indulgent, facile pour le soulagement

des peines ; M. de Martignac connaissait plus que tout autre les entraînements des gens de lettres ; il leur accordait des maisons de santé, abrégeait le temps de la détention, et tout cela sans difficulté, avec de la grâce même. C'était la digne camaraderie de l'homme d'esprit tendant la main pour pardonner aux fols écarts de l'imagination ; et à travers quels obstacles ces concessions n'étaient-elles pas obtenues ! Charles X refusait les grâces, deux, trois fois ; M. de Martignac revenait à la charge, ne se décourageait pas, puis à la fin obtenait ce qu'il avait demandé ; j'invoque ici le souvenir de M. Cauchois-Lemaire ; et ce nom était bien connu, bien hostile à la royauté légitime.

La plupart des journaux qui avaient si vivement combattu le projet de loi du Gouvernement profitèrent de la liberté dans toute sa latitude. D'abord la faculté absolue de créer des journaux sous la seule condition prescrite par la loi avait favorisé l'émission d'une multitude de feuilles politiques, qui toutes luttaient contre leur bonne ou mauvaise fortune. Chaque département eut sa feuille d'opposition avec une correspondance dictée à Paris sous une même direction. Cela se fit comme par une impulsion commune. Le parti libéral s'organisait par la presse dans les provinces, comme il s'était réuni aux élections par le moyen de la société *Aide toi, le Ciel t'aidera.* Ce furent de véritables affiliations toutes aboutissant à Paris, et qui pouvaient d'un jour à l'autre se substituer au Gouvernement même. Les grands journaux donnaient toujours la haute impulsion. Le Gouvernement avait, depuis la complète adhésion de M. de Châteaubriand, le *Journal des Débats*, puissance d'opinion toujours éclatante et forte ; il appuyait le ministère, mais en tant qu'il marchait dans ses voies et qu'il soutenait ses amis. Puis, M. de Martignac avait fondé un journal, le *Messager*, dépositaire de ses doctrines, le dépassant un peu dans les voies libérales. Ce journal était mal vu à la Cour ; le Roi s'en plaignait souvent à son ministère, parce que le *Messager* cherchait à entraîner le système dans les voies du centre gauche uni au centre droit, dont il aurait voulu opérer la fusion en dehors de

la droite : on ne peut dire quels reproches Charles X adressait à ses ministres sur la tendance de leur journal. En dehors de ces deux organes, tout était opposition. Comme expression de M. de Villèle, la *Gazette de France*, rédigée avec une haute habileté, cherchait à opérer la fusion du centre droit et de l'extrême droite, des Villèlistes et du parti de M. de La Bourdonnaye ; c'était le mot d'ordre des Royalistes, des hommes qui auprès de Charles X cherchaient à perdre le ministère de M. de Martignac, et à prouver qu'il existait une majorité de droite dans la Chambre. Ces hommes, je ne dois cesser de les nommer, parce qu'ils ont égaré la royauté et perdu la monarchie ; ce sont MM. Ravez, Ferdinand de Berthier et de Chantelauze, cœurs honnêtes mais intelligences limitées. La *Gazette* faisait une grande impression sur l'esprit du Roi ; on le savait, et l'on multipliait les moyens pour que cette impression fût plus grande encore. On allait jusqu'à dire au Roi qu'elle avait vingt-cinq mille abonnés. C'était le désespoir de M. de Martignac, quand la *Gazette* attaquait une mesure ; le Roi en reproduisait les arguments, et faisait lui-même de l'opposition à son Conseil. On avait pris mille moyens pour que le Roi ne pût lire immédiatement la *Gazette*, et je ne sais comment elle arrivait toujours au Château avant même que les ministres y vinssent le soir, de manière que le Roi prenait ses impressions de la Chambre et des questions politiques telles que le parti royaliste voulait les lui donner. Charles X s'en défendait pourtant ; et quand l'un de ses ministres le trouvait lisant la *Gazette*, il avait l'air de n'y avoir pris garde : « C'est une vieille habitude », disait-il. Au reste, le parti royaliste savait toute l'importance de la *Gazette*, et venait y déposer ses conceptions. M. de Peyronnet lui-même y travaillait d'une manière brillante et originale. La *Quotidienne* avait cessé d'appartenir à M. Michaud, pour passer à la couleur de M. Ferdinand de Berthier, mélange de contre-opposition et de congrégation, qui se tenait sur ses gardes contre le retour de M. de Villèle ; elle favorisait de ses efforts M. de Polignac et une fusion royaliste sous son patronage. Elle était lue au Château ; on

ajoutait une haute importance à ses articles. Le parti libéral n'avait que ses deux grands organes, le *Courrier* et le *Constitutionnel;* l'un toujours puritain rigide, acceptant dans sa politique austère toutes les concessions comme imparfaites, et ne répondant en rien aux griefs et aux impatiences de l'opinion, gourmandant les Chambres de leur trop faible entraînement. L'autre, plus modéré, mais cherchant dans le parti prêtre des griefs et des attaques contre le Pouvoir, dirigeant cette fraction de la Chambre désignée alors sous le nom de seconde fraction de gauche, où était assis M. Étienne. Ni le *National* ni l'*Universel* n'étaient encore fondés. Voilà quel était l'état de la presse, tel que la nouvelle loi l'avait fait, puissance formidable contre le pouvoir qui l'avait établie; la liberté est ingrate; elle se tourne contre ses fondateurs. Chaque jour le ministère Martignac était harcelé, fatigué par cette presse active, vigilante. Après avoir employé tous ses efforts pour obtenir du Roi quelques concessions, la concession une fois obtenue, la presse l'attaquait encore avec aigreur, le poursuivait sans relâche; elle était impitoyable, comme si le pouvoir ministériel avait été tout à fait libre de ses mouvements, comme si dans une monarchie il n'y avait rien à ménager, comme s'il ne fallait pas tenir quelque compte de ces sucurs et de cette bonne volonté d'un ministère. Que résultait-il de là? Que la droite faisait croire au Roi qu'il était impossible de contenter les Libéraux, qui appelaient avant tout une révolution. « Quelque chose que fasse la dynastie, disaient-ils, la Révolution ne pardonnera jamais aux Bourbons. » Charles X alors hésitait, avait à chaque moment des velléités de résistance; les ministres étaient repoussés, et ce n'est qu'à force de persistance qu'ils obtenaient ce que les Chambres demandaient comme d'inévitables concessions.

J'ai indiqué le point de départ de toutes les transactions diplomatiques à l'avénement de M. de La Féronnays; le traité du 6 juillet avait consacré deux principes: 1°. l'intervention des trois Puissances pour consacrer l'existence politique de la Grèce; 2°. les mesures de coercition envers la Porte pour la contraindre

à respecter l'état de choses reconnu. Ce dernier article avait été consacré par le glorieux et bizarre fait d'armes de Navarin. Depuis, de graves événements étaient survenus. M. Canning n'était plus, et avec lui s'étaient évanouies les espérances d'émancipation. L'administration de lord Goderich, qui lui avait succédé, faible et malheureux amalgame de wighs et de torys modérés, s'était dissoute d'elle-même, et le duc de Wellington avait repris la direction suprême du Cabinet. Indépendamment de la nouvelle allure imprimée aux affaires en Angleterre par l'avénement du duc de Wellington, il y avait encore dans cet événement un exemple que l'on expliquait au profit du parti royaliste. « Vous voyez, disait-on, le ministère de lord Goderich, image du ministère Martignac; fusion d'opinions diverses, sans chefs, sans direction : vous le voyez, il est tombé sans laisser de traces; mais une administration tory a surgi toute-puissante; contemplez le duc de Wellington réunissant sous sa main les nuances diverses d'opinions. Eh bien! ce qui s'est produit en Angleterre pourra se faire sans difficulté en France; que le Roi le veuille, et M. de Polignac jouera le même rôle que remplit le duc de Wellington. » Rêveurs politiques, qui s'imaginaient que les hommes et les partis sont aussi calmes en France qu'en Angleterre! que les arrangements ministériels se concentrent dans quelques têtes, et que dans un pays plein de passions les choses se passent comme au sein d'une nation grave et d'un vieux parlement! Je crois que le triomphe du duc de Wellington perdit l'esprit de Charles X et de M. de Polignac; il les confirma l'un et l'autre dans l'idée qu'ils pouvaient composer une administration tory qui rappellerait à elle les wighs modérés, moyennant quelques concessions et quelque alliance de personnes.

Considérée en ce qui touche les grandes questions de la Grèce et de la Russie, l'arrivée du duc de Wellington aux affaires ne changeait pas la marche politique de l'Angleterre. Le duc de Wellington avait signé le protocole du 4 avril à Saint-Pétersbourg, lequel avait préparé le traité du 6 juillet;

et quoique dans l'opinion de S. S. ce traité fût allé trop loin, et que l'emploi de la force, dans le combat de Navarin surtout, eût été blâmé par le nouveau ministère, le duc de Wellington ne paraissait préoccupé que d'une seule idée : empêcher le conflit menaçant entre la Porte et la Russie. Un arrangement était-il encore possible ? les choses n'étaient-elles pas arrivées à ce point qu'une guerre paraissait inévitable ? La Russie se plaignait que depuis seize ans qu'était conclu le traité de Bucharest, la Porte avait toujours enfreint toutes les stipulations, éludé ses promesses, ou en avait subordonné l'accomplissement à d'interminables délais. Dans plus d'une occasion, et surtout en 1821, elle avait pris à son égard un caractère de provocation et d'inimitié ouvertes, caractère qu'elle reprenait depuis trois mois ; elle avait appelé naguère tous les sectateurs de Mahomet aux armes contre la Russie. « La Russie, disaient les notes de M. de Nesselrode à M. de La Féronnays, ne pouvait tolérer des actes d'hostilité aussi manifestes sans abandonner ses intérêts les plus chers et répudier des transactions qui étaient pour elle des monuments de gloire et des garanties de prospérité. » Des notifications avaient été faites en ce sens aux Cours de Londres, de Vienne et de Paris. La Russie déclarait que « pour ce qui tenait à ses différends avec la Porte, c'était là une question particulière et qui rentrait tout entière dans son droit de nation ; elle pensait donc agir librement en communiquant à l'amiable aux Cours alliées les motifs de son armement. » A la suite de ces communications, M. de Ribeaupierre quitta Constantinople. Le Divan s'effraya d'une telle démonstration, et le grand-visir fit parvenir à M. de Nesselrode une nouvelle note : « La Porte s'occupait de faire marcher les affaires courantes relatives aux stipulations des traités, lorsque l'ambassadeur de S. M. I. lui remit des propositions relatives aux traités ; la Porte Ottomane avait alors fait connaître ses réponses franches et sincères, basées sur la vérité et la droiture ; c'est de ce moment que M. de Ribeaupierre, contre toute attente et sans égards aux droits des Gouvernements, comme aux devoirs d'un représentant, avait refusé de prêter l'oreille aux

raisons de la Sublime Porte, et était parti de Constantinople. » En ceci, le Sultan voulait surtout un délai; les réformes avaient affaibli l'empire, et l'on n'était pas prêt. Aussi M. de Nesselrode répondit à cette note « que le Cabinet ottoman ne pouvait ignorer que M. de Ribeaupierre avait toujours agi d'après les ordres de son Souverain, puisqu'il s'était déclaré officiellement l'organe des intentions et des vœux de l'Empereur. En quittant Constantinople, il avait sauvé la dignité de sa Cour, et donné un avertissement salutaire au Gouvernement de S. H. en lui laissant le loisir de réfléchir. Bientôt les troupes russes seraient en marche pour obtenir le redressement de ces légitimes griefs. »

Dans ces circonstances si graves, les hostilités étant près de commencer, M. de La Féronnays reçut des dépêches de Saint-Pétersbourg, qui lui annonçaient l'imminence des hostilités. M. Pozzo di Borgo fut chargé de pressentir la France sur l'attitude qu'elle prendrait en cas d'hostilité flagrante. Il fut répondu : « que, sans adopter un parti dans une question particulière entre la Russie et la Porte, la France se confiait aux magnanimes intentions de l'Empereur pour le maintien des traités existants ; » il fut également donné l'assurance au Cabinet anglais qu'on garantirait l'existence des traités et la circonscription actuelle de la Turquie. Dans cette situation délicate, et pour se prémunir contre tout événement, M. de La Féronnays crut nécessaire une augmentation dans l'effectif de la marine et de l'armée. On arrêta en Conseil, et ici le Roi s'associa complétement à son ministère, qu'il serait demandé un subside extraordinaire par un emprunt de 80 millions, afin de se tenir prêt à toutes les chances de la situation. M. Roy se chargea de proposer l'emprunt; en même temps le ministre de la guerre ordonna une levée de soixante mille hommes. En présentant le projet de loi sur l'emprunt, M. Roy déclarait, pour rassurer les esprits, que la mesure proposée était une simple précaution : « les intérêts privés n'en peuvent concevoir aucune alarme; ils doivent y trouver plutôt de nouveaux motifs de confiance et de sécurité dans le soin que le Gouvernement prend de la dignité de la France, pre-

mière garantie de son repos et de sa prospérité. » La majorité était préparée à cette nécessité de subsides ; elle savait tout ce qu'il y avait de prévoyance et de force dans cette attitude de guerre. Toutefois, une partie de la Chambre voyant avec crainte cet acte de confiance, redoutait que ces 80 millions ne fussent confiés à un autre ministère, car on ne considérait l'administration de M. de Martignac que comme une transition. Le général Sébastiani, expression du centre gauche et chargé du rapport, annonçait : « que la situation actuelle des affaires exigeait un accroissement extraordinaire de ressources. Le Gouvernement, pour maintenir la dignité de la Couronne et faire respecter les droits de la nation, devait appuyer ses vues pacifiques du concours des Chambres ; l'armée de terre allait être mise sur le pied de paix ; le complet présentait un déficit considérable en hommes et en approvisionnements ; enfin, on allait préparer des armements maritimes pour protéger les possessions et le commerce français sur toute l'étendue du globe. La commission applaudissait donc au motif de la loi ; elle s'étonnait pourtant que les sacrifices faits jusqu'ici n'eussent pas satisfait aux besoins de l'état de paix. » Le général pensait qu'il convenait d'autoriser l'emprunt en 5 ou 4 pour 100 facultativement ; il félicitait le ministre d'entrer dans une meilleure voie en affectant une somme spéciale pour l'amortissement de cet emprunt. La commission proposait un amendement important. M. Roy s'était prononcé contre tout autre fonds que le 5 pour 100, sorte de préoccupation qu'il avait conservée de son opposition à M. de Villèle. La Chambre préférait le 4, et la condition facultative cachait cette intention. Au reste, M. Sébastiani disait : « Nos communications avec le Gouvernement ont été franches et loyales ; il n'a mis dans les renseignements qu'il nous a fournis que les restrictions commandées par les intérêts de la politique. Nous croyons pouvoir affirmer que sa sollicitude s'est imperturbablement dirigée vers le maintien de la paix, besoin constant des peuples et des princes. « L'administration qui s'est écroulée devant nous, disait M. Ch. Dupin en son style déclamatoire, n'a jamais compris le rôle de la France au milieu

de l'Europe. Elle a compromis l'avenir du trône chez des peuples amis, en l'affaiblissant par l'instabilité, par le mensonge du pouvoir absolu. Le nouveau ministère adopte-t-il ou repousse-t-il un semblable système ? Est-ce un nouveau cordon sanitaire qu'il s'agit de former à l'Occident ? Nous ne devons rien précipiter; la France est tranquille, elle est maîtresse d'elle-même; une sage neutralité nous garantira les bienfaits de l'avenir. » — « Tous les moyens compatibles avec l'honneur de la France, répondait M. de La Féronnays, seront employés pour maintenir la paix; mais si des modifications inattendues dans les affaires extérieures ont déjà trompé les prévisions du Cabinet, des circonstances nouvelles ne peuvent-elles pas déjouer encore les calculs de la prudence et de la politique ? Les ministres du Roi manqueraient à leur devoir s'ils ne prévoyaient pas ces complications, et s'ils se laissaient surprendre par les événements. La France ne pouvait contempler avec indifférence les malheurs prolongés des Grecs : des mesures devaient être prises pour soulager tant de misères. L'Europe est attentive à nos délibérations : c'est à vous de lui offrir, à travers quelques dissentiments sur des mesures d'administration intérieure, le spectacle imposant de l'union des Chambres avec le Gouvernement du Roi dans tout ce qui intéresse la patrie. » — « Pourquoi donc, répliquait M. Bignon, la France ne devrait-elle pas rester étrangère aux complications qu'ont fait naître les affaires de Turquie ? Quelles considérations si décisives pour elle peuvent contraindre son Cabinet à se jeter au milieu de débats embarrassés, dont il pourrait au contraire lui être utile de demeurer spectateur tranquille et indépendant ? Le problème est extrêmement sérieux, et je m'étonne que le ministère ait pu le résoudre d'une manière aussi absolue. Je demande l'ajournement de l'examen de ce projet jusqu'à la discussion du budget. » — « Nous faisons à la Chambre une proposition que nous croyons utile, indispensable, répondait M. Hyde de Neuville. Nous avons l'espoir que la paix du monde renaîtra; si elle est troublée un instant, nous la verrons bientôt rétablie. Nous avons fait notre devoir; vous nous aiderez à le remplir. » — « Qui sait, répliquait

niaisement M. Ternaux, si cet emprunt n'est pas destiné à fermer les plaies saignantes du parti vaincu aux dernières élections, mais qui veille, prêt à se relever menaçant, quand vous aurez voté le budget? Je déclare donc qu'aussi longtemps que la Charte restera violée comme elle l'a été, que ceux à qui elle est confiée en dépôt ne répareront pas les mutilations qui la défigurent, je n'accorderai mon vote à aucun impôt. » On ne s'explique pas cette sortie d'un esprit en général si modéré. M. Ternaux vieillissait; il était aigri par la Restauration, qui cependant avait grandi et consolidé sa fortune. « Je vote le crédit de 80 millions, disait M. Laffitte, parce que l'état de l'Europe doit éveiller la sollicitude de toutes les Puissances; si la France n'a rien à craindre matériellement des événements qui se passent à des centaines de lieues de ses frontières, elle ne doit pas laisser partager les empires sans son assentiment, parce que, même en restant neutre, sa neutralité doit être armée. » — « Et moi aussi, ajoutait M. Viennet, je vote ce crédit, parce que l'indifférence serait indigne de nous; et la France, accoutumée à faire la loi chez les autres, ne peut rester étrangère à une lutte où l'avenir de l'Europe est compromis. » — « Comment, s'écriait M. Benjamin-Constant, après douze ans de paix, et un milliard d'impôts, on a besoin, seulement pour rétablir notre état de paix, de sacrifices nouveaux? Il y a donc déficit dans les services? Comment ce déficit existe-t-il? La France veut connaître ses affaires et savoir à qui elle obéit. » — « Aucune obscurité, disait M. Sébastiani, ne voilera ma pensée : je vois le ministère sincèrement ami de nos institutions, mais ami timide et incertain, qui espère du temps, et ne s'aperçoit pas que le temps est contre lui. Je sais que les obstacles qu'il rencontre sont nombreux et puissants, qu'il a besoin, pour les surmonter, d'une fermeté inébranlable : jusqu'ici il n'en a pas montré. Ne nous hâtons pas cependant de le condamner; il sait à quel prix il peut obtenir l'appui du parti constitutionnel; il sait à quel prix il peut éviter son opposition. Nous voulons la Charte; nous la voulons franchement exécutée, et cette exécution ne saurait nous être ga-

rantie si elle reste confiée à ses ennemis. » Ai-je besoin de faire remarquer le ton modéré et grave avec lequel le général Sébastiani fit son rapport à la Chambre des Députés? L'honorable général s'était alors fortement rapproché du Pouvoir; il espérait, et peut-être le Gouvernement songeait-il à lui donner une des grandes ambassades, celle de Constantinople, par exemple. Ce fut une des fautes constantes de la Restauration, je ne saurais trop le répéter, de ne ne pas assez tendre la main aux hommes qui venaient à elle. La majorité d'adoption fut immense, et l'on put considérer ce vote d'honneur national comme unanime. A la Chambre des Pairs, aucun orateur n'était inscrit contre le projet; mais il s'engagea une lutte financière entre M. Roy et M. de Villèle. Le ministère était fatigué des trames secrètes du parti villèliste, et M. Roy se décida à révéler la situation du Trésor. Des documents soumis aux Chambres il résultait que la dette flottante s'était démesurément accrue; le Trésor était à découvert d'une somme très-considérable. A ces attaques, M. de Villèle se hâta de répondre : « C'était mal à propos qu'on avait qualifié la dette flottante *déficit*, puisque les bons royaux y avaient été affectés par une loi, et que ces bons valaient des rentes. » — « On l'appellera comme on voudra, répondait avec aigreur M. Roy, *découvert*, *avances*, *excédant de dépenses* ou *déficit*; ce qui est certain, c'est qu'une somme manque au Trésor; qu'elle a été dépensée au delà des produits, et qu'il faut pourvoir aux besoins auxquels elle devait subvenir. » La lutte s'engageait dès lors haute et franche entre ces deux systèmes et ces deux hommes.

Toute l'attention de l'Angleterre depuis l'avénement du duc de Wellington se portait moins sur l'émancipation de la Grèce que sur les hostilités entre la Russie et la Porte. Le duc de Wellington avait bien promis d'exécuter en toutes ses parties le traité du 6 juillet; mais S. S. était alors fortement préoccupée des premiers mouvements de l'armée russe dans les Balkans. Ibrahim occupait la Morée, et toute la question était de savoir quelle troupe serait envoyée pour faire cesser des hostilités fatales aux

Hellènes. L'Angleterre s'était offerte; mais elle avait un intérêt à l'occupation qu'elle pouvait indéfiniment prolonger par le voisinage de la république des Sept-Iles. Elle fut refusée. La Russie, qui était reconnaissante envers la France de son attitude bienveillante dans la guerre d'Orient, la soutint dans ses démarches diplomatiques. Les troupes françaises furent chargées de l'exécution du traité; la France, étant la plus désintéressée, fut choisie de préférence; mais aussitôt l'Angleterre se hâta de dépêcher des ordres à l'amiral Codrington, afin d'obtenir du pacha d'Égypte une convention pour évacuer la Morée, l'intention de la Grande-Bretagne étant d'éviter à tout prix l'occupation des Français. On avait su cette intention; le Cabinet Martignac se hâta de préparer, avec une merveilleuse célérité, les armements nécessaires. Je dois rendre cette justice à MM. Hyde de Neuville et de Caux, qu'ils dépassèrent toute espérance : l'armée et l'escadre furent préparées comme par enchantement. On tenait à prendre position, afin d'assurer l'efficacité des négociations diplomatiques engagées à l'occasion de la Porte Ottomane. Il s'agissait de choisir le commandant en chef de l'expédition, et ce choix n'était pas sans difficultés. On répétait toujours le nom du maréchal Marmont; le général Guilleminot était à Constantinople; il fallait arriver à un choix national qui parlât à l'esprit du soldat. M. de Caux proposa au Dauphin le lieutenant-général Maison, de la vieille armée de Moreau, qui avait la réputation d'une grande sollicitude pour le soldat et dont la Russie ne pouvait s'alarmer, car il avait eu des rapports avec M. de Nesselrode à Paris. Le parti royaliste avait des griefs contre lui : le ministère Richelieu l'avait destitué de son gouvernement de Paris, parce qu'il réunissait chez lui les pairs de l'opposition; on l'accusait également de n'avoir pas été tout à fait étranger au mouvement militaire du 19 août 1820, et en tous les cas d'avoir montré une indulgence presque partiale dans le jugement de la Cour des Pairs.

La persévérance de M. de Caux et du Conseil tout entier put vaincre enfin les difficultés. « N'y a-t-il pas d'autre général? » disait le Roi. M. de Caux répondait que le général

Maison était l'homme du soldat, et que c'était un moyen d'avoir l'armée. La nomination fut enfin emportée, et le général prit le commandement du corps expéditionnaire de la Morée, avec la promesse intime de la dignité de maréchal au retour. La proclamation que le général Maison adressa aux troupes fut encore l'objet de grandes remontrances diplomatiques ; elle disait : « Vous êtes appelés à mettre un terme à l'oppression d'un peuple célèbre. Pour la première fois, depuis le treizième siècle, nos drapeaux, aujourd'hui libérateurs, vont apparaître aux rives de la Grèce. Soldats ! la dignité de la Couronne, l'honneur de la patrie, attendent un nouvel éclat de vos triomphes : dans quelque situation que les événements vous placent, vous n'oublierez pas que de si chers intérêts vous sont confiés. » C'était une guerre, une occupation que le général Maison annonçait ; il allait au delà du but. Le 17 août l'expédition mit à la voile ; elle arriva en vue de Navarin le 29 du même mois. Là étaient réunies les trois escadres française, anglaise et russe. Le général Maison apprit par M. de Rigny la convention qui avait été conclue à Alexandrie le 6 août entre le pacha d'Égypte et l'amiral Codrington, d'après laquelle Méhémet-Ali devait rappeler ses troupes de la Morée, sauf douze cents hommes qui seraient répartis dans cinq places fortes. Cette notification n'étant pas faite officiellement, le général Maison n'en tint compte, et vint débarquer à Coron. Le but du ministère français fut rempli ; le débarquement avait eu lieu. Après bien des pourparlers entre le général Maison, les amiraux et Ibrahim-Pacha, qui montra dans ces négociations une grande connaissance des affaires européennes, une convention fut conclue le 7 septembre, par laquelle Ibrahim s'engageait à commencer l'embarquement de ses troupes le 9. Cet embarquement s'opérerait à Navarin ; on n'y pourrait comprendre aucun prisonnier grec ; il serait continué sans interruption, autant que l'état de la mer le permettrait. Cette convention reçut son exécution entière, et l'Angleterre y poussait vivement, afin de demander le rappel des troupes françaises. La Morée, une fois évacuée par les Égyptiens,

devait être aussi délivrée des Turcs. On entra en pourparlers avec les commandants des diverses forteresses. « La Porte, répondirent-ils, n'est pas en guerre avec les Français, ni avec les Anglais; nous ne commettrons aucun acte d'hostilités, mais nous ne rendrons pas les places. » On eut recours à la force! Il y eut d'héroïques exploits! et, quelques jours après, il ne restait pas un seul Turc dans le Péloponèse; l'amiral de Rigny les avait tous fait embarquer et conduire à Smyrne. Vers la fin du mois de décembre, une fois l'évacuation opérée, l'Angleterre notifia à la France que le but des conventions étant accompli, le Cabinet n'avait plus de prétexte pour tenir garnison en Morée; que dès lors elle verrait avec plaisir le retour de l'armée française. Il fut répondu : « que l'état de la Grèce ne permettait pas ce retour absolu des troupes françaises; qu'on se bornerait à rappeler une brigade, et que l'autre resterait au service de la Grèce jusqu'à l'organisation de l'armée nationale. La brigade du général Higonet fut ramenée en France ; l'autre resta en expectative. Le bâton de maréchal de France fut donné avec une grâce parfaite au général Maison par Charles X, qui croyait l'avoir tout à fait rattaché à sa personne. Tel était un peu le caractère du Roi; il pardonnait beaucoup aux militaires de l'Empire; il aimait à s'assurer de leur épée.

Pendant ce temps l'armée russe s'avançait; elle avait déjà franchi le Pruth sous les ordres du feld-maréchal Wittgenstein. Le Czar se rendit à l'armée; mais quel fut son étonnement lorsqu'il vit qu'aucun des préparatifs que lui annonçaient ses généraux n'était accompli! C'était un des côtés faibles de la Russie que son administration militaire. Un rapport secret, adressé à M. de La Féronnays, annonçait que l'Empereur n'avait trouvé ni équipages de ponts ni artillerie; les nombreux régiments n'étaient que sur le papier; ce rapport indiquait une circonstance assez curieuse : les bois pour les ponts n'étaient pas même encore coupés, que l'on disait déjà dans les bulletins que ces ponts étaient jetés sur le Danube. L'Empereur entra dans une violente colère, et là fut la première cause des malheurs

de cette campagne. La diplomatie russe s'agitait beaucoup pour couvrir les mouvements pénibles de ses armées. Dès que la campagne eut été résolue, et que les Russes furent entrés à Bucharest, M. Pozzo di Borgo se hâta de donner l'assurance, au nom de son Gouvernement : « que la guerre actuellement entreprise contre la Porte n'aurait pas pour objet la conquête, mais l'exécution et l'affermissement du traité d'Ackerman. » Son influence fut immense pour donner de la popularité à la guerre contre la Porte. Il contribua, plus que personne, à faire considérer les hostilités des Russes comme un mouvement de la civilisation. Sous ce rapport, l'ambassadeur et le prince Paul de Wurtemberg rendirent un grand service d'opinion au Cabinet de Saint-Pétersbourg. La jeunesse de l'Europe courut prendre part à la guerre. Le fils de M. de La Féronnays servit dans les rangs de l'armée russe pour la campagne qui s'ouvrait. Cette campagne, comme on le sait, ne fut pas heureuse; les Moscovites furent abîmés; chaque bulletin jetait l'effroi à l'ambassade. J'ai vu à cette époque avec quelle dextérité M. Pozzo di Borgo éludait les questions pressantes dans les salons, comme il détruisait les fâcheuses impressions produites par les mauvaises nouvelles. Il releva les espérances pour la Russie. M. de La Féronnays recevait à côté de chaque bulletin officiel des notes écrites et fort développées sur l'énormité des pertes éprouvées par l'armée russe et sur les dépits de l'Empereur contre ses généraux. Jamais les relations entre lui et M. Pozzo di Borgo ne furent plus rapprochées; ils se communiquaient leurs nouvelles, leurs dépêches, attendues avec une anxiété remarquable. M. Pozzo di Borgo tenait beaucoup à rassurer l'opinion publique sur les forces de son gouvernement. Il ne voulait pas que ce grand colosse de la Russie perdît cette force morale avec laquelle il avait dirigé la politique européenne. « Attendez, attendez la fin », disait-il toujours. Il fut très-frappé à cette époque de certains articles stratégiques qui furent publiés sur la campagne d'Orient par le général Lamarque dans le *Courrier Français*.

L'ambassadeur sauva l'influence morale de la Russie, tout en

et quoique dans l'opinion de S. S. ce traité fût allé trop loin, et que l'emploi de la force, dans le combat de Navarin surtout, eût été blâmé par le nouveau ministère, le duc de Wellington ne paraissait préoccupé que d'une seule idée : empêcher le conflit menacant entre la Porte et la Russie. Un arrangement était-il encore possible ? les choses n'étaient-elles pas arrivées à ce point qu'une guerre paraissait inévitable ? La Russie se plaignait que depuis seize ans qu'était conclu le traité de Bucharest, la Porte avait toujours enfreint toutes les stipulations, éludé ses promesses, ou en avait subordonné l'accomplissement à d'interminables délais. Dans plus d'une occasion, et surtout en 1821, elle avait pris à son égard un caractère de provocation et d'inimitié ouvertes, caractère qu'elle reprenait depuis trois mois; elle avait appelé naguère tous les sectateurs de Mahomet aux armes contre la Russie. « La Russie, disaient les notes de M. de Nesselrode à M. de La Féronnays, ne pouvait tolérer des actes d'hostilité aussi manifestes sans abandonner ses intérêts les plus chers et répudier des transactions qui étaient pour elle des monuments de gloire et des garanties de prospérité. » Des notifications avaient été faites en ce sens aux Cours de Londres, de Vienne et de Paris. La Russie déclarait que « pour ce qui tenait à ses différends avec la Porte, c'était là une question particulière et qui rentrait tout entière dans son droit de nation; elle pensait donc agir librement en communiquant à l'amiable aux Cours alliées les motifs de son armement. » A la suite de ces communications, M. de Ribeaupierre quitta Constantinople. Le Divan s'effraya d'une telle démonstration, et le grand-visir fit parvenir à M. de Nesselrode une nouvelle note : « La Porte s'occupait de faire marcher les affaires courantes relatives aux stipulations des traités, lorsque l'ambassadeur de S. M. I. lui remit des propositions relatives aux traités; la Porte Ottomane avait alors fait connaître ses réponses franches et sincères, basées sur la vérité et la droiture ; c'est de ce moment que M. de Ribeaupierre, contre toute attente et sans égards aux droits des Gouvernements, comme aux devoirs d'un représentant, avait refusé de prêter l'oreille aux

seulement parce qu'il était trop libéral dans le Cabinet, mais encore parce qu'il avait des manières sans tenue et sans gravité. Quant à M. le Dauphin, il n'était plus un appui pour le ministère, mais un embarras; les opinions de Son Altesse Royale, travaillées dès ce moment par les généraux Bourmont et Bordesoulle, tournaient contre les concessions du ministère. M. de Caux sentait bien que Son Altesse Royale lui échappait. On vit enfin le peu de crédit ministériel dans une question de famille : le choix du gouverneur du duc de Bordeaux. M. de Rivière était mort : il n'avait ni servi ni attaqué le ministère, se réservant de le royaliser en y introduisant son ami M. de Polignac. Qui allait être son successeur? Le Cabinet se réunit, et l'on délibéra que M. de La Féronnays ferait la première ouverture au Roi sur ce point. Quand M. de La Féronnays en ouvrit la bouche à Charles X, celui-ci l'interrompit brusquement : « Est-ce que je ne serai pas maître même dans ma famille? c'est trop fort. Je ne veux pas que mon Cabinet m'influence le moins du monde sur le choix du gouverneur de mon petit-fils. » M. Portalis vint à l'appui de M. de La Féronnays; le Roi lui fit à peu près la même réponse, mais plus doucement : « Nous verrons », dit-il. Cependant le soir, à l'ordre, le Roi annonça qu'il avait choisi M. le baron de Damas, choix malheureux pour la dynastie. Il paraît que M. le baron de Damas avait été indiqué au lit de mort par M. de Rivière, et le parti royaliste avait salué ce nom comme une victoire. Les ministres, instruits du choix du gouverneur, considéraient cet acte comme un refus de confiance, un certain abandon du ministère, et le soir même ils offrirent leur démission. Le Roi leur dit : « Je ne comprends pas, Messieurs, les motifs qui vous portent à cette démission; sans doute, pour les actes du Gouvernement je ne dois avoir d'autre volonté que la vôtre, mais pour les affaires de famille je dois être libre; vous ne voudriez pas que j'abdiquasse ma qualité de tuteur. D'ailleurs, M. de Damas est tout à fait dans vos idées, et je crois pouvoir confier à son épée la garde de mon petit-fils. » Malheureux prince, qui ne voyait pas qu'il s'agissait d'un acte

de royauté et non de paternité, et que ce n'était pas en vain qu'on appelait les rejetons de la Couronne fils de France! Quant aux opinions de M. de Damas, elles étaient loin d'être favorables à la nouvelle administration; son salon devint le foyer de cette petite conspiration d'intérieur où se trama le Cabinet du 8 août. Au reste, à cette époque, Charles X dissimulait à peine avec ses intimes le peu de foi qu'il avait en son ministère: « Eh bien! s'écria-t-il un jour dans une conversation particulière avec M. de Chabrol, vous m'avez donné là de braves gens; mais quels tristes hommes politiques, quelles têtes! Imaginez-vous qu'ils défont aujourd'hui ce qu'ils ont fait hier, qu'ils se laissent aller au gré de je ne sais quelle opinion qui leur impose le sacrifice une à une de toutes les prérogatives de la Couronne. » C'était ici la secrète pensée du Roi : le ministère Martignac n'était pour lui qu'un essai, qu'un moyen d'user, par un malheureux exemple, une idée, une combinaison qui était importune.

Le Conseil était plus heureux pour ses choix d'ambassades. En arrivant aux affaires étrangères, M. de La Féronnays s'était confirmé dans l'idée qu'il lui était impossible de conserver M. de Caraman à Vienne. Les relations étaient alors trop compliquées pour garder en Autriche un ambassadeur qui n'était que la pensée de M. de Metternich et se dirigeait absolument d'après ses avis; on le rappela de Vienne, et on lui donna pour successeur le duc de Montmorency-Laval. Quant à l'ambassade de Russie, elle était vacante depuis l'entrée de M. de La Féronnays au ministère. Il était impossible d'en retarder la nomination au milieu d'aussi graves conflits. Le duc de Mortemart, gentilhomme de grande naissance, officier de loyauté et de mérite dans l'état-major de Napoléon, était appelé à avoir une grande influence à Saint-Pétersbourg et à conquérir l'amitié de l'empereur Nicolas. Il remplit avec zèle et capacité l'importante mission qu'on lui confiait. M. le duc de Laval, esprit peu étendu, avait donné des gages d'un libéralisme éclairé dans ses ambassades successives d'Espagne et de Rome[1]. Le ministère fut très-content

[1] Il avait été question de M. de Chabrol-Crousol pour l'ambassade

de lui à Vienne; la correspondance changea immédiatement de face et de couleur. Les deux nouveaux ambassadeurs étaient en dehors de ce cercle d'intimité dans lequel on choisissait jusqu'alors les diplomates. M. Portalis obtint une victoire non moins complète : ce fut le choix de M. Henrion de Pansey pour la première présidence de la cour de cassation. M. Siméon s'était mis en opposition avec lui. M. Henrion, vieillard vénérable, monument de la jurisprudence et de la magistrature, obtint pour ses cheveux blancs cette belle couronne de justice. J'ai la preuve qu'on jeta déjà dans les discussions du Conseil les noms de MM. Dupont de l'Eure et Gilbert Desvoisins. Quant au ministère de la guerre, M. de Caux se montra fort large pour les souvenirs de l'Empire et des Cent-Jours. Voilà pour les personnes; mais il restait une question qui touchait aux entrailles mêmes du parti dévot : celle des jésuites, dénoncés et signalés par l'Université et par toutes les autorités locales. J'ai rappelé que M. Portalis, en arrivant au ministère, avait désigné une haute commission chargée de constater l'état des écoles ecclésiastiques secondaires établies en France, de le comparer aux différentes dispositions de la législation en vigueur; de rechercher les moyens d'assurer, relativement à ces écoles, l'exécution des lois du royaume; enfin d'indiquer pour arriver à ce dernier but des mesures complètes, efficaces et qui se coordonnassent avec notre législation politique et les maximes du droit public français. Cette commission avait préparé son rapport, et le ministère ne fut pas peu étonné lorsque la majorité (5 sur 9) déclara que sous le régime de la Charte qui avait proclamé la liberté civile et religieuse, il n'était permis à personne de scruter le for intérieur de chacun pour rechercher les motifs de sa conduite religieuse, du moment que cette conduite ne se manifestait par aucun signe extérieur et contraire à l'ordre et aux lois;

de Turin; mais M. de Latour-du-Pin faisait des conditions trop dures. Il demandait le titre de duc, le cordon bleu; le Roi ne voulut pas y accéder, et ce fut un des griefs de M. de Chabrol contre le ministère Martignac.

qu'agir autrement ce serait se permettre une inquisition et une persécution réprouvées par notre pacte fondamental; elle estimait donc que la direction des écoles secondaires ecclésiastiques, donnée par les archevêques de Bordeaux et d'Aix, par les évêques d'Amiens, de Vannes, de Clermont, de Saint-Claude, de Digne et de Poitiers, à des prêtres révocables à leur volonté et soumis à leur juridiction spirituelle et temporelle, n'était pas contraire aux lois du royaume. Ce résultat juste, impartial, éclairé, produit surtout par l'influence de l'archevêque de Paris, étonna l'opinion publique. On accusait M. Portalis d'avoir désigné cette commission pour amener ce résultat; il n'en était rien, car le remplacement de l'évêque de Beauvais dans la commission avait été amené par son élévation au ministère des affaires ecclésiastiques. Le centre gauche ne voulait plus prêter son appui, tandis que le parti religieux et le Roi s'applaudissaient de l'avis de la commission. Pouvait-on désormais demander l'expulsion des jésuites, lorsqu'une commission impartiale déclarait qu'il n'y avait aucun moyen de les contraindre? Le Conseil, bien aise qu'on lui forçât un peu la main auprès du Roi, voulait s'appuyer sur une grande résistance pour appeler une grande concession. On ne sait pas assez dans le public tout ce qu'il fallut faire d'efforts, de travaux inouïs pour arriver aux ordonnances de juin, la conquête la plus difficile que fit le ministère de M. de Martignac sur les répugnances royales. Quand le rapport de la commission fut connu du Conseil des ministres, il eut à prendre un parti. Ce rapport contenait tout à la fois un fait constaté et deux opinions exprimées : celle de la majorité et de la minorité. Le fait constant était l'existence des jésuites reconnus en possession de plusieurs colléges; les opinions différaient sur la question de savoir si l'existence des jésuites était légale. Ce dernier point ne pouvait faire doute en présence surtout d'une majorité telle qu'elle existait dans la Chambre. On porta la question à une première réunion des ministres seuls hors de la présence du Roi; et là il fut décidé unanimement qu'on adopterait l'avis de la minorité de la commission. M. Por-

talis et l'évêque de Beauvais durent attaquer le Roi chacun par des arguments différents. Indépendamment de ce que les ordonnances entraient dans leurs départements ministériels, Charles X les connaissait religieux, et il devait avoir confiance en leur parole. M. Portalis s'en ouvrit le premier au Roi à la suite d'une de ces audiences de travail dans lesquelles Charles X s'épanchait avec plus de confiance qu'en présence de tout le Conseil. M. Portalis exposa à Sa Majesté la nécessité d'arrêter une résolution qui fît rentrer le Gouvernement dans l'ordre légal. Les lois existantes sur les corporations n'étaient point exécutées; on ne pouvait plus mettre en doute devant la Chambre l'existence des jésuites; M. Portalis, en se résumant, présenta le modèle des ordonnances pour l'exécution des lois du royaume. Le Roi répondit que la question était en effet très-grave, qu'il ne pouvait prendre un parti sans consulter son Conseil. « C'est mon avis, répliqua M. Portalis, il faut que le Roi éclaire sa conviction de toutes les manières. » Les ordonnances furent discutées pendant quatre conseils consécutifs; tous les ministres se trouvèrent d'un avis unanime; on présenta des Mémoires, des contre-Mémoires; le Dauphin prit parti pour les ordonnances, et appuya les ministres. De son côté, Charles X s'en ouvrit à M. Frayssinous. L'évêque d'Hermopolis déclara : « qu'il n'aurait pas fait les ordonnances, mais qu'il sentait bien que si le Roi ne les signait pas, c'était le renvoi de son ministère qu'il prononçait, et que cette résolution aurait ainsi les conséquences les plus graves. » Le confesseur de Sa Majesté fut également consulté et les personnes pieuses qui l'entouraient. Enfin, après cinq conseils des ministres, Charles X déclara qu'il était prêt à signer. Cette résolution subite surprit un peu le Cabinet, et M. de Martignac, avec un sentiment d'exquise délicatesse, dit « que le Roi devait retarder cette signature vingt-quatre heures encore, qu'il ne fallait pas ques ses ministres eussent l'air d'avoit capté son assentiment. » Le Roi répondit : « Non, non, je vais signer de suite. » Le Conseil persistant, Charles X en parut touché. Quand l'évêque de Beauvais présenta les ordonnances à la signature, le Roi lui

dit : « Mon cher évêque, je ne dois pas vous dissimuler que c'est la chose qui me coûte le plus dans la vie que cette signature; je me mets ici en opposition avec mes plus fidèles serviteurs, ceux que j'aime et que j'estime. » La première ordonnance, contre-signée par M. Portalis, exposait que parmi les établissements connus sous le nom d'écoles secondaires ecclésiastiques, il en existait huit qui s'étaient écartés du but de leur institution, en recevant des élèves dont le plus grand nombre ne se destinait pas à l'état ecclésiastique; qu'en outre, ces huit établissements étaient dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non légalement établie en France : en conséquence ces huit établissements seraient, à partir du 1er octobre, soumis au régime de l'Université. A dater de la même époque, nul ne pourrait demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons d'éducation dépendantes de l'Université, ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'avait affirmé par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. C'était là l'œuvre entière, le travail exclusif de M. Portalis. Restait celui de l'évêque de Beauvais sur les petits séminaires; que de luttes eut-il encore à soutenir, lui évêque, que le Roi et son petit comité considéraient comme relaps! Charles X consulta de nouveau son clergé et ses scrupules. « Eh bien! M. l'évêque, dit-il, vous croyez donc que nous ne faisons pas mal? — Oh! non, Sire! vous sauvez la religion d'une grande ruine. » L'ordonnance de M. Feutrier limitait le nombre des élèves des écoles secondaires ecclésiastiques, conformément à un tableau qui serait présenté au Roi dans le délai de trois mois : dans tous les cas, les élèves ne pourraient excéder vingt mille. Aucun externe ne pourrait être reçu dans lesdites écoles après l'âge de quatorze ans : tous les élèves admis depuis deux ans dans lesdites écoles seraient tenus de porter un habit ecclésiastique. Les supérieurs ou directeurs de ces écoles devaient être nommés par les archevêques ou évêques et agréés par le Roi; avant le 1er octobre, tous les noms de ces chefs de-

Maison était l'homme du soldat, et que c'était un moyen d'avoir l'armée. La nomination fut enfin emportée, et le général prit le commandement du corps expéditionnaire de la Morée, avec la promesse intime de la dignité de maréchal au retour. La proclamation que le général Maison adressa aux troupes fut encore l'objet de grandes remontrances diplomatiques ; elle disait : « Vous êtes appelés à mettre un terme à l'oppression d'un peuple célèbre. Pour la première fois, depuis le treizième siècle, nos drapeaux, aujourd'hui libérateurs, vont apparaître aux rives de la Grèce. Soldats ! la dignité de la Couronne, l'honneur de la patrie, attendent un nouvel éclat de vos triomphes : dans quelque situation que les événements vous placent, vous n'oublierez pas que de si chers intérêts vous sont confiés. » C'était une guerre, une occupation que le général Maison annonçait ; il allait au delà du but. Le 17 août l'expédition mit à la voile ; elle arriva en vue de Navarin le 29 du même mois. Là étaient réunies les trois escadres française, anglaise et russe. Le général Maison apprit par M. de Rigny la convention qui avait été conclue à Alexandrie le 6 août entre le pacha d'Égypte et l'amiral Codrington, d'après laquelle Méhémet-Ali devait rappeler ses troupes de la Morée, sauf douze cents hommes qui seraient répartis dans cinq places fortes. Cette notification n'étant pas faite officiellement, le général Maison n'en tint compte, et vint débarquer à Coron. Le but du ministère français fut rempli ; le débarquement avait eu lieu. Après bien des pourparlers entre le général Maison, les amiraux et Ibrahim-Pacha, qui montra dans ces négociations une grande connaissance des affaires européennes, une convention fut conclue le 7 septembre, par laquelle Ibrahim s'engageait à commencer l'embarquement de ses troupes le 9. Cet embarquement s'opérerait à Navarin ; on n'y pourrait comprendre aucun prisonnier grec ; il serait continué sans interruption, autant que l'état de la mer le permettrait. Cette convention reçut son exécution entière, et l'Angleterre y poussait vivement, afin de demander le rappel des troupes françaises. La Morée, une fois évacuée par les Égyptiens,

devait être aussi délivrée des Turcs. On entra en pourparlers avec les commandants des diverses forteresses. « La Porte, répondirent-ils, n'est pas en guerre avec les Français, ni avec les Anglais; nous ne commettrons aucun acte d'hostilités, mais nous ne rendrons pas les places. » On eut recours à la force! Il y eut d'héroïques exploits! et, quelques jours après, il ne restait pas un seul Turc dans le Péloponèse; l'amiral de Rigny les avait tous fait embarquer et conduire à Smyrne. Vers la fin du mois de décembre, une fois l'évacuation opérée, l'Angleterre notifia à la France que le but des conventions étant accompli, le Cabinet n'avait plus de prétexte pour tenir garnison en Morée; que dès lors elle verrait avec plaisir le retour de l'armée française. Il fut répondu : « que l'état de la Grèce ne permettait pas ce retour absolu des troupes françaises; qu'on se bornerait à rappeler une brigade, et que l'autre resterait au service de la Grèce jusqu'à l'organisation de l'armée nationale. La brigade du général Higonet fut ramenée en France; l'autre resta en expectative. Le bâton de maréchal de France fut donné avec une grâce parfaite au général Maison par Charles X, qui croyait l'avoir tout à fait rattaché à sa personne. Tel était un peu le caractère du Roi; il pardonnait beaucoup aux militaires de l'Empire; il aimait à s'assurer de leur épée.

Pendant ce temps l'armée russe s'avançait; elle avait déjà franchi le Pruth sous les ordres du feld-maréchal Wittgenstein. Le Czar se rendit à l'armée; mais quel fut son étonnement lorsqu'il vit qu'aucun des préparatifs que lui annonçaient ses généraux n'était accompli! C'était un des côtés faibles de la Russie que son administration militaire. Un rapport secret, adressé à M. de La Féronnays, annonçait que l'Empereur n'avait trouvé ni équipages de ponts ni artillerie; les nombreux régiments n'étaient que sur le papier; ce rapport indiquait une circonstance assez curieuse : les bois pour les ponts n'étaient pas même encore coupés, que l'on disait déjà dans les bulletins que ces ponts étaient jetés sur le Danube. L'Empereur entra dans une violente colère, et là fut la première cause des malheurs

de cette campagne. La diplomatie russe s'agitait beaucoup pour couvrir les mouvements pénibles de ses armées. Dès que la campagne eut été résolue, et que les Russes furent entrés à Bucharest, M. Pozzo di Borgo se hâta de donner l'assurance, au nom de son Gouvernement : « que la guerre actuellement entreprise contre la Porte n'aurait pas pour objet la conquête, mais l'exécution et l'affermissement du traité d'Ackerman. » Son influence fut immense pour donner de la popularité à la guerre contre la Porte. Il contribua, plus que personne, à faire considérer les hostilités des Russes comme un mouvement de la civilisation. Sous ce rapport, l'ambassadeur et le prince Paul de Wurtemberg rendirent un grand service d'opinion au Cabinet de Saint-Pétersbourg. La jeunesse de l'Europe courut prendre part à la guerre. Le fils de M. de La Féronnays servit dans les rangs de l'armée russe pour la campagne qui s'ouvrait. Cette campagne, comme on le sait, ne fut pas heureuse; les Moscovites furent abîmés; chaque bulletin jetait l'effroi à l'ambassade. J'ai vu à cette époque avec quelle dextérité M. Pozzo di Borgo éludait les questions pressantes dans les salons, comme il détruisait les fâcheuses impressions produites par les mauvaises nouvelles. Il releva les espérances pour la Russie. M. de La Féronnays recevait à côté de chaque bulletin officiel des notes écrites et fort développées sur l'énormité des pertes éprouvées par l'armée russe et sur les dépits de l'Empereur contre ses généraux. Jamais les relations entre lui et M. Pozzo di Borgo ne furent plus rapprochées; ils se communiquaient leurs nouvelles, leurs dépêches, attendues avec une anxiété remarquable. M. Pozzo di Borgo tenait beaucoup à rassurer l'opinion publique sur les forces de son gouvernement. Il ne voulait pas que ce grand colosse de la Russie perdît cette force morale avec laquelle il avait dirigé la politique européenne. « Attendez, attendez la fin », disait-il toujours. Il fut très-frappé à cette époque de certains articles stratégiques qui furent publiés sur la campagne d'Orient par le général Lamarque dans le *Courrier Français*.

L'ambassadeur sauva l'influence morale de la Russie, tout en

prêtant son appui à la politique modérée de MM. de La Féronnays et Martignac; car au milieu de ces complications d'affaires, la position du ministère était mauvaise à la Cour; le Cabinet n'avait pas d'appui. M. de La Féronnays, qu'on avait pris comme un moyen de parvenir jusqu'au Roi, n'avait aucun crédit sur son esprit; Charles X ne l'aimait pas, et M. le Dauphin le détestait plus profondément encore : quelquefois, en plein conseil, ils lui disaient des paroles très-dures et très-piquantes. Deux ministres semblaient plus spécialement appeler la bienveillance de Charles X, quoiqu'ils ne fussent pas dans ses opinions : je veux parler de MM. Roy et Portalis, qui d'abord avaient été reçus avec méfiance. M. Roy, par son ton décidé et ses manières invariables, était parvenu à se faire estimer du Roi; Madame la Dauphine le considérait comme un homme de fermeté. M. Portalis inspirait la confiance : Sa Majesté connaissait ses vertus privées et de famille; elle le savait homme de haut scrupule et de religion. On avait cherché à le travailler comme janséniste; le Roi pourtant aimait à dire : « Je suis certain que quand M. Portalis m'assure quelque chose, c'est la vérité; je le crois un homme d'excellent conseil, mais faible. » En troisième ligne venait M. de Martignac, croyant être très-haut dans les royales affections. « Ce n'est qu'un bel organe », disait le Roi. Ensuite, dans une cour pieuse et morale, on accusait les légèretés de sa vie privée. L'espionnage du Château allait partout scrutant, et les dénonciations ne manquaient pas. Le Roi conservait rancune contre M. Hyde de Neuville : il ne lui pardonnait pas l'opposition qu'il avait faite à ce qu'il appelait son système. Charles X avait une colère véritable contre M. de Vatimesnil qu'il ne pouvait supporter. « Il lui convient bien de faire le libéral! disait-il; demandez à Peyronnet ce qu'il a fait sous son ministère. » Selon Charles X, M. de Vatimesnil avait trahi sa confiance. M. de Caux, l'homme du Dauphin, s'entendait parfaitement avec Son Altesse Royale. Il était rare qu'elle n'adoptât pas les propositions de son ministère. Restait M. de Saint-Cricq, que le Roi avait pris également en dégoût, non-

seulement parce qu'il était trop libéral dans le Cabinet, mais encore parce qu'il avait des manières sans tenue et sans gravité. Quant à M. le Dauphin, il n'était plus un appui pour le ministère, mais un embarras; les opinions de Son Altesse Royale, travaillées dès ce moment par les généraux Bourmont et Bordesoulle, tournaient contre les concessions du ministère. M. de Caux sentait bien que Son Altesse Royale lui échappait. On vit enfin le peu de crédit ministériel dans une question de famille : le choix du gouverneur du duc de Bordeaux. M. de Rivière était mort : il n'avait ni servi ni attaqué le ministère, se réservant de le royaliser en y introduisant son ami M. de Polignac. Qui allait être son successeur? Le Cabinet se réunit, et l'on délibéra que M. de La Féronnays ferait la première ouverture au Roi sur ce point. Quand M. de La Féronnays en ouvrit la bouche à Charles X, celui-ci l'interrompit brusquement : « Est-ce que je ne serai pas maître même dans ma famille? c'est trop fort. Je ne veux pas que mon Cabinet m'influence le moins du monde sur le choix du gouverneur de mon petit-fils. » M. Portalis vint à l'appui de M. de La Féronnays; le Roi lui fit à peu près la même réponse, mais plus doucement : « Nous verrons », dit-il. Cependant le soir, à l'ordre, le Roi annonça qu'il avait choisi M. le baron de Damas, choix malheureux pour la dynastie. Il paraît que M. le baron de Damas avait été indiqué au lit de mort par M. de Rivière, et le parti royaliste avait salué ce nom comme une victoire. Les ministres, instruits du choix du gouverneur, considéraient cet acte comme un refus de confiance, un certain abandon du ministère, et le soir même ils offrirent leur démission. Le Roi leur dit : « Je ne comprends pas, Messieurs, les motifs qui vous portent à cette démission; sans doute, pour les actes du Gouvernement je ne dois avoir d'autre volonté que la vôtre, mais pour les affaires de famille je dois être libre; vous ne voudriez pas que j'abdiquasse ma qualité de tuteur. D'ailleurs, M. de Damas est tout à fait dans vos idées, et je crois pouvoir confier à son épée la garde de mon petit-fils. » *Malheureux* prince, qui ne voyait pas qu'il s'agissait d'un acte

de royauté et non de paternité, et que ce n'était pas en vain qu'on appelait les rejetons de la Couronne fils de France! Quant aux opinions de M. de Damas, elles étaient loin d'être favorables à la nouvelle administration; son salon devint le foyer de cette petite conspiration d'intérieur où se trama le Cabinet du 8 août. Au reste, à cette époque, Charles X dissimulait à peine avec ses intimes le peu de foi qu'il avait en son ministère: « Eh bien! s'écria-t-il un jour dans une conversation particulière avec M. de Chabrol, vous m'avez donné là de braves gens; mais quels tristes hommes politiques, quelles têtes! Imaginez-vous qu'ils défont aujourd'hui ce qu'ils ont fait hier, qu'ils se laissent aller au gré de je ne sais quelle opinion qui leur impose le sacrifice une à une de toutes les prérogatives de la Couronne. » C'était ici la secrète pensée du Roi : le ministère Martignac n'était pour lui qu'un essai, qu'un moyen d'user, par un malheureux exemple, une idée, une combinaison qui était importune.

Le Conseil était plus heureux pour ses choix d'ambassades. En arrivant aux affaires étrangères, M. de La Féronnays s'était confirmé dans l'idée qu'il lui était impossible de conserver M. de Caraman à Vienne. Les relations étaient alors trop compliquées pour garder en Autriche un ambassadeur qui n'était que la pensée de M. de Metternich et se dirigeait absolument d'après ses avis; on le rappela de Vienne, et on lui donna pour successeur le duc de Montmorency-Laval. Quant à l'ambassade de Russie, elle était vacante depuis l'entrée de M. de La Féronnays au ministère. Il était impossible d'en retarder la nomination au milieu d'aussi graves conflits. Le duc de Mortemart, gentilhomme de grande naissance, officier de loyauté et de mérite dans l'état-major de Napoléon, était appelé à avoir une grande influence à Saint-Pétersbourg et à conquérir l'amitié de l'empereur Nicolas. Il remplit avec zèle et capacité l'importante mission qu'on lui confiait. M. le duc de Laval, esprit peu étendu, avait donné des gages d'un libéralisme éclairé dans ses ambassades successives d'Espagne et de Rome[1]. Le ministère fut très-content

[1] Il avait été question de M. de Chabrol-Crousol pour l'ambassade

de lui à Vienne; la correspondance changea immédiatement de face et de couleur. Les deux nouveaux ambassadeurs étaient en dehors de ce cercle d'intimité dans lequel on choisissait jusqu'alors les diplomates. M. Portalis obtint une victoire non moins complète : ce fut le choix de M. Henrion de Pansey pour la première présidence de la cour de cassation. M. Siméon s'était mis en opposition avec lui. M. Henrion, vieillard vénérable, monument de la jurisprudence et de la magistrature, obtint pour ses cheveux blancs cette belle couronne de justice. J'ai la preuve qu'on jeta déjà dans les discussions du Conseil les noms de MM. Dupont de l'Eure et Gilbert Desvoisins. Quant au ministère de la guerre, M. de Caux se montra fort large pour les souvenirs de l'Empire et des Cent-Jours. Voilà pour les personnes; mais il restait une question qui touchait aux entrailles mêmes du parti dévot : celle des jésuites, dénoncés et signalés par l'Université et par toutes les autorités locales. J'ai rappelé que M. Portalis, en arrivant au ministère, avait désigné une haute commission chargée de constater l'état des écoles ecclésiastiques secondaires établies en France, de le comparer aux différentes dispositions de la législation en vigueur; de rechercher les moyens d'assurer, relativement à ces écoles, l'exécution des lois du royaume; enfin d'indiquer pour arriver à ce dernier but des mesures complètes, efficaces et qui se coordonnassent avec notre législation politique et les maximes du droit public français. Cette commission avait préparé son rapport, et le ministère ne fut pas peu étonné lorsque la majorité (5 sur 9) déclara que sous le régime de la Charte qui avait proclamé la liberté civile et religieuse, il n'était permis à personne de scruter le for intérieur de chacun pour rechercher les motifs de sa conduite religieuse, du moment que cette conduite ne se manifestait par aucun signe extérieur et contraire à l'ordre et aux lois;

de Turin; mais M. de Latour-du-Pin faisait des conditions trop dures. Il demandait le titre de duc, le cordon bleu; le Roi ne voulut pas y accéder, et ce fut un des griefs de M. de Chabrol contre le ministère Martignac.

qu'agir autrement ce serait se permettre une inquisition et une persécution réprouvées par notre pacte fondamental; elle estimait donc que la direction des écoles secondaires ecclésiastiques, donnée par les archevêques de Bordeaux et d'Aix, par les évêques d'Amiens, de Vannes, de Clermont, de Saint-Claude, de Digne et de Poitiers, à des prêtres révocables à leur volonté et soumis à leur juridiction spirituelle et temporelle, n'était pas contraire aux lois du royaume. Ce résultat juste, impartial, éclairé, produit surtout par l'influence de l'archevêque de Paris, étonna l'opinion publique. On accusait M. Portalis d'avoir désigné cette commission pour amener ce résultat; il n'en était rien, car le remplacement de l'évêque de Beauvais dans la commission avait été amené par son élévation au ministère des affaires ecclésiastiques. Le centre gauche ne voulait plus prêter son appui, tandis que le parti religieux et le Roi s'applaudissaient de l'avis de la commission. Pouvait-on désormais demander l'expulsion des jésuites, lorsqu'une commission impartiale déclarait qu'il n'y avait aucun moyen de les contraindre? Le Conseil, bien aise qu'on lui forçât un peu la main auprès du Roi, voulait s'appuyer sur une grande résistance pour appeler une grande concession. On ne sait pas assez dans le public tout ce qu'il fallut faire d'efforts, de travaux inouïs pour arriver aux ordonnances de juin, la conquête la plus difficile que fit le ministère de M. de Martignac sur les répugnances royales. Quand le rapport de la commission fut connu du Conseil des ministres, il eut à prendre un parti. Ce rapport contenait tout à la fois un fait constaté et deux opinions exprimées : celle de la majorité et de la minorité. Le fait constant était l'existence des jésuites reconnus en possession de plusieurs colléges; les opinions différaient sur la question de savoir si l'existence des jésuites était légale. Ce dernier point ne pouvait faire doute en présence surtout d'une majorité telle qu'elle existait dans la Chambre. On porta la question à une première réunion des ministres seuls hors de la présence du Roi; et là il fut décidé unanimement qu'on adopterait l'avis de la minorité de la commission. M. Por-

talis et l'évêque de Beauvais durent attaquer le Roi chacun par des arguments différents. Indépendamment de ce que les ordonnances entraient dans leurs départements ministériels, Charles X les connaissait religieux, et il devait avoir confiance en leur parole. M. Portalis s'en ouvrit le premier au Roi à la suite d'une de ces audiences de travail dans lesquelles Charles X s'épanchait avec plus de confiance qu'en présence de tout le Conseil. M. Portalis exposa à Sa Majesté la nécessité d'arrêter une résolution qui fît rentrer le Gouvernement dans l'ordre légal. Les lois existantes sur les corporations n'étaient point exécutées; on ne pouvait plus mettre en doute devant la Chambre l'existence des jésuites; M. Portalis, en se résumant, présenta le modèle des ordonnances pour l'exécution des lois du royaume. Le Roi répondit que la question était en effet très-grave, qu'il ne pouvait prendre un parti sans consulter son Conseil. « C'est mon avis, répliqua M. Portalis, il faut que le Roi éclaire sa conviction de toutes les manières. » Les ordonnances furent discutées pendant quatre conseils consécutifs; tous les ministres se trouvèrent d'un avis unanime; on présenta des Mémoires, des contre-Mémoires; le Dauphin prit parti pour les ordonnances, et appuya les ministres. De son côté, Charles X s'en ouvrit à M. Frayssinous. L'évêque d'Hermopolis déclara : « qu'il n'aurait pas fait les ordonnances, mais qu'il sentait bien que si le Roi ne les signait pas, c'était le renvoi de son ministère qu'il prononçait, et que cette résolution aurait ainsi les conséquences les plus graves. » Le confesseur de Sa Majesté fut également consulté et les personnes pieuses qui l'entouraient. Enfin, après cinq conseils des ministres, Charles X déclara qu'il était prêt à signer. Cette résolution subite surprit un peu le Cabinet, et M. de Martignac, avec un sentiment d'exquise délicatesse, dit « que le Roi devait retarder cette signature vingt-quatre heures encore, qu'il ne fallait pas ques ses ministres eussent l'air d'avoit capté son assentiment. » Le Roi répondit : « Non, non, je vais signer de suite. » Le Conseil persistant, Charles X en parut touché. Quand l'évêque de Beauvais présenta les ordonnances à la signature, le Roi lui

dit : « Mon cher évêque, je ne dois pas vous dissimuler que c'est la chose qui me coûte le plus dans la vie que cette signature; je me mets ici en opposition avec mes plus fidèles serviteurs, ceux que j'aime et que j'estime. » La première ordonnance, contre-signée par M. Portalis, exposait que parmi les établissements connus sous le nom d'écoles secondaires ecclésiastiques, il en existait huit qui s'étaient écartés du but de leur institution, en recevant des élèves dont le plus grand nombre ne se destinait pas à l'état ecclésiastique; qu'en outre, ces huit établissements étaient dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non légalement établie en France : en conséquence ces huit établissements seraient, à partir du 1er octobre, soumis au régime de l'Université. A dater de la même époque, nul ne pourrait demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons d'éducation dépendantes de l'Université, ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'avait affirmé par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. C'était là l'œuvre entière, le travail exclusif de M. Portalis. Restait celui de l'évêque de Beauvais sur les petits séminaires; que de luttes eut-il encore à soutenir, lui évêque, que le Roi et son petit comité considéraient comme relaps! Charles X consulta de nouveau son clergé et ses scrupules. « Eh bien! M. l'évêque, dit-il, vous croyez donc que nous ne faisons pas mal? — Oh! non, Sire! vous sauvez la religion d'une grande ruine. » L'ordonnance de M. Feutrier limitait le nombre des élèves des écoles secondaires ecclésiastiques, conformément à un tableau qui serait présenté au Roi dans le délai de trois mois : dans tous les cas, les élèves ne pourraient excéder vingt mille. Aucun externe ne pourrait être reçu dans lesdites écoles après l'âge de quatorze ans : tous les élèves admis depuis deux ans dans lesdites écoles seraient tenus de porter un habit ecclésiastique. Les supérieurs ou directeurs de ces écoles devaient être nommés par les archevêques ou évêques et agréés par le Roi; avant le 1er octobre, tous les noms de ces chefs de-

vaient être envoyés au ministre des affaires ecclésiastiques pour obtenir l'assentiment du Roi. Les écoles secondaires ecclésiastiques dans lesquelles toutes ces dispositions ne seraient pas exécutées rentreraient sous le régime de l'Université. Il était créé dans ces écoles huit mille bourses de 150 fr. chacune, dont la répartition dans les diocèses serait réglée par le Roi, sur la proposition du ministre des affaires ecclésiastiques. Rien n'était plus complet, plus décisif.

On prenait les jésuites par tous les côtés; on faisait intervenir l'autorité civile dans le gouvernement épiscopal qui avait dominé le précédent ministère. Le malheureux évêque de Beauvais était-il de force pour soutenir cette lutte? Ces ordonnances de juin, coup d'État contre le parti prêtre, furent accueillies avec tous les applaudissements de l'opinion; mais aussitôt commença une guerre violente de la *Quotidienne* et du parti congréganiste contre M. l'évêque de Beauvais. Un pouvoir longtemps maître des affaires ne tombe pas ainsi sans frémissement. M. Laurentie publia des articles d'une verve remarquable et qui durent agiter la conscience timorée du prélat. Ce parti frappé au cœur, l'était injustement par la violence, et il le sentait bien. Alors à toutes les oppositions vint se joindre la résistance épiscopale, dont un gouvernement fort et philosophique peut se railler, mais qui est bien quelque chose dans un pays catholique; cette résistance fut puissante à la Cour; elle s'organisa avec une admirable habileté: plusieurs archevêques et évêques annoncèrent hautement leur intention de s'opposer à l'exécution des ordonnances nouvelles. Un Mémoire parut au nom des prélats français; il fut publié à cent mille exemplaires, vendu 5 centimes l'un : il pouvait ainsi se répandre dans toutes les classes; les ordonnances de juin y étaient représentées comme le triomphe d'une conspiration révolutionnaire et la ruine de la religion catholique; les deux ministres signataires étaient dénoncés à l'indignation du monde chrétien : « M. Feutrier avait trahi les droits de l'épiscopat et préparé la ruine complète du sacerdoce : on y invoquait cette *conscience* et cette majesté royale que la société de M. de Da-

mas travaillait à l'intérieur. Cependant les ordonnances durent recevoir leur exécution. Les ministres s'y décidèrent. M. l'évêque de Beauvais adressa une circulaire à ses vénérables frères ; il leur demandait en vertu des ordonnances « tous les renseignements qu'ils étaient obligés de donner. » Presque tous éludèrent ou différèrent longtemps de répondre. M. l'archevêque de Toulouse surtout annonça formellement l'intention de s'opposer à l'exécution des ordonnances dans son diocèse. A la lettre que lui avait adressée le ministre-prélat, M. de Toulouse répondit : « La devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II en 1120, est celle-ci : *Etiamsi omnes, ego non.* C'est aussi celle de ma conscience. » M. de Clermont-Tonnerre ne se borna pas à l'adresser au ministre, mais il la fit publier dans le *Journal de Toulouse.* Le ministre en fut profondément blessé, et demanda au Roi, comme gage d'adhésion au système de son Cabinet, un témoignage de mécontentement contre l'archevêque de Toulouse. Le Conseil exigea surtout que ce fût une de ces peines émanées du Roi lui-même et qu'on pût moins attribuer aux ministres qu'à la royauté. Le Roi répondit : « Je suis extrêmement blessé de la conduite de M. de Clermont-Tonnerre ; je ne souffrirai pas qu'on manque à mes ministres : je vais faire signifier à M. le cardinal qu'il n'entre plus désormais au Château. » Ainsi l'épiscopat se soulevait contre le pouvoir civil, et c'était une résistance redoutable, pour un ministère sans appui en cour. M. Clausel, évêque de Chartres, put annoncer la fin inévitable d'une administration *impie.* Fallait-il l'affronter la tête haute? recourir à la violence, à ce système de persécution, qui sous l'Empire avait entraîné Napoléon à des coups d'État, à des mesures impopulaires? le Conseil se décida pour un terme moyen habile. M. Portalis avait une trop grande habitude des négociations diplomatiques avec Rome pour ne pas savoir une chose : c'est qu'il est toujours possible de traiter avec le Saint-Siége lorsqu'on a recours à son autorité pour la reconnaître en matière épiscopale. La politique de Rome est d'atténuer autant que possible le pouvoir des évêques, d'affaiblir leur juridiction ; et puis,

un Gouvernement qui recourt à elle reconnaît sa suprématie, et c'est à quoi Rome prétend. M. Portalis désigna donc M. Lasagny, ancien auditeur de Rote, avec une mission confidentielle pour aller prendre l'avis du Saint-Père et détruire dans son esprit les préventions défavorables qu'il pourrait avoir au sujet des ordonnances. Cette mission, quoique contrariée par le nonce, fut couronnée du succès qu'on en attendait. Une dépêche de M. Lasagny indiqua la résistance qu'il avait trouvée à Rome parmi les prélats dévoués aux jésuites; l'esprit de modération et de lumière du Saint-Père les avait dominés; enfin le bref pontifical fut obtenu aussi large, aussi décisif qu'on pouvait l'espérer. Sa Sainteté répondait: « qu'elle ne voyait dans les ordonnances aucune violation des droits épiscopaux, et qu'elle ne voulait point imposer au Gouvernement français les congrégations repoussées par sa législation. » Il écrivit en conséquence à M. de Latil, dont le Saint-Père savait l'influence sur l'esprit du Roi, qu'il eût à notifier sa décision à tous les prélats du clergé français. « Je connais, disait Sa Sainteté, tout le dévouement des évêques de France envers Sa Majesté Très-Chrétienne ainsi que leur amour pour la paix et les véritables intérêts de la religion: ils doivent donc se confier en la haute piétié et sagesse du monarque pour l'exécution des ordonnances, et toujours marcher d'accord avec le trône. » Une fois cette lettre reçue, l'épiscopat rentra dans l'obéissance. Successivement les déclarations demandées furent adressées au ministre des affaires ecclésiastiques, et l'opposition, sans cesser d'une manière absolue, s'affaiblit.

Le résultat obtenu fut surtout l'expulsion des jésuites; aucun de leurs colléges ne voulut se soumettre au régime général de l'Université; ils protestèrent contre l'injustice et la violence; secouant la poussière de leur sandale, ils sortirent de France pour s'établir ensuite au delà des Pyrénées et en Suisse: ils emportèrent le regret des familles, car leur système d'éducation était large, noble, puissant. Peut-être un Gouvernement de liberté eût-il demandé protection pour les jésuites comme pour tout autre système d'éducation: le Pouvoir n'était pas assez robuste pour

cela, et l'opinion publique trop émue. En résultat, les ordonnances du mois de juin furent la rupture la plus complète entre le parti réligieux et le ministère. Il n'y eut plus moyen de rapprochement; là guerre fut jurée, et avec un Roi plein de scrupules, sous la domination épiscopale, était-il possible à un ministère de lutter longtemps ?

La satisfaction donnée à l'opinion publique par les ordonnances du 16 juin facilita les rapports du ministère avec le centre gauche. La France saluait cette tentative du ministère pour s'affranchir de la coterie occulte qui avait tourmenté la destinée du pays pendant la longue administration de M. de Villèle. On ne s'arrêta point dans cette voie : le ministère venait de concéder le principe que l'interprétation des lois appartenait aux Chambres; innovation immense, qui plaçait le pouvoir législatif sur sa véritable base : la meilleure harmonie régnait, lorsque l'extrême gauche fit trois tentatives pour inquiéter le ministère. La première fut la pétition d'un abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud, triste coryphée de parti, sans talent, sans dignité de lui-même, qui dénonçait l'existence des sociétés de jésuites; la seconde, une proposition faite par M. de Salverte pour le rétablissement de la garde nationale de Paris; la troisième enfin, l'acte d'accusation déposé sur le bureau par M. Labbey de Pompières contre le ministère de M. de Villèle. La pétition contre les jésuites était sans objet. Les dernières ordonnances répondaient sur ce point aux griefs de l'opinion publique; mais il ne fallait pas laisser refroidir une question qui remuait toutes les fibres populaires : on voulait parler aux passions de la multitude. D'un autre côté, les Royalistes s'en saisirent pour réclamer la liberté de l'enseignement, et défendre la corporation proscrite. « Lorsque tant de cris accusateurs se font entendre, s'écriait M. de Conny, les droits de la défense sont sacrés. Le Pouvoir, d'accord avec le côté gauche, vient de lui livrer la victoire, victoire déplorable; j'en ai le cœur navré. Oui, l'exclusion de vénérables ecclésiastiques est une mesure d'intolérance, et une des plus grandes violations de la Charte. » — « Ah

qui donc le Pouvoir a-t-il donné la victoire? répondait M. Hyde de Neuville avec vivacité; non, le Pouvoir n'a entendu la donner à aucun de vous, il l'a donnée à la raison et à la justice; malheur à ceux qui ne marcheraient pas avec elles! En frappant les jésuites, les ministres du Roi ont accompli leur devoir.» Le ministère rompait ainsi en face avec la contre-opposition La Bourdonnaye, ce qui facilitait les rapprochements que tentaient depuis longtemps MM. Ravez, de Chantelauze et de Lespine. Entre toutes les fractions royalistes de l'assemblée, le côté droit abandonnait absolument le ministère: que l'ancien parti villèliste sacrifiât ses anciennes préventions, admît M. de La Bourdonnaye, et l'alliance était scellée! M. de La Bourdonnaye donna des gages, fit même des avances au centre lors de la discussion sur le rétablissement de la garde nationale. La proposition de M. Eusèbe de Salverte soulevait une question de prérogative royale. Appartenait-il à l'initiative de la Chambre d'adresser une pareille demande? En développant sa proposition, M. de Salverte rappelait les services rendus par la garde nationale parisienne, et son enthousiasme pour le Roi, le jour même de sa suppression. « D'ailleurs, disait l'honorable membre, l'existence de la garde nationale intéresse le maintien de la paix publique, et lors des derniers troubles, les rues de Paris n'auraient point été arrosées du sang français si la garde nationale eût existé. »—« Ce n'est pas seulement, répondait M. de La Bourdonnaye, du licenciement de la garde nationale, ni de son rétablissement qu'il s'agit ici; c'est du pouvoir du chef suprême de l'État sur la force publique, question immense qui touche à l'existence du gouvernement représentatif. »—« Sans entrer dans le fond de la discussion, répliquait M. Agier, je crois qu'il ne convient pas de réclamer de nouveaux bienfaits du Roi, dans un moment où tous les cœurs s'ouvrent à la reconnaissance. Il ne convient pas non plus à la dignité de la Chambre de traiter une question qui deviendra incessamment un des points les plus graves de l'accusation contre l'ancien ministère.» Cette conclusion jeta une profonde agitation au sein de la Chambre; la clô-

ture fut réclamée à grands cris, et prononcée à une immense majorité. Alors parut M. Labbey de Pompières avec ses motifs d'accusation. « J'accuse, disait-il, les anciens ministres de trahison envers le Roi qu'ils ont isolé du peuple; je les accuse de trahison envers le peuple qu'ils ont privé de la confiance du Roi. Ils ont attenté à la constitution du pays et aux droits particuliers des citoyens. Je les accuse enfin de concussion, pour avoir perçu des taxes non votées, et dissipé les deniers de l'État. » Cette accusation était vague, sans griefs bien positifs. Il est difficile et presque impossible de rechercher dans un ensemble d'actes administratifs un grief d'accusation légale. « Courbés sous le faix de la haine publique, continuait M. Labbey de Pompières, ils ont reporté sur des têtes augustes des mesures qui, sans doute, furent loin de leurs cœurs : une censure établie sans motifs, et confiée à des hommes repoussés de l'opinion publique, destinée à préparer dans l'ombre des élections frauduleuses et corrompues; des listes électorales formées dans le silence, et déguisées sous un nom qui, loin d'assurer un droit, prescrivaient un devoir redouté. Il est suffisamment prouvé que les ex-ministres ont immolé à leur désir de rester en place la popularité du trône, nos institutions politiques et nos libertés fondamentales. » Le parti villèliste, qui aperçut le vide et le vague de la proposition de M. Labbey de Pompières, eut l'air d'y applaudir. « J'appuie cette proposition, s'écriait M. de Montbel; il faut que la vérité soit enfin connue! Je l'appuie dans l'intérêt des ministres accusés; c'est un acte de justice qu'on leur doit. » La proposition était aussi un grand embarras pour le nouveau ministère. Devait-il soutenir ou repousser l'accusation? Il n'avait point à se louer du parti de M. de Villèle, qui embarrassait sa marche parlementaire autant qu'il était en lui; mais le Cabinet avait promis au Roi qu'il n'y aurait pas d'accusation, et, dans tous les cas, cette accusation blessait le centre droit, que le ministère avait intérêt à ménager. M. de Martignac, avec son esprit flexible, s'attacha donc à une question préjudicielle. « Sans toucher au fond de la difficulté, disait-il,

je dois en attaquer la forme ; dire que les anciens ministres ont isolé le Roi de son peuple, et privé le peuple de la confiance de son Roi, ce sont deux assertions affirmatives, deux faits indiqués comme accomplis, et contre lesquels je dois protester de toutes mes forces. »—« Je n'ai entendu exprimer qu'une tentative, répondait M. Labbey de Pompières, et non un fait consommé; je présente une nouvelle rédaction qui l'indique suffisamment. »—« La proposition doit être retirée, répliquait M. de Martignac, sauf à la reproduire plus tard dans d'autres termes. »—« Elle doit être renvoyée dans les bureaux, s'écriait M. de La Bourdonnaye. »—« Point du tout, ajoutait M. de Montbel, les termes sont trop inconvenants; je ne crois pas que nous puissions délibérer sur une pareille proposition. »—« Il était bien plus simple, répliquait M. Labbey de Pompières, de faire ces observations lorsqu'on a lu la proposition dans les bureaux! » Sa voix fut ici couverte par une foule d'interpellations parties du côté droit de la Chambre. Au milieu de cette confusion, la Chambre adopta le renvoi immédiat dans les bureaux. Après un quart d'heure d'attente, M. Labbey de Pompières reproduisit sa proposition en ces termes : « Je demande que la Chambre accuse les membres du dernier ministère des crimes de concussion et de trahison. »—« Ainsi rédigée, reprenait encore M. de Montbel, je l'appuie par les mêmes motifs que j'ai déjà fait valoir. » Le parti villèliste savait bien qu'il n'y avait pas de griefs suffisants et précis pour une accusation, et que sa vieille idole sortirait ainsi victorieuse et plus forte de l'épreuve. Néanmoins la Chambre nomma une commission spéciale chargée d'examiner cette proposition et composée de MM. Mauguin, Benjamin-Constant, Girod de l'Ain, de Montbel, Agier, Delalot, Dutertre, Raudot et de Lamezan. Elle était ainsi en majorité pour l'accusation. Le rapport fut fait par M. Girod de l'Ain, qui proposait au nom de la commission de déclarer « qu'il y avait lieu à instruire sur l'accusation de trahison proposée contre les membres du dernier ministère. » La discussion fut remise après l'adoption du *budget*. Comme le ministère l'avait bien prévu, une fois la loi

de finances votée, les Députés ne furent plus en nombre, et la clôture de la session mit fin à cette résolution de la Chambre.

Tout le parti villèliste déserta dès lors d'une manière haute et sans déguisement l'administration Martignac. En définitive, le ministère, resté maître du terrain, était parvenu à faire repousser des propositions qui devaient trouver sympathie dans les Chambres; il n'y avait plus maintenant à examiner que les questions financières et le budget. Quatre projets de loi relatifs au règlement définitif des comptes de 1826 et aux crédits supplémentaires de 1827, avaient été portés à la Chambre des Députés par le ministre des finances; un surplus de produit de 6 millions 164 443 francs restait sur 1826; M. Roy proposait de le reporter au budget de 1827 pour en augmenter les ressources. Il faisait observer que ce budget de 1827 devrait acquitter à la décharge des budgets antérieurs une dette de 7 millions, qui représentait des arrérages échus avant le 1er janvier 1827, sur les inscriptions de l'indemnité des émigrés. Tels étaient les résultats par grande masse de ces comptes. La commission spéciale qui avait été nommée pour leur examen proposait l'adoption par l'organe de M. Augustin Périer, remarquant toutefois l'exagération de quelques dépenses. Une vive opposition se manifesta au sein de la Chambre : MM. de Laborde, Charles Dupin, Labbey de Pompières, s'élevèrent contre les prodigalités que plusieurs chapitres leur paraissaient offrir. Les comptes du ministère de la guerre furent attaqués par le général Gérard, et les capitulations suisses surtout provoquèrent les réclamations ardentes du général. « Un colonel suisse, disait-il, a un traitement de 15 000 fr., et un colonel français de 6 000; cette disproportion se reproduit dans tous les grades. Chez une nation aussi guerrière que la nôtre, l'orgueil national n'est-il pas offensé de voir nos trésors employés à solder des étrangers? »—« Ces charges, répondait avec loyauté le ministre de la guerre, ont été stipulées, librement consenties et votées par les Chambres pendant douze sessions. En France on n'examine pas si les engagements contractés sont onéreux; on les remplit. La loyauté française saura

remplir celle dont il s'agit comme elle a rempli toutes les autres. » Je dois dire que des négociations étaient alors engagées avec la Suisse pour modifier ces capitulations onéreuses ; jusque-là le Gouvernement français croyait dans ses devoirs de tenir à des stipulations librement consenties, et qui garantissaient ses frontières, comme le fit justement observer M. de Salvandy, commissaire du Roi.

Venait ensuite le budget de 1829 ; il avait une forme nouvelle, et M. Roy lui avait fait subir d'utiles améliorations. La partie des dépenses et celle des recettes formaient des projets séparés : l'évaluation des dépenses était portée distinctement par branches spéciales de services ; chaque branche figurait sous le titre de sections particulières. Le ministre des finances établissait l'augmentation progressive du déficit des caisses jusqu'en 1828 ; il les évaluait, après le complet acquittement des charges de 1828, à 200 millions 369 474 francs. C'était dans cet état qu'on arrivait au budget de 1829 ; les recettes pour 1829 présentaient un déficit de 16 millions 846 206 francs sur les dépenses. Ce résultat avertissait que les revenus annuels de l'année étaient devenus inférieurs à ses dépenses ordinaires. « Le déficit de 200 millions, disait en terminant M. Roy, que nous avons supposé devoir exister après l'acquittement des charges de 1828, pourra être atténué par des recettes plus élevées que celles qui ont été prévues ; près de la moitié de cette somme devra d'ailleurs se compenser un jour avec la rentrée des avances faites à l'Espagne, lesquelles s'élèvent déjà à 89 millions 600 000 francs. Nous n'avons pas pensé que nous dussions vous proposer de couvrir ce déficit par une création de rentes. Nous nous bornerons donc à vous demander l'autorisation d'émettre des bons royaux applicables aux besoins du Trésor pendant l'année 1828, sans qu'ils puissent exister dans la circulation dans une proportion plus forte que de 150 millions. » Ici M. Roy, se laissant un peu entraîner par le désir d'attaquer son prédécesseur dans l'administration des finances, remua tous les vieux comptes de caisse pour constituer péniblement un déficit en masse ; c'était ne point

se souvenir que ce vide avait toujours existé, et que M. Roy lui-même, ministre en 1820, ne s'en était pas alarmé. La commission des dépenses, dont M. Gauthier soumit le rapport à la Chambre, se bornait à indiquer, en entrant dans la voie des économies, celles qui paraissaient compatibles avec les exigences des besoins publics. « Votre commission, ajoutait M. Gauthier, avait embrassé avec ardeur l'espérance d'opérer des économies considérables dont le résultat pût être au moins de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses courantes. Cependant ce sentiment n'a pas pu lui dissimuler, d'une part, que le cercle dans lequel peuvent s'opérer ces économies est bien moins étendu qu'il ne le paraît au premier aspect; et de l'autre, que des réductions exagérées auraient pour résultat inévitable d'entraver la marche du service public. » — « Mes calculs sont bien différents de ceux de la commission, disait M. Labbey de Pompières; j'ai examiné tous les divers ministères, et je crois que de grandes réductions peuvent être opérées très-facilement. Je ne vote pas le budget s'il n'est diminué d'un dixième. » — « On peut supprimer un million d'employés, ajoutait M. Charles Dupin; ils retourneront à des travaux productifs au pays, et le Trésor se trouvera déchargé d'une foule de traitements et de frais accessoires qui l'obèrent. » — « Une économie de 55 millions peut être faite sur le tout, reprenait M. de Laborde. Il appartient au ministère d'opérer cette réforme, s'il conçoit le véritable intérêt de la France. Le Français a aujourd'hui cette passion de bien-être, c'est-à-dire cette jouissance que produit l'industrie. » J'ai besoin de dire que ces grandes attaques contre l'administration pour obtenir des économies, attaques si curieuses par la position des mêmes hommes aujourd'hui, cachaient, surtout dans la Chambre, le désir de voir réformer le personnel de l'administration, tout entier composé des partisans de M. de Villèle. « Le Conseil d'État, disait M. Gaëtan de La Rochefoucauld, n'a point de juridiction fixe; son institution est illégale, aussi bien que l'irrégularité de ses procédures; ses jugements manquent d'équité. Nos rois qui, selon les préambules, rendent leurs

ordonnances en Conseil d'État, en ont fait constamment si peu de cas, que depuis quatorze ans qu'il est séant et jugeant dans leur palais, ils n'y ont pas assisté une seule fois. » — « Les différentes accusations qui viennent d'être faites, répondait M. Cuvier, sont de nature à provoquer les plus terribles châtiments. Le Conseil d'État a-t-il jamais interverti le cours de la justice, a-t-il jamais prononcé sciemment contre les lois? » — « Comme tous les tribunaux, ajoutait M. de Martignac, le Conseil d'État est sujet à l'erreur, mais jamais il ne commet des erreurs volontaires; s'il se trompe, c'est une conscience qui s'abuse, ce n'est jamais une conscience qui se tait. » — « Ce ne sont point les actes du Conseil d'État en eux-mêmes, répondait M. de Cormenin, mais ce sont les vices généraux de son institution, le vague indéfini de ses attributions, le défaut de publicité de ses audiences qui font chercher et saisir le côté vulnérable. » Toute cette discussion pouvait ainsi se traduire : Si, d'ici à l'an prochain, vous ne réformez pas ce personnel, si vous le laissez tel qu'il est, nous refuserons d'allouer les fonds; et cet avertissement ne pouvait pas être dédaigné, puisque c'était la majorité qui le donnait. C'est à l'occasion du budget des recettes que se déclara la réconciliation officielle du parti Villèle et de M. de La Bourdonnaye. On se rappelle que M. Roy avait accusé un déficit de 200 millions. C'était une attaque directe contre la précédente administration. M. de La Bourdonnaye, rapporteur du budget des recettes, faisait observer que c'était à tort qu'on représentait le déficit signalé comme s'élevant à 200 millions. Ce prétendu déficit n'était qu'une dette flottante, un découvert de caisse depuis longtemps connu et facile à expliquer. Le déficit réel résultant du dépouillement des comptes provisoires de 1827 ne s'élevait, selon lui, qu'à 21 millions 500 000 francs. M. de La Bourdonnaye n'apercevait en résultat aucun motif sérieux d'alarme sur l'état des finances. La lutte allait donc désormais s'engager entre la contre-opposition, l'extrême droite et le parti Villèle réunis contre les différentes fractions des Chambres qui soutenaient le système de M. Roy; ce système triompha à une majorité de 256 voix contre

102. La session était close ; elle avait été féconde, cette première année d'une administration accueillie avec méfiance ; le pays était en pleine possession de lois importantes et d'améliorations remarquables : une législation de loyauté en matière d'élections, la permanence des listes électorales, l'abolition de la censure, du monopole et de la tendance en matière de presse périodique, l'interprétation des lois rendue aux trois branches de la puissance législative, la spécialité admise dans les grandes divisions du budget.

La fraction de l'extrême droite, le parti religieux et une nuance du centre droit le sentaient bien. Un ministère marchant dans ces voies lui enlevait le pouvoir à tout jamais : aussi les Royalistes s'agitaient-ils violemment ; tout ce qui entourait le Roi accusait le ministère d'annuler une à une les prérogatives royales. Il n'y avait qu'un moyen de sauver le trône, c'était la fusion de tous les Royalistes sous un ministère fort et puissant. En face des notables résultats obtenus, la *Gazette* résumait ainsi les actes de la session, et la *Gazette* était le journal de prédilection au Château. « Les ministres du Roi remplacés par les ministres de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion que le journalisme avait pervertie ; le discours de la Couronne, ouvrage du ministère, provoquant les lois avec lesquelles l'autorité royale devait être anéantie ; l'adresse de la Chambre qualifiant de *déplorable* un système que deux rois avaient maintenu pendant six ans ; l'administration du Roi accusée de fraude et d'arbitraire, et abandonnée par ceux dont le devoir était de la défendre ; des abus de majorité excluant des députés royalistes ; le choix du président de la Chambre enlevé au Roi par la combinaison du choix des candidats à la présidence ; le ministère proposant de convertir en loi la domination du comité-directeur de la révolution, et l'anéantissement de l'influence de l'administration du Roi sur les élections ; le principe monarchique de l'autorisation royale effacé de la loi de la presse ; la royauté dépouillée du seul moyen qu'elle ait de se défendre contre le journalisme dans les moments de troubles ; enfin la licence de la presse consacrée par la législation ;

l'interprétation des lois enlevée à la royauté pour être attribuée aux Chambres; la dotation royale de la pairie convertie en une rémunération nationale soumise à la sanction législative; des ordonnances d'intolérance et de persécution contre la religion de l'État arrachées au Roi par l'accusation des ministres de son choix; 80 millions d'extraordinaire imposés aux contribuables pour commencer par une expédition militaire, dans l'intérêt de la révolution, l'œuvre complémentaire de la spoliation du monarque, en pervertissant l'esprit de l'armée. Pour peu que le ministère persiste dans la même voie, il reste peu de chose à faire dans la prochaine session pour consommer le rétablissement de la république et l'érection des autels à la déesse de la *Raison :* si mieux n'aime la faction substituer tout de suite à la légitimité l'usurpation, et la religion réformée à la religion de l'État. » Cet article parlait avec habileté aux convictions du Roi; le ministère si violemment accusé fit la faute d'en demander la poursuite, et la *Gazette* fut acquittée. Alors on put ainsi raisonner auprès de Charles X, esprit à préjugés : « Vous voyez, Sire, les tribunaux eux-mêmes se ravisent. Ils s'effraient des concessions; il est temps de s'arrêter ! »

Le ministère de M. de Martignac n'ignorait pas les fréquentes audiences qu'avaient secrètement obtenues les divers chefs de la droite, les Mémoires que MM. Ravez, Chantelauze avaient fait parvenir, les offres de majorité que M. Ravez avait répétées, les rapprochements de l'extrême droite avec les anciens chefs de file du parti Villèle, les propositions adressées au Roi pour lui assurer une majorité de Chambre. Le salon de M. de Damas, aux Tuileries, était devenu un foyer d'agitations royalistes contre l'administration de M. de Martignac : on déclarait qu'il fallait en finir, et qu'on ne devait pas laisser abîmer la Couronne. Dans ces circonstances décisives, les ministres résolurent de présenter un Mémoire au Roi sur la situation des affaires. Ce Mémoire avait pour but d'exposer tout à la fois ce qu'on avait fait durant la dernière session, et ce qui restait à faire particulièrement pour le personnel de l'administration. J'ai eu sous les yeux ce

Mémoire, primitivement rédigé par M. Portalis, et revu, pour sa dernière rédaction, par M. de Martignac. Les ministres exposaient l'état du pays lorsqu'ils avaient été appelés aux affaires par le Roi : « une Chambre sans majorité fixe, les opinions à tort ou à raison irritées, la question des jésuites flagrante, l'administration déconsidérée, l'ordre légal partout appelé. Sans appui précis dans la Chambre, ils avaient demandé à tous confiance ; quelle avait été la conduite de la droite? elle s'était immédiatement séparée du ministère, elle ne l'avait secondé dans aucune mesure. Trouvait-on un appui dans les amis de M. de Villèle? aucunement ; ils étaient aussi unis à l'opposition. En cette situation difficile, il avait fallu chercher la majorité par les actes, et le Roi avait dû voir que cette majorité n'était arrivée forte et compacte qu'après les ordonnances de juin contre les jésuites, ce qui montrait la tendance des opinions vers les deux centres droit et gauche. C'était dans ces deux centres que la majorité s'était montrée, et qu'il fallait l'y chercher encore ; le ministère était centre droit par nature, mais il pouvait appeler à lui le centre gauche, et cela par deux espèces d'actes : 1°. par un changement dans le personnel ; 2°. par le retour à un système franchement constitutionnel. Le changement dans le personnel était urgent ; le ministère trouvait partout des obstacles pour son système ; il n'inspirait aucune confiance à ses agents, on n'avait point foi en sa durée ; ensuite les fonctionnaires, particulièrement les sous-préfets, n'avaient aucun crédit sur les administrés, parce qu'ils ne partageaient pas leurs sentiments politiques, d'où ces élections tout hostiles au Pouvoir. Enfin une concession de personnes éviterait de plus grandes concessions de choses. Quant aux lois pour la session suivante, le ministère proposait deux grandes mesures capables de donner une force à l'administration, parce qu'elles la renouvelleraient : c'était un projet d'organisation municipale et départementale. Le ministère les séparait l'une de l'autre, croyant que, pour la prochaine session, la loi municipale suffirait, et que, n'offrant aucune difficulté, elle ne susciterait aucun embarras ministériel. » Ce Mémoire finissait par

ces phrases presque prophétiques : « Sire, les Ministres de Votre Majesté sont pénétrés de l'idée que ce qu'ils vous proposent est le seul moyen de retrouver de la force et de la dignité pour le Pouvoir. Que ceux-là qui conseilleraient au Roi une dissolution de la Chambre seraient bien insensés ! car les colléges électoraux renverraient une majorité plus puissante et plus compacte, dont le premier acte serait de proclamer la souveraineté parlementaire. Alors il ne resterait plus à Votre Majesté que cette double alternative, ou de baisser son front auguste devant la Chambre, ou de recourir au pouvoir constituant à jamais aliéné par la Charte, et qu'on n'invoquerait follement une fois que pour plonger la France dans de nouvelles révolutions au milieu desquelles disparaîtrait la couronne de saint Louis. » Ce Mémoire avait spécialement pour objet, comme je l'ai dit, de déterminer le Roi à un changement de personnel : M. de Martignac s'en était ouvert plusieurs fois à Charles X ; le Prince répondait : « Si un fonctionnaire vous manque, je le destituerai ; mais point de destitutions en masse, je n'en veux pas. » Le ministre avait arrêté un grand travail sur les préfectures et les sous-préfectures particulièrement. Trente préfets étaient changés, et cent cinquante sous-préfets; mais il n'osait en parler au Roi avant d'avoir préparé son esprit; un incident grave retarda ce projet. Le comte de La Féronnays, épuisé de fatigues et d'ennui, peu habitué à ces grandes luttes de passions et de partis, se vit obligé, à la fin de la session, de demander un congé. On ne peut s'imaginer à quel genre de persécution le noble pair était en butte. Partout, dans sa famille, à la Cour, on lui reprochait de s'allier à un système révolutionnaire; on le considérait comme un renégat, on ne lui pardonnaiit point, à lui gentilhomme et royaliste d'émigration, des concessions libérales. Le congé n'était qu'un provisoire, si le noble pair avait pu reprendre ensuite les affaires; la session étant finie, le Conseil pouvait se passer de lui pendant cet intervalle; mais si cet état de maladie se prolongeait, quel serait le résultat de cet *interim?* Comme rien n'était désespéré encore pour M. de La Féronnays, on se

contenta de confier l'*interim* à M. de Rayneval. Alors commencèrent quelques démarches pour obtenir plus de force et de stabilité dans le Conseil. M. de La Féronnays aurait salué le jour qui l'aurait débarrassé des affaires étrangères, poste actif, pénible, et soumis à de vastes difficultés : on voulait lui assurer la maison du Roi, direction moins politique et plus paisible. On recommença à parler au Roi de M. Pasquier ; une partie du Conseil le portait : tels étaient MM. Portalis, de Martignac et La Féronnays lui-même ; l'autre partie, sous la direction de M. Hyde de Neuville, portait M. de Châteaubriand. Le Roi dit quelques paroles obligeantes pour M. Pasquier, mais le refusa par des motifs tirés des préventions qui existaient en Europe contre son dernier ministère. Il prit encore pour prétexte qu'il ne voulait pas de ministre de sa maison : « Je suis content de La Bouillerie, dit-il ; je sais ce qu'il m'en a coûté d'avoir Doudeauville, et Sosthènes surtout : il me suffit d'un intendant. »

Le Dauphin se prononça également contre un ministre de la maison, et particulièrement contre M. de La Féronnays, qu'il ne pouvait souffrir. La pensée secrète du Roi était toujours de conserver les affaires étrangères pour M. de Polignac, que les démarches du Château commençaient à porter au ministère. Dans ces circonstances délicates, le Conseil sentit la nécessité d'arracher un peu le Roi à ce cercle d'intrigues et de courtisans qui le séparait des idées et des intérêts de son Cabinet. On avait déjà plusieurs fois remarqué le bon effet des voyages. Dans ces courses royales, le monarque était plus immédiatement en rapport avec le peuple ; le ministre de l'intérieur avait une plus grande action sur lui ; il devait être toujours à ses côtés, lui inculquer pour ainsi dire ses idées. On comptait particulièrement sur ce charme de paroles de M. de Martignac, sur cette puissance de conversation et d'esprit qui enlaçait quiconque l'écoutait. On résolut donc un voyage en Alsace, dans ces provinces libérales où partout devait respirer l'amour de l'ordre et de la liberté. Charles X, accompagné de M. le Dauphin et du ministre de l'intérieur, fut reçu dans ces riches départements avec tous

les transports du plus grand enthousiasme ; partout des populations entières sur une route parsemée de fleurs, et ornée d'élégants arcs de triomphe : de jeunes filles, dans leur gracieux costume de fêtes, venaient présenter au monarque des bouquets de lis, et Charles X les accueillait avec cette grâce et cette amabilité qu'il possédait à un si haut degré. En arrivant à Strasbourg, il fut complimenté par le roi de Wurtemberg, par le grand-duc régnant et les malgraves de Bade ; le prince de Lowestein s'y trouvait au nom du roi de Bavière. Il fallait voir cette population, qu'on représentait hostile à la monarchie, avec quels transports elle reçut son Roi ! Mulhausen avait étalé les riches produits de ses fabriques, et plus d'une fois le vieux monarque s'attendrit à la vue de ce concours de peuple qui saluait son arrivée par de si vives acclamations. Charles X visita les fabriques, les forts, les établissements militaires. Là vinrent au-devant de la royauté MM. Benjamin-Constant, Casimir Périer et plusieurs chefs de l'opinion libérale ; le Roi laissa tout le monde enchanté de lui. Charles X aimait à raconter la manière franche et enthousiaste avec laquelle il avait été reçu dans les usines de M. Casimir Périer ; il voulut lui-même le décorer de la Légion-d'Honneur, et, chose que je dois rappeler, M. Périer en eut une joie d'enfant, une reconnaissance qui ne fut jamais oubliée. Puis, le Roi revint à Saint-Cloud par Nancy et par Toul, rapportant de ce voyage la plus grande satisfaction et les souvenirs les plus touchants. Charles X était enchanté de cet itinéraire ; ses idées s'étaient un peu modifiées ; il entrait plus particulièrement dans la combinaison d'un système libéral. On tenta donc à son retour la mesure qui avait été suspendue par le voyage d'Alsace ; je veux parler du remaniement administratif. M. Portalis porta la parole dans un travail particulier du soir ; il exposa au Roi la nécessité de ce changement du personnel : « Telles sont les conditions du système représentatif ; les choses ne peuvent aller telles qu'elles sont. » — Vous voulez donc que je renvoie tous mes amis ? » dit le Roi. — « Il ne s'agit pas de renvoyer tous vos amis, mais ceux de vos amis qui sont en opposition à votre système :

autrement, la Chambre nous renversera. » — « Eh bien ! M. Portalis, ne faisons rien en masse ; je veux voir chaque nom : d'abord vous me direz nominativement ceux que vous voulez destituer, nous les examinerons ; puis enfin quels sont ceux que vous choisissez pour les remplacer. » La même réponse fut faite à M. de Martignac lorsqu'il s'ouvrit au Roi pour le travail des préfectures. « Ne désorganisons pas le personnel, dit le Roi ; autrement, ma couronne tombe à terre. » Alors la discussion s'engagea sur chaque nom ; le Roi dit aux deux ministres : « Ne portez votre travail au Conseil que lorsque nous serons d'accord sur les choix ; car ce que je puis avoir à vous dire, je ne suis pas bien aise de le publier devant tout le monde ; ceci doit rester entre vous et moi. » Le travail fut donc commencé sur ces bases ; le Roi montra de la répugnance surtout pour tous les noms du parti qu'on appelait de la défection ; il les considérait comme des relaps. On ne peut dire quelles peines se donna le garde-des-sceaux pour faire passer MM. Agier, de Cambon, de Salvandy et Bertin de Vaux ; il fallut débattre chaque nom propre. Par exemple, le ministère ne put jamais obtenir la destitution de M. Sirieys de Mayrinhac, qui pourtant dirigeait les votes de M. de Villèle, en hostilité avec le Cabinet ; on supprima la place, et on la remplaça par une commission. Que de démarches ne fallut-il pas faire également pour porter MM. Franchet et Delaveau du service ordinaire au service extraordinaire ! Ensuite, pour faire adopter MM. Lepelletier d'Aulnay, de Laborde, il fallut disputer le terrain pas à pas : tant de demandes étaient faites ! on se montrait si exigeant ! il n'était pas de député, quelque petit qu'il fût, qui ne voulût être conseiller d'État : les fonds étaient si exigus ! de là cette organisation nouvelle et si compliquée. M. Portalis divisa le Conseil d'État en service ordinaire et en service extraordinaire ou honoraire. Il était formé quatre comités : la justice et contentieux ; la guerre et marine ; l'intérieur et commerce ; enfin celui des finances. Le Conseil d'État ne pouvait délibérer qu'autant que la moitié plus un de ses membres ayant voix délibérative seraient présents à la séance. Les

noms des membres présents étaient inscrits au procès-verbal. Tout projet de loi ou d'ordonnance portant règlement d'administration publique devrait être délibéré en assemblée générale ; alors seulement les ordonnances porteraient dans leur préambule ces mots : *Notre Conseil d'État entendu.* Cette organisation toute parlementaire était absolument appropriée au personnel qu'on voulait satisfaire. On faisait descendre l'institution aux besoins de la position politique. On avait peu de fonds, et beaucoup étaient appelés à les partager. Cette pénurie ressortait de toutes ces dispositions jetées pêle-mêle, de ces fonctions et de cet argent qu'on distribuait. Est-il nécessaire de dire que cette mesure ne contenta aucun parti ? Il est même à remarquer que le Roi n'alla si loin que par l'espérance qu'il pourrait revenir sur tout ce qu'il avait fait. L'opinion libérale trouvait la concession imparfaite ; les Royalistes y voyaient la révolution tout entière, et persiflaient avec esprit cette petite curée de places qu'on jetait à la majorité et à la défection particulièrement [1] ; et tout cela rendait le ministère timide, hésitant. Je sais que le Cabinet voulait créer M. Périer ministre d'État, et faire entrer M. Dupin aîné au Conseil d'État, donner une ambassade à M. Sébastiani ; tout cela trouva de la résistance et ne put s'accomplir. Les élections successives qui arrivaient confirmaient la Cour et les Royalistes dans la conviction que la révolution menaçante s'avançait à grands pas ; les élections de décembre faisaient entrer dans la Chambre six noms nouveaux, dont deux fort insignifiants appartenaient au centre gauche : c'étaient MM. Bosc et de Cassaignole ; un troisième était le général Lamarque, orateur à sentiments généraux, à déclamations de tribune, qui visait, comme le général Sébastiani, au rôle de Foy, grande image qu'on cherchait à rendre au pays. Le général Lamarque, excellent militaire, n'avait point une tête politique ; à la tribune il arrangeait sa phrase, copie classique des *orationes* de l'antiquité grecque et

[1] Le Roi dit à ce sujet à un ancien ministre : « Eh bien ! messieurs de la défection doivent être contents ; voyez-les ! Cambon seulement, une première présidence et le conseil d'État. »

romaine ; il visait à cette érudition de collége, qui aime à citer les grands capitaines, à comparer les époques, à étaler les souvenirs de ses études ; son style était châtié, trop châtié peut-être pour qu'on n'aperçût pas les longues veilles et le travail même dans ses improvisations ; au reste, moins hostile au Pouvoir qu'on ne le croyait généralement. Quelque flatterie à son juste orgueil de capitaine et d'orateur, un peu de confiance de la Restauration envers lui l'auraient peut-être rattaché à la dynastie. Ces élections désespérantes pour le côté droit de la Chambre, entièrement exclu des colléges électoraux, excitaient les plus vives déclamations des Royalistes : « Où voulait aller un ministère faible, un pouvoir à concessions et qui ne vivait que par elles ? Que résultait-il de cette indifférence du ministère pour la royauté ? Partout la révolution triomphait ; le comité-directeur s'emparait du mouvement électoral ; le canon tirait contre les Tuileries. » Ces plaintes retentissant au Château, le Roi en paraissaït frappé et en prenait prétexte pour s'opposer à la marche du ministère. Ce fut dans ces jours d'embarras que M. de La Féronnays se trouva mal dans le Cabinet, aux Tuileries, et qu'on fut obligé de s'occuper sérieusement de sa retraite ; il ne s'agit plus seulement alors d'un congé, mais d'un repos absolu demandé par sa famille et par son médecin. On renouvela auprès du Roi toutes les instances. On lui présenta encore pour candidats au ministère MM. Pasquier, de Châteaubriand et de Mortemart. Le Roi repoussa tous ces noms. « Il faut espérer, répétait-il, que La Féronnays reprendra le portefeuille ; il ne faut pas s'engager. L'*interim* laisse toutes les questions indécises ; revenons à Rayneval : il sait parfaitement les affaires. Si l'*interim*, avec une responsabilité effective, est nécessaire, que M. Portalis ait la signature, je m'abandonne à lui. » En tout ceci la pensée intime était M. de Polignac avec une administration centre droit.

Il était d'usage aux affaires étrangères, sous le règne de Louis XVIII comme sous celui de Charles X, que le Roi écrivît directement, sous le couvert du ministre, à ceux des ambassadeurs qui vivaient dans sa confiance et dans son intimité.

Louis XVIII n'avait cessé d'écrire à M. de Blacas à Naples, à M. Decazes à Londres ; Charles X conservait une intime correspondance avec M. de Rivière à Constantinople, avec M. de Polignac à Londres. Ces lettres étaient envoyées au ministère, et puis de là passaient dans les dépêches à l'ambassadeur. C'était une vieille intrigue et une vieille pensée que celle de l'entrée de M. de Polignac au Conseil. J'ai dit que le mouvement ministériel contre M. de Villèle avait d'abord été médité au profit du favori de Charles X ; depuis lors, tout s'était fait dans une certaine coterie de cour pour amener ce résultat. M. de Polignac était resté plus de quinze jours à Paris après la formation du ministère Martignac, et il était parti plein de dépit contre ceux des ministres qu'il savait lui être opposés. A cette époque Charles X n'était rien moins que décidé à prendre le prince de Polignac ; car il était encore sous les impressions qu'avait entretenues M. de Villèle sur l'incapacité du prince. Fort innocemment M. de La Féronnays avait contribué à effacer ces préventions ; il montrait au Roi les dépêches de M. de Polignac son ami, dépêches en général bien faites, et vantait la capacité qu'il déployait à Londres. Le Roi prêtait l'oreille à ces discours qui lui plaisaient, et les voies étaient ainsi préparées. Une petite intrigue en sous-ordre et des pourparlers étaient également conduits par M. Roux-Laborie ; M. de Laborie promettait au prince l'appui d'une fraction du Cabinet et celui du garde des sceaux particulièrement. Ici se présente un des plus grands doutes historiques : M. Portalis était-il de connivence avec le prince de Polignac ? savait-il qu'on voulait l'appeler aux affaires étrangères ? était-ce dans cet objet qu'avait été constitué l'*interim?* Je ne dissimule pas que les probabilités sont toutes contre M. Portalis. Ce secret, que lui et M. de Martignac firent à leurs collègues est chose si étrange, que j'ai besoin de mille preuves pour croire qu'il ne fut pas concerté. Au reste, M. de Polignac était ainsi fait qu'il s'imaginait que personne ne devait refuser d'être ministre avec lui ; c'était un faible, une vanité de cour et de capacité ; que voulez-vous ? c'était le caractère et l'illusion du prince. Le

prince de Polignac était au courant de tout ce qui se passait. Ses amis lui écrivaient que le moment était proche, lorsque la retraite de M. de La Féronnays amena la grande vacance. Je dois noter ici les moindres circonstances de cet événement. M. Portalis, mandé le soir au Château, fut reçu avec empressement par le Roi. « Vous allez écrire à M. de Polignac de venir à Paris. » M. Portalis prétend que la foudre éclatant sur sa tête n'eût pas produit une impression plus vive. « M. de Polignac, Sire? mais j'oserai demander au Roi dans quel objet. » — « J'en ai besoin, M. Portalis, je veux qu'il voie M. de Mortemart avant son départ pour Saint-Pétersbourg; il faut qu'ils se concertent sur de graves affaires, en ma présence et en la vôtre. » — « Mais, Sire, M. de Polignac arrivant à Paris va soulever toutes les conjectures, et la presse va éclater. » — « Comment! M. Portalis, je ne pourrai pas appeler un de mes ambassadeurs à Paris sans trouver de l'opposition! Écrivez, M. Portalis, je vous l'ordonne. » En même temps M. de Martignac recevait l'injonction de faire venir sur-le-champ M. Ravez par le télégraphe. Les deux ministres se communiquèrent les ordres qu'ils avaient reçus, et, en les exécutant, ils se donnèrent réciproquement parole de n'en parler que dans quelques jours au Conseil; silence inexplicable dans une circonstance aussi grave. Voici comment était à peu près conçu le billet de M. Portalis à M. de Polignac. » Prince, le Roi m'ordonne de vous inviter à venir sur-le-champ à Paris pour vous concerter avec M. de Mortemart avant son départ pour Saint-Pétersbourg. » M. de Polignac, tout préparé à recevoir ce billet, le communiqua aux ministres, au duc de Wellington spécialement, et annonça à tous : « qu'il était décidément nommé ministre des affaires étrangères; qu'il partait avec cette assurance. » Son voyage fut très-rapide, et quelques jours après il était à Paris, où il écrivait à M. Portalis le billet suivant : « M. le comte, j'arrive et me rends sur-le-champ auprès de vous. » Le chasseur de M. de Polignac, qui ne connaissait pas Paris, au lieu de porter la lettre à la chancellerie, la remit à M. Pourtalès à la place Vendôme; comme les noms se ressemblaient beaucoup, M. Pour-

talès la décacheta, et l'on sut ainsi que M. de Polignac était à Paris. Le prince de Polignac arriva chez M. Portalis, l'embrassa avec effusion, et puis lui dit : « Eh bien ! tous les arrangements sont faits, et je suis ministre des affaires étrangères. » M. Portalis recula de quelques pas. « Prince, c'est une affaire grave dont vous me parlez, et le Roi ne m'a rien dit de semblable. » — « Tout est fini pourtant, le Roi me l'a annoncé. » — « Une pareille décision, répliqua M. Portalis, devait au moins être soumise au Conseil. » Le prince, après plusieurs mots échangés, se retira fort mécontent de M. Portalis. Le lendemain, la presse se déchaîna contre M. de Polignac; on cria à la trahison. Cette expression d'opinion publique fut si forte, si unanime, que le Conseil des ministres s'en effraya. Ceux qui, au fond, n'auraient pas repoussé l'alliance avec le prince de Polignac, s'en montrèren alors les plus chauds adversaires : tout arrangement fut repoussé. On s'en expliqua formellement avec le Roi, qui dissimula toute sa peine. Une fois à Paris, le prince de Polignac tenta vainement d'entrer au Conseil tel qu'il était composé; il renonçait même, s'il le fallait, au ministère des affaires étrangères, et ne demandait que la maison du Roi. Ses porteurs de paroles disaient qu'il était impossible que M. de Polignac retournât à Londres, car il s'était trop avancé, et avait pour ainsi dire pris l'engagement d'entrer au ministère. Il fut répondu que c'était tant pis pour M. de Polignac, et que le Conseil ne devait pas répondre de ses imprudences. La proposition ne fut jamais faite par le Roi à ses ministres d'admettre M. de Polignac; il y eut seulement des insinuations et puis des pourparlers entre les ministres : il fut unanimement déclaré par le Conseil, même par MM. de Martignac et Portalis, que tous les ministres donneraient leur démission si le Roi jugeait convenable de confier les affaires de son royaume à M. de Polignac : cette résolution était définitive. M. de Polignac ne renonça point encore cependant à ses projets ; il fit faire des propositions en dehors du ministère et particulièrement à MM. Lainé et Pasquier. Les porteurs de paroles affirmaient que M. de Polignac avait l'ordre et un blanc-

seing du Roi; puis, que MM. Pasquier et Lainé formeraient l'administration ainsi qu'ils le voudraient, pourvu que le ministère des affaires étrangères fût laissé à M. de Polignac. « Mais conserverez-vous M. Portalis? dit M. Pasquier à l'intermédiaire. »—« Dieu nous en garde! » répondit-il. Ce qui prouve que M. de Polignac était profondément blessé contre lui. Sur un premier refus, les mêmes porteurs de paroles revinrent chez M. Pasquier. M. de Polignac ne demandait que la maison du Roi. « Si vous acceptez, disait la personne chargée des offres, les choses seront faites dès demain. » Ces intrigues se continuaient pendant les premiers quinze jours de janvier; et voilà pourtant où était le ministère Martignac au moment où la session approchait.

Se présenterait-on devant les Chambres en l'état de vacance du ministère des affaires étrangères? Le Cabinet continuait à offrir ses candidats, et le Roi refusait toutes les mesures qui auraient pu mettre un terme aux incertitudes; demandait-on M. de La Féronnays pour le ministère de la maison du Roi, Charles X répondait alors « qu'il se contenterait de M. de La Bouillerie. » Au nom de M. Pasquier, des objections; à M. de Mortemart, des objections encore; enfin, comme il fallait prendre un parti, M. Portalis conserva l'*interim* du ministère des affaires étrangères. Quelques jours après, M. Bourdeau, directeur de l'enregistrement et des domaines, fut nommé sous-secrétaire d'État au département de la justice, nomination qui devait servir à faciliter M. Portalis dans l'accomplissement de ses nouveaux devoirs, et rapprocher le Cabinet du centre gauche. Au milieu de ces incertitudes la position était difficile, et la Chambre devait demander d'autant plus de garantie que le pouvoir ministériel était plus précaire. Le ministère avait résolu de séparer pour la prochaine session la loi communale de la loi départementale. Ce plan paraissait arrêté afin d'éviter les difficultés que suscitait particulièrement la loi départementale. Dans un conseil, le Roi dit, au grand étonnement de ses ministres : « Puisqu'on veut donner quelque chose, il faut tout donner; je

crois que nous devons présenter cette année les deux lois ensemble; elles se lient essentiellement. » Ces paroles libérales cachaient un dessein. Le Roi concédait à regret la loi municipale. En la compliquant de l'autre projet, elle allait soulever des difficultés inextricables, au milieu desquelles le ministère se brouillant avec sa majorité, la droite surgissait alors aux affaires. Le Roi en fit une condition à son ministère; l'opinion demandait d'ailleurs avec instance les deux lois intimement unies. On s'y décida, aux grands applaudissements de la majorité, qui ne savait rien du but secret que le Roi s'était proposé. Les affaires extérieures avaient eu un bon résultat, quoique M. de Polignac eût mal engagé à Londres la question des limites de la Grèce; le ministère avait ressaisi ce que l'ambassadeur avait trop facilement concédé; on rappelait les troupes françaises d'Espagne; on n'attachait pas encore une grande importance à l'affaire d'Alger. Je me réserve plus tard de détailler toutes ces négociations. Mais en somme, on pouvait se présenter hautement devant les Chambres. Le discours écrit par M. de Martignac et délibéré longtemps en conseil commençait par déclarer que : « malgré les événements qui avaient ensanglanté l'Orient, la paix ne serait pas troublée dans le reste de l'Europe. D'accord avec l'Angleterre et la Russie, une petite armée était en Morée pour hâter la pacification de la Grèce : une déclaration formelle, notifiée à la Porte, avait placé la Morée sous la protection de trois Puissances; cet acte suffisait pour rendre inutile une occupation prolongée. « Je continue, disait le Roi, à aider les Grecs, à relever leurs ruines, et nos vaisseaux ramènent au milieu d'eux ces esclaves chrétiens à qui la pieuse générosité de la France a rendu une patrie et la liberté. » Tout espoir n'était pas perdu pour le rétablissement de la paix en Orient. Les troupes françaises en Espagne avaient été rappelées; une convention venait d'être souscrite pour régler le remboursement des avances considérables qui avaient été faites au Gouvernement espagnol. L'espérance d'obtenir satisfaction du dey d'Alger retardait les mesures qu'on serait peut-être forcé de prendre pour le punir :

le commerce français était protégé par la vigilance des vaisseaux de guerre et à l'abri de toute insulte et de la piraterie. L'ordre et la paix régnaient; l'industrie s'honorait par des progrès nouveaux; l'agriculture et le commerce, quoique en souffrance, devaient bientôt éprouver des adoucissements. « La presse affranchie, ajoutait Charles X, jouit d'une liberté entière; si la licence, sa funeste ennemie, se montre encore à l'abri d'une loi généreuse et confiante, la raison publique, qui s'affermit et s'éclaire, fera justice de ses écarts, et la magistrature, fidèle à ses nobles traditions, connaît ses devoirs, et saura toujours les remplir. Chaque jour me révèle davantage l'affection de mes peuples et me rend plus sainte l'obligation de consacrer ma vie à leur bonheur. Cette noble tâche, que vous m'aiderez à remplir, doit devenir de jour en jour plus facile. L'expérience a dissipé le prestige des théories insensées. La France sait comme vous sur quelles bases son bonheur repose, et ceux qui le chercheraient ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés consacrées par la Charte, seraient honteusement désavoués par elle. »

Ce discours, quoique un peu long, était libéral dans la pensée et l'expression; aussi fut-il accueilli avec unanimité par le centre gauche, les doctrinaires et la gauche. Le ministère avait marché; il était maintenant centre gauche par ses doctrines, et il n'avait pas fait un pas pour les hommes; c'est ce qui le perdit. Il s'agissait des adresses, et M. Pasquier ayant lu dans la Chambre des Pairs le projet de la commission, qui était son ouvrage, le prince de Polignac prit la parole, au grand étonnement de la Chambre. « Des feuilles publiques, dit-il, ont depuis quelques jours dirigé contre moi leurs plus violentes calomnies. Sans provocation de ma part, sans un seul fait qui leur servît de motif ou même de prétexte, elles ont osé me montrer à la France entière comme nourrissant dans mon cœur un secret éloignement contre nos institutions représentatives, qui semblent avoir déjà acquis la sanction du temps et une sorte d'autorité imprescriptible, depuis que la main royale qui nous les a

données repose glacée dans la tombe. Si les rédacteurs, quels qu'ils soient, de ces inculpations calomnieuses pouvaient pénétrer dans l'intérieur de mon domicile, ils y trouveraient la meilleure de toutes les réfutations et de toutes les réponses; ils m'y verraient entouré des fruits de mes continuelles études, ayant toutes pour objet et pour but la défense, si elle devenait nécessaire, la consolidation de nos institutions actuelles, le désir et le dessein d'en faire hériter nos enfants et d'imposer à leur bonheur la douce obligation de bénir la mémoire de leurs pères. Oui, nos institutions me paraissent concilier tout ce que peuvent réclamer, d'un côté la force et la dignité du Trône, de l'autre une juste indépendance nationale; c'est donc d'accord avec ma conscience et ma conviction que j'ai pris l'engagement solennel de concourir à leur maintien. Et de quel droit penserait-on aujourd'hui que je reculerais devant cet engagement? de quel droit me supposerait-on l'intention de sacrifier des libertés légitimement acquises? M'a-t-on jamais vu servile adorateur du Pouvoir? ma foi politique s'est-elle ébranlée à l'aspect du péril? S'il était possible d'interroger la conscience et la vie de mes accusateurs, ne les trouverais-je pas fléchissant le genou devant l'idole, quand, plus indépendant qu'eux, je bravais dans les fers les dangers et la mort! »

Il y avait de la dignité dans ce langage ; cette démarche avait été conseillée au prince de Polignac par quelques amis politiques. C'était un moyen de préparer dans l'ombre le ministère que l'on concertait au Château. Il était convenu d'entourer le prince de Polignac. On lui avait dit qu'il fallait publier son programme ministériel, afin d'annoncer le système auquel il serait bientôt appelé à présider, et ce programme suffisait pour rattacher une fraction du centre droit à la combinaison de droite qu'on préparait. A la Chambre des Députés, les premières opérations signalèrent surtout la fusion du parti Villèle et de la contre-opposition. M. Royer-Collard obtint 175 voix des centres droit, gauche et de la défection ; M. Casimir Périer, 155 ; M. de Berbis, 146 ; M. Sébastiani, 145 ; M. Delalot, 132 ; enfin M. Ra-

vez, 90, et M. de La Bourdonnaye, 90. Ainsi M. Ravez obtenait le même nombre de voix que M. de La Bourdonnaye; c'était un accord, une intelligence; la combinaison s'annonçait hautement. La présidence fut encore donnée à M. Royer-Collard. Toutes les opérations furent libérales, et pour montrer combien les idées et les hommes avaient fait de progrès, M. Étienne fut désigné comme rapporteur de l'adresse, qui ne dut être qu'une paraphrase de ce discours. Le général Lamarque parlait pour la première fois dans la Chambre; sa parole fut écoutée. « Je rends hommage, disait-il, au discours de la Couronne, il a dissipé bien des alarmes et réalisé presque toutes nos espérances; j'applaudis aux projets annoncés par le ministère, il connaît les besoins du peuple, et je le remercie de vouloir y satisfaire. Mais c'est la marche de la diplomatie que je dois attaquer. La libération de la Grèce a été un acte de haute justice, mais pourquoi l'expédition n'a-t-elle pas été conçue sur un plus vaste plan et exécutée avec de plus puissants moyens? pourquoi surtout a-t-on borné la Grèce dans des limites qui sont insuffisantes à son indépendance? Est-ce la France qui a imposé un tel résultat? non, sans doute, c'est l'Angleterre qui veut que la nation grecque ne soit qu'une peuplade faible et sans consistance, pour la protéger comme elle protége Corfou. » — « La position de la France, ajoutait M. Laffitte, est plus belle qu'elle ne fut jamais; je n'y vois que satisfaction et espérance. La France est libre aujourd'hui de fonder ses libertés religieuses, commerciales, domestiques; elle est libre de fonder ses finances, de choisir sa politique. C'est à nous maintenant d'imprimer à cette administration le caractère de vigueur que notre intérêt autant que notre gloire exigent d'elle. » — « Des inspirations de patriotisme, répondait M. Portalis, viennent d'être exprimées avec chaleur et générosité; mais je dois repousser quelques assertions sur l'expédition de Morée; les causes qui nous ont conduits dans le Péloponèse sont toutes d'humanité, c'est l'amour de la paix, et non la politique d'une autre Puissance; les limites dont on se plaint n'ont pas été fixées définitivement; le traité du 6 juillet n'est

qu'un acte préliminaire qui recevra ses développements lors de la pacification générale. » — « La révolution est à nos portes, s'écriait M. de Conny, nous allons être bientôt en proie aux plus redoutables calamités; on disperse au nom de l'ordre légal de vénérables ecclésiastiques dont le crime est d'instruire de jeunes enfants, en leur racontant les malheurs de la patrie! » — « Nous devons protester, ajoutait M. de Montbel, contre des actes attentatoires aux droits des citoyens; on a violé la loi fondamentale; on a anéanti la liberté religieuse; nous sommes sous un régime exceptionnel. » — « Est-ce aujourd'hui, répondait le ministre des affaires ecclésiastiques, lorsque la justice a eu son cours, lorsque les évêques n'élèvent aucune réclamation, lorsque les établissements prospèrent par la munificence royale; est-ce aujourd'hui qu'il faut réveiller des querelles assoupies, toujours fatales à la religion? » — « Oui, ajoutait M. Dupin aîné, vous avez compris les véritables sentiments du pays; le calme est assuré plus que jamais, en dépit de ceux qui affectent de craindre le désordre, comme de ceux qui voudraient le provoquer. » La droite se retira pour ne point voter l'adresse, comme si elle voulait demeurer étrangère à des actes qui menaçaient la monarchie : c'était une tactique essayée pour renverser plus tard le ministère. Elle disait : « Le ministère ne pourra pas tellement aller à gauche qu'il contente son extrémité ; or, nous lui manquerons à point nommé, et alors il n'aura pas la majorité. » Le ministère Martignac ainsi placé, se trouvait dans une position nouvelle. Soutenu par le centre gauche et la gauche, il fallait arriver aux concessions d'hommes; on ne le pouvait pas. Un ministère bien appuyé à la Cour aurait fait de ces concessions; mais à chaque nom propre c'était une difficulté; et comment satisfaire toutes les ambitions? On songea un moment à rétablir la garde nationale de Paris; le Roi s'y refusa, ou, pour parler plus exactement, renvoya la discussion après la loi municipale. Ces institutions une fois posées, et les justes exigences de la Chambre satisfaites, on voulait entrer dans une voie plus large pour les personnes. On n'en eut pas le temps.

On s'essayait dans la Chambre par de petites discussions de détail sur des pétitions ; on continuait à discuter sur les fraudes électorales dont l'élection de M. de Bully était un déplorable exemple, lorsque M. de Martignac vint présenter les deux grands projets de loi qui devaient faire les bases principales de la session ; il s'agissait d'organiser les communes et les départements ; certes les concessions étaient larges, puissantes ; la Restauration faisait une forte part aux libertés locales. Les communes étaient divisées en communes rurales et communes urbaines ; le corps municipal de chaque commune se composerait du maire, des adjoints et du conseil municipal. Les maires et adjoints étaient nommés, dans les communes rurales par le Roi, ou en son nom par le fonctionnaire qu'il délègue ; et dans les communes urbaines, ils n'étaient nommés que par le Roi ; ces magistrats seraient en fonctions pour six ans. Il y avait incompatibilité entre les fonctions de maire et d'adjoints et le service de la garde nationale. Les conseillers municipaux étaient élus par l'assemblée des notables de la commune ; ils devaient avoir vingt-cinq ans accomplis et étaient nommés pour six ans, toujours rééligibles ; tous les trois ans les Conseils seraient renouvelés par moitié. L'époque de la session annuelle des conseils municipaux serait déterminée par une ordonnance royale. Le conseil municipal serait présidé par le maire et pourrait être dissous par ordonnance du Roi. Ce projet réglait les attributions du maire et des adjoints ainsi que celles des conseils municipaux. Les conseils d'arrondissement étaient composés d'autant de membres que l'arrondissement avait de cantons, sans que le nombre pût être au-dessous de neuf. Les conseillers d'arrondissement étaient élus par les assemblées de canton qui seraient convoquées par le Roi et présidées par le maire du chef-lieu. Les conseillers d'arrondissement et de département étaient nommés pour six ans et toujours rééligibles ; le conseil serait renouvelé par moitié tous les trois ans. La loi réglait les attributions des conseils d'arrondissement et de département. Il devait être statué à l'égard du département de la Seine par une loi spéciale.

En présentant ces projets de loi à la Chambre des Députés, M. de Martignac faisait sentir leurs difficultés graves et nombreuses; dans l'état de notre organisation municipale et départementale il y avait quelque chose d'incomplet, d'irrégulier, qui expliquait les inquiétudes et signalait l'espoir d'une notable amélioration. « Il nous a paru impossible, disait M. de Martignac, de porter à l'existence des communes une atteinte quelconque. Les agglomérations d'individus, de familles, liés par les traditions de plusieurs siècles, par des habitudes non interrompues, par des propriétés communes, par des charges solidaires, par tout ce qui forme les associations naturelles et nécessaires, ne peuvent être détruites ni ébranlées; il faut donc respecter l'existence distincte de la commune, existence qui serait évidemment compromise par l'adoption du système cantonal. » Le ministre donnait l'explication des motifs qui avaient fait diviser en deux lois distinctes les dispositions pour régir les communes et celles pour régir les départements. La durée d'une session aurait été insuffisante pour la discussion d'une législation tout entière; on se bornait donc à proposer l'organisation municipale et départementale, en remettant à la session suivante le règlement des attributions. Passant ensuite aux dispositions de la loi, M. de Martignac annonçait la distinction qui existait dans le corps municipal : d'une part, la partie qui exécute, qui administre; de l'autre, celle qui délibère et qui vote; d'un côté, le maire et ses adjoints; de l'autre, le conseil municipal : « Aux termes de la Charte, ajoutait le ministre, le droit de nommer à tous les emplois de l'administration publique appartient au Roi seul. Aucune limite, aucune restriction ne peuvent en gêner l'exercice; le choix doit être libre, il doit être fait dans toute la plénitude de l'autorité souveraine. » Le ministre développait les motifs qui avaient fait classer les communes en communes rurales et en communes urbaines, et ceux qui avaient déterminé le Gouvernement à rétablir le mode d'élection pour la nomination des conseils municipaux; motifs fondés sur ce qu'il ne s'agissait pas d'emplois administratifs, mais de l'intervention des copropriétaires dans

la gestion des intérêts communs : « Sans doute, continuait M. de Martignac, nous sommes réservés au malheur de nous entendre accuser d'abandonner les droits de la Couronne, de sacrifier à des exigences ou à des craintes une partie du dépôt qui fut confié à notre foi; il n'est pas de reproches dont l'injustice puisse être plus amère à supporter. Toutefois nous n'avons pas reculé devant lui, c'est un courage que la conscience peut seule donner. Nous avons porté un regard attentif sur notre situation intérieure, sur l'état des esprits, sur les dispositions de la génération qui nous suit; c'est à l'aspect de ce qui nous accompagne, de ce qui nous attend, que notre incertitude s'est dissipée. » Toutes ces considérations étaient destinées à parler à l'esprit du Roi, à éclairer s'il était possible l'opinion royaliste sur l'avenir du pays, et sur ce qu'elle avait à faire pour éviter des bouleversements. Je ne sache rien qui ait fait plus d'impression dans les annales parlementaires que ces deux exposés de motifs, ouvrages de M. de Martignac; ils resteront comme des monuments de clarté et de raisonnement législatif; ils sont encore présents à la mémoire de tous, et les opinions généreuses de la Chambre les accueillirent avec un enthousiasme difficile à décrire : comment se fit-il donc qu'une discussion, engagée sous des auspices si favorables, produisit des résultats si infructueux? J'ai parlé de la résolution prise subitement par le Roi de présenter simultanément les deux projets de loi; la pensée intime du Monarque était de semer d'embarras la route de son ministère. Le côté droit d'abord avait montré, par le vote de l'adresse, qu'il n'y avait pas à compter sur lui : d'où la nécessité pour le ministère de s'appuyer spécialement sur le centre gauche; puis l'ordre formel imposé par le Roi à ses ministres de ne consentir à aucun changement essentiel dans les bases du projet de loi; et l'attitude de la droite recevant l'ordre du Château de ne point prendre part à la discusssion, de s'abstenir absolument. Or, dans le centre gauche de la Chambre une autre intrigue était suivie. Dès que les doctrinaires avaient vu le ministère tout à fait à leur discrétion, ils avaient naturellement songé à l'envahir; comme le Pouvoir ne

devait vivre que par les votes du centre gauche; celui-ci voulut lui faire ses conditions. Le projet de M. Sébastiani et de quelques-uns de ses amis était de former un ministère centre gauche. Les hommes à vues un peu étendues devaient savoir que le temps n'était pas arrivé; le résultat d'une telle combinaison aurait été de placer le ministère, sans aucune majorité, exposé à tous les vents de la Cour; elle aurait amené l'inévitable conséquence d'un ministère royaliste; car le centre gauche ne pouvait prétendre, sous le règne de Charles X, à une administration toute de sa couleur. Je dois dire à ce ce sujet qu'un jour M. de La Féronnays étant aux Tuileries, lisait au Roi une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* dans laquelle on parlait de la formation d'un nouveau ministère. Le correspondant passait en revue quelques noms, parmi lesquels MM. Pasquier, Molé, Sébastiani. Lorsque ce dernier nom fut prononcé, le Roi s'écria : « Quant à celui-là, jamais ! » Je ne m'explique cette répugnance royale pour le général Sébastiani, homme de cour et d'accommodement, que par les souvenirs des Cent-Jours et les négociations de Haguenau si hostiles à la branche aînée des Bourbons. Le centre gauche, rapproché de la défection, voulait essayer une majorité. La discussion fut ainsi dominée par cette double intrigue : de la droite, qui ne voulut y prendre aucune part pour laisser le ministère dans l'isolement, et du centre gauche, qui songeait à son ministère. Ceci se révéla dans la formation des commissions presque entièrement centre gauche. Pour la loi communale, elle se composait de MM. Humblot-Conté, Duvergier de Hauranne, de Chauvelin, de Lastours, Dupin aîné, Pelet, de Villemorge, Dumarhallach et Moyne; elle nomma M. Dupin aîné pour son rapporteur. La seconde commission, pour la loi départementale, se composait de MM. Dupont de l'Eure, de Sainte-Aulaire, Méchin, Sébastiani, Gauthier, Dumeylet, de Rambuteau, Rouillé de Fontaine et de La Villebrune; M. Sébastiani fut nommé rapporteur. Une première question se présentait, celle de la priorité; le ministère attachait le plus grand prix à obtenir que la loi municipale fût discutée la

première. Le même motif, qui l'avait porté à souhaiter la séparation des deux projets, l'engageait également à donner le premier pas à la loi municipale, parce qu'il était plus facile de s'entendre sur ses bases. La discussion devait se prolonger loin dans la session, et peut-être alors la Chambre aurait-elle senti la nécessité de renvoyer à l'année suivante la loi départementale. M. Dupin partageait cet avis : il s'était mis d'accord presque sur tous les points avec le ministère ; et la Chambre, sur ses observations, donna la priorité à son rapport. « On ne peut nier, disait M. Dupin, que le projet offre, dans sa classification, un ensemble satisfaisant. La rédaction en est claire ; les matières y sont distribuées dans un ordre naturel, et, sans qu'il soit entièrement complet ; rien d'essentiel n'y paraît omis. La loi sera ainsi une espèce de *code*, œuvre la plus désirable pour sortir du chaos des lois particulières et pour en assurer la saine intelligence et la bonne exécution. » Le chapitre 1er, qui traitait des communes, n'avait donné lieu qu'à de petites observations ; mais le second chapitre, qui attribuait au Roi la nomination des maires, avait été l'objet d'une grave controverse : la commission n'admettait pas que des conditions de capacité, qui limiteraient la liberté du choix en l'empêchant de s'égarer, ou une candidature qui ferait concourir les citoyens au choix des maires et des adjoints, fussent incompatibles avec le principe monarchique ; elle pensait qu'il était national d'admettre la commune à concourir au choix du maire ; la prérogative royale n'en éprouverait aucune diminution, puisque ce serait toujours le Roi qui nommerait : elle proposait donc d'admettre que dans les communes urbaines le maire et les adjoints seraient nécessairement choisis parmi les membres du conseil municipal. La commission reconnaissait que le projet de loi rentrait dans les vrais principes en remettant la nomination des conseils municipaux à l'élection libre des citoyens ; elle proposait d'élargir le cercle électoral : « On ne peut, ajoutait M. Dupin, laisser subsister ce cumul de dispositions restrictives du nombre des électeurs, cette combinaison oligarchique qui exclut de fait toute la classe moyenne

de la société. » La question des adjonctions avait également été modifiée ; enfin le rapporteur concluait, en émettant le vœu, au nom de la commission qui l'en avait spécialement chargé, que la loi communale de Paris fût nécessairement présentée dans la prochaine session.

Le Gouvernement ne s'était pas aussi facilement entendu avec M. Sébastiani ; dans plusieurs longues conférences, le ministre avait déclaré qu'il ne pouvait consentir aux amendements. La commission, qui avait en sa pensée un ministère de sa couleur, persista également. Il y avait eu des réunions préparatoires, et M. de Broglie fut le principal mobile de cette intrigue. Les doctrinaires étaient convaincus que si leur système triomphait, on serait obligé d'arriver à eux, de leur confier la direction des affaires ; illusion sans doute, mais qui absorba toute cette discussion. « Deux idées paraissent dominer comme principes naturels et nécessaires du projet de loi, disait M. Sébastiani ; d'abord l'organisation des conseils de département ne doit pas être conçue dans des intérêts ni selon des combinaisons politiques ; puis, dans les affaires locales, la loi ne doit jamais procurer à telle ou telle classe d'individus l'influence d'une majorité factice et trompeuse. » Le projet avait paru à la commission tantôt satisfaisant, tantôt incomplet, tantôt conforme, tantôt contraire à ces principes ; elle présentait une objection principale au projet du Gouvernement ; les électeurs qui nommaient les députés devaient, à plus forte raison, être aptes à nommer les membres des conseils de département.

La commission proposait donc plusieurs modifications importantes qui pouvaient ainsi se résumer : 1°. étendre à un plus grand nombre de citoyens le droit d'élire et d'être élu, et le donner surtout de plein droit à tous les électeurs politiques ; 2°. confier l'élection aux assemblées cantonales ; 3°. supprimer les conseils d'arrondissement. « La commission regrette, disait en terminant M. Sébastiani, de n'avoir pu concilier les vues du ministère avec les amendements qu'elle propose et dans lesquels elle persiste. » La question était plus ici encore entre les per-

sonnes que sur le projet de loi. Le centre gauche voulait constater sa force pour saisir le pouvoir. Si la droite avait prêté appui au ministère, celui-ci aurait pu triompher; mais la droite, la portion villèliste de l'assemblée, avait entièrement rompu en visière; elle voulait renverser l'administration Martignac : son parti était pris. Elle savait que le pouvoir ne pouvait tomber dans le centre gauche, et par conséquent il viendrait à elle. Peu lui importait d'être en contradiction avec elle-même, de repousser comme révolutionnaire aujourd'hui le système communal qu'elle avait appelé naguère de ses vœux. Que pouvait le ministère au milieu de cette double intrigue? et pourtant il aborda nettement la question de priorité pour la loi communale, premier essai de majorité.. « Avant d'organiser les agglomérations de communes, disait M. de Martignac, il faut régler l'état, la situation des communes elles-mêmes, ou, en d'autres termes, avant de constituer l'ensemble on doit créer les éléments. » La loi communale devait donc être discutée la première. M. Agier appuyait vivement cette proposition; mais, je le répète, la raison de parti n'était pas là; la gauche considérait le triomphe du projet de la commission comme entraînant la nécessité d'un changement de personnes; l'extrême droite, en opposition directe avec le projet, recherchait tous les moyens qui pouvaient le compromettre; cette alliance forma la majorité; vainement MM. de Martignac et Hyde de Neuville insistèrent-ils pour que la discussion commençât par le projet de loi communal; leurs pressantes observations échouèrent devant cette réunion des extrêmes; et le ministère succomba à cette première épreuve. Il ressentit vivement cet échec, prélude d'une violente opposition qui devait anéantir ses vues conciliantes. L'organe des opinions de la droite, M. de Formont, s'écriait : « Vous entrez dans les voies de la souveraineté populaire, et vous n'êtes pas effrayés des conséquences d'un tel principe! Quant à nous, nous repousserons de toutes nos forces vos projets de loi, nous ne pouvons accepter ni l'un ni l'autre; nous combattrons jusqu'à la fin pour entraîner le rejet unanime de ces funestes concessions. » M. de Formont insistait

avec force sur ce qu'il y avait d'étrange de la part des ministres du Roi à proposer d'eux-mêmes la restriction des prérogatives royales : « Ils ont déjà reçu le prix de leurs complaisances, ajoutait-il ; les lois qu'ils ont apportées en holocauste ne suffisent plus au sacrifice qu'on demande. Leçon sévère qui doit apprendre aux conseillers de la Couronne combien est glissante la pente terrible des concessions ! Nous repoussons tous une tentative qui aurait pour effet de restreindre l'autorité tutélaire de la royauté et bientôt de convertir la monarchie représentative en un gouvernement destructeur fondé sur la souveraineté populaire. » La gauche menaçait également le ministère. « Le moment est venu, s'écriait M. Étienne, de s'exprimer franchement avec le ministère ; cette discussion apprendra définitivement à la France ce qu'elle doit penser des ministres et de la Chambre ; si l'on doit craindre ou espérer, si la confiance où l'on se plaît sera justifiée ou trahie. » — « Vous démolissez l'autorité royale, répondait M. de Salaberry ; vous ne voyez donc pas la marche rapide de la révolution ? Quoi ! soulever encore le terrible levier de l'élection populaire ! votre loi est une nouvelle charte ; c'est l'irruption de la démocratie dans le domaine royal. » — « Nous avons bien prévu, répondait M. de Martignac, que nous étions réservés à nous entendre accuser d'abandonner les droits de la Couronne, d'affaiblir l'autorité royale, de sacrifier à des exigences ou à des craintes une partie du dépôt qui fut confié à notre foi. Il nous est impossible de donner notre assentiment à la suppression du premier chapitre qui entraîne celle des conseils d'arrondissement, au mépris de la prérogative royale et par voie d'amendement. J'ignore quel est le sort réservé au projet que nous débattons ; ses dispositions principales, attaquées avec violence par les deux extrémités de cette Chambre, n'ont jusqu'ici trouvé que moi pour défenseur. Pour nous, ministres passagers d'une monarchie permanente, notre devoir est de penser à ce qui reste, et vous nous estimez assez, je l'espère, pour croire que nous saurons le remplir. » Ici, comme on le voit, M. de Martignac dénonçait la double intrigue qui menaçant son ministère, se démasquait de

plus en plus ! « Vos lois ne conviennent à personne, répondait M. de La Bourdonnaye, elles pourraient tout au plus satisfaire des haines aveugles et des ambitions secondaires ; après quarante ans d'expérience, les partis sont trop éclairés et les hautes positions sociales trop prudentes pour jouer sur la chance des passions populaires et de l'anarchie. » — « Comment se fait-il, disait M. Portalis, que ce que réclamaient avec tant d'ardeur ceux qui se sont constitués les defenseurs des doctrines royalistes, se soit tout à coup transformé en une atteinte à la prérogative royale, en une concession révolutionnaire qui remet en action la souveraineté populaire ? Dans cette question, il s'agit d'une loi qui intéresse l'organisation intérieure de la monarchie : l'introduction d'un faux principe pourrait compromettre peut-être la stabilité de l'ordre établi, et nous serions inexcusables si nous ne demeurions fidèles à notre propre conviction. » — « Nous avons aussi la nôtre, répliquait M. de Montbel, expression du parti Villèle ; certes, nous avons le droit de prévoir les funestes conséquences de vos malheureuses concessions. Rompre l'équilibre des pouvoirs sociaux après tant d'oscillations désastreuses, c'est remettre tout en question, c'est rouvrir l'abîme des révolutions qui doit être fermé pour jamais. » M. Ravez, appelant à son aide le centre droit, s'écriait : « Le raisonnement le plus simple prouve que le principe de l'élection que vous voulez introduire est repoussé par nos institutions ; qu'a voulu la Charte ? elle a voulu appeler la représentation au sommet de l'édifice, au cœur du Gouvernement lui-même. C'est tromper le vœu de la Charte que de faire descendre l'élection plus bas. » — « Nous sommes responsables envers le Roi et envers le pays, répliquait M. de Martignac, de l'avenir que peut avoir, pour la monarchie, l'innovation que nous vous proposons. Nous avons dû nous assurer par nous-mêmes que toutes les précautions que la prudence nous a fait juger nécessaires entouraient le système proposé. Mais si l'on change ce système, si l'on dénature ces précautions, nous ne pouvons plus répondre de rien ; nous ne pouvons plus engager notre conscience et notre responsabilité ; nous ne pourrions jamais conseiller au Roi

d'adopter un projet qui serait autre que celui que nous avons proposé. » M. de Martignac se laissait aller à dire ses engagements ; le Roi avait déclaré qu'il ne voulait plus rien céder. Il avait garrotté les mains à ses ministres ; et comme, sous jeu, il savait bien que la droite ne voterait pas, il en concluait naturellement qu'on retirerait les projets de loi, et que son ministère n'aurait plus de vitalité. « Vous cherchez donc à lier la Chambre ? répliquait M. Dupin ainé. Sous prétexte d'inutilité, vous voulez donc lui contester le droit d'amendement ! » Quelle faute d'avoir appelé la discussion sur ce terrain ; on se brouillait avec toutes les parties de la Chambre ; on déclarait qu'on faisait de l'amendement et de son rejet une question ministérielle ; d'où la conséquence, si l'amendement était adopté, d'un retrait inévitable du projet de loi. Or, le ministère ne vivait que par sa majorité ; il était sans appui à la Cour, et le jour où il l'aurait perdue c'en était fait de son pouvoir. Ce qui perdit M. de Martignac, c'est l'idée de son crédit sur l'esprit du Roi ; il s'imaginait avoir conquis sa confiance, être puissamment dans ses amitiés ; il n'en était rien, Charles X trompait ses ministres, et cherchait une occasion de les compromettre avec la Chambre. M. Sébastiani reprit la discussion : « Pourquoi ne pas préférer le système cantonal, et supprimer les conseils d'arrondissement ! Ces conseils ne votent point d'impôt, ne font point de dépenses, ne s'occupent que de peu de choses et ne décident de rien. C'est surtout dans l'intérêt de l'autorité royale et dans celui du bon ordre que la commission persiste à proposer la suppression des conseils d'arrondissement. » — « La Chambre ne peut pas, répondait M. de Martignac, elle n'a pas le droit de supprimer des conseils établis par la loi ! » — « Vous portez atteinte à la prérogative de la Chambre, répliquait vivement M. Sébastiani ; son initiative en matière d'amendement est incontestable. » — « Mais, s'écriait M. de Martignac, elle n'a pas le pouvoir de rapporter la législation existante. » — « Admettre que par amendement les Chambres peuvent détruire une loi existante, ajoutait M. Hyde de Neuville, c'est violer la Charte, c'est méconnaître la prérogative royale ! amender, c'est

améliorer, rectifier. La mort n'est pas l'amendement de la vie. » — « Mais où allons-nous avec un pareil système? répondait avec force M. Sébastiani; votre théorie renverse l'ordre constitutionnel : toute discussion sera désormais inutile, toute amélioration impossible. » — « Par cette suppression, répliquait M. de Vatimesnil, que le ministère engageait dans cette discussion parce qu'il le soupçonnait porté pour les opinions de la commission, vous annulez toutes les lois qui prévoient l'intervention des membres des conseils d'arrondissement dans les actes de l'administration publique, vous démolissez la législation. » — « Les conseils généraux rempliront aisément les mêmes fonctions », répondait M. de Rambuteau. La discussion était vive, les attaques violentes. Il s'agissait de l'existence ministérielle que les partis se disputaient. M. de Martignac avait contre lui la droite, une portion du centre gauche et la gauche. Il n'avait de dévoué à son système que le centre droit très-considérable, quelques unités de son parti extrême, la majorité de la défection et quelques fractions du centre gauche en dehors du mouvement Sébastiani. Il fut arrêté en présence du Roi, qui poussa le ministère à cet acte et applaudit à la résolution, qu'on retirerait définitivement le projet de loi, si le vote ne sauvait pas les conseils d'arrondissement. M. de Martignac avait fait insinuer cette funeste résolution à ses amis et à ses adversaires; mais les choses étaient trop complétement engagées; le côté gauche et une faible partie de la droite se levèrent contre. Le surplus du côté droit s'abstint de voter. Le président prononça solennellement que l'amendement était adopté. Le projet ministériel se trouvait frappé de mort; la gauche fit alors des manifestations publiques de joie : sa combinaison allait triompher. Le banc des ministres était entouré. M. Portalis et M. de Martignac se consultèrent pendant quelques instants. Ils résolurent d'aller au Château faire signer une ordonnance de retrait par le Roi. Charles X était déjà informé du résultat par ses communications avec la droite et par un billet de M. de Martignac. Quand il vit entrer ses deux ministres, Charles X leur dit : « Eh bien,

Messieurs, je vous le disais bien : il n'y a aucun moyen de traiter avec ces gens-là. Il est temps de nous arrêter. Je vous remercie de votre résolution. » Il serra fortement la main à M. de Martignac. Les ministres revinrent en toute hâte à la Chambre qui attendait avec impatience leur résolution. La discussion était reprise; on discutait les chapitres subséquents, et M. Daunou, à la tribune, développait un amendement, lorsque MM. de Martignac et Portalis rentrèrent dans la Chambre. M. de Martignac demanda à être entendu : « Le Roi me charge de vous annoncer, dit le ministre, que par une ordonnance rendue à l'instant même, les deux projets de loi sur l'organisation des départements et des communes sont retirés. » C'était une rupture complète avec la majorité. Le Cabinet s'imaginait avoir frappé un grand coup de force et ramener ainsi les convictions incertaines. C'était son acte de décès qu'il signait. Je me souviens d'avoir vu M. de Martignac le soir même où le projet de loi fut retiré. Il me parlait de la confiance qu'il inspirait au Roi, de sa force de château. Je répondis : « Je le désire, mais vous vous êtes à mes yeux suicidé ; préparez-vous à une crise imminente ; votre ministère n'est plus qu'un cadavre politique. »

Il était en effet constaté aux yeux de la Cour que le ministère n'avait plus de majorité, et c'étaient la gauche et le centre gauche qui concouraient à cet acte de maladresse. La droite arrivait à ses fins; elle donnait des éloges aux ministres, elle leur promettait appui pour ce dernier acte de fermeté; mais, au fond, elle savait que cette délibération avait sonné la dernière heure de l'admininistration Martignac. Le côté gauche fut inquiet de ce résultat; il pressentait que la victoire n'était pas pour lui. Quant au Cabinet, il ne se dissimula pas sa position : quelques-uns d'entre les ministres purent se faire illusion encore; Charles X était devenu aimable, gracieux, il témoignait plus de confiance depuis qu'il avait perdu son ministère en lui imposant un acte de force qui lui aliénait sa majorité. Cependant à tous ces embarras il fallait en joindre un autre non moins malheureux. M. de La Féronnays n'allait pas mieux; sa famille l'avait d'ail-

leurs entouré de telle sorte qu'il était impossible de compter sur lui pour les affaires étrangères. Pouvait-on prolonger l'*interim*, laisser cette place vacante au moment où la prétention du prince de Polignac avait été mise à nu? La démission de M. de La Féronnays étant acceptée, et le Roi ne voulant pas de ministre de sa maison, il fallut songer à un remplaçant : ici le Conseil s'était divisé. Je dois dire que depuis la conduite au moins équivoque de M. Portalis dans l'affaire du prince de Polignac, l'union avait cessé de régner dans le Conseil. Il y avait non-seulemen des opinions, mais des partis divers : M. de Martignac, Portalis et Roy votaient ensemble; MM. de Vatismesnil, Feutrier et de Saint-Cricq formaient une autre nuance; M. Hyde de Neuville, tout dévoué à M. de Châteaubriand, ne songeait plus qu'à le faire entrer dans le Conseil. Quand il s'agit de choisir un ministre des affaires étrangères, ces divisions se reproduisirent surtout : MM. Portalis et de Martignac portaient encore M. Pasquier, et en seconde ligne M. de Rayneval; M. Hyde de Neuville soutenait M. de Châteaubriand; d'autres prononçaient le nom du duc de Mortemart. Le Roi choisit M. de Laval : le ministère n'avait pas d'objections à faire à ce choix; M. de Laval avait parfaitement servi le système ministériel à Vienne. On était fort content de son opinion modérée et conciliante. Une dépêche télégraphique lui fut adressée, mais on avait prévenu le duc de Laval; ses amis lui avaient insinué que tout ce qui se faisait n'était que provisoire, et que l'administration n'avait pas trois mois à vivre. Les journaux s'étaient également élevés contre ce choix. M. de Laval, éclairé et effrayé tout à la fois, refusa; nouvel embarras. Alors on songea de nouveau à M. de Rayneval : agréé par le Roi, pendant quatre jours il fut ministre des affaires étrangères. Mais les amis de M. de Châteaubriand, revenus à la charge, menacèrent de se tourner contre le ministère; M. Hyde de Neuville parla même de sa démission. On abandonna M. de Rayneval pour un de ces partis singuliers, un de ces provisoires qui perdent les Cabinets. M. de Laval ayant été obstinément refusé, Charles X ajouta : « Pourquoi

M. Portalis ne prendrait-il pas définitivement le ministère des affaires étrangères? je suis content de ses services, qu'il les continue définitivement. » Les circonstances vinrent seconder ces projets de Charles X. M. Henrion de Pansey venait de mourir; il laissait vacante la première présidence de la Cour de cassation. M. Portalis, et sa famille surtout, convoitaient cette dignité, retraite brillante après sa sortie du ministère qu'il ne voulait pourtant pas quitter. Le Roi, avec une habileté remarquable, car Charles X en avait beaucoup, la lui promit, signa l'ordonnance, mais il la retint par devers lui, afin de conserver un grand ascendant sur M. Portalis, et d'en faire son instrument. Dans cette situation, il n'eut pas de peine à engager M. Portalis à prendre le ministère des affaires étrangères, changement singulier, et qui déconsidérait encore l'administration ministérielle. Mais à qui confierait-on les sceaux? Une liste de trois personnes fut encore présentée; on y portait MM. Molé, Siméon et Bourdeau. Le Roi choisit le plus insignifiant de ces noms, M. Bourdeau. Évidemment Charles X ne voyait en tout ceci qu'un provisoire; il n'avait jamais considéré le ministère Martignac que comme une transition : maintenant il dissimulait encore, mais il voyait le jour de la délivrance. Il affaiblissait son Conseil avec un indicible bonheur, il multipliait de lui-même les difficultés; il le déchirait de sa propre main, et cependant il voulait le budget. Jamais il n'avait été mieux avec ses ministres. M. de Martignac s'illusionnait de plus en plus; il croyait avoir conquis la confiance du Roi, et Charles X ne les caressait ainsi que pour avoir ses lois de finances. Avec les plus simples notions de la Cour, de l'opinion et des Chambres, on pouvait dire que du jour de la nomination de M. Bourdeau, le ministère Martignac n'existait plus.

C'était alors la seule préoccupation du Roi que le budget et les lois de finances. On a demandé pourquoi le Cabinet ne donna pas alors sa démission; en aurait-il eu la volonté, et il avait trop d'illusion pour cela, il croyait son honneur engagé à ne point laisser la Couronne sans loi de finances; c'était une affaire de

convenance ministérielle. Les charmes de la parole royale se faisaient sentir ; le Roi comblait ses ministres d'attentions, leur parlait d'avenir, comme s'il y avait entre eux une ferme union politique. Au fond, toujours le même dessein de les renverser. M. Roy paraissait seul avoir sa confiance ; Charles X semblait compter sur lui pour une prochaine combinaison ; on flattait, on entourait M. Roy par tous les points ; il souhaitait le titre de duc et on le lui faisait espérer ; il se formait dans le Conseil un côté droit et un côté gauche ; MM. de Saint-Cricq, Bourdeau et de Vatimesnil étaient antipathiques à M. Roy ; leurs collègues s'en plaignaient, et eux se plaignaient de MM. Portalis et Martignac surtout. Ils n'étaient pas entièrement opposés à la combinaison Sébastiani dans laquelle ils seraient entrés. M. de Vatimesnil était sous l'absolue domination des jeunes écrivains du *Globe* qui envahissaient l'instruction publique. On reprochait à M. de Saint-Cricq ses liaisons avec M. Laffitte, ses indiscrétions sur les secrets du Cabinet, qui retentissaient dans les journaux. C'est dans cette position qu'on arrivait aux lois de finances. Trois projets servaient de base à toutes ces discussions : d'abord la demande en prorogation du monopole des tabacs, la fixation des crédits supplémentaires pour 1827 et 1828, enfin le budget de 1830. La première de ces discussions était fort ardue ; M. Roy s'y dévoua avec un grand zèle. L'impôt sur les tabacs rapportait annuellement 45 millions de produits nets au Trésor ; maintenu pour cinq ans par la loi de 1824, il fallait l'assentiment des Chambres pour en continuer la perception. Le projet de M. Roy tendait à proroger l'impôt jusqu'au 1er janvier 1837. La commission chargée d'examiner ce projet éleva de fortes objections ; M. de Cambon, nommé rapporteur, les fit connaître à la Chambre ; il s'agissait d'un privilége exclusif à concéder au Gouvernement ; il interdisait l'exercice d'un droit inhérent à la propriété ; il gênait la liberté de l'agriculture aussi bien que celle du commerce. « Nous ne pouvons admettre le monopole, s'écriait M. Charles Dupin ; c'est une atteinte portée au droit commun, au commerce et à l'industrie. » — « Il est nuisible au perfection-

nement des produits comme à celui des procédés de fabrication, ajoutait M. Degouves de Nuncques; il est étonnant de lui trouver pour défenseur un ministère qui veut rentrer dans l'ordre légal. »—« D'ailleurs, disait M. Benjamin-Constant, le Gouvernement fabrique toujours plus mal et plus cher que les particuliers; le monopole sur la production est une hostilité menaçante pour toutes les industries. » Tous ces députés demandaient qu'une commission d'enquête fût nommée, qui examinerait le projet « Quel est le remède proposé comme devant amener les plus notables résultats? répondait M. Roy, une enquête! mais après trente années d'essais et de changements successifs, ne sommes-nous pas éclairés autant qu'on peut l'être sur les faits? n'avons-nous pas entendu se débattre devant nous tous les intérêts? » — « Cela n'empêche pas, répliquait M. Benjamin-Constant, que votre loi viole la Charte et ruine les citoyens. Toute la question est de savoir si au lieu de grever la propriété par un impôt, on a le droit de la frapper de stérilité. » Dans cette question, la Chambre prêta aide et secours au ministère qui obtint une immense majorité. Le côté droit se joignit à l'administration, parce qu'il était de son intérêt d'aider à la confection du budget et à la perception de l'impôt dont il allait profiter. Le second débat sur les crédits supplémentaires comprenait un article qui se rattachait à un ministère odieux à la Chambre. J'entends parler de l'administration de M. de Peyronnet. Il s'agissait d'une question puérile de 179 865 fr. pour frais de construction, réparations et prix de fournitures faites à l'hôtel de la chancellerie sur l'ordre de M. de Peyronnet. La commission ne pensa pas que ce fût un cas de concussion; c'était un abus de pouvoir d'où résultait une dépense jugée inutile; elle ne croyait pas devoir refuser un crédit pour l'acquittement de ce mémoire; mais afin de préserver la fortune de l'État des atteintes que pourrait lui porter un ordonnateur public, elle proposait un amendement portant « que ce crédit serait accordé, sauf liquidation et à charge par le ministère des finances d'exercer telle action en indemnité qu'il appartiendrait contre le ministre qui a ordonné

la dépense sans crédits préalables. » — « Pour que nous puissions accorder ce crédit, disait M. Marschal, il faudrait au moins que la dépense pût être justifiée, et c'est chose impossible. » — « Il est vrai, répondait M. Sirieys de Mayrinhac, que les règles de bonne comptabilité n'ont pas été suivies; mais cette dépense aurait été régularisée, si M. de Peyronnet fût resté en position de régler ses comptes de 1827. » — « Tout ce qui compromet le salut du pays, répliquait M. Benjamin-Constant, la sûreté du trône, les garanties des libertés publiques, est une trahison; tout ce qui dilapide les finances et détourne les deniers de l'État de leur destination véritable est une concussion; sans cette doctrine, vous vous perdrez en subtilités vaines, ridicules. » — « Et puis, ajoutait M. Étienne, pourquoi un aussi grand luxe dans l'hôtel de la chancellerie? La simplicité est de bon goût dans l'habitation d'un ministre de la justice; ce n'est pas là que doivent entrer les frivolités changeantes et ruineuses de la mode. » — « Ce n'est ni une concussion, ni un revirement de fonds, disait M. Agier, c'est un acte de mauvaise administration; et je suis loin de contester à la Chambre le droit de refuser le crédit demandé. » — « Il y a eu, nous en convenons, illégalité, ajoutait M. Bourdeau, et nous sommes les premiers à le déplorer. Il serait à désirer que de pareils exemples ne fussent jamais donnés par ceux qui sont chargés de la haute administration. » M. Dupin aîné se présenta avec un amendement ainsi conçu : « A la charge par le ministre des finances d'exercer devant les tribunaux une action en indemnité contre l'ancien ministre son prédécesseur. » — « Nous devons saisir cette occasion, disait M. Dupin, pour poser un principe salutaire. La législation est insuffisante, et il est temps de mettre un terme à l'abus toujours croissant des crédits extraordinaires. » — « Il ne peut convenir à la dignité de la Chambre, répondait M. Roy, de prescrire des poursuites devant les tribunaux, lorsque ces tribunaux ne manqueront pas de se déclarer incompétents pour juger des questions de haute administration. » — « Il y a eu sans doute une grande irrégularité, ajoutait M. Hyde de Neuville, personne ne le con-

teste ; mais, la main sur la conscience, vous voyez bien que l'ex-garde-des-sceaux n'a pas fait tourner les fonds à son profit. » Lorsque je me trouve en face d'un autre temps avec ses Chambres prodigues, ses crédits supplémentaires, ses bills d'indemnité, j'ai besoin de lire plusieurs fois les noms des orateurs et leurs paroles, pour croire que ces mêmes hommes se montrèrent si susceptibles pour de si petites choses. Il y avait eu un peu d'irrégularité dans la conduite de M. de Peyronnet; mais il n'y avait pas eu de dilapidation ; était-ce la peine de faire tant d'éclat, de jeter tant de paroles ? C'est qu'il y avait des haines contre M. de Peyronnet, et qu'on voulait le rendre impossible aux affaires. Enfin venait le budget dont le vote allait mettre dans les dispositions du Roi le sort de son ministère ; il fut néanmoins défendu avec un grand zèle et un dévouement remarquable par tout ce ministère. Et comment en fut-il récompensé ? D'après l'exposé que fit M. Roy, le budget présentait encore un excédant de recette de un million 417 fr., quoique le sort des desservants eût été amélioré, l'instruction primaire encouragée, et la dotation de la pairie fixée par une loi. Le ministre ajoutait qu'on s'occupait sans relâche d'obtenir une meilleure répartition de l'impôt personnel et mobilier ; des commissaires avaient été envoyés dans les départements pour recueillir les renseignements nécessaires. Les dispositions qui devaient régler l'application et les conditions de l'amortissement à partir du 22 juin 1830, feraient l'objet d'une loi spéciale qui serait présentée ultérieurement[1]. Beaucoup de dépenses utiles à la prospérité de l'avenir auraient lieu successivement ; et pourtant le ministère ne demandait ni l'augmentation de la dette flottante, ni la négociation des quatre millions de rente accordés par le dernier budget. On arrivait donc à de notables résultats ; on n'avait besoin d'aucun crédit extraordinaire, quoique les divers services eussent été agrandis.

[1] M. Roy avait intention, dans la session suivante, de proposer l'annulation de l'emprunt de 4 millions de rente, et d'appliquer un autre emprunt facultatif et progressif aux grandes améliorations des routes et canaux.

« Toutefois, disait M. Humann, rapporteur, nous ne devons pas vous dissimuler que la prospérité de la France éprouve de fâcheux embarras. Sans être moins fécondes, les ressources de la richesse coulent avec moins d'abondance; l'essor de l'industrie se ralentit, l'esprit d'association diminue, le produit des impôts indirects décroît, signes trop certains de la décroissance du bien-être général. » La commission proposait une réduction sur les divers ministères de 4 millions 200 mille francs; on pouvait espérer d'économiser 40 à 45 millions, mais seulement par succession de temps, en opérant immédiatement toutes les réductions praticables, et en s'armant d'une rigueur inflexible contre l'abus des crédits supplémentaires. Il régna dans toute cette discussion un ton d'aigreur et d'irascibilité; la gauche se montra inexorable; ses orateurs firent entendre de violentes diatribes. MM. Roy et de Caux défendirent leurs divers départements avec force et talent; mais ils prévoyaient bien que leur règne était fini; les hostilités étaient trop rudes, et ils se trouvaient trop faibles. Tous les chapitres successifs de chaque ministère donnèrent lieu à de vives attaques; le budget des affaires étrangères sortit entièrement mutilé de cette délibération. Puis, vint le tour du budget de la guerre, sorte d'arène où se déchaîna la fureur des partis; la maison militaire du Roi, l'entretien des régiments suisses en furent les sujets principaux : le ministère combattit avec courage toutes les objections, et parvint à faire repousser les amendements. En résumé, la manifestation de cette opposition était effrayante; le ministère le comprit bien, quoiqu'il sortît victorieux de la lutte, car l'ensemble du budget fut voté à une majorité de 131 voix.

A l'occasion de cette discussion du budget, j'ai besoin de raconter deux anecdotes instructives. L'opposition de gauche avait démontré la nécessité de réformer quelques-uns des aides-de-camp du Roi et des Princes. M. de Caux exposa à Charles X qu'il était impossible de maintenir le cadre actuel de ses aides-de-camp; la plupart étaient vieux; il y en avait même deux ou trois de septuagénaires. « Vous me demandez là une chose diffi-

cile », dit Charles X. — « Votre Majesté doit se rappeler, continua M. de Caux, que sous le règne de ses ancêtres, le Roi, en temps de paix, n'avait pas d'aides-de-camp. Quand il allait à la guerre, il désignait quelques grands seigneurs de Cour qui se ruinaient à son service. » — « Cela est vrai, dit le Roi, mais les choses n'allaient pas comme aujourd'hui; d'ailleurs, voyons »; et le Roi effaça de sa main plusieurs de ses aides-de-camp et quelques-uns de son fils et de M. le duc d'Orléans. La Chambre s'était montrée vive, presque factieuse à l'occasion du budget de la guerre. M. de Caux en revenait tristement préoccupé : « Eh bien! dit le Roi à M. de Caux, comment avez-vous trouvé la Chambre? » Par un mouvement d'humeur le ministre répondit : « Abominable! » A ces paroles, Charles X tira M. de Caux à l'écart, et lui parla en ces termes : « Eh bien! vous convenez enfin, M. de Caux, que ceci ne peut pas durer; suis-je sûr de l'armée? » et, en disant ces mots, il lui prit les mains. M. de Caux vit qu'il avait commis une imprudence. « Sire, répondit le ministre, il faut savoir pourquoi? » — « Sans condition, répliqua le Roi! » — « Si Votre Majesté réclamait de l'armée quelque chose en lui montrant la Charte et au nom de cette Charte, elle obtiendrait obéissance absolue; mais en dehors je puis affirmer que non! en voici la preuve : j'ai fait dresser une statistique de l'armée; je ne parle pas des sous-officiers et soldats; mais, sur vingt mille officiers, il n'y en a pas cinq cents qui soient gentilshommes, et pas mille qui aient 600 francs de rente. Avec cela, faites de l'ancien régime. » — « La Charte! la Charte! continua le Roi; qui veut la violer? Sans doute c'est une œuvre imparfaite! mais je la respecterai; quant à l'armée, elle n'a rien à faire avec la Charte. » Je cite cette circonstance pour indiquer dans quelles dispositions d'esprit se trouvait Charles X, déjà même à l'époque du ministère Martignac.

Le Roi, maître du budget pour 1830, ayant devant lui une longue vie financière, s'occupa plus activement de son mouvement d'intérieur. Dès le mois de mars 1829, M. Ferdinand de Berthier avait rapproché M. de La Bourdonnaye du roi

Charles X; il le conduisait le soir par les appartements du valet de chambre et en frac. Le Roi avait pris une grande idée de la fermeté et du caractère du chef de la contre-opposition; il avait décidé le fougueux adversaire de M. de Villèle à se rapprocher tout à fait du centre droit. Un petit comité parlementaire, composé de MM. de La Bourdonnaye, de Chantelauze, de Montbel et Ravez, dut s'occuper de la fusion des nuances royalistes. Plusieurs Mémoires furent remis à ce sujet au Roi; on y constatait l'existence d'une majorité compacte dans le sens de la droite. M. Ravez prit le plus de part à ces statistiques; le Roi lui croyait une grande expérience des majorités, qu'il avait conduites pendant de si longues années. En même temps le Dauphin faisait demander une liste d'officiers-généraux pour le ministère de la guerre; il s'engageait même pour M. de Bourmont. Tout cela se passait sous l'administration de M. de Martignac, et sans que celui-ci en fût le moins du monde informé. Le prince de Polignac avait quitté Paris, succombant sous ce mouvement d'opinion publique qui s'était prononcée contre lui. Ce qui aurait dû être un puissant avertissement pour tout autre esprit, n'avait été d'aucun poids auprès du prince; il avait quitté la France plus que jamais pénétré de l'idée que seul il était à la hauteur des circonstances, et appelé en quelque sorte à sauver le pouvoir royal. J'ai lu tout ce que M. de Polignac a depuis fait écrire pour sa justification; j'ai toujours cru le prince exempt de ce qu'on peut appeler l'ambition personnelle : ce n'était pas un désir de tribune, une vanité d'honneurs qui le poussaient aux affaires. Mais ces sentiments n'agissent pas seuls sur le cœur humain; il en est un autre plus dangereux pour les hommes politiques, c'est l'opinion de leur importance, surtout lorsqu'ils sont pénétrés de l'idée qu'ils ont à remplir une mission. Une conscience sincère peut être ainsi appelée à de déplorables excès. M. de Polignac, préoccupé de l'idée qu'il fallait reconstituer l'aristocratie sur de grandes bases, à la manière anglaise, et refaire le système électoral, se croyait destiné à sauver le Trône par ces moyens. Mais ce qu'il y a de curieux à constater, c'est

que le prince ne savait que très-indirectement les mouvements du Château, qui se faisaient sans lui et par la seule influence du Roi : sa pensée se rattachait à une autre combinaison ministérielle. Avec quelque habitude des affaires, les amis de M. de Polignac s'aperçurent bien que les choses étaient arrivées à ce point, qu'un changement était imminent. On avait le budget jusqu'à la fin de 1830, c'est-à-dire qu'on avait devers soi l'impôt pour plus d'un an. Le ministère était dans l'impuissance d'aller; il avait perdu l'appui de la gauche par le retrait des deux lois municipale et départementale. Il cherchait bien l'appui de la droite; MM. Roy, Portalis et de Martignac avaient tâché de la rallier à leur majorité : la droite avait faiblement répondu à cet appel; elle ne leur pardonnait point des lois qu'elle appelait des concessions mortelles pour la monarchie. Cette vive expression de répugnance s'était fait sentir particulièrement dans un discours du marquis de Villefranche à la Chambre des Pairs. Vainement M. Bourdeau lui-même menaçait-il la presse, vainement recommandait-il aux procureurs-généraux la plus grande vigilance à poursuivre les journaux qui provoquaient ouvertement à la désobéissance aux lois, en attaquant avec une violence inouïe les impôts qu'elles établissaient : « Des brochures impies et séditieuses, continuait M. le garde des sceaux, outragent ce qui doit être entouré de tous les respects, et ces tentatives criminelles, heureusement impuissantes jusqu'ici, pourraient devenir dangereuses si elles n'étaient promptement réprimées. Je vous prie, en conséquence, de surveiller avec la plus scrupuleuse attention les écrits périodiques et non périodiques qui sont publiés dans votre ressort, et de déférer aux tribunaux tous ceux où vous reconnaîtrez un délit. » Tout cela n'apaisait point la Cour; l'intrigue contre le ministère Martignac continuait d'agir; elle se croyait sûre de la victoire, lorsque M. de Polignac arriva à Paris subitement le 27 juillet. Le prétexte de ce second voyage (car il y eut encore des prétextes) fut la santé du prince; ses médecins *lui avaient conseillé d'aller respirer l'air natal,* conseil *d'une naïveté étonnante*, lorsqu'on vit quelques jours après l'élé-

vation du prince de Polignac aux affaires, tâche laborieuse qui était autre chose qu'un repos. M. Portalis apprit d'une manière indirecte que M. de Polignac était arrivé à Paris; le prince ne lui fit aucune visite, quoique M. Portalis tînt le ministère des affaires étrangères. Le ministre s'en plaignit au Roi, qui invita M. de Polignac à laisser au moins une carte aux affaires étrangères : la carte fut laissée, mais encore une faute impardonnable de M. Portalis fut de ne pas instruire le Conseil de l'arrivée de M. de Polignac. M. de Belleyme en donna la nouvelle dans un dîner qui eut lieu à la préfecture de police; il révéla quelque chose de l'intrigue qui se tramait contre le Cabinet : les ministres trouvèrent encore plus qu'extraordinaire que M. Portalis ne les eût pas prévenus. La vérité était que M. de Polignac était arrivé à Paris sur une invitation personnelle du Roi. M. Portalis n'avait plus servi d'intermédiaire, Charles X avait écrit directement : c'était tout une intrigue en dehors de son ministère. Je dois dire que la ferme résolution prise par le Roi d'appeler M. de Polignac aux affaires n'avait jamais changé; la nécessité de former un nouveau Cabinet lui était plus que jamais démontrée. Tout avait été fait dans cette pensée; Charles X s'y était fortifié par tout ce qu'il avait vu et écouté. M. Ravez, qui avait longtemps présidé la Chambre des Députés, et alors plein de dépit contre le ministère Martignac qui ne l'avait pas élevé à la présidence, avait déclaré au Roi que la majorité appartiendrait à un ministère de toutes les nuances royalistes. Des statistiques avaient été faites pour corroborer cette confiance; d'ailleurs M. Royer-Collard, avec ses mots sententieux et vagues, n'avait-il pas déclaré que, quel que fût le ministère, et de quelque couleur qu'on le formât, il ne pouvait compter sur une majorité constante? Je crois qu'avec ces grandes définitions, ces mystérieuses expressions de *nécessité, impossibilité*, M. Royer-Collard fut toujours un très-mauvais conseiller. Les souvenirs du Conseil-d'État sont encore tout vivants; ils témoignent que M. Royer-Collard a toujours été un empêchement à toute délibération sérieuse et positive. On s'est étrangement trompé lors-

qu'on a dit et écrit que Charles X avait formé le ministère de M. de Polignac dans une pensée de coup d'État. Je puis affirmer et soutenir que ce malheureux Prince, esprit court et trompé, s'était persuadé qu'un ministère dans le sens du centre droit et de la droite, aurait la majorité dans la Chambre, et qu'il serait assez fort pour arrêter les concessions. Ce fut là sa pensée primitive, pensée mal éclairée surtout, mais en résumé constitutionnelle. M. de Polignac et ses amis en étaient eux-mêmes convaincus, et le personnel de l'administration que l'on préparait faisait bien voir qu'on croyait à une majorité.

Pendant ce temps le ministère Martignac continuait sa fragile existence; il était évident qu'après la session il devait chercher un appui et une force dans un remaniement qui l'aurait jeté à droite ou à gauche; il devait s'adjoindre ou à la coterie de M. Sébastiani ou à celle des Royalistes de l'extrémité. Eh bien! le ministère comme tous les pouvoirs se fit illusion; il croyait, parce qu'il avait fait un retour de principes et de volonté vers la droite, que celle-ci lui rendrait sa confiance. Le charme était que les ministres s'imaginaient avoir la pensée du Roi, en être l'expression; M. de Martignac surtout se disait puissant sur l'esprit de Charles X; M. Hyde de Neuville se croyait plus fort que jamais, et l'annonçait à qui voulait l'entendre. On devait sacrifier aux répugnances du Roi M. de Vatimesnil et M. de Saint-Cricq sur qui se portait particulièrement l'irritation de Charles X, et appeler quelques secours de la droite. Cependant, avec un peu de connaissance de leur position et de ce qui se faisait autour d'eux, ils auraient dû comprendre que l'arrivée de M. de Polignac était le signal de leur ruine. Le prince était bien à la campagne, mais tout se faisait au Château pour lui; on signait le rapprochement du parti La Bourdonnaye, du centre, des Villèlistes et de quelques unités du centre gauche; on faisait un ministère. Tandis que ces négociations s'achevaient au Château, le Cabinet Martignac ne pouvait parvenir jusqu'au Roi; toutes les mesures proposées étaient suspendues; Charles X ne *parlait plus d'affaires* à ses ministres; M. de Caux proposait un

travail pour la réforme de la garde royale, on le mettait de côté. Les Conseils même étaient insignifiants. M. de Martignac avait trop d'esprit pour ne pas comprendre enfin cette position; il en parla à M. Portalis, et voici ce qu'ils concertèrent. Le Roi avait annoncé à ses ministres l'intention où il était de faire un voyage en Normandie : le terme fixé approchait. Ne pouvait-on pas sonder Charles X sur ses intentions, et s'il refusait d'y aller, n'était-ce pas une déclaration formelle qu'il avait quelque dessein secret? Ensuite on avait renvoyé après la session le remaniement des sous-préfectures. Si le Roi s'y refusait encore, n'était-ce pas un nouvel indice qu'il retirait toute confiance à ses ministres? M. de Martignac fit ce double essai, et le Roi répondit sèchement qu'il avait changé d'intention sur son voyage en Normandie; « quant au travail sur les sous-préfectures, le moment paraissait mal choisi; on verrait plus tard. » Ces deux réponses éclairèrent M. de Martignac sur sa position; il les communiqua à M. Portalis. En même temps quelques avis de la police du Château annonçaient qu'un nouveau ministère se préparait. Le 6 août, M. Portalis était à sa campagne à Passy, lorsque les ordres du Roi l'appelèrent à Saint-Cloud. Charles X lui déclara qu'il avait formé un nouveau Cabinet et qu'il eût à prévenir le Conseil de sa résolution. Les paroles de Charles X furent gracieuses, mais fermes. Il répéta plusieurs fois à M. Portalis que le ministère dont il faisait partie n'avait pu faire le bien, qu'on l'avait engagé dans des concessions immenses, sans satisfaire les partis. Quand M. Portalis lui réclama sa promesse de la première présidence, le Roi lui dit avec assez de dureté, « que cette place de grande magistrature était assez importante pour qu'elle ne dût pas être donnée sans l'assentiment du nouveau Conseil; que d'ailleurs il n'avait pas été assez content de lui pour le récompenser si hautement. » Il fallut négocier, supplier pour obtenir l'exécution de la promesse royale. M. Portalis revenait de Saint-Cloud, lorsque M. Roy s'y rendait par ordre de Charles X. Admis immédiatement dans son cabinet, le Roi lui annonça la dissolution du ministère, et l'intention où il était de le conserver

au département des finances. « Mais votre Majesté ne garde auprès d'elle ni M. Portalis, ni M. de Martignac ? » — « Non, mon cher, répondit Charles X : mon ministère est fait, La Bourdonnaye prend l'intérieur. » M. Roy démontra au Prince les tristes conséquences de la combinaison qu'on préparait, l'impossibilité pour elle d'avoir une majorité dans la Chambre. Le Roi lui répondit : « Mon parti est arrêté, vous vous trompez, vous voyez mal la chose. » M. Roy ayant persisté dans son refus, Charles X ajouta : « Je comprends vos raisons, vous croyez ne pouvoir rester avec moi ; j'ai toujours été content de vos services, et c'est avec regret que je m'en sépare [1]. » Le Conseil se réunit dans la journée, et M. Portalis annonça à ses collègues que le Roi avait formé un nouveau ministère. Il y eut bien des désappointements, et cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour M. Hyde de Neuville, qui ne voulut point y ajouter foi. Quand les ministres se rendirent au Château pour remettre leurs portefeuilles, il y eut une scène plus ou moins convenable : le Roi traita fort mal M. de Vatimesnil ; il jeta quelques paroles dures à M. Feutrier ; il fut très-peu bienveillant même pour M. de Martignac : on voyait au fond un indicible plaisir de se séparer d'hommes qui n'avaient pas sa confiance. Pendant ce temps, M. de Polignac cherchait à compléter le Conseil dans lequel on l'avait admis ; car je ne cesserai de le répéter, le ministère du 8 août n'était pas tout son ouvrage. M. Roy ayant refusé le portefeuille des finances, M. de Polignac s'adressa à M. de Chabrol, qui était alors à sa maison de campagne d'Auteuil. Le 6 août au soir, M. de Chabrol entendit annoncer chez lui, de la part du Roi, le prince de Polignac ; il le connaissait à peine. Le prince lui déclara qu'il venait lui offrir le portefeuille des finances dans le nouveau ministère que le Roi préparait. Après un premier refus, M. de Chabrol ayant dû s'informer de quels personnages se composait le ministère, ajouta : « Avez-vous conservé M. de Martignac ? » — « Le Roi ne l'a pas jugé

[1] *Le lendemain* il fit appeler M. Roy pour lui annoncer qu'il l'avait *créé cordon-bleu, on lui fit* la promesse du titre de duc.

nécessaire. » — « Eh bien, dit M. de Chabrol, si M. de Martignac demeurait à la Chine, il faudrait équiper une flotte tout exprès pour aller le chercher. » Quand le personnel de la nouvelle administration fut exposé à M. de Chabrol, il répondit : « Mais je ne vois là aucun orateur, si ce n'est M. de Courvoisier ; je n'improvise pas ; vous n'avez donné aucune preuve que vous possédez la tribune, et comment voulez-vous, sans orateur, vous présenter devant une Chambre qui en possède tant ? » M. de Polignac déclara que le ministère n'était pas son ouvrage, et qu'il avait été fait sans lui ; alors M. de Chabrol l'interrompit : « Mais comment, prince, vous qui étiez appelé à former un ministère, et qui pouviez justement prétendre à en composer un, avez-vous consenti à subir des choix que vous n'aviez pas faits ? » M. de Polignac se retrancha dans la volonté du Roi ; il raconta plusieurs particularités sur la composition du ministère. Trois candidats avaient été présentés à M. le Dauphin pour le ministère de la guerre : MM. d'Ambrugeac, Dode de La Brunerie et de Bourmont. On écarta M. d'Ambrugeac, parce qu'il s'était trop *compromis* dans les mesures libérales de M. de Caux ; M. Dode de La Brunerie, parce qu'il appartenait à une arme spéciale ; pitoyable motif en présence de la vive impopularité qui accablait M. de Bourmont ! A l'occasion de M. de Bourmont, dois-je rappeler un mot qui peint tout entier Charles X. Quand la presse s'attaqua si énergiquement à la défection de Waterloo, le Roi dit à un de ses ministres : « Il faut que je préserve un peu Bourmont de cet orage ; faites rédiger un article dans les feuilles du ministère pour dire que Bourmont n'a passé de l'autre côté à Waterloo que sur mon ordre. » — « Gardez-vous bien d'une telle démarche, répondit le ministre ; Votre Majesté veut-elle assumer sur elle toute l'impopularité de M. de Bourmont ? » Je rapporte ce fait pour indiquer la portée politique de Charles X ! M. de Chabrol n'accepta pas d'abord la proposition de M. de Polignac ; il fut mandé le soir au Château de la part du Roi. Quand Charles X le vit entrer dans son cabinet, il vint à lui avec un accent de colère affectueuse : « Comment ! c'est

vous, Chabrol, qui refusez un ministère, et qui ne voulez pas me servir? Quand on m'a dit cela, je n'ai pas voulu le croire, et je ne le crois pas encore : vous, m'abandonner ainsi! Je viens de donner congé au ministère Martignac, il faut que j'annonce ce soir le nouveau Cabinet; je compte sur vous »; et M. de Chabrol n'eut pas le courage de refuser. Le soir, le ministère Polignac fut annoncé à l'ordre, et M. Roy ne vit plus Charles X que pour faire régler les pensions et les récompenses des ministres remplacés.

Ainsi sortait des affaires politiques le ministère de M. de Martignac. La justice, la justice éclatante commence pour lui; il était arrivé à une époque difficile; tous les ressorts du Gouvernement avaient été déplorablement usés; il eut mission de relever la dignité du pouvoir : pour cela il devait d'abord constater sa franchise et sa sincérité; là fut son travail, son œuvre laborieuse. Il était en présence d'un parti exigeant, impérieux parce qu'il avait été longtemps opprimé, et en face d'une Cour méfiante à qui l'on faisait croire que chaque pas en avant conduisait à la Révolution. Il fut entouré d'intrigues et en présence d'une majorité conduite elle-même par l'esprit de coterie; lui, au milieu de tous ces embarras, de ces tiraillements, n'apportait que sa faiblesse et sa loyauté. Je ne crois pas qu'on puisse refuser de rendre cette justice au ministère Martignac, qu'il fut plein d'honneur; son tempérament n'était pas la force, et ce qui le perdit ce fut d'en avoir quelques velléités. Tout le monde eut des reproches à se faire; tous les partis commirent des injustices à son égard; il ne répondit que par un invariable système de réparation et de concorde. Tous ses choix furent convenables; ses lois, nettement rédigées et libéralement conçues, servent encore de bases à notre législation. De notables principes furent posés, la royauté devint populaire. Le ministère avait conçu le grand projet de renouer à toute éternité le principe de la légitimité et de la Charte, il en avait loyalement cimenté la pensée : la royauté et les partis le méconnurent. La postérité a pourtant commencé pour ce système; je ne sache pas d'époques plus

populaires que celle du ministère Martignac : des améliorations furent partout accomplies ; au ministère des affaires étrangères tout fut conduit avec honneur et habileté ; la Grèce trouva une existence et des frontières agrandies ; l'Espagne s'engagea par un pacte régulier à payer ses dettes, jusqu'alors vainement réclamées ; on se présenta comme médiateur dans l'affaire d'Orient ; une grande pensée occupait la diplomatie : on pouvait entrevoir les frontières du Rhin ; un remaniement de l'Europe eût alors été possible par les nouveaux territoires que la Russie pouvait acquérir aux dépens de la Porte. La marine avait grandi sous la main active de M. Hyde de Neuville qui avait continué les améliorations de M. de Chabrol. Le système réparateur de M. de Caux faisait cesser les griefs de l'armée : on s'occupait du sort des officiers. Le conseil supérieur de la guerre était une belle conception ; M. de Caux s'était tracé un plan dont il ne dévia jamais : exécuter avec fidélité la loi de 1818 sur l'avancement, diminuer les dépenses, créer un cadre de réserve, concerter un code pénal militaire, favoriser les officiers en demi-solde pour les faire rentrer dans les cadres, et assurer à ceux qui n'y pouvaient rentrer des moyens d'existence. Les cadres des officiers-généraux furent considérablement amoindris, ainsi que les états-majors de place, l'intendance militaire, et les cadres de la maison du Roi ; enfin, quelques jours avant le 8 août, le ministère faisait signer cette grande ordonnance sur l'artillerie, qui, en produisant une économie de 1 800 000 francs, faisait jouir cette arme de tous les perfectionnements qu'elle avait éprouvés en Europe. Les opinions n'étaient plus un motif d'exclusion militaire, et le colonel Marbot lui-même, qui avait tant de reproches à se faire pendant les Cent-Jours contre les Bourbons, fut mis à la tête d'un régiment. Les choix de M. Portalis à la justice étaient dictés par la plus haute conscience du magistrat, toutes les fois que l'esprit de famille ne venait pas s'y mêler. L'ordre et la plus stricte sévérité avaient été apportés dans les finances par M. Roy. M. de Vatimesnil avait protégé tous les enseignements, et ses ordonnances avaient complétement séparé l'ordre religieux de

l'ordre civil. M. Feutrier surveillait la difficile exécution des ordonnances contre les jésuites. Enfin quelle plus habile spécialité que celle de M. de Saint-Cricq? Et pourtant ce ministère qui, pris individuellement, présentait une certaine somme de forces politiques et de talents incontestables, était sans cohésion, sans unité : il ne représentait ni la confiance du Roi, ni la confiance des Chambres; il n'avait aucun appui à la Cour, aucune puissance de majorité que celle qu'il obtenait par des concessions et de bonnes lois; or, en politique, les affaires se font plus par les hommes que par les choses, et c'est ce dont on ne veut pas assez se persuader. Le ministère Martignac tomba, parce qu'il ne comprit pas assez les intrigues de cour, et qu'il n'adopta pas avec assez de fermeté le principe incontestable de la majorité parlementaire.

CHAPITRE XXV.

MINISTÈRE DE M. DE POLIGNAC.

Composition du Cabinet. — M. de la Bourdonnaye. — De Bourmont. — Agitation du pays. — Opposition. — Préparatifs de la session. — Ouverture des Chambres. — Adresse. — Discussion. — Prorogation. — Mémoire du Cabinet. — Affaire diplomatique. — Question d'Alger. — Élections de 1830 — La Royauté acculée. — Avis divers. — Préparatifs des ordonnances. — Conseil des ministres. — Ordonnances de juillet.

Août 1829 — Juillet 1830.

J'AI à raconter le dernier ministère de la monarchie des Bourbons. Plus la catastrophe a été prompte, sinistre, plus il faut être grave, réfléchi, sur les causes qui l'ont produite ; j'ai à dire les fautes d'hommes politiques malheureux et proscrits ! Je n'aggraverai point leur position par de douloureux reproches : Dieu n'a pas donné à tous ces hautes vues d'avenir qui sauvent les Empires ; il nous a faits chacun avec nos défauts, nos petitesses et nos imprudences. En tout ceci il y a fatalité et leçon ! L'antique monarchie des Bourbons a péri dans les mains de M. de Polignac, pour démontrer que ce n'était point une contre-révolution qu'on avait faite en 1814, mais une restauration ; c'est-à-dire, le triomphe complet d'un système d'oubli, la fusion des intérêts anciens et nouveaux dans une commune destinée ! Il y avait deux côtés dans cette conception du 8 août : la pensée politique et le personnel du ministère. M. de La Bourdonnaye ayant exposé combien la question religieuse avait compromis l'administration politique, on supprima le ministère des

affaires ecclésiastiques; M. Frayssinous n'eut que la nomination aux emplois vacants, une espèce de feuille des bénéfices. On avait également reconnu, dans la discussion du budget, l'inutilité d'un ministère spécial pour le commerce. Un ministère pour deux ou trois divisions sans travail! On dut le remplacer par un simple bureau avec un président. Quant au personnel, il suscitait une profonde opposition. J'ai déjà plusieurs fois parlé de M. de Polignac; il y a peu à dire pour achever ce portrait. Caractère poli, inoffensif, avec une singulière préoccupation de lui-même, et au fond de cette tête politique de M. de Polignac il n'y avait rien; du liant dans les manières, aucun dans les principes; peu de connaissance des hommes, et des combinaisons parlementaires moins encore; il s'était un peu frotté en Angleterre avec quelques capacités de cabinet; sa correspondance était bonne, ses dépêches parfaites; il avait pris à Londres un certain enthousiasme pour le système aristocratique qu'il croyait être appelé à rétablir en France. Mal entouré, mal conseillé, il se laissait aller à la flatterie de courtisans, à de folles idées qui arrivaient sous le prestige des titres d'*altesse* et de *prince;* une absolue confiance en ses conceptions monarchiques, parce qu'il avait foi en lui, et plus à la royauté qu'en lui-même; pénétré des vues de bien public, des intérêts du commerce, de l'industrie et de grandes entreprises, et avec ces idées de progrès, mêlant de mesquines conceptions; voulant le bien et la grandeur du pays, mais le prenant à rebours; se croyant appelé à lui donner de nouvelles destinées! pieux jusqu'à l'exaltation, et faisant de tous les événements des décrets de la Providence, et de sa conduite politique une mission. Triste préoccupation du cœur humain qui justifie toutes les fautes et prépare toutes les catastrophes! Avec M. de Polignac entrait au Conseil M. de La Bourdonnaye; ils n'avaient l'un pour l'autre aucun penchant; il existait même des incompatibilités. Je ne sache rien, et je parle en politique, d'aussi insociable que le caractère de M. de La Bourdonnaye; il n'est pas d'homme de cabinet auquel il pût être supportable, dans une position surtout de rivalité; et ici,

on ne pouvait se le dissimuler, M. de Polignac et M. de La Bourdonnaye étaient en présence dans une route commune d'avenir et de pouvoir. Jamais amour-propre plus irritable que celui de M. de La Bourdonnaye; avec une grande présomption de ses forces, aucune résolution puissante; de la mauvaise humeur, mais point de volonté; un grand talent d'attaque à la tribune, mais antipathique à tout ce qu'on appelle capacité ministérielle; ne sachant rien prévoir, rien arrêter; tête politique à grands mots, avortant la force, nullité de conseil et de cabinet. C'était un de ces caractères sur lesquels Charles X s'était le plus étrangement trompé. Il avait une haute idée des conceptions monarchiques, et de la fermeté surtout de M. de La Bourdonnaye; cette rude parole, qu'il avait fait entendre pendant six ans du ministère Villèle, lui avait créé une immense réputation; on le disait un bras de fer qu'on opposait à la révolution; puis on le vit à l'œuvre, indécis, sans résolution, n'ayant ni plan ni projet, laissant aller son ministère à tous les vents. M. de Bourmont avait à lui seul plus de supériorité que ses collègues. Il avait de l'esprit et un dévouement profond à la dynastie; il connaissait son temps, ses idées et ses besoins; il y mêlait le sentiment vivement éprouvé d'effacer dans les gloires et dans l'honneur de la monarchie un triste souvenir qui pesait autant sur son cœur que dans l'histoire. M. de Bourmont était un esprit à résolution forte; un appui courageux et habile pour toutes les crises ministérielles; excellent militaire à vues élevées, mais n'ayant aucune condition de tribune et de parlement, à ce point que M. de Bourmont ne pouvait pas même parler dans le Conseil; la parole ne venait point à sa pensée. M. de Montbel, maire de Toulouse, ne s'était fait jusque-là remarquer que par une probité scrupuleuse, des liaisons fort agréables et fort douces. Il était la véritable expression du centre droit royaliste : on faisait la maladresse de le porter à l'instruction publique. M. de Montbel avait défendu les jésuites et vivement attaqué les ordonnances du mois de juin : c'était une doublure de M. de Villèle; on l'avait pris comme son image, parce qu'on s'était

imaginé que M. de Villèle serait un dissolvant pour les forces unies du parti royaliste. Au reste, M. de Montbel était tout neuf dans les affaires, et ce n'est pas avec des hommes neufs qu'on joue les grands coups de fortune des États. M. de Courvoisier était mis là comme expression du centre gauche. Les esprits bornés s'imaginent qu'il suffit de prendre un homme et de l'arracher à son parti pour entraîner avec soi tout ce parti. Il n'en est rien : quand un nom se sépare des opinions qui l'on fait, il ne se donne que lui ; d'ailleurs, le bruit public était que M. de Courvoisier s'était modifié au moins en ce qui touche la religion ; on disait ses affiliations avec les jésuites, ses repentirs de son ancien libéralisme : sans doute cela était exagéré, mais cela passait pour constant, et c'est tout comme la vérité. M. de Courvoisier s'en aperçut bien quand il voulut s'adresser à ses anciens amis politiques pour demander appui. Au reste, c'était un talent de tribune, non pas saillant et supérieur, mais abondant ; jamais facilité semblable à celle de M. de Courvoisier. Un homme d'esprit la comparait à un robinet d'eau tiède qui coule mollement et constamment : par cela même M. de Courvoisier était incapable de toute résolution violente et de se lier à un système en dehors de la constitution[1]. Je ne parlerai point de M. de Rigny ; il n'accepta pas le portefeuille qu'on lui confiait ; il avait pourtant donné sa parole à M. de Polignac, mais alors il devait entrer avec une autre combinaison. Ce refus fit un tort infini dans l'esprit du Roi à M. de Rigny. Le Dauphin, caractère faible qui aurait dû conserver son rôle admirable d'opposition, s'était alors jeté tête perdue dans le nouveau ministère ; il adressa des mots très-durs à M. de Rigny : « Vous pouvez, lui dit-il, renoncer à tout avancement pour deux règnes. » On appela, pour le remplacer au ministère de la marine, M. d'Haus-

[1] Les sceaux avaient été destinés dans l'origine à M. Ravez. M. Ravez refusa ; l'ancien président de la Chambre, qui avait été l'agent principal de la combinaison du ministère du 8 août, s'abstint d'en faire partie pour ne pas en subir la responsabilité. Il fut créé Pair de France.

sez, préfet de la Gironde, appartenant aux centres par ses opinions; esprit de peu de valeur, sans couleur prononcée, et visant à l'activité d'affaires. On plaçait M. de Chabrol aux finances. Administrateur remarquable, on le mettait au Trésor pour inspirer la confiance; avec le mouvement ministériel, il pouvait y avoir crise, et l'on était aise d'avoir là une capacité en dehors des partis. C'était chose curieuse que ce ministère, composé dans une vue d'unité et de force, destiné surtout à la triste possibilité des coups d'État, et qui présentait dès son origine des ferments de discordes, des caractères de faiblesse et d'incapacité. Je conçois une pensée d'unité confiée à des hommes d'unité, une forte résolution mise dans des têtes de fer; mais jeter une contre-révolution dans les mains de grands enfants, confier les folies à la faiblesse, c'est ce que l'histoire n'avait point encore vu. Au reste, la pensée du 8 août fut celle-ci : le Roi dit : « J'ai essayé des concessions, elles n'ont point satisfait, je ne veux plus en faire. Je prends des hommes de mon choix, les Chambres leur doivent confiance »; pensée malheureusement exagérée sur le droit de la prérogative royale! comme si le gouvernement représentatif n'était pas un grand système de concessions et de majorité!

M. de La Bourdonnaye ne tarda pas à publier le plus insignifiant manifeste adressé à tous les préfets : « Placés entre les libertés publiques et les écarts de la licence, le devoir des préfets était de faire exécuter les lois sans acception d'opinions et de personnes; ils devaient réprimer en administrateurs éclairés, juges et appréciateurs des circonstances, mais toujours dirigés par l'intérêt public et un courageux dévouement. L'intention du Gouvernement n'était point de troubler les situations établies ni de faire une réaction. La confiance de l'administration ne pouvait être accordée qu'à ceux qui sauraient la mériter. Ce serait donc avec une véritable peine, ajoutait le ministre, que je verrais MM. les préfets placer, ou offrir au choix du Roi, les sujets qui ne réuniraient pas à l'aptitude nécessaire pour bien remplir leurs emplois un attachement vrai à notre auguste dy-

nastie et aux institutions qu'elle nous a données. » C'était un langage bien plat pour un ministre de force! On s'attendait à des coups de tonnerre, et l'on avait des phrases de bureaux. Comme corollaire à ce langage, et pour le personnifier en quelque sorte, M. de La Bourdonnaye, après avoir fait quelques tentatives auprès de M. de Belleyme, désigna pour le poste important le préfet de police, M. Mangin, célèbre par ses discours sur les complots et les machinations de la gauche; sorte de surveillant qu'on plaçait là pour surprendre les conspirations. La direction intime des affaires de l'intérieur fut également confiée à M. Trouvé, ancien préfet, ardente expression des passions politiques à toutes les époques. Aucune destitution significative ne marqua l'arrivée du ministère; on voyait des noms effrayants, et puis ces ministres se croisaient les bras, croyant qu'il ne s'agissait que d'une simple difficulté parlementaire. Bientôt l'éloignement de tous vint signaler l'isolement dans lequel on allait abandonner le pouvoir. Plusieurs conseillers d'État donnèrent leur démission, parmi lesquels MM. Bertin de Veaux, Villemain, Alex. de Laborde, Hély-d'Oissel, Agier, de Salvandy. M. de Châteaubriand, qu'on avait espéré retenir à son ambassade de Rome, envoya également sa démission, regrettant de ne la pouvoir déposer aux pieds de S. M. Ainsi, tous les choix politiques qu'avait faits le ministère Martignac s'éloignaient du mouvement des affaires. Vainement M. de Courvoisier cherchait-il à renouer ses vieilles liaisons du centre gauche; il avait éprouvé partout des refus complets, absolus. Tout paraissait impossible avec un tel ministère; on ne pouvait conquérir une seule unité. Pour comble de douleur, le ministère s'était emparé de la rédaction d'un journal obscur, fait sous le patronage de deux membres de l'Académie des Inscriptions, MM. Abel de Rémusat et Saint-Martin; et ce journal commença une polémique sans habileté, développant les projets les plus insensés sur la prérogative royale, sur le pouvoir constituant. Ainsi le ministère n'agissait pas, et son mauvais vouloir semblait se *montrer à chaque* ligne. On lui croyait de sinistres desseins sans

la force de les exécuter, ce qui est la plus déplorable position dans la vie politique des États.

Un concert de réprobation publique accueillit le ministère La Bourdonnaye et Polignac? La presse s'empara de toutes les circonstances de la vie et des antécédents des ministres; elle fit entendre ses menaces, ses fureurs, mêlées aux accents solennels de sa plainte; et comme si elle s'était sentie bien forte, elle parla cette parole de mépris qui provoque les folies, sûr qu'est déjà un parti de triompher. « Coblentz, Waterloo, 1815, disait le *Journal des Débats*, voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère! pressez-le, tordez-le, il ne dégoutte qu'humiliations, malheurs et dangers. » Puis, dans un autre article, il laissait entrevoir la possibilité du refus de l'impôt: « Le peuple, disait-il, paie un milliard à la loi, il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Ainsi les voilà encore brisés ces liens d'amour et de confiance qui unissaient le prince à son peuple!... Malheureuse France, malheureux roi! » Et le *Constitutionnel* ajoutait: « Puisque nous étions destinés à subir le ministère de l'extrême droite, il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard. » — « Peut-être, disait le *Courrier français*, a-t-on à se féliciter de cette résolution. Il était déplorable qu'un pays comme la France fût sans cesse ballotté par des ministres faibles, au gré des intrigues de cour. L'opinion publique et la Chambre élective elle-même s'étaient amollies par ce régime d'espérances et de ménagements méticuleux. Maintenant il s'agit de foudroyer un ministère qui est un sujet d'alarme pour le pays. » Et par une moquerie spirituelle, le *Figaro* nous reporta au vieux régime; il nous peignit le temps des bastilles, des marquis, et il s'écriait en finissant: « Un docteur oculiste a été appelé pour opérer de la cataracte un célèbre personnage. » Les journaux, qui étaient presque délaissés sous M. de Martignac, reprirent toute leur vogue populaire; on les lisait avidement, parce qu'ils s'associaient à la pensée publique[1]. En cette vive polémique, la

[1] Alors circulèrent les mots, les jugements qu'on attribuait à des

presse avait spécialement attaqué MM. de La Bourdonnaye et de Bourmont. M. de Polignac ne voyait pas avec déplaisir cette guerre contre des collègues fort gênants et qui n'étaient pas son ouvrage. Si ces deux places devenaient vacantes, on pouvait appeler des noms de majorité, plus forts de talents et d'importance; il se formait déjà dans le Conseil un côté modéré et tout parlementaire, qui secondait le prince de Polignac et voulait éviter la crise. La pensée dominante était de se débarrasser d'abord de M. de La Bourdonnaye, qui gênait tout arrangement de majorité: on ne pouvait aller si vite; fallait-il oublier que M. de La Bourdonnaye avait été un des pivots de la combinaison ministérielle? Cette époque vit paraître une nouvelle feuille destinée à jouer un rôle d'énergie; j'entends parler du *National*, sous la direction de M. Thiers. On a fait une trop large part à cette influence d'abord inaperçue. Il y eut des articles remarquables, mais avec des idées qui n'étaient ni neuves ni mieux exprimées. Cet axiome, *le Roi règne et ne gouverne pas*, dont on a fait honneur à M. Thiers, était partout, depuis la *Minerve* jusqu'au *Conservateur;* mais à cette époque agitée, tout ce qui fortifiait l'opposition était saisi comme une arme puissante, comme une nouveauté. Dans une couleur plus modérée, le *Temps* parut également sous le patronage du centre gauche de la Chambre; il était parfaitement dirigé, avec une rédaction soignée, et peut-être un peu trop philosophique, sous la plume de M. Guizot. Le *Globe*, devenu politique depuis le ministère Martignac, secondait ce mouvement d'idées et de progrès. On vit une guerre à mort contre l'administration de tous les ministres. Ils ne pouvaient faire un acte, toucher à un fonctionnaire, sans qu'aussitôt il ne se fît un soulèvement immense d'opinion; c'était de l'injustice, sans doute, mais un pouvoir habile doit savoir qu'il est tel nom propre condamné à l'impuissance du bien; et voilà pourquoi, sous un système de majorité, la question des noms est

personnages politiques. On prêta à M. Royer-Collard celui-ci: *C'est un effet sans cause.*

si importante. A l'encontre, le ministère avait pour lui, avec plus ou moins de dévouement, 1°. la *Quotidienne*, expression mitoyenne de la contre-opposition La Bourdonnaye et du ministère Polignac, soutenant le cabinet de toutes ses forces; 2°. la *Gazette de France*, saluant d'abord le ministère comme une grande digue à la révolution: « plus de concessions, plus de réactions! s'écriait-elle »; mais suivant le mouvement de l'intrigue villèliste, elle opposait la capacité d'affaires qu'elle avait toujours défendue, à la mesquinerie royaliste de la conception Polignac. A l'appui de cette force ministérielle venaient encore les brochures, et même les mandements épiscopaux. M. l'archevêque de Toulouse, ardent ministériel, s'écriait: « Ils sont véritablement dignes de la confiance du monarque et des espérances des chrétiens, ces ministres si bassement outragés par des hommes qui ne veulent ni monarchie ni christianisme. Nous n'en doutons point, ces nouveaux dépositaires du pouvoir auront la gloire de replacer la patrie sur ses véritables bases; nous en prenons à témoin les sinistres présages des esclaves de l'incrédulité, qui déjà s'annoncent comme ne pouvant supporter une patrie où le trône et l'autel se prêtent un mutuel appui. » Indépendamment de la presse libérale, et d'accord avec elle, marchait l'active organisation électorale. Dans le style des journaux ministériels, on appelait cela le comité-directeur; mais autre chose était le comité-directeur conspirant par les sociétés secrètes, et qui avait disparu en 1821, et un comité légal, public, avoué; la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. Quelle niaiserie politique n'était-ce pas de confondre avec une conspiration le corps électoral et le comité qui en était l'émanation, alors même qu'il s'organisait en parti ou en faction comme en Angleterre! La presse et les comités électoraux furent d'accord sur le but commun, qui n'était pas, pour tous, je le répète, le renversement des Bourbons, mais le triomphe des principes du centre gauche et de la gauche. Ils se manifestèrent bientôt par un acte dont la portée était haute: l'association pour le refus de l'impôt. Le *Journal du Commerce* fut le premier qui publia un de ces actes; c'était la déclaration

des départements de la Bretagne. On y disait : « La résistance par la force serait une affreuse calamité ; d'ailleurs, elle deviendrait sans motifs lorsque les lois restent ouvertes à la résistance légale. » Les membres de l'association s'engageaient à souscrire individuellement pour la somme de 10 fr., et subsidiairement pour le dixième du montant des contributions qui leur étaient attribuées par les listes électorales. Cette souscription formerait un fonds commun qui servirait à indemniser les souscripteurs de frais qui pourraient rester à leur charge par suite de leur refus d'acquitter les contributions publiques illégalement imposées. Tous les journaux répétèrent cet acte de résistance, et les associations couvrirent la France. Celle de Paris s'organisa rapidement, ayant à sa tête les députés de la Seine et les grands propriétaires. C'était là le moyen le plus simple d'enlacer le Gouvernement de telle sorte que tout acte en dehors des lois deviendrait impossible. Le ministère en fut frappé, quoiqu'il manifestât extérieurement une grande confiance en lui-même, et surtout du mépris pour toutes les résistances qui s'organisaient autour de lui. Il fit dire que l'acte d'association était une invention faite à Paris, et qu'il n'existait en aucune manière. Que conclure de là ? que l'effet n'était pas produit ? Erreur bien grande ; l'association pour le refus de l'impôt était la résistance la plus simple, la plus facile, celle qui allait le mieux aux masses, qu'elles sentaient le plus intimement, et l'on s'en moquait ! Ainsi le pays était en mesure contre toutes les folies : il y avait des hommes aux affaires qu'on supposait animés de mauvais desseins, et l'on se tenait prêt à toute circonstance. Et cette opinion si préparée, si résignée à toutes les chances, ne se montrait pas toujours silencieuse ; elle éclata enthousiaste lors du passage de M. de La Fayette à Lyon. Tandis que Charles X contremandait son voyage en Normandie dans la crainte d'un mauvais accueil ; tandis qu'un silence absolu, grave enseignement, accompagnait ses processions solennelles et ses promenades de palais, M. de La Fayette traversait en triomphateur les départements de l'Isère *et du Rhône*, premiers théâtres de la révolution ; en arrivant à

Grenoble, une escorte de cavaliers, tous jeunes gens de la ville, le reçut aux portes, et le maire de Vizille, berceau du mouvement de 1789, lui présenta, au nom de la cité, une couronne de chêne en argent, produit d'une souscription. A Lyon, la réception fut plus brillante encore: la population était accourue; la jeune génération était pleine d'ardeur; elle avait comme un besoin de saluer le chef de la vieille opposition libérale et de la république; une calèche presque royale, attelée de quatre chevaux blancs, avait été préparée pour celui qui s'appelait le modeste citoyen. Arrivé aux portes de la ville, M. de La Fayette fut harangué au nom des habitants: « Aujourd'hui, répondait-il avec une grâce tout aristocratique, après une longue diversion de brillant despotisme et d'espérances constitutionnelles, je me trouve au milieu de vous dans un moment que j'appellerais critique, si je n'avais reconnu partout sur mon passage, si je ne voyais dans cette puissante cité cette fermeté calme et même dédaigneuse d'un grand peuple qui connaît ses droits, sent sa force et sera fidèle à ses devoirs; mais c'est surtout dans la circonstance actuelle que j'aime à vous exprimer un dévouement auquel votre appel ne sera jamais fait en vain. » M. de La Fayette voyait ici l'avenir. On a souvent demandé si à cette époque il y avait une conspiration : on l'a cru; le pouvoir tombé l'a fait écrire ; l'on ne sait donc pas qu'il y a des temps où tout conspire, même les pierres, et cette conspiration parle haut, ne se déguise pas, car ce n'est qu'une lassitude du pays! Je le répète, la conspiration coupable, secrète, contre la dynastie, avait cessé d'exister. On admettait les Bourbons comme un fait accompli. Il n'existait plus ni comité insurrectionnel, ni sociétés secrètes; on voulait la liberté, les résultats de la révolution, le triomphe absolu du gouvernement constitutionnel et des majorités. La faute de Charles X fut de rendre incompatible son gouvernement avec ce besoin du pays. Et il ne faut pas croire que cette multitude saluait seulement M. de La Fayette, personnage vieilli et usé; elle voyait en lui la révolution incarnée, à laquelle on l'avait habituée à croire depuis trente ans.

Dans cette situation difficile, au milieu de ces symptômes alarmants, il y a quelque chose de bien curieux, c'est la béatitude ministérielle, cet esprit de tranquillité qui s'occupait de petits détails et des travaux de bureaucratie. Quand des hommes politiques rêvent des orages, ils doivent y absorber leur vie. M. de Polignac nous fait raconter les améliorations qu'il fit subir au ministère des affaires étrangères ; le sol monarchique tremblait, et le ministre des affaires étrangères se vantait d'avoir supprimé la division de la chancellerie et créé deux grandes directions politiques qui renfermaient chacune trois sous-directions ; comme le travail de ces trois sous-directions passait sous les yeux du directeur, il était facile de coordonner leurs correspondances et d'échapper aux erreurs qui avaient lieu auparavant. Puis, M. de Polignac institua une école de diplomatie ; les jeunes gens qui se destinaient aux ambassades ne devaient être admis à ce haut enseignement qu'après un examen préalable. Deux cours furent établis : le premier était consacré au droit public et au droit français dans ses rapports avec les lois des pays étrangers ; l'autre, sous le titre de cours d'instruction diplomatique, embrassait l'histoire des divers traités. Chaque élève devait suivre ces cours pendant deux années consécutives, et à certaines époques, tous, d'après les règlements, subissaient un examen public. Alors ceux qui avaient fixé l'attention du ministre prenaient le rang d'élèves diplomatiques ; admis à travailler dans les bureaux du ministère, ils acquéraient les connaissances nécessaires pour être nommés secrétaires surnuméraires ; on les envoyait ensuite à l'étranger pour y compléter leur éducation. Le ministre des affaires étrangères s'occupa aussi de l'achèvement du Code consulaire. En vérité, il s'agissait de la monarchie, on entrait dans une lutte terrible, et l'on jouait aux petites affaires, aux améliorations de bureaux. La situation devenait de plus en plus grave, lorsque des dissidences sérieuses se manifestèrent à l'occasion de la présidence du Conseil. J'ai dit dans l'origine que les deux caractères et les positions *surtout de MM.* de La Bourdonnaye et de Polignac étaient in-

compatibles; l'un et l'autre visaient à la haute influence dans le Cabinet. M. de La Bourdonnaye, homme de chambre, ayant les habitudes de la tribune, au moins des discours écrits et des combinaisons parlementaires, peu porté pour les idées religieuses; M. de Polignac, esprit de cour et d'église, ne comprenant pas qu'un autre que lui-même pût prétendre à diriger le Conseil. Au reste, les prétentions de M. de Polignac à la présidence dataient de l'avénement du ministère. MM. de Courvoisier et de Chabrol les favorisaient, parce que, bien aises de se débarrasser de M. de Labourdonnaye, dont l'impopularité leur pesait, ils savaient que le meilleur moyen d'arriver à une démission, c'était de porter à la présidence le prince de Polignac; une place était ainsi faite, et l'on pouvait appeler une capacité de quelque importance au ministère de l'intérieur; on devait faire de ce poste vacant un moyen d'alliance avec la Chambre. Depuis longtemps le Cabinet voyait se soulever bien des orages. Les discussions s'agitaient avec aigreur; on ne faisait rien, on ne déterminait rien. Jamais conseils plus nuls, plus insignifiants que ceux qui se tinrent pendant les trois premiers mois du ministère Polignac. Il y avait véritable désir du bien, mais le parti modéré attendait pour l'opérer la démission de M. de La Bourdonnaye, que devait amener la difficulté de la présidence. Cette question fut portée au Conseil par M. de Courvoisier, et affirmativement résolue, quoique M. de La Bourdonnaye eût tout d'abord déclaré que la présidence, alors même qu'elle serait placée sur sa tête, entraînerait sa retraite. On a dit et répété que M. de La Bourdonnaye s'était retiré parce qu'il voulait immédiatement frapper des coups d'État; ce que le Conseil n'avait pas admis. Ceci est une erreur de date : jusque-là il n'avait été aucunement question de coups d'État; la présidence, et par-dessus tout la possibilité d'une modification parlementaire, avaient déterminé le mouvement qui renversa M. de La Bourdonnaye. C'était le triomphe du parti modéré. D'ailleurs, M. de La Bourdonnaye, qu'on avait pris comme un homme de force et de résolution, s'était montré si nul dans le Conseil, que le Roi

en avait été frappé ; alors étaient revenues dans son esprit toutes les préventions qu'avait autrefois suggérées M. de Villèle contre le chef de l'opposition de droite ; il avait reconnu cette impuissance d'action si bien constatée. M. de La Bourdonnaye était aise aussi de trouver un prétexte pour sortir d'une situation en dehors de sa capacité : il saisit donc la question de la présidence, difficulté d'amour-propre qui cachait le triomphe réel des idées modérées dans le Conseil. Le Roi fit M. de La Bourdonnaye pair ; on voulait par là éviter de voir se reformer autour de son ancien chef cette contre-opposition qui avait renversé M. de Villèle. On l'annulait par la pairie, car ce que l'on désirait empêcher avant tout, c'était la division du parti royaliste. Le ministère de l'intérieur étant ainsi vacant, quelques-uns des membres du Conseil voulaient y appeler un grand appui de tribune et de majorité ; on ne put s'entendre : ils furent d'ailleurs repoussés dans toutes leurs propositions. La retraite de M. de La Bourdonnaye n'amena d'autre remaniement que la nomination de M. de Montbel au ministère de l'intérieur, choix insignifiant pour répondre au centre droit et au parti de M. de Villèle. Ce triomphe n'était pas assez complet pour le satisfaire ; c'était son chef et son ancien patron qu'il appelait de toute sa puissance. Le parti Villèle, que je nommerai la fraction habile des opinions royalistes, considérait ce ministère comme l'expression des incapacités ; il ne voyait que M. de Villèle qui pût sauver la position ; M. de Montbel n'en était qu'une faible doublure. M. de Polignac avait renversé M. de La Bourdonnaye, et M. de Villèle visait à renverser M. de Polignac. Ainsi le parti du 8 août, imperceptible en présence des résistances et des oppositions de toute espèce, se morcelait lui-même en mille fractions différentes, comme si ce n'eût pas été assez de sa faiblesse naturelle ; et l'on rêvait des coups d'État ! Pour les grandes et fortes choses, il faut une grande et forte unité.

Il s'agissait de choisir un successeur à M. de Montbel au ministère de l'instruction publique. Ce qui préoccupait alors beaucoup le ministère, c'était de trouver des secours d'orateurs

et de tribune. On n'ignorait pas qu'il y aurait un rude combat à soutenir devant les Chambres, et on voulait s'y préparer. Le Roi fit demander au garde des sceaux et à M. Rocher, secrétaire-général de la Chancellerie, de lui présenter une liste de procureurs-généraux ayant montré quelques talents oratoires. Parmi ces noms, M. Rocher plaça M. de Guernon-Ranville, lié avec M. de Courvoisier, et procureur-général à Grenoble. Le Roi le choisit directement; le prince de Polignac n'eut aucune action sur ce choix qui fut indiqué par Charles X lui-même. De quel secours pouvait être M. de Guernon-Ranville? c'était un esprit modéré avec quelque facilité de paroles, empreint d'un certain constitutionnalisme, avec de fausses idées sur l'étendue de la prérogative royale, sur les droits limités des majorités parlementaires, et surtout un peu ébloui de sa position nouvelle et inattendue. L'opinion royaliste avait fait quelque bruit de son éloquence; mais les réputations de parti viennent de ce qu'un homme a servi les intérêts de ce parti; voilà tout: or, en réduisant M. de Guernon-Ranville à sa juste valeur, il n'avait que ce talent de parquet, tristement échoué à la tribune, et d'ailleurs, à quelle nécessité de chambre pouvait-il répondre? On aurait dit qu'en prenant encore un ministre en dehors de la majorité parlementaire, le Cabinet voulait constater qu'il pouvait se passer d'elle et gouverner sans son appui. A cette époque pourtant, le ministère ne montrait aucune intention de violence; les actes des divers départements signalaient même une tendance vers les améliorations; une ordonnance venait d'établir un nouveau tarif, depuis longtemps réclamé, pour les pensions militaires de l'armée de terre. Une autre ordonnance, réunissant en un seul conseil les deux conseils généraux du commerce et des manufactures, donnait plus d'extension aux attributions de ce conseil, et réglait en même temps le mode d'élection de ses membres. A peine entré à son ministère, M. de Guernon-Ranville propageait l'enseignement primaire dans toutes les communes du Royaume, et créait des ressources pour activer la propagation des méthodes: tandis que M. de Chabrol rédigeait ce grand

rapport sur la situation financière du Royaume, où toute l'histoire administrative de la Restauration était présentée avec une si grande netteté[1]. Il n'y avait dans chacun de ces actes aucune manifestation de mauvais desseins; on voyait le ministère marcher vers les améliorations matérielles du pays; on l'apercevait s'efforçant de lutter par des concessions contre la réprobation morale dont son avénement avait été marqué. Tous les choix de M. de Polignac aux ambassades témoignaient d'une tendance fort libérale. M. de Laval-Montmorency le remplaçait à Londres, M. de Rayneval allait à Vienne, et M. de La Féronnays recevait l'ambassade de Rome. Le Roi demanda la direction des forêts pour M. Ferdinand de Berthier, qui avait été un des principaux acteurs dans le mouvement qui avait amené M. de La Bourdonnaye aux affaires[2]. Les actes du ministère n'avaient rien d'alarmant; d'où venait donc le concert de réprobation qui accueillait ce ministère? C'est que le pays avait peur des noms propres, et que d'ailleurs les amis, les organes, les zélateurs de ce ministère émettaient des doctrines malheureusement hostiles aux institutions. Je ne parle pas seulement des jactances maladroites et niaisement fanfaronnes de l'*Universel;* mais la *Quotidienne* et la *Gazette,* qui passaient pour organes des diverses nuances de l'opinion royaliste, parlaient de l'article 14, de la nécessité d'anéantir les ennemis du Roi, et soulevaient d'autres arguments de feu, capables d'ébranler la sécurité publique. Deux brochures furent alors publiées: l'une, de M. Cottu, rentrait à peu près dans les idées électorales de M. de Polignac; c'était un remaniement par ordonnance de la société politique, un retour au pouvoir constituant, qu'on disait inhérent à la royauté. La seconde était le fameux Mémoire à consulter de M. Madrolle, où tout l'édifice constitutionnel était violemment attaqué: la presse comme criminelle, les électeurs comme des factieux, les cours royales comme en révolte ouverte, les ma-

[1] La première rédaction de ce travail est de M. d'Audiffret.

[2] Le roi écrivit par deux fois à M. de Chabrol pour lui demander *cette direction générale.*

gistrats comme des frondeurs ; ces *factums* n'étaient que faiblement désavoués ; on les applaudissait dans les intimités ministérielles ; dès lors, à tort ou à raison, on croyait que c'était au fond la pensée du Cabinet, et que s'il n'allait ni aussi loin ni aussi fort, c'est que le temps n'était pas venu. Il y a dans la société un bon sens instinctif : et comment pouvait-on expliquer autrement que par la pensée d'un coup d'État cette situation extrà-parlementaire d'une administration ne tenant aucun compte de la majorité des deux Chambres ? On disait à cela : « Le Roi a le droit de choisir ses ministres ; vous envahissez la prérogative royale. » Oui, sans doute, le Roi a le droit de choisir ses ministres ; mais comme dans ce gouvernement, bon ou mauvais, qu'on appelle représentatif, ces ministres ne marchent que par la majorité, il est inévitable que leur choix ne sorte pas du cercle des hommes et des opinions de cette majorité. D'ailleurs les Royalistes n'avaient-ils pas admis et violemment appliqué ce principe en 1821 contre le ministère Richelieu, ne s'imposèrent-ils pas alors ministres à une royauté qui ne voulait pas d'eux ? D'où venait donc ce beau zèle né tout à coup pour la prérogative royale ? voilà où les journaux ministériels en étaient réduits. Quand on parlait de l'adresse, ils répondaient : « Eh bien ! laissez-la venir, le Roi la mettra de côté et n'en tiendra compte. » Telle était l'opinon fatale de Charles X. Il prétendait gouverner. Un jour l'un de ses ministres voulait le convaincre de la nécessité d'une majorité dans la Chambre : « Votre Majesté, dit-il, doit savoir que cela se pratique ainsi en Angleterre. » — « Cela est vrai, répondit le Roi avec vivacité ; mais en Angleterre ce sont les Chambres qui ont fait la part du Roi, et ici c'est le Roi qui a fait la part des Chambres. » Malheureux prince, qui ne savait pas que par ces paroles il appelait et justifiait une révolution de 1688 comme une nécessité !

Cependant on avançait vers le terme de la convocation des Chambres que le ministère avait reculé autant qu'il avait pu : c'était pour le 2 mars qu'on avait appelé les députés de la France, et alors devait s'engager cette vaste lutte dont on est

tant à déplorer les funestes résultats. Le ministère, sans plan de campagne bien fixe, avait porté toutes ses sollicitudes vers les diverses nuances de la Chambre : ceci avait été toute sa préoccupation dans l'intervalle d'une session à une autre. Il avait tenté des rapprochements. Les manières polies de M. de Polignac avaient attiré aux affaires étrangères des députés d'opinions diverses. Un des projets du président du Conseil avait été de rentrer dans les articles de la Charte dont on s'était écarté depuis quelques années, détruire la septennalité, les deux degrés d'élection, et par ce moyen arriver à un remaniement complet de la loi électorale. M. de Polignac avait fait part de ce plan à plusieurs membres de la Chambre des Députés, et notamment à M. Ternaux. Partout le ministère annonçait qu'il voulait la légalité et demeurer entièrement dans les conditions de la Charte. Mais qui aurait voulu s'associer à une administration démolie par l'opinion publique et elle-même sans accord, avec si peu de capacité, travaillée déjà par la fraction Villèle? M. de Courvoisier, qui s'était mis en rapport avec quelques-uns de ses anciens collègues du centre gauche, n'avait partout trouvé que des refus; M. de Chabrol s'était également adressé à MM. Roy et de Martignac pour renouer une administration plus en harmonie avec la Chambre; des propositions avaient été adressées aussi à M. Delalot, à M. Pasquier, même à M. Decazes : tout cela échoua, parce qu'il était trop tard. La Restauration s'était tellement aventurée, que personne ne voulait plus s'attacher à sa fortune : la partie était liée à ce point dans l'opinion de résistance, que la victoire ne pouvait être longtemps douteuse. La presse était sortie triomphante de ses violentes attaques; le *Journal des Débats* avait été acquitté : que pouvaient faire à son énergique activité trois ou six mois de prison infligés à quelques gérants? Partout le même cri se faisait entendre; c'était pour la Chambre une question de corps, une difficulté d'honneur que l'opposition contre le ministère. Un grand principe venait d'être posé par la cour royale; l'impôt ne pouvait être *perçu que s'il était* légalement voté : le pays prenait ainsi ses

précautions; partout on était préparé au cas d'une dissolution soudaine, inattendue; les comités électoraux étaient prêts pour répondre à une élection générale. Au milieu de toutes ces résistances l'incroyable bonhomie de M. de Polignac ne tenait aucun compte de la situation et croyait triompher de tous les obstacles. Le discours de la Couronne fut préparé, comme s'il n'y avait rien de bien sérieux dans la situation. Sa dernière phrase ne fut pas arrêtée par les ministres : on ne prit d'autres moyens que la menace pour apaiser la colère politique de la Chambre. Cette Chambre arrivait à peu près dans les mêmes proportions et dans les mêmes idées que dans la session précédente. On y comptait cependant quelques capacités nouvelles; en tête M. Berryer fils, élu au Puy sous le patronage de M. de Polignac; talent facile, brillant, se dégageant à la tribune de ces formes d'avocat qui suivent trop souvent les réputations de barreau; au reste, caractère politique sans énergie et sans conviction absolue, toujours mobile, remuant, et tellement amoureux de sa renommée, qu'il la caressait comme un artiste caresse son talent; il paraissait pour la première fois à la Chambre où il devait jeter un grand éclat. M. Dudon avait triomphé à Nantes, triste candidat ministériel qui signalait ouvertement la tendance malheureuse du Pouvoir. En même temps M. Guizot était élu par le collége de Lisieux; il paraissait aussi pour la première fois dans la Chambre des Députés. Il y apportait une parole grave, de fortes méditations, une incontestable supériorité d'aperçus et de résumés; quelque chose de profond, de convaincu et de gouvernemental; ensuite, quand on s'est trop préoccupé d'une étude, il en résulte une certaine manière de voir et de juger les événements qui les façonne à la spéculation qu'on s'est faite; cette devise de 1688 est là immuable, et partout on la cherche, à travers des événements et des faits qui en diffèrent souvent par la forme et les résultats. Au reste, l'élection de M. Guizot fut considérée comme une victoire par le parti doctrinaire; sa candidature fut spécialement poussée par le *Temps* et le *Journal des Débats*. Ainsi l'opposition s'agrandissait, se resserrait, sur-

tout par les liens d'un commun dessein. A prendre toutes les nuances dont se composait la majorité, il y avait certainement des distinctions perceptibles : la défection n'avait pas les mêmes principes que le centre gauche, et le centre gauche que son extrémité. Ceci avait trompé le ministère : il avait ouvert des négociations avec le centre droit, et ce centre avait presque tout entier adhéré, sauf le petit noyau qui se groupait autour de M. de Martignac. La défection s'était refusée à tout arrangement, parce que là il y avait haine, dépit de positions perdues; quant au centre gauche, il résistait, aussi compacte, sauf deux ou trois unités conquises par des moyens que je n'ose dire. D'ailleurs, les majorités ne se dissolvent pas facilement; quand une partie est parfaitement liée entre des hommes de capacité et d'avenir politique, ce n'est pas surtout un Pouvoir faible qui pourrait la déranger. Si le ministère avait eu quelque instinct des nuances qui divisaient la majorité, il aurait vu que ces nuances étaient fondues et qu'un seul sentiment dominait : le besoin de se débarrasser d'une administration qui pesait sur le pays.

Je reviens à l'intérieur du Conseil. Tous les ministres n'avaient pas la même confiance en la fortune de M. de Polignac; avec un simple instinct de bon sens, ils prévoyaient que n'ayant pas la majorité dans la Chambre, ils en seraient réduits, en définitive à la violence et aux coups d'État. M. de Guernon-Ranville s'en était même très-bien rendu compte dans une note qu'il soumit à M. de Polignac le 15 décembre 1829 : « A la veille d'une lutte aussi inégale, disait M. de Guernon-Ranville, plusieurs partis peuvent être pris; mais celui que l'opposition croit être dans les vues du ministère, et que font pressentir les bruits répandus à dessein d'un projet de coup d'État, celui enfin auquel quelques Royalistes imprudents voudraient pousser le Gouvernement, consisterait à dissoudre la Chambre et à en convoquer une nouvelle, après avoir modifié, par ordonnance, la loi électorale, et suspendu la liberté de la presse en rétablissant la censure. Je ne sais si cette marche sauverait la monarchie, mais ce serait un coupd 'État de la plus extrême violence, ce serait une violation

la plus manifeste de l'article 35 de la Charte, ce serait la violation de la foi jurée; un tel parti ne peut convenir ni au Roi ni à des ministres consciencieux. D'un autre côté, une telle mesure ne serait pas suffisamment motivée. Les journaux libéraux, il est vrai, nous menacent d'une opposition fort hostile; mais ces journaux ne sont pas les organes avoués de la Chambre. D'autres nous excitent à ces moyens extrêmes en nous présentant la révolution comme prête à tout envahir, si nous ne nous hâtons de l'enchaîner. Le danger ne paraît pas aussi imminent, et j'ai peu de confiance dans les hommes d'État sans mission. Un jour peut-être ceux qui poussent le plus vivement à ces actes d'excessive rigueur se joindraient à nos ennemis pour nous en demander compte, si le succès ne répondait pas à leur attente, et nous reprocher d'avoir cédé à de vaines terreurs, au lieu d'attendre que cette Chambre, présumée si violente, se soit manifestée par ses actes. » Il était impossible de croire également que MM. de Courvoisier et de Chabrol s'associassent à un système qui bouleverserait le pays. Cependant le discours de la Couronne devait être l'expression de cette situation difficile; dans quel sens serait-il conçu? y insérerait-on des menaces? s'imaginait-on effrayer la Chambre? Je dois dire que le Conseil penchait vers la modération; mais il y avait en dehors de ce Conseil une puissance occulte qui dirigeait le roi Charles X. Ce Prince était poussé par ce vent de folie et d'aveuglement qui l'entraînait à toutes les forfanteries; le pieux entourage de cour le poussant aux grands coups de force. Le Dauphin, la Dauphine l'engageaient à se montrer roi. Il fallait en finir avec la révolution, c'était le cri de cette petite camarilla qui entourait le vieux Roi, et sur laquelle commençait à prendre influence même le nonce du Pape. On ne voulait plus, on ne souffrait plus aucune résistance. Lorsque la cour royale présenta ses hommages au 1er janvier, n'avait-on pas entendu cette réponse inconvenante de Charles X : « N'oubliez jamais les importants devoirs que vous avez à remplir et rendez-vous dignes des marques de confiance que vous avez reçues de moi? » Et Madame la Dauphine

n'avait-elle pas dit à des magistrats revêtus des insignes de la justice ce *passez* qui retentira dans l'histoire? On fit des pairs à cette époque, et je dois dire que ce ne fut point ici une promotion politique, mais l'exécution de vieilles promesses. Ils étaient au nombre de sept. M. Beugnot avait un des plus anciens engagements de la Restauration : on le récompensait d'avoir accepté la présidence du bureau de commerce. Je ne conçois pas qu'un homme d'esprit et d'avenir comme M. Beugnot ait pu s'associer à un système ministériel aussi fragile. On l'avait mis là comme porteur de paroles, car personne ne possédait à un plus haut degré ce talent de négocier les rapprochements et de nuancer les opinions tranchées par des concessions. M. de Vitrolles, expression spirituelle du mouvement royaliste, avait également la parole royale pour la pairie. Il avait été jusque-là repoussé par M. de Villèle de toute position pôlitique et parlementaire; l'ancien président du Conseil l'avait jeté en exil à Florence. M. de Vitrolles était également un négociateur habile entre les hommes et les partis. Au reste, en ce qui touchait la majorité, cette promotion de pairs n'était pas nécessaire : le système du 8 août, sans trouver une adhésion aveugle, avait des partisans zélés dans la Chambre des Pairs, et il ne pouvait soulever une résistance menaçante. Le ministère cherchait à s'attirer l'ancien parti cardinaliste, et, pour le satisfaire, il conféra la dignité de chancelier vacante à M. de Pastoret, qui en avait une ancienne promesse. M. de Pastoret n'était point un renfort, mais il exerçait un certain crédit sur les opinions sans couleur de la pairie.

A mesure pourtant qu'on avançait vers la session, la force de la majorité s'accroissait. Un moment on crut que M. Roy était chargé de reconstituer un Conseil en présence des Chambres; il n'en fut rien, et le ministère se décida à aborder la session. On dut s'occuper d'abord du discours de la Couronne. Selon l'usage, chaque ministre rédigea la phrase qui concernait son département, et une rédaction définitive en fut faite par M. de *Courvoisier,* qui écrivait avec quelque netteté : la dernière

phrase, je le répète, fut imposée; elle arriva après coup, et du comité d'intérieur, qui gouvernait un peu plus que le ministère. On comptait non-seulement sur les paroles du discours, mais encore sur l'accent ferme et net avec lequel il serait prononcé. Le Roi se le fit donner deux jours à l'avance pour le lire à haute voix et le retenir en quelque sorte dans sa mémoire. Comme les Députés abondaient à Paris, on prévoyait bien que la lutte serait décisive, et toutes les réunions s'étaient rapprochées pour en finir avec le ministère, les uns avec violence, les autres avec ménagement et en conservant surtout les convenances : quant au choix des personnes, on s'entendit parfaitement. La gauche, le centre gauche et la défection furent d'accord sur leurs candidats; ils durent les porter de concert. Au reste, je considère le discours de la Couronne et l'adresse qui en fut la suite comme l'expression non-seulement des répugnances personnelles de deux opinions hostiles, mais comme la manifestation de grands principes en évidente hostilité. D'une part, c'était la souveraineté royale, de l'autre la souveraineté parlementaire, et c'est sous ce point de vue que cette discussion fut spécialement intéressante dans l'histoire du gouvernement représentatif.

C'était le 2 mars : toutes les pompes de la royauté étaient déployées; Pairs et Députés étaient réunis en masse au pied du trône, et ce fut du haut de ce trône que Charles X prononça les dernières paroles royales de la Restauration. Le discours de la Couronne annonçait d'abord l'alliance intime qui existait entre toutes les Puissances; la guerre en Orient était terminée, et l'indépendance de la Grèce assurée par le choix d'un prince appelé à régner sur elle ; des négociations étaient entamées de concert avec les alliés de la France, pour amener entre les princes de la maison de Bragance une réconciliation nécessaire au repos de la Péninsule. Le Roi déclarait son intention de ne pas laisser plus longtemps impunie l'insulte faite au pavillon français par le dey d'Alger, et d'en obtenir une réparation éclatante, qui, en satisfaisant à l'honneur de la France, tournerait au profit de la chrétienté. Passant ensuite au budget de 1831, Charles X

annonçait que les produits de 1829 avaient surpassé les évaluations ; il y avait possibilité d'alléger les charges de l'État ; on présenterait dans la session, entre autres projets, une loi relative à l'amortissement, qui se lierait à un plan de remboursement ou d'échange ; l'intérêt des contribuables, celui des créanciers du Trésor et le bien général de l'État s'y trouveraient conciliés. « Le premier besoin de mon cœur, disait le Monarque en terminant, est de voir la France, heureuse et respectée, développer toutes les richesses de son sol et de son industrie et jouir en paix des institutions dont j'ai la ferme volonté de consolider le bienfait. La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma Couronne : ces droits sont sacrés ; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs. Pairs de France, Députés des départements, je ne doute point de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon Gouvernement des obstacles, que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur Roi. » Cette dernière phrase fut prononcée avec un accent de dignité et de force. Le Roi accentua et répéta surtout ces mots : *Que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir*. Il y avait dans Charles X je ne sais quel prestige de grandeur royale, et le discours fit sur la masse des Députés une indicible impression.

Le lendemain, la Chambre se rassembla sous la présidence de M. Labbey de Pompières, doyen d'âge. L'aigre vieillard voulait tirer de cette position un moyen de manifester ses vieux sentiments et son patriotisme exalté ; on l'en empêcha. Toutes les fractions d'opposition de la Chambre s'entendirent pour porter leurs candidats ; la gauche, le centre gauche, la défection et une petite fraction du centre droit se réunirent autour de *M. Royer-Collard* ; il obtint 225 voix ; MM. Casimir Périer,

Delalot, Agier et le général Sébastiani furent également portés sur la liste : le ministère ne put obtenir un seul de ses candidats ; le nombre de ses voix n'alla pas au delà de 130, et encore dut-il les concentrer sur des hommes de modération : MM. de Berbis et Ségui. Ainsi la victoire était partagée entre la gauche, le centre gauche et la défection réunis en une seule couleur. La Chambre fit la part du dernier ministère dans la nomination de ses vice-présidents; elle porta MM. Dupin aîné, de Martignac, Bourdeau et de Cambon. On a peine à s'imaginer comment avec de telles nominations le ministère put croire encore possible une majorité dans la Chambre. La liste des présidences fut présentée au Roi. Charles X repoussait personnellement MM. Agier et Delalot, qui l'avaient blessé ; il préféra M. Royer-Collard : c'était une première concession à l'opinion de la Chambre. Cette opinion se manifestait toujours plus forte; on put le voir par les commissaires de l'adresse : c'étaient MM. de Preissac, Étienne, de Kératry, Dupont de l'Eure, Gauthier, Sébastiani, Lepelletier-d'Aulnay, Dupin aîné et de Sade. Le ministère, qui n'avait pas eu un seul candidat, n'eut pas même un commissaire. C'est toute une histoire à faire que celle de cette adresse, qui marqua une si complète séparation entre le Roi et la Chambre. Dès que la majorité se vit en possession de l'adresse, alors il fut posé en question si l'on se bornerait à une manifestation de sentiments ou bien à une protestation haute et parlementaire. Cette dernière opinion, qui appartenait aux doctrinaires, prévalut. Il s'agissait de faire triompher un grand principe politique, la souveraineté de la Chambre. Ceci admis, le gouvernement représentatif faisait un pas immense. L'adresse fut l'œuvre du centre gauche : on demanda des projets à tout le monde ; on rejetait, on modifiait ; M. Guizot y eut une large part, quoique la rédaction fût confiée à la plume si souple de M. Étienne. L'adresse exprimait d'abord l'assentiment de la Chambre aux vues de Sa Majesté relativement aux négociations entamées pour la réconciliation des princes de la maison de Bragance ; la commission exprimait le vœu qu'il fût mis un terme aux maux qui affligeaient le

Portugal, « sans porter atteinte au *principe sacré de la légitimité*, inviolable pour les rois non moins que pour les peuples [1]. » Tout ceci n'était qu'un accessoire auquel on s'était peu arrêté; car l'adresse était dans la phrase suivante: « Cependant, Sire, au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité, et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous avons jurée, et que *nous vous garderons toujours*, nous imposent le devoir de vous en dévoiler la cause. La Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées, et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait du concours permanent des vues politiques de votre Gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration: votre peuple s'en afflige parce qu'elle est injurieuse pour lui, il s'en inquiète parce qu'elle est menaçante pour ses libertés. Cette défiance ne saurait approcher de votre noble cœur. Non, Sire, la France ne veut pas plus de l'anarchie que vous ne voulez du despotisme; elle est digne que vous ayez foi dans sa loyauté comme elle a foi dans vos promesses. Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec

[1] La commission avait en vue de protester de sa fidélité au dogme *fondamental* de la branche aînée des Bourbons.

une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son Roi; que la haute sagesse de Votre Majesté prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les pouvoirs de l'État cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du Trône et de la grandeur de la France. » Certes, il était impossible de s'exprimer en termes plus convenables et plus respectueux envers la royauté. La Chambre disait ses droits, mais en indiquant également les limites, elle ne refusait pas son concours, comme on le prétendait alors; seulement elle signalait un fait, une situation étrange; elle déclarait que l'harmonie n'existait plus entre les pouvoirs. J'ajouterai cependant qu'il y avait tout un grand changement politique dans cette adresse; on entrait dans les plus larges voies parlementaires; la Chambre faisait arriver la royauté aux véritables conditions d'un régime constitutionnel, à l'empire de la majorité, et sous ce point de vue c'était une révolution.

A peine la lecture finie, M. de Lépine s'élance à la tribune: « Les usurpations de pouvoir, s'écriait-il, sont des châtiments pour les peuples; ne recommençons pas cette série de malheurs que de semblables prétentions ont déjà attirés une fois sur nous. Je vois un germe de destruction pour les libertés publiques dans l'adresse qui vous est soumise; elle contient une atteinte formelle aux droits du Roi de choisir ses ministres. » — « Il ne faut pas nous dissimuler l'affaiblissement du pouvoir, répondait M. Agier; mais la cause n'est-elle pas dans le mauvais choix de ses agents? n'est-elle pas dans l'élévation subite de quelques favoris sans mérite? n'est-elle pas dans les calomnies des journaux ministériels qui insultent jusqu'à la magistrature et la Chambre des Députés? » — « Où allons-nous, grand Dieu, s'écriait M. de Conny; quoi! nous traîner en esclaves au char de cette nouvelle puissance qu'on appelle opinion publique? Mais si le Pouvoir s'abaissait à ramper aux pieds de cette puissance, il ne serait plus Pouvoir, il aurait abdiqué son caractère, il aurait méconnu sa noble destination! » — « Avez-vous le droit d'exiger du Roi la

révocation de ses ministres? ajoutait M. de Montbel; pouvez-vous accuser notre pensée? Vous ne voyez donc pas qu'une pareille exigence menace les institutions elles-mêmes. Que deviendraient les articles 13 et 14 de la Charte? où serait l'indépendance du pouvoir exécutif? que resterait-il de l'autorité royale? Quant à nous, nous ne nous dissimulons pas toute la difficulté de nos devoirs; mais, convaincus de leur importance, nous saurons les accomplir. Celui dont le pouvoir a créé notre existence a seul droit de l'anéantir. » — « Et nous aussi, répondait M. Benjamin-Constant, nos résolutions sont arrêtées; dans le petit nombre d'actes commis par ce ministère, il y a une tendance qui nous alarme à bon droit (nous avons fait notre déclaration; elle est tout aussi innocente, tout aussi motivée que les déclarations de ceux qui disent que, dans toutes les circonstances, ils défendront la monarchie. Oui, nous et tous les citoyens qui prendront conseil de nous, nous ne paierons aucun impôt, pas un seul centime qui n'ait été voté conformément à la Charte, et par là nous rendrons service à la liberté et à la dynastie, à cette dynastie qui est sans cesse compromise par ses propres amis. » — « Comment! répliquait M. de Guernon-Ranville, nous accuser d'une coupable défiance des sentiments de la France! Ont-ils donc oublié, les rédacteurs de l'adresse, cette franche déclaration du Roi, « qu'au besoin il puiserait la force de protéger les « libertés publiques dans la juste confiance des Français! » Telle est notre opinion sur les sentiments et la raison de la France. Appelés au timon des affaires par la volonté du Roi, nous ne l'abandonnerons que par les ordres du Roi. Nous acceptons sans réserve toute cette responsabilité. » — « Vous n'avez pas saisi la pensée de la commission, répondait M. Dupin aîné; la base fondamentale de l'adresse est un profond respect pour la personne du Roi; elle exprime au plus haut degré la vénération pour cette race antique des Bourbons; elle présente la *légitimité* non-seulement comme une vérité légale, mais comme une *nécessité* sociale qui est aujourd'hui, dans tous les bons esprits, le *résultat de l'expérience* et de la conviction. L'adresse ne porte

point atteinte à la liberté du Roi; elle déclare un fait flagrant dont l'impression frappe tous les esprits; le dissimuler ne l'empêcherait pas d'exister. Lorsque, dans le discours de la Couronne, les ministres, en parlant des obstacles qu'on voudrait leur susciter, n'ont annoncé, pour les surmonter, que l'emploi de la force, nous avons pensé qu'il nous était permis de parler de la loi; nous avons indiqué comme seuls praticables les moyens légaux, les moyens constitutionnels. »

Le ministère put voir dès lors toute la faute d'avoir inséré dans l'adresse une phrase qui avait appelé la Chambre à se dessiner si nettement. On était allé au-devant de la résistance, on l'avait affrontée, et cette résistance arrivait dès lors puissante comme un principe : d'une part on posait la prérogative absolue de la royauté, d'autre part on établissait les droits de la Chambre, l'empire de la majorité par le ministère. Cependant n'y avait-il aucun terme moyen? ne pouvait-on pas essayer une conciliation? La couleur de M. de Martignac, en opposition avec l'administration nouvelle, devait-elle subir l'alternative ou d'une adresse violente qui n'allait ni à ses opinions ni à son caractère, ou d'une adhésion au système ministériel dont on ne voulait point partager l'impopularité? Ceci donna lieu à la rédaction d'un amendement qui atténuait l'expression plus décidée de l'adresse; il fut proposé par M. de Lorgeril. « Notre honneur, notre conscience, la fidélité que nous vous avons jurée, disait-il, et que nous vous garderons toujours, nous imposent le devoir de faire connaître à Votre Majesté qu'au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, de vives inquiétudes se sont manifestées à la suite de changements survenus depuis la dernière session. C'est à la haute sagesse de Votre Majesté qu'il appartient de les apprécier et d'y apporter le remède qu'elle croira convenable. Les prérogatives de la Couronne placent dans ses mains augustes les moyens d'assurer cette harmonie constitutionnelle aussi nécessaire à la force du trône qu'au bonheur de la France. » — « Je vote contre tout amendement et pour le projet de la commission, disait M. Gui-

zot; nos paroles, la franchise de nos paroles, voilà le seul avertissement que le Pouvoir ait à recevoir parmi nous, la seule voix qui puisse s'élever jusqu'à lui pour dissiper ses illusions. Gardons-nous d'en atténuer la force, gardons-nous d'énerver nos expressions. » — « Nous pouvons bien éclairer le Souverain pour le bien de l'État, répondait M. de Berbis qui soutenait l'amendement Lorgeril, mais il faut conserver le respect profond dû à la majesté du trône; nous devons le faire de telle sorte que le Roi soit toujours libre d'exercer la plénitude de tous ses droits de la manière qu'il peut le juger convenable. » — « Le premier besoin de la Chambre, répliquait M. Sébastiani, est de faire connaître au Roi l'état réel du pays, de lui exprimer toutes ses appréhensions. Si la vérité est un devoir, pourquoi l'éluder par un amendement qui ne la présenterait que sous un demi-jour? » — « Quoi! s'écriait M. Berryer, vous accusez le Roi personnellement d'avoir formé un nouveau ministère! mais autant vaudrait que votre grande députation lui dît : « Sire, l'usage que « vous avez fait de vos prérogatives trouble notre sécurité, altère « notre prospérité et peut devenir funeste à notre repos. » Il y a irrévérence dans la rédaction, et inconstitutionnalité dans l'alternative où l'on veut placer le Roi. La Chambre n'a pas le droit de demander sa propre dissolution. Il y a quelque chose d'effrayant et qui contriste le cœur dans cette résolution d'une assemblée qui demande sa propre ruine! Ce triste contraste n'a d'autre effet que de reporter la pensée vers des temps de funeste mémoire; il rappelle par quel chemin un Roi malheureux fut conduit, au milieu des serments d'obéissance et des protestations d'amour, à changer contre la palme du martyre le sceptre qu'il laissa choir de ses mains. » Ainsi, ni l'opposition ni le ministère n'avaient voulu l'amendement modéré de M. de Lorgeril. Quand les principes sont ainsi engagés en face, il faut aller jusqu'au bout; les termes moyens sont repoussés et même importuns au Pouvoir et aux partis; on veut une solution : aussi, au scrutin pour l'amendement, trente membres au plus du centre droit se levèrent en sa faveur. Vainement M. Sosthènes de La

Rochefoucauld chercha-t-il à le reproduire dans des termes peu différents ; il ne fut pas même appuyé, et les derniers paragraphes, tels que la commission les avait rédigés, furent successivement adoptés par la majorité formée de la gauche, du centre gauche et d'une trentaine de voix de la défection. On procéda ensuite au scrutin sur l'ensemble de l'adresse ; cette opération fut longue et solennelle, elle donna les résultats suivants : sur 402 votants, il y eut 221 boules blanches pour l'adoption et 181 boules noires pour le rejet de l'adresse. Ainsi le gant était jeté ; la majorité déclarait que son concours n'existait pas, elle proclamait la souveraineté parlementaire en l'arrachant au roi Charles X.

Ici se présentait une haute question gouvernementale. En Angleterre, les Parlements n'avaient-ils pas dix fois déclaré que les ministres de la Couronne n'avaient pas leur confiance ? Et en quoi cela altérait-il les prérogatives royales ? En ce cas le Roi renvoie ses ministres ou dissout son Parlement ; et c'était cette alternative constitutionnelle que posait l'adresse de la Chambre des Députés. Ce ne fut point ainsi que le ministère envisagea cette adresse ; il y vit un outrage à la royauté, et dès le lendemain il manifesta sa colère en déployant une grande sévérité à l'égard des députés fonctionnaires qui l'avaient votée. Les destitutions commencèrent, et la plus remarquable fut celle de M. Calmon, directeur-général de l'enregistrement et des domaines ; il avait servi la majorité en face et hautement dans cette question fondamentale. Le Roi écrivit au ministre des finances qu'il était indispensable de remplacer M. Calmon ; le ministre voulut remontrer que c'était un homme spécial qui n'occupait pas un poste politique, un second billet de Charles X imposa la destitution ; elle fut signée. Dès lors on proposa la direction générale à M. Berryer, qui répondit : « Je suis trop nouveau dans la Chambre pour que je mérite une direction générale, et l'an prochain il y a toute apparence que je vaudrai mieux que cela. » Réponse spirituelle qui dessinait parfaitement la position de M. Berryer. Le Roi désigna M. de Suleau, écrivain royaliste,

puis préfet, et qui n'avait aucun titre parlementaire à une si haute haveur. Au reste, jusqu'ici le ministère restait dans son droit; il destituait les fonctionnaires qui n'avaient point adhéré à son système : rien de plus simple; mais allait arriver en toute sa franchise la question de l'adresse. Quelle réponse allait faire la Couronne? L'engagerait-on de manière à ne plus reculer?

Il fallait que le ministère prît un parti; de deux choses l'une: il devait se modifier de telle sorte qu'il répondît à la majorité de la Chambre, ou dissoudre cette Chambre afin qu'il pût, par de nouvelles élections, frapper la majorité qui lui refusait son concours. Le Roi avait été vivement blessé des termes de l'adresse. Alors, plus que jamais, Charles X s'occupait des affaires du Conseil, et gouvernait dans le sens le plus absolu du mot; ses ministres avaient toute liberté de délibération, mais en définitive le Roi décidait ce qu'il voulait; ceci entrait dans le caractère de Charles X; il avait dit à un député: « La Chambre joue un gros jeu, il pourra lui en cuire de blesser ainsi ma couronne. Je veux leur parler, à ces députés. » Le Conseil arrêta donc que le Roi recevrait l'adresse, mais qu'il lui ferait une réponse sévère. Lorsque M. Royer-Collard, avec sa parole grave, mais tremblante et émue, eut prononcé la dernière et solennelle phrase, Charles X répondit: « J'ai entendu l'adresse que vous me présentez au nom de la Chambre des Députés. J'avais droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais; mon cœur s'afflige de voir les députés des départements déclarer que, de leur part, ce concours n'existe pas. Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session; ces résolutions sont immuables; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter. Mes ministres vous feront connaître mes intentions. » Charles X apporta dans la déclamation de cette réponse ce charme royal, cette haute majesté qui imposait à la foule. En sortant de l'audience M. Royer-Collard s'écria : « Je ne savais pas tout ce qu'il y avait encore de force et de prestige dans les paroles d'un roi. » Au reste ce qui arrivait *ici à la royauté* de Charles X était comme un châtiment de la

conduite de MONSIEUR à l'égard de son frère Louis XVIII, N'avait-il pas été lui-même le plus chaud partisan de l'ardente adresse contre le ministère Richelieu? il subissait alors ce qu'il avait en d'autres temps provoqué. Changer le ministère ou renvoyer la Chambre paraissaient des moyens trop vifs. C'était dans la situation du Conseil amener sa dissolution, car en dehors comme au sein de ce Conseil il existait plusieurs opinions sur les mesures à prendre; il y avait toujours un parti de violence et de coup d'État immédiat; l'autre demandait encore du temps, et voulait qu'avant de tenter la force on eût comblé la mesure.

MM. de Chabrol et de Courvoisier seuls désiraient un arrangement avec la Chambre, et le croyaient possible en faisant une plus large part aux nuances qui formaient la majorité. Pour ne point amener une crise inévitable dans la supposition de tout parti tranché, on se réunit autour d'un terme moyen, la prorogation. La prorogation ne terminait rien; elle laissait le ministère libre d'adopter tous les partis qui dominaient le Conseil; et au dehors on se réservait tout pour l'avenir: la dissolution, un rapprochement avec la majorité, les coups d'État même. Une proclamation royale prorogea les Chambres au 1er septembre. Dès ce moment les négociations recommencèrent. Je crois qu'alors un arrangement eût été possible. Il y avait dans la Chambre bien des esprits qui après une première démonstration de force ne voulaient pas rompre en face avec la royauté. Si le Pouvoir se fût montré plus conciliant et plus habile, il aurait attiré à lui, sinon une majorité constante, au moins une majorité de concessions et de circonstances. Tel était l'avis de MM. de Courvoisier et de Chabrol. C'est sous l'influence de ces idées de modération que fut rédigé par le Conseil des ministres, ou, pour parler plus exactement, par les amis de M. de Polignac un long Mémoire au Roi sur la situation du royaume, dans lequel des aperçus de simplicité politique se mêlent aux meilleures vues[1]. L'auteur du Mémoire avouait qu'une agitation

[1] Il m'est impossible de préciser exactement la date de ce Mémoire, l'original n'en porte point: il a beaucoup de ressemblance, par le style,

réelle régnait dans les esprits, mais cette agitation ne se manifestait que chez les hommes qui s'occupaient habituellement des affaires publiques; quant au peuple, il n'entendait rien, ne s'occupait de rien et demeurait dans cette impassibilité qui exclut les applaudissements et les murmures. Partout, dans les campagnes comme dans les villes, les masses n'étaient occupées que de leur bien-être matériel; tous les intérêts trouvaient une garantie complète dans les institutions octroyées par la Couronne; on y rattachait les spéculations du présent et les projets pour l'avenir; le renversement de l'ordre de choses établi par la Restauration bouleverserait toutes les existences, et en dépit des déclamations des journaux, personne ne regardait comme sérieusement possible l'accomplissement de leurs sinistres prédictions. « La presse quotidienne, ajoutait ce Mémoire, entretient presque seule l'agitation des esprits. En effet, quels pourraient être les motifs de cette agitation? Serait-ce la crainte du renversement de nos institutions? rien ne saurait la faire concevoir. Nos institutions sont l'œuvre de la royauté qui nous protége et nous régit. Le Roi, dont la parole renferme toutes les garanties, a fait connaître sa volonté de les maintenir : son gouvernement s'est appliqué à exécuter scrupuleusement la volonté du monarque. » A ces faits les feuilles publiques n'opposaient que des suppositions purement gratuites; pour affaiblir le gouvernement elles prêtaient aux ministres des intentions coupables; ceux-ci les repoussaient avec indignation. Cette accusation d'ailleurs était très-facile à détruire. Les principaux chefs de l'opposition s'intitulaient les défenseurs de la monarchie constitutionnelle, et leur haine pour la Maison de Bourbon était écrite en caractères de sang. « Il faudrait d'ailleurs, pour imputer raisonnablement aux ministres du Roi le projet de renverser nos institutions, qu'ils eussent *quelque espoir d'y réussir*. Or, personne ne sait mieux que les chefs de l'administration quelles profondes racines ces institutions

avec le fameux rapport qui précède les ordonnances de juillet, œuvre de M. de Chantelauze; peut-être faudrait-il le reporter à l'époque où *celui-ci entra* dans le Conseil.

ont jetées dans le cœur des Français amis de l'ordre et de la paix publique. Aucun pouvoir n'arracherait ce système du cœur des Français. Il y est déjà si puissant et si solidement établi que si, par le concours de circonstances encore imprévues et d'événements auxquels la prudence humaine ne saurait parer, *une déviation quelconque* de nos institutions devenait nécessaire, cette déviation, fût-elle légère, et ne pouvant être que *momentanée*, ne serait favorablement accueillie qu'autant qu'il deviendrait évident pour la conscience publique qu'elle assurerait d'une manière immuable pour l'avenir les bases sur lesquelles repose le système actuel de notre gouvernement. Les inquiétudes que l'on témoignait seraient-elles motivées par la situation actuelle du crédit public? à aucune époque il n'avait été aussi florissant qu'aujourd'hui. Serait-ce sous le rapport de l'agriculture, du commerce et de l'industrie? partout s'élevaient des constructions nouvelles; partout on entrait dans la carrière des améliorations, ce qui prouvait à la fois un surplus de revenus et une disposition à la sécurité dans les esprits. Quelques améliorations étaient conseillées par l'intérêt public, et les circonstances paraissaient favorables à leur exécution. Plusieurs projets de loi étaient préparés. » Mais les plans conçus par S. M. pour consolider le bonheur de ses peuples avaient été contrariés par une opposition qui ne devait point être prévue, puisque rien ne la justifiait: c'était à cette opposition seule que le pays devait attribuer le retard apporté à l'exécution des intentions bienveillantes du Souverain.

« Les deux causes principales de l'agitation des esprits et des difficultés que le gouvernement du Roi rencontre dans sa marche, sont la licence de la presse périodique et le mauvais esprit d'une partie du corps électoral. Aux approches des élections, les rédacteurs, propriétaires et patrons des feuilles révolutionnaires se rassemblent et conviennent des candidats qui seront proposés à chaque collége. Les journaux publient cette liste et la recommandent impérieusement aux électeurs : dans ce singulier trafic de votes, on a vu constamment les journaux révolutionnaires faire le sacrifice de leurs intérêts. En novembre 1827, la faction

libérale est allée jusqu'à faire insérer dans ses journaux des lettres par lesquelles tel candidat était recommandé aux électeurs de tel collége par les signataires de la lettre. Ceux-ci étaient, si l'on ne se trompe, MM. Dupont de l'Eure, Voyer-d'Argenson, La Fayette, Benjamin-Constant, etc. Quant aux moyens que le comité emploie pour assurer dans les départements l'effet de ses recommandations ou plutôt de ses injonctions électorales, ils ne sont maintenant couverts d'aucun voile. Dans chaque lieu de quelque importance, il existe une association qui s'intitule sans détour *comité électoral:* la composition de ses clubs est connue du ministère de l'intérieur. Les listes de plusieurs d'entre eux ont été imprimées dans leurs propres journaux à l'occasion des élections partielles de 1828 et des six premiers mois de 1829. Ces comités exercent sur les listes électorales une inquisition permanente. Il faut remarquer d'ailleurs que l'influence des comités est accrue par une circonstance particulière ; c'est principalement sur les électeurs patentés qu'ils agissent. Or ceux-ci se trouvent dans la dépendance naturelle des principaux négociants, des riches capitalistes qui sont souvent dans les intérêts des comités, qui les composent même quelquefois. Une autre classe sur laquelle les comités ont un grand ascendant est celle des électeurs paysans. Or, personne n'ignore quelle autorité prennent sur ces hommes ignorants, intéressés et litigieux, les avocats et les gens pourvus d'offices judiciaires, lesquels appartiennent ordinairement à l'opposition dont ils sont fréquemment les agents les plus dangereux. Il n'est pas au pouvoir du gouvernement du Roi d'apporter, *sans le secours des Chambres*, un remède efficace à cette double cause d'agitation. Il ne peut assurer la répression de la licence de la presse, plus qu'elle ne l'est par les tribunaux. Le gouvernement du Roi ne peut donc que s'efforcer d'éloigner toute cause légitime de mécontentement pour le présent et de crainte pour l'avenir ; de faire, en un mot, que l'agitation excitée et entretenue par la presse et les comités soit sans aucun fondement réel. Or, il croit qu'il en est ainsi. »
Cette conclusion n'était pas très-redoutable ni menaçante. On

ne voit pas dans quel objet ce Mémoire avait été rédigé. On dénonçait la loi électorale, la presse libre, les comités directeurs; mais en même temps on avouait qu'on ne pouvait rien contre ce système sans le secours des Chambres; on restait dans les voies légales et parlementaires; et cependant tout esprit raisonnable devait voir qu'il était impossible au ministère d'obtenir des Chambres un remède aux maux qu'il dénonçait comme mortels pour la monarchie! D'un autre côté, on disait dans le Mémoire qu'une *déviation momentanée* à la Charte était une ressource légale qu'on se réservait pour l'avenir; et avec cette préoccupation d'esprit et les doctrines du pouvoir constituant, on devait être amené par la force des choses aux coups d'État.

Aux premières divisions qui existaient déjà dans le Conseil vint bientôt se joindre un troisième parti. M. de Villèle avait attaqué avec violence l'administration de M. de Martignac, sur laquelle il n'avait cessé de manifester son mépris; à la tribune il gardait encore quelque modération; mais dans ses confidences il n'avait mis aucune mesure. Je puis dire que M. de Villèle favorisa la séparation de la droite d'avec le ministère Martignac: il avait pourtant été tout à fait en dehors du mouvement qui avait porté M. de Polignac aux affaires. Il le considérait comme un niais et un incapable; son ambition était de lui succéder pour ramener le Cabinet à des proportions d'affaires. Or pouvait-il arriver à ce résultat avec la majorité électorale de 1828? M. de Villèle avait de la rancune contre la Chambre qui l'avait renversé et qui avait traité son système de *déplorable*. Son journal de prédilection attaquait sans cesse sa majorité, poussait avec vigueur à sa dissolution, seul moyen de salut, disait-il, qui restait à la monarchie; la *Gazette* dénonçait l'incapacité de M. de Polignac et de son parti; elle assurait que si la dissolution était confiée à des hommes habiles et d'affaires, on répondait des élections; elle poussait M. de Villèle, qui tout à coup arriva à Paris après la prorogation: ses amis lui avaient écrit que le moment était venu pour ressaisir le Pouvoir. On fit une première tentative, celle d'un rapprochement entre M. de Villèle et M. de

Peyronnet. Un dîner eut lieu dans cet objet chez M. Ollivier, de la Seine; les deux anciens collègues sortirent très-mécontents l'un de l'autre; M. de Peyronnet déclara même qu'il avait assez longtemps souffert un intermédiaire entre le Roi et lui, et que cela ne se reproduirait plus. M. de Villèle à son tour s'exprima très-vivement contre M. de Peyronnet. Tout arrangement fut dès lors reconnu impossible. M. de Villèle fit quelques tentatives auprès de Charles X; elles furent plus malheureuses encore. La première fois que M. de Villèle vit le Roi, le prince ne lui parla pas affaires, et affecta même de lui demander à plusieurs reprises des nouvelles de sa famille. La préoccupation du Roi était que les Royalistes, bien secondés par le Pouvoir, devaient avoir la majorité dans les élections comme ils l'avaient eue en 1815 et en 1814. Charles X était naturellement porté pour la dissolution, en la confiant cependant en des mains habiles et décidées. Dans cette voie nouvelle de force et de violence, les caractères de MM. de Chabrol et de Courvoisier ne pouvaient plus convenir. Le Roi les traitait depuis longtemps sans abandon et sans confiance; on voyait bien qu'il se préparait au dehors un parti de coups de folie qui ne leur permettrait plus de rester au Conseil. Enfin fut posée nettement la question de savoir si la Chambre serait dissoute. MM. de Chabrol et de Courvoisier s'y opposèrent; l'état des esprits leur paraissait tel qu'il y aurait impossibilité absolue d'obtenir des élections, non-seulement royalistes, mais modérées; et quels reproches n'aurait-on pas à se faire? N'était-il pas prudent de modifier le ministère de telle sorte qu'on pût répondre aux opinions et aux intérêts de la Chambre des Députés? La majorité du Conseil, y compris même M. Guernon de Ranville qui avait voté contre la prorogation, se décida pour la dissolution de la Chambre, parce qu'il lui paraissait impossible de se présenter devant une majorité qu'on avait paru craindre en la prorogeant. Ainsi triomphaient les conseils du parti de la violence; et quels hommes allait-on appeler aux affaires? On avait tenté encore le *rapprochement de* M. de Villèle, mais le Roi n'avait plus aucun goût

pour son ancien premier ministre ; il le croyait un obstacle à la fusion complète des Royalistes. Sa présence au Conseil n'allait-elle pas réveiller la contre-opposition ? M. de Villèle, de son côté, ne voulait pas subir les chances d'une élection à faire ; il désirait les voir s'accomplir avant de prendre un parti ; tout ce qu'on lui disait pour le déterminer n'avait aucun poids. M. de Peyronnet n'avait ni les mêmes craintes ni les mêmes scrupules ; depuis longtemps on travaillait à le faire arriver aux affaires, d'où il était repoussé par les répugnances de M. le Dauphin ; on ne le plaçait pas à la justice, mais à l'intérieur, car il répondait des élections : on l'appelait comme un homme de fermeté et de capacité. Charles X avait cette confiance en sa personne.

M. de Chantelauze avait déclaré qu'il n'accepterait un ministère qu'avec M. de Peyronnet ; et M. de Chantelauze, très-aimé du Dauphin, paraissait un homme indispensable. M. de Chantelauze avait une grande facilité de paroles ; au reste, n'avait-il pas demandé dans la dernière session que la royauté fît un 5 septembre monarchique ? Quant à M. Capelle, c'était une main très-habile à conduire les élections, et dans la nouvelle direction qu'on avait imprimée aux affaires, il était devenu en quelque sorte une nécessité. « Lui seul connaît les élections, disait Charles X ; je n'ai confiance qu'en lui au cas d'une dissolution ; s'il n'y avait pas de ministère, il faudrait lui en créer un. » Tout ce changement se préparait directement par le Roi, qui écrivait au président du Conseil : « Je vous renvoie, mon cher Jules, la longue lettre de M. de Chantelauze ; celle de mon fils [1] disait tout, excepté le fin mot de la chose, c'est qu'il a peur de perdre une place agréable et inamovible pour en prendre une malheureusement trop amovible. Au surplus, je ne change rien à mon projet, et s'il nous convient toujours, comme je le crois, nous le ferons presser par Peyronnet. » M. de Chantelauze ne manifestait aucun désir d'arriver aux affaires. « Nous avons l'un

[1] Ce prince arrivait de Grenoble, où il semblerait qu'il avait été attiré, à son retour de Provence, par le dessein d'une entrevue avec M. de Chantelauze.

envers l'autre gardé un long silence, écrivait-il à son frère, je viens le rompre le premier, car je ne veux pas que tu apprennes par le *Moniteur*, et avec le public, l'événement le plus malheureux de ma vie; c'est ma nomination comme garde des sceaux : voilà deux mois que j'oppose une résistance soutenue à mon entrée au Conseil. On ne me laisse plus, même aujourd'hui, mon libre arbitre, et les ordres qui me sont donnés ne me permettent plus que l'obéissance. Je me résigne à ce rôle de victime. Veille sur les élections, car y échouer serait maintenant pour moi une chose honteuse. » M. de Chantelauze appelait surtout M. de Peyronnet au ministère. « Sa présence au Conseil, disait-il, lèverait quelques objections qui me sont personnelles; car un engagement que je ne puis rompre me lie en quelque sorte à ses destinées politiques. Il m'en coûte d'avouer que même en ce cas j'aurais encore une peine très-grande à me déterminer au sacrifice qu'on me demande. »

Toutes ces modifications se firent en dehors du Conseil, par l'intermédiaire de son président et du Roi lui-même; le prince de Polignac recommandait le plus profond secret à M. de Chantelauze. « Je n'ai pas besoin de vous dire, lui écrivait-il, que le plus grand secret doit être gardé sur le contenu de cette lettre, qui n'est connue que des deux augustes personnages qui s'y trouvent nommés. » Ce qui plaisait au Roi dans le prince de Polignac, c'était précisément ce dévouement absolu qui permettait au souverain de conduire ses affaires. Charles X aimait ces tripotages d'intérieur; il se complaisait à faire des ministres et à les défaire. M. Capelle était son agent le plus intime; je crois qu'il eut quelque part à cette dernière combinaison; elle était arrêtée dès la fin d'avril, mais point encore connue, lorsque parut l'ordonnance de dissolution et la convocation des colléges électoraux, savoir : ceux d'arrondissement et ceux des départements qui n'avaient qu'un collége, pour le 23 juin; les colléges départementaux pour le 3 juillet, et le collége du département de la Corse pour le 20 juillet. La même ordonnance convoquait *les Chambres pour* le 3 août. La dissolution étant ainsi arrêtée

comme question de cabinet, les démissions de MM. de Chabrol et de Courvoisier, depuis longtemps convenues et préparées, furent décidées, et M. de Polignac annonça au Conseil les nouvelles nominations. Elles avaient été jusque-là cachées aux autres secrétaires d'État, chose assez curieuse sous un système responsable. Deux ministres, parmi lesquels M. Guernon de Ranville, s'en plaignirent avec vivacité, et parlèrent même de leur démission; mais le Roi leur fit dire « qu'il mettait un prix extrême à ce qu'ils restassent au conseil dans la crise qui menaçait la Couronne. » Charles X déclara qu'il était personnellement satisfait de ses nouveaux conseillers. M. de Peyronnet lui paraissait un homme d'action, M. de Chantelauze un orateur distingué; quant à M. Capelle, il avait créé un ministère tout exprès pour lui, tant, je le répète, il croyait sa coopération indispensable pour le succès des élections. Cette révolution ministérielle n'était point favorable à M. de Polignac, quoiqu'il en fût l'instrument. M. de Peyronnet ne pouvait rester en seconde ligne dans un ministère; son but était de se débarrasser de M. de Polignac. Sous main, plus d'une proposition avait été faite à des sommités politiques, et nous ne pouvons mettre en doute que MM. Pasquier, Lainé et de Martignac n'aient été sondés sur la question de savoir s'ils entreraient dans un ministère avec M. de Peyronnet. Ainsi ce ministère qui était décidé aux coups de force n'était pas lui-même en harmonie : tout se faisait par coterie, par ces jalousies de courtisans qui divisent les palais. Les deux ministres qui sortaient du Cabinet emportaient avec eux les dernières espérances de modération. M. de Courvoisier était souffrant : cette sphère de folies, de coups d'État, d'agitations ne convenait pas à son caractère. M. de Chabrol eut une dernière audience de Charles X. « Je suis fâché que vous nous quittiez, dit le Roi, mais, je le conçois, les choses vont trop vite pour votre caractère. Au reste, je parlerai aux électeurs dans une proclamation royale, et il pourra leur *en cuire*[1] s'ils

[1] Ce fut la propre expression de Charles X.

m'envoient de mauvais choix. Vous avez mal vu la situation, mon cher Chabrol; je me suis rarement trompé : si les électeurs font de la sédition, eh bien! je ne veux pas monter comme mon frère, là, sur cette place », dit-il en montrant le monument de Louis XVI.

Le caractère de M. de Polignac, les idées personnelles de Charles X effrayaient les cabiuets. L'Europe jouissait depuis quinze ans de la paix la plus profonde, à peine troublée par quelques différends particuliers; une conférence s'était établie à Londres pour résoudre les difficultés territoriales et politiques que pouvait soulever la constitution du nouveau royaume de la Grèce; M. le duc de Laval, le prince de Liéven et le duc de Wellington s'étaient posés comme les continuateurs des protocoles de 1827. La diplomatie avait un grand désir de maintenir la paix, quoique des symptômes de divisions se fussent déjà manifestés; c'est ainsi que la campagne du Danube avait vivement excité les inquiétudes de l'Angleterre : le prince de Metternich était mécontent de l'influence de la Russie, et avait refusé de prendre part aux protocoles relatifs à la Grèce. Toutefois les Cabinets avaient un besoin de paix si profondément senti, que tous ces mécontentements devaient se réduire à des éventualités d'un lointain avenir. La situation de la France absorbait l'attention de l'extérieur; on ne croyait pas à une révolution imminente, mais le bruit de coups d'État s'était partout répandu. Il y a une certaine renommée retentissante qui devance les événements. A Saint-Pétersbourg, le duc de Mortemart, en prenant son audience de congé de l'Empereur, avait eu avec le Czar une conversation intime sur les affaires de France : « Dites au Roi, lui avait répété l'empereur Nicolas à plusieurs reprises, que je le remercie bien du bon concours qu'il m'a prêté pour les affaires d'Orient; mais dites-lui avec cela qu'il n'écoute pas ceux de ses alentours qui sont assez fous pour lui conseiller de sortir de la Charte, car vous savez, mon cher duc, que nous ne pouvons en ce cas le soutenir; les traités de 1814 et de 1815 nous obligent *à défendre les Bourbons* et la Charte, et jamais l'un sans l'autre. »

M. le duc de Mortemart se hâta d'écrire cette conversation ; à son arrivée à Paris, il crut nécessaire d'en parler à Charles X. Le Roi haussa les épaules : « Vous rêvez donc aussi les coups d'État ; qui vous a dit qu'on voulait sortir de la Charte? » Quelques jours après, M. de Mortemart reçut une lettre de M. de Nesselrode, où les craintes de l'Europe étaient encore exprimées. Charles X, à qui le duc de Mortemart la communiqua, répondit : « Écrivez qu'il n'y a pas un mot de vrai en tout ce qu'on raconte. »

A Vienne, M. de Rayneval fut également pressenti par M. de Metternich sur cette question des coups d'État. M. de Rayneval, homme trop éclairé pour ne pas comprendre la situation réelle des choses en France, répondit par de vagues assurances, et puis, dans l'intimité, il exprima toutes ses craintes sur les coups de folie d'un parti. M. de Metternich, avec sa sagacité si haute, si réfléchie, déclara : « que si le roi Charles X attendait sur la défensive l'attaque illégale des partis, l'Europe devait garantie à la dynastie des Bourbons ; mais que si l'initiative était prise par le roi de France contre la Charte, on ne pourrait répondre de rien, que chaque Puissance prendrait dès lors les précautions personnelles que sa position lui suggèrerait. » M. de Rayneval fut autorisé à écrire dans ce sens à sa Cour. Le duc de Laval, à Londres, n'eut pas à s'expliquer avec le duc de Wellington ; il y eut une idée populaire alors répandue, à savoir : que le premier ministre anglais n'avait pas été étranger aux conseils qui avaient déterminé les ordonnances. Ceci est inexact. Si le duc de Wellington vit avec satisfaction l'arrivée du prince de Polignac comme un moyen d'affaiblir l'intimité de la France et de la Russie, trop rapprochée sous M. de la Féronnays, il ne conseilla jamais le moindre acte contre la constitution ; torys et whigs, en Angleterre, étaient également d'accord sur ce point ; l'idée d'un coup d'État ne pouvait germer dans la tête d'un premier ministre anglais. L'expédition d'Alger occupait plus sérieusement l'Angleterre que la situation intérieure de la France; cette attitude belliqueuse des Bourbons jetait de l'inquiétude et

de la froideur; des explications étaient demandées et obtenues; mais il se mêlait aux notes de la France une expression de fierté et d'indépendance qui déplaisait aux chefs du Cabinet anglais. L'Angleterre, qui avait si fortement soutenu la dynastie des Bourbons en 1814, avait aujourd'hui intérêt à délaisser ses destinées.

Ces événements du Conseil étaient d'une nature trop grave pour qu'ils n'excitassent pas un très-vif intérêt dans le corps diplomatique. Nous avons laissé l'Europe aux prises avec quelques questions solennelles. La seconde campagne de la Russie avait mis fin à la guerre contre la Porte; les drapeaux russes s'étaient montrés sous Constantinople; l'intervention des trois Puissances, l'Angleterre, la France et l'Autriche, avait rappelé à l'empereur Nicolas ses engagements politiques. Les Russes s'étaient retirés, et les bases provisoires d'un traité avaient été jetées et admises. Cette difficulté était donc ajournée. La Grèce indépendante voyait également alors deux résultats s'accomplir : on finissait la question des frontières et de leur limitation; on lui donnait une forme monarchique, et des négociations s'engageaient sur le choix du souverain appelé à régir ce nouvel État. Tout en suivant ces négociations avec sollicitude, l'Europe commençait à s'inquiéter de la situation de la Francc; elle considérait la crise comme imminente. J'ai eu dans les mains des dépêches qui furent lues au Conseil des ministres, l'une de Pétersbourg, l'autre de M. de Rayneval à Vienne : toutes deux rapportent des conversations d'une grande importance. D'ailleurs le corps diplomatique à Paris pouvait à peine aborder M. de Polignac; rarement il lui accordait ces conférences d'intimité que les ambassadeurs recherchent pour connaître la pensée d'un Cabinet; M. Pozzo di Borgo, lord Stewart, M. d'Apony, en exprimaient du mécontentement à leur Cour. Il n'y avait de hautement protégé aux affaires étrangères que le nonce du pape Lambruschini, personnage influent auprès de Charles X, et dirigeant sous main la partie religieuse de Château qui avait une si grande action dans les affaires.

On sortit un peu de cette ligne de petites choses et de petites affaires à l'occasion d'Alger. Je dois être d'autant plus précis et exact sur cette question qu'elle est encore un point de haute difficulté diplomatique. La querelle de la France avec la régence d'Alger remontait loin. Il s'agissait de la répartition des indemnités fixées par un traité définitif sous le ministère du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Ai-je besoin de rappeler que de vives et peut-être imprudentes explications avec le dey amenèrent ce coup d'éventail qui retentit dans une guerre! L'insulte avait été soufferte sous le ministère de M. de Damas. On ne songeait point alors à une expédition ; on se borna à quelques notes : plus tard la question s'agrandit. Depuis 1814 tous les congrès s'étaient occupés de la piraterie. Il entrait dans la pensée des souverains qui avaient aboli la traite des Noirs d'anéantir également ce pillage de corsaires, cet esclavage de chrétiens, ce tribut honteux auquel la plupart des Puissances maritimes étaient soumises. L'expédition de lord Exmouth avait témoigné de ces généreuses intentions; l'Europe tout entière s'y était intéressée. Depuis, la régence avait continué ce cruel commerce d'hommes; elle pillait les navires du Pape et du roi de Sardaigne; le pavillon de France était insulté; alors des précautions maritimes furent concertées. On tint un blocus difficile dans des plages orageuses. Déjà sous l'administration de M. de Caux on avait dressé le plan de campagne, tracé la stratégie d'un siége, et la marine avait été consultée par M. Hyde de Neuville. L'insulte soufferte par le capitaine La Bretonière avait aggravé les difficultés. On ne pouvait subir de telles humiliations; d'un autre côté, le nonce pressait le Roi pour qu'il eût l'honneur d'être en quelque sorte le gonfalonier du pape, et le vengeur des insultes du Saint-Siége. La marine, plusieurs fois consultée, avait toujours répondu que la situation d'Alger était telle qu'on ne pouvait répondre d'un débarquement. Il existe aux dépôts de la guerre et de la marine de volumineux Mémoires sur cette question d'un débarquement; presque tous témoignaient des grandes difficultés qu'offraient les côtes d'Alger. Une première idée avait été

exposée au Conseil par le prince de Polignac : il avait engagé une négociation avec le pacha d'Égyte; moyennant dix millions et trois vaisseaux de haut bord que lui donnait la France, le pacha s'obligeait à détruire Alger. Il y avait quelque avantage à ce plan; on ne courait aucun risque; le sang français était épargné; on évitait des dépenses. Plusieurs des membres du Conseil, particulièrement MM. de Courvoisier et Guernon de Ranville, s'opposèrent à ce traité, qui ne put d'ailleurs s'effectuer, attendu que le Grand-Seigneur ne voulut pas accorder le firman nécessaire au pacha pour attaquer un vassal de la Porte. Dès lors il fut résolu qu'une expédition française serait destinée pour Alger. La question pouvait s'envisager sous deux faces : 1°. par rapport aux subsides en face des Chambres; 2°. en ce qui touchait l'Europe, dont cette expédition appelait la vive sollicitude. Sur le premier point, M. de Polignac éluda la difficulté. Il avait en main l'autorisation d'un emprunt; on l'avait fait au plus haut prix possible, à 102 fr. en 4 p. 100; 80 millions suffisaient au delà pour ces ressources. On commençait à parler des trésors de la Casauba, qu'on évaluait au moins aux frais de l'expédition. Des comptes presque détaillés étaient envoyés par quelques négociants juifs qu'on avait attirés aux intérêts de la France. Quant aux cabinets étrangers, il n'y avait de précisément inquiet sur l'expédition contre Alger que l'Angleterre; aussi un échange très-actif de notes s'engagea entre le comte d'Aberdeen et M. de Laval à Londres, sir Stewart de Rothsay et M. de Polignac à Paris. Sir Stewart reçut l'ordre de sa Cour de poser à M. de Polignac cette question : « Au cas où l'expédition préparée par la France contre la régence d'Alger irait à ses fins, quelles seraient les intentions ultérieures du Gouvernement français? » M. de Laval communiqua la réponse suivante au comte d'Aberdeen : « Si dans la lutte qui se prépare il arrivait que le gouvernement actuel d'Alger fût dissous, dans ce cas le Roi, dont les vues en cette circonstance sont tout à fait désintéressées, se concertera avec ses alliés pour aviser au *nouvel ordre* de choses qui devra être établi, au plus grand avan-

tage de la chrétienté, et dans le triple but qu'on s'est proposé. »
En réponse à cette note, le comte d'Aberdeen déclara qu'en exprimant toute la confiance de S. M. Britannique pour les vues désintéressées de la France, il paraissait cependant que le but de l'expédition n'était pas ordinaire, et qu'on ne se proposait pas seulement d'obtenir une réparation, ou d'infliger un châtiment. Ce qui étonnait surtout le comte d'Aberdeen, c'était qu'en toute cette négociation il ne fût pas une seule fois question de la Porte, dont le dey d'Alger était le vassal; Sa Seigneurie persistait à demander au cabinet français une déclaration précise qu'il renonçait à toute idée de possession ou d'agrandissement territorial. M. de Polignac resta toujours dans des termes évasifs, en déclarant que le Gouvernement français ferait rédiger un Mémoire ou manifeste, dans lequel les intentions et le but de l'entreprise seraient nettement exposés. Ceci donna lieu à de nouvelles dépêches.

Le 4 mai 1830, le comte d'Aberdeen écrivait à lord Stewart : « Mylord, le retard mis par le Gouvernement français à donner sur ses intentions ultérieures relativement à Alger des explications plus précises et plus officielles a *causé ici une grande surprise.* Les promesses de M. de Polignac à cet égard ont été si fréquentes et si positives, que le Gouvernement de Sa Majesté ne peut comprendre encore les motifs d'un pareil délai. Il faut le dire, cette affaire commence à prendre une tournure fâcheuse, et par éveiller des soupçons qui d'abord étaient bien éloignés de notre pensée. M. de Polignac nous a fait dire qu'il espérait que nos prétentions ne seraient pas assez déraisonnables pour le forcer à prendre des engagements qui pourraient avoir de fâcheuses conséquences pour le gouvernement de Sa Majesté Très-Chrétienne. Je n'ai pas besoin de charger Votre Excellence d'assurer le prince que nous sommes loin de désirer une pareille chose; mais notre devoir nous a tracé une ligne de conduite dont il nous est impossible de nous départir, et ce devoir nous commande évidemment de demander une explication officielle des projets du Gouvernement français en préparant une expédition

militaire aussi considérable, et telle qu'elle est faite pour éveiller les soupçons et les craintes dans tout le midi de l'Europe. Votre Excellence n'ignore pas sans doute que le langage de certains personnages influents en France, et liés au Gouvernement, est loin d'être d'accord avec les assurances verbales que vous avez reçues ; c'est un motif de plus pour insister sur une explication officielle. Si les projets du Gouvernement français sont aussi purs que le prétend M. de Polignac, rien ne s'oppose, ce nous semble, à ce qu'il nous donne sur ce point une satisfaction complète. Il suffirait, pour cela, d'une déclaration courte et précise; ce moyen me semblerait plus convenable, et surtout plus franc que le long et solennel manifeste que le prince de Polignac vous a déclaré être dans l'intention de publier d'après le désir de Sa Majesté Très-Chrétienne. Dans le cas où les explications premières n'auraient pas encore été envoyées à l'ambassadeur français à Londres, Votre Excellence devra tâcher de voir sans délai M. de Polignac, pour lui représenter les dangers d'un silence plus prolongé. Après tout ce qui s'est passé, le ministre français ne doit pas être surpris que nous nous laissions aller aux soupçons, et il doit craindre d'assumer la responsabilité de toutes les conséquences désastreuses qui pourraient résulter de la prolongation d'un pareil état de choses. » Cette négociation continua dans des termes aussi vifs, aussi prononcés ; lord Stewart remit à plusieurs reprises diverses notes à M. de Polignac : « Répondez, disait le prince, que dans une entreprise accomplie par le pays, le Cabinet des Tuileries ne prend conseil que de l'honneur et de l'intérêt du pays. » De nouvelles explications furent encore demandées par le Cabinet britannique ; lord Stewart reçut des dépêches impératives où on lui ordonnait de voir M. de Polignac et de le faire expliquer franchement sur ses projets contre Alger. L'ambassadeur anglais eut plusieurs conférences avec le président du Conseil, qui lui fit part des vues de la France, alors entièrement désintéressées; « Mais, dit lord Stewart, que dois-je répondre à cette dernière note, qui exige des *explications formelles*? » — « Je suis censé ne l'avoir pas lue », ré-

pondit le prince de Polignac. Nobles paroles qui disaient la fièrté diplomatique du Gouvernement.

Enfin restait une dernière difficulté : à qui cette expédition d'Alger serait-elle confiée ? Plusieurs généraux étaient sur les rangs, et le maréchal Marmont en sollicitait le commandement : si le Roi ne lui en avait pas tout à fait donné la promesse, du moins lui avait-il laissé concevoir de grandes espérances. La question fut débattue dans le Conseil ; M. de Bourmont fut préféré pour le commandement de l'armée d'Afrique, et Charles X se chargea d'indemniser le maréchal Marmont par quelque autre poste important. M. de Bourmont, dont on ne pouvait nier la capacité, souhaitait ardemment de reconquérir la gloire et l'honneur des batailles, et M. de Polignac le poussait à ce commandement, afin tout à la fois de préparer un remaniement qui le débarrassât du ministre de la guerre, et d'avoir ce ministère à sa disposition dans la crise présente. Ce choix étonna et affligea l'armée, car M. de Bourmont n'inspirait aucune confiance aux soldats parmi lesquels vivaient les traditions de Waterloo. M. de Bourmont, eût-il possédé le génie militaire de Napoléon, avait un précédent qui le tuait moralement sous la tente. On s'est demandé si aux motifs généreux d'une réparation nationale s'était mêlé un sentiment égoïste; si la Restauration avait cherché la gloire à Alger pour imposer le despotisme à la France. Je distingue : je crois fermement que l'expédition d'Alger accomplie donna du cœur à la faction qui poussait la Maison de Bourbon à des violences ; on se dit maître de l'armée, et des fous purent alors se demander si le Roi de France, vainqueur d'Alger, pouvait trouver encore une résistance légitime dans une majorité de Chambre ; mais de là à un dessein concerté de renverser la constitution sous les murs d'Alger, de prendre au pas de charge les libertés publiques, il y avait quelque différence. On fit l'expédition dans un but élevé de grandeur et d'utilité nationale ; on voulait de la gloire sous le drapeau blanc. Dirai-je les efforts merveilleux des deux ministères de la guerre et de la marine ? Jamais préparatifs ne se firent avec plus d'ordre

et d'ensemble ; on l'a déclaré avec jalousie dans le Parlement anglais. Ce fut le plus haut point de régularité militaire et administrative que cette réunion presque sans efforts d'une flotte si considérable, et d'une armée d'expédition presque d'élite. D'autres ont raconté les détails des opérations militaires ; elles n'entrent point dans le cadre de ce livre. Pourquoi à ce souvenir de gloire de la Restauration se mêle-t-il un sentiment pénible qui serre le cœur ! Pourquoi la victoire ne brilla-t-elle un moment sur ce drapeau blanc que pour le couvrir d'un crêpe de deuil ! Quant aux intrigues de l'étranger en ce qui touche les mesures de violence contre la constitution du pays, il n'en reste aucune trace. On a bien raconté à une certaine époque que le duc de Wellington avait conseillé les coups d'État à M. de Polignac, et que, de plus, il avait promis de les appuyer. Rien n'est moins exact. Le duc de Wellington était trop habitué aux formes et aux accidents du gouvernement représentatif en Angleterre pour appeler des coups d'État dans des circonstances usuelles et qui tiennent au mouvement naturel du système constitutionnel. C'est un fait avéré : les étrangers furent plutôt contristés que satisfaits des ordonnances de juillet : ils en prévirent les conséquences, et ces conséquences ont été terribles !

M. de Peyronnet, à peine en possession du ministère de l'intérieur, appliqua à l'administration publique sa prodigieuse activité, cette dramatique ostentation de force dont il aimait à parader. Les élections étaient son but principal, et les circulaires pressantes appelèrent l'unanime concours des administrateurs ; M. de Peyronnet écrivait aux préfets : « A l'égard des fonctionnaires, vous me donnerez sur leur conduite des renseignements confidentiels ; je ne les ferai connaître qu'à leurs ministres respectifs, qui prendront à leur égard les mesures que leur dictera la prudence. » M. de Montbel, dans ses circulaires adressées aux agents des finances, ajoutait : « Si, en retour de la confiance que le Gouvernement du Roi lui témoigne, un fonctionnaire public refusait d'unir ses efforts aux siens et se mettait en *opposition avec lui*, il briserait lui-même les liens qui l'attachent à

l'administration. » Ensuite M. de Peyronnet s'occupa avec M. Capelle de deux objets spéciaux : le choix des présidences de collége et un remaniement de préfectures, qui pût partout imprimer l'idée d'un pouvoir fort, uni de pensée et agissant ; six préfets furent destitués ou mis à la retraite : MM. de Riccé, préfet du Loiret ; de Lézardière, de la Mayenne ; de Beaumont, du Doubs ; Feutrier, de Lot et Garonne ; d'Arros, de la Haute-Loire, et Fumeron d'Ardeuil, du Var. On voulait partout un dévouement sans condition. Tout ce qui était incertain fut écarté. Le Gouvernement secouait tous ménagements et toutes concessions ; c'était dans son droit et dans sa destinée. Les travaux de M. de Peyronnet au ministère de l'intérieur furent alors immenses. La correspondance avec les préfets, pour pousser les candidats ministériels et réveiller le zèle des électeurs, se ressent de cette main de fer qui imprima une haute impulsion. Presque partout les préfets promirent le succès ; mais personne n'ignore que ces promesses sont renouvelées à tous les systèmes, et que bien peu se réalisent ! Un préfet sait que le meilleur moyen de bien se mettre avec un ministre, c'est de répondre selon son désir, sauf à excuser les désappointements par les circonstances extraordinaires et au-dessus des prévisions. Aussi M. de Peyronnet promettait-il la majorité au Conseil, ou du moins une force capable de lutter dans la Chambre. Pour seconder ce mouvement, on résolut de renouveler ce qui déjà deux fois avait été fait, c'est-à-dire une proclamation signée du Roi et adressée à tous les électeurs : c'était une imitation de la conduite de Louis XVIII sous le ministère du duc de Richelieu. Charles X entrait alors tout à fait dans l'idée que la parole du roi de France produirait un grand effet sur les électeurs, et qu'en prenant un langage menaçant et en se mettant lui-même en cause, il ferait peur au pays. « Français, disait le Roi, la dernière Chambre des Députés a méconnu mes intentions, j'avais droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais. Elle me l'a refusé. Comme père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé ; comme roi, j'en ai été offensé. » Les électeurs étaient invités à

repousser le langage insidieux des ennemis du repos public; les desseins de ceux qui propageaient ces craintes échoueraient, quels qu'ils fussent, devant l'immuable résolution du monarque : « Électeurs! hâtez-vous de vous rendre dans vos colléges, qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence! qu'un même sentiment vous anime, qu'un même drapeau vous rallie! C'est votre Roi qui vous le demande, c'est un père qui vous appelle. Remplissez vos devoirs, je saurai remplir les miens. » M. de Polignac avait contre-signé cette proclamation, comme président du Conseil des ministres et pour manifester encore d'une manière plus nette et plus directe qu'elle contenait la véritable expression des sentiments du Cabinet. Il y avait quelque chose de plus triste et de plus sérieux en tout ceci : c'était de voir la Couronne mise en jeu, de la voir se jeter tête baissée dans une lutte qui n'allait pas encore au delà du ministère; elle faisait de l'adresse toute parlementaire de la Chambre un outrage au trône, de sorte que la Royauté se mettait en cette position, qu'au cas de la réélection des 221 elle ne pouvait faire autre chose qu'un abandon de ses droits ou un appel à la force.

C'était à cette douloureuse extrémité que le Roi voulait se réduire. Charles X paraissait alors décidé à jouer le tout pour le tout; il ne s'en cachait pas dans ses audiences aux présidents des colléges; quelques-uns s'en effrayèrent. Le Roi dit à presque tous : « Messieurs, répétez bien aux électeurs que la Chambre m'a personnellement manqué, et je ne souffrirai pas qu'on me manque; ils peuvent soulever un conflit, mais je ne céderai pas. » Quelquefois pourtant il revenait à des sentiments de royale douleur. Quand il reçut M. de Chabrol-Volvic, préfet de la Seine, qui allait présider le collége de Riom, il s'adressa à lui avec une inquiète sollicitude : « Eh bien! comment Paris est-il pour moi? — Je ne dois pas dissimuler à Votre Majesté, répondit le préfet, que tout est dans l'opposition. » Et des larmes coulèrent des yeux du Roi. « Que leur ai-je fait? je veux leur bien pourtant, et j'ai perdu leur amour! Dites-moi, M. de Chabrol, ne ferais-je pas bien de quitter la capitale? » Le préfet

répondit : « Que, comme administrateur du département, il ne pouvait donner un tel conseil au Roi ; Paris avait tant à gagner de sa présence et de sa Cour ! — Vous avez raison, je resterai, et l'amour de mes sujets me reviendra. » Malheureux prince, dont le cœur était si bon et le sentiment français si vif ! Au dehors, jamais l'opinion n'avait été mieux préparée ; le vote de l'adresse, question principale, fondamentale, donnait un titre saisissable à tous les candidats ; ici, aucune de ces nuances d'opinion qui suscitent des répugnances personnelles ne pouvait mettre du désordre dans les scrutins : on récompensait un vote. Avait-on voté pour ou contre l'adresse, on était porté ou exclu. C'était une lutte sur un terrain circonscrit. Cette manifestation d'opinion était soutenue par les comités électoraux et la presse. Partout des banquets patriotiques signalaient le retour des députés et indiquaient d'avance où les votes iraient aboutir. A Paris, un grand nombre d'électeurs se réunirent et offrirent un dîner aux députés de la Seine qui avaient tous voté l'adresse : dans une de ces réunions toute politique, plusieurs toasts furent portés avec hardiesse. M. Odilon Barrot, qui visait au rôle de Péthion aux scènes de 1791, président du banquet, remercia les députés de ce qu'ils avaient fait pour les libertés publiques et prédit en quelque sorte l'effrayant avenir d'une révolution. « Vous pouvez, s'écriait-il, compter sur nos suffrages, et, si l'on vient à braver la sainteté des lois, le courage des citoyens ne nous manquera pas. » Les comités libéraux opposaient à l'action puissante et active de l'administration, des instructions, des circulaires dans lesquelles ils développaient toutes les formalités qu'avaient à suivre les électeurs, soit pour leur inscription sur les listes, soit pour la libre manifestation des suffrages dans les colléges. Enfin, les journaux donnaient une commune et forte impulsion à l'opinion publique, alors violemment agitée par de sinistres événements qui éclatèrent en Normandie. Dans les départements de la Manche et du Calvados, des incendies dévastaient les campagnes ; ils avaient lieu principalement dans la nuit ; le plus souvent de malheureux fermiers en étaient

les victimes : tout était la proie des flammes : fermes, granges, et l'alarme et la terreur régnaient dans ces belles provinces. Le Gouvernement prit des mesures : des troupes furent mises en mouvement ; les paysans prirent les armes et veillèrent eux-mêmes à la sûreté de leurs foyers ; des régiments de la garde royale furent dirigés sur les points où chaque jour ces désastres effrayants se renouvelaient. Un voile ténébreux couvre la cause de ces affreuses tentatives ; y eut-il la main du Gouvernement ou des factions cachées ? ou bien une atroce monomanie allumait-elle les torches d'un stupide désespoir ? J'ai recherché avec conscience, et je dis la main haute qu'il n'existe aucune trace de causes politiques dans ces événements. Eh bien ! les esprits étaient ainsi prévenus, qu'on attribua ces trames coupables à M. de Polignac. Le vent soufflait alors contre la Restauration : tout la poussait à sa ruine. La haine était si vive contre le ministère, qu'on l'eût accusé de l'*impossible* et condamné pour la plus déplorable invraisemblance. Ce fut au milieu de ces agitations que les élections eurent lieu. Quelques localités virent des désordres ; le peuple avait insulté M. de Preissac à Montauban, et l'on concluait de là dans la coterie de cour et d'église que les multitudes étaient fatiguées du joug de la classe électorale, qu'elles étaient dévouées aux Bourbons, et qu'on n'avait qu'à les laisser se mouvoir pour écraser la Révolution. En résultat, on ajourna les élections dans vingt départements. On prit pour prétexte les nombreux procès qui partout éclataient contre les électeurs. Et malgré toutes ces précautions, malgré les manœuvres ministérielles, l'opposition obtint 272 députés, le ministère 145, en y comprenant encore 13 des députés qui avaient voté pour l'amendement Lorgeril. Sur les 221 votants de l'adresse, 202 avaient été réélus, tandis que sur les 181 opposants, le ministère n'en avait obtenu que 99. Triste résultat parce qu'il amenait un conflit inévitable entre la royauté et le pays, dès lors tous deux en cause. Ainsi la France répondait à la proclamation royale par une unanime réélection de ceux qu'elle avait voulu *repousser*. La partie avait été déplorablement engagée, d'abord

sur le terrain de l'adresse ; puis, ce qui était plus effrayant, sur celui de la proclamation royale. Y avait-il encore moyen de sauver la Couronne, de la dégager du péril qu'elle s'était créé à elle-même ? Oui ! un coup d'État était nécessaire pour sauver le Pouvoir, mais en quelles mains fut-il confié !

La pensée des coups d'État et d'une violente répression en cas où la volonté royale serait méconnue, était vieille dans la tête de Charles X ; toute sa vie s'était passée à méditer ces coups de hasard qui sauvent ou perdent les couronnes. Autour de lui s'agitait une petite coterie qui était également dans cette religion de la force couronnée. Chaque jour arrivaient des Mémoires, des écrits rédigés avec plus ou moins de talent, où l'on exposait les moyens de sauver la royauté ; car, il faut bien le dire, cette prétention *de sauveur* est assez commune ; chacun s'en donne la mission, et malheur souvent au pouvoir qui les écoute ! Charles X avait l'oreille facile pour les conseils favorables à la prérogative absolue. Je ne rappellerai pas les ouvrages qui furent publiés à cette époque sur le pouvoir constituant, sur l'article 14 de la Charte, et les articles de journaux qui poussaient à la dictature ; ces théories étaient lues par le Roi avec une tendre sollicitude ; il y avait faveur dans cette tête pour tout ce qui rappelait les formes de l'ancien ordre monarchique. Indépendamment de ces ouvrages publics, un grand nombre de Mémoires secrets étaient mis sous les yeux de Charles X, et aboutissaient directement à lui. J'en ai eu plusieurs dans mes mains, et un particulièrement d'un vieillard célébre à l'Assemblée constituante, M. Bergasse ; il développait avec esprit et ténacité les doctrines de l'art. 14 ; il soutenait que le Roi tenait de sa naissance et de ses droits un haut protectorat sur toutes les institutions du pays ; que le moment de crise était arrivé pour la prérogative royale, qu'elle devait se montrer ; que le peuple était las des brouillons et des agitateurs ; qu'on pouvait tenter tout ce que la royauté croirait utile au salut du pays. Charles X avait prêté serment à la Charte, il est vrai, mais l'article 14 était dans cette Charte, et, selon lui, ce n'était point le violer que de l'invoquer pour son exécution. Tels étaient

les raisonnements, corroborés d'ailleurs dans la conscience royale par les exhortations de quelques serviteurs de l'intimité du trône et les formules légales de M. Franchet. Quand M. de Polignac prit le ministère au 8 août, la pensée de Charles X n'était point d'arriver à ces extrémités; c'était dans une inconcevable idée de majorité que cette combinaison avait été concertée ; M. de Polignac était un instrument dévoué. On pouvait compter sur lui pour le cas où il serait nécessaire d'invoquer le pouvoir constituant. D'ailleurs M. de Polignac était dans cette conviction que rien n'était impossible dans ses mains; selon lui la monarchie et la paix publique avaient deux ennemies implacables : la loi électorale et la démocratie. Il se donnait mission de les réprimer.

Je crois que dans l'esprit du Roi, la possibilité et la légalité d'un coup d'État étaient depuis longtemps justifiées; mais il n'y eut rien d'arrêté ni de proposé officiellement dans le Conseil jusqu'aux derniers jours de juin, époque où les élections étant connues ne laissaient plus de doutes sur l'esprit de la nouvelle majorité qui arrivait à la Chambre. D'un autre côté on venait de recevoir la nouvelle de la prise d'Alger ; cela donnait du cœur. La Cour faisait des rapprochements ingénieux ; le Roi avait vaincu les Infidèles, pourquoi ne pourfendrait-il pas les impies et les révolutionnaires? On ne parlait jamais dans cette atmosphère royale que de la nécessité d'en finir. On aveuglait le Roi par mille prestiges, et cette procession des forts de la halle où l'on fit répéter ces stupides paroles de police : *charbonnier est maître chez lui*, ne fut ni la moins curieuse, ni la moins déplorable scène de cette fantasmagorie. Maintenant j'ai besoin de révéler ces conseils de juillet, mystères inconnus jusqu'à présent, mais qui appartiennent à l'histoire. Ce fut le 29 juin que pour la première fois la pensée des ordonnances fut régulièrement jetée dans le Conseil[1] ; il est possible, et j'ai des raisons pour le

[1] La mémoire des ministres n'a point été exacte dans les interrogatoires de leur procès. Ils ont reculé jusqu'au milieu de juillet l'époque où il fut question pour la première fois des ordonnances en *conseils: la* proposition fut antérieure.

croire, que quelques-uns des membres du Cabinet aient eu des confidences antérieures; il n'en existe aucune preuve positive. Les ministres étaient réunis à la chancellerie, les affaires étaient terminées, et les membres du Cabinet causaient ensemble sur la situation, lorsque l'un d'entre eux[1] dit avec quelque chaleur: « Au reste, je sais un moyen facile de conjurer tous ces dangers; mais le temps n'en est point venu encore. » Alors ses collègues le prièrent de s'expliquer. « Pourquoi? dit le ministre, et à quoi bon encore? » On le pressa plus vivement, et alors il développa un plan trop complet pour n'avoir pas été médité d'avance; le résultat était précisément le même que celui qu'établirent plus tard les ordonnances de juillet. Le Conseil écoutait ce plan en silence; M. de Guernon-Ranville éleva le premier la voix pour combattre ces idées qui lui paraissaient très-dangereuses. Alors s'engagea une forte discussion entre l'auteur du projet et son collègue. M. de Peyronnet appuya M. de Guernon dans l'opinion de résistance; tous les autres s'abstinrent de s'expliquer. Cependant un premier résultat unanime sortit de cette discussion. On admit que les mesures de cette nature n'auraient rien d'inconstitutionnel s'il survenait un concours de circonstances tel que l'État fût mis en péril imminent et que les moyens ordinaires fussent insuffisants. Ce point arrêté, deux des ministres en sentirent la portée et voulurent en éviter les conséquences. En sortant du Conseil, M. de Guernon-Ranville saisit le bras de M. de Peyronnet et lui dit: « On veut nous entraîner dans une voie plus périlleuse qu'on ne croit peut-être. Vous et moi voyons le danger; tenons-nous fermes, et nous ne pourrons manquer d'amener à notre opinion la majorité de nos collègues. » M. de Guernon-Ranville se trompait; on sortait de la voie des ménagements; le 4 juillet il fut constant pour le Conseil que les élections donneraient contre leur système cent voix de majorité; alors les ministres se réunirent pour aviser officiel-

[1] Je pourrais indiquer le nom de ce ministre; mais il est malheureux et proscrit.

lement à la situation, et l'on reproduisit ce vaste plan proposé dans le Conseil du 29 juin, c'est-à-dire de recourir à l'article 14 de la Charte : 1°. en suspendant la liberté de la presse ; 2°. en dissolvant la Chambre des Députés ; 3°. enfin en proclamant une nouvelle organisation électorale. C'est dans une réunion particulière du Conseil, le 6 juillet, que s'ouvrit cette triste discussion. Une séule voix s'éleva contre la mesure ; il parut à M. de Guernon-Ranville que la nécessité, seul cas prévu par l'article 14 de la Charte, n'était pas suffisamment justifiée ; il parla seul et longtemps. M. de Peyronnet l'avait abandonné. Dans une conférence intime, le Roi en avait appelé à son dévouement, et le ministre n'avait pu résister. Les ordonnances passèrent au conseil préparatoire, et devenues une résolution du Cabinet, elles durent être soumises au Roi. Il y avait autour de ce prince deux opinions : l'une, dominatrice et violente, voulait arriver subitement à sa mission de coups d'État ; l'autre, plus parlementaire, voulait aborder la Chambre et ne tenir aucun compte des expressions de l'adresse, bien sûr qu'elle était que la majorité ne refuserait pas le budget. Cette dernière opinion, soutenue par les royalistes qui craignaient un conflit trop violent, était plus sage, quoiqu'elle n'eût abouti à aucun résultat ; mais elle avait contre elle la conviction royale. Charles X paraissait alors préoccupé d'une conversation avec M. Royer-Collard : « Croyez-vous, avait demandé le monarque, qu'au cas où le budget serait présenté à la Chambre, elle le rejetterait ? » — « Il est possible qu'il ne le soit pas, avait répondu le président ; mais, dans tous les cas, les discussions que la loi de finances fera naître soulèveront à la tribune des questions qui ébranleront la monarchie jusque dans ses fondements. » Ces paroles avaient retenti haut dans l'esprit de Charles X ; il les rappelait à tous ceux qui l'environnaient comme une prophétie et une justification. Il était devenu très-irritable. Ce prince n'écoutait plus personne ; quand on lui remontrait les dangers d'un système de violence, il avait l'air de s'impatienter. Le Dauphin faisait entendre à peine quelques observations ; sa timidité naturelle, son respect pour le Roi, em-

pêchaient toute opposition sérieuse; la Dauphine était aux Eaux, et comme on la disait opposée au système périlleux dans lequel on s'engageait, les conseillers occultes pressaient le coup d'État, afin de profiter de son absence. On n'était sûr d'être écouté du Roi que lorsqu'on flattait ses velléités de force. M. de Chabrol, qui le vit à l'époque où les ordonnances se préparaient, fut surtout frappé de ce changement. Comme l'ancien ministre développait les dangers des coups d'État, le Roi, dans un moment de sincérité, lui dit : « Eh bien ! si j'ai besoin de saisir la dictature, ce ne sera que pour quinze jours ; je l'abdiquerai ensuite. » Le ministre lui répondit : « Sire, s'il est déjà bien difficile de prendre la dictature, il est plus difficile encore de l'abdiquer. » Le Roi n'eut pas l'air d'entendre ces paroles et congédia en toute hâte M. de Chabrol.

Le 7 juillet le Conseil des ministres se réunit en présence du Roi et de M. le Dauphin. M. de Guernon-Ranville reproduisit les causes de son opposition ; le Roi l'écouta attentivement. Le Dauphin ajouta même : « Votre système est plus légal et peut-être plus sûr ; je serais très-porté à le préférer ; mais la majorité en a décidé autrement, et je me range à l'opinion commune. » Chose curieuse, on délibérait un coup d'État par la majorité et la minorité comme s'il s'était agi d'une mesure ordinaire, d'une simple ordonnance d'administration régulière. Savait-on ce qu'était un coup d'État ! Pour le tenter il faut être Richelieu ou Napoléon. Plusieurs moyens d'application furent ensuite mis en délibération par le Conseil ; il fut question d'une assemblée composée de pairs, de députés, de membres de conseils généraux qui, sous le nom de grand Conseil de France et sous la présidence de M. le Dauphin, serait appelée à donner son avis sur le moyen de sortir de la crise où l'État se trouvait engagé ; ce qui était une assemblée de notables. On parla aussi d'annuler un certain nombre d'élections et de procéder avec le reste de la Chambre, pâle copie du 18 fructidor. Triste aberration de l'esprit humain ! la royauté se débattait au milieu de toutes les violences pour éviter l'application d'un principe simple, parlemen-

taire, et qui pouvait tout sauver. On exposait la Couronne plutôt que de rentrer dans le jeu habituel du gouvernement représentatif qui, sacrifiant quelques ministres, se met en harmonie avec la majorité. Tout l'intervalle du 7 juillet, jour où le principe des ordonnances fut admis, jusqu'au 25 qu'elles furent définitivement rédigées et signées, tout cet intervalle se passa en mesures de précautions, en rédaction, de manière à être prêt à tout événement. Mais comme dans les idées de M. de Polignac la résistance devait être peu de chose, les précautions leur furent proportionnées. Le silence fut admirablement gardé ; on avait le sentiment vague qu'il se préparait des actes déplorables, mais le public ne sut rien de positif. Quelques ordres du jour, des avis secrets qui n'indiquaient rien précisément, pouvaient faire croire à la possibilité de quelques événements extraordinaires ; ensuite d'énormes opérations en baisse faites, disait-on, par l'ordre de M. d'Haussez ; l'envoi d'un courrier à Londres, porteur des modèles d'ordonnance, réveillèrent l'attention du Corps diplomatique. Des ambassadeurs, et lord Stewart particulièrement, s'adressèrent à M. de Polignac pour lui demander ce qui était vrai des bruits qui couraient sur la possibilité d'un coup d'État ; les ordonnances étaient arrêtées depuis deux conseils, et pourtant M. de Polignac déclara que ce n'étaient là que des bruits de journaux, des absurdités auxquelles on ne devait ajouter aucune foi. « Pouvons-nous en écrire en ce sens à nos Cours ? répliquèrent les ambassadeurs. » — « Vous le pouvez, ajouta le prince de Polignac. » Ce qu'il y a de plus bizarre encore, quelques jours avant les ordonnances, M. de Mortemart, arrivé de Saint-Pétersbourg, eut une audience du Roi et lui communiqua une lettre de madame de Nesselrode, dans laquelle le plan des ordonnances était entièrement indiqué. » Que veut donc dire cette folle ? s'écria le Roi ; il n'y a rien de semblable. » — « Puis-je lui répondre en ce sens, reprit M. de Mortemart. » — « Je vous y autorise », répliqua le Roi ; et M. de Mortemart écrivit. La crise touchait à son dénouement et la monarchie à sa ruine. Le 23 *au soir le rapport* sur les ordonnances, ouvrage si remarquable

de M. de Chantelauze, fut soumis au Conseil et approuvé par le Roi, ainsi que le texte des ordonnances. On renvoya la signature définitive au lendemain. Tout ceci se passait dans des réunions du soir, éclairées de la pâle lueur de quelques bougies jetées avec désordre sur des meubles de cabinet. Des hommes de raison et d'affaires ne jouent pas aux coups d'État sans une grande préoccupation d'avenir; l'inconcevable légèreté de M. de Polignac pouvait bien se faire illusion; mais le caractère de tristesse et de solennité qui présidait à ces débats indiquait bien que plusieurs d'entre les ministres avaient le sentiment de la grandeur des périls auxquels ils exposaient le trône. Des mots échappaient à tout moment; les uns contemplaient le portrait de Strafford, d'autres se complaisaient dans la pensée d'un grand dévouement; tous savaient la responsabilité qui pesait sur eux. Cette responsabilité, tous voulurent la subir, car tous apposèrent leur signature aux ordonnances, comme s'ils s'étaient fait un honneur de partager un péril commun. Rien n'est plus dangereux aux affaires que des consciences mal éclairées, que des hommes à dévouement et à vues courtes; ils croient servir le Pouvoir en lui obéissant comme à une divinité infaillible.

Au reste, l'idée d'un coup d'État descendit du trône; elle ne surgit pas au sein du Conseil; seulement il n'y eut pas dans ce Conseil une tête assez courageuse pour résister jusqu'au bout à un prince qui signait l'arrêt de mort de sa dynastie. Les ordonnances de juillet sont le dernier acte de la Restauration, la fin de ce grand drame. Tout ce qui les suivit appartient à une autre époque qu'on ne peut encore juger et que je prépare silencieusement. L'histoire dira qu'il y eut bien des fautes commises après les fatales ordonnances : aucun moyen militaire pour les faire exécuter. M. de Polignac, imprévoyant jusqu'au bout, ne prévenant même pas le Corps diplomatique que le Gouvernement royal était à Saint Cloud; les ambassadeurs sans instructions; la Cour passant de l'illusion à l'abattement; la faction révolutionnaire s'emparant d'un mouvement qui n'allait pas au renversement de la dynastie, détruisant la Charte au cri de *vive la Charte!* des négociations

tardives et mal suivies ; l'inexplicable conduite de M. de Mortemart ; un gentilhomme mécontent et sans pouvoir (M. de La Fayette) prononçant à l'Hôtel-de-Ville, au nom d'une multitude ivre de sa victoiree, que Charles X avait cessé de régner ; enfin une faction exploitant les terreurs d'un prince qui ne sut point monter à cheval.

J'achève la tâche de conscience et de vérité que je m'étais imposée. Les partis grondaient encore avec violence autour de moi, lorsque j'entrepris de tracer l'histoire d'une époque mal connue et calomniée ; j'avais vu tant de lâchetés et d'ingratitudes froides, que je m'imposai comme un devoir d'honneur de raconter la Restauration telle qu'elle était avec ses bienfaits et ses fautes ! Une vie de solitude qui depuis la révolution me met en dehors du Pouvoir et des partis, m'a rendu ce devoir facile ; je l'ai rempli. La Restauration est tombée ! et *chacun a pu prévoir les causes qui la faisaient vivre et la cause qui la ferait mourir*. Le jour qu'elle s'est changée en contre-révolution, elle a été perdue, car elle n'a plus été qu'une ridicule violence, qu'une tentative maladroite d'une coterie contre le pays. Le Gouvernement avait pris à plaisir de mettre les choses et les hommes contre lui ; quand le moment est venu de combattre, il n'a plus eu personne ; et pourtant, en tombant, la Restauration a laissé un grand vide d'ordre et de prospérité publique ! Tout ce que nous avons de liberté, de garanties, de crédit, la vie du gouvernement représentatif, nous le devons aux quinze années de restauration : comment les Bourbons prirent-ils la France, et comment l'ont-ils laissée ? Qui ne se souvient de la double invasion, de ce territoire désolé, de ce despotisme de soldat, de ce gouvernement sans liberté, de cette pesante organisation sociale qui ne laissait de consolations que la victoire. Eh bien ! les Bourbons nous rendirent le bien-être, la parole écrite, cette puissance de l'intelligence qui s'essaie et se développe par la presse ; ils nous donnèrent la tribune, la paix, le commerce, l'industrie et les capitaux fécondants ! Je ne sache rien de plus élevé que ces deux grandes branches du gouvernement de la

Restauration, la diplomatie et les finances. Qui peut oublier que le gouvernement des Bourbons déchira la carte humiliante où l'Alsace et la Lorraine étaient placées sous la rubrique d'*Austria*, noble succès du négociateur du traité d'Aix-la-Chapelle? Dans toutes les affaires de l'étranger, même aux jours les plus mauvais, le sentiment de l'honneur le plus profond présida aux relations diplomatiques; je porte le défi qu'on trouve une seule dépêche où les intérêts du pays aient été abandonnés; et puis, cet admirable progrès de l'administration des finances, cet ordre, ce crédit établi! le rapport de M. de Chabrol en 1830 reste là comme le testament politique et financier de la Restauration. Et à quelle époque la pensée des hautes études fit-elle de plus larges progrès! Quel siècle vit de plus grands efforts d'intelligence!

Plusieurs époques distinguèrent la Restauration: 1814 est un temps d'essai et de folie du Pouvoir et des partis; personne n'est à sa place; on sort du despotisme; l'autorité et la liberté en face se craignent et se tiennent dans une mutuelle défiance; c'est une période d'abord enthousiaste pour la Restauration, puis moqueuse contre l'ancien régime; les Cent-Jours passent comme une espèce de gouvernement bâtard, régime militaire gêné en ses allures par la liberté méfiante et une représentation incapable. Vient ensuite la réaction de 1815, sanglant épisode que les Royalistes imposent à la royauté; c'est un premier essai de contre-révolution qu'arrête l'ordonnance du 5 septembre; ici la royauté est en progrès; elle marche largement; elle jette à pleines mains les garanties; alors les factions se montrent à leur tour; elles reviennent avec leurs petits intérêts et leurs petites haines, effrayant la Couronne par l'expression à peine déguisée de leurs sinistres desseins. Arrive avec le duc de Richelieu un système intermédiaire, une espèce de point d'arrêt au mouvement révolutionnaire; les Royalistes s'en emparent et le dépassent; maîtres du Pouvoir, ils font un ministère habile, et le forcent néanmoins à un système de réaction religieuse et gentillâtre qui frappe la popularité royale, reconquise un moment par l'avénement de

Charles X, et perdue tout à fait lorsque M. de Martignac arrive aux affaires. Ici se montre une nouvelle ère de liberté; la Restauration reparaît elle-même avec ses bienfaits et son caractère réparateur. Ce ministère tombe devant une double intrigue de Cour et de Chambre, et la contre-révolution pleine et entière arrive avec M. de Polignac; alors le sol *a tremblé* sous les pas de Charles X pour nous servir de la prophétique expression de Louis XVIII.

PRÉCIS

DES

DOCTRINES POLITIQUES, DE LA PHILOSOPHIE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS,

PENDANT LA RESTAURATION.

Les hommes d'État qui président à la marche des Gouvernements s'occupent surtout des faits un à un, des nécessités inflexibles de la politique; ils ne remontent que rarement aux causes générales qui préparent de loin la ruine des systèmes. Les faits sont saillants et visibles, les accidents éclatent avec impétuosité; le jeu des Chambres, les intrigues d'hommes sont plus saisissables, et s'attachent plus directement à l'existence personnelle des Cabinets; et voilà pourquoi on s'en occupe en laissant échapper ce grand mystère des causes, qui lentement amènent la chute des Gouvernements et des sociétés. Il est incontestable, néanmoins, qu'il se fait un travail sourd et profond, qui n'échappe pas à l'œil du philosophe et du véritable homme d'État; la marche des idées, le mouvement des écoles, l'esprit de la littérature, et jusqu'à un certain point, la tendance même des arts, sont souvent plus importants pour ex-

pliquer les événements, que les faits isolés de la politique active.

En France, ainsi procède la légèreté de notre esprit; mais en Europe, les hommes de Cabinet qui ont agi sur la destinée des rois et des peuples, sont presque toujours des intelligences qui suivent avec sollicitude l'aspect général d'une époque, et toutes les tendances qui doivent en marquer le caractère. Tandis que quelques administrations vulgaires dédaignent la lecture, même des feuilles publiques, et se posent en railleurs ignorants de notre littérature, j'ai vu le prince de Metternich, l'homme qui dirige seul, depuis 32 ans, la politique d'un vaste empire, entouré de tous les journaux de France et d'Angleterre, du Nord et du Midi de l'Europe; il les lit et les commente, non point pour suivre les faits un à un, mais pour s'empreindre profondément de la tendance des esprits et de la marche des opinions; et c'est ce qu'il appelle sa police : rien de la littérature ne lui est inconnu, il sait les livres, il se fait analyser les plus vulgaires; ses ambassades lui donnent la biographie de tous les noms qui s'élèvent dans chaque État; et cette étude fait de la diplomatie autrichienne une école supérieure, aussi instruite que capable. En Russie, il n'est pas un livre de quelque importance qui ne soit parfaitement connu du comte de Nesselrode, et la première condition imposée aux jeunes élèves des légations, c'est l'intelligence de cinq langues et une juste appréciation des hommes et des choses dans la littérature et la philosophie.

Malheureusement en France, la lutte des esprits est telle, le heurtement des opinions si vif, qu'il est véritablement impossible à un ministre de s'occuper d'autre chose que de la question du quart d'heure; le travail administratif des bureaux est

immense ; la centralisation ne permet pas qu'il s'élève jamais un homme d'État d'une portée supérieure. Si Richelieu, Mazarin, avaient été entourés de dossiers, si Louis XIV avait été obligé de décider sur la réparation d'un clocher, auraient-ils jamais conçu un système de grandeur pour la monarchie?

Et pourtant ce ne sont pas quelques accidents imprévus qui ont entraîné la ruine de la Restauration; il est des causes générales qui tiennent à la pensée philosophique et morale de la société; la Maison de Bourbon n'est pas tombée par quelques éclats parlementaires; les ordonnances de juillet n'ont pas été une improvisation subitement venue à l'esprit de quelques ministres, mais le développement d'une marche longue, le résumé de quelques doctrines que le vieux parti royaliste préparait depuis 1815. La pensée d'un coup d'État profondément arrêtée venait de loin, et devait nécessairement se réaliser comme le résultat inflexible de certains principes posés par la cour de MONSIEUR et les gentilshommes loyaux et fidèles qui l'avaient servi de leur épée. S'imagine-t-on aussi que ces journées de violence et de guerre, que ce soulèvement de peuple furent spontanés, sans préparation, comme un coup de haine ou de folie? Depuis 15 ans tout tendait à cela : la philosophie, les sciences, l'histoire, et surtout l'éducation des classes inférieures; il n'y avait même pas jusqu'aux théâtres protégés par le Gouvernement qui n'eussent cette tendance de révolutions, à ce point que les deux derniers opéras commandés par la maison du Roi furent la *Muette de Portici*, c'est-à-dire un mouvement de place publique qui renverse un Gouvernement ou disperse une armée; et *Guillaume Tell*, ce tableau de la liberté conquise au milieu des montagnes! Cette littéra-

ture de révolte seule encouragée obtenait des succès ; tout était à la révolution qui marchait puissante. Il paraît donc essentiel, après avoir exposé les faits intimes de la Restauration, de suivre maintenant l'action des partis, et d'examiner la part qu'il faut faire aux doctrines politiques, à la philosophie, à l'histoire, aux arts, pendant la Restauration ; travail d'autant plus sérieux que cette tendance des doctrines a été alors vive, irrésistible ; elle a jeté sa force corrosive sur la pensée des hommes d'État.

CHAPITRE PREMIER.

LES DOCTRINES POLITIQUES PENDANT LA RESTAURATION.

État des Écoles politiques en 1814. — Les Impérialistes. — Dictature Militaire. — Puissance administrative. — Méfiance des assemblées. — Emprunt aux vieux monarchistes. — Les partisans des idées de 1789 et de 1791. — M. de Constant. — Mme. de Staël. — Ce qu'on appelait les idéologistes. — MM. Maine de Biran. — Royer-Collard. — Camille Jordan. — Jacobins dispersés ou assouplis. — École de la Charte de 1814. — Idée anglaise. — Gouvernement représentatif. — Les Royalistes purs. — Lutte entre le parti provincial et la centralisation. — Réveil des idées révolutionnaires — Fusion des Impérialistes et des Jacobins dans les Cent-Jours. — Nouvelle apparition des masses. — Les fédérés. — Triomphe des doctrines du royalisme pur. — Commencement inaperçu de l'opposition constitutionnelle. — Les éléments doctrinaires. — Les Impérialistes libéraux. — l'École politique et le gouvernement. — Haine qu'elle inspire. — Origine et principe des sociétés secrètes. — Parlage de tribune sur l'économie politique. — Discussions des budgets. — Les affaires étrangères. — Démolition des doctrines gouvernementales. — l'École conspiratrice. — Les carbonari. — Le parti politique aux affaires de 1816 à 1820. — Les doctrinaires unis aux libéraux. — Le gouvernement des Royalistes. — Les politiques dans l'opposition — Confusion de principes et de doctrines. — Le ministère Martignac. — Démolition de tout principe par la presse. — Dernière lutte des monarchistes purs. — Chute de la Restauration. — Difficultés que créent au gouvernement nouveau les doctrines libérales.

1814. — 1820.

Le gouvernement de l'Empire avait produit un assouplissement si profond, si entier de toutes les âmes, qu'il était impossible de trouver une manifestation publique des opinions qui avaient agité le monde pendant la Révolution française ; l'école

dominante, si on pouvait appeler ainsi les hommes qui servaient l'administration de l'Empire, se rattachait à une seule pensée, la dictature militaire; Napoléon s'était posé comme un Pouvoir qui succédait tout à la fois aux formes monarchiques du vieux régime et à la violente organisation des Jacobins. A la fin de l'Empire, les deux seules nuances que l'on distinguait même dans le Conseil d'État, au sénat comme au Corps législatif, étaient celles-ci : les monarchistes rattachés au gouvernement impérial et qui voulaient lui donner les formes assouplies de politesse et d'obéissance du vieux régime; puis, les représentants de l'opinion révolutionnaire qui tout en imprimant la force et l'énergie des comités au Pouvoir Impérial, voulaient leur conserver cette rudesse de démocratie qui révélait son origine de Convention nationale. En toute hypothèse, la dictature était proclamée avec la haine profonde pour les assemblées, le mépris pour tous débats publics : aucune presse libre, aucun livre, aucune opinion sans la censure, on ne respirait que pour attendre quelques bulletins de victoire, ou quelque annonce de glorieux exploits; tout se rattachait à l'Empereur comme au principe de toute force et de toute grandeur nationale.

Toutefois au milieu de cette silencieuse admiration, survivaient quelques débris des écoles politiques qui s'étaient heurtées à l'origine de la Révolution française; si l'on parcourt les ouvrages de Mme de Staël, publiés aux jours les plus brillants de Napoléon, on verra s'y empreindre et s'y révéler les idées et les principes de la Constituante et de la Législative; quelques fidèles adeptes en dehors des affaires leur rendaient un culte secret; Mme de Staël avec sa hauteur d'esprit et sa puissance de caractère, n'avait pas fléchi, même devant la proscription; elle avait gardé son caractère altier; quelques amis tels que MM. de Narbonne, de Sabran, Montmorency, lui restaient attachés comme à la dernière pensée du système de M. Necker; et le plus élevé de tous, M. Benjamin de Constant, qu'une rêverie tendre poussait aux aventures romanesques; elle l'avait peint disait-on dans *Corinne*, et M. de Constant ne devait-il pas lui-

même se reproduire dans *Adolphe*; les hommes supérieurs placent toujours leur individualisme dans leurs œuvres; comme ils sont préoccupés et souvent accablés sous le poids de leur pensée et de leur vie, ils aiment à en retracer les émotions et à sonder leur plaie saignante. A cette école de Mme de Staël, venait également se joindre le plus grand des écrivains, M. de Châteaubriand; lui aussi n'aimait pas la tyrannie, il mêlait aux principes de liberté la grandeur et la force d'une dynastie légitime. La censure impériale dénaturait en vain leurs livres, l'indignation de leur âme éclatant dans toutes les pages, échappait même à la surveillance de la police, car la pensée haute, puissante, n'est pas comprise par le sens grossier de quelques commis de bureaux.

Ce n'était pas encore ici précisément le parti qu'on appelait idéologiste sous l'Empire; un Pouvoir fort n'aime pas les penseurs; une administration qui se résume en des faits a du dédain pour ces esprits qui se placent dans la solitude de leur perfectibilité pour gouverner les hommes; ce qu'il faut à ces pouvoirs, c'est l'action forte, constante, continue de l'autorité; pour eux, agir c'est penser; ils veulent marcher à un résultat sans ces théories de bien absolu qu'il n'est pas donné aux hommes de réaliser; les esprits qui sous l'Empire se livraient soit à l'économie politique, soit à la philosophie transcendante, étaient flétris et dénoncés sous le nom d'idéologues; l'Empereur ainsi les nommait, faisant très-peu de cas de MM. Maine de Biran, Royer-Collard, Camille Jordan; il se serait bien gardé de leur confier un poste important dans l'État; si Napoléon craignait l'esprit actif, remuant de Mme de Staël, il se contentait de railler les idéologues, avec ce dédain superbe de la force et de la puissance. Quant au principe de jacobinisme, à l'énergique école de 1793, il l'avait assouplie presque entièrement à ses lois; si quelques jacobins zélés se rappelaient les actes et les doctrines de la Convention nationale, la majorité était entrée franchement au service du Gouvernement Impérial; et en cela, il ne faut pas croire qu'ils fissent un abandon absolu de

leurs idées, seulement il les avaient revêtues d'un autre costume ; le Gouvernement acerbe de l'Empire ressemblait à l'énergie du Comité de salut public, la tête seule était changée. Quand Mme de Staël avait appelé Napoléon le *Robespierre à cheval*, elle avait jugé de haut la Révolution française; le dictateur armé avait succédé aux Comités de salut public, et par le fait, les principes de cet énergique pouvoir vivaient encore dans l'administration, dans l'armée; les vieux jacobins étaient préfets, conseillers d'État, et sous la toque brillante des comtes et des ducs, on voyait flotter les plumes qui naguère ombrageaient les chapeaux des représentants du peuple en mission. Seulement tous ces esprits étaient si assouplis, si profondément abaissés sous la dictature, qu'il n'y avait plus ni couleurs, ni nuances, tous obéissaient à l'immense impulsion qui venait d'un seul homme; s'ils restaient durs, impitoyables, c'était envers les administrés et les conscrits.

C'est en cet état que la Restauration prit les doctrines politiques, et avec la Charte durent renaître naturellement les idées nouvelles et les écoles politiques différentes; la dictature de l'Empereur avait été trop violente pour qu'il ne se fît pas une réaction contre les idées d'autorité et de centralisation qui l'avaient soutenu au Pouvoir; la Charte sortait de toutes les combinaisons jusqu'alors adoptées pour la représentation nationale sous le gouvernement de l'Empereur. Deux écoles semblaient appelées à dominer la Restauration. Les idéologues, tant abaissés par Napoléon au temps de sa force et de sa splendeur, s'étaient relevés au jour d'agonie pour renverser le système impérial; on l'avait vu au Corps législatif où MM. Maine de Biran, Flaugergues, avaient fait entendre une opposition qui alors trouvait de l'écho à l'extérieur. Puis, les idées de Mme de Staël qui avaient fait la Charte; c'était le réveil de la Constituante, le programme de MM. Mounier, de Lally-Tollendal, de Narbonne, le balancement des deux Pouvoirs et des deux Chambres comme on l'avait entendu dans la première Assemblée nationale; on voyait revivre l'école anglaise, sans aller jusqu'à la Législa-

tive pour reprendre les idées de M. de La Fayette et de l'école américaine ; on s'arrêtait aux États-Généraux. En cela les républicains trouvaient la Charte imparfaite ; car elle n'était votée ni par les Chambres ni par le peuple. Ici commencent donc deux écoles ; l'une qui s'était rattachée à la Charte avec M. Royer-Collard, sans en examiner l'origine, mais qui prenant ces immenses concessions de la royauté, cherchait à les développer, à les grandir pour doter la France du gouvernement représentatif ; l'autre qui adoptant certain principe de cette Charte en combattait les concessions comme imparfaites, l'origine comme fausse et l'octroi comme inconstitutionnel. Cette seconde école trouvait pour représentants M. de La Fayette et les puritains du Sénat, les régicides tels que MM. Carnot, Lambrechts et Grégoire.

Au milieu de cette première dissidence s'était élevée l'école des monarchistes purs, qui voulaient relever le vieux régime, et qu'il ne fallait pas confondre avec les partisans du système impérial, qui restaient révolutionnaires d'origine et de principes, même dans leur obéissance à Napoléon. Ce qu'on appelait royalistes purs étaient les partisans de la pensée de M. de Bonald et de M. de Maistre, une certaine douceur et une certaine force dans le gouvernement paternel de la royauté ; ils dédaignaient toutes ces pondérations de pouvoirs, tous ces balancements de Chambres qui venaient pour arrêter la puissance du Roi, le chef de la famille. Ainsi, à l'encontre du principe représentatif établi dans la Charte, il se formait une école royaliste qui niait la légitimité et l'utilité de ce gouvernement de Chambres et de tribunes ; une dictature éclairée, le pouvoir absolu et paternel, tel était leur rêve. Déjà même, à l'époque de 1814, tout est encore chaos et imperfection ; on se démêle, on se dispute, nul n'a le sentiment bien précis de la marche et de la tendance de ses propres idées ; chaque parti sent qu'il est mal à l'aise, chaque doctrine ne peut recevoir son développement absolu ; on est empêché, arrêté, jusqu'à ce que arrive l'époque des Cent-Jours, où les opinions se dessinent et deviennent plus vivaces.

Cette courte période des Cent-Jours est marquée par un caractère singulièrement coloré, c'est le réveil du parti jacobin, et sa fusion avec les idées impérialistes. Ces deux causes, en se relevant, se reconnaissent et se donnent la main. J'ai dit que, sous l'Empire, les jacobins, comme parti, n'existaient plus; les plus fiers s'étaient assouplis à l'école impériale, d'autres étaient proscrits et dispersés. Mais dans les Cent-Jours ils se réorganisent comme opinion active et armée; ces idées de révolte, de faubourg insurgé, si énergiquement proscrites et comprimées par Napoléon, reparaissent avec un caractère désordonné et une sombre énergie; on crée les fédérés, qui ne sont qu'un renouvellement des jacobins organisés sous les comités; l'insurrection est encore proclamée comme le plus saint des devoirs; les faubourgs reprennent les piques, la cocarde tricolore reparaît sur le bonnet rouge. Lisez les journaux, c'est le même langage qu'au temps de la Convention : on invoque le peuple et sa souveraineté. Si donc le premier effet de la Charte de Louis XVIII a été de donner une grande force aux idéologues et aux partisans de l'école anglaise, l'époque des Cent-Jours a remis les armes à la main du parti impérialiste et militaire et de l'association jacobine; la Chambre des représentants n'hésite pas devant les doctrines les plus avancées de la Révolution. La constitution que décrète cette Chambre des représentants diffère peu de la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Les jacobins, en s'éloignant des affaires, veulent laisser quelque chose qui constate leurs intentions de parti et leur passage au pouvoir.

Les Cent-Jours tombent au bruit d'une invasion militaire; dans ce chaos qui suit une catastrophe si profonde, au milieu de ce cliquetis de baïonnettes et des malheurs de l'invasion, quelles doctrines naissent et surgissent pour le Gouvernement et l'opposition? Les partis jacobin et impérialiste, récemment vaincus et proscrits, restent sans influence sur la société; leurs doctrines violentes, subversives, paraissent mortes au moins pour un temps. Alors ces partis se transforment; la Charte leur a laissé encore assez de liberté, pour choisir une place

dans le débat et s'y poser légalement : ils se révèlent dans la presse ; mais ne croyez pas qu'ils s'y posent avec les doctrines qui leur sont propres. Quand un parti est vaincu, il se transforme, car il redoute qu'une doctrine trop tranchée n'amène la persécution. A ce moment les jacobins unis aux bonapartistes se font constitutionnels ; ce terme si doux, si légal, leur vient d'une idée fort naturelle qui leur est donnée par un habile de leur parti ; on obtient rarement des succès lorsqu'on se place en dehors de la constitution d'un pays ; le mieux pour réussir, c'est de travailler en dedans ; c'est de profiter des principes de démolition que laisse échapper un gouvernement pour le renverser plus à l'aise. Aussi l'organe que le parti jacobin et impérialiste adopte, s'appellera *le Constitutionnel ;* ce terme si bénin, correspond aux idées de la bourgeoisie ; il ne heurte pas les existences acquises ; le Roi est dans la constitution, et la constitution se personnifie dans le Roi ; avec ce thème on peut aller loin ; c'est une modération, un calme, une timidité digne d'éloges. Comme tout parti vaincu qui a peur, *le Constitutionnel* fait l'éloge des ministres ; il célèbre la sagesse de Louis XVIII ; il veut faire sa place ; il n'oublie pas qu'il doit sa vie et son existence à M. de Richelieu.

Tout à côté du parti libéral qui se fait alors si petit, une autre transformation s'opère dans la politique ; les idéologues du Corps législatif, aidés de M. Royer-Collard et de quelques partisans de l'école anglaise, se posent comme une nouvelle école avec le titre de *doctrinaire*. Cette école savante, très-avancée, n'a pas d'antécédent, comme les Impérialistes et les Jacobins ; au fond, elle les déteste et leur est antipathique, comme tous les rêveurs en face d'hommes d'action. Si on allait même fouiller au cœur des doctrinaires, ils sont tous partisans de la légitimité, à laquelle ils ont donné des gages en échange du pouvoir et des positions ; ils ne demandent pas mieux de seconder le Gouvernement, de l'appuyer dans ses actes, dans ses desseins, et leur capacité est incontestée. A ce moment, ni assez nombreux, ni assez forts pour gouverner eux-mêmes, ils se placent sous la

puissance de l'école politique et lui servent d'auxiliaires. L'école politique est, en effet, le nerf et la puissance dans l'État; elle parcourt une longue échelle, depuis M. de Talleyrand jusqu'à M. Pasquier; ces têtes gouvernementales ne s'arrêtent pas devant la rigidité d'un principe; elles ne pensent pas qu'il vaût mieux perdre toute une société que de violer quelques articles posés sur une feuille de papier; elles savent que le Pouvoir ne vit que de tempérament et de transactions. Toutes les fois que l'on se roidit devant les inflexibles lois des circonstances, on perd un pays; pour les politiques, le pouvoir est une étude incessante; ils ne se donnent pas corps et âme à un Gouvernement plutôt qu'à un autre; ils le servent bien, cherchent, quand il s'abandonne à eux, à le sauver; mais quand ils le voient décidé à se suicider, ils l'abandonnent à ses propres folies et s'arrangent pour l'avenir; ils ne comprennent pas le martyre pour ce qui n'est pas dans le ciel; ils n'ont pas de culte pour ce qui est fort terrestre; et comme vis-à-vis d'eux il n'y a pas beaucoup de mystères dans le gouvernement humain, il n'y a pas de croyances bien ferventes.

A la seconde restauration, l'école doctrinaire se fond dans l'école politique; mais alors s'élève, avec une énergie évidemment due à la victoire, le parti royaliste, divisé lui-même, car il est assez fort pour se nuancer déjà; les partisans des idées de MM. de Maistre et de Bonald se manifestent ardemment en 1815 proclamant le pouvoir absolu et paternel, la religion de l'unité; ceux-là sont la partie élevée des Royalistes; on y trouve des écrivains de premier ordre. Mais avec la Chambre de 1815, on voit arriver des idées et des principes qui jusque-là ne s'étaient pas produits; la gentilhommerie provinciale déborde avec son organisation de communes, de provinces, comme au temps des Frondeurs ou des Malcontents; ils n'ont pas les théories de M. de Maistre sur le pouvoir absolu; la haine des gentilshommes de province contre la Cour fut un peu cause de la révolution de 1789, et la Chambre de 1815 a hérité de ces antipathies *contre Paris* et ses influences; elle établit des libertés commu-

nales fort larges; elle fait école, de manière à effrayer tout à la fois les royalistes du pouvoir paternel de M. de Maistre, les doctrinaires et les politiques à principes de tempérament. Le véritable développement des doctrines royalistes peut se résumer dans le remarquable pamphlet de M. de Châteaubriand, qui parut sous le titre : *De la Monarchie selon la Charte*; à travers les expressions de royalisme pur, M. de Châteaubriand établit des doctrines fort libérales du système représentatif; il veut des Chambres indépendantes, des ministres responsables, des élections combinées dans un sens provincial et de localité; plus de centralisation en province et la commune. *La Monarchie selon la Charte*, expression du parti royaliste provincial, devient l'évangile de la Chambre de 1815, qui a ses écrivains et ses théoriciens éminents. C'est toujours dans ces développements que le *Conservateur* est publié; et il faut y recueillir les pensées intimes de la droite; la politique transcendante ne peut être dans de plus habiles mains que dans celles de M. de Bonald; il va loin, mais il va droit; en matière de gouvernement, l'autorité royale c'est la paternité; la société est un grand tout qui doit se remuer par une seule et unique pensée. M. de Maistre, avec toute la hardiesse de ses principes d'unité, applique au Pape et aux monarchies de l'Europe des théories à peu près semblables à celles de M. de Bonald; il considère comme des nécessités passagères toute entrave mise à l'action naturelle du pouvoir royal; tout le reste est, selon lui, un protestantisme politique qui aura son temps et passera. M. Fiévée, écrivain à facettes et à petits aperçus, n'approfondit rien; mais comme il a passé à travers l'administration de l'Empire, comme il a vu les abus des grands moyens de gouvernement appliqués aux petites choses, M. Fiévée a pris en haine un pouvoir trop centralisé; il aime la gestion locale, il voudrait que chaque province s'administrât elle-même; il y a trop de préfets, trop de fonctionnaires publics, trop de gens qui mangent l'impôt; le système de M. Fiévée, qui devient le grand thème du parti royaliste, c'est de porter le moins d'affaires possible à Paris; la propriété doit se régir elle-même;

les conseils-généraux de province feront mieux les affaires que les commis de Paris. M. d'Herbouville, également l'écrivain administratif du parti royaliste, a été préfet, et il s'en souvient. Il est aussi théoricien du pouvoir à la manière de M. de Bonald : « il faut réveiller l'Église de France que la Révolution a dispersée ; à côté de la province, on veut réorganiser l'épiscopat et les presbytères sur les mêmes bases que dans l'ancien régime » ; théorie de gouvernement qui plus tard pourra être mise à exécution. M. de Castelbajac est l'écrivain de la noblesse, de l'esprit gentilhomme ; M. de Marcellus est la pensée religieuse avec peu de portée, mais avec un élancement pur et sain vers Dieu. En tête de cette réunion d'écrivains politiques, il faut placer les deux frères MM. Bertin, qui exercèrent une si grande influence sur les destinées mêmes de la Restauration, car ils furent les fondateurs et les créateurs du *Journal des Débats ;* c'étaient deux esprits éminents, deux hommes remarquables : M. Bertin l'aîné, doué d'une sagacité instinctive, comprenait merveilleusement la tâche difficile de diriger un journal, et de le mainteuir invariablement dans une ligne arrêtée ; rude tâche où l'on s'use : il faut réveiller la paresse des uns, réprimer la verve des autres, et dominer l'esprit de tous, pour les faire produire rapidement et bien ; ainsi fut la spécialité de M. Bertin l'aîné. Son frère, M. Bertin de Vaux, joignait à cette sagacité un talent personnel de rédaction politique ; précis, mordant, le sarcasme effleurait perpétuellement ses lèvres ; comme il traitait à égal avec tous les pouvoirs, parce qu'il était un grand organe d'opinions, cette pensée de supériorité et une habitude d'affaires lui donnaient je ne sais quoi de puissant et de fort ; leur doctrine était monarchique ; mais il y a toujours un peu de démocratie dans l'indépendance de l'écrivain ; il ne peut pas avoir un culte pour le Pouvoir qu'il défend ou qu'il combat tous les jours d'égal à égal. Au reste, pour résumer les doctrines du parti royaliste à cette époque, il faut dire que ce parti admettait bien les droits de la royauté, il la reconnaissait absolue, avec une *origine sainte* et pour ainsi dire entourée d'une auréole ; mais,

comme les vieux frondeurs, ils disaient que Mazarin trompait le Roi, et ils auraient pris la cape et l'épée pour le combattre. A côté de la royauté, le pouvoir de l'Église; comme la nation n'avait pas eu le droit de prendre les biens du clergé, il fallait qu'elle lui assurât une dotation immobilière et indépendante comme compensation, afin que son existence ne fût pas mise en question chaque année. La paroisse était le fondement de la religion, comme la commune celui de la société; le Roi n'avait pas eu en lui-même la prérogative de sanctionner la vente des biens des émigrés; mais comme c'était un fait accompli, sur lequel on ne pouvait plus revenir, on devait des indemnités, soit en faveur des anciens propriétaires, soit en faveur des nouveaux avec restitution; la commune était le principe administratif, et la province, l'agglomération naturelle; laisser beaucoup faire par la localité, effacer la démarcation départementale, revenir aux intendances avec les conseil-généraux devenus assemblées provinciales, et par conséquent amoindrissement de budget, ressort plus facile, action plus localisée, telles étaient à peu près les bases des doctrines royalistes, à cette première période de la Restauration.

J'ai dit que les deux partis, Jacobin et Impérialiste, étaient trop complétement battus après les Cent-Jours, pour reparaître avec leur bannière propre et leur couleur innée; ils s'étaient déguisés sous le titre d'indépendants et de constitutionnels; appelés alors à formuler un corps de doctrine, ils employèrent à cela deux grandes voix, la tribune et la presse, qui retentirent pendant quinze ans; dans cette longue lutte, on peut dire que le parti libéral créa des impossibilités gouvernementales, je ne dis pas seulement pour la Restauration, mais pour tout régime politique qui lui succéderait. En général, les opinions embrassent dans leurs débats toutes les grandes ressources de la société et les branches directes du service public; pendant leur lutte contre le pouvoir les opinions trouvèrent des organes et des orateurs, qui furent appelés à développer leur système. Les affaires étrangères, par exemple, eurent trois adversaires perpétuellement en brèche:

MM. Bignon, le général Sébastiani et le général Foy; or, quelles thèses établirent-ils ? M. Bignon, qui avait passé dans les postes inférieurs de la diplomatie, et qui savait peu l'Europe, conservait au fond du cœur rancune aux hommes qui la dirigeaient; de là peut-être la vulgarité insignifiante de ses discours de tribune et de ses brochures surtout : y avait-il quelque chose de plus destructeur de toute diplomatie un peu haute que cette théorie de la Sainte-Alliance des peuples contre la Sainte-Alliance des Rois? avec ces niaiseries révolutionnaires était-il possible qu'un gouvernement régulier vous tendît la main? lorsque vous preniez pour base de tous rapports la destruction des principes du gouvernement, de qui pouviez-vous obtenir l'alliance? qui pouvait vous offrir un traité de mutuelle garantie? Au principe d'ordre, vous opposiez un principe de révolte. Le général Sébastiani, avec plus de modération et d'intelligence, se laissait aller à ces divagations de tribune; c'était chez lui plutôt de l'orgueil blessé que théorie réfléchie; il avait goût pour le principe d'ordre et de paix; mais peu habitué aux affaires sérieuses, ulcéré de son oisiveté, il se jetait dans les théories déclamatoires de l'époque impériale; sans comprendre ni admettre les alliances nouvelles et les forces créées par la Restauration, le général Sébastiani en était encore au passage des Dardanelles par les Anglais, et aux rapports violents de l'Empereur avec les Cabinets de l'Europe. Enfin, le général Foy fut l'orateur peut-être qui fit le plus de mal à nos relations avec les Cabinets, car il parla aux armées de l'Europe un langage de révolte; il voulut les soulever, témoin ses discours sur les révolutions de Naples et du Piémont.... Quoi! vous vouliez que les gouvernements établissent des rapports avec vous, et vous posiez en maxime que les armées pouvaient se lever contre eux; vous désorganisiez les éléments de force dans chaque société? Que devait-il résulter de là? C'est que tout se ferait en Europe en dehors de vous. En vous plaçant dans une politique de révolution, vous autorisiez les Cabinets à vous laisser en dehors des grands intérêts : ainsi, tout agrandissement politique *vous* était interdit. Joignez à ces parleurs de tribune le pam-

plébéienne raisonneur, l'abbé de Pradt, qui à chaque acte de l'Europe s'escrimait contre elle : voici un congrès, vite une brochure; après les assemblées d'Aix-la-Chapelle, de Vienne, de Troppau, de Vérone, de Laybach, toujours des brochures, où M. de Pradt jugeait, à tort et à travers, les Cabinets, remaniant le monde à son gré; et puis, au-dessus de toute diplomatie, cette doctrine de l'alliance des peuples contre l'alliance des Rois, qui faisait peur aux Gouvernements quand elle ne servait pas leurs intérêts. C'est en poussant vers le principe de l'abolition de la traite des nègres que l'Angleterre conquit sa puissance coloniale et son droit de visite du pavillon; c'est en favorisant l'émancipation de la Grèce qu'on aida la prépondérance russe sur la mer Noire; enfin, en soulevant tumultueusement les Polonais, en favorisant un esprit de révolte et de sédition, on accomplit la pensée russe sur la Pologne; on effaça cette nationalité du monde européen.

L'école libérale appliquée au gouvernement politique de la société fut non moins fatale et impossible; elle créa d'abord l'esprit inquiet d'opposition, qui ne donne de la popularité qu'à la critique; l'administration fut toujours nécessairement dans une position subordonnée devant l'opinion publique, les électeurs, et ce qu'on appela les citoyens, purent incessamment entraver la marche du pouvoir administratif; le préfet fut en lutte avec l'électeur, l'administration avec les comités; l'armée ne fut plus passivement obéissante, soumise aux lois du pays et au chef suprême, le Roi; elle dut examiner et débattre; les baïonnettes furent intelligentes; on voulut l'élection partout; il n'y en avait pas assez dans la Charte, le dogme de la souveraineté populaire dut remplacer celui de la souveraineté royale. S'agissait-il de finances, on dut diminuer le budget d'un bon tiers; toutes dépenses étaient inutiles : dans ces longues discussions de budget qui duraient deux mois, quels singuliers principes ne furent pas établis par l'école libérale de MM. Benjamin-Constant, Casimir Périer, Caumartin, Labbey de Pompières, intrépides coryphées de la vieille école; il y eut même des

gens de bon sens depuis aux affaires, et qui soutenaient que le budget devait s'amoindrir de 2 ou 300 millions; des élections partout, un gouvernement tout peuple, et au-dessus, toute une inquiétude de surveillance. Si pour les affaires étrangères cette école rendit tous rapports impossibles, il en fut également ainsi pour les questions de gouvernement et d'administration intérieurs. Cela fit que lorsque ce parti prit les affaires lui-même, il dut donner un grand démenti à ses doctrines, en même temps qu'il jetait dans le peuple un principe d'opposition, une éducation si mauvaise, qu'il fut impossible désormais de le conduire et de le diriger.

Et voilà pourquoi l'école doctrinaire, qui se ligua plus tard avec le libéralisme, dut conserver un caractère à part et une tendance sérieuse; comme elle partait d'un principe plus élevé, d'une philosophie transcendante, elle ne pouvait pas adopter les niaiseries et les impossibilités du vieux libéralisme; elle chercha donc une certaine formule autour de laquelle elle pût se grouper avec une certitude de victoire; son progrès fut lent, réfléchi; l'école doctrinaire, partie de la légitimité, avait trouvé là un point d'appui et de force. Dans les premiers ministères de la Restauration, elle avait soutenu le Gouvernement par des principes constants et fermes, même par les lois d'exception, les conseils de guerre, les cours prévôtales et la censure. A mesure que l'école doctrinaire était rejetée loin des affaires par les royalistes purs, elle dut chercher un autre moyen de les ressaisir; la révolution lui faisait peur comme action et comme principe; studieuse et puissante, la doctrine fut amenée successivement aux idées de la révolution d'Angleterre de 1688, en y mêlant certaines conditions de triomphe pour la classe bourgeoise. Ce n'est pas que la classe bourgeoise pût avoir quelque sympathie d'esprit et de caractère pour l'école doctrinaire; loin de là, elle n'a rien qui puisse même l'y rattacher; cette hauteur impérative de formes, cette manière fière de juger, ne peuvent plaire aux classes moyennes; les doctrinaires avaient trop de supériorité intellectuelle pour jamais s'associer au petit ménage de la classe

bourgeoise ; si donc ils avaient choisi cette classe par préférence, c'était pour se poser quelque part afin de faire agir ce principe comme un levier. Dès ce moment, en dehors ils furent des obstacles, et en dedans souvent des impossibilités.

Et c'est précisément ce qui en plusieurs circonstances sépara d'une manière invincible les doctrinaires de l'école politique ; la première maxime des hommes d'État, c'est qu'il faut gouverner ; or, le Gouvernement se compose de force et de ménagement ; il ne part pas d'un axiome inflexible, il ne se compose pas d'une suite de faits invariables ; le Gouvernement est une grande gestion publique qui prend les nécessités et les subit. Ainsi il n'y a aucune formule inflexible pour l'école des politiques : quand l'empire de Napoléon se confia en leurs mains, ils le dirigèrent avec confiance et habileté ; quand il se sépara d'eux les politiques virent dans la Restauration un fait immense et dans la légitimité un principe vigoureux ; ils l'entourèrent de considération et voulurent lui donner des racines profondes dans le nouvel état social ; à la différence des doctrinaires, ils ne se renfermèrent pas dans certains principes qu'ils appliquèrent invariablement ; ils firent la part des événements, arrachant la Restauration à toutes les crises, car il faut remarquer que l'école politique prit le pouvoir en 1815 pour le délaisser en 1821 ; et quel obstacle n'eut-elle pas à vaincre, que de difficultés à traverser ! l'invasion d'abord, l'occupation de l'ennemi plus pesante encore, la dette publique démesurément accrue et la confiance éteinte, et avec cela la lutte la plus vivace contre les partis, la misère et la famine : il faut donner la paix, préparer la sécurité publique, et avec cela assurer les services et les emprunts au milieu des opinions agitées. Le véritable caractère de l'école politique fut de s'associer à des hommes de couleur plus tranchée à chaque période de la Restauration, de manière à pouvoir répondre à toutes les nécessités d'une politique active et militante ; ils ne se heurtent pas la tête contre les faits, ils les acceptent, pour les faire tourner avec le moins de secousses possible vers la paix et l'ordre, qui sont les deux bannières de l'école politique.

Les nuances d'opinion dont je viens de parler restaient toutes dans les conditions de la légitimité et de la Charte ; leur enseignement plus ou moins sincère n'allait pas au delà de certaines limites ; mais à la seconde période de la Restauration, apparaît une école véritablement conspiratrice, non-seulement contre la royauté établie en France, mais contre tous les rois et les gouvernements existants. Ces théories ont quelque chose de mystique et de régicide ; on y jure sur des poignards ; ce n'est plus la Charte que l'on veut agrandir, mais l'on pose la souveraineté du peuple la plus absolue avec les plus sinistres moyens d'exécution. Cette école qui se manifeste par les sociétés secrètes, et le carbonarisme en Italie, s'étend et se propage en France ; on n'ose point avouer haut toute la perversité des doctrines, on se cache dans les ténèbres. On remarque, à cette époque, que le langage des journaux a changé, il se modifie, il devient plus hardi ; si l'on n'ose attaquer ouvertement la Charte, on célèbre partout la révolution française, par l'éloge même de ses plus sanglantes journées ; on les présente comme des modèles de patriotisme et d'exaltation ; le type impérial se fond et se retrempe dans les Jacobins ; mais ce ne sont plus les Jacobins francs et ouverts, avec leur sombre énergie ; les plus fiers se déguisent, les desseins se couvrent d'un voile épais, et cette école produit les théories les plus subversives de tous les principes, elles s'infiltrent dans la presse ; si l'on parcourt les journaux, depuis que la liberté leur a été rendue, si l'on feuillette la *Minerve*, la *Renommée*, on trouvera de désolantes maximes sur les gouvernements et des idées impossibles à réaliser. Je crois que ce sont toutes ces théories sur l'administration et le gouvernement du pays, qui ont rendu les affaires si difficiles, soit vis-à-vis l'étranger, soit vis-à-vis la France elle-même.

Les journaux pouvaient être retenus par la censure et les lois d'exception ; mais pendant cette période agitée, on n'avait pu comprimer la tribune, le véritable enseignement politique, et là les principes de désorganisation furent jetés à pleines mains. *Quelles* idées d'économie politique furent développées par les

orateurs les plus éminents de la gauche, MM. Périer, Laffitte, Foy et Constant ! Parcourez ce qui fut dit en matière de douanes, de commerce et d'industrie; voyez les flétrissures que l'on jeta sur les administrateurs les plus dévoués, sur les préfets, sur les agents de pouvoir quels qu'ils fussent; l'administration fut incessamment placée sur la sellette, accusée, poursuivie; on nia le droit d'une légitime action sur les colléges électoraux. On ne parla que de fraudes, que de manœuvres perverses; le résultat coupable de cette école libérale fut de rendre désormais la marche de tout gouvernement impossible, de donner des méfiances à tous, de faire croire que le Pouvoir trahissait le pays, qu'il avait un intérêt séparé. Cette rage de démolition contre l'autorité se réveilla dans le parti libéral, surtout pendant l'administration de l'école politique de 1816 à 1821; alors tout le côté gauche déclame pour obtenir une armée intelligente et presque élue; elle veut que l'administration soit exposée à toutes les attaques les plus injustes, les plus déplorables de chaque individu; elle fait peur à l'étranger, elle empêche toute diplomatie sérieuse; elle a fait pour quarante ans la mauvaise éducation de la bourgeoisie...

A cette époque arrive une première défection parmi les politiques, les doctrinaires s'en séparent; mécontente de ne pas trouver une assez large place, ils se posent en dehors du Gouvernement. MM. Royer-Collard, Camille Jordan, ont donné trop de gages à la légitimité pour l'abandonner comme une formule usée; leur vaste théorie se complaît même à chercher pour point d'appui et base invariable la théorie fondamentale de la légitimité, devenue pour eux un dogme. Mais une autre fraction des doctrinaires que j'appellerai l'école anglaise, avec M. de Broglie pour chef, rayonne autour de l'idée de 1688; cette révolution correspond aux espérances que l'école doctrinaire s'est faites; elle satisfait pleinement l'aristocratie de la classe bourgeoise en dérangeant peu de choses dans l'organisation sociale; ce n'est que la substitution d'un nom à un autre; craintive devant la souveraineté populaire, elle a une intelligence trop profonde de la

politique pour se jeter dans les déclamations du vieux libéralisme; elle a été dans le Gouvernement, et par conséquent elle en sait les difficultés. Mais comme il lui faut un drapeau populaire; comme elle n'a rien de sympathique avec les masses, elle se rapproche momentanément de l'école du vieux libéralisme pour profiter de sa force brute et de son action sur la bourgeoisie. Rien ne la distingue désormais du vieux libéralisme qu'une supériorité d'aperçus, de langage et de style qui suppose des études plus approfondies ; cette école ne s'arrête pas au constitutionnalisme vague et sans précision des feuilles révolutionnaires, elle se rattache à des questions vivaces et politiques, aux élections, au mode inflexible d'appeler dans la Chambre certaines conditions d'éligibilité : ainsi l'élection directe à cent écus est la pensée des doctrinaires ; et avec elle les colléges d'arrondissements, en vertu de cette grande charte qui devait être le complément de l'œuvre de Louis XVIII, et qu'ils essaient de donner à la Chambre, sous le dernier ministère de M. Decazes. On peut dire, à l'éloge de l'école doctrinaire, que ce fut elle qui prépara une éducation un peu forte, un peu haute à la France, dans les conditions et les formules de 1688 : la constitution d'une Chambre des Pairs héréditaire, la Chambre des Députés bourgeoise, et avec cela l'idée d'un gouvernement hautement et fortement placé, avec certaines liberté locales. Toutes ces idées furent popularisées par les écrits éminemment remarquables de MM. de Barante, Guizot ; ils firent comprendre la liberté sérieuse sous un gouvernement représentatif. Seulement la nécessité de devenir populaire, de s'associer aux éloges du libéralisme, obligea les doctrinaires à se vulgariser par les moyens ; au Gouvernement, ils étaient fermes et tenaces; dans l'opposition ils étaient préoccupés de grandir leur force populaire.

Une séparation plus profonde venait encore briser le parti de la Restauration. A ce moment l'école royaliste renverse les politiques sous le duc de Richelieu déjà éloigné des doctrinaires. Les purs sont maintenant aux affaires, avec leurs ministres, leurs *doctrines*, et après que le ministère de M. de Villèle a dissous la

Chambre, les Royalistes sont en pleine possession de la monarchie : alors les trois nuances que j'ai déjà signalées se reproduisent dans le Gouvernement comme au dehors ; les monarchistes purs avec les théories de MM. de Maistre et de Bonald ; le parti religieux, la congrégation, qui se divise entre M. de Lamennais et M. Frayssinous ; enfin l'école provinciale, impatiente de tout remanier dans une nouvelle organisation de la commune et des paroisses. Et telle est la puissance des idées qu'au milieu de ces trois nuances, il se formule une nouvelle école royaliste qui se lie plus profondément au régime représentatif, et dont la *monarchie selon la Charte* devient comme l'expression. A peine au pouvoir, les Royalistes s'entre-choquent et se déchirent ; les uns veulent débarasser la royauté de tout contrôle et de toute entrave, ils supportent avec impatience les discussions de tribune et de la presse ; les autres ont des exigences plus impératives ; s'ils prêtent à la royauté la théorie du droit divin, ils exigent en retour des lois qui sont moins encore religieuses que niaises et sans portée. Qu'est-ce que la loi de sacrilége ? Que signifie la loi sur les communautés religieuses ? On remue à plaisir les vieilles passions ; on n'ose point aller droit à la constitution d'un clergé propriétaire, tel qu'on l'a conçu et proclamé dans la Chambre de 1815 ; maître du pouvoir, on tremble d'appliquer les théories de l'opposition. La nuance provinciale plus habile, plus hardie, s'empare d'abord d'une première et immense concession, l'indemnité des émigrés ; elle se fait riche, et c'est une force dans un parti. Cette fraction royaliste commence à manquer d'instinct lorsqu'elle présente les lois sur le droit d'aînesse dans des limites si étroites : comment n'impose-t-elle pas à M. de Villèle une loi provinciale et communale ? puisqu'elle est le produit de la paroisse, pourquoi ne pas faire pénétrer dans la législation quelques principes qui en assurent définitivement la prépondérance ? La nuance que représente M. de Châteaubriand est trop éclairée, trop largement constitutionnelle pour rester longtemps dans les conditions mesquines où l'école royaliste est placée ; et qu'on remarque bien que

la querelle qui s'élève entre MM. de Villèle et de Châteaubriand n'est pas seulement un caprice, une jalousie de personne, mais encore l'expression de deux nuances bien distinctes, aussi énergique qu'une antipathie de principe. Tandis que M. de Villèle gouverne et s'en tire par des ménagements, M. de Châteaubriand s'en sépare en levant l'étendard de la *monarchie selon la Charte.* Alors arrive un véritable changement de front dans l'école royaliste ; elle avait demandé la liberté de la presse, elle ne peut plus la subir dès qu'elle est aux affaires ; elle avait déclamé contre le budget, elle s'en sert et en profite ; que n'avait-elle pas écrit sur l'action illégitime du pouvoir dans les élections ! elle l'emploie largement ; jamais aucune école n'a tendu plus arbitrairement les ressorts de l'administration publique, que celle des Royalistes. Aussi la réaction fut-elle terrible, lorsque le ministère de M. de Villèle tomba devant les élections générales.

La conséquence la plus fatale de ce gouvernement du pays par les Royalistes, ce fut la séparation de tout le parti politique, qui passa dans l'opposition ; après avoir été la force d'un Pouvoir, jamais collection d'hommes ne fut plus admirable de tenue et de position que le parti politique ! Il se formula spécialement dans la Chambre des Pairs où il devint un grand enseignement pour toute résistance rationnelle. Lisez les discours de MM. Pasquier, Roy, Molé, Mounier, à la Chambre des Pairs ; voyez la considération qu'ils y acquièrent, la puissance qu'ils y obtiennent ; ils ne font pas reposer comme les doctrinaires leur principe sur la révolution de 1688 ; ils ne démolissent pas comme les vieux libéraux, sans s'inquiéter des ruines, toute la force gouvernementale ; au contraire, c'est dans l'intérêt du gouvernement même qu'ils parlent et agissent. Soulève-t-on une question de diplomatie, ils ne font pas un appel au peuple, aux sociétés secrètes, à l'insurrection ; mais ils constatent la bonté et la facilité de certaines alliances, et la tristesse des fautes dans les rapports d'État à État. Et il y eut cela de remarquable et d'éminent dans cette opposition qui se personnifie dans la Chambre des Pairs, quelle ne compromit aucun

principe de force pendant les cinq ans de sa durée; elle attaqua l'école royaliste, non point pour démolir la royauté, mais pour lui imprimer un caractère plus solennel et plus fort; si bien que si on avait pris subitement cette opposition pour la faire entrer aux affaires, elle n'aurait pas eu besoin de changer une de ses théories ou d'abdiquer un de ses principes. Ainsi par sa position même, elle aurait donné plus d'énergie au pouvoir : c'était l'habitude des tories en Angleterre sous le ministère de la reine Anne; et c'est encore aujourd'hui leur thème dans le Parlement.

Le gouvernement de l'école royaliste se prolongea dans les phases diverses de sa puissance depuis 1821 jusqu'à 1827, vaste septennalité dans laquelle il s'agite sans restriction. A la fin de cette période, les Royalistes sont parvenus à jeter dans l'opposition, non-seulement le vieux libéralisme, mais encore les doctrinaires et l'école politique; il se fait en ce moment une confusion étrange, dont les listes électorales de 1827 peuvent seules donner une idée; tout le monde démolit, chacun y prête la main, l'administration est sans force, les préfets misérablement atteints dans leur honneur, dans leur considération; les assertions les plus extraordinaires trouvent crédit; on calomnie, on jette à la face du pouvoir toutes sortes d'insultes; la presse se permet tout, les tribunaux assurent l'impunité; la haine est telle contre le pouvoir que l'on conspire en l'air; on ne dit plus seulement à l'oreille l'espérance d'un changement, on le proclame haut; là des clubs, ici la société *Aide-toi le Ciel t'aidera;* c'est en vain qu'on aurait cherché dans ce chaos une théorie, un ensemble d'idées que l'on pût appliquer législativement dans un gouvernement nouveau, rien de tout cela n'existe plus;. on démolit, voilà le but commun; et s'il sort de là une idée, une formule, comme une espérance ou une réalisation de l'avenir, c'est celle d'une révolution de 1688; les travaux politiques ont cette direction. Ce n'est plus seulement l'école royaliste qui est débordée, mais la royauté elle-même; le pouvoir est flétri, misérablement acculé; les théories de ses

amis sont étranges ; l'école absolue de M. de Bonald va même jusqu'à demander que l'on renvoie les sacriléges devant leurs juges naturels. La question des jésuites, les brochures de M. de Madrolle, les révélations de la *Gazette de France*, les espérances audacieuses du *Drapeau Blanc*, tout annonce que l'école royaliste veut arriver à son triomphe par la force, tandis que dans l'opposition se placent des intelligences qui toutes veulent le renversement. Ainsi à cette époque, nul ne veut la conservation ; on s'est donné la fièvre, on en subit les accès ; à qui appartiendra l'avenir ?

C'est alors qu'apparaît l'école mixte, transitoire de M. de Martignac, qui vient se placer comme un principe de conciliation entre les opinions irritées. Ce n'est pas précisément une école avec un principe à elle, car elle emprunte quelque chose tout à la fois aux Royalistes, au vieux Libéralisme, aux Politiques, aux Doctrinaires ; c'est un véritable ministère de transition et de transaction comme il s'en révèle toujours au temps où les opinions se heurtent ; c'est comme le syncrétisme de l'école d'Alexandrie, qui admettait mille dieux, les cultes et les symboles les plus opposés. Et ces théories de transitions ne peuvent durer lorsque la vivacité des partis extrêmes s'agite et murmure ; alors il n'y a plus que les extrémités d'opinion qui se font entendre. Jamais, en effet, avec des formes plus ménagées, les partis ne furent plus dessinés que sous le ministère de M. de Martignac. Si quelques esprits sérieux, si quelques âmes honnêtes arrivaient à un système de conciliation, les têtes ardentes et têtues qui forment la majorité des partis demeuraient avec leurs préjugés, leurs préventions, leurs répugnances. Alors on voit se formuler avec plus d'énergie, les nouvelles écoles qui vont plus tard se manifester dans une nouvelle révolution : de jeunes hommes se groupent autour d'une nouvelle feuille obscure d'abord, et qui prend ensuite quelque ascendant même dans la politique. *Le Globe* n'a qu'une prétention littéraire et philosophique ; mais dans les temps politiques tout s'empreint du caractère dominant : il est impossible de rester étranger

aux discussions de son pays et de son temps. *Le Globe* se compose d'écrivains de valeur, mais tous sous l'empreinte de préjugés et de certaines formules inflexibles, ils attaquent tout à la fois le catholicisme et la Restauration avec une grande indépendance d'idées et de mots. S'ils ne sont point les partisans exclusifs du XVIIIe siècle, ils cherchent à fonder quelque chose de nouveau; à travers le vague de leurs théories, ils contribuent à démolir un à un tous les principes qui font les rapports d'État à État, de la royauté avec les sujets. En diplomatie, *le Globe* est aussi vieux que le libéralisme de la gauche; il vit avec les souvenirs du carbonarisme, avec le principe de l'insurrection; appelez alors ces écrivains aux affaires, ils ne seront ni plus ni moins que M. de La Fayette : c'est encore la révolte armée de l'Espagne et du Piémont, l'émancipation d'Italie, tous ces principes qui ne permettent ni rapports sérieux avec les Gouvernements, ni la puissance des faits historiques. S'agit-il de l'administration, c'est encore un système qui démolit tout; le Pouvoir est placé dans un état continu de méfiance, il ne faut plus de fonctionnaires qui dépendent absolument de la royauté; partout l'indifférence religieuse et le décousu politique, les ministres doivent être continuellement en suspicion; le budget est une énormité. En politique, ces écrivains du globe restent dans les vulgarités de l'opposition, et ne se distinguent pas du vieux libéralisme. La seconde manifestation des jeunes hommes se rattache, non point à une nouvelle école, mais au principe révolutionnaire pur et natif; *le National*, véritable démembrement du *Constitutionnel*, vient se poser avec une certaine énergie dans des voies qu'il proclame nouvelles. En suivant attentivement la marche de cette feuille depuis sa fondation jusqu'à la Révolution de 1830, on trouvera difficilement cette jeunesse et cette nouveauté. Toute cette politique, à travers des expressions plus ou moins acerbes, repose sur deux idées incessamment répétées : « le Roi règne et ne gouverne pas; et ce principe ne sera complétement acquis pour le pays qu'avec une révolution de 1688. » Évidemment, rien de

moins neuf que cette théorie : « le Roi règne et ne gouverne pas ; » elle appartenait à M. de Serres : vingt fois elle fut développée à la tribune, les tribunaux l'avaient appliquée dans leurs arrêts. M. Guizot l'avait dite dans des brochures, et c'est un axiome anglais que le ministère Martignac lui-même avait reconnu ; seulement M. Thiers, avec sa plume saillante et facile, put le répéter à satiété et le faire entrer dans la politique usuelle. Quand à la formule de 1688, elle était partout, dans les écrits, dans les travaux historiques du *Globe ;* on s'y complaisait au sein de l'école doctrinaire spécialement. Le point sur lequel les idées furent exactement formulées par M. Thiers, c'est en ce qui touche la révolution et la contre-révolution ; il y eut sur ce point beaucoup de netteté, les nuances disparurent, et, avec elles, la possibilité de transaction : il n'y eut pour M. Thiers qu'une seule idée ; il se plaça dans la révolution pour combattre la contre-révolution. C'était donc une école plus franche, plus nette, plus décidée ; on eût préféré la Convention au gouvernement de la Branche aînée.

A mesure que le centre gauche, sous le ministère de M. de Martignac, se croit prêt à saisir le gouvernement, il a besoin de formuler ses principes de politique et d'administration, et c'est à cet effet qu'il fonde *le Temps. Le National* est trop hardi pour lui, il en a peur ; *le Globe* reste trop dans les idées philosophiques pour arriver aux applications. Prêt à saisir le pouvoir, le centre gauche cherche à formuler ses principes ; il a son organe nouveau, et voici quelles sont au fond ses théories gouvernementales : administration élective, économie d'un tiers sur le budget, vote du contingent annuel de l'armée, réforme électorale, suppression des sous-préfets et des arrondissements, sainte-alliance des peuples, propension pour l'alliance anglaise, et, par-dessus tout, le ministère et les positions politiques dans les mains de leurs amis, comme garantie de la liberté du pays. Toutes ces théories sont exposées dans leur nouvel organe qui a M. Casimir Périer et tout le centre gauche pour directeurs ; on a méfiance de la Cour, du favoritisme, on veut un ministère indépen-

dant, une administration populaire; on se complaît dans les théories de l'impossible, et lorsqu'on voit tout cela on s'étonne que des hommes éminemment pratiques aient pu se laisser aller à ces théories gouvernementales. Vienne le jour où ils seront au pouvoir, ces idées resteront contre eux comme d'éternelles protestations. Au reste, les meilleurs esprits étaient en dehors de leur sphère, et MM. Bertin eux-mêmes, têtes si habile de gouvernement, poussaient à la démolition.

A l'encontre, le parti royaliste se formule avec une vivacité de principes remarquable; il ne transige plus, il veut la victoire nette et prompte. Une sorte de fierté se manifeste dans ses doctrines; en opposition avec cette théorie « le Roi règne et ne gouverne pas », il jette cette phrase incessamment répétée, « le Roi ne cédera pas »; on développe avec complaisance la théorie du droit divin. Si un journal a été fondé pour exprimer les théories du parti jeune et ardent de la Révolution, *L'Univers* a été établi pour développer l'omnipotence de la royauté; on ne se déguise plus de part et d'autre; l'école de M. de Maistre et de M. de Bonald, en pleine joie de sa victoire, a ses partisans, ses adeptes, publics et avoués: « le Roi est le maître; il peut tout en vertu de l'article 14 »; des hommes sérieux et résolus développent cette théorie; les brochures de M. Cottu ne sont pas sans valeur politique, il y a de la franchise dans les idées, c'est une école qui joint une certaine énergie de style à une puissance de volonté; elle va droit à son but, en se plaçant en dehors de la Charte; la société est tellement désorganisée; l'agitation si grande et si profonde que l'on cherche avec bonne foi de chaque côté une nouvelle organisation qui puisse arracher le pays à la vivacité de ses débats; M. Cottu et son école ne sont plus dans la Charte; on veut refondre le pacte social qui ne répond plus aux besoins de la monarchie. Avec moins de faits et de lumière que M. Cottu, M. Madrolle, sorte d'illuminé en politique, est un prophète qui pousse vers une cité sainte, sorte d'avenir inconnu en dehors de toutes les idées reçues. Ce chaos se produit presque toujours la veille des révolutions, les ténèbres sont si épaisses que les

changements arrivent comme la lumière. En ces temps, il n'y a plus d'école rationnelle possible, il faut un changement complet dans la société; la royauté n'a plus assez de force pour se protéger et se défendre, les partis sont trop vivaces pour qu'un système de transition puisse se développer; et quand M. de Polignac arrive, tout est jeté en dehors de sa sphère; chaque homme a le sang à la tête, chaque force a l'épée au poing; il n'y a plus de philosophie rationnelle dans la polémique; c'est une bataille que l'on livre, les partis sont déplacés. En face les uns des autres sont les hommes qui rêvent le pouvoir constituant et ceux qui appellent la souveraineté du peuple; toutes les nuances tièdes ont disparu; c'est peut-être l'époque où il s'est fait la plus grande démolition du pouvoir, si bien que quand la Révolution de Juillet arrive, les idées sont si follement tendues qu'il y a impossibilité pour le Gouvernement nouveau de marcher dans les voies que le parti triomphant lui impose.

Voici en effet quels principes se formulent dans cette politique confuse : Les forces d'un gouvernement résultent de ses rapports avec l'étranger, et de l'énergie qu'il peut donner à ses propres actes; et il se trouve qu'à l'époque de la Révolution de Juillet, l'école de M. de La Fayette, qui domine, entraîne à sa suite les esprits les plus éminents; Toute cette année est une grande saturnale; on établit le principe de l'insurrection comme le plus saint des devoirs, tous les peuples sont appelés à l'indépendance; on veut promener le drapeau tricolore comme une grande menace : plus de respect pour les traités, ils sont onéreux sans doute, mais enfin ils existent, qu'importe! On parle des limites du Rhin, de l'insurrection de l'Italie, de la Pologne et de l'Espagne, c'est-à-dire qu'avec ce décousu de pensées et de formes on se place en hostilité contre l'Europe entière; on reforme contre nous la coalition à plaisir, on force les Cabinets à renouveler les traités de Chaumont, et les stipulations militaires qui garantissent les traités. Désormais toute alliance est impossible, tout rapprochement repoussé, et cela se comprend; vous *brisez les* faits existants, vous déchirez les plus solennelles

conventions, et vous menacez tout à la fois les gouvernements réguliers. De cette situation mauvaise que l'école révolutionnaire nous avait faite, il dut résulter une faiblesse de rapports à l'extérieur ; la France fut placée dans un état d'isolement complet ; pour en sortir, il lui fallut donner un éclatant démenti à cette école de fausse diplomatie, née du chaos et de l'opposition. Autrement on eût été dans une impossibilité d'être avec l'Europe, et encore en fûmes-nous longtemps meurtris, on nous repoussa comme de mauvais alliés et d'impuissants amis.

Maintenant quelle situation a faite cette école politique au pouvoir royal? Quelles étaient ses paroles après la chute de la Restauration? Non-seulement elle avait brisé un vieux trône, mais encore elle faisait des conditions impossibles à un nouvel établissement royal qui venait comme un espérance d'ordre et un abri après la tempête : a-t-on vu quelque chose de plus follement creux que cette définition d'un système monarchique, en l'appelant « un trône entouré d'institutions républicaines ? » Le plus triste état du Pouvoir, c'est d'être une anomalie ; qu'on s'appelle république, monarchie, il faut que l'on gouverne, qu'il y ait sécurité pour tous, et que les intérêts soient protégés. A ce non sens politique, l'école anglaise voulut substituer cette autre maxime : « le Roi règne et ne gouverne pas » ; et heureusement encore un démenti vint hautement protester contre cette impuissante maxime : voyez ce qui serait résulté dans la mobilité de nos idées et de nos majorités politiques, s'il n'y avait pas eu une sagesse intime et supérieure qui a préservé le pays? qu'aurait-il été produit dans ce décousu de toutes les idées? C'est bien assez que la vieille école ait dégradé le Pouvoir : on l'a présenté comme ennemi ; les peuples se sont habitués à considérer l'autorité publique comme hostile à leurs intérêts. Toutes les idées se sont confusément produites ; plus de respect pour ce qui commande ; la raillerie s'est introduite dans les formules politiques de l'opposition. Et puis l'on s'étonne que le parti politique se soit encore emparé des affaires après la révolution ; quoi d'extraordinaire! lui seul avait conservé assez de sagesse

pour faire sortir le pays de la crise révolutionnaire; il a attiré vers lui tout ce qui avait de la force et de la raison, laissant aux opinions extrêmes les déclamations et les outrages. Heureusement que dans ce naufrage de toutes les idées sérieuses, l'école politique s'est trouvée debout en 1830; elle a expulsé des affaires toutes les écoles demi-américaines, les vieux débris de l'Empire et des Cent-Jours, pour s'emparer du gouvernement. Que d'efforts il a fallu, en 1830, à M. de Talleyrand à Londres pour rassurer l'Europe et renouer les liens d'une situation brisée! Maintenant il faudra plus de temps pour rétablir les principes de politique et d'administration dans le gouvernement intérieur du pays. Le coup que les écoles du vieux libéralisme ont porté au Gouvernement pendant la Restauration retentiront longtemps; il faudra peut-être plus d'une génération, car pendant cette époque de désordre intellectuel, tous les esprits furent encore travaillés par les fausses idées de philosophie, de morale, d'économie et d'histoire; plaie profonde qu'on ne répare pas si facilement.

CHAPITRE II.

LA PHILOSOPHIE, LA MORALE, L'HISTOIRE, L'ÉCONOMIE POLITIQUE PENDANT LA RESTAURATION.

1°. *La Philosophie.* — Les derniers temps de l'Empire. — École Écossaise. — M. Royer-Collard. — Philosophie comparée, par M. de Gérando. — Méthode des lycées. — Mépris de Napoléon pour la science idéologiste. — M. de Frayssinous. — Origine de la philosophie transcendante. — L'Allemagne. — MM. Cousin, — De Bonald, — L'abbé de Lamennais. — Commencement de l'École du *Globe.* — MM. Jouffroy, — Damiron, — Lherminier. — Morale. — Publication de mauvais livres. — Renouvellement des éditions du XVIIIe siècle. — Tentative pour séparer la morale de la religion. — Haine contre les prêtres. — 2°. *Histoire.* — Tendance qu'on veut lui imprimer. — MM. Lacretelle, — Sismondi, — Michaud. — Pamphlets. — Esprit de parti. — Publications de M. Guizot. — Résumés historiques. — La Révolution, par MM. Thiers et Mignet. — Livres de M. Thierry, — De M. Dulaure. — Essai historique de M. Armand Carrel. — Publication des *Ducs de Bourgogne.* — Esprit plus sérieux des études. — 3°. *Économie politique.* — La démolition du système de l'Empire. — École de M. J. B. Say. — Théorie de l'industrialisme. — Statistique. — Abus. — École de M. Dupin. — La religion et l'industrie par M. de Saint-Simon. — Théorie de M. Fourrier.

1814. — 1830.

L'AGITATION de la conquête, les victoires incessantes puis les revers, cette fièvre de batailles et de grandeurs n'avaient pas toujours permis à la génération de l'Empire les études sérieuses de la philosophie, devenue une science d'argumentation et de simple cahier sur les bancs des colléges ; une époque si positive n'avait pas le loisir de se livrer à des études spéculatives qui

embrassent les facultés de l'âme par l'examen et la réflexion. Le génie de l'Empereur, avec cet instinct merveilleux qui savait tout deviner et définir, avait parfaitement compris qu'il ne pouvait y avoir de philosophie sans religion, de morale sans culte. Dès l'instant qu'on se livre à l'étude des facultés de l'âme, il faut les élever vers Dieu ; pour le peuple il est besoin d'une religion révélée, comme il faut pour un gouvernement des règles d'administration ; une philosophie transcendante en dehors des principes du culte paraissait à Napoléon la dangereuse utopie d'une école destinée à bouleverser les idées d'obéissance. A la Faculté des lettres, la chaire de philosophie était alors remplie par M. Royer-Collard, qui renouvelait dans la solitude de deux ou trois auditeurs quelques théories philosophiques ; elles n'avaient au reste rien de neuf, de hardi : c'était l'école écossaise timide et modeste, mélange de Reid et de l'école sensualiste de Locke ; on n'osait point établir directement la théorie des idées innées de Descartes et du père Malebranche, parce qu'on aurait heurté trop ouvertement le matérialisme du XVIIIe siècle en possession de la société ; mais on essayait une transaction, un système et une opinion mixte, et Reid s'était ainsi posé. M. Royer-Collard avait évidemment plus de majesté de style que M. La Romiguière, débris de l'école sensualiste, une richesse plus pompeuse de couleurs, et son enseignement révélait une belle intelligence. M. La Romiguière, plus froid, plus didactique, demeurait dans le sensualisme de Locke. Plus timide encore se montrait l'historien craintif des doctrines philosophiques, M. de Gérando, qui s'était fait connaître par un premier travail sur les idées. M. de Gérando n'avait pas précisément un système, mais il avait un certain art pour en décrire les phénomènes, les progrès et les décadences ; il avait analysé la science telle qu'elle existait soit en Allemagne ; soit en France, c'était une traduction abrégée de Brucker pour la philosophie ancienne ou du moyen âge, et de Bull pour la philosophie moderne ; mais il y avait ceci de remarquable dans le travail de M. de Gérando ; c'est que fonction-

naire public sous l'Empire, il avait parfaitement saisi la pensée de Napoléon, en n'exposant aucun système particulier de philosophie et en les développant tous comme simple historien. M. de Gérando ne heurtait ni le sensualisme du XVIIIe siècle, ni le spiritualisme religieux à la grande manière de M. de Bonald. Il n'était pas facile avec la surveillance d'une censure inquiète de raisonner même sur le gouvernement des âmes. Au reste, dans les lycées, la philosophie n'était enseignée que comme superfétation après la rhétorique : on suivait des cahiers d'argumentation, partout les mêmes et fixés par l'Université ; on faisait une année de philosophie, parce que c'était un vieil usage, et comme un complément des études : on passait en revue rapidement toutes les facultés de l'esprit sans rien juger ; il n'y avait dans l'enseignement rien de neuf, rien de libre, rien d'élevé, et cela tenait toujours au mépris de Napoléon pour ce qu'il appelait l'idéologie, et pour les systèmes proscrits de MM. Maine de Biran et Camille Jordan. S'il souffrait M. Royer-Collard dans une chaire, c'est parce que gardien des vieilles mœurs, il fallait selon l'ancienne méthode que l'on enseignât la philosophie dans les colléges. Maître du pouvoir, Bonaparte, consul, empereur, avait ordonné la suppression de la classe des sciences morales et politiques ; il n'aimait pas les raisonneurs, les théoristes, les faiseurs de système qui se plaçaient entre son Gouvernement et les sujets ; il comprenait les sciences, les arts, la littérature, mais cette étude intime de l'homme, cette réflexion sur ses facultés, il ne croyait pas possible d'en expliquer le phénomène sans la religion révélée qui était la science de Dieu.

C'est dans cet état que la Restauration prit les études philosophiques ; les Bourbons arrivaient avec les idées de discussion et de liberté ; un despotisme vigoureux n'existait plus sur la presse et désormais elle pouvait discuter librement ; le XVIIIe siècle gouvernait alors les idées avec son empreinte sensualiste, et il se fit néanmoins une protestation contre ce matérialisme dégradant, et l'influence vint de Reid, de Dugald-Stewart son disciple, et surtout de l'Allemagne. Ce n'est pas dire que les études germa-

niques fussent elles-mêmes entièrement neuves et primordiales, elles n'étaient qu'un retour vers les travaux philosophiques du XVIIe siècle en France. Descartes, Malebranche n'avaient-ils pas servi de point de départ à plus d'un des théoristes de l'Université de Tubinge et d'Iéna? seulement l'Allemagne avait réchauffé la science par ses chaudes couleurs; Kant avait soulevé par son spiritualisme un enthousiasme universel, et Mme de Staël la première, en développant le système de Hegel, de Fichte, avait révélé l'existence de cette philosophie mystique si grande dans sa raison pure. Dès qu'elle fut connue en France, on y recourut comme à un moyen de retourner vers le spiritualisme : on en avait besoin pour sortir de la matière, telle que le XVIIIe siècle l'avait brutalement faite; Kant plut parce qu'il y a au fond de sa pensée un sentiment religieux qui est un besoin impératif des nobles âmes, et lorsque M. Cousin en enseigna les principes dans ses cours publics, il se groupa autour de lui des jeunes étudiants d'élite qui comprirent toute la portée, tout le charme de cette vaste étude. M. Cousin au reste avait la parole mystique et inspirée, il n'avait aucune idée à lui personnelle, aucune théorie dont il puisât les accents dans sa propre pensée : c'était un interprète, un traducteur remarquable de l'école allemande de ce néo-christianisme qui prenait faveur dans les écoles, correspondant ainsi à ce sentiment impératif de la génération nouvelle, l'espoir d'une croyance : et voilà pourquoi la foule accourait à lui; on cessait de désenchanter les cœurs; et si M. Cousin n'alla point au catholicisme pur, à la théologie transcendante, c'est qu'il y avait dans sa tête une mauvaise empreinte des choses et des idées libérales; M. Cousin, trop lié à l'école de la révolution, aurait craint de s'en affranchir, de heurter trop de préjugés et de se faire classer dans ce parti prêtre que l'on dénonçait en ce temps aux clameurs et aux vociférations des classes populaires.

Cette faiblesse, ce manque de courage, on ne le retrouvait pas dans les écrits de MM. de Bonald, de Lamennais et Frayssinous. Si dans les études politiques M. de Bonald allait droit à

l'absolu sans détourner la tête, il apportait la même fermeté dans ses réflexions philosophiques; il ne transigeait pas : « toutes les sciences selon lui avaient leur source dans la religion révélée, le principe de tout gouvernement comme de toute pensée; Dieu, la théocratie et la famille étaient les éléments sur lesquels reposait fixement la société. » Le XVIIIe siècle n'avait pas d'adversaire plus tenace, plus ferme que M. de Bonald; il ne ménageait rien dans ses théories absolues. M. de Lamennais publiait son ouvrage capital, l'*Essai sur l'Indifférence en matière religieuse*, cette œuvre d'un style si éminent, cette démonstration à la manière du comte de Maistre, adressée aux cœurs qui doutent et se reposent dans l'énervement : la philosophie de M. de Lamennais se concentrait tout entière dans la religion : « l'indifférence était la mort; il ne fallait pas en face de Dieu des cœurs tièdes et des âmes timides; on devait aller jusqu'au martyr pour soutenir une idée, et cette idée était l'unité catholique, ses grandeurs et le pape au-dessus de toute hiérarchie. » M. Frayssinous traitait moins les questions de philosophie que les difficultés d'histoire et les doutes de l'incrédulité; dans cette église de Saint-Sulpice, où se groupaient les hommes de toutes conditions, il démontrait la vérité de l'Ancien et du Nouveau Testament, en défendant la révélation sainte et pure contre le scepticisme historique de Gibbon, de Hume. La diction de M. Frayssinous n'était ni élégante ni élevée; s'il y avait un côté vulgaire dans ses démonstrations, sa logique était pressante, rapide; il luttait contre les tendances de la génération de l'Empire si profondément rongée par l'incrédulité, car alors la bataille s'était formellement engagée entre le XVIIIe siècle et l'école religieuse : il n'y avait pas de milieu. Toute la période qui s'écoule depuis 1815 jusqu'en 1824 n'est qu'une lutte violente entre l'école catholique et le scepticisme railleur; combat à mort, comme celui du magnifique archange Michel contre le démon. Il n'y a point de transaction possible, point de système mixte; on ne s'épargne pas.

Dans cette lutte acharnée surgit pourtant une école nou-

de toute croyance dans la philosophie et les arts; elle voulut ainsi créer un principe intermédiaire entre le catholicisme et l'école encyclopédique, et là fut son erreur et son orgueil : que sont devenus les éléments dispersés de l'école globiste? Les ambitions personnelles ont été satisfaites; il y a eu de grandes positions acquises, mais l'école est tombée; on a voulu en vain la faire revivre, elle n'a plus de forces; l'ambition seule a tracé le sillon de cette route courte, mais évidemment brillante; l'édifice a croulé, parce que le principe posé n'était ni la croyance, ni le doute : il n'y a pas de milieu entre ce qui est soumis et ce qui s'affranchit du joug, entre les esprits superbes et les cœurs croyants.

Le travail le plus fatal de toutes ces écoles, fut surtout la démoralisation des classes populaires dans la société; l'Empire avait eu le tort de faire de la religion une petite police et il ne s'était pas assez occupé de la moralité des masses; la Révolution française avait laissé au fond des âmes une empreinte de matérialisme et d'incrédulité : que de peine pour conduire une génération qui ne croyait plus à rien! les classes supérieures, parce qu'elles ont plus de lumière, viennent plus tôt aux conditions d'ordre et de hiérarchie; mais une fois les masses dépravées, il faut des siècles pour les refréner; eh bien! il se fit un horrible travail pendant la Restauration; on se prit à plaisir à répandre parmi le peuple les livres du XVIIIe siècle; les éditions de l'école matérialiste se multiplièrent à l'infini; on réimprima vingt fois Voltaire, Rousseau, et encore ceux-ci n'étaient pas les plus formidables adversaires de l'état social. Helvétius, d'Holbach, furent jetés à profusion au peuple; on lui livra des éditions compactes pour des prix très-abaissés, de manière à ce que chacun put les lire et les commenter, sans prendre garde que l'on mettait des armes terribles dans les mains de ce peuple. Ce fut là un des grands griefs que l'histoire gardera contre le vieux libéralisme : qu'on attaque un gouvernement par la politique, c'est de la guerre; qu'on cherche à le renverser, cela s'explique par la haine des partis et la nature de l'opposition;



bois compare les cultes et les croyances ; il ne sait pas une langue orientale et il s'absorbe dans l'Orient, comme M. Guignault avec *la symbolique* de Kreutzer. M. Leroux, esprit encyclopédiste, apparaît avec la prétention d'universalité ; il n'hésite jamais devant ses idées ; il a de la hardiesse, un style didactique, un peu lourd, qui révèle la conviction profonde de ses théories ; rien ne lui échappe, science, politique, littérature, beaux-arts ; en tout il conserve l'orgueil de sa propre supériorité. M. Lherminier, fortement enclin pour la philosophie du XVIIIe siècle, s'y cramponne comme à une école spirituelle et facile dans son pyrrhonisme, ce qui le rend moins attachant, moins élevé que M. Leroux ; sa science est au reste bien autrement positive, il a étudié la législation ; et cette étude approfondie crée ses qualités et ses défauts : il sait les lois, les vieux codes romains, sans s'élever jamais aux géneralités des écoles allemandes. Son style, avec la prétention du coloris, a quelque chose de technique, comme un mémoire du Palais ; on dirait une consultation d'avocat sur des questions de droit ; le sensualisme et le spiritualisme, la politique et la morale comparaissent devant lui comme des clients auxquels il donne une consultation. M. Damiron se rattache en disciple à M. Cousin ; sans avoir la prétention de faire école, il explique celle du maître ; en France il n'y a pas grande place pour les théoristes, nos esprits ne sont pas spéculatifs comme aux universités de Tubinge, de Heidelberg ou d'Iéna.

Nul ne prit feu pour ces théories ; aussi les écrivains du *Globe*, abandonnant leur vie spéculative, prirent le meilleur parti, ce fut celui de se faire coterie et de se pousser simultanément ; ils y réussirent, et comme les encyclopédistes ils n'admirent que les dévoués à leur bannière ; ils eurent leur dieu, leur pontife, leur hiérarchie, et malheur à l'intelligence qui voulait s'en affranchir. Au total, l'école du *Globe* fut toute de transition ; ces intelligences prises individuellement avaient leur valeur, et, fort irritées de voir le XVIIIe siècle régner encore, elles appelaient quelque chose qui ne fût pas la négation

de toute croyance dans la philosophie et les arts; elle voulut ainsi créer un principe intermédiaire entre le catholicisme et l'école encyclopédique, et là fut son erreur et son orgueil : que sont devenus les éléments dispersés de l'école globiste? Les ambitions personnelles ont été satisfaites; il y a eu de grandes positions acquises, mais l'école est tombée; on a voulu en vain la faire revivre, elle n'a plus de forces; l'ambition seule a tracé le sillon de cette route courte, mais évidemment brillante; l'édifice a croulé, parce que le principe posé n'était ni la croyance, ni le doute : il n'y a pas de milieu entre ce qui est soumis et ce qui s'affranchit du joug, entre les esprits superbes et les cœurs croyants.

Le travail le plus fatal de toutes ces écoles, fut surtout la démoralisation des classes populaires dans la société; l'Empire avait eu le tort de faire de la religion une petite police et il ne s'était pas assez occupé de la moralité des masses; la Révolution française avait laissé au fond des âmes une empreinte de matérialisme et d'incrédulité : que de peine pour conduire une génération qui ne croyait plus à rien! les classes supérieures, parce qu'elles ont plus de lumière, viennent plus tôt aux conditions d'ordre et de hiérarchie; mais une fois les masses dépravées, il faut des siècles pour les refréner; eh bien! il se fit un horrible travail pendant la Restauration; on se prit à plaisir à répandre parmi le peuple les livres du XVIIIe siècle; les éditions de l'école matérialiste se multiplièrent à l'infini; on réimprima vingt fois Voltaire, Rousseau, et encore ceux-ci n'étaient pas les plus formidables adversaires de l'état social. Helvétius, d'Holbach, furent jetés à profusion au peuple; on lui livra des éditions compactes pour des prix très-abaissés, de manière à ce que chacun put les lire et les commenter, sans prendre garde que l'on mettait des armes terribles dans les mains de ce peuple. Ce fut là un des grands griefs que l'histoire gardera contre le vieux libéralisme : qu'on attaque un gouvernement par la politique, c'est de la guerre; qu'on cherche à le renverser, *cela s'explique* par la haine des partis et la nature de l'opposition;

mais que l'on prenne à plaisir de donner à la foule des livres licencieux, à la nourrir de matérialisme, à la désenchanter de la croyance de ses pères, c'est là un crime abominable, c'est la corruption semée à plaisir. Robespierre n'avait-il pas lui-même compris qu'il était impossible de laisser une nation sans croyance? De là cette haine contre le clergé, ces dénonciations contre les prêtres dont les pamphlets de quelques vieux coryphées du XVIII[e] siècle sont alors empreints et qu'ils jettent aux classes populaires. Sans doute il y eut des fautes du clergé; peut-être n'eut-il pas assez l'intelligence de la situation des esprits et de la marche de la société; mais ces fautes à part, jamais il n'y eut d'exemple, en histoire, d'un collége de pontifes aussi pur aussi religieusement attentif à ses devoirs; et pourquoi les représenter comme les ennemis de la société qu'ils tentaient de moraliser? d'où venait cette haine contre les missions et l'enseignement de la Chaire? Les livres matérialistes corrompaient la société, c'était un fait; rien de plus naturel que des missionnaires fussent envoyés pour ramener les principes de la morale et pour établir sur les bases saintes l'édifice ébranlé des croyances catholiques. Peut-être ces missionnaires furent-ils quelquefois bruyants; mais enseignaient-ils quelque chose de contraire aux mœurs; ne recommandaient-ils pas l'obéissance aux lois et au pouvoir établis; quoi de plus sublime que la morale de l'Église? l'enfant qui sait bien le catéchisme est le plus fidèle des citoyens, le plus soumis des hommes; est-ce qu'on fait une société en lui jetant les Contes libertins de Crébillon et les Soirées du baron d'Holbach?

Cette situation de la société parut tellement fatale, si brutement dépravée, que quelques hommes sérieux songèrent à porporter un frein aux idées de désordre qui allaient naître et se développer parmi les classes populaires; comme ces hommes avaient des méfiances contre le catholicisme, ils s'occupèrent à créer un système de moralité en dehors de l'Église: la première tentative fut protestante, et il faut rendre cette justice aux hommes de cette croyance, qu'ils s'y adonnèrent avec ce caractère grave et austère, type du calvinisme; la *Société de la Morale*

chrétienne fut instituée pour ramener les masses aux sentiments du devoir. Mais le protestantisme, quels que puissent être ses éléments, ne possède pas en lui-même une force, une action suffisantes sur l'imagination et le cœur des peuples; culte froid et trop didactique, il n'a rien de ces légendes colorées qui peuvent saisir le pauvre et le consoler. Il peut bien résulter une leçon de la lecture de la Bible et de l'explication qu'en donne un ministre, mais cela ne suffit pas pour parler vivement au cœur des masses. La morale a besoin d'une certaine douceur dans l'enseignement; l'esprit du peuple est à l'égal de celui des enfants, il faut lui colorer la leçon, et les exhortations froides de la morale chrétienne n'avaient rien de saisissant, de vif, de tendrement affectueux, comme le Catéchisme catholique: la Vierge qui console, l'Ange gardien qui préserve, le principe du bien et du mal, Dieu et le démon; toutes ces images répétées avaient une indicible influence sur le cœur du peuple, remuaient toutes les époques de sa vie, depuis le berceau jusqu'à la tombe: le baptême, la première communion, le mariage, belles traditions de famille qui se perpétuaient d'âge en âge. Et vous vouliez comparer à cela les froides lectures de la Bible, un culte sans cérémonie, des hymnes sans pensées célestes, des explications de texte sans chaleur! Les tentatives de propagande protestante n'étaient pas un progrès vers la moralisation des classes inférieures; elles ne pouvaient lutter contre les idées de doute et de matérialisme du XVIII[e] siècle; les forces n'étaient pas égales. Il fallait quelque chose de plus énergique, et c'est ce que les missionnaires entreprirent en opposant de chaudes convictions aux mauvaises passions du peuple, aux livres, des livres, aux paroles, des paroles; et si cet enseignement ne fut pas très-élevé, s'il garda des formes bruyantes, c'est qu'il s'adressait aux masses, et que celles-ci ne comprennent pas d'autre langage; le père Bridaine s'agitait sur une borne, s'arrêtait au milieu d'un champ, pour décrire les douleurs des damnés et les joies célestes; et le peuple s'agenouillait en pleurant.

L'autre tentative de moralisation fut essayée par la philo-

sophie : de jeunes hommes aux têtes également réfléchies, comprirent qu'on ne pouvait pas aller longtemps avec une société dépravée, telle que l'Encyclopédie l'avait faite ; orgueilleux et pleins de préjugés contre le catholicisme, ils voulurent constituer par la seule force de la philosophie une école de morale qui pourrait s'organiser sans croyance, comme les théophilanthropes de Laréveillère-Lépeaux : moraliser les classes, organiser le travail, telle fut leur mission annoncée, espérant éclairer le peuple, lui faire voir les dangers d'une dépravation sociale sans recourir à la religion; ils prirent l'enfant pour le façonner isolément à de bonnes idées. Leurs publications s'adressèrent surtout à l'ouvrier, ils virent dans l'association travailleuse un moyen de détourner le peuple des principes corrupteurs. L'intention fut bonne ; mais elle ne pouvait aboutir à rien ; le peuple sent et ne raisonne pas, il a des instincts, une intelligence puissante, une certaine force de comparaison ; mais on ne parvient pas jusqu'à son cœur et son imagination par de froides théories. Le catholicisme est le grand principe organisateur pour la famille, pour les classes, pour tout le corps social ; le travail était admirablement organisé par la corporation ; la morale rattachait la famille à l'Église et la corporation à la cité. On fit donc une double tentative également impuissante pour amener le peuple à des sentiments honnêtes en dehors du catholicisme; la *Société de la Morale Chrétienne* voulait faire de la France une nation protestante, et la philosophie jetait les premiers éléments de cette organisation industrielle qui plaçait dans le travail le principe même de la vertu ; hélas! le travail c'est la peine, c'est le devoir; mais ne faut-il pas à côté de ce devoir quelque chose qui console? ne faut-il pas une leçon vivante et continue? est-ce que quelques froides paroles de philanthropie peuvent être suffisantes pour grandir le cœur et consoler la foi, pour essuyer le front qui sue à la peine? Est-ce là ce qu'on pouvait opposer aux publications du XVIII[e] siècle qui déréglaient si spirituellement les imaginations en propageant la haine contre le seul frein qui pouvait les contenir, les missions

catholiques? Un peuple sans croyance est un peuple sans devoir, sans enthousiasme; il lui faut un culte, à la république, à Napoléon; il salue les images, s'agenouille devant tout ce qui émeut; si vous le faites matérialiste, il sera insoumis, insubordonné, et comme il n'a pas la même somme de bonheur et de jouissance que le riche, il demandera à ses bras nerveux la solution de ce mystère qui fait des heureux et des malheureux en face d'un Dieu juste et sur une terre d'égalité.

En temps de parti, tout sert d'instrument; il n'est pas de science, même sérieuse, qui ne s'empreigne de la couleur de son époque, et l'histoire, cette chaste et grave étude, servit plus d'une fois d'arme puissante contre la Restauration. L'Empire avait vu et salué une école historique qui tout entière s'était préoccupée de la gloire et de la destinée du grand Dictateur; à sa chute, trois hommes représentaient l'histoire en France, MM. de Lacretelle, Michaud et de Sismondi, et on les retrouve tous trois encore à la première époque des Bourbons; M. de Lacretelle avait produit des travaux historiques avec quelques vives couleurs et ce goût de portraits qui appartenait un peu à l'école de Saint-Réal et des écrivains du dernier siècle; son récit était chaleureux, quelquefois essoufflé. Ce qui manquait à M. de Lacretelle, c'était l'étude réelle, approfondie des monuments; il avait dédain des sources; plein de sa manière élégante, il cherchait plutôt la forme que le fond même de la vérité; il ne se souciait guère de la vieille chronique, de la charte poudreuse, de ces coutumes qu'il faut rechercher jusque dans les entrailles mêmes d'une société pour en connaître l'esprit. Aussi l'historien n'avait-il aucun aperçu, aucune idée neuve et haute; élevé avec la génération des encyclopédistes, M. de Lacretelle conservait quelques-unes de leurs légèretés de style et d'examen, sacrifiant tout à quelque déclamation un peu sentimentale, et à un récit chaud et animé. M. Michaud, tout en recherchant le même éclat, la même pompe de style, avait eu le goût d'études plus sérieuses; s'il gardait la forme de l'école impériale, cette *manière* de poëme épique, il ne la séparait pas d'une certaine

application dans la recherche des sources. Quand Napoléon menait de grandes armées, et qu'il faisait tant de prodiges en matière de gouvernement, les écrivains d'élite pouvaient emboucher la trompette belliqueuse; il y a dans l'histoire des Croisades une empreinte de la *Jérusalem délivrée;* le poëme épique domine; le Tasse entraîne et perd M. Michaud. De là ce souci de faire marcher les Croisades par grandes masses, de les faire cadrer dans des chapitres comme dans des chants de poëme, ou de brillants épisodes. Là sont les défauts de l'œuvre; mais M. Michaud, homme d'esprit, avait deviné qu'une révolution se préparait dans l'histoire, que la génération studieuse allait vouloir autre chose que des phrases éclatantes; avec l'instinct des chroniques, il descendit des sommités superbes où l'Empire avait placé l'histoire, pour arriver au récit naïf des vieux temps; désormais il vous contera comment Godefroi de Bouillon conduisit la merveilleuse entreprise; il vous fera assister à ces récits naïfs que contiennent les *Gesta Dei per Francos;* seulement M. Michaud n'eut pas assez de foi dans le seul intérêt des chroniques, dans l'attrait des vieilles chartes; gâté par l'esprit de l'Empire, il ne fut pas assez vieux conteur; il garda des formes trop philosophiques et générales; on voyait qu'il y avait plus de crédulité que de croyance dans ce qu'il racontait; il aimait les chroniques, en les raillant; il se moquait trop de ces pauvres pèlerins marchant aux héroïques choses par confiance dans les miracles de Dieu. M. Michaud avait plutôt l'instinct des choses religieuses en histoire que le sentiment profondément religieux; il y avait encore du dix-huitième siècle. M. de Sismondi avait produit deux œuvres capitales : l'*Histoire des républiques italiennes* et celle *de la Littérature du midi de l'Europe;* c'était l'école de Mme de Staël, l'érudit philosophique avec ses qualités et ses défauts; M. de Sismondi, fort savant, fort avancé dans les études, à la manière de l'école génevoise, dissertait avec l'esprit de doute et d'une froide critique; il jugeait avec les idées de son temps : point d'entraînement chaleureux, nulle poésie, un peu

d'ennui, et de la science puisée aux sources de Muratori et de Tiraboschi. Il est curieux de voir deux savants, deux historiens opposés à l'école impériale, Ginguené et M. de Sismondi, marcher de concert avec les mêmes idées, les mêmes impressions philosophiques dans l'étude des vieux âges.

C'est à regret que je me vois forcé, à côté de ces deux intelligences historiques, de placer dans l'ordre des temps M. Dulaure. Nul n'a moins que lui le génie de l'histoire, mais en retour il a de la haine contre la religion et la royauté; son érudition de seconde main sert ses répugnances. C'est un vieillard qui prend plaisir à désenchanter les jeunes âmes qui croient aux grandes choses; il a lu Félibien et Sainte-Foix; il les fouille pour découvrir les aventures scandaleuses, les tristes passions humaines. L'*Histoire de Paris* est une grande démolition, un pamphlet contre les rois et le clergé; il n'y a pas d'élévation, aucune idée neuve; les faits sont recueillis sans discernement. Aux époques ardentes, il est facile de se faire une renommée de savant; comme les opinions agitées sont généralement ignorantes, l'homme qui sait un peu passe pour une grande lumière. Le parti révolutionnaire eut son érudit dans M. Dulaure, comme il avait son chansonnier dans Béranger, avec cette différence toutefois d'un talent remarquable de poésie, à côté d'une médiocrité d'érudition et d'histoire. C'est l'époque ou paraît le plus de pamphlets dirigés dans cette pensée de démolition; ici, c'est l'*Origine des cultes*, de Dupuis, explication fatale de tous les dogmes; là, les *Ruines de Volney*, mystère profond où se révèle le génie du mal. Sur toutes les échoppes on voit s'étaler les *Crimes des rois et des prêtres;* sous prétexte de faire la guerre aux jésuites, on attaque les pontifes, le catholicisme et l'origine de la royauté; les imprécations du grand prêtre Samuel aux Israélites qui veulent faire un roi, écrites par M. de Volney, deviennent populaires; et ces doctrines que l'on répand partout se propagent avec un indicible mouvement; une activité incessante. Lisez les livres de l'abbé Grégoire, quelle forme historique! quel pamphlet contre tout ce qui compose la force sociale! M. Daunou est plus prudent; il

a gardé en lui-même une grande empreinte des Bénédictins ; le sentiment religieux est au fond de son âme ; l'Empereur lui a commandé un livre contre les papes, et il va l'écrire par ordre ; dans l'Académie des Inscriptions, il a fait des travaux sérieux, où se révèle toujours l'empreinte du XVIIIe siècle ; il lit dans le moyen-âge avec les idées modernes ; il daigne justifier Saint-Bernard, le grand organisateur, et expliquer la politique de Saint-Louis ; M. Daunou vaut mieux que M. Dulaure, mais c'est la même école parce qu'il vient de la même source. Ses livres ne sont au reste que des pamphlets d'érudit.

C'est dans cet esprit que sont publiés ces résumés d'histoire qui pullulent comme spéculation de parti et de librairie au milieu de la Restauration ; on commande des livres à la douzaine, dans un dessein de bouleversement ; celui-ci se charge de l'histoire d'Espagne ; l'autre, de Russie, de Suède ou d'Angleterre, et cela sans étude, sans préparation. Improvisez, jeunes hommes, venez tous au métier ! c'est une œuvre de parti, il faut l'accomplir ! La haine contre la monarchie et la religion se révèle partout dans ces résumés qui arrivent avec les éditions Touquet. A ce travail pourtant se révèlent deux actives intelligences : MM. Félix Bodin et Rabbe ; l'un spirituel et doux, sans aucune empreinte d'opinion, marchant doucement avec le vieux libéralisme parce qu'il lui était commode ; l'autre, impétueux et vif comme le ciel du midi qui l'avait vu naître, écrit avec une grande chaleur de style : irrité contre la société, qu'il ne peut souffrir, il se jette dans la violente opposition parce qu'il a besoin de se faire une place ; c'est un homme à chaleureuse conviction ; je le répète, M. Rabbe n'est pas un écrivain vulgaire. C'est de cette école de résumés que sortirent deux ouvrages, que plus que tout autre je dois juger avec justice et modération ; ce sont les *Histoires de la Révolution française*, par MM. Thiers et Mignet ; l'une si étendue, l'autre substantielle et résumée. A la lecture de l'œuvre de M. Thiers, on voit qu'il se propose un dessein ; la tâche qu'il s'impose est politique ; il veut réhabiliter la Révolution française. Il n'est pas d'agitation populaire, d'événement sanglant qui n'ait

sa fatalité ! c'est la religion de son livre ; vous chercheriez en vain l'étude des documents sérieux, la connaissance des Cabinets de l'Europe, il n'en sait pas le premier mot ; M. Thiers apporte une certaine intelligence des factions et des comités ; il a lu le *Moniteur*, les Mémoires ; il a écouté les vieux récits de quelques jacobins retirés ; il a admirablement causé avec quelques débris des batailles ; il a fait de la stratégie avec Dumouriez, et analysé les remarquables travaux du général Jominy ; et avec cela M. Thiers a toute la chaleur du midi, un style peu correct, mais toujours assez vif ; et par-dessus tout c'est un livre écrit dans le sens d'un parti, un ouvrage qui a son dessein et qui y réussit : œuvre d'esprit dans les mains d'un homme d'esprit ; travail ardent comme les passions, et qui disparaîtra, sans doute, avec ces mêmes passions. M. Mignet est plus froid, plus compassé ; c'est l'érudit qui se résume avec une précision tellement systématique, que si un fait est dérangé il ne reste plus rien. Il a créé un échiquier et fait manœuvrer les pions dans de certaines données, dont il ne s'écarte pas ; il n'a pas le style coloré de M. Thiers, mais il a plus d'idées gouvernementales, des règles plus sérieuses pour la conduite des partis, et puis il est plus court ; s'il y a un peu d'originalité dans son livre, c'est plus pour la forme que pour la pensée. On ne va jusqu'au bout que difficilement ; il est bien long avec l'ambition d'être court : une pensée qui se résume sans cesse ne se supporte que sous la magnifique forme de Tacite ; et certes nul ne peut avoir la prétention de l'égaler. Nous autres tous nous devons avoir garde de cette popularité de pamphlets ; il y a toujours là une cause de caprice de peuple.

C'est au milieu de la Restauration qu'apparaissent les travaux bien autrement éminents de M. Guizot sur l'histoire de France. M. Guizot est un esprit qui se rattache à la dynastie parce qu'il a vu dans la légitimité un fait protecteur de la libre pensée ; jeté tout jeune dans les affaires, homme politique au moment où il a appris la langue littéraire, il a préludé à ses travaux par des *notes et des* commentaires sur Gibbon, qu'il a traduit : ces com-

mentaires sont une réfutation des démonstrations anti-religieuses de l'historien anglais et de son déplorable chapitre sur le christianisme. M. Guizot est profondément chrétien; il croit, et la solidité de sa croyance est partout; mêlé aux affaires publiques, il néglige un moment l'histoire; mais lorsque la fortune politique change, poussé dans l'opposition, il se met à travailler avec l'ardeur d'un vieux bénédictin. On vient de publier les Mémoires sur l'histoire de France; M. Petitot s'en est fait l'éditeur avec une érudition trop légère : M. Guizot veut ouvrir devant lui une plus grande carrière; les chroniques écrites en latin n'ont pas une assez vaste popularité, il entreprend de les mettre à la portée de tous, il les traduit ou en surveille la traduction, de manière à ce que ce travail, destiné à vulgariser la science, puisse servir à lui-même d'études et de point de départ. Une fois cet ouvrage établi, M. Guizot conçoit son bel *Essai sur l'Histoire de France;* il n'écrit point dans l'intérêt d'un parti; le premier, à travers toutes les doctrines anti-religieuses, il ose dire toute la puissance des évêques au moyen âge; se séparant du XVIII[e] siècle, il a vu de plus haut et plus loin; il aborde les sources, et il les éclaire d'une grande impartialité; nourri de Montesquieu et de Mably, il a profité des lumières que les chroniques lui ont données. Je considère M. Guizot comme un des hommes qui a fourni le plus d'idées et de faits pour expliquer le moyen âge; seulement sa manière devient moins forte lorsqu'elle se mêle aux deux préoccupations qui le dominent, la réforme du XVI[e] siècle et la révolution de 1688; alors il devient l'homme de son école. La grande question de la société, il la voit dans les deux pensées de réformation et d'organisation : Luther réforme, Calvin organise; à ce point de vue les travaux de M. Guizot sont moins vrais, moins supérieurs, parce qu'il n'ose pas s'avouer à lui-même qu'il n'y a d'organisation puissante que dans le catholicisme. Et pourtant nul n'a rendu plus de justice à la grandeur catholique, nul n'a poussé plus fortement les études sur les services du clergé au moyen âge; son travail sur l'influence des évêques à l'époque de la Gaule romaine et barbare est des plus éminents; on regrette que

des préoccupations politiques aient entraîné l'historien à des théories absolues, à des classifications d'origine, de castes et de races, de Francs et de Gaulois.

Cette puissante et noble impulsion de M. Guizot fonda une école, et c'est à cette école qu'appartiennent les travaux de M. Augustin Thierry; les deux œuvres de la *Conquête des Normands* et des *Lettres sur l'histoire de France* parurent sous la Restauration; je les prends au point de vue où elles furent écrites alors, car depuis, l'auteur, homme d'intelligence, s'est beaucoup et justement modifié. M. Thierry, comme M. Guizot, avait étudié le moyen âge; mais M. Guizot reconnut l'éminente supériorité du clergé français, l'action civilisatrice des évêques, ces grands magistrats sous la première race; M. Thierry, au contraire, tout rempli des préjugés du XVIIIe siècle, fit de ses travaux historiques un instrument de guerre contre l'Église; on dirait un pamphlet contre les évêques, les mœurs, les usages, la philosophie et la pensée du moyen âge. M. Thierry cherche partout l'action et le triomphe de la bourgeoisie; il n'est préoccupé que des serfs qui gémissent, de la commune qui se soulève, et de l'évêque félon et despotique; ses travaux sont une véritable polémique; on les dirait écrits pour un journal, dans un temps de passions. Il y a de la science, une érudition facile sur l'origine des communes, car Bréguigny l'avait bien devancé; il a lu les textes, mais, tout préoccupé de la renommée que donnent les partis, il n'a pas su se conserver dans cette grande impartialité qui fera vivre les ouvrages de M. Guizot. Ces prétentions à une orthographe nouvelle et un peu puérile des noms francs, cette érudition de seconde main, facile avec un dictionnaire anglo-saxon, ne feraient point vivre un jour les travaux de M. Thierry, s'il n'y avait au reste l'érudition d'un savant et l'intelligence d'un maître de l'École normale. Autour de la bannière de M. Thierry vinrent se grouper de petits faiseurs, ce qui ne manque jamais aux hommes distingués; on fit de l'érudition à peu de frais, on voulut pénétrer dans l'origine de *toutes choses*, on fit de l'histoire par les zones et par les traits

distincts de chaque race. Ce fut une manie, il faut la pardonner à chaque temps.

Au milieu de ces œuvres qui passent médiocres, s'éleva le beau travail de M. de Barante sur les *Ducs de Bourgogne*; M. Guizot avait expliqué l'histoire dans de hautes vues politiques; une pensée transcendante dominait en lui; comme Montesquieu et Mably il avait recherché la cause des événements. M. de Barante se donna une tâche plus modeste, mais non moins difficile dans son exécution; il avait lu la chronique et s'était laissé entraîner aux charmes indicibles des vieux conteurs; il avait pensé que le meilleur moyen d'écrire l'histoire, c'était de s'abandonner au doux murmure de la narration, et comme il le dit lui-même d'après Quintilien, il voulut écrire pour narrer et non pour prouver; M. de Barante se fit l'interprète de la chronique de cette maison de Bourgogne qui se liait intimement aux troubles de la France, brillante race qui apparaît dans la lice comme les braves et dignes chevaliers du moyen âge. Ce travail complet embrassait les troubles des halles sous Charles VI jusqu'au règne de Louis XI, l'époque politique pour la monarchie, de manière que M. de Barante pouvait tout à la fois écrire les agitations civiles et les finesses d'un pouvoir qui avait besoin de se centraliser. Une grande popularité vint à ce livre, et elle était bien méritée; on ne sait pas toute la peine que donne un récit d'événements, serait-il le plus simple et le plus naïf; il faut le dépouiller de toute surabondance, de toute longueur, et c'est en quoi M. de Barante se montra supérieur à M. de Saint-Aulaire qui publiait son travail sur la Fronde; sans doute en homme d'esprit, M. de Saint-Aulaire a su rendre son récit attachant; mais il l'a trop surchargé de notes et de généalogies d'incidents qui suspendent la narration; issu d'une grande race, M. de Saint-Aulaire s'est trop attaché à rechercher les origines des maisons perdues; les préoccupations parlementaires l'ont détourné du sens vrai de l'Histoire de la Fronde, et si l'homme d'esprit est resté, peut-être la tête politique s'est-elle ressentie du moment où M. de Saint-Aulaire avait rédigé son travail; c'était le temps d'éloge

pour les parlements, pour les résistances de tribune, pour l'opposition; on n'était populaire qu'à la condition de faire de la résistance au gouvernement établi.

Et pourtant la Restauration avait bien hautement protégé les études historiques : c'est de cette époque que date la liberté d'envisager les questions d'histoire avec la plus haute indépendance politique; l'Empire n'avait jamais permis de parler même des vieux temps qu'à la condition de les rattacher à Napoléon. La Restauration donna la liberté de penser et d'écrire; et de là ces réflexions sérieuses qui vinrent à la nouvelle génération; on put dire la vérité sur les choses du passé, et de grands travaux historiques ainsi s'élevèrent à l'aide de la liberté politique. Bientôt les passions s'emparèrent de cette magistrature de l'histoire; les partis cherchèrent dans la révolution d'Angleterre des points de départ et de comparaison, des armes enfin, pour détruire le principe de la légitimité. Si M. Villemain, avec son esprit éminent, avait su se préserver de cette tendance des opinions mauvaises, dans son travail sérieux sur *Cromwell*, travail qui n'emprunta rien qu'aux faits et aux idées politiques; si M. Guizot avait examiné froidement la révolution d'Angleterre pour en écrire les causes et les résultats, il y eut un jeune et fougueux écrivain qui vint tristement échouer dans un travail historique, qui portait le titre d'*Histoire de la contre-Révolution d'Angleterre*; M. Armand Carrel, très-capable d'écrire un article de journal, au temps de passions éphémères ou agitées, n'avait aucune des conditions qui constituent l'historien; au fond ce n'était pas un esprit supérieur, que M. Armand Carrel; il faisait de la polémique comme le journalisme en sait faire quand il ménage peu; en présence d'un pouvoir faible, il avait beau jeu de menacer qui ne savait pas se défendre; la popularité venait alors à bon marché, et il fallut que l'œuvre fût tristement conçue pour qu'elle réussît à peine à son apparition; elle tomba dès son début, et à travers la renommée de parti que depuis se fit M. Armand Carrel, l'œuvre même ne put jamais se relever. Il y a plus de pensées, *plus de style*, plus de grandeur dans deux pages des *Quatre*

Stuarts de M. de Châteaubriand que dans le long volume de l'*Histoire de la contre-Révolution d'Angleterre*.

Dans ce travail intellectuel et sérieux de la génération nouvelle, dans cette lice toujours ouverte par la solennelle publication des grands travaux, il devait s'élever une école d'économie politique comme il s'était formé une génération studieuse pour l'histoire ; l'Empire avait des formules, des principes d'administration, qui gouvernaient les esprits et les intérêts ; les théories avaient peu de puissance alors quand elles ne se rattachaient pas aux études physiques, aux sciences mathématiques ; ce qu'on appelait économie politique était une étude presque inconnue sous l'Empire et rangée parmi les utopies ; l'industrialisme était un fait, et non pas une science. La secte des économistes avait disparu au moment de la Révolution quand les événements dominaient tout : néanmoins les principes anglais avaient fait quelques progrès dans les têtes rêveuses, et M. J. B. Say publiait ses livres sur la liberté des transactions commerciales. Le système de Colbert plaisait à Napoléon ; à l'aide du système prohibitif il avait élevé les grandes industries ; la Restauration en ouvrant toutes les mers, en donnant une impulsion libre au commerce, avait favorisé les principes d'économie politique, et l'école anglaise put reparaître avec la liberté. Comme toujours lorsqu'une science se développe, il y a les véritables érudits et les charlatans, les savants sérieux et ceux qui exploitent la science ; on se jeta avec frénésie sur les *statistiques*, élément primitif de toute science économiste : la statistique c'est le dénombrement de tous les faits qui peuvent éclairer sur la fortune publique, c'est l'inventaire des forces d'une nation, et sous ce point de vue elle présente un grand intérêt, une utilité évidente. Tout Gouvernement a besoin de se rendre compte de sa fortune et des causes de sa prospérité. La statistique est pour le commerce ce que le budget est pour les finances ; or depuis la Restauration, le besoin de popularité et de déployer une science facile fit exagérer ce système de statistique arbitraire ; on en fit sur toutes

choses, sur les produits les plus infimes; des grandeurs du Gouvernement on tomba aux minuties, de la science réelle au ridicule. Sans attaquer les travaux de M. Charles Dupin, on peut dire que ce fut l'homme de science qui gagna la popularité la plus facile par des travaux de statistique sur des objets insignifiants; il ne procédait que par nombre, que par calcul, depuis les œufs jusqu'aux grains de millet; et à quoi cela pouvait-il servir? qui pouvait vérifier ces calculs? Les véritables travaux statistiques, ceux que le Gouvernement pouvait consulter furent préparés par les divers ministères avec un soin particulier; les balances du commerce, les douanes, les recettes et les dépenses, les revenus publics, furent constamment dirigés avec une précision admirable, et c'est à la Restauration que l'on doit la publicité des comptes, la franchise des documents; et cela s'explique; la Restauration avait besoin de recourir au crédit public, et pour inspirer confiance à ceux qui prêtent, il faut nécessairement donner toutes les garanties; et la plus belle condition de la fortune publique, c'est de la justifier aux yeux de tous.

Ce ne furent pas les travaux systématiques de M. J. B. Say, plagiat de l'école anglaise, ni les statistiques de M. Dupin qui avancèrent la science administrative; il se fit dans les bureaux un mouvement d'ordre et de régularité remarquables; M. de Saint-Cricq, en maintenant sous plus d'un rapport le système prohibitif, rendit de véritables services à la science économique. Certes l'industrie et le commerce sont deux grands éléments de la fortune publique; chaque nation qui en méconnaît les bienfaits se prive de force et de destinée; mais ce qu'il y eut d'étrange et de fatal à cette époque, c'est qu'on voulut faire de l'industrie une religion, et du commerce le seul principe de Gouvernement. Les religions sont fondées sur deux éléments, la morale et le dogme : or s'il est un élément en opposition avec les principes rigides de la bienfaisance, s'il est quelque chose en dehors de tout dogme idéaliste, c'est le commerce et l'industrie; la probité du commerçant est un principe, mais il y a toujours dans les *transactions* industrielles une part de lucre et de gain qui ne

liste. Ainsi, tandis que la philosophie attaquait le dogme catholique, et le vieux libéralisme le principe du gouvernement, il se faisait dans la société de tristes enseignements pour les mœurs; on prenait comme à plaisir de donner au peuple d'affreuses leçons en lui lançant des livres tels que le *Compère Mathieu* et le *Chevalier de Faublas*. Rousseau et Voltaire, le baron d'Holbach et Diderot devinrent d'une grande popularité; on imprimait leurs œuvres par milliers d'exemplaires; et que voulez-vous faire d'une génération qui ne reconnaissait Dieu que par une sorte de concession? Les deux sectes de Saint-Simon et de Fourier furent une tentative pour organiser le désordre; elles n'aboutirent à rien, parce qu'il est donné seulement à la religion révélée de préserver la société contre l'esprit de démolition! Les efforts humains restent avec la faiblesse de l'humanité!

---

cherchèrent des éléments de foi et de croyance en dehors de cette religion, toute de foi et de croyance. Faire un culte sans cérémonie, des hymnes sans Dieu, des pompes sans illusion, c'était tomber dans cette théophilanthropie si ridiculisée sous le Directoire. A toutes les époques, il y a eu des tentatives contre la religion révélée, et toutes sont tombées dans le mépris, parce qu'il n'y a dans le monde que deux idées, la croyance absolue ou la raison pure. De toute éternité, ces principes sont en lutte, mais ils n'admettent pas le milieu.

Les Saints-Simoniens qui commencent à s'organiser, offraient au moins la réunion de jeunes intelligences, cherchant à organiser en gouvernement les forces de l'industrialisme. A cette époque de travail et d'agitation, il parut d'autres sectateurs d'une théorie de M. Fourier; ce n'était point le savant administrateur, l'homme qui marque son passage à travers les travaux d'Égypte et l'organisation de l'Empire, mais un autre M. Fourier, théoriste au reste très-inconnu, qui réveilla dans d'obscurs écrits la question de la communauté de force et de travail; c'était de l'épicurisme porté à sa dernière expression; la jouissance était posée en principe. Comme le dogme de la vie future était perdu, il fallait se donner matériellement le plus de bonheur possible, mettre ses forces en commun, afin de donner à chaque être la plus grande perfection, à chaque produit de la terre son plus large développement, et à chaque plaisir ce qu'il peut produire de plus doux, de plus suave. Ainsi était la théorie de M. Fourier; et pour réaliser ce grand égoïsme on se mettait en communauté dans ce qu'on appelait un phalanstère, sorte de couvent, où les hommes réunis pêle-mêle apportent leur fortune et leur force commune, pour produire la perfection matérielle. C'était pourtant avec cette idée du phalanstère que les Fouriéristes prétendaient régénérer la société. Aux époques de décadence, lorsqu'on dédaigne la foi, la croyance révélée, toutes les folies trouvent leur apologie, tous les principes leur application. Le phalanstère n'était que l'idée monastique du moyen âge réduite à la forme et à la pensée matéria-

liste. Ainsi, tandis que la philosophie attaquait le dogme catholique, et le vieux libéralisme le principe du gouvernement, il se faisait dans la société de tristes enseignements pour les mœurs; on prenait comme à plaisir de donner au peuple d'affreuses leçons en lui lançant des livres tels que le *Compère Mathieu* et le *Chevalier de Faublas.* Rousseau et Voltaire, le baron d'Holbach et Diderot devinrent d'une grande popularité; on imprimait leurs œuvres par milliers d'exemplaires; et que voulez-vous faire d'une génération qui ne reconnaissait Dieu que par une sorte de concession? Les deux sectes de Saint-Simon et de Fourier furent une tentative pour organiser le désordre; elles n'aboutirent à rien, parce qu'il est donné seulement à la religion révélée de préserver la société contre l'esprit de démolition! Les efforts humains restent avec la faiblesse de l'humanité!

CHAPITRE III.

L'ACADÉMIE, L'UNIVERSITÉ, L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Académie française. — Sa composition. — Son esprit. — Tendance politique. — Académie des Inscriptions. — Travaux. — Esprit de coterie. — MM. de Rémusat, — Saint-Martin, — Raoul-Rochette. — Le journal *L'Universel.* — Université. — Conseil royal d'instruction publique. — MM. de Fontanes, — Royer-Collard, — Lainé, — Frayssinous, — Corbière. — Le Collége de France. — Suspension de M. Tissot. — La Faculté des lettres. — Cours de MM. Villemain, — Guizot, — Cousin. — École Normale. — Son esprit. — Sa dissolution. — Les Inspecteurs généraux de l'Université. — Les écoles de Droit et de Médecine. — École Polytechnique. — Les colléges royaux. — Leur esprit. — Les écoles primaires. — Enseignement mutuel. — Les frères des écoles chrétiennes. — Les établissements en dehors de l'Université. — Les Jésuites. — Saint-Acheul. — Montrouge. — Les petits séminaires. — Liberté d'enseignement. — Répression. — Mouvement d'intolérance. — Travaux d'érudition et d'études. — Fondation de l'École des Chartes. — Les Collections historiques. — Impulsion vers les choses sérieuses. — Goût et institution littéraires. — La société des bons livres, — Des bonnes études. — Écoles parlementaires.

1814. — 1830.

L'ÉPOQUE de l'Empire, essentiellement académique, se résume en des travaux compassés; lorsque tout est réglé par l'étiquette et pour ainsi dire dans une forme administrative, il faut nécessairement des corps qui président à la direction de la science. L'Académie française devint alors un mélange des hauts dignitaires de l'État, et des représentants de la tragédie ou du poëme épique : faire une tragédie était un événement; un

succès au Théâtre Français était la source de toute fortune ; à quelle faveur la tragédie d'*Hector* n'avait-elle pas élevé M. Luce de Lancival ; et *Ninus II* avait valu à M. Briffault une renommée retentissante ; un rôle joué par Talma, en présence de Napoléon, suffisait pour mener l'auteur à l'Académie, quand il était dans ces conditions inoffensives que caressent les élégantes médiocrités. Ainsi sont toujours les corps littéraires, ils ne choisissent jamais ce qui est trop haut ni ce qui est trop bas, se réservant ainsi un honorable milieu. Il fallut à M. de Châteaubriand beaucoup de dégoûts avant d'obtenir un fauteuil ; et le grand œuvre du *Génie du Christianisme* vivra pourtant lorsque le nom des faiseurs de tragédie sera irrévocablement oublié.

L'Académie française, réorganisée par M. de Vaublanc à la seconde Restauration, reçut l'impulsion royaliste, car une de ses conditions, c'est que l'esprit du parti l'envahisse tour à tour ; tel homme d'un talent incontesté qu'on aurait repoussé du consentement unanime parce qu'il blessait les idées ou les caprices de Napoléon, porté aux affaires par un mouvement royaliste, était admis en triomphe par cette même Académie. L'impression instantanée des événements et des coteries domine toute assemblée littéraire ou politique ; la justice ne vient qu'après. Successivement l'Académie vit ses rangs s'agrandir par des choix politiques ; on ne s'arrêta pas, jusqu'à M. l'archevêque de Paris, et le vicomte Mathieu de Montmorency, noms certainement bien étrangers aux lettres. L'esprit d'opposition qui pénétra successivement dans l'Académie la porta vers des choix plus élevés ; elle accueillit MM. Royer-Collard et de Barante ; l'un, grande et pittoresque expression du style de tribune, l'autre le représentant coloré de la nouvelle école historique. Si M. Roger, esprit actif, remuant, dirigeait l'Académie dans le sens d'une pieuse coterie, en favorisant les candidats même les plus médiocres ; si M. Auger, esprit essentiellement voltairien secondait par crainte cette nouvelle impulsion, une intelligence bien supérieure, M. Villemain, conquérait sur l'Académie la domination de l'esprit ; avec cet esprit une nouvelle direction fut donnée

se forma un parti d'opposition assez considérable pour gagner enfin la majorité, car tous les mécontents vinrent se réunir dans une commune résistance; la Restauration était si maladroite qu'elle avait blessé quelques-uns des ardents royalistes, à ce point de faire de petits tribuns de MM. Michaud, de Lacretelle, si dévoués aux Bourbons et vénérables débris de leur cause. Le parti élevé et politique de l'Académie française s'empara de ces mécontentements pour servir ses desseins, et l'on vit dans le vote les nuances les plus extrêmes se réunir contre le gouvernement du Roi. Le feu se mit aux pacifiques fauteuils lors de la loi sur la presse; à ce moment l'Académie française devient plus politique que littéraire, on y discute des lois, on y fait des mémoires et des adresses à Charles X; la minorité et la majorité s'agitent comme dans une assemblée politique; on y fait de tout, excepté de la littérature. Au reste, quels travaux accomplissait l'Académie française? quels services rendait-elle aux lettres? où étaient ses œuvres? La commission, continuant l'éternel dictionnaire, passait des journées à des discussions oiseuses sur un mot, sur des phrases; aucune œuvre à grande conception, aucun monument qui parlait au génie, quelques esprits d'élite brillaient un peu comme les images de Brutus par leur absence.

L'Académie des Inscriptions, tant l'époque était toujours politique, s'était également empreinte des tendances de la Restauration; elle avait eu sa petite réforme comme l'Académie française, et quelques-uns de ses membres furent exilés en 1815 de ces études sérieuses, pour y placer même M. de Talleyrand. De remarquables talents, dignes de leur renommée, existaient dans cette classe d'érudition; et comme intelligences d'élite, M. Silvestre de Sacy, dont la place était si hautement marquée en Europe; puis M. Quatremère de Quincy, esprit éminent dans l'appréciation systématique de l'art. M. Quatremère, ami de Canova et des grands artistes, avait passé sa vie dans l'étude des monuments antiques de la Grèce et de Rome; il aimait à pénétrer dans les mystères des œuvres, dans le sentiment intime qui les

inspirait, si bien qu'après avoir établi les plus larges théories, M. Quatremère consacra l'active solitude de sa vie à écrire la biographie des peintres, des sculpteurs : son travail sur Raphaël est un des beaux travaux de l'école moderne ; avec cela, M. Quatremère de Quincy s'occupait à donner une impulsion politique à l'Académie ; franchement dévoué aux Bourbons, comme la vieille race de bourgeois de Paris dont il était issu, il imprima fortement le cachet royaliste à cette compagnie, et il fut secondé par un savant spirituel, M. Abel de Rémusat, ardent, infatigable. M. Rémusat s'était voué à l'étude du chinois avec un zèle absolu ; il semblait vivre au milieu des plus studieuses recherches sur les mœurs et les coutumes de la Chine sans jamais franchir la grande muraille, et pourtant sa vie était active et politique. Il aimait le pouvoir, il savait le manier en homme de capacité ; il n'avait pas toujours le courage de ses opinions, mais il avait une foule de petits instruments qu'il faisait mouvoir à son gré et dans ses desseins ; quoique bien inférieur en science à M. de Sacy, il exerçait sur l'Académie une plus grande influence, parce qu'un esprit remuant reste partout le maître. Les sciences orientales, négligées sous l'Empire, avaient pris une haute impulsion ; la Restauration les avait largement développées, et c'est à Louis XVIII que l'on doit la fondation d'une chaire de chinois et de sanscrit au collége de France. En Europe, la réputation de M. de Sacy était placée au-dessus de toutes les renommées orientales, sans en excepter même M. de Hamer. A côté de M. Rémusat, et dans un ordre d'idées inférieures, on pouvait placer M. Saint-Martin, qui se vouait à l'arménien, et un peu plus encore à l'esprit de politique et de coterie ; avec le bruit d'une capacité scientifique, il n'était qu'un porte-note, qu'une de ces têtes limitées qui se servent de petits faits et en font de petits jalons pour de petites renommées. A ce dessein, MM. de Rémusat et Saint-Martin fondèrent le journal qu'on appelait *l'Universel*, sous le patronage de M. de Polignac ; sa destination fut de combattre les mauvaises doctrines scientifiques et littéraires, et il fit un mal immense à la Restauration, non-seulement par l'exagé-

ration de ses principes, mais encore en soulevant contre le gouvernement des Bourbons les intelligences un peu hautes que le journal poursuivait d'une polémique tracassière. Au total, il y avait de la science à l'Académie des Inscriptions, quelques restes vénérables des Bénédictins; dom Brial demeuré debout comme un débris. M. Daunou lui-même, quand il se séparait de ses préventions et de ses antécédents politiques, était un érudit fort remarquable. On travaillait, on fouillait incessamment à côté de quelques savants superficiels qui entraient à l'Académie par des travaux de second ordre : ainsi pouvait-on dire de M. Raoul-Rochette, esprit vif, saillant pour comprendre et traduire la science, exposer nettement ses idées avec des formes, des expressions qui ne s'élevaient jamais à la haute philosophie de l'art. Incapable d'écrire une large théorie, mais très-apte à développer un petit point de vue avec le tact d'un journaliste, M. Raoul-Rochette, homme de parti avant tout et de coterie, voulait dominer les choix académiques, et y introduire à petit bruit ceux dont la renommée ne pouvait le blesser. Il suppléait au peu de sérieux de ses travaux par une activité remuante et une souveraineté de scrutin. Tous les corps ont ainsi un homme qui les mène : l'Académie française avait M. Roger; les Inscriptions M. Rochette. Ce dominateur n'est pas généralement le plus capable; un homme supérieur se renferme dans ses travaux, il y a ses joies, son orgueil. Une capacité de second ordre, au contraire, s'agite et se remue parce qu'elle sait bien qu'elle ne peut conquérir que par le mouvement un certain crédit; elle réalise par là ce qu'une intelligence haute acquiert à peine par la méditation et les œuvres.

L'Université, création de l'Empire, était centralisée sous la seule main du grand-maître; Napoléon n'aimait pas les assemblées, les délibérations, les éparpillements de l'autorité; en réunissant tout sous une dictature il donnait à l'instruction publique la direction qui convenait à son Gouvernement, et M. de Fontanes était l'homme le plus capable de donner à l'autorité absolue les formes polies du règne de Louis XIV.

A l'époque où la Restauration s'opère, il s'était fait contre l'université une réaction naturelle; Napoléon en créant les lycées avait imprimé partout une forme despotique et militaire à la pensée; on élevait les enfants au bruit du tambour et du mousquet; quand la Restauration arriva, le plus grand moyen de popularité pour elle fut d'abolir cette éducation de petits soldats, auxiliaires de la conscription; à l'unité du grand-maître elle substitua un conseil royal d'instruction publique, qui fut entièrement envahi par l'école de Mme de Staël et les idéologues. MM. Royer-Collard, Camille-Jordan, de Sacy, Raynouard, tout ce qui formait opposition sous l'Empire fut admis au conseil royal; les études en prirent une plus grande extension; on ne pouvait refuser à cette école de Mme de Staël un sentiment de haute libéralité dans l'éducation publique, et un principe religieux qui dominait la philosophie et les arts. Le conseil royal maintint son autorité sous la présidence de M. Royer-Collard, et lors des troubles des écoles, le président se montra inflexible, avec cette rigueur que justifie toujours le maintien de la loi. A M. Royer-Collard succéda M. Lainé, esprit élégant et facile, intelligence supérieure, mais véritablement incapable de comprendre et de diriger l'éducation publique; M. Lainé était plutôt une capacité politique qu'une spécialité d'école; il y a toujours un peu de férule dans les fonctions de grand-maître; cela va jusqu'à ce point qu'un universitaire se reconnaîtrait même dans les fonctions les plus supérieures de l'administration. M. Corbière, avec ses goûts éminemment classiques, ses manies d'Elzevir, ses principes de vieille université, pouvait être fort apte à comprendre une question de collége et d'enseignement; il se complaisait même dans les thèses de droit et de théologie, mais il venait là avec les haines de province contre tous les enseignements supérieurs; son esprit sec, sa méthode saccadée, devaient heurter les intelligences qui sentaient et comprenaient leur valeur. M. Corbière était un de ces hommes qui ne peuvent remuer sans briser ce qui les entoure; gens fort incommodes en tous les cas qui ne savent pas transiger.

il heurta tour à tour le conseil royal, les proviseurs de colléges; et n'avait-il pas d'ailleurs à réaliser une mission du parti royaliste qui voulait rester maître de l'éducation publique? C'est à cette époque que le conseil royal commence à se modifier; on change, on destitue; les démissions des conseillers sont imposées; les Royalistes se plaignent d'y voir tant de laïques! M. de Frayssinous, qui remplace M. Corbière, esprit essentiellement modéré, comme tous les Sulpiciens, est néanmoins profondément pénétré de l'idée qu'il n'y a rien de parfait dans l'éducation publique sans l'esprit religieux: partout il imprime ce sentiment profond de l'Église; rempli d'une douce tolérance, M. de Frayssinous ne se fit pas persécuteur par tempérament mais par conviction; il destitua peu, ses efforts se tournèrent vers une surveillance attentive des colléges; il voulut faire de bons catholiques, et il avait raison: quelle meilleure garantie pour la société? Il choisit dans cet esprit les inspecteurs généraux de l'Université, parmi les hommes de religion et de probité; pour quelques-uns d'entre eux il y eut trop d'ardeur de prosélytisme; on fit du zèle bruyant et tapageur; M. de Laurentie, fort éclairé au reste, homme de parti avant tout, avait observé dans les écoles un esprit très-froid, très-indifférent en matière de religion; il croyait, et sur ce point sa conviction était profonde, qu'il n'y aurait de grande et forte éducation en France que lorsqu'elle serait confiée au clergé ou à des hommes pieux qui lui devraient leurs inspirations; or le collége de Sorèze, sous M. de Ferlus, ne lui parut pas remplir ces conditions, et il le développa dans un rapport à la suite duquel le collége de Sorèze fut suspendu; on n'osait point encore dire son dernier mot; l'éducation confiée aux congrégations religieuses paraissait un bien, et le Pouvoir n'avait ni assez de force ni assez de franchise pour réaliser sa pensée. Au reste, depuis M. de Frayssinous, le ministère de l'instruction publique, devenu tout politique, fut rempli par M. Vatimesnil, qui se lie aux globistes et pousse la direction scientifique dans un sens de philosophie rationnelle. *Après lui*, M. Guernon-Ranville est une tête d'administration

et d'ordre, et certes nul ne fit plus que lui pour l'avancement de l'éducation publique; c'est un fait à constater que l'administration de M. Guernon-Ranville, fut une des plus actives, des plus travailleuses, et je dirai des plus libérales; c'est la tâche et le labeur de tout ce qui n'est pas populaire, et encore n'est-on pas pardonné!

Le Collége de France, institution tout à fait indépendante de l'Université, avait grandi par l'influence de la Restauration. Louis XVIII était trop littéraire pour ne pas aimer ce titre de protecteur des lettres qui remontait à François Ier; le Collége de France était pour lui au même niveau que l'Académie française; il venait de plus loin et les rois en étaient les protecteurs. Aussi ces cours, qui se bornaient à quelques leçons sous l'Empire, devinrent plus étendus, leur publicité fut plus retentissante; on accourait aux leçons des professeurs et toutes les sciences s'y trouvaient réunies. Lorsque ces professeurs obtinrent un auditoire considérable et choisi, leur tendance fut de chercher la popularité aux dépens même de ce pouvoir qui les faisait vivre et les encourageait: c'est l'ingratitude dédaigneuse des savants. M. Daunou professa l'histoire dans un sens philosophique et presque républicain, de manière à correspondre aux émotions de la jeunesse fatalement élevée avec les idées du XVIIIe siècle. M. Andrieux fut le railleur incrédule, voltairien par la parole, il attaqua avec esprit l'influence catholique; jamais un mot de grande morale religieuse. Mais le cours le plus fortement dénoncé au gouvernement du Roi fût celui de M. Tissot, qui, à travers quelques fortes études littéraires, laissait pénétrer sa pensée de révolution et d'examen rationnel, et semblait à l'occasion de Virgile jeter des allusions contre les vieilles royautés. Le Collége de France était peu important pour la grandeur de ses institutions ou pour la popularité de ses enseignements; mais comme il était destiné à compléter l'éducation supérieure, le Gouvernement avait le droit de lui imprimer cette direction religieuse et monarchique qui seule pouvait soutenir la Restauration; un Gouvernement fait toujours une faute lorsque maître

de l'instruction, il ne donne pas aux professeurs sa tendance et son esprit; il n'y a pas de peuple capable de résister à un enseignement continu de mauvaises doctrines; tôt ou tard cela porte ses fruits : est-ce qu'un pouvoir abusait de sa mission, quand il ne permettait pas qu'on enseignât dans son propre collége l'astronomie comme Dupuis, l'histoire avec Volney et Voltaire, les sciences exactes avec Boulanger? Si quelques spéculations honteuses corrompaient la jeunesse, n'était-il pas dans le devoir du Gouvernement de corriger cette triste tendance? Il ne fit même pas assez pour arriver à son but, il frappa un ou deux professeurs sans changer l'esprit du collége. Il fallait façonner les âmes à son système, et pour cela il devait veiller à l'instruction publique; les changements politiques arrivent et se préparent par l'éducation, et ceux qui se nourrissent aujourd'hui de l'enseignement public seront dans quinze ans au pouvoir et le domineront par leur esprit.

La Faculté des Belles-Lettres vit son époque brillante sous la Restauration : qui jamais pourra remplacer ces enseignements élevés où accouraient émus des milliers d'auditeurs? Ce n'était pas seulement par sa belle harmonie de phrases, par ses retentissantes paroles que M. Villemain avait acquis sa grande renommée, mais encore par la science la plus vaste et la plus colorée; ses leçons, toutes de littérature, embrassèrent l'histoire du XVIII[e] siècle; il en suivit les progrès, les études, les tendances et la valeur littéraire de chacun; l'auditoire était nombreux, et le silence constatait l'attention religieuse qu'apportaient les élèves aux paroles du maître; M. Villemain ne s'agenouilla pas en idolâtre devant les productions encyclopédiques comme M. Andrieux; il aperçut la plaie profonde qu'elles avaient faite; et s'il n'osa pas s'élever jusqu'à la critique amère, inflexible, il montra qu'il n'avait aucun culte pour ces esprits que l'école voltairienne élevait si haut; il y avait tant d'ingénieux aperçus dans ses improvisations, tant de fini dans la pensée, qu'on aurait dit des pages écrites depuis longtemps et silencieusement méditées; *tantôt* c'était la vie d'un écrivain, d'un philosophe que M. Ville-

main suivait dans ses détails, tantôt c'était l'appréciation de tout un siècle, et toujours avec cette correction de langage, belle tradition de l'époque de Louis XIV. M. Guizot, avec des formes plus sévères que M. Villemain, avait une grandeur de pensées incontestée; sa phrase pittoresque, il la jetait souvent inculte, mais toujours élevée; homme politique par essence et par instinct, il ne pouvait séparer l'histoire de l'étude approfondie des institutions; il les fouillait et les recherchait incessamment, et il y eut cela de remarquable dans les leçons de M. Guizot, comme dans les livres qu'il publiait sur le moyen âge, qu'il conserva une profonde impartialité dans ses aperçus sur la religion et le pouvoir; le premier peut-être il pénétra la force et la grandeur de l'Église; s'il fut trop souvent préoccupé de sa pensée fondamentale, la réforme et la révolution de 1688, de Luther comme esprit actif, et de Calvin comme organisation, toutes les fois qu'il eut à parler du catholicisme ce fut avec un respect, une vénération qu'on dirait presque chez le professeur une conviction et une croyance. On accourait aux leçons de M. Guizot comme à celles de M. Villemain; elles n'avaient pas le même éclat d'expressions, mais on en rapportait une grande substance d'idées. Ici je rappelle mes impressions personnelles, longues comme celles du jeune âge; élève de l'École de droit à l'époque brillante de ces cours, j'accourais avec impatience pour les écouter, comme suspendu à chacune de ces paroles; et pourquoi, à travers les temps politiques, ne conserverais-je pas une profonde reconnaissance pour ceux qui me donnèrent ce goût des études historiques, mon seul titre peut-être à quelques souvenirs de postérité? et pourquoi ne garderais-je pas respect à ces maîtres qui, à travers les fausses idées du temps, me dirent, l'un : « L'Église est une grande chose, voyez et étudiez »; et l'autre : « Le XVIII[e] siècle cache bien des misères, ne vous laissez pas aller à ces facettes d'esprit, pénétrez au fond, et vous y verrez des petitesses. »

A cette époque aussi d'étude et de jeunesse je venais au cours de M. Cousin; il n'avait pas cette science positive de

MM. Villemain et Guizot; sa parole était vive, colorée, souvent entraînante; et d'ailleurs n'y a-t-il pas toujours dans le mysticisme je ne sais quoi d'éblouissant et d'attachant qui fascine les hommes? Ce qu'on ne comprend pas devient une parole d'oracle; on s'imagine que les génies ne doivent pas se produire dans des proportions de simples mortels; la foudre paraît à travers les nuages, l'éclair brille et sillonne. Le succès de M. Cousin tenait à sa parole convulsive; il y avait un peu d'épilepsie dans ses discours, et cela se communiquait. Au reste, enseignait-il quelque chose de neuf, de saillant? Non; mais il servait la réaction intellectuelle et philosophique contre l'école matérialiste du XVIIIe siècle. Le spiritualisme arrivait avec l'école allemande, les écrits de Kant devenaient l'évangile d'un romantisme philosophique; on se promenait dans l'espace, dans le vide de la matière, dans l'analyse de l'âme et des facultés intellectuelles. Hegel, et Kant étaient les maîtres de M. Cousin; il annonçait, sans le comprendre encore, ce Schelling qui depuis proclama dans ses cours cette théorie mystique des trois périodes chrétiennes : 1°. Le catholicisme, ou la doctrine de Pierre; 2°. le protestantisme, ou la doctrine de Paul; 3°. enfin, la troisième période, la doctrine mystique de Jean. Sous le point de vue religieux, M. Cousin rendit des services à la science; la jeune génération lui doit même cette empreinte demi-catholique dont elle ne peut se dépouiller encore pour arriver à la foi une et vive. La chaleur d'enseignement, si remarquable dans M. Cousin, se faisait également sentir dans M. de Lacretelle, mais avec un degré bien moins élevé; M. de Lacretelle, vieux professeur, enseignait comme en Sorbonne; il faisait incessamment de la morale; chargé d'enseigner l'histoire, il n'en disait pas un mot, mais en échange il narrait des petits contes littéraires et historiques sur la Révolution, avec une rage d'improvisation chaleureuse qui n'allait pas toujours à son but. M. de Lacretelle avait peu d'idées neuves; mais sa période cadencée, ses expressions classiques rappelaient le prosateur vieilli du XVIIIe siècle.

Comme base de l'enseignement universitaire, on pouvait

compter l'École normale ; car de son sein venaient tous les professeurs des colléges. L'École normale était une bonne pensée, un séminaire laïque où se formaient les professeurs : pouvait-on mieux faire que d'imiter l'Église ? Or, comme dans l'École normale était la source de tout l'enseignement, l'Université devait avoir quelque souci de lui imprimer sa propre direction ; et il se trouvait précisément que, par la tendance des études, par le mouvement naturel des idées, cette École normale était entièrement empreinte non-seulement des doctrines du XVIIIe siècle, mais d'une certaine prévention contre la pensée catholique ; les études y étaient très-fortes, mais essentiellement dirigées dans le sens dont je viens de parler. Ces jeunes hommes, qui se destinaient au professorat, se vouaient à des systèmes philosophiques capables d'entraîner dans les plus fausses voies toute l'éducation en France. Voyez ces élèves de l'École normale ! si l'un se livre à l'étude des religions, il en fera sortir, comme M. Guignault, une traduction de la *Symbolique* de Kreutzer, un synchrétisme indifférent sur toutes les croyances ; si l'autre fait de l'histoire, ce sera une guerre déclarée aux évêques : ne comprenant rien au moyen âge, il fera de cette société un club de philosophes ; ou bien encore, comme M. Michelet, il proclamera peut-être le catholicisme une formule vieillie, un symbole compromis. De l'École normale doit sortir la philosophie du *Globe* et la prédication saint-simonienne. L'École normale pouvait être savante, avancée ; qui le nie ? mais dans l'impuissance de lui donner une direction nouvelle, le Gouvernement eut le droit de détruire ce qu'il ne pouvait plus diriger ; il fallait la reconstituer sur de nouvelles bases, car la religion de l'État devait pénétrer dans l'éducation de l'État.

A ce moment surtout il était si important de donner un caractère grave et solennel aux écoles spéciales ; partout des fermentations éclataient parmi les étudiants qui avaient les yeux fixés sur l'Allemagne ; les Écoles de droit et de médecine allaient dans une fausse direction ; si quelques professeurs, tels que MM. Delvincourt, Pardessus, voulaient restreindre la science

du légiste dans les conditions mêmes du droit, il n'en était pas ainsi d'autres professeurs qui trouvaient ces études imparfaites; M. Decaze venait d'augmenter le nombre des chaires; le droit naturel et le droit public obtenaient des professeurs spéciaux, et ces sciences, plus vastes que le droit positif, pouvaient prêter à des dissertations oiseuses, à des commentaires indéfinis. C'est ce qui arriva: les idées allemandes pénétrèrent dans les écoles, on y fit de la philosophie, on ne disserta plus seulement sur les codes, mais encore sur le droit public et particulier des citoyens; et cette manie de politique alla si loin, qu'à l'occasion d'une leçon sur le Code d'instruction criminelle, M. Bavoux, suppléant médiocre, prépara presque une émeute, et changea une chaire pacifique de droit en une tribune à harangues.

Cette manière de juger tout sous un même point de vue favorisa les bavardages politiques; chaque étudiant se crut appelé à disserter sur les pouvoirs humains et à critiquer le Gouvernement. L'École de Droit prépara donc cette génération d'orateurs bavards qui ne parlèrent plus désormais que de la Charte, des droits de la nation et de ces garanties que le Pouvoir blesse si rarement. L'ignorance se supporte, la demi-science est la plaie la plus profonde des générations; quand on ne sait pas on est généralement humble, quand on sait un peu on est insupportable. A l'École de Médecine, les théories matérialistes dominèrent l'enseignement; Cabanis fut le grand docteur de cette génération d'étudiants; or j'appelle Cabanis le spiritualiste dans la matière, c'est-à-dire celui qui fait sortir l'esprit, l'âme, les facultés les plus nobles des corps organisés; ainsi on vit la foule des étudiants secouant les leçons positives de M. Récamier, se jeter dans les théories de Cabanis; Broussais commençait à lui disputer la popularité, car le matérialisme brut succède presque toujours au sensualisme modéré. Il ne peut pas y avoir d'idées mixtes dans la science, il faut croire ou douter sans milieu; ce qui donc fut très-déplorable dans les études médicales, c'est qu'au lieu de se livrer aux expériences, les premières *lois* de toute théorie médicale, on s'abandonnait entièrement à

l'esprit de système; on disputait pour savoir la nature de l'homme, la source de son intelligence, et l'on ne pénétrait pas assez profondément dans les études pratiques. Les élèves se partageaient en deux camps; toute foi catholique était bannie, le matérialisme dominait avec Broussais, et l'on sifflait les professeurs même les plus élevés, les plus forts, tels que MM. Pelletan et Récamier : fallait-il que le Gouvernement laissât toute liberté à un enseignement qui marchait à l'athéisme? A l'École de Droit, les discussions politiques, des débats infinis sur la constitution des sociétés; à l'École de Médecine, le matérialisme de Broussais un peu mitigé par le système de Cabanis, et par-dessus tout la fatalité prophétique des crânes de Gall. Et remarquez bien que cette double génération d'étudiants en droit et en médecine allait peupler les villes et les campagnes; dans chaque localité un avocat et un notaire domineraient les élections; le médecin aiderait, dans un sens de médiocrité libérale, l'influence de l'avocat; et ces deux étudiants qui s'étaient trouvés jeunes dans les turbulences des Écoles de Droit et de Médecine, deviendraient à l'âge mûr les éducateurs politiques de leur canton, et donneraient au peuple le matérialisme pour religion et l'esprit inquiet et remuant à la manière du vieux libéralisme. Il y avait donc là de quoi désorganiser toute force de gouvernement.

L'institution dont se glorifiait le plus la révolution française c'était l'École polytechnique; il y avait en effet parmi ces jeunes hommes un remarquable goût de travail et d'études; je ne sache pas de vie plus laborieuse et plus attentive, une application plus forte dans les sciences exactes; mais soit que la spécialité des études absorbe l'esprit et l'empêche de recevoir son plus vaste développement; soit que la direction de leurs travaux fût trop limitée, s'il sortait des hommes distingués de cette École, jamais il n'en vint un esprit de premier ordre ou un homme transcendant; dans les études de l'École polytechnique on pouvait créer des esprits d'application, beaucoup de vulgarités instruites, mais des intelligences d'élite, peu. En toute hypothèse, cette insti-

tion, comme l'École normale, pêchait par sa base; née à une époque révolutionnaire, primitivement fondée par le Comité de salut public, elle conservait un certain souvenir de république et d'empire qui devait peupler l'armée d'officiers en dehors de l'esprit de la Restauration. On devait donc modifier les bases et le principe de l'École polytechnique; s'il y avait une force dans cet enseignement, il y avait également un danger; dans une insurrection ces jeunes hommes pouvaient devenir les officiers du peuple, et cet uniforme rappelant de généreux souvenirs, le principe du gouvernement pouvait être jeté à la merci de quelques épées; on avait détruit l'École normale parce qu'au fond on pouvait la remplacer par un collége supérieur, une maison de hautes études; il était plus difficile de toucher à l'École polytechnique, car elle se rattachait à l'armée, aux institutions militaires; elle donnait de bons officiers, des ingénieurs remarquables. La Restauration s'efforça donc, par de bons professeurs, à modifier l'esprit de l'École polytechnique; on voulut la faire entrer dans le mouvement général du royalisme; tâche difficile, car lorsqu'une institution est née d'une certaine pensée, elle ne peut se modifier sans périr; M. le Dauphin s'en proclama le protecteur, on voulut royaliser les études, qui restèrent néanmoins républicaines et impérialistes; on y parla plus de Carnot et de Bonaparte que de M. le duc d'Angoulême; on y garda la mémoire des hautes études stratégiques; et un caractère commun à toutes ces écoles, ce fut l'esprit politique qui s'empara des études; des écrits avaient flatté la jeunesse, on la nommait la forte, la grande génération; on lui laissa la plus large place dans le mouvement de la révolution; la jeunesse fut désormais appelée à délibérer, à agir tumultueusement même sur les places publiques; on favorisa l'esprit d'émeute dans les écoles, on lui fit invoquer la Charte, et M. Benjamin-Constant lui décerna le titre ridicule de *vénérable*. Désormais cet esprit des écoles influa sur la marche du Gouvernement; cette génération d'électeurs aujourd'hui aux affaires publiques, si incertaine dans ses doctrines, révolutionnaire avec pol-

tronnerie, gouvernementale avec désordre, est le produit des idées jetées aux écoles dans les premiers temps de la Restauration. Les intérêts ont pu arrêter quelques passions mauvaises; mais il est resté dans les esprits un mélange de bien et de mal, une confusion, un chaos indicible; la volonté de mal faire n'est comprimée que par la crainte de voir s'arracher la fortune ou une position; on a les mauvais principes au cœur, avec la peur indicible de les voir mettre en action.

Les colléges eux-mêmes, qui venaient de s'affranchir des habitudes militaires de l'Empire, tombèrent sous le coup de cette perversité de doctrines. Napoléon ne demandait, en général, que l'obéissance matérielle; tout despotisme, quelque violent qu'il soit, ne peut en exiger davantage, il ne commande pas l'amour. Mais cette enfance, que l'Université faisait élever dans ses principes et sous ses lois, restait exposée à la contagieuse action des doctrines perverties; l'esprit de l'École normale avait jeté de mauvais professeurs dans les colléges. Le catholicisme était à peine osé dans les enseignements; sous prétexte des études sérieuses, on passait à une critique indifférente des articles de foi, on dédaignait ces légendes qui séduisent l'enfance, et restent empreintes toute la vie pour la guider et la diriger. Les études ne furent plus qu'une hiérarchie de grades et de classes, et quand on apprit le latin et le grec, on s'inquiéta peu de savoir si l'on croyait en Dieu et à la révélation. Sans doute M. Frayssinous avait peuplé les colléges d'ecclésiastiques distingués; la tendance n'était pas là, on les écoutait à peine; l'esprit était mauvais, et la génération nouvelle ne voulait pas comprendre que le Catéchisme est le guide de la vie, guide si puissant, que Napoléon dictateur avait fait insérer dans les Commandements de l'Église l'obéissance à ses volontés comme un devoir de conscience. Ainsi l'esprit d'insurrection qui se montrait en grand dans les écoles supérieures, descendait dans les colléges; on glissait des petits livres, des pamphlets; les colléges apprirent l'émeute, et les hommes graves de la Révolution y applaudirent comme à un progrès. Les matérialistes voulaient même

étendre le mécanisme des idées jusqu'à l'enseignement primaire. Tout Gouvernement doit les premiers éléments d'éducation aux masses, comme il leur doit le travail et le pain; et il est de son devoir de protéger la forme d'enseignement la plus capable de dompter les mauvais penchants et les habitudes fatales. Sous la Restauration, deux institutions se présentèrent également avec le but avoué d'une éducation populaire : le premier, qu'on appelait la méthode de l'enseignement mutuel, allait vite et mettait un enfant en état de savoir promptement; le second système, l'école des Frères ignorantins, procédait avec plus de lenteur, afin d'inculquer aux pauvres et aux petits les principes de morale et de religion, en même temps que le calcul, la lecture. Entre ces deux écoles, il n'y avait pas à hésiter : ce n'était pas d'activité que manquait la génération nouvelle, mais de résignation, d'ordre et d'obéissance. Un Gouvernement doit favoriser ce qui est plus conforme à son principe. Que signifiaient les écoles à la *Lancastre?* qu'enseignaient-elles aux enfants? à peine une notion du bien ou du mal. Ainsi constituées, elles étaient pour l'éducation religieuse ce que la philanthropie est pour le catholicisme. N'est-ce pas l'enseignement mutuel qui produisit cette classe d'ouvriers incrédules, propagateurs d'émeutes, dissertateurs et séditieux? Eh bien! tel était l'engouement pour certaines idées, que la Restauration elle-même favorisa les écoles à la Lancastre; l'enseignement des ignorantins fut tourné en ridicule : ces modestes éducateurs des pauvres furent poursuivis de railleries. Cette méthode si simple, si modeste, tomba sous le sarcasme; ceux qui apprenaient aux enfants à aimer Dieu, à respecter les lois, à obéir aux souverains, durent se cacher; on les remplaça par les moniteurs et les ardoises confiées à de petits polissons qui s'essayaient à la *Marseillaise* avec le mécanisme des signes matériels.

Ce fut évidemment pour échapper à cet esprit qui dominait l'enseignement, que des pères de famille cherchèrent sérieusement d'autres garanties à l'éducation, la première loi de la famille. Quand ils examinèrent les écoles telles que la Restauration les avait

maintenues, ils durent voir et examiner autour d'eux pour savoir s'il y avait des institutions mieux en rapport avec la religion de leur foyer et les habitudes domestiques. J'attribue plus à ce besoin d'une éducation réglée, décente, morale, qu'à leur supériorité de méthode l'influence que les Jésuites prirent sur les écoles; il faut avoir vu les hommes qui dirigeaient alors l'institution de Saint-Ignace pour ne pas se faire des idées exagérées de leur science; elle n'était pas immense : les Jésuites étaient dégénérés. La force seule de leur antique institution les soutenait, et le principe énergique et primitif de leur ordre était leur vitalité entière. Il y avait sans doute beaucoup d'esprit dans le père Grivel, une instruction profonde dans M. de Macarthy, un principe de gouvernement très-fort dans l'abbé Ronsin, une noble parole dans M. de Ravignan; mais enfin ils n'avaient pas cette supériorité incontestée que l'institut des Jésuites avait possédée jusqu'au XVIIIe siècle. Ce qui donnait une grande confiance aux pères de famille pour les Jésuites, c'est qu'ils étaient au moins sûrs que là les enfants n'étaient point pervertis; admirablement élevés sous le rapport des manières et de l'éducation, ils étaient des chrétiens éclairés et des citoyens honnêtes. Une jeune fille confiée aux sœurs de Saint-Joseph était sûre d'en garder toute la vie le chaste souvenir; un fils de famille qui recevait les leçons de Saint-Acheul en conservait l'empreinte indélébile dans son cœur et dans son esprit. On ne peut dire combien elles étaient douces et gracieuses ces relations d'hommes; on s'y trouvait avec les noms de France les plus distingués et les plus éminents : ici, c'était un jeune Polonais, le père de l'Aigle, grande race de la Lithuanie; là, c'était M. Barthès, un des hommes les plus aimables et du caractère le plus élevé; le père Becquet était la bonté même; M. de Bussy avait écrit le doux ouvrage du *Mois de Marie*, consolation pour toutes les mères, chant de pureté pour toutes les filles, au mois de mai, lorsque la nature revit, et que toutes les fleurs sont écloses sous nos pieds; le père de Bussy avait voulu qu'au milieu de cette parure de la terre, on récitât chaque soir des prières à Marie, et des chants d'innocence. Le

père de Châteaubriand, le neveu du grand écrivain, était un jeune militaire qui avait quitté l'armée pour le noviciat des Jésuites; le père Chauchon, né d'un pauvre paysan des Cévennes, avait conquis une large place dans les études philosophiques; le père De Brosses avait écrit son livre sur la *Dévotion aux saints Anges*, si parfait de style et de pensées. Le père Delvau était un des jurisconsultes les plus savants; le père Desrosiers, artiste des plus habiles, reproduisait tous les sujets saints avec une perfection admirable; le père Dumouchel professait les mathématiques, et l'Académie des Sciences le comptait comme le plus grand physicien. Qui ne se rappelle la politesse infinie, le ton de bonnes manières du père Grivel, la parole facile, éloquente du père Guyon; le père Jennesaux était un des organisateurs les plus fermes, les plus sûrs; M. de Macarthy, un des caractères les plus élevés avec la parole la plus éloquente dans la chaire. Ici, c'était M. O'Mahony, là, M. de Ravignan, qui avait quitté une place élevée de la magistrature pour se consacrer à Dieu dans le séminaire d'Issy. Nul ne pouvait égaler la capacité gouvernementale du père Ronsin, qui savait ployer facilement les âmes et les mener avec douceur, ce qui était un art immense.

L'éducation était parfaitement conduite sous les Jésuites, leurs colléges avaient une supériorité incontestée sur tous les autres établissements; on y prenait soin de chaque enfant comme d'un fils chéri, comme d'une âme qu'il fallait conserver dans sa pureté; et c'est ce qui fait que les pères de famille donnaient la préférence aux Jésuites; ils avaient une maison professe à Mont-Rouge, lieu d'études et de distractions, des colléges et des succursales dans les provinces; cette tolérance provenait de l'application des lois nouvelles sur les petits séminaires; il était impossible, si l'on voulait conserver la liberté et l'autorité épiscopales, de placer les petits séminaires sous une autre surveillance que celle de l'épiscopat: d'après les lois catholiques, l'évêque est le maître de l'enseignement, le directeur suprême des idées et des principes qui forment l'éducation des prêtres dans les séminaires. Par une extension de ce principe, les petits sémi-

naires s'étaient changés en colléges ; beaucoup de familles pieuses, ne voulant pas livrer leurs enfants à l'Université, préféraient les placer sous la direction des petits séminaires; quelques évêques avaient appelé les Jésuites pour occuper les chaires de l'enseignement, et ces colléges étaient si bien conduits qu'on y accourait de tous les points de la France pour y receveir les principes d'éducation. Dans tous pays où l'enseignement est libre sous une constitution libérale, il était difficile d'empêcher ce principe d'éducation de se développer sous la main des évêques, et par conséquent avec une garantie de moralité. Mais il dut naturellement s'élever une rivalité manifeste entre l'Université et les petits séminaires des évêques; c'était d'ancienne date; les Jésuites avaient eu le tort de trop se mêler de politique, de s'unir à ce qu'on appelait la congrégation; autrefois si habiles à se ployer avec une mobilité parfaite aux mœurs et aux habitudes de la société, ils n'avaient pas assez compris les tendances nouvelles de leur époque; au temps de la Ligue, ils s'étaient faits ligueurs, il eût été pour eux habile, à une époque de révolution, de se faire un peu révolutionnaires; mais ils préférèrent se lier à la partie conservatrice de la société; et comme on était à une époque de désordre, dans une sorte d'agitation fébrile, les opinions passionnées s'en prirent aux Jésuites, et demandèrent à grand bruit leur expulsion. J'ai examiné au point de vue politique la mesure que prit le ministère Martignac, elle était nécessaire; il y a des concessions qu'il faut savoir faire aux circonstances; l'opinion est injuste, mais souvent impérative; les gouvernements ne sont pas toujours maîtres d'eux-mêmes, de leurs desseins, de leur avenir, ils ne doivent pas se heurter contre une opinion, parce qu'ils sont moins chargés de faire rentrer une société dans la justice, que de la maintenir dans l'ordre et le repos. Je ne sache pas d'institution qui donna moins de prise à la calomnie que les Jésuites: pouvait-on leur faire un crime d'avoir conquis la confiance des pères de famille par leur enseignement moral? les études y étaient fortes, les classes très-élevées, et les Jésuites avaient devancé la méthode aujourd'hui admise d'enseigner les

langues modernes; les jeunes hommes qui sortaient de leurs colléges parlaient l'anglais, l'allemand, l'italien avec facilité. L'universalité de leur institution leur en faisait un devoir, car le monde était leur domaine; leurs élèves montaient à cheval, croisaient l'épée comme de nobles gentilshommes; il y avait une école de natation, chaque année on faisait en troupe un ou deux mois de voyage dans la montagne, et par-dessus tout il régnait un admirable sentiment de paternité du maître pour l'élève, il suivait sa fortune dans le monde, on lui évitait tout scandale. Pouvait-on leur reprocher d'avoir un soin particulier de la moralité de leurs élèves? Ainsi on excluait les images obscènes, point de tableaux qui pouvaient réveiller les sens, point de livres capables d'embraser l'imagination. Était-ce un mal de dépouiller Virgile, Horace, Ovide de leurs peintures lascives? et pour apprendre une langue morte et les mystérieuses beautés d'une grande littérature, ne pouvait-on pas la présenter chaste et pure à de pauvres enfants qui se corrompent assez tôt dans le monde? Je donne ce dernier regret aux études des Jésuites, quoique leur expulsion fut impérativement commandée par les circonstances; le Gouvernement était trop accusé pour ne pas faire quelques concessions aux esprits; un pouvoir ne peut pas toujours rester juste; lorsqu'il se manifeste dans la société un mouvement même d'intolérance, il doit le subir; c'est la loi de fatalité.

Un hommage à rendre à ce gouvernement de la Restauration, ce fut sa volonté de protéger les études sérieuses; tandis que la société se livrait aux livres impies du XVIIIe siècle, lui favorisait les grandes collections historiques, les travaux des anciennes écoles de bénédictins. Si Dom Brial était chargé de la continuation des *Historiens de France*, M. de Pastoret accomplissait l'œuvre des *Ordonnances du Louvre*, et les faisait précéder de ses discours sur la levée de l'impôt, un des plus consciencieux travaux de l'école moderne; et ce fut alors que pour compléter ce travail et pour réaliser l'idée d'érudition, le Gouvernement fonda l'École des Chartes, une des créations qui excita le plus, à son origine, les clameurs du parti libéral : pour ce parti, la science

du blason était vaine, la lecture des vieilles chartes un appât de contre-révolution. On avait démoli les châteaux, il fallait démolir le passé de la vieille France : pour les révolutionnaires, le chiffre de 1789 était tout, il n'y avait d'autre histoire que celle-là. La primitive École des Chartes fut fondée sous la direction d'un vieil abbé du Périgord, le plus instruit de tous les héraldiques, le modeste abbé de L'Épine, qui fut notre professeur à tous; et pourquoi n'aurais-je pas reconnaissance pour cette École des Chartes et pour son savant et modeste professeur aux magnifiques cheveux blancs, qui finit ses jours sur les cartulaires du Périgord? Si j'ai quelque goût pour les études historiques, si je me suis épris du vieux temps, si j'ai tant aimé à vivre dans les monastères, en invoquant les ombres des générations mortes; à qui le dois-je, si ce n'est à l'École des Chartes; là, je déchiffrai tout jeune homme les vieux parchemins; là, j'aimais à pénétrer dans le mystère des âges, et à étudier le temps qui n'est plus; ces émotions-là, je ne les ai point oubliées. Ce fut l'École des Chartes qui inspira l'idée des grandes collections historiques, et il faut rendre cette justice à M. Guizot, qu'avec son esprit supérieur il en comprit immédiatement la portée! La collection des chroniques ne fut-elle pas le résultat d'un plan conçu pour servir ce goût nouveau qui s'était déployé pour les études historiques? Quand il nous présenta les vieux chroniqueurs, Fredegaire et Grégoire de Tours, sous la première race; Éginhard et le moine de St.-Gall, sous la deuxième; les historiens des croisades, Guillaume de Tyr, et tout cela traduit et commenté, M. Guizot rendait un véritable service à l'histoire, car le latin, langue morte, restait le patrimoine de quelques érudits, tandis qu'en donnant les chroniques en langue vulgaire, M. Guizot popularisait l'histoire et les choses sérieuses. La tendance fut désormais fort grande vers l'érudition ; ceux qui démolissaient les vieux châteaux, qui brisaient les blasons et brûlaient les chartes, pouvaient encore murmurer ; mais il se faisait un retour indicible vers les idées du pays ; notre vieille France paraissait glorieuse, les études sortant des académies devenaient populaires, et ceci avait un effet

de moralité incontestable, car en rattachant toutes les classes au passé, on créait entre toutes les époques une garantie, une responsabilité morale; on ne faisait pas d'une nation une chose née d'hier et qui pouvait mourir le lendemain; on n'était plus une génération ingrate qui ne remuait les cendres des ancêtres que pour les jeter au vent.

Comme il arrive toujours, ces idées furent même exagérées; en favorisant les études sérieuses du passé, le Gouvernement n'avait fait que son devoir; mais le parti royaliste voulut avoir une littérature exclusivement des vieux temps, une institution qui en rappelle les souvenirs; alors il eut l'idée de la *Société des Bonnes Lettres;* tout y fut ainsi affecté : belles lettres, c'était trop moderne ou se rattachait trop au XVIIIe siècle; les *bonnes lettres* se reportaient à François Ier, au XVe siècle, aux époques de renaissance; l'organisation de la *Société des Bonnes Lettres* était plus encore politique que littéraire, on s'y affiliait souvent pour faire son chemin. A sa tête il y eut des hommes considérables et des illustrations éminentes; M. de Châteaubriand à côté de son ami le duc Mathieu de Montmorency; M. Michaud y lisait les fragments de croisades, M. Victor Hugo des vers; M. Rio y faisait de l'histoire, M. Véron de la physiologie, M. Ancelot des tragédies; la société était choisie, élégante; on s'y pâmait aux scènes révolutionnaires de M. de Lacretelle, on exagérait l'enthousiasme du temps passé pour vouer le temps présent à la haine. Ainsi, chaque action a sa réaction, chaque idée son abus. Comme affiliées aux bonnes lettres on comptait également les bonnes études, école préparatoire pour ainsi dire afin d'arriver à la société supérieure qui enseignait les bonnes lettres; le plan primitif des bonnes études n'avait rien que de très-parfait : dans l'origine, c'était un préservatif que des hommes pieux et sages voulaient donner contre les passions de Paris. Cette foule de jeunes gens qui venaient étudier dans les écoles pouvaient facilement être entraînés dans la dissolution; on essayait de leur donner un centre, un moyen pour échapper à un triste contact; au lieu de les laisser

vaguer dans les émeutes ou dans les plaisirs d'une dissipation honteuse, on les réunissait le soir dans de vastes et riches salons; là, ils s'y formaient aux manières d'une société d'élite; le duc Mathieu, M. de Rivière, le duc de Doudeauville, y assistaient assidûment. Une bibliothèque nombreuse, des cours d'éloquence oratoire faits par MM. Berryer et Hennequin, ou de médecine sous les brillants professeurs MM. Pelletan et Récamier, venaient ajouter à la science des étudiants. Tout cela était un bien, on y apprenait l'esprit d'ordre, et jamais la société ne pourrait s'en trouver mal; des prix étaient accordés : je me rappelle qu'étudiant moi-même, je concourus à un de ces prix; c'était *l'éloge de saint Vincent de Paul*, et je fus vivement ému, même après trois couronnes d'académie, de ces félicitations de camarades qui venaient me presser la main lorsque le noble duc Mathieu me remit la médaille qui devait couronner ce petit triomphe. Quel mal pouvaient faire des jeunes gens qui s'adonnaient à faire l'éloge de saint Vincent de Paul et se glorifiaient qu'un des leurs eût remporté la palme? Le seul abus de cette institution fut de la faire trop politique; le parti royaliste en fit trop un instrument à ses desseins; nous subissions tous dès lors ces coups de la philosophie railleuse du XVIIIe siècle, qui ne comprenait pas qu'on pût croire, étudier et obéir.

Au reste, vers la fin de la Restauration les idées étaient emportées impétueusement vers d'autres études que celles de l'ordre et du gouvernement monarchique; on était tellement engoué du système représentatif, de ces formes de tribune, des triomphes du parlement, qu'on fonda des écoles pour ainsi dire de parlage, comme s'il n'y avait pas assez de succursales à la Chambre des Pairs et des Députés; on voulut imiter l'Angleterre dans les exercices d'Oxford et de Cambridge; des jeunes pairs de France, M. de Montalivet, les fils des maréchaux Lannes et Bessières, unis à des jeunes pairs royalistes, fondèrent une école parlementaire où l'on apprit à discuter les points de droit public, le principe d'élection, la force et la prépondérance des pouvoirs, discussions malheureusement trop étendues et qui ont porté un

coup fatal aux affaires actives; n'était-ce pas assez déjà de notre entraînement à parler et à écrire! de là peut-être cette tendance de faire de nous une nation d'avocats; il y avait des chambres, des tribunaux, et on voulait encore transporter la tribune dans l'éducation, de sorte qu'il en résulta une génération farcie de droit constitutionnel, qui aurait négligé les affaires positives du pays pour le triomphe de quelques principes vagues et de quelques maximes sans application dans la marche générale des cabinets de l'Europe.

CHAPITRE IV.

LA LITTÉRATURE SOUS LA RESTAURATION.

Caractères généraux de la littérature aux derniers temps de l'Empire. — La grande École toute d'opposition. — M. de Châteaubriand. — Mme de Staël. — MM. Benjamin-Constant, — De Sismondi, — Chénier, — Ginguené. — Littérature impériale. — MM. de Fontanes, — Étienne, — Jouy, — Luce de Lancival, — Jay, — Andrieux. — Origine demi-politique des classiques et des romantiques. — Gouvernement et opposition. — Influence de l'Allemagne et de l'Angleterre. — 1°. Poésie. — Poésie politique. — Odes et vers pour la Restauration. — Désaugiers. — Opposition. — *Messéniennes* de M. Casimir Delavigne. — Chansons de M. de Béranger. — Premiers essais de M. Victor Hugo. — MM. Barthélemy et Méry. — Odes. — Poëmes épiques. — 2°. Tragédie. — Caractère sous l'Empire. — Modification qu'elle éprouve depuis les *États de Blois* de M. Raynouard, jusqu'aux *Vêpres Siciliennes* de M. Delavigne. — MM. Ancelot, — Jouy, — Briffaut, — Lebrun. — 3°. Drames. — Caractère de l'école moderne. — Développement du drame depuis *Édouard en Écosse* de M. Duval. — Confusion du drame et du mélodrame. — Remarquable talent de MM. Ducange et de Pixéricourt. — Naissance du drame pur. — Les trois représentants de la jeune école. — MM. Alexandre Dumas, — Alfred de Vigny, — Victor Hugo. — 4°. La Comédie. — MM. Duval. — Étienne. — Delavigne. — Picard. — Les vaudevillistes. — Origine et développement de ce genre. — Habileté de la mise en scène. — Pièces des petits théâtres. — Influence sur la société. — 5°. Romans. — Derniers débris du système de Mme Cottin. — Mme de Staël et M. de Châteaubriand. — *Adolphe* de M. de Constant. — Commencement du genre de Sir Walter Scott. — Les fantaisies d'Hoffmann. — Influence sur la société française. — Inondation des romans à la façon de Walter-Scott. — Genre français. — Mme de Genlis — MM. de Balzac. — Paul de Kock. — 6°. Critique littéraire. — Revues en France. — Articles de journaux. — La critique du temps de l'Empire. — Geoffroy. — Cri-

tique sous la Restauration. — Hoffman. — Auger. — Tissot. — Développement de l'esprit de critique. — Examen de M. de Sainte-Beuve. — Recherche et affectation de la littérature du XVII[e] siècle. — Quels ont été les résultats littéraires de la Restauration ?

1814. — 1830.

NAPOLÉON préoccupe la littérature de son règne de deux idées, la Grèce et Rome; éminemment classique par le goût et les habitudes de sa vie, il se complaît dans les études de l'art ancien; il aime la grandeur et la majesté de son langage. Son entraînement vers le Théâtre Français, son amitié pour Talma, les faveurs dont il accablait les tragiques, tout cela signalait une pensée antique, un pressentiment de postérité, comme si sa belle tête de camée devait un jour se placer au milieu des souvenirs des Césars et des Empereurs! Aussi toute la littérature d'innovation, tout ce qui gardait quelque hardiesse de jugement et de pensée, s'était presque entièrement placé dans l'opposition; le char de l'Empire marchait dans des voies trop compassées, trop administratives, pour que M. de Châteaubriand, par exemple, voulût en suivre les sillons. L'auteur du *Génie du Christianisme*, admirateur d'abord du Consul, s'était séparé de l'Empereur; il vivait de sa renommée indépendante, et sa renommée même s'était accrue de la persécution qu'il avait subie. M. de Châteaubriand faisait quelques articles littéraires dans le *Mercure*. A son retour de la terre d'Orient, où pauvre pélerin il était venu adorer la grande tombe, il composa son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, œuvre si magnifique d'exactitude et de simplicité; il vivait dans la demi-persécution de la police du général Savary lorsque sonna l'heure de la liberté; la Restauration lui ouvrit une vaste carrière; supposez une poitrine qui respire à peine, et qui tout à coup peut s'épanouir à l'aise; un esclave qu'on rend à la liberté; quoi d'étonnant qu'il se précipite dans l'arène et qu'il fasse rebondir son coursier sur la poussière. M. de Châteaubriand se consacra presque exclusivement aux

études politiques et aux publications des brochures qui pouvaient aider le Gouvernement nouveau ; il était acteur du mouvement, pouvait-il en être le juge ? Sa manière de traiter une question de gouvernement était large, grandiose, élevée ; il ne voyait jamais le petit côté d'une cause, il la jugeait et l'appréciait en grand. M. de Châteaubriand fut donc arraché à la littérature, pour se consacrer à la politique ; ambassadeur, ministre, donnerait-il encore quelques instants aux Muses, qui reviennent le consoler dans la disgrâce ? Cependant on le voit encore de temps à autre apparaître avec quelques œuvres de grande littérature : *les Études Historiques, les Quatre Stuart ;* mais ses préoccupations le rattachent incessamment à la politique, car pour tous c'est une chaîne de fer. Le génie ferme et nerveux de Mme de Staël ne pouvait également se ployer à la domination de Bonaparte ; persécutée, proscrite, avec un acharnement qui ne s'explique que par les petitesses de la police impériale, elle avait cherché en Allemagne et en Italie des inspirations. *Corinne* avait jeté les éléments de sa célébrité ; son ouvrage sur l'Allemagne avait remué toutes les têtes, bien encore que la censure du général Savary, si puérile en littérature, en eût corrigé les épreuves ; l'épée du général Savary avait passé par là, de sorte que l'on peut dire que le talent de Mme de Staël ne put se déployer avec liberté que sous la Restauration. Ce fut alors que son livre sur l'*Allemagne* et *Delphine* parurent dans leur grandeur et leur majesté ; cherchant ainsi une vie nouvelle à l'ombre de la liberté, Mme de Staël, comme M. de Châteaubriand, se jetait alors dans les études politiques : chaque époque s'empreint de son caractère particulier ; il n'y a pas de talent qui puisse échapper à son influence ; et quand la politique domine, il faut bien que la littérature lui prête foi et hommage. Autour de Mme de Staël était toute une école : M. Benjamin-Constant, avec sa nature rêveuse, et M. de Sismondi, qui venait d'achever avec éclat son histoire des *Républiques Italiennes ;* ami et admirateur de Mme de Staël, il se dévouait à elle avec cette chaleur d'une commune persécution ; on voyait à Coppet, sous les ombrages si

frais qui dominent le lac, une société choisie par les noms, les talents et les capacités; Adrien et Mathieu de Montmorency, le duc de Sabran, Benjamin-Constant, M. de Sismondi, Schlegell, l'Allemand à l'imagination vive et attrayante, qui le premier jeta en France les principes et la théorie de l'école romantique. Benjamin-Constant revoyait son roman d'*Adolphe*, M. de Sismondi préludait à son travail sur l'histoire de France, et tous attendaient des temps meilleurs pour la liberté; quand elle vint, sous les Bourbons, ils se précipitèrent dans la politique, comme M. de Châteaubriand; nul n'échappa à son contact : MM. de Constant et de Sismondi, rattachés à Napoléon dans les Cent-Jours, firent des articles sur l'Acte additionnel, abandonnant ainsi une fois encore les lettres pour ces nouvelles émotions de polémique et de tribune qui plaisent et qui dévorent; M. Auguste de Staël, leur ami, se lia plus intimement à l'école doctrinaire, et devint un des écrivains les plus remarquables de ce qu'on appela le canapé de M. Decazes; M. le duc de Broglie, gendre de Mme de Staël, un des hommes les plus studieux du droit politique européen, se fit comme un bénédictin politique; tous esprits rêveurs, ils se jetèrent dans ces théories constitutionnelles qui absorbèrent la Restauration en la faisant exclusivement anglaise.

Et l'on remarquera que toutes les larges œuvres, toutes les intelligences un peu élevées se développent sous l'Empire en dehors de l'influence de Napoléon; les conceptions capitales veulent une certaine indépendance, et tout ce qui est commandement a pour effet d'éteindre l'esprit. Chénier et Ginguené n'appartenaient-ils pas également à cette école indépendante qui ne voulut jamais s'abaisser devant Napoléon; ils ne furent point précisément persécutés; leur âme mâle et républicaine se ploya pendant les jours d'orage, mais ils ne célébrèrent point ce Bonaparte qui, en ceignant le bandeau impérial, s'était séparé d'eux. Chénier jusqu'au dernier moment chanta la liberté, et Ginguené s'arrachait aux tristes illusions de la patrie asservie, par les fortes études qui consolent dans toutes les émotions de la

vie ; elles nous arrachent au présent, elles nous reportent aux temps meilleurs. Cette indépendance se retrouve également dans un poëte, à qui ne fut point permis de saluer les Bourbons. Il les avait tant de fois cependant célébrés dans ses poésies, et appelé dans ses rêves ! j'entends parler de l'abbé Delille ; nul ne possédait une plus grande facilité pour scander le vers français, pour le jeter plein et sonore ; il n'avait point de larges conceptions ; les idées étaient rares, les émotions forcées, mais quelle facture harmonieuse, quel agencement heureux ! L'époque était à la poésie descriptive ; on s'arrêtait sur une fleur, sur un jardin, sur la campagne ou sur une faculté de l'âme, et on les décrivait jusqu'à la satiété ; ces qualités et ces défauts, on les retrouve dans toute la poésie de ce temps ; elle tenait peut-être à cette servitude imposée à la pensée par une censure implacable.

Cette école impériale avait produit quelques hommes d'un talent littéraire considérable ; M. de Fontanes, par exemple, un des prosateurs éminents qui possédait l'art de tout dire avec bon goût et convenance, la vérité sans blesser, la flatterie sans bassesse ; M. de Jouy, écrivain d'esprit, seulement avec un orgueil de soi trop considérable ; M. Étienne, qui remplissait le théâtre de productions si spirituelles ; M. Jay, prosateur facile et élégant ; M. Andrieux, agréable conteur qui avait conservé quelque chose de républicain même dans ses flatteries au Pouvoir. Les faiseurs de tragédies, alors si nombreux, MM. Luce de Lancival, Briffault, et par-dessus tout M. Raynouard, qui par les *Templiers* avait conquis une grande place dans la littérature. C'était le beau temps alors pour les faiseurs de vers et de tragédies ; un succès de théâtre les menait à tout, au Conseil d'État et dans l'administration supérieure, et si l'on joignait à cela quelques flatteries à cette main puissante qui partout donnait l'impulsion, on était sûr d'une carrière brillante et magnifique. C'est à la Restauration que l'on doit la littérature libre et indépendante de tout examen, laissant à chacun le droit de dire sa pensée, d'exprimer une théorie sur l'art ou même son dernier mot sur l'organisation politique ; elle favorisa cette ten-

dance vers la facilité d'écrire qui est le propre de notre nation ; chacun devint impatient de produire un roman, un poëme épique, une tragédie, un travail politique ou d'histoire.

Dans ce chaos littéraire, dans ce heurtement de toutes les pensées, de toutes les organisations, il est sorti néanmoins deux grandes branches de littérature, dont il faut suivre la marche et le développement. On ne s'attend pas que je rappelle l'éternelle et puérile dispute entre les classiques et les romantiques, discussion oiseuse qu'il faut laisser aux petites coteries. Pour expliquer néanmoins quelques-uns des phénomènes de cette lutte, jai besoin de remonter un peu haut et de la prendre à son origine même. La littérature du XVIIIe siècle avait été toute sensualiste ; que l'on parcoure les œuvres de cette école depuis les plus spirituelles jusqu'aux plus élevées, on ne trouve aucune part faite à l'âme, au sentiment intime ; la vie est un banquet où chacun se couronne de fleurs ; le cri du cœur, les souffrances mystérieuses, paraissent inconnus à cette génération, elle s'enivre et s'oublie ; la Révolution française avait mis un terme à cette plaie d'études sensualistes ; on avait trop souffert pour ne pas se recueillir un moment dans un grand retour sur soi ; on avait été placé dans une sphère trop élevée de sacrifice et de martyre pour ne pas faire une large part aux émotions de patriotisme et à la religion des grandes choses ; il naquit donc avec cette époque un besoin intime de changer la littérature du XVIIIe siècle, trop froide, trop strictement sensualiste. A l'époque du Consulat, lorsqu'on fut sorti des tempêtes publiques, ce grand retour vers l'étude de la philosophie intime s'opère sous le charme irrésistible des livres de MM. de Châteaubriand et de Bonald. Ainsi cette querelle entre les romantiques et les classiques, dont on reporte l'origine à la Restauration, date de bien plus loin ; ce n'était pas une discussion née dans les temps calmes et pacifiques, mais un débat qui avait pris naissance aux époques agitées, une querelle entre le XVIIIe siècle qui finissait et une ère nouvelle qui se montrait au monde. Tout avait été dit par la critique dans les controverses sur *Atala et Réné*, de manière

que sous la Restauration l'école romantique ne parut pas comme un produit nouveau spontané, seulement on lui donna une extension démesurée, on en exagéra la couleur. Cette influence des idées excentriques est due généralement à deux sources différentes, l'Allemagne et l'Angleterre. Avant la Restauration, on connaissait peu la littérature germanique; quelques esprits sérieux avaient le privilége d'étudier seuls l'Allemagne, ses poëtes, ses prosateurs; à peine sa philosophie, son histoire, son théâtre, étaient-ils connus de quelques adeptes. Mais lorsqu'un concours universel de peuple, amené par l'invasion et la conquête, nous eut fait pénétrer dans les mystères de la littérature allemande, dans ses poétiques rêveries de l'âme, il fallut bien qu'elle se fît sentir sur nos propres œuvres de l'esprit; on ne ridiculisa plus *Werther;* Goëthe, Schiller et Wieland, devinrent familiers à tous ceux qui s'occupaient de lectures en France; on s'éprit de cette littérature rêveuse qui prend sa source dans l'imagination et le cœur. Le sensualisme fut dépouillé de sa robe grossière, on voulut pénétrer le mystère des douleurs de la vie et l'on y réussit. En Angleterre, Byron venait de jeter ses premiers essais poétiques, et dans ses *Heures de loisir* comme dans son premier chant de *Child-Harold* il avait montré l'existence sensuelle aux prises avec l'épuisement de la vie; entouré de tous les dons de la fortune, fêté et caressé partout, il portait néanmoins avec lui-même une empreinte brûlante, un poignard aigu et perçant qui allait droit à son cœur flétri : il parcourait le Portugal et l'Espagne; ni la suave odeur des orangers, ni le frôlement des mantilles de Cadix n'avaient pu distraire son âme épuisée. Et puis quand on remontait un peu plus haut que Byron, on pouvait lire dans Shakspeare l'admirable épisode de *Roméo et Juliette*, le plus haut degré de l'âme qui se détache du sensualisme; quel sacrifice pour ces deux jeunes cœurs! combien ils sont naïfs et touchants! et l'on conçoit que de cette école devait résulter un besoin immense de changement dans les éléments primitifs de la littérature du XVIIIe siècle; ici l'âme intime dominait; là, le sensualisme

grossier ; et il résulta de cette lutte un retour vers le spiritualisme, sinon religieux encore, au moins étranger à toute cette étude de la matière qui fait du XVIIIe siècle, selon l'expression que saint Augustin appliquait à la vieille Rome : « un pourceau gorgé d'épices et arrosé de vin fort et capiteux. » Ainsi le romantisme n'était point une chose neuve, et, je le répète, l'exagération seule naquit avec la Restauration; M. de Châteaubriand, Mme de Staël, M. de Bonald en philosophie, avaient compris qu'il fallait une régénération à cette société, elle n'en pouvait plus, abîmée qu'elle était de sensualisme; elle mourait avec son siècle.

Mais un genre qui naquit à cette époque, et qu'elle peut revendiquer justement, ce fut ce que j'appellerai la poésie politique; à tous les temps, il y a eu des flatteurs de pouvoir, des poëtes qui ont chanté les événements de tous les siècles, la théorie du despotisme, comme la liberté effrénée; le lot des poëtes est de s'inspirer pour chaque circonstance, et l'on retrouve pour chaque anniversaire de la Restauration les mêmes noms de poëtes que l'on rencontre pour célébrer la naissance du Roi de Rome: serait-il dans la nature de la poésie de se rattacher à ce qui donne, à ce qui protége? L'initiative est prise par les chanteurs royalistes. MM. Désaugiers et Alizan de Chazet attaquent avec esprit et une verve moqueuse les Bonapartistes; en d'autres temps ils ont chansonné les opinions vaincues, ils ont encensé le sacre, le mariage de Napoléon et la naissance du Roi de Rome; l'oubli est facile pour la verve gaie et réjouie d'un chansonnier. En 1814 on s'en donne donc à grand cœur contre les Bonapartistes, on attaque les aigles; M. de Chazet chante sur l'air du premier pas les batailles de Landrecies, de Mons et de Fontenoy; M. Armand Gouffé entonne des cantiques; M. Piis exalte les grandes actions de M. le comte d'Artois; M. Briffaut chante les Bourbons et la victoire; et ces mêmes chansonniers attaquaient avec verve l'opinion vaincue du Bonapartisme; ils la poursuivent de leur sarcasme railleur et implacable; les vaincus ne sont pas souvent fêtés par les poëtes.

Ces attaques durent naturellement amener des représailles.

De là naquit la poésie que j'appellerai d'opposition en France : un an avant 1814, qui aurait osé un couplet sur le Pouvoir? La dictature ne pardonne pas qu'on la raille. Avec le gouvernement si faible des Bourbons, l'attaque était trop facile pour qu'on ne l'essayât pas; le premier couplet hostile à la maison des Bourbons fut la chanson du *Marquis de Carabas*, par M. de Béranger, l'attaque la plus vive, la plus personnelle contre la maison de Bourbon, que l'on déguisait en marquis de Carabas; et ce peuple qui devait mettre chapeau bas, c'était la France. Dans son allégorie du *Vieux ménétrier*, M. de Béranger exposait cette théorie une peu matérialiste, « qu'on pouvait se passer de curé et ne point aller à l'église, et n'en être pas moins un honnête homme et un bon citoyen »; et tout cela était dirigé contre la pensée nouvelle de la Restauration. Je trouve également, dès 1815, des vers de M. Viennet qui embrassent toutes les questions du jour, politique et militaire, sorte d'épître sur ce qui s'est passé en France pendant les Cent-Jours. Dans son ardent dévouement pour les Bourbons, M. Viennet s'élève avec violence « contre celui qui opprimait les peuples en Tibère; comme Sylla dans Rome, il bravait ses victimes. » M. Viennet avait dignement combattu dans les Cent-Jours; il avait déploré la perte de tant de braves; il avait vu le pré Saint-Gervais de boulets tapissé; Boulogne avait pleuré ses paisibles treillages; il avait vu ses bois tomber en palissades, et les Prussiens étaient entrés dans Paris par Vaugirard. M. Viennet n'avait plus qu'un vœu à former, c'est qu'un temps paisible vînt pour les poëtes; Virgile lui paraissait plus grand que César, et il désirait plus un fauteuil des quarante que la gloire d'Oudinot ou de Macdonald. A ce moment, M. Désaugiers écrivait sa ronde burlesque sur M. Crédule, dirigée tout entière contre le parti libéral. Enfin le premier succès de M. Casimir Delavigne vint précisément de la poésie politique; quand on relit les *Messéniennes* avec quelque intelligence et quelque attention, on se demande le motif du succès prodigieux qu'elles obtinrent lors de leur publication; généralement, il ne faut jamais séparer

un livre du temps où il a été publié ; il y a toujours deux causes dans le succès, l'une permanente, c'est le talent, le mérite, et on ne peut en contester à M. Delavigne ; mais la seconde est passagère, c'est l'à-propos, et certes les *Messéniennes* de M. Delavigne s'emparèrent surtout de l'esprit du temps et se développèrent avec une grande intelligence des circonstances. Elles furent une grande plainte, une poignante douleur pour les gloires tombées ; un jeune poëte rappelait les flétrissures de l'invasion avec la chaleur de son âme ardente, un style pur, quelques nobles images, et par-dessus tout avec cet esprit qui correspondait alors aux publications de la *Minerve*. A chaque époque il est ainsi pour les écrivains des éléments de succès ; s'imagine-t-on par exemple la prodigieuse vogue de la compilation des *Victoires et conquêtes?* il n'y a certainement rien de plus commun que cet éternel récit qui est en histoire ce que le *Soldat laboureur* est en peinture ; et cependant cela eut de la vogue, une lecture immense. La poésie de M. Delavigne était donc le style du vieux libéralisme ; il y a des vers qui correspondent aux phrases et à la polémique du *Constitutionnel ;* mais à ce temps, c'était un élément de succès, de popularité, et M. Delavigne aurait eu tort de le négliger. M. de Béranger prit une couleur plus franchement politique dans ses chansons pleines de verve, d'amertume ou de mélancolie ; auraient-elles obtenu la même vogue si ces couplets n'avaient pas été remplis d'allusions politiques, et s'ils n'avaient pas servi les émotions et les sentiments de l'époque ? Je suis convaincu que M. de Béranger, parvenu maintenant à une vie plus méditative, regrette quelques-unes des chansons matérialistes qu'il jeta au milieu de la société, et par exemple sa chanson sur les *Missionnaires :* ces pauvres prêtres qui se vouaient à instruire le peuple, il les compare à des êtres immondes qui éteignent les lumières pour allumer le feu ; cette croix qui civilisa le monde, pourquoi M. de Béranger ne veut-il pas qu'on en répande l'image, qu'on en dise les gloires et les bienfaits ? Quel est ce persiflage sur le Christ, le Dieu-peuple, la consolation du pauvre ? Non, ce n'est pas contre les

lumières que les missionnaires prêchaient, mais contre cette éducation triste et fatale que l'on faisait au peuple. M. de Béranger était mieux inspiré lorsqu'il célébrait les gloires de la patrie. Oui, nous aimions tous cette France, reine du monde; oui, nous ne voulions point voir son front cicatrisé; oui, nous disions encore : Honneur aux enfants de la France! oui, les beaux-arts couronnaient nos autels; mais pourquoi insulter l'Europe et appeler les peuples à briser leurs fers? pourquoi railler la vieillesse d'une race glorieuse dans la chanson du *Sacre?* pourquoi flétrir une dynastie qui avait fait bien quelque chose pour la France en lui donnant la paix et la liberté? Maintenant que les années sont venues, M. de Béranger a pu voir et comparer; sans doute il jugera avec moins de préventions le gouvernement qu'il a si profondément dépopularisé avec les vers de sa muse légère ou plaintive. Que sont devenues les *Messéniennes?* Que deviendront les chansons de M. de Béranger? elles passeront avec l'époque; on ne les retrouvera plus que comme ces couplets de la Ligue et de la Fronde, car il ne manquait chez nos aïeux ni esprit, ni à-propos.

Cette Restauration vit naître les deux poëtes que l'on pourrait appeler essentiellement politiques, M. Barthélemy et M. Méry; à côté de cette myriade d'écrivains piquants qui rédigeaient le *Miroir* ou *le Figaro*, ces deux jeunes Marseillais parurent avec un éclat inaccoutumé; nés sous le ciel de la Provence, enfants de cette belle campagne du Midi, bercés au murmure des douces eaux des Aygalades ou de Fontenieu, MM. Méry et Barthélemy vinrent à Paris comme tant de jeunes hommes, pour y voir et y étudier. On dit que la Restauration accueillit leurs premiers essais; ils lui offrirent un talent incontestable à l'occasion du sacre, mais alors cette Restauration ne donnait pas la popularité, ne faisait pas la fortune des poëtes; au dehors, il y avait plus de bruit et d'éclat, et MM. Méry et Barthélemy n'hésitèrent point à se jeter dans la satire politique. Leur premier essai fut je crois l'*Épître à Sidi-Mahmoud*, l'envoyé musulman qui venait négocier dans la capitale. On lui offrait l'aspect de Paris

dans des strophes riches et pompeuses, les misères élégantes de cette capitale, les infirmités du vice et de la police ; on y attaquait les hommes et les choses, sans indiquer autrement que par des initiales les personnages notoirement connus ; on les désignait par la rime, avec une si cruelle exactitude, que chacun pouvait les reconnaître et les saisir. Après l'*Épître à Sidi-Mahmoud*, vinrent les *Adieux*, plus remarquables et plus riches de poésie. La collaboration de ces deux jeunes hommes avait produit des vers aussi brillants que les caricatures des grands maîtres ; la renommée vint à eux et ils suivirent le torrent ; la *Villéliade*, poëme sur le premier ministre, acheva leur popularité. C'était le temps de la toute-puissance de M. de Villèle, l'opposition entière grondait contre lui ; on n'entendait partout que des murmures contre cette intelligence d'affaires pourtant si remarquable. MM. Barthélemy et Méry l'attaquèrent avec une verve indicible, et servirent les passions du temps ; ils épuisèrent leur verve contre les prêtres et les jésuites ! Et comment eux, fils de Marseille la pieuse, eux, poëtes aux vers colorés, n'avaient-ils pas des émotions d'enfance pour les pieuses cérémonies religieuses qui avaient entouré leurs premières années ? comment n'avaient-ils pas tressailli en se rappelant ces processions aux mille volées de cloches retentissantes, lorsque le genêt odorant, la rose du mois de mai sont semés sur le pavé des rues ; lorsque la fumée de l'encens s'élève avec le cantique des vierges ? Enfants peut-être, nous étions les uns à côté des autres, habillés en lévites, une couronne de roses sur la tête et semant de fleurs les pas de ces confréries saintes, de ces prêtres vénérables, sur le cours embelli par Puget. Comment eux, poëtes du Midi, purent-ils oublier ces saintes pompes catholiques, à ce point de les profaner dans des vers politiques ? Au total, la *Villéliade* était une œuvre remarquable, comme tout ce que faisaient MM. Barthélemy et Méry ; elle déchirait en lambeaux tous les actes et les agents de cette administration ; ce n'était point justice, c'était la guerre, et la guerre comme la fait un pamphlet de deux hommes de talent.

A côté de ces poésies actives et politiques, on remarquera les vers de MM. de Lamartine et Victor Hugo, qui déjà préludent à des œuvres plus imposantes. M. de Lamartine, d'une famille toute dévouée à la Restauration, s'était destiné aux ambassades; dans les loisirs de cette carrière brillante, il avait jeté un volume de poésies, comme une œuvre de passe-temps et une distraction; il se trouva que cette œuvre fit une impression profonde, parce qu'elle était l'expression d'une pensée que l'école nouvelle ne satisfaisait pas pleinement. A toutes les époques, il se manifeste un retour vers l'idée spiritualiste; quand on s'est bien vautré dans la matière, quand on a pleinement assouvi les appétits de la chair, il vous prend au cœur un tel vide, qu'on se précipite aux pieds d'une croyance, comme vers le sourire d'un enfant. M. de Lamartine avait saisi ce moment, et ses *Méditations* produisirent peut-être une révolution aussi grande dans la poésie que le *Génie du Christianisme* de M. de Châteaubriand dans les lettres, à l'époque du Concordat. C'était le cœur humain pris dans ses légendes, dans ses sentiments de naïveté et d'émotion. Au milieu d'une poésie qui ne croyait plus, M. de Lamartine se posa comme un homme religieux, et son succès fut immense. On voit à cette époque l'influence des écoles étrangères, de l'Allemagne et de l'Angleterre, de Schiller et de lord Byron spécialement. M. de Barante s'est fait l'élégant interprète du poëte allemand, M. Guizot a traduit Shakespeare; la langue anglaise est assez familière pour que Byron soit dans toutes les mains. On prend en mode ce genre de poésies mélancoliques, cette empreinte de tristesse et de désabusement; on se couronne de cyprès. Les commencements de M. Victor Hugo datent à peu près du même temps que ceux de M. de Lamartine; ses premières odes s'élèvent comme un encens vers la religion et la monarchie de Saint-Louis. M. Victor Hugo, le poëte de la Restauration, en célèbre les anniversaires; il a chanté le duc d'Angoulême et la guerre d'Espagne; il a fait un volume d'odes où le nom des Bourbons se trouve partout mêlé; on attribue à M. de Châteaubriand un éloge,

une prophétie, dont le poids est difficile à porter. M. Hugo a chanté le sacre de Charles X et ces oiseaux qui s'envolent sur les autels de Reims. Déjà dans son volume d'odes on remarque cette couleur forte et brillante, cette hardiesse de style, puissante quelquefois, heureuse souvent, et originale toujours. MM. de Lamartine et Hugo succèdent à la popularité de l'école de l'abbé Delille, aux essais si doux de Millevoie et aux élégies de M. Soumet, qui finissent l'Empire. Delille n'a plus de vogue et sa poésie descriptive n'offre que les facettes de ces diamants que la poésie moderne place au front des reines et des femmes fortement éprouvées par la fortune. Millevoie a disparu dans ces agitations, en jetant ses derniers chants funèbres, précurseurs de sa mort. On est habitué aux couleurs fortes, aux descriptions robustes et vigoureuses; la poésie est une femme échevelée, et les muses pacifiques de l'Empire disparaissent avec la *Maison des Champs* de M. Campenon et *le Printemps d'un Proscrit* de M. Michaud. Si la poésie garde une douce empreinte, elle se mêle toujours à quelque chose d'étrange, de mystique; le simple, le naturel ne suffisent plus; l'amour, on ne le comprend plus que comme l'ardente et mélancolique élégie de Roméo et Juliette, ou de l'*Amélie* de Schiller; la passion prend quelque chose de sinistre comme le *Corsaire* et le *Lara* de Byron. Mlle Delphine Gay a pour mère une femme d'un esprit remarquablement orné qui l'a bercée avec la poésie pour ainsi dire. Jeune fille présentée à Louis XVIII, encouragée par quelques royales paroles, elle se jette avec ardeur vers cette belle et noble carrière. Dans les essais poétiques qu'elle publia en 1826, *L'Ange de poésie* envoie les sons de sa harpe au loin pour saluer l'homme des batailles; Amélie, agenouillée, rappelle un souvenir de l'épisode de René; sa muse chante l'*Hymne* à sainte Geneviève, a l'aspect des admirables peintures de Gros dans la coupole restaurée : ici Madelaine verse d'abondantes larmes aux pieds du Christ; Jeanne-d'Arc relève la bannière de France, et Mlle de Lavallière retrace son premier et unique amour. On aime à voir une jeune et fraîche

intelligence se jeter dans les enthousiasmes de la poésie; la muse de Mlle Delphine Gay, chaste, religieuse, se complaît aux hymnes catholiques; elle a compris qu'il n'y a de poésie et d'art que là. Les poëmes de M. de Vigny, qui paraissent sous le nom de *Mystères*, annoncent une nouvelle école; ici le déluge avec le sombre horizon, et l'Océan qui s'agite comme l'immense vengeance de Dieu, roulant sur les débris des villes étouffées; là, Moïse annonce la loi écrite. La guerre d'Espagne n'a point éclaté encore, et, noblement inspiré, M. de Vigny a chanté le *Trappiste*. L'amour de *Dolorida* se ressent du soleil d'Espagne, et rappelle ce vieux proverbe que j'ai entendu tant de fois à Séville et à Tolède: *Yo amo mai a tu amor, que a tu vida*. « J'aime mieux ton amour que ta vie. » C'est toujours l'Espagne fidèle et ardente que célèbre M. de Vigny; accourez à sa voix, ballades et vieilles chroniques, car il est doux d'écouter les histoires du temps passé, et comment un soir de neige et de vent du nord au palais d'Édelsheim, Emma emporta son amant, le scribe et le protonotaire du grand Charles, à travers les campagnes, à l'ébahissement du viell et grand empereur. Entendez-vous le cor de Ronceveaux? c'est Roland qui exhale son âme immense à côté d'Olivier son cousin et de l'archevêque Turpin le grand chroniqueur de Saint-Denis; que l'astuce et l'infamie flétrissent désormais la tête de Gannelon de Mayence!

M. Ancelot, plus régulier et plus classique dans ses poëmes, publie *Marie de Brabant*, aventure des vieilles chroniques; c'est une longue histoire un peu fade et monotone; vous n'y trouvez ni la fière pensée de M. Hugo, ni l'amour du vieux temps de M. de Vigny, ni la gracieuse et douce voix de Mlle Gay; c'est un poëme épique dans toutes les formes; on aurait pu l'avouer sous l'Empire, comme la chanson du troubadour tant aimée des châtelaines de ce temps-là. De quelque manière que l'on juge ces poésies, avec plus ou moins d'éclat elles ont toutes un caractère d'uniformité; c'est toujours la cloche qui sonne, les vitraux qui brillent, la neige qui blanchit, la biche suspendue aux pics des rochers; puis ces descriptions éter-

nelles, des flèches et des clochers qui s'élancent dans les airs, ou des vieilles cathédrales noircies. Sous la Restauration on a usé et abusé de la poésie, on l'a positivement tuée; le vers est mort avec le drapeau blanc et la vieille dynastie ; les poëmes épiques, les chants, les hymnes, tout cela trouve à peine quelques lecteurs fatigués de rimes et de cadences murmurantes, tandis que la poésie politique même est expirée avec la forte opposition.

A ce moment de l'Empire où les victoires et les conquêtes donnaient une vaste impulsion aux idées grecques et romaines, la tragédie apparut avec toutes ses pompes. Alors il y avait plaisir à obtenir un succès même aux jours de soucis et déjà de revers. Un soir Napoléon assiste à l'*Hector* de M. Luce de Lancival; c'était en 1813 après Leipsick ; il trouve cela beau; il a joie de voir Hector embrasser son fils Astyanax, comme lui embrasse le roi de Rome quand il part pour le dernier combat peut-être, et M. Luce de Lancival se réveille de l'Académie avec 6 000 francs de pension. Que ne valut pas aussi le *Ninus II* à M. Briffaut ? C'était immense que la popularité d'une tragédie, longue suite de déclamations en vers alexandrins et de strophes bien cadencées. *Les Templiers* sont le véritable type de la tragédie sous l'Empire, avec ces formes déclamatoires, ces récits de confidents, ces sentences que le génie de Talma et de Mlle Duchesnois rendaient seuls avec puissance. Ce goût de la tragédie se maintint un peu au commencement de la Restauration; la littérature restait un moment impériale; quand un Gouvernement tombe et qu'un autre arrive, on peut dire qu'on vit un peu aux dépens du vieux système; comme on raconte les persécutions du régime qui tombe, comme naturellement la censure a empêché des chefs-d'œuvre, chacun se hâte de les faire jouer, et souvent l'on s'aperçoit que la censure a eu raison, non pour le mal qu'aurait fait l'œuvre, mais pour l'ennui qu'elle aurait causé. C'est ce qui arriva pour *les États de Blois* de M. Raynouard, qui marquent la première année de la Restauration ; cette tragédie avait été empêchée par la censure impériale; Napoléon n'aimait pas le souvenir des assemblées, l'esprit d'émeute et de sédition. Or, ce duc de Guise,

ces chefs et ces meneurs d'États étaient pour lui des séditieux dont il fallait proscrire la mémoire sans jamais la rappeler au peuple. Lorsque la Restauration apparut, M. Raynouard, tout puissant près M. de Montesquiou, obtint la permission de faire représenter *les États de Blois;* on fut surpris de voir la médiocrité de cette œuvre sans action, avec des vers cadencés et des lieux communs de politique générale et d'administration publique; *les États de Blois* tombèrent après quelques représentations. D'autres tragédies proscrites furent successivement jouées sous l'impression du même ennui; on s'étonna que les vers qui avaient eu tant de retentissement sous l'Empire ne fussent plus appréciés; c'est que les formes étaient changées, l'esprit avait reçu une nouvelle impulsion : aux pensées de gloire avaient succédé des idées de liberté; les Grecs et les Romains étaient usés, et d'ailleurs les souvenirs antiques n'avaient-ils pas été épuisés par Corneille et Racine? Qu'avait-on à dire après eux? que pouvait-on écrire de plus mâle, de plus beau, de plus romain, de plus fortement nourri des études de Tacite? et que venaient faire après ces génies MM. Briffault, Baour-Lormian, Delrieux et Raynouard même?

C'est en quoi M. Delavigne avait montré un tact parfait en essayant l'innovation des *Vêpres Siciliennes.* Pour réussir, je le répète, une œuvre doit toujours se rattacher un peu aux circonstances; la popularité des *Vêpres Siciliennes* vint des mêmes causes qui avaient si considérablement grandi les *Messéniennes.* La pièce s'adressa surtout aux passions du jour, aux idées d'oppression et de révolte : on voyait sur la scène des conquérants humiliés, égorgés, et l'on sortait à peine de l'invasion! on répétait que la France était sous un joug odieux, et M. Delavigne montrait ce grand fait historique : comment, avec un peu d'énergie, on conquérait la liberté. Sans doute M. Delavigne apporta un véritable talent dans le développement de cette idée; mais son succès, mérité en toute circonstance, fut dû incontestablement à la popularité du sujet. *Marino Faliero*, traduction plus encore qu'œuvre originale, offre la lutte

de l'aristocratie contre les classes du peuple. Dans *le Paria*, c'est encore un préjugé de caste qu'il dénonce dans toute une tragédie, ce sont des vers contre les supériorités de naissance, contre les préjugés religieux et la théocratie, maximes qui avaient alors une grande vogue. Et tout en innovant dans la morale et la pensée de la tragédie, ce qui fit la force de M. Delavigne parmi les classiques, c'est qu'il réalisa les exigences de versification : classique par la forme, révolutionnaire par la pensée, il répondait parfaitement aux opinions et au style du *Constitutionnel*, ce qui faisait dire à un journaliste d'esprit « que c'était un premier Paris parfaitement rimé. » Et voyez avec quel soin M. Delavigne recherche et caresse cette popularité ; il n'est pas un seul événement, un seul épisode dont il ne s'empare : l'île de Léon, l'émancipation de la Grèce ; il chante tout ce qu'accueille le public ; il devient le barde de la révolution sur la scène, comme il l'a été dans l'ode et la poésie.

A l'aspect de cette popularité de M. Delavigne, le parti royaliste veut créer son poëte de théâtre et de tragédie ; M. Briffaut s'est rapproché de lui, en se plaçant sous le patronage du faubourg Saint-Germain ; mais il produit peu, et sa renommée n'est pas assez considérable. M. Soumet a de beaux vers et des scènes pathétiques ; M. Guiraud a invoqué les paraphrases de l'Écriture sainte. Ces adversaires ne suffisent pas, ils ne sont pas assez robustes : un poëte aux vers faciles est apparu au milieu des Royalistes, et la scène lui est ouverte ; M. Ancelot, débute à l'Odéon par une tragédie remarquable de style, *Louis IX* ; c'est une manière de rappeler les croisades et ce roi que la monarchie célèbre comme un saint, un héros, un législateur. Cette œuvre, froide, sans intérêt, se traîne avec une admirable netteté d'idées et une grande pureté d'expressions, et on en fait un succès politique. Dans le *Maire du Palais*, c'est encore un sujet royaliste de l'histoire de France. Si M. Delavigne fait de la révolte et de l'opposition, M. Ancelot fait de la légitimité et de la monarchie ; ils sont opposés comme deux

grands principes. Cela arrive toujours ainsi dans l'histoire des opinions; elles se personnifient dans les œuvres d'art et de littérature. *Fiesque* appartient à une nouvelle manière; c'est l'imitation d'une œuvre étrangère qui se révèle. On vient de traduire et de publier les théâtres européens; les tragiques et les comiques se précipitent sur cette proie pour en tirer parti; on se la partage. M. Briffaut a essayé *Jeanne Gray*; M. Lebrun traduit la *Marie Stuart* de Schiller, à ce point de faire le mot à mot, et M. Ancelot met en scène le hardi, l'élégant patricien *Fiesque*. La tragédie aux abois comme la poésie se saisit à toute planche de salut. M. Viennet pourra-t-il la relever avec son *Sigismond* qui languit et meurt aux Français? c'est par des voies extraordinaires que M. Delavigne a obtenu quelques applaudissements pour les *Vêpres Siciliennes*, le *Paria* et *Marino Faliero;* on appelle à l'aide de la tragédie les idées populaires. Lorsque M. de Jouy met en scène *Sylla*, savez-vous ce qui assure son triomphe, ce qui donne quelque vogue à cette pièce? c'est un moyen purement matériel: Talma se costume à la manière de Napoléon empereur; il prend sa pose et sa figure; dans son rêve c'est S. M. l'Empereur et Roi. M. Delavigne invoquait les idées révolutionnaires, M. de Jouy appelle à son aide le bonapartisme. Or, ces ressorts qui agissent tout à fait indépendamment du mérite personnel de l'ouvrage, ces costumes, ces décors annoncent la décadence d'un genre. La tragédie a fait son temps, on le voit, et il lui faut une transformation.

Cette rénovation est tentée par le drame. La jeune école va s'emparer de cette puissance nouvelle de la scène. Certes, le drame lui-même n'est pas neuf; on l'avait tenté au XVIIIe siècle avec un succès et des applaudissements remarquables; et le théâtre larmoyant de La Chaussée n'était pas autre chose qu'une collection de scènes lamentables. La Révolution avait vu se développer d'autres formes scéniques, le mélodrame qui n'est qu'une histoire de la vie privée, reproduite et soutenue par toute la puissance de la musique expressive et lugubre. Deux hommes d'un talent véritable, MM. de Pixéricourt et Victor Ducange,

élevèrent le mélodrame à sa plus haute expression. Ces pièces, qui se jouaient sur les théâtres des boulevards, furent souvent dédaignées par les tragiques hautains et superbes, et cependant il y eut des traits fortement dessinés dans cette vie d'un joueur qui dure trente ans; dans cette Thérèse, orpheline de Genève; dans cette pauvre servante, injustement accusée, et dans l'épisode de Calas, traduit devant tout un parlement. Les auteurs intéressaient vivement; ils menaient une intrigue avec netteté et une grande énergie en remuant les cœurs; le peuple poussait des gémissements, et c'est quelque chose d'émouvoir les masses. A cette origine du drame moderne, il faut ajouter l'imitation des théâtres étrangers, des écoles allemande et anglaise. Le drame prit tout à la fois de la tragédie antique, du mélodrame des boulevards, de Shakspeare, de Schiller, de Byron. Ce drame c'est la Restauration qui le vit naître et se développer; il y avait bien quelque tentative déjà sous la Révolution et l'Empire : l'*Honnête Criminel*, les pièces de M. Laya et l'*Édouard en Écosse* de M. Duval n'étaient, à vrai dire, que des drames; la traduction de *Misanthropie et Repentir* que Talma et Mlle Mars jouaient aux Français au milieu des torrents de larmes appartenait au même genre et à la même forme.

Il se manifeste, parmi les auteurs tragiques, sans en excepter ceux qui restent dans les conditions les plus pures de l'école classique, une évidente tendance à modifier la forme, l'esprit de la vieille tragédie. M. Alexandre Guiraud, dans *les Machabées*, M. Lebrun dans sa traduction de *Marie Stuart*, et M. Ancelot lui-même dans *Fiesque* n'ont plus les mêmes tendances, le même esprit des écoles de Corneille et de Racine; M. Delavigne, dans *Marino Faliero*, est presque romantique. La tragédie s'est transformée; elle marche vers une ère nouvelle; toutes les œuvres d'esprit en sont là, car elles n'avancent jamais dans les mêmes conditions; à chaque temps sa forme. C'est justement à la fin de 1826 que les représentants de la jeune école dramatique apparaissent, et presque simultanément; j'entends parler de MM. Alexandre Dumas, Alfred de Vigny et

Victor Hugo, c'est toute une révolution dans l'art de la scène; et, avant d'en pénétrer le secret, j'ai besoin de dire les antécédents et la direction d'esprit des trois chefs de cette nouvelle école. M. Victor Hugo, athlète déjà vieilli dans la poésie, car ses premiers essais dataient de 1821, était une de ces jeunes intelligences que les Bourbons avaient attachées à leur sceptre; il avait chanté la légitimité avec la noble ferveur d'une âme candide et pure; le recueil de ses Odes avait fait du bruit, et les grâces de la royauté étaient venues jusqu'à lui à l'occasion du Sacre; il avait publié son remarquable roman de Bug Jargal et son drame en vers si libres, si singuliers de *Cromwell*, lorsqu'on apprend tout à coup que M. Hugo débute par des compositions dramatiques: il jette sur la scène *Hernani*, *Marion Delorme* et prépare *le Roi s'amuse*. La monarchie s'en va, et le poëte se mêle à ceux qui hâtent sa ruine. Dans *le Roi s'amuse*, qui paraît au premier temps de la révolution, c'est François I[er] dépouillé de son auréole de galanterie, et qui devient un séducteur de bas étage; sorte d'insulte aux fleurs de lys de France que tout le monde attaque violemment. Otez le caractère un peu hideux de François I[er], la pièce n'a pas d'intérêt; c'est la candeur, la naïveté à côté de la passion crapuleuse; puis une âme de feu dans un père mal fait de corps, de condition et d'esprit; méthode un peu vulgaire des artistes qui font ressortir le beau par le laid. Shakspeare, Hoffmann ont employé ces effets de scène, ces contrastes dans toutes leurs œuvres. Et c'est une observation à faire que M. Hugo n'a généralement rien créé de neuf: la *Esmeralda* même ne se trouve-t-elle pas tout à fait calquée sur cette jeune Espagnole des contes d'Hoffmann, qui danse, lascive bohémienne, à côté du vieux domestique, nain accroupi, hideusement laid, type lui même de Quasimodo? *Marion Delorme* a pour dessein de rapetisser le grand cardinal qui prépara l'unité de la France et sut l'accroître de trois provinces, en devançant l'immense dictature de Louis XIV. *Hernani* est une constante insulte à la vieillesse; Charles-Quint n'est ni compris ni étudié, mais enfin il y a du

dramatique, une vive et profonde intelligence des moyens qui peuvent faire réussir une pièce, et par-dessus tout des pompes qui se déploient avec une ambition technique de localités; caractère essentiel du drame moderne. Dans ses œuvres on voit que M. Victor Hugo a l'intention de la vérité historique; il ne veut plus de la tragédie de convention; il étudie en artiste tout l'extérieur de la vie des personnages mis en scène; il accomplit pour la pensée la même révolution que Talma a faite dans le costume; il veut que François Ier et Charles-Quint parlent le langage de l'époque, et qu'ils arrivent sur la scène avec la pompe et le cérémonial de leur temps. Cette intention, M. Hugo la réalise-t-il toujours et atteint-il le but qu'il se propose? ne prend-il pas les draperies d'une époque pour la réalité? les princes que M. Hugo met en scène les a-t-il compris? a-t-il pénétré la pensée et le souci de leur vie? a-t-il aperçu leur grandeur, ou bien n'a-t-il pénétré que leurs petitesses?

M. Alexandre Dumas avait fait des études historiques autrement fortes et consciencieuses, lorsqu'il mit en scène son *Henri III*. Cette pièce, qui marque aussi les derniers temps de la Restauration, était bien supérieure à tout ce que M. Hugo donnait au théâtre; il y avait tout à la fois une étude profonde de l'histoire du temps de la Ligue et de la cour des Valois, et à côté une intrigue fortement conçue et chaleureusement conduite; ce n'était pas une confusion de personnages, un désordre d'idées, une bizarrerie de sentiments; la duchesse de Guise était un caractère admirablement tracé; Saint-Mégrin était reproduit tel que l'histoire nous en a laissé témoignage, glorieux enfant que la calomnie seule représenta comme un mignon de couchette[1]. Puis ce caractère du duc de Guise avait une énergie, une trempe des jours de la guerre civile. *Henri III* ouvrit une route nouvelle; il fit apercevoir les voies infinies dans lesquelles pouvait se jeter l'école moderne; rien n'était sacrifié à l'unité d'action; elle existait puissante; la chaleur des sentiments était à sa dernière exaltation dans cette œuvre si fortement conçue;

[1] Dans mon travail sur la ligue j'ai expliqué les mignons de Henri III.

elle faisait pressentir une tête dramatique, remuant les ressorts de la scène avec une remarquable habileté.

M. Alfred de Vigny annonçait par ses antécédents la nature et la direction de son esprit. Eloa s'élevait comme une hymne. Ses œuvres sont toujours la psychologie d'un personnage, d'une passion, la biographie d'une douleur ou d'une grande époque de la vie. Il a essayé de traduire pour la scène quelques-unes des pièces de Shakspeare, et rejetant loin de lui les traductions pompeuses de Ducis, ou bien encore les paraphrases ridicules de Voltaire sur le théâtre anglais, il veut rendre le mot à mot du poëte; cherchant à faire pénétrer dans le mystère intime de sa vie, il ne recourt pas aux pompes du langage ou de la mise en scène comme M. Victor Hugo; il ne cherche pas l'effet des passions qui marchent vives et brûlantes comme chez M. Dumas. M. Alfred de Vigny prend cette teinte d'hymnes et de mystère que l'on retrouve dans ses poésies. Au reste, ces trois jeunes hommes tracent et ouvrent devant eux une large voie; ils s'annoncent avec éclat; leurs œuvres ont du retentissement et forment époque. Un fait incontestable, c'est que la vieille tragédie est usée; le besoin d'une rénovation se fait sentir partout, et cette jeune école a compris cette nécessité impérative. Seulement quelque chose d'affligeant se rattache à ces nouveaux essais; il ne faut pas en faire un crime aux poëtes, c'était leur temps; c'est ce mépris des choses religieuses et morales, de la majesté des Rois et des mœurs domestiques, de la famille. Le XVIIIe siècle, opérant la dépravation en grand, n'avait point analysé et glorifié les passions mauvaises; l'école nouvelle façonna le cœur aux plus fatales tendances. Dans quelle situation M. Hugo plaçait-il ses personnages historiques? Que fait-il des rois, des chefs de peuple, des prêtres et des pontifes, de ceux qui sont appelés à faire respecter les lois et l'enseignement? Il n'y a de rôle élevé que pour les natures abjectes. Pour M. Alexandre Dumas, c'est une autre tâche; tout l'intérêt se rattache aux passions, aux scandales domestiques; Saint-Mégrin et la duchesse de Guise sont les seuls personnages intéressants, et ce n'est pas un

amour chaste et pur comme *Roméo et Juliette*, c'est un sentiment effréné en dehors des lois divines et humaines; le duc de Guise, le mari trompé, reste odieux pendant tout le drame; et lorsque, plus tard, M. Dumas conçoit son *Antony*, tout l'intérêt de la pièce se jette sur un être mystérieux et inconnu, un bâtard; d'où vient-il? quel est-il? Nul ne le sait. C'est cet homme pourtant qui jette le désordre dans les familles et précipite les catastrophes. Les drames de M. de Vigny consacrent encore une affreuse vérité qui mène peut-être au suicide : c'est qu'il n'y a de douleur et de déchirement que pour les intelligences élevées et pour tous les cœurs hauts.

On ne peut dire l'influence que ces drames exercèrent sur la génération; chauds de couleur, puissants et entraînants, ils se déroulaient comme un sanglant cauchemar; il en resta de profondes empreintes, et, comme des matières corrosives, ces œuvres, supérieures sans doute, pénétrèrent au cœur de plus d'une chaste femme ou d'une jeune vierge pour les entraîner dans les passions et les orages de la vie. Et encore ces chefs d'école corrigeaient ce mauvais dessein par un talent supérieur et une facture de premier ordre; mais qui pouvait garantir du fléau des imitateurs? qui pourrait dire les essais tentés sous l'influence des fatales doctrines, essais qui n'avaient pas l'excuse du talent pour se racheter! Ainsi marche le drame sous la Restauration; il absorbe, il domine le genre classique qui n'a plus qu'une vie factice. La tragédie cherche même des émotions politiques pour se sauver; avec M. Raynouard, elle s'efforce d'être historiquement démocratique dans *les États de Blois*. Avec M. Delavigne, elle veut se ranimer en servant des passions de journaux, comme dans *les Vêpres Siciliennes* ou dans *le Paria*. M. Delavigne a compris son temps, et de là ses succès. M. de Jouy et M. Baour-Lormian sont obligés de se ployer à cette forme; ils l'acceptent, et *Sylla*, je le répète, a besoin d'imiter Napoléon pour se faire pardonner le développement un peu monotone de ses scènes. M. Alexandre Soumet est comme la transition entre la tragédie ancienne et le drame moderne. En vain

M. Ancelot veut conserver la tragédie dans ses proportions antiques, il ne le peut pas, il est débordé, et *Fiesque* commence à subir les formes nouvelles. M. Guiraud, avec la religieuse chaleur de ses vers, l'enthousiasme lyrique de ses pensées, ne satisfait plus les imaginations et les cœurs. On doit oser quelque chose d'étrange, de fantastique; la génération, fatiguée d'un vieux genre, se jette dans le drame, parce qu'un grand drame politique se prépare et s'accomplit.

La comédie avait-elle subi la même impulsion que la vieille tragédie grecque et romaine? A cela il faut répondre qu'une plus forte empreinte classique peut-être s'y fait remarquer. Il se manifeste une tendance dans la société à laquelle rien n'échappe; toutes les œuvres de l'art doivent s'en ressentir. Quand l'empire tombe, la comédie est représentée par des hommes d'un esprit fin et éminemment remarquable, MM. Picard, Duval et Étienne. Observateur avisé M. Picard ne recourt point à la politique; il a pénétré les ridicules de la société: ici, c'est un provincial qu'il met en scène, raillé et persiflé, vrai type de Pourceaugnac; là, une petite ville; il dépèce les mœurs intimes de la famille, les ridicules et la vanité; le terrain est large et grand, car chaque époque a ses puérilités, il ne faut savoir que les saisir. M. Picard comédien, directeur de spectacle, possède par conséquent au plus haut point, l'intelligence de la scène, et nul ne peut lui disputer la supériorité pour l'observation fine et railleuse. M. Étienne est l'homme essentiellement d'esprit; depuis sa grande comédie des *Deux Gendres*, il s'est beaucoup occupé d'opéras-comiques, et néanmoins il donne encore *Brueys et Palaprat*, petite comédie qui ressemble au canevas d'un vaudeville. M. Étienne, prodigieux de verve, surprend par des jeux de mots, des antithèses incessants; il brille plus par le style que par les caractères, on dirait qu'il n'a pas la fermeté nécessaire, pour mener un personnage à bout. Comme haute intelligence comique, M. Duval leur est supérieur à tous deux; il a joué la comédie comme Picard, il voit ses caractères plus en grand, et les dessine

sur de plus vastes proportions. Persécuté sous l'Empire, il est revenu avec des sentiments très-favorables à la Restauration; peu à peu il s'en éloigne; partisan exagéré des idées du XVIIe siècle, il a conçu haine pour le clergé, auquel pourtant il dut les études de sa jeunesse. Comme on ne le traite pas peut-être avec toute la considération qu'il mérite, il se jette tête baissée dans le parti libéral, et ses pièces s'empreignent d'une petite couleur d'opposition : n'est-ce pas d'ailleurs la mode? Le succès ne vient-il pas à tout ce qui est hostile au Gouvernement! La *Fille d'Honneur* n'est pas autre chose qu'une déclamation contre les classes supérieures qu'il est de coutume alors d'attaquer. Rien de plus faux et de plus singulièrement anti-historique que le caractère que M. Duval a donné à la princesse des Ursins : qui reconnaîtrait ici la pensée de Louis XIV ? M. Delavigne a également touché la comédie avec une discrétion politique dont il faut lui savoir gré; ses études sont toujours sérieuses; son *École des Vieillards* n'a rien emprunté aux circonstances; c'est une simple comédie d'observation parfaitement appliquée aux mœurs de la famille, une physiologie du mariage, non point railleuse comme Molière savait les concevoir, mais écrite comme la lamentable histoire d'un vieillard honnête homme qui cherche le bonheur dans une union disproportionnée d'âge et d'habitude. Ici M. Delavigne dut son succès au remarquable talent déployé dans le développement de ses caractères : tout est bien, la scène marche, les personnages restent avec leur empreinte de tristesse, de ridicule ou de jovialité! Dans les *Comédiens*, M. Delavigne pénètre encore un vice et un préjugé de la société; il y a de la verve et de la gaîté dans cette pièce; s'il recourt quelquefois au moyen vulgaire des allusions politiques, quand il s'abandonne à son talent, il observe, il écrit bien; la *Princesse Aurélie* est un peu le genre historique tel que M. Duval l'a essayé tout récemment dans la *Princesse des Ursins*. La comédie fait une moindre part à la politique; on se permet quelques allusions, on s'empreint de la phraséologie contemporaine; on combat ce qu'on appelle

les préjugés des classes supérieures, on place toujours les vertus, les désintéressements dans la bourgeoisie; la noblesse est insultée, méprisée, dans les vers de la comédie. Toutefois on sort un peu de cette voie de révolte dans laquelle la tragédie est engagée.

Telle est cette tendance d'agitation, qu'on la voit apparaître même à l'Opéra. Quelle différence de temps depuis la pacifique *Vestale* avec ses voiles déchirés jusqu'à *Guillaume Tell* et la *Muette de Portici* retentissant des hymnes de liberté! On examinera plus tard dans ce livre la question de l'art scénique et musical; combien n'est-il pas curieux de voir un Gouvernement subventionner un théâtre pour faire fêter à la face du peuple comme enseignement, la révolte et la sédition? il n'est pas une strophe qui ne soit une maxime contre l'esprit d'ordre et d'obéissance; le patriotisme s'y exalte, tantôt dans l'air libre de la montagne, tantôt dans la sédition de Mazaniello qui soulève les bras nerveux des Lazzaroni sur le sol brûlant de Portici. Et ceci montre le petit esprit de l'homme qui dirigeait les spectacles royaux; tandis qu'il s'occupait de réformes ridicules, dans les mœurs de l'opéra, il laissait librement se développer sur la scène les principes subversifs de l'ordre monarchique; on accourt de tous côtés pour apprendre comment sur la place publique, on peut renverser un Gouvernement; partout des hymnes de révolte, des espèces de *Marseillaise* sous des expressions nouvelles et dans des scènes déguisées à peine par le costume de montagnard ou les vêtements en lambeaux du lazzaroni: n'y a-t-il pas ressemblance entre cet aveuglement de la royauté et l'illusion de la classe noble du XVIIIe siècle applaudissant la *Mort de César* et le *Brutus* de Voltaire? on croit cela des jeux d'esprit, une manière de braver le danger; un Gouvernement se dit fort parce qu'il permet tout; mais cette éducation à la manière de *Guillaume Tell* et de *Mazaniello*, semée dans les classes inférieures, croit-on qu'elle ne portera pas ses fruits? Est-ce en vain qu'on parle d'indépendance et d'égalité au peuple, et qu'on lui répète les chants de la Suisse libre ou des

Napolitains révoltés? Quand on eut mis la liberté romaine partout, la révolution de 1789 éclata. Un Gouvernement doit s'occuper attentivement du théâtre, parce que c'est l'enseignement le plus suivi par le peuple, il y fait son éducation. On pourrait suivre l'histoire des pouvoirs par les théâtres; les maximes qui y sont débitées passent dans les masses et deviennent la source des faits et des actes de la société elle-même.

Cette tendance, vous la retrouvez sur la scène pacifique de l'Opéra-Comique; la période est non moins curieuse à parcourir depuis *Joconde*, si brillant de monarchie, avec ses pages, ses sénéchaux, jusqu'à *Mazaniello*, qui est encore la révolte mise en scène. L'Empereur, qui voulait fonder une grande dictature, savait bien l'impulsion qu'on devait donner au théâtre; tout y était chevaleresque, on y refaisait le moyen-âge au profit des nouveaux grands vassaux; on laissait *Joconde* parcourir le monde, et *Jean de Paris* ravir par ses manières de fils de France, la princesse de Navarre; tous ces poëmes étaient remplis de belles maximes à l'usage des nouveaux courtisans et de la grandeur des princes, à ce point que plus d'une dame de la cour impériale se croyait au moins la princesse de Navarre annoncée par le sénéchal. Rien n'était plus inoffensif que toutes ces roulades d'amour, si remarquablement applaudies, même quand le canon des alliés s'approche, et que Paris est à la veille de capituler. A ce moment, la société est si monarchique, qu'on soulève les masses, non pas avec les idées de liberté, mais avec l'oriflamme de St.-Denis. Le *Triomphe de Trajan* exprime la pensée de l'Empire en sa force et toute la sollicitude que met Napoléon à inculquer des maximes d'ordre et de monarchie dans l'esprit des masses; l'oriflamme est le dernier cri monarchique de l'organisation impériale. Aux premiers temps de la Restauration, on s'occupe également à réveiller quelques sympathies monarchiques; le nom de Henri IV vient se placer sous la plume des faiseurs d'opéras qui le travaillent et l'exploitent; le bon Henri est partout, à la bataille d'Ivry comme chez le meunier Michaud. Peu à peu on s'écarte

de cette direction ; la scène est encore livrée aux faiseurs de révoltes, et tandis que l'Académie Royale de Musique joue la *Muette de Portici*, l'Opéra-Comique représente *Mazaniello* ; on a tellement besoin d'apprendre au peuple la meilleure voie pour s'insurger; on est si impatient de lui voir manier les armes sur la place publique, qu'on lui dit en couplets : comment on se groupe, comment on chasse des troupes, comment on renverse un Gouvernement en quelques journées. Ce peuple ne l'oublie pas, car dans les journées de juillet il va piller les magasins des théâtres et saisir la carabine du montagnard ou l'escopette du lazzaroni, pour combattre aussi d'autres troupes ; et ces enseignements étaient largement payés par les mains de la Liste civile ; ce qui était, comme on le voit, d'une très-grande habileté.

Le *Vaudeville*, sous la Restauration, se partage en plusieurs périodes, comme il embrasse plusieurs genres ; ainsi que toutes les puissances qui triomphent, il se divise, se heurte et se dissout. Le Gouvernement des Bourbons réchauffe et grandit considérablement le Vaudeville, c'est l'époque de son triomphe ; il devient une passion, une fureur, et trois théâtres se fondent comme addition à ce genre de petites phrases et de petits couplets : le *Gymnase*, les *Nouveautés* et le *Palais-Royal*. L'Empire, époque d'engouement pour l'*Opéra-Comique*, n'est plus : on abandonne les Elleviou et les Martin à la province ; au vaudeville appartient la supériorité ; grivois et populaire, il avait fait fureur sous le Consulat, et le grave archi-chancelier Cambacérès avait sa loge aux *Variétés*. Maintenant un genre tout nouveau apparaît ; c'est l'an de grâce 1817, l'armée de la Loire est licenciée, le champ d'asile est en prospectus ; dès lors on se jette sur les douleurs de l'armée, sur les plaintes et les doléances des temps de gloire ; on fait le *Soldat laboureur*, le guerrier devenu pacifique qui ouvre ses vêtements pour montrer la croix d'honneur et ses blessures ; on chante les champs de bataille, on ne voit que vieilles moustaches et cicatrices ; on met en vaudevilles les articles du *Constitutionnel*, et l'ennuyeuse compilation des *Victoires et Conquêtes*. Un homme d'un remar-

quable esprit, M. Scribe, s'empara de cet engouement de la société, exploitant ce genre jusqu'à ce qu'il l'eût épuisé. Ce fut lui qui inventa les colonels à moustaches blondes et brunes : toujours un vieux soldat, la croix sur la poitrine, la figure cicatrisée, et si triste que vraiment c'était à en pleurer. Si les soldats de l'Empire étaient comme cela, ils devaient être gens insupportables; s'ils avaient des mines si terribles, des yeux si à fleur de tête, la société française a beaucoup gagné en ne vivant plus sous la puissance de telles physionomies. Heureusement M. Scribe les fit tous généreux, désintéressés; c'étaient des braves qui auraient tout sacrifié pour l'honneur, la famille et la civilité; ils étaient bons pères, cultivateurs laborieux, bons fils, de véritables épitaphes; vraiment, qu'ils étaient beaux sous la chaumière, la bèche en main; y avait-il quelque chose de plus spirituel que cette odeur de soupe aux choux qui se repandait sur le théâtre des *Variétés* dans le *Soldat laboureur*, de manière à donner des nausées aux jeunes femmes? et cependant ce fut en partie à cette soupe aux choux que fut dû le succès de la pièce. Quand les colonels et les soldats furent épuisés, M. Scribe se tourna vers la banque; alors ce furent les femmes de notaire, d'avoué, de banquier, qu'il mit en scène, toutes très-sensibles, avec ces airs de bonne compagnie que chacun leur sait bien. Ce fut une petite guerre au faubourg Saint-Germain, qui a de si mauvaises manières, n'est-ce pas? On ne parla que de millions, un cadeau de quelques cent mille francs n'était rien; une dot pour être convenable devait donner au moins 50 à 60 000 livres de rentes. M. Scribe fit fureur sur les planches du théâtre protégé par Mme la duchesse de Berri; on insulta la noblesse, et Madame était là; on ne parla que de la grandeur de l'industrie, de la générosité des banquiers, du bon ton des notaires, et des vertus des manufacturiers. Puis vint un troisième genre, et ici la gloire de M. Scribe fut partagée par M. Ancelot; dans le vaudeville historique, l'époque de Louis XV fut exploitée avec une indécente fausseté; je ne puis dire si c'est amour de la vérité historique, mais j'ai toujours

professé le plus profond mépris pour ces Mémoires immondes, publiés à la fin de la Restauration sur Louis XIV et Louis XV, les *Mémoires de Saint-Simon* avaient mis en goût les révélations et les commérages; Saint-Simon, esprit médisant s'était comme chargé de voir les petites choses dans un grand règne. Mais Saint-Simon au moins avait touché Versailles; courtisan assidu il avait eu l'honneur et le bonheur d'assister aux fastes de Louis XIV; il avait médit comme un mécontent et un frondeur. Que dire de ces faux Mémoires sur Louis XV, sur Mme de Pompadour, sur Mme Du Barry, dont on fut alors inondé? On exploita l'histoire, on déprava les idées de vérité, et ce fut à l'aide de ces tristes immondices, au moyen de ces scandaleuses publications, que l'on voulut représenter au théâtre le règne de Louis XIV et de Louis XV; on ne rougit pas de se poser en Louis-le-Grand sur la scène! Quel comédien assez insolent pouvait prendre la barette de Richelieu et la robe rouge du cardinal Mazarin!

La pièce qui commença cette série de scandaleux vaudevilles, fut *Marie Mignot*, gracieuse d'esprit avec de charmants couplets, des situations neuves, attachantes, et dès ce moment la lice fut ouverte; le genre Pompadour dominant sur la scène, on y traîna indécemment le cordon bleu, l'habit paillotté des courtisans, et avec cela des escrocs, des filles publiques: *Marion Delorme* prépara la mise en scène de Mme Du Barry et de Mme de Pompadour; dans cette dépravation complète des études historiques, tout dut contribuer à l'œuvre de démolition des vieilles idées; le vaudeville politique apparaît et se développe dans tout l'esprit de ses allusions. En général, rien de moins intelligent que la censure; elle aperçoit les choses grossièrement sensibles à tous les yeux, elle ne voit pas les impressions pernicieuses qui se cachent avec esprit et rongent insensiblement le pouvoir comme une essence corrosive. Le vaudeville politique se garda des allusions trop sensibles: dans la *Trilogie* de M. de Rougemont, sur l'ancien régime la révolution et l'Empire, la vieille société fut vivement attaquée. M. Mazères avait fait jouer les *Trois Quartiers* aux Français, M. de Rougemont donna les

Trois époques, avec des allusions saisissantes; chaque parti pouvait s'y reconnaître, et les choses en vinrent à ce point que les représentations furent suspendues.

Dans cette succession de pièces qui se dévorent les unes les autres, on put néanmoins remarquer la monotonie des idées, et le peu de variété des moyens; on dépensa prodigieusement d'esprit à tourner sur les mêmes pensées : prenez les vaudevilles de MM. Scribe, Ancelot et de Rougemont, les grands faiseurs sous la Restauration; ce sont toujours les mêmes formes, les mêmes répétitions, le même cliquetis de phrases retentissantes; il n'y a pas d'intrigue, seulement les détails varient et se nuancent; la forme seule est mobile; les vaudevilles alors ressemblent un peu à ces petites découpures que les marchandes de modes et les couturières conservent chez elles, et qu'elles habillent successivement du bonnet ou de la robe au dernier goût; l a petite gravure reste la même; seulement la forme du chapeau est un peu changée; et la taille de la robe se modifie. Dans le vaudeville sentimental n'étaient-ce pas toujours des amoureux, jeunes officiers qui offraient leur fortune et leur vie aux filles de banquier en robe de satin? Toutefois quelques joyeux vaudevillistes gardaient mémoire des couplets du caveau, et de la grosse gaîté de l'époque de l'Empire; MM. Desaugiers, Merle, Dumersan, conservaient les allures du vaudeville grivois, observateur des mœurs et des ridicules; l'école des Jocrisses n'était point épuisée. C'étaient de joyeux compagnons que ces vaudevillistes s'égayant dans le rire fou, comme d'autres dans les larmes; ils avaient conservé de l'Empire, ce goût de vin de Champagne, cette manière de plaisanter qui chassait la tristesse et les pleurs; les vaudevillistes vers la fin de la Restauration, leur faisaient l'effet d'auteurs à mauvais estomac qui ne comprennent ni la dinde truffée du *Dîner de Madelon*, ni la niaiserie de Jocrisse, ni la grosse gaîté de *Je fais mes Farces*, ou bien des *Anglaises pour Rire*, toutes spirituelles bêtises; ils se moquaient des successeurs de M. Bouilly, et des enfants de *Fanchon la Vielleuse* : le genre nouveau était-il autre chose qu'une continuation de l'école

larmoyante? L'époque n'était plus à la gaîté ; on tapissait de noir toutes les scènes, on était aux airs pâles, aux cheveux épars, aux jeunes filles qui se mouraient d'amour et de la poitrine : sourire autrement que de mélancolie était de la mauvaise compagnie, et M. Scribe dédaignait sa première et jeune gaîté qui donnait l'*Ours et le Pacha*.

A toutes les époques les romans et les mémoires avaient alimenté la scène. Depuis 1814 on était inondé de mémoires, mémoires généraux ou personnels qui se rattachaient à l'histoire ou à la politique ; il est rare qu'on ne soit toujours tenté de se donner une importance dans le mouvement des affaires ; les mémoires sont comme le dernier degré de l'individualisme ; il y a toujours un peu d'orgueil à se produire en scène. La collection de M. Petitot avait parfaitement réussi, sur les temps de la vieille monarchie ; érudit consciencieux, grand rechercheur de faits et de dates, M. Petitot avait donné à son entreprise une portée plus considérable que celle même d'un simple collecteur de mémoires. Dans des préfaces et des notes parfaitement bien faites, M. Petitot s'était surtout appliqué à constater et à suivre l'authenticité des mémoires, la première condition de tout document historique. M. Barrière et M. Berville avaient fait le même travail sur la révolution française ; leurs imitateurs cherchèrent des succès plus faciles ; on publia d'abord Saint-Simon, mémoires authentiques sans doute, mais les plus légèrement conçus, et les plus futilement mensongers sur les anecdotes de cour ; par ce moyen on prit à plaisir de rabaisser le grand règne de Louis XIV ; au lieu de voir la magnifique volonté qui remua le monde par ses actes, on n'aperçut plus qu'un roi plein de faiblesse et de vanité, et Saint-Simon nous désenchanta sur la grande époque, il décolora Versailles et ses fériques jardins, il enleva les gloires de la patrie. Des faussaires bien plus coupables, je le répète, vinrent ensuite publier des mémoires sur la Régence, sur Louis XV et sur Louis XVI ; l'abbé de Soulavie n'avait-il pas déjà assez fait de tort à la vérité en altérant les faits, en inventant des anecdotes? et il fut

triste de voir avec quel mépris on avait traité l'histoire. Ce fut une spéculation déplorable que celle des mémoires sur la cour de Louis XV; on en supposa de Mme de Pompadour, de Mme Du Barry, on fit parler aux courtisans les plus délicats un langage d'ordure et de halles; et cependant ces spéculations eurent un grand succès ; elles se liaient au projet de démolir la Restauration, en lui enlevant ce prestige d'honneur et de gloire de la vieille monarchie. Les mémoires sur la révolution française furent généralement authentiques ; l'éditeur les recueillit avec soin ; mais l'entreprise était faite dans l'esprit d'un parti, on eut parfaitement souci d'élaguer ou de commenter toutes les publications favorables à la monarchie. Il n'y eut de faveur et d'enthousiasme que pour les Girondins ; M. Berville, homme d'esprit et de style, rédigea des notices parfaitement faites sur les personnages principaux de ce grand drame, et comme il appartenait largement aux opinions libérales, il put se livrer à tout son entraînement pour les démocrates ; on ne pensa donc plus qu'à Mme Roland, à ses idées mâles et républicaines, et si ses mémoires n'étaient pas faux matériellement, l'esprit qui présidait à leur rédaction et aux commentaires était assez partial pour être mensonger; or, l'on remarquera que dans ce mouvement d'idées, il n'est pas une seule publication qui n'ait une tendance prononcée vers la révolution et la démocratie ; certes, nul ne nie que ce mouvement de peuple en 1789 ne produisît d'héroïques résultats ; mais la vieille monarchie n'avait-elle pas eu ses gloires, ses conquêtes, gloires et conquêtes plus durables, car elles avaient produit, dans l'espace de quelques siècles, la réunion de sept provinces à la France ; elle n'avait pas passé comme un torrent ! Eh bien ! à l'aide de ces mémoires, la génération se fit les plus fausses, les plus absurdes idées sur les époques, les faits et les hommes du vieux régime; quand on n'appartenait pas à la révolution, on n'était pas un homme supérieur. On ne data l'histoire de France que de la prise de la Bastille au delà il n'y eut que faiblesse et corruption.

A la spéculation vint se joindre l'amour-propre et l'individua-

lisme, chacun voulut publier des mémoires, il est si doux de se glorifier dans sa propre personne; un sentiment d'orgueil nous saisit lorsque nous mêlons notre histoire à celle des personnages supérieurs de notre époque. Le Consulat et l'Empire furent choisis et dévorés : il venait de paraître le *Mémorial de Sainte-Hélène* par M. Las Cases; certes, je place haut le caractère et le dévouement de M. Las Cases, vieux gentilhomme qui suivit avec une fidélité antique le prince auquel il s'était dévoué, et la postérité lui en tiendra compte. Mais serait-il juste, d'attribuer à Napoléon toutes les pensées, tous les jugements que M. de Las Cases lui fait porter sur les hommes, sur les événements mémorables de l'histoire; je crois à l'active, à l'excellente mémoire de M. de Las Cases, mais l'esprit de parti ne s'était-il pas mêlé à cette appréciation sur les faits et les hommes? et ceux qui connaissent l'Empereur dans ses pensées de gouvernement, peuvent-ils ajouter foi à des appréciations venues après coup, et qui certainement n'ont jamais été dictées par le génie du pouvoir et de l'administration? Il est à croire que par entraînement M. de Las Cases donna souvent à Napoléon ses propres idées, et qu'il mit ainsi ce que j'appellerai son pamphlet sous le patronage de la tête puissante qui avait si fortement régi les destinées de la France. Les mémoires, ou, pour parler exactement, les notes de M. de Montgaillard, furent empreintes d'un esprit bien plus déplorable encore; la médisance n'avait jamais inventé rien de plus froidement menteur, de plus inexact, et pourtant il s'agissait d'une époque toute récente, et spécialement de la Révolution et de l'Empire. M. de Montgaillard ne s'épargnait aucune calomnie contre Louis XVI, ses frères, et même contre le prince qui régnait alors sur la France. Mêlé à quelques négociations subalternes, M. de Montgaillard avait la science superficielle des choses, plus déplorable que l'ignorance même; quand on ne sait rien, on n'est pas assez hardi pour inventer; mais quand on sait un peu, on a l'art de contourner les faits, d'arranger les anecdotes de manière à donner à ses livres ces semblants de vérité qui peuvent tromper le vulgaire, et le

vulgaire forme la masse. Puis vinrent les *Mémoires de M. de Bourrienne*, homme d'esprit, de talent et d'affaires, qui avait écrit quelques volumes avec intelligence. M. de Bourrienne, en passant à travers les événements et les hommes, avait connu le secret de beaucoup de négociations. Mais ce qui aurait formé quelques volumes précis et serrés, la spéculation l'allongea, l'arrangea pour en faire des masses; dix volumes parurent, et certainement tous ne furent pas l'œuvre de M. de Bourrienne; ils furent arrangés, coupés, développés par des gens d'esprit aux gages du libraire; quelques notes devinrent de longs chapitres où l'on cousut des anecdotes piquantes et des faits puisés çà et là. Au reste il y a dans les Mémoires de M. de Bourrienne un sentiment de vérité qu'on ne retrouve pas dans cette masse de volumes alors publiés. C'est à peu près de cette même fabrication de l'active et habile maison Ladvocat que sortirent les *Mémoires de la Contemporaine;* on spécula une fois encore sur le scandale; c'était honteux à voir qu'une femme de vie équivoque venant avouer ses amours, ses attachements, sa vie bizarre et aventureuse à travers les camps; elle avait vu les temps de l'Empire; témoin d'immenses batailles, aux jours de gloire et de splendeur, elle rappelait ses intimités avec quelques-uns des grands donneurs de coups de sabre, et cela plaisait à cette époque; le succès fut aussi grand que celui des Mémoires de M. de Bourrienne. Quand on retrouve aujourd'hui ces livres de fabrication, on ne peut s'empêcher d'un sourire de pitié pour des travaux qui ne paraissent qu'un tour d'esprit, tant ils sont vides d'idées et de faits; on lit une page, il n'y a rien; une autre, il n'y a rien encore; mais on cite beaucoup de noms propres; il y a un cliquetis de sommaires pour aboutir à quelques révélations d'antichambre; on apprend quelques lazzis qui se disaient dans les camps sous le Consulat et l'Empire. Certainement on devait s'attendre à de plus curieuses révélations dans les Mémoires du général Savary; chef de la gendarmerie, ministre de la police pendant longtemps, initié à tous ces mystères d'État, il aurait pu enseigner à la génération

le véritable motif des mesures les plus énergiques prises par l'Empereur. Eh bien ! il y a encore du vide dans l'œuvre du général Savary ; c'est une pleine et entière justification du gouvernement impérial ; on dirait le régime le plus doux, le plus pacifique, le plus saint, le plus paternel : « les prisons d'État, Vincennes, mais c'était plaisir à y aller ; la gendarmerie, mais elle était composée de gens si inoffensifs, aussi naïvement innocents que les moines d'une abbaye ; le duc d'Enghien avait été fusillé par erreur, le roi d'Espagne enlevé pour lui rendre service ; les prisons du Temple et de l'Abbaye, mais on y était comme des chanoines ! » Ou le général Savary n'avait rien vu, et ceci arrive quelquefois aux esprits médiocres ou aveuglés, plus ils sont proches, moins ils voient ; ou bien il ne voulut rien dire. Alors on était aux contre-vérités sur l'Empire ; chacun publiait ses mémoires, ses révélations militaires ou administratives ; à entendre les uns, Napoléon n'avait jamais voulu la guerre, c'était un ange de paix ; toujours malgré lui, il avait pris les armes ; s'il avait conquis le monde c'était pour faire plaisir aux souverains ; l'occupation de la Prusse avait été bien douce, l'Allemagne n'avait qu'à se louer de notre administration ; l'Italie avait largement gagné à nos droits-réunis ; si on l'avait dépouillée de ses monuments, de ses tableaux : c'était pour lui rendre hommage, et l'enthousiasme pour l'Empereur vint à ce point que toutes les fois que l'on n'exaltait pas ce génie on était sûr d'être accusé, menacé, comme si l'on avait commis un crime public. Ainsi quand M. de Ségur publia son récit sur la campagne de 1812, on ne l'attaqua pas comme une déclamation pompeuse, avec l'ambition d'un style retentissant, on ne se borna pas seulement à des critiques amères, il fallut que le général mît l'épée à la main, parce qu'il avait enlevé quelque chose au prestige de gloire, aux mensonges que l'école impérialiste voulait propager en l'honneur de Napoléon ; désormais il ne fut plus possible de dire la vérité sur l'époque impériale sans s'attirer de mauvaises affaires.

Il parut pourtant un livre qui, en prenant le titre de *Mémoires de Fouché*, excita vivement la curiosité, cela devait être :

empreints d'une intelligence peu commune des choses, et même d'un talent remarquable de rédaction, ils ne formaient que deux volumes, résumé plus largement substantiel que tous les livres qu'on avait jusque-là publiés; évidemment Fouché n'avait point écrit ces pages, ils ne les avait ni dictées, ni même inspirées; mais l'écrivain qui était chargé d'exprimer ses pensées devait l'avoir connu et étudié profondément; au moins c'était une tête politique habituée à écrire sans illusion avec le dernier mot des événements; il prit parfaitement la manière de Fouché, cette sorte de cynisme désabusé sur les gloires et sur les hommes, cette raison froide et droite qui va sans croyance au fond des événements. La doctrine de la nécessité fut posée; Fouché se présenta comme la main habile qui préparait un dénouement, comme le grand moqueur des partis qui contestaient son pouvoir, comme l'homme de Gouvernement qui marchait à ses fins par tous les moyens utiles, sans s'enquérir de la morale et des principes généraux de la politique. Tandis qu'on élevait un culte à l'Empereur, les Mémoires de Fouché nous le présentèrent avec ses faiblesses, ses entraînements, les causes qui avaient préparé sa chute, les mobiles qui l'avaient fait puissant, et comment il avait cessé de l'être; il défroqua tous ces rois, toutes ces princesses éphémères. Tandis que les Impérialistes, faiseurs de Mémoires, parlaient des rois de Naples, de Westphalie et d'Espagne de la race des Bonaparte, des grandes duchesses de Toscane ou de Piombino, les Mémoires de Fouché nous faisaient voir le ridicule de ces Majestés, les fonds de police qui les faisaient vivre, et les pensées intimes de tous ces coryphées de théâtre; et c'est en quoi ces Mémoires sont instructifs; on avait tant barbouillé de rouge et d'or ces héros de Franconi, qu'il était bon de les voir à nu. Le déluge de ces Mémoires sur l'Empire éclata surtout depuis la mort de Napoléon jusqu'à la chute de la Restauration; il n'y eut personne qui n'eût ses révélations prêtes; les valets de chambre, les barbiers, les apothicaires; on nous initia dans la manière dont Napoléon mettait ses bas de soie, sa cravatte; on ne se contenta pas de nous dire son exis-

tence glorieuse des camps, sa forte vie de Gouvernement; l'adulation était si grande! on n'aurait pas fait pour Louis XIV, lors même qu'il y avait encore le grand prestige de la royauté, ce qu'on fit pour la vie privée de Napoléon : c'est qu'il y avait dans les courtisans bourgeois beaucoup plus de petites choses que dans les gentilshommes; au cœur de la bourgeoisie deux sentiments se lient; ou elle est bien jalouse des supériorités et alors elle se révolte; ou bien elle s'agenouille platement; elle n'a jamais ce noble sentiment des gentilshommes, qui les faisait obéir respectueusement tout en gardant la dignité d'eux-mêmes.

Cette rage de Mémoires gagna les femmes; Mme de Genlis, qui avait tant écrit, n'hésita pas à publier ses Souvenirs; la gloire de *Corinne* l'importunait; mais il y avait une grande différence entre Mme de Staël et Mme de Genlis; c'est que Mme de Staël, qui ne publia jamais de Mémoires, posa néanmoins l'empreinte de sa personnalité dans toutes ses œuvres; partout elle se révèle avec ses fautes, ses grandeurs, ses vicissitudes. Corinne, c'est Mme de Staël; dans *Delphine*, dans ses *Considérations sur la Révolution française*, c'est encore elle; partout elle se montre avec énergie. On jette comme chose naturelle l'empreinte de soi sur toutes ses œuvres, on aime à dire ses douleurs intimes, ses froissements de l'âme : Mme de Genlis est la vieille conteuse, qui s'exprime sur elle-même presque avec autant d'importunité que l'homme qui parlerait toujours de lui dans un salon; c'est une voix nasillarde et chevrottante qui, au son monotone du rouet, vous rappelle toujours sa jeunesse et ses conquêtes d'autrefois. On lut Mme de Genlis parce que dans tous les Mémoires, quels qu'ils soient, il y a toujours une empreinte des événements, et on aime à voir un acteur des grandes scènes comme un témoignage de l'époque. Alors à l'Abbaye-aux-Bois, en lutte avec les agitations du présent, tout à côté de Mme Récamier, vivait une femme d'esprit, autrefois jeune et brillante; Mme Junot avait traversé le Consulat et l'Empire; elle préparait déjà les Mémoires de celle que l'Empereur appelait la gouverneuse de Paris, femme bien née et que la Révo-

lution avait jetée à côté d'un officier brave, dévoué, mais d'un esprit ordinaire. Mme Junot avait admiré l'Empereur, tout en conservant la vengeance coquette d'une femme ; elle l'avait adoré tant que Napoléon avait fait attention à elle ; à mesure que la disgrâce l'en sépare, elle s'aigrit ; il y a dans ses Mémoires un caquet fort agréable ; on les trouve longs ; je le nie ; j'aime ces longueurs, ces développements qui se rattachent à rien, dans la bouche d'une femme, et qui pourtant nous font connaître une époque. Quand on a lu les Mémoires de Mme Junot, tout admiratrice qu'elle est de l'Empire, on prend une triste opinion de ce temps ; c'est le livre qui, en nous montrant les plus petites choses, a le plus abaissé les événements de cette époque. Mme Junot nous peint si drôlement les grands seigneurs et l'aristocratie de ce temps, le cérémonial étiqueté, que l'on prend tout ce monde en pitié ; on ne peut tenir son sérieux en écoutant les récits sur ce qu'on appelait alors Madame Mère et les reines de Hollande, d'Espagne et de Naples. Oui, le bronze de Napoléon n'est plus aussi marqué à l'antique lorsqu'on a lu les Mémoires de Mme Junot.

Avec ces Mémoires qui excitent l'intérêt, il y a aussi beaucoup de romans, et je dois rapidement parler de ce genre de littérature, qui prit un si grand développement sous la Restauration. A la fin de l'Empire on vivait sous l'empreinte de l'esprit romanesque ; l'innocente Mme Cottin faisait encore le bonheur des jeunes femmes qui voulaient épargner leur honneur en servant leur sensibilité ; Mme Cottin n'était plus, mais elle avait laissé le caractère de Malek-Adhel ; il allait si parfaitement à cette génération batailleuse qui enlevait les princesses et épousait les filles de rois ! On était dans le ravissement des amours de Mlle de La Vallière, des loisirs de Mme de Maintenon, sorte de littérature à l'usage du pensionnat de Mme Campan. Si le Directoire avait vu le tendre et philanthropique Ducray-Dumesnil vous raconter les aventures de *Victor*, l'*Enfant de la Forêt*, ou nous dire la douleur du *Petit Orphelin du Hameau*, ou les *Aventures du Pèlerin blanc*, l'Empire se formula dans des conditions plus monarchiques ; on n'eut plus que des princesses sur la scène,

et les souvenirs de Louis XIV dominèrent la société : on traduisait les romans anglais, ceux surtout d'Anne Radcliff, vivant de spectres dans les *Mystères d'Udolphe*, ou dans le *Château des Pyrénées*, aventures terribles qui faisaient frissonner le soir au coin du feu, lorsque la neige froide fouettait les carreaux. La génération impie pouvait lire Pigault-Lebrun, dernier débris de l'école sensualiste, qui avait corrompu le XVIIIe siècle. A côté de ces romans innocents ou pervers, niais ou corrompus, le livre de Mme de Staël avait fait une vive et profonde impression; dans *Corinne*, c'était une intrigue romanesque mêlée à un imposant tableau de l'Italie, ainsi qu'on voit ces épisodes d'un combat de chevalerie que le peintre détache sur un coin de sa toile pour en faire ressortir l'harmonie et en varier le dessin. Ainsi fut l'*Atala* dans le *Génie du Christianisme*. Ceci sortait des romans vulgaires car c'était une espèce de poëme en prose dans la plus noble langue : que comparer à M. de Châteaubriand et qui pouvait égaler ces vives et grandes couleurs ? Toute la littérature romanesque pâlissait devant ces œuvres de la plus haute littérature. Dans *Adolphe*, on aimait à voir descendre M. de Constant des hauteurs politiques pour peindre les vives sensations d'un jeune homme qui avait subi la tempête des passions humaines. M. de Constant s'était peint lui-même comme Mme de Staël, et comme tout ce qui a quelque portée d'avenir; on veut laisser trace de soi, on imprime sa mélancolie à ses œuvres, ses tristesses à ses souvenirs. C'est une étude psychologique, petit poëme, simple épisode, où l'homme se révèle tout entier; les faits marchent sans encombrement, ils se lient les uns les autres sans se heurter.

Cette personnalité intime marque les œuvres de l'Empire et le commencement de la Restauration jusqu'au moment où un genre nouveau s'annonce avec une grande popularité, j'entends parler des romans de Walter-Scott. Une telle célébrité s'explique plus qu'on ne croit par la politique présente et tient aux grandes scènes qu'on a sous les yeux. Walter-Scott est un jacobite, devenu tory parce qu'il n'y a plus de Stuarts. Au moment

où les Bourbons reviennent sur leur vieux trône, toute cette histoire mélancolique des Stuarts prend une nouvelle vie, une immanquable actualité; Walter-Scott a étudié l'Angleterre des guerres civiles; il a vu les opinions, l'entraînante mobilité de la fortune; depuis l'époque de Cromwell jusqu'aux derniers troubles de l'Écosse, tout a été recueilli comme une légende. On traduit donc Walter-Scott avec autant d'entraînement que les poésies de lord Byron, et son esprit bientôt pénétra la littérature française. Lorsqu'une impulsion est donnée, il y a toujours un troupeau qui vient après l'homme de génie; l'histoire avait subi les mensonges des Mémoires, maintenant elle fut condamnée à la plaie des romans historiques : on eut ceux de M. d'Arlincourt, qui puisa dans l'histoire de France ce *Solitaire*, qui voyait tout, entendait tout; il y avait de la verve, du talent et un certain cachet mystérieux. On reproduisait sur le théâtre l'*Étrangère*, le *Renégat*, qui s'agitaient avec tous les ressorts de mélodrame. Le travail si intéressant de M. de Vigny sur *Cinq-Mars*, supposait de fortes études sur le temps de Richelieu; tout ce qui se rattache à un grand fait d'histoire, où se produisent les personnages importants d'une époque, excite naturellement un vif et puissant intérêt. Richelieu, Cinq-Mars, Louis XIII, jouaient un rôle actif, dominant, dans le roman de M. de Vigny, et il était impossible de les mettre plus habilement en scène. Le tort de M. de Vigny fut d'avoir fait Richelieu ridiculement vindicatif; il ne pénétra pas assez dans la pensée de cette œuvre immense d'une monarchie qui se forme. Quand on veut construire un fort gouvernement il faut briser les entraves et marcher droit à son but; par l'exécution de Cinq-Mars, Richelieu brisait les rapports coupables des gentilshommes avec l'Espagne, l'ennemie des Bourbons : comment arrêter le duel si ce n'est par la mort? comment réprimer les habitudes et les priviléges de conjuration assurés à la noblesse si ce n'est par la mort ?

A quelques mois du remarquable roman de Cinq-Mars, il parut, sous le titre bizarre de *théâtre de Clara Gazul*, une suite de

scènes parfaitement dessinées. M. Mérimée était incontestablement un homme d'esprit aux formes dramatiques; il avait cette intelligence parfaite du dialogue qui appartient à si peu de personnes, et ce jet de style qui se révèle au plus haut point dans la Chronique de Charles IX et la Jacquerie : je dois cette justice à M. Mérimée, que le premier, avec une exacte pénétration, il avait parfaitement compris le caractère de la Ligue et de la Saint-Barthélemy. M. Mérimée fait encore des concessions à l'époque, il n'est pas sûr de ses sources, il travaille en romancier à imagination; mais l'intelligence des temps il la possède au plus haut point. On ne trouvait pas cet esprit chez M. Vitet; ses *Barricades* avaient plus le caractère d'un pamphlet politique que d'une œuvre d'art et d'histoire. M. Vitet appartenait à ce que j'appellerai la littérature d'allusions, pauvre littérature qui passe avec les circonstances, et qui consiste à recueillir certains faits, pour les appliquer à un dessein actuel et politique. M. Vitet fut donc pour les scènes historiques ce que M. Armand Carrel était pour l'histoire. Il resta journaliste de l'opposition, voulant apprendre aux générations le moyen d'amonceler les troncs d'arbres sous le pied des chevaux et de dépaver les rues agitées par l'émeute. Le *Lascaris* de M. Villemain est une étude entière sur la Grèce du moyen-âge; M. Villemain ne peut pas se séparer de lui-même; esprit d'étude alors même qu'il fait une œuvre politique, il fouille un sujet; et si cette méthode enlève un peu de popularité à la forme, il reste au fond une belle œuvre d'histoire, et la chose qui les distingue de l'esprit de parti, c'est qu'en faisant des livres de circonstance, M. Villemain pas plus que M. Guizot n'ont pu se séparer de cette grande éducation de leur première vie.

Si le genre Walter Scott domine le roman historique, la littérature allemande, les œuvres de Goëthe, de Schiller, et les contes d'Hoffmann, créent chez nous le genre fantastique; et le premier que je trouve dans cette voie que Cazotte avait si bien préparée, c'est M. Ch. Nodier; évidemment M. Nodier n'a pas créé un seul caractère, ses types sont en Allemagne, et ses

rêves, ses cauchemars, ses petites œuvres fantastiques, ne peuvent égaler ni la hardiesse ni les admirables rêveries d'Hoffmann. M. Nodier avant tout spirituel conteur, narre avec grâce, et se fait lire avec une entraînante facilité; c'est l'époque de son travail que la Restauration : il produit beaucoup; il veut joindre les études d'imagination au matériel de la langue, il prend les deux extrémités, le fantastique et le littéral; les farfadets et les adverbes; curieux de vieux livres, peut-être avec un peu de préoccupation, il affectait une grande science de linguistique; il imita Rabelais, comme il imita Hoffmann. C'est M. Nodier qui créa la préface marchande et fort spirituelle que le libraire Ladvocat mit en vogue. A la dernière époque de la Restauration, on se jeta dans les fantaisies; il parut ce petit livre de *l'Ane mort et de la Femme guillotinée* qui commença la réputation de M. J. Janin; ce titre fit fortune, et le livre spirituellement écrit, plut comme quelque chose qui ressemblait à l'abbé Prévost. Il y a certaine limite que les gens de talent se tracent dans leurs bizarreries; MM. Nodier et Janin les avaient posées: mais après eux vinrent une multitude d'écrivains de troisième ordre qui cherchèrent la popularité dans l'extraordinaire. Rien d'important ne fut produit; on vivait d'imitations. En France, l'esprit a certaines conditions, notre langue a des qualités propres; nous pouvons être clairs, intéressants, en restant toujours nous-mêmes; mais lorsque nous voulons nous jeter dans l'excentrique comme les Anglais, dans le mysticisme comme les Allemands, nous ne gagnons rien; nos habitudes ne sont point aptes à ces formes : est-ce un bien, un mal, je l'ignore, mais notre plume ne trace que des faits simples et droits. Le *Bug-Jargal* de M. Hugo, a-t-il le même charme que la *Notre-Dame de Paris*, qui n'appartient point à la Restauration? *Bug-Jargal* se rattache à une question politique, comme *Le dernier jour d'un condamné*, à une œuvre morale : quelle différence dans la forme, combien il y a d'études et de concentrations sur soi-même dans l'examen de ces douleurs intimes d'un condamné jusqu'à l'heure fatale; c'est une étude profonde, la-

mentable; tableau terrible, mais parfaitement observé; il n'y a pas de plaidoyer plus éloquent pour l'abolition de la peine de mort; nul raisonnement ne peut égaler cet épouvantable récit d'angoisse qui ressemble au tableau que fait le Dante de la douleur d'Ugolin.

Si l'on suivait la marche de l'esprit en France, l'on remarquerait quelque chose de curieusement remarquable, c'est que tous les genres de littérature ont des affiliations et les écrivains des successeurs. Seulement tout se modifie en raison des circonstances dans lesquelles se trouve la société, et par exemple pour ne citer que le roman populaire, est-ce que M. Paul de Kock n'est pas le successeur de la manière et des formes de M. Pigault Lebrun? Seulement le premier venait au temps cynique de la Révolution française, sous le Consulat et l'Empire; il y avait alors des beaux esprits qui se faisaient gloire d'impiété; héritiers fanfarons du XVIIIe siècle, ils en élevaient haut les doctrines et en défendaient les mauvaises mœurs; Pigault Lebrun devint comme l'expression de ces grossières licences, de ces gros mots contre le prêtre, de ces plaisanteries immondes. Il n'en fut pas ainsi de M. Paul de Kock; avec un tact parfait, il vit que le temps était changé, l'impiété importunait, on avait une certaine pudeur dans la dissolution même, on ne s'affichait pas; M. Paul de Kock prit donc le côté ridicule des classes qui s'étaient mises en relief, le ménage de portière, l'élévation inouïe des idées qui enlevait les basses classes pour les jeter dans les conditions supérieures; et tout en amusant par des tableaux vrais et remplis de vivantes images, M. Paul de Kock donnait une leçon remarquable, il prenait en pitié et en ridicule ces prétentions grotesques; sans être cynique, le romancier réveilla mille idées un peu sensuelles, mais toujours plaisantes et gaies; il put se faire lire sans rougir, il fut dans les mains de tous sans ennuyer; et cela, rien que par l'esprit d'observation et un laisser-aller de dialogue. On voit commencer à peine alors des romanciers qui depuis ont développé leurs œuvres riches et abondantes; et l'on ne rencontre encore ni

M. Eugène Sue, ni Mme Dudevant, ni M. Frédéric Soulié qui se vouait à l'art dramatique, ni M. Alphonse Karr. M. Sue, à peine écrivait quelques articles dans les revues, et M. Honoré de Balzac, l'homme saillant parmi eux tous, avait encore sa première manière de romancier; travailleur infatigable, il avait déjà beaucoup produit, sous un pseudonyme, avant de se jeter dans ses remarquables observations des mœurs de la société; cette première forme était un peu celle des romanciers historiques; M. de Balzac avait exploité les donjons des châteaux, les aventures romanesques; il laissa cette routine pour une voie toute d'observation et de philosophie; il fallait passer à travers une révolution politique pour créer de nouvelles mœurs, de nouveaux ridicules, afin de les mettre en scène avec une certaine grandeur et une entière vérité.

L'étude des mœurs se faisait aux derniers temps de la Restauration par la publication des proverbes; comme c'était un genre sans prétention, on s'y livrait avec plus de facilité, comme à des petits jeux de société; M. Théodore Leclercq excella dans cet art de mettre en relief les ridicules, les petites mœurs de la campagne ou des salons de la Chaussée d'Antin. Tout le monde n'ose se hasarder au théâtre; il y a une habitude de la scène, le mécanisme vulgaire d'une pièce auquel on n'aime pas s'astreindre; il faut prodigieusement d'esprit pour les petites scènes qui se tiennent renfermées dans le court espace d'une feuille, et M. Leclercq possédait l'art recherché de se faire jouer dans un salon et de servir d'aliment à tous les faiseurs de vaudevilles. Il devint de mode d'écrire des proverbes et de faire reposer une pièce sur un mot, sur une petite pensée, sur un léger incident; M. Scribe employa cet esprit infini, ce clinquant de mots et de phrases, cet art de délicatement toucher une situation; ses pièces ne furent que des proverbes plus ou moins agrandis. On dialogua beaucoup à la fin de la Restauration; on mit en scène l'histoire et même la politique; les *Soirées de Neuilly* ne furent qu'un pamphlet et cependant chaque soirée était une petite scène qui pouvait servir au théâtre : grands et

petits s'en mêlèrent. Il n'y eut pas jusqu'à un joyeux compagnon du nom de Romieu qui ne fît des proverbes.

La véritable époque de la critique littéraire, fut l'Empire; et cela s'explique parfaitement. Si la vive curiosité s'appliquait aux grandes choses accomplies par l'Empereur, il n'y avait pas pour la classe moyenne cet aliment de petites curiosités qui résulte généralement de l'examen et de la critique politique; on se fût gardé d'oser même médire d'un acte du Pouvoir; chaque fonctionnaire était à l'abri sous l'égide du Gouvernement. Dès lors pour capter la curiosité, on fut obligé de recourir à la critique littéraire; lorsqu'une pièce était représentée sur la scène, lorsqu'un livre paraissait, il était livré à la discussion, non point dans une méchante annonce ou dans quelques articles de complaisance, mais il paraissait une succession d'articles aussi curieux, aussi étendus que le livre même. Le nom de M. Geoffroy avait conquis autant de célébrité que celui de M. de Châteaubriand: c'est qu'il y avait dans ce critique une grande supériorité, un admirable instinct du vrai avec toutes les passions d'un petit esprit haineux du XVIIIe siècle. Les revues étaient sans retentissement; le vieux *Mercure* seul avait le privilége de quelques articles remarquablement écrits par MM. de Châteaubriand, de Bonald ou de Fontanes, critiques éminents eux-mêmes; il n'était pas de haut littérateur qui ne fît le feuilleton: Chénier, Lebrun, Ginguené; et comme tous appartenaient à des opinions diverses, il se forma déjà ces écoles de critique qui accablèrent impitoyablement les écrivains d'une autre coterie. L'examen passionné du *Génie du Christianisme* et de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* montra jusqu'à quel point la jalousie aigre et fanatique peut aller : M. de Châteaubriand fut grossièrement injurié; la critique fut injuste, atrocement acerbe; le talent fut nié, tourné en ridicule; M. de Châteaubriand fut traité en ennemi; on ne lui pardonna rien, ni la nouveauté de ses idées, ni la puissance colorée de son style; on osa dire qu'il ne savait pas le français et qu'il n'était jamais allé à Jérusalem. Geoffroy fut aussi injuste pour les productions

philosophiques ; les attaquant sans pitié, il les flétrit comme mal conçues et déplorablement exécutées ; Voltaire n'avait pas même d'esprit ! Geoffroy ne vit pas la Restauration qu'il aurait saluée de ses transports. Une renommée de critique s'était déjà accrue à côté de la sienne, c'était celle d'Hoffmann, non point le fantastique enfant de l'Allemagne, mais cet homme fort savant, fort original qui parcourait toute l'échelle des mérites littéraires dans des articles remarquablement faits, quoique avec une partialité haineuse. Hoffmann fut l'éminent critique de la Restauration, dans le sens purement littéraire ; il fut aussi acerbe, aussi homme de coterie que M. Geoffroy. A ses côtés, on doit placer M. de Féletz, esprit sage, modéré, avec une profonde érudition, mais peu d'élévation de pensée, d'un style clair et médiocre, et M. Auger élégant prosateur. Chaque fois qu'il s'agissait de critique politique, on voyait apparaître des noms politiques eux-mêmes : ainsi M. Fiévée examinait parfaitement un livre d'économie, de finances ou d'administration, toujours avec l'esprit caustique, mordant des coteries. M. Fiévée s'était fait certaines idées sur la politique et l'administration, et il ne souffrait pas qu'elles fussent contrariées ; il y avait chez lui un dédain, une supériorité qui semblaient proscrire toutes les productions en dehors de lui-même ; à peine admettait-il comme talent M. de Bonald, M. de Châteaubriand ou M. de Fontanes. Dans le parti opposé, comme critiques, on pouvait compter MM. Jay et Tissot, tous deux appartenant à l'école des vieux classiques ; M. Tissot, successeur de Delille, au collége de France, avait cette langue monotone et élégante qui marche dans certaines limites et ne se hasarde jamais en dehors. M. Jay avait un style pur et net qui se ressentait de fortes études ; sa critique sans éclat, avec peu d'idées élevées gardait prédilection pour le XVIIIe siècle, ce qui faussait souvent ses appréciations. Au milieu de ces deux camps on pouvait placer M. Auger, faiseur de notices biographiques, esprit plein de détails et de netteté. Cette habitude de notices développées devint générale dans la littérature ; en écrivant la vie d'un poëte, d'un homme qui avait

marqué dans les lettres ou dans les arts, on s'étendit sur tout un genre, on passa en revue toute la littérature d'une époque, et sous ce rapport M. Auger fut un véritable modèle, dans un genre de littérature qui demandait peu de travail. Les biographies raisonnées devinrent à la mode, la grande collection de M. Michaud fournit des aliments à chacun : à l'occasion d'un poëte on fit une théorie sur la poésie; les articles Shakspeare, Goëthe, Voltaire, Byron, devinrent des grandes thèses d'école dans la *Biographie universelle*, et c'est dans cette vaste compilation qu'il faut rechercher la marche de la critique littéraire pendant la Restauration. Sous ce point de vue d'appréciation sérieuse, il faut placer plus haut que tous M. Villemain; son cours de littérature est plus qu'une œuvre : c'est un monument qui a brisé le sceptre de Laharpe. Le talent de M. Villemain était de faire sortir les questions des idées vulgaires pour les porter dans des considérations générales qui se rattachaient à la marche de l'esprit humain. Dans cette partie de haut examen, M. Villemain était éminemment remarquable; comme il était capable de faire, il était hautement apte à bien juger, condition essentielle; car le rôle seulement de critique fausse le jugement, étouffe les larges idées; on se pénètre trop de l'idée que la mission d'un critique est de donner des coups de férule ou de prodiguer l'éloge : appartient-on à un parti, on loue tout ce qui vous touche, on blâme amèrement ce qui y est opposé, et cela rétrécit naturellement les facultés de l'esprit et du cœur.

La Restauration vit naître les revues et les journaux littéraires; le *Mercure* avait survécu aux temps de l'Empire; mais comme tous ses rédacteurs étaient passés dans la politique active, son éclat tombait, et pendant quelque temps on ne parla que des deux nouveaux recueils qui s'occupaient non-seulement de politique, mais de littérature et de philosophie, la *Minerve* et le *Conservateur*. C'est qu'à côté de la politique, il y a toujours une étude littéraire qui s'y rattache; il ne faut pas croire que l'on puisse séparer facilement les branches diverses de l'activité humaine; il y a une corrélation intime entre les travaux

de l'esprit. L'école littéraire de la *Minerve* fut purement classique. MM. Étienne et Jay étaient les représentants de l'école du XVIIIe siècle et de l'Empire et ceux qui se posaient ainsi comme novateurs politiques étaient très-arriérés en littérature ; ils se disaient conservateurs des saines doctrines, et tout en révolutionnant la monarchie de Louis XIV, ils prétendaient perpétuer la pureté de sa langue. Le *Conservateur*, qu'on accusait d'être si arriéré dans les doctrines politiques, avait au contraire de grandes hardiesses littéraires; le XVIIIe siècle était attaqué non-seulement dans sa pensée mais encore dans ses formes ; M. de Châteaubriand, M. de Bonald, allaient aussi loin en philosophie qu'en politique ; c'était l'école de M. de Maistre, et certainement il y avait une supériorité incontestée pour les formes de style : dans la *Minerve*, jamais de fortes, de grandes idées, une critique froide, un examen réfléchi et sans couleur ; dans le *Conservateur* au contraire, les teintes étaient vives et chaudes comme les tableaux de Girodet. Ces revues, quoique politiques, ne purent se continuer en face de la presse quotidienne. Le temps était si passionné qu'il n'y avait pas de place pour les discussions littéraires ; elles cessèrent de paraître au milieu même de la Restauration. Alors on essaya une autre forme qui eut plus de succès : on était engoué de l'Angleterre, de sa littérature, de sa critique même ; les revues anglaises, si graves, si consciencieusement écrites, tiraient à des nombres d'abonnés immenses, et pourquoi cela ? C'est qu'il existe en Angleterre une aristocratie qui a des loisirs, et une fortune pour acheter des livres ; en France la vie active déborde tout, et l'on ne sait pas dépenser. Le nouveau recueil n'était pas une revue à proprement parler ; il n'y avait ni esprit critique, ni examen ; c'était une traduction ou un extrait des morceaux les plus remarquables qui avaient paru dans les journaux anglais ; aussi porta-t-il le titre de *Revue Britannique*. Le succès en fut considérable, car elle faisait connaître les fragments de tout ce que l'Angleterre produit de littérature, d'art et d'industrie. En même temps, l'opinion catholique essayait deux œuvres capitales pour la polémique et les sciences

philosophiques : la première prenait le titre de *Mémorial Catholique*, sous la direction de M. O'Mahony; le talent éminemment remarquable de M. de Lamennais se déployait là avec vigueur, pour désoler l'épiscopat gallican. M. de Lamennais n'avait point encore ces velléités de démocratie; c'était le prêtre convaincu, intolérant, qui trouvait la loi du sacrilége trop douce, et les prohibitions légales des corporations religieuses, un attentat à la liberté. Rien de comparable à la mâle beauté de style de M. de Lamennais; l'auteur de l'indifférence religieuse se retrouvait avec toute la puissance de son talent; lui seul était le rédacteur éminent; M. le comte O'Mahony était un homme d'esprit et d'imagination, toujours plein de colère. Le second recueil portait encore le nom de *Catholique*, dans un cercle plus large et plus scientifique; catholicisme signifiait l'universalité, et M. d'Eckstein était un des hommes les plus remarquables d'étude. Son but était de faire sortir la polémique sur les sciences et les arts des conditions étroites dans lesquelles on l'avait placée. La science, pour lui, venait d'un principe commun, d'une règle immuable, et il la recherchait dans les mythes anciens et dans la religion révélée. M. d'Eckstein n'était pas toujours clair; sa pensée apparaissait nuageuse, mais il y avait une grande portée de généralisation. Ces deux recueils, quoique rédigés avec un talent incontestable, tombèrent d'eux-mêmes; il n'y avait pas suffisamment de lecteurs.

Les esprits actifs et sérieux ne se découragèrent pas; à une entreprise tombée succédait un nouvel effort; et comme généralement la philosophie nouvelle ne se croyait pas représentée dans les sciences, dans les lettres, il y eut à la fin de la Restauration des tentatives pour fonder et établir des revues en France. Il y a tant d'esprits qui ont besoin de manufacturer leurs idées! On essaya la *Revue de Paris*, collection élégante qui devait s'adresser aux femmes et à la portion aristocratique de la société; ce n'était pas une revue à proprement parler, mais ce que les Anglais appellent un *Magazine*. M. Véron, qui l'avait fondée, s'associa toute la littérature en faveur, et bientôt l'on vit

non point des critiques sur des livres, mais des pièces entières de poésie, d'histoire, des nouvelles et des proverbes sans aucune tendance, sans aucune forme ou préoccupation politiques; on voulait attirer l'attention en dehors des vifs débats de la polémique. Ainsi ne fut pas le but de la *Revue Française* et de la *Gazette Littéraire*, fondées presque également à la même époque : une école se formulait, et cette école se rattachait essentiellement à la politique; les doctrinaires voulaient avoir un organe, non pas éphémère ni futile comme un journal, mais une expression sérieuse, un de ces recueils dans lesquels on peut établir et développer une théorie d'histoire, de morale ou de philosophie, et telle fut la mission de la Revue française. Dans la *Gazette Littéraire* on fit concurrence à la *Revue de Paris*; on y publiait donc des fragments détachés d'ouvrages, des morceaux de littérature et d'histoire, mais avec une telle partialité d'esprit, que nul ne pouvait se faire illusion sur les tendances de l'œuvre, exclusivement doctrinaire et libérale. Enfin la fondation du *Globe* fut la dernière formule de l'école nouvelle, qui se présentait comme critique et philosophique. On ne pouvait contester le mérite des hommes qui se réunissaient dans une communauté de dessein; ils devaient devenir une force parce qu'ils se constituaient en coterie; les intelligences qui se soutiennent bien peuvent arriver haut car elles ne voient rien en dehors d'elles avec une pensée fortement soutenue. C'est dans cette école du *Globe* que commence à se former un critique d'un genre particulier et d'un esprit hors ligne, M. de Sainte-Beuve; il est remarquable que ce soit un concours d'académie qui mette en relief une intelligence hardie qui va contempler de face les productions et la langue classique du grand siècle. M. de Sainte-Beuve avait beaucoup étudié la littérature depuis François I[er] jusqu'à Louis XIV. Cette étude n'était pas devenue chez lui une simple fantaisie; il s'était passionné pour elle à ce point d'en adopter les formes de langage et les règles de versification dans les poésies de Joseph Delorme. M. de Sainte-Beuve avait gardé les

traditions presque du moyen âge; il y avait de la mélancolie, un sentiment intime noblement exprimé, qui allait aux idées nouvelles de la génération. Tout à coup M. de Sainte-Beuve apparaît en critique littéraire avec des examens et des études fort étendues; il porte la main sur les statues de Corneille, Racine, Boileau; c'était hardi, et M. de Sainte-Beuve y dépensa un talent distingué. On exagéra ses pensées en le jugeant; mais en quoi il fut remarquablement vrai, ce fut quand il réhabilita une école trop méconnue par les poëtes et admirateurs du siècle de Louis XIV. N'avait-on pas été très-injuste envers Mlle de Scudéry et sur les écrivains qui avaient précédé les œuvres compassées de la grande période? Boileau avait exercé son esprit satyrique avec une partialité étroite; et si M. Sainte-Beuve s'était circonscrit dans cette pensée juste, il n'aurait pas soulevé contre lui une trop vive réaction; en général, il faut marcher lentement à une idée et ne pas heurter les préjugés.

Aux derniers jours de la Restauration, on voit que la vieille critique s'en va; il arrive des jeunes hommes avec d'autres opinions, en dehors même des doctrines du *Globe;* ils se placent sous la direction des journalistes d'expérience sur un terrain moins absolu. Ici M. Philarète-Chasles, d'une science incontestée, d'un certain instinct littéraire, et qui se rapetisse sous l'influence des idées du XVIIIe siècle : était-ce tradition de collége, était-ce engouement pour le libéralisme? M. Philarète-Chasles voyait mal les questions de réforme, de protestantisme, et cela limitait l'horizon de son point de vue. M. Saint-Marc Girardin, avec un esprit plus éminent, conservait les idées et les formes universitaires; s'il savait mal faire un livre, il écrivait parfaitement un article de journal, travail bien différent: le journalisme exige un esprit vif, saillant, une improvisation active; un livre appelle une grande somme d'attention, des idées larges et généralisées. Le feuilleton avait également un successeur à Geoffroy, fin, spirituel, et d'un style brillant, facile, M. Jules Janin; il avait commencé à faire de la politique, puis il vint s'abriter dans le feuilleton, sa

demeure d'or et de cristal ; il avait écrit son premier livre avec un rare bonheur de mots, et un esprit remarquable d'observation ; dans le feuilleton il se montra d'une manière aussi spirituelle. Mais tel est le défaut du style brillanté que, lorsqu'il est périodique, il devient essentiellement monotone ; les mêmes formes de phrases se répètent, les mêmes figures reviennent ; on sait d'avance le trait, la formule de la pensée. Rien de plus semblable à lui-même que le style léger, et plus il est futile, plus il devient saisissable, c'est un petit carillon argentin qui se répète comme l'horloge de la Samaritaine, ou bien comme ces airs de montres à musique qui viennent à chaque heure jouer les mêmes notes pour les répéter encore le lendemain.

Au reste, dans ce rapide tableau de l'époque littéraire de la Restauration, on a dû remarquer un fait considérable, immense ; c'est le travail intellectuel qui partout s'opère dans la génération avec l'indicible amour de produire, et la ferme volonté de grandir l'intelligence : la presse libre a ouvert de nouvelles carrières, la tribune retentit, et si la pensée politique a trouvé sa représentation, la pensée littéraire a aussi ses organes publics ; l'époque de la Restauration est un temps de travail qui brise et remplace l'engouement pour le XVIIIe siècle ; cette littérature n'est plus assez neuve pour les jeunes hommes, ils appellent les innovations ; des tentatives se font de toutes parts, au théâtre dans le drame, dans la poésie, dans le vaudeville, dans la critique. Ces essais plus ou moins heureux, supposent toujours un labeur ferme, une destinée d'avenir ; or, une époque d'étude n'est jamais perdue pour l'humanité ; il peut y avoir des erreurs répandues ; mais Dieu n'a pas mis l'intelligence dans l'homme pour produire toujours le mal, et au milieu de la décadence des doctrines, il surgit toujours une loi d'ordre qui préserve la société.

CHAPITRE V.

LES ARTS, LES SCIENCES, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE PENDANT LA RESTAURATION.

La peinture —Les écoles en 1814.— David. — Gérard.—Gros. —Girodet. — Vernet. — Paul Delaroche. — L'école nouvelle. — Tendance sous la Restauration. — La caricature. — Dessins politiques. — La sculpture. —Architecture. — Monuments publics.— La statuaire. —La musique.— Fin de l'école de Grétry et de Méhul.—Nicolo,—Spontini,—Boieldieu.— Influence des écoles allemande et italienne.— Auber.—Triomphe de Rossini, — Académie des Beaux-Arts. — Théâtres et artistes. — Les sciences. — Mouvement imprimé à la géologie. — Système de Cuvier. — Les terrains superposés. — La création progressive. — Modification des idées de Laplace. — Ruine successive du matérialisme. — Les sciences d'application. — Premiers essais de chemins de fer et la vapeur. — Les colonisations. — Le commerce. — Développement qu'il prend sous la Restauration. — A l'extérieur. — Système du crédit public. — Confiance et banque. — Meilleure répartition de l'impôt. — Développement de l'industrie. — Des manufactures. — Application des machines à vapeur. — Primes et encouragements. — Exposition. — Industrie. — Débouché. — État de l'ouvrier. — Comment la Restauration a laissé le pays.

1814. — 1830.

La période de seize ans qu'embrasse la Restauration fut non-seulement une époque de travail littéraire avec des résultats éclatants, mais encore un temps d'intelligence et d'activité pour les beaux-arts et la science : faut-il en attribuer la cause aux Bourbons, dignes héritiers des rois protecteurs de tout ce qui illustrait leur règne en mémoire de Louis XIV ; ou bien à l'action pacifique

de ces époques de paix publique où les intelligences peuvent se déployer dans les grandes voies? Tant il y a que je ne pense pas qu'il se trouve dans l'histoire de France une période de seize ans aussi fertile en capacités de toute espèce. Nous sommes trop oublieux du temps passé, trop ingrats peut-être pour tout ce qui est fini; nos préoccupations actuelles nous permettent rarement de jeter un regard attentif sur la fécondité intelligente de la Restauration; la légèreté de nos habitudes, la rapidité de nos émotions qui se succèdent et se pressent, nous empêchent de comparer les faits pour éclairer les jugements de l'histoire. Il y eut alors une collection d'artistes du premier ordre; quelques-uns survivent encore, et pour ceux qui ne sont plus, pourquoi ne rappellerions-nous pas leurs noms à la reconnaissance publique dans ce fatal nécrologue qu'emportent les siècles.

Chaque époque dans les arts est marquée par une commune direction; un homme apparaît qui remue la foule et la conduit esclave derrière son char; David avait fait cette école académique éprise des arts de la Grèce, et qui puisa dans le sentiment républicain l'attrait, la préoccupation de l'antique. Cependant à la fin de l'Empire David vieillissait, il n'était plus le même; cette âme de feu avait fini avec la République; David, premier peintre de l'Empereur, baron ou comte, que sais-je? ne faisait plus que des images, et le tableau du *Sacre* n'est plus qu'une galerie médiocre de portraits. Gérard et Gros, ses élèves les plus chéris, continuaient son école avec la préoccupation de l'Empereur. Lebrun et Van-Meulen suivaient Louis XIV dans ses conquêtes; Gros et Gérard accompagnaient Napoléon pour reproduire ses batailles. Toutes les grandes toiles d'alors retracent les champs de morts, et les épisodes de la paix et de la guerre. Gérard, en conservant les principes de l'école, avait une manière large d'envisager un sujet, une entente merveilleuse des personnages, l'art de les grouper comme dans *la bataille d'Austerlitz*. Gros avait fait des études plus profondes d'académie; il suit David pour les poses, pour le nu; successivement il se poétise jusqu'à sa magnifique *coupole* de Sainte-Geneviève, qui est sa seconde belle manière.

Je n'aime pas d'ailleurs ces peintres de circonstance quelque talent qu'ils aient; ceux qui travaillent pour les passions contemporaines, s'empreignent de je ne sais quoi de médiocre; hommes de génie quelquefois, ils s'abaissent à faire des bulletins de campagne. Girodet me paraît le peintre de la Restauration; il fut pour la peinture, sous l'Empire, ce que M. de Châteaubriand avait été pour la littérature : un esprit solitaire qui avait travaillé dans les régions du beau sans adorer la puissance; il aimait les idées vagues, la poésie dans les conceptions; il croyait que l'art devait s'abstenir des choses matérielles et que les dieux se nourrissaient d'ambroisie. Ainsi, dans la *Galatée*, une des grandes œuvres de Girodet, et qui orna le premier salon de la Restauration, la poésie est magnifique; j'aime ces tableaux simples qu'une belle imagination inspire; cette touche mélancolique qui fait qu'avec un seul personnage on pousse à une indicible rêverie. Ce *Bélisaire*, œuvre de Gérard, qu'un enfant conduit; ces tableaux des Bardes et d'Ossian; cette simple *Galatée*, si belle, et palpitante sous le ciseau! Combien ces émotions solitaires ne sont-elles pas préférables à ces masses de personnages qui s'agitent et se meuvent dans un tableau de bataille! Ces masses de chair ne m'ont jamais inspiré une seule pensée, et l'école flamande seule a corrigé cette vulgarité par les épisodes qui dominent et absorbent les vifs engagements de cavalerie.

M. Horace Vernet suivit dans l'art la même voie que M. Casimir Delavigne dans la poésie; il se fit le peintre des circonstances; rapide comme les événements, il se mit à leur service. M. Delavigne, dans ses *Messéniennes*, avait déploré les grands désastres de l'armée française; M. Horace Vernet se mit à peindre les soldats malheureux, des soldats, puis encore des soldats, des chevaux, puis encore des chevaux; il fit tout pour la popularité; sorte de *Constitutionnel* pour la peinture. M. Paul Delaroche vient à la seconde période de la Restauration, l'époque de Walter-Scott et des sujets d'histoire; on fait des romans sur les vieux temps, sur les époques finies; M. Paul Delaroche donne à tous ses tableaux cette teinte en vogue; il prend les su-

demeure d'or et de cristal ; il avait écrit son premier livre avec un rare bonheur de mots, et un esprit remarquable d'observation ; dans le feuilleton il se montra d'une manière aussi spirituelle. Mais tel est le défaut du style brillanté que, lorsqu'il est périodique, il devient essentiellement monotone ; les mêmes formes de phrases se répètent, les mêmes figures reviennent ; on sait d'avance le trait, la formule de la pensée. Rien de plus semblable à lui-même que le style léger, et plus il est futile, plus il devient saisissable, c'est un petit carillon argentin qui se répète comme l'horloge de la Samaritaine, ou bien comme ces airs de montres à musique qui viennent à chaque heure jouer les mêmes notes pour les répéter encore le lendemain.

Au reste, dans ce rapide tableau de l'époque littéraire de la Restauration, on a dû remarquer un fait considérable, immense ; c'est le travail intellectuel qui partout s'opère dans la génération avec l'indicible amour de produire, et la ferme volonté de grandir l'intelligence : la presse libre a ouvert de nouvelles carrières, la tribune retentit, et si la pensée politique a trouvé sa représentation, la pensée littéraire a aussi ses organes publics ; l'époque de la Restauration est un temps de travail qui brise et remplace l'engouement pour le XVIIIe siècle ; cette littérature n'est plus assez neuve pour les jeunes hommes, ils appellent les innovations ; des tentatives se font de toutes parts, au théâtre dans le drame, dans la poésie, dans le vaudeville, dans la critique. Ces essais plus ou moins heureux, supposent toujours un labeur ferme, une destinée d'avenir ; or, une époque d'étude n'est jamais perdue pour l'humanité ; il peut y avoir des erreurs répandues ; mais Dieu n'a pas mis l'intelligence dans l'homme pour produire toujours le mal, et au milieu de la décadence des doctrines, il surgit toujours une loi d'ordre qui préserve la société.

CHAPITRE V.

LES ARTS, LES SCIENCES, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE PENDANT LA RESTAURATION.

La peinture — Les écoles en 1814. — David. — Gérard. — Gros. — Girodet. — Vernet. — Paul Delaroche. — L'école nouvelle. — Tendance sous la Restauration. — La caricature. — Dessins politiques. — La sculpture. — Architecture. — Monuments publics. — La statuaire. — La musique. — Fin de l'école de Grétry et de Méhul. — Nicolo, — Spontini, — Boieldieu. — Influence des écoles allemande et italienne. — Auber. — Triomphe de Rossini. — Académie des Beaux-Arts. — Théâtres et artistes. — Les sciences. — Mouvement imprimé à la géologie. — Système de Cuvier. — Les terrains superposés. — La création progressive. — Modification des idées de Laplace. — Ruine successive du matérialisme. — Les sciences d'application. — Premiers essais de chemins de fer et la vapeur. — Les colonisations. — Le commerce. — Développement qu'il prend sous la Restauration. — A l'extérieur. — Système du crédit public. — Confiance et banque. — Meilleure répartition de l'impôt. — Développement de l'industrie. — Des manufactures. — Application des machines à vapeur. — Primes et encouragements. — Exposition. — Industrie. — Débouché. — État de l'ouvrier. — Comment la Restauration a laissé le pays.

1814. — 1830.

La période de seize ans qu'embrasse la Restauration fut non-seulement une époque de travail littéraire avec des résultats éclatants, mais encore un temps d'intelligence et d'activité pour les beaux-arts et la science : faut-il en attribuer la cause aux Bourbons, dignes héritiers des rois protecteurs de tout ce qui illustrait leur règne en mémoire de Louis XIV ; ou bien à l'action pacifique

duire toutes les images; on s'en servit et on en abusa. Avec cela vinrent les petits dessins de mœurs qui reproduisent les formes, les costumes de la société. Ceci passe et se succède avec une telle rapidité qu'il n'y a rien de plus disgracieux que ces modes encore si près de nous; ces petits sujets n'ont pas vingt ans de date, et la forme en paraît horriblement ridicule, la coupe des robes et des chapeaux est si extraordinaire qu'on ne peut pas s'imaginer que de jeunes femmes les aient portés à moins de se poser en caricatures. Je voudrais seulement que l'on vît la coupe des habits en 1819, les chapeaux à la Bolivar, les pans des habits effilés venant jusqu'aux talons, le corsage aux aisselles et le col sur la nuque, des bottes pointues avec des éperons de 2 pieds de longueur; les femmes avaient des espèces de casques sur la tête, les guimpes relevées comme les fraises d'Henri IV, des robes festonnées venant au-dessous du mollet, et cela avec d'énormes bottines qui les faisaient ressembler à des vivandières; et pourtant telle était la mode il y a vingt ans.

La sculpture, art si ingrat, quand on la sépare des monuments publics, fit également quelques progrès sous la Restauration; à chaque époque nouvelle il faut des monuments, des arcs de triomphe et des cénotaphes; les gouvernements qui se succèdent ont besoin de laisser mémoire d'eux-mêmes. La Restauration continuant les travaux de l'Empire, conçut quelques monuments élevés à sa propre destinée; la Bourse s'éleva resplendissante, les rues monumentales de la Paix et de Rivoli furent achevées avec l'immense bâtiment du Ministère des Finances; on continua la Madelaine, le Panthéon, le palais des Condé, la Chambre des Députés. Dans cette administration de Paris si vigilante, on s'occupa surtout des halles, des abattoirs, des fontaines, et l'éclairage au gaz vint donner à l'immense capitale l'aspect d'une civilisation avancée. Dans la première période de la Restauration, on s'éprit d'une triste rage de démolition contre les vieux monuments, les châteaux, les tours seigneuriales; on vit se renouveler le vandalisme des comités. En 1789, sous prétexte de frapper la féodalité, on avait brûlé les

titres, déchiré les blasons, et fait une guerre inexplicable à tous les souvenirs de la patrie. Au moyen des déclamations du vieux libéralisme, on tenta de renouveler cette guerre aux beaux-arts; il se forma une bande de spéculateurs, qui achetaient et démolissaient les vieux manoirs pour en retirer les pierres, et les faire servir à des constructions nouvelles. On vit alors, chose triste à dire, les châteaux les plus antiques, les vieilles tours crénelées, tomber sous les marteaux de *la Bande Noire*, ainsi appelée parce que rien n'était comparable à cette rage qui démolissait le passé. En vain l'esprit de la Restauration voulut s'y opposer, on ne l'osa pas, car une opinion l'aurait accusée de vouloir réveiller les traditions de la féodalité expirante. A la fin, l'amour des arts indigné fit tout seul cette résistance morale à l'esprit de destruction; on défendit comme des chroniques de pierre, les vieux créneaux, les tours suspendues aux rochers, ainsi qu'on en voit sur les bords du Rhin, le pays des légendes. On ne fit plus la guerre aux châteaux; les romans de Walter-Scott aidèrent beaucoup les arts. L'esprit de l'histoire sauva les traditions des vieux temps. Le goût se porta vers le moyen-âge; la statuaire dès lors abandonna la forme romaine et antique pour l'étude de l'art gothique. Si quelques artistes conservaient encore des contours mâles et sérieux, le plus grand nombre copia les vieilles statues des cathédrales; on allongea les formes, on fit des anges avec des couronnes d'étoiles au front, avec des ailes longues, des robes longues, des cheveux longs, des traits longs; on fit une nature à part qui n'était ni dans les cieux ni sur la terre; nature de convention, pas même calquée sur les monuments du moyen-âge : où trouvait-on ces figures étiques, ces statues poitrinaires même dans les vieilles cathédrales? la statuaire élégante sous le ciseau de M. Pradier s'occupait à mignarder quelques jeunes femmes aux douces formes, aux suaves contours. M. Cortot modelait ses œuvres; tandis que le jeune David maintenait les traditions mâles et antiques de ses convictions républicaines, M. Lemoine ciselait sa statue de l'*Espérance* et M. Lemaire sa *jeune fille tenant un papillon*.

M. Bosio, fut le véritable sculpteur de la Restauration, elle lui confia les plus belles œuvres, en l'entourant d'honneurs ; M. Bosio fut pour la sculpture ce que Gros et Gérard étaient pour la peinture ; ses premiers temps s'étaient passés sous l'Empire, on peut dire que son talent finit avec les Bourbons.

Si la peinture et la sculpture produisirent des œuvres capitales sous la Restauration, la musique apparut avec non moins d'éclat, et Rossini ne fut-il pas son génie ? L'Empire avait vu finir l'école de Grétry ; Gossec et Méhul lui-même n'avaient pas dépassé le consulat ; et comme David pour la peinture, on aurait dit que la grandeur de leur pensée d'artiste avait fini avec la République ; aux derniers temps de Napoléon, on ne parlait que de la musique de Spontini et de Nicolo ; l'un avait fait la *Vestale*, *Fernand Cortez*, larges œuvres, l'autre les jolis opéras comiques de *Joconde* et de *Jean de Paris*. Quand on voulait de la musique grave et solennelle, il fallait s'adresser à Spontini ; Nicolo était pour les airs faciles, les gracieuses compositions, et certainement la scintillante partition de *Joconde* révélait un art remarquable. Nicolo, avec son imagination si chaude, mourut jeune en plein travail. Alors on marche vers une ère nouvelle : on s'éprend d'abord de Chérubini, compositeur plein d'élan et d'études ; mais ni Spontini, ni l'ingénieux Nicolo, ni Chérubini n'appartiennent à la Restauration ; ils la précèdent et ne produisent plus rien. Ses véritables compositeurs sont Boïeldieu, Aubert et Rossini, artistes choisis dans la période des Bourbons. Boïeldieu, intelligence si vive, si mélancolique à la fois, n'ose pas la musique italienne tout entière ; il est français avant tout, il veut plaire, saisir ; ses airs, tous chantants, deviennent populaires : Boïeldieu a goût pour les sujets historiques, c'est l'époque de Walter-Scott ; il aime les vieux chants, le récit des merveilleuses aventures et des ballades ; s'il a été gai, oriental en reproduisant le *Calife de Bagdad*, il devient presque une légende du moyen-âge dans la *Dame Blanche*. Voici maintenant les *Deux Nuits* qui sont comme son testament musical ; on lui dit qu'il s'affaiblit, qu'il n'a plus de talent, et Boïeldieu

meurt comme plus tard Nourrit sous les coups de la critique. Auber est le compositeur qui se rapproche le plus de Boïeldieu avec une tendance aux airs plus faciles et aux vaudevilles; il fait pour la musique ce que M. Scribe accomplit pour le théâtre; ses partitions pétillent d'esprit, il en met partout, prodigieusement; Auber commence quand Boïeldieu finit; ce n'est pas une continuation, c'est quelque chose à part, comme les vaudevilles et les comédies de M. Scribe. Vous voudriez envain le comparer au grave Lesueur, au gai Berton, au maestro Paër, ce n'est pas eux et c'est un peu d'eux tous.

Rossini, qui est, je le répète, le génie musical de la Restauration, a trop d'esprit pour se faire exclusivement italien; il connaît le fort et le faible de cette école, fort ennuyeuse au fond quand on la laisse dans sa savante monotonie. Rossini sait qu'il doit parler à une génération gaie, spirituelle, étrangère encore aux grandes harmonies de l'école allemande; il emprunte donc tout à la fois à la musique française, à la composition italienne, ce qu'elles peuvent avoir de plus doux et de plus suave pour le reproduire avec son esprit dans de grandes compositions; il s'essaie dans tous les genres, il les parcourt avec une supériorité incontestable depuis la *Gazza Ladra* jusqu'à *Guillaume Tell*. A ses côtés marche Caraffa, qui reste italien, napolitain dans tout son type; Rossini sait bien qu'il doit franciser son style bolonais; son esprit prodigieux se féconde à mesure qu'on le met au défi; on lui dit qu'il n'ose le savant, le grandiose, et il jette Guillaume Tell. L'époque de la Restauration fut le triomphe de la musique, et cela s'explique; indépendamment des goûts personnels peut-être de Mme la duchesse de Berry, la musique est un art essentiellement d'élite qui s'applique spécialement aux classes élevées et qui appelle leur incessante attention. Les grandes compositions en musique ne sont comprises que par les sociétés élégantes; c'est un loisir pour le grand monde, une prétention pour le petit qui veut toujours singer. Avec l'esprit de Rossini on prit goût pour le théâtre italien; alors vinrent les artistes d'élite, tous dans leur jeunesse et la vi-

gueur de leur talent. La troupe italienne fut formée par le soin spécial de la maison du Roi ; ces grands artistes qui nous émeuvent encore aujourd'hui avec la puissance de leur voix, Lablache, Tamburini, ces chanteurs qui font encore l'admiration dans leur âge mûr, furent fixés en France par la munificence de Charles X. La liste des cantatrices embrasse une longue et brillante série depuis Mme Catalani jusqu'à Mme Pasta. Ce fut le temps de Nourrit qui succéda à la voix chevrotante de Lainé; Nourrit, que la mort impitoyable enleva à ce monde musical, sa poésie, sa vie. Ainsi les beaux arts eurent leur époque, et dans cette académie même qui les représente, on remarque une collection d'hommes éminents ; il y a certainement des noms inconnus, des mérites qui ne sont pas justifiés et avec cela un esprit de coterie dominante ; l'institution en elle-même est mauvaise ; grouper les beaux arts dans un même corps, faire juger le mérite d'un peintre par un musicien, d'un musicien par un sculpteur, c'est évidemment fausser la tendance des arts, c'est donner une trop large voie à l'intrigue. Ensuite la jalousie des corps perpétue les anciennes traditions contre les jeunes écoles; la pensée de l'académie des Beaux-Arts n'appartenait point à la Restauration ; elle venait de cette orgueilleuse création de l'Institut, espèce d'encyclopédie permanente avec ses défauts et sa prétention d'universalité. Au temps des arts modestes, il y avait une académie de peinture, une autre de musique, de sculpture, d'architecture, et ces compagnies ne se réunissaient que dans les circonstances rares ; l'universalité en toutes choses c'est la faiblesse, la confusion ou le désordre.

De quelque manière que l'on juge politiquement la Restauration, on ne peut nier la main secourable qu'elle tendit à tous les arts. Aux derniers temps la Liste civile se montra magnifique, elle encourageait tout; elle agrandit le Conservatoire, idée républicaine encore et peu féconde : quels artistes de premier ordre sont sortis du Conservatoire ? le Conservatoire est pour les arts ce que l'École polytechnique est pour le génie ; une institution qui produit une multitude de talents secondaires, mais aucune grande intelligence.

Presque tous les grands compositeurs, depuis Grétry jusqu'à Rossini, sortaient des cathédrales, des organistes, des enfants de chœur, des études solitaires. Dans le Conservatoire au contraire, combien de sujets obscurs et d'ambitions mensongères ; cela répandit le goût de la musique dans les basses classes ; qui ne rêvait de mettre son fils ou sa fille au Conservatoire, et les spirituels romans de M. Paul de Kock révélèrent plus d'une fois cette plaie musicale qui faisait trouver un piano dans la loge de chaque portier.

La Restauration trouva les théâtres dans un état splendide ; le goût de l'Empereur pour la tragédie et pour la haute comédie avait enfanté des artistes : quand la protection est grande, les talents se développent. Talma sous les Bourbons, était devenu presque un homme politique ; républicain de principe, dévoué à l'Empereur par reconnaissance, il ne s'attacha jamais à la Restauration, et pourtant la maison du Roi protégea en lui l'acteur dignement célèbre. On doit remarquer qu'avec cette intelligence qui appartenait aux grands artistes, Talma s'était modifié avec les progrès de l'école moderne ; il avait compris la transition du classique au romantique. Dans *Charles VI* est-il le même que dans *Cinna ?* Il étudie le moyen-âge, nos propres annales : Talma n'est pas seulement un comédien, c'est un érudit, un poëte ; son époque brillante fut la Restauration, comme celle de Mlle Mars ; leur talent avait acquis la perfection. Sous l'Empereur, Talma était trop resté médaille antique, il se modifie à l'époque où la tragédie et le drame se modifient également. Mlle Mars, la violette des Cent-Jours, n'était plus assez jeune pour étudier encore, elle n'était point assez avancée dans la vie pour se retirer de la scène. Aux *Français* brillent à leurs côtés Lafont, Mlles Bourgoing, Georges, Duchesnois ; dans la comédie, les Baptiste, les Armand, Samson et Monrose ; je ne crois pas qu'il y ait d'époque où les *Français* aient brillé d'un plus vif éclat ; depuis ils ont été frappés de mort, et cela s'explique, c'est que chaque genre trouve ses représentants ; à la tragédie, à la haute comé-

die, il fallait des artistes de grande spécialité; quand la tragédie fit place au drame, on vit s'élever des talents qui en reproduisirent les nuances Bocage et Mme Dorval.

A l'Opéra-Comique, sorte de succursale de l'Opéra pour la province, se montrent des acteurs remarquables; Elleviou, Martin, Thénard, Mme Boulanger. Au Gymnase, où il faut un mélange de sentimental, un larmoiement à la manière de Marivaux, on vit Gonthier, Perlet, Mlle Jenny-Vertpré et la petite Léontine Fay, qui selon l'expression spirituelle resta fixée à l'âge de dix ans pendant dix-huit ans; puis le commencement de Mlle Déjazet. Le genre franchement comique, alimenté par de spirituels auteurs de vaudevilles, MM. Désaugiers, Merle, Dumersan, Brazier, Théaulon, Mélesville et Scribe lui-même, étaient mis en action par les acteurs de premier ordre; Brunet était dans sa vogue, et après avoir représenté les Jocrisses, il commençait cette série de rôles comiques dans lesquels il fut aidé par Vernet, Vernet, l'admirable acteur qui avait créé les rôles les plus bouffons et les plus pathétiques. Donnons aussi quelques souvenirs à Pothier, dont l'immense popularité devint européenne; Odry à côté de Pothier, tout cela formait un ensemble de grosse gaîté qu'on ne retrouvera peut-être plus. Ces genres là s'en vont; à chaque temps son caractère, à chaque génération sa vogue. Le Vaudeville s'épuisait à force de produire; il y a des choses qui finissent et il le faut bien, car les idées se renouvellent; il en est des arts comme des artistes eux-mêmes, ils vieillissent; la décadence est la peine de la gloire et du plaisir. Voyez une jeune artiste fêtée, honorée, brillante, elle est entourée de tous les enivrements; mais que Dieu lui fera payer cher tout cela, quand les rides viendront et que ses traits seront moins purs et sa voix flétrie. Le châtiment de la beauté c'est la vieillesse et la laideur; le châtiment de l'esprit, ce sont les douleurs infinies et poignantes de l'intelligence qui s'éteint; il faut bien qu'il y ait des compensations dans ce monde, Dieu a posé le système d'égalité inflexible : que sont devenues ces brillantes actrices de l'Opéra;

avez-vous rencontré quelquefois Mlle Bigottini, papillon léger il y a vingt-cinq ans et aujourd'hui les rides au front; je m'imagine qu'il doit être bien triste pour Mlle Mars de se résigner à l'obscurité des amitiés vieillies; quand on a été enviée, éblouie toute une vie, et qu'on se réveille dans la réalité de l'âge; alors que de douleurs, que de déchirements!

Un travail spécial sur le progrès des sciences sous la Restauration, demanderait un immense développement; un rapide aperçu ne peut toucher que les superficies. Des résultats considérables pourtant furent obtenus pendant cette période de seize années; le premier de tous, ce fut le retour des sciences naturelles vers une concordance incontestable avec les traditions religieuses. Sous ce point de vue, il faut placer en première ligne les travaux de M. Cuvier. Tout le XVIIIe siècle avait été préoccupé d'une seule pensée, démolir l'écriture par la géologie. Boulanger, Buffon lui-même avaient établi des théories sur la formation de la terre fort en arrière des sciences exactes et surtout des expériences par les faits. Il se fit pendant la Restauration un travail tout opposé, et les intelligences les plus éminentes se mirent à la tête. En astronomie M. de Laplace détruisit dans des ouvrages de son âge avancé une partie des doctrines que jeune homme il avait empruntées au siècle où il était né. M. Cuvier, dans la géologie, établit sa théorie sur les temps antédiluviens, sur la formation successive de la terre qui se rapproche de la théogonie de Moïse. Si l'on peut dire que pour les sciences exactes, les mathématiques et la physique, le XIXe siècle ne fit que continuer le XVIIIe; il n'en fut pas ainsi de la géodésie et de la connaissance des terrains superposés, science tout entière renouvelée: ainsi on établit parfaitement la succession des êtres, on ne se divisa plus que sur la théorie des volcans et des eaux; tous reconnurent qu'un cataclysme immense avait brisé cette planète, ainsi que Moïse le raconte; on cessa de dire la matière éternelle, on ne différa plus que sur la cause agissante, on ne railla plus comme Voltaire sur les coquilles trouvées à la crête des montagnes les plus élevées. Nul ne douta désormais

que les eaux n'eussent envahi cet hémisphère et que l'océan n'eut ouvert ses grandes cataractes. L'application de la vapeur comme sytème général, la création des chemins de fer, comme voie et moyen habituel de communication appartiennent également au temps de la Restauration. Le ministère de la marine fit construire des vaisseaux de guerre, se mouvant par cet agent actif, les manufactures employèrent les machines et le Gouvernement favorisa le chemin de fer de St.-Étienne comme essai pour accomplir des grandes lignes; ce que l'Empire avait dédaigné, la Restauration l'accepta et l'on vit dès 1817 un petit navire à vapeur sur la Seine. Toutes les sciences eurent leurs capacités spéciales, après M. de Laplace, l'astronomie compta M. Arago aussi amoureux de renommée que M. de Laplace était d'une modeste obscurité. L'Europe salua M. Cauchy comme un des mathématiciens les plus distingués; après M. Cuvier la géologie compta quelques hommes éminents avec trop d'esprit de système peut-être; dans les sciences, ce dont il faut se garder, ce sont les exagérations, une idée bonne peut fournir mille fausses conséquences, et les idées de M. Cuvier furent forcées. On vit sous la Restauration toute une théorie établie sur la population des astres, et cela fut présenté sérieusement à l'Académie des sciences. Cette Académie, par un trop grand désir de publicité s'était vulgarisée ; elle ne devenait ni plus ni moins qu'une Chambre de Députés où l'on dissertait sans cesse pour se faire mentionner ensuite dans les journaux. Est-ce que Newton, Euler appelaient une tribune permanente pour chacune de leurs grandes conceptions? ils travaillaient, écrivaient, et se livraient aux expériences pratiques.

La seule publicité utile dans les sciences, c'est lorsqu'elles sont appliquées aux arts ou au commerce, aux grandes améliorations agricoles ou manufacturières, et la Restauration fit beaucoup pour agrandir l'éducation industrielle. L'école des Arts-et-Métiers fut sa création, puis elle acheva la grande ligne de canaux; la loi de 1821 permit à l'administration des ponts-et-chaussées de suivre le plan de canalisation tracé sous Louis XV par M. de Machault. Je ne pense pas que l'Europe

pût présenter une réunion d'hommes plus forts, plus spéciaux, plus éminents que l'Académie des Sciences; en géométrie, c'étaient MM. Legendre, La Croix, Biot; pour la mécanique, MM. de Prony et Cauchy; pour l'astronomie, MM. de Cassini, de Bouvard et Mathieu; pour la physique, MM. Gay Lussac, Poisson; pour la chimie, MM. Thénard Chevreul et Darcet; pour la minéralogie, MM. Cordier et Brougnart; pour la botanique, MM. Jussieu, de Mirbel, de Saint-Hilaire; il n'y avait pas jusqu'à l'agriculture et la zoologie qui n'eussent leur tête de science et leur vénérable représentant.

Aux derniers temps de l'Empire le commerce était tombé en l'état le plus déplorable; les transactions étaient complétement suspendues; dans les jours mêmes de sa splendeur, Napoléon avait mal compris les idées de banque, d'échange et d'industrie; il forçait les rapports de peuple à peuple sans jamais rien laisser à la liberté, à la puissante concurrence: quel pouvait être le commerce extérieur, lorsque nul navire ne sortait du port sans devenir la proie des croisières anglaises? le cabotage même était interdit; les revenus des douanes ne comptaient pas un cinquième de ce qu'elles rapportent aujourd'hui, et pourtant ce système s'étendait jusqu'à Hambourg; il y avait des villes complétement ruinées, Bordeaux, Marseille, le Havre, et ce fut merveille lorsque les Bourbons revinrent avec la paix, de voir se rouvrir les ports et toutes les richesses du monde s'y réunir. Dans un pays aussi civilisé que la France, avec des mœurs aussi avancées, une invasion passe et ne ruine pas; dans les années 1814 et 1815 il résulte de la balance commerciale que les revenus de Paris doublèrent; Paris vit grandir sa splendeur, les marchands réalisèrent des sommes énormes, car les alliés laissèrent plus en France qu'ils n'emportèrent, et tel est l'effet du mouvement de la banque que le numéraire ne diminua pas malgré les contributions de guerre. Il suffit de consulter le taux du change sur Ham-

bourg, Londres, Amsterdam, la balance reste presque toujours favorable à la France. Ce qui s'explique : en même temps que les contributions étaient levées, les emprunts étaient pris par les maisons de banque étrangères, les Hoppe d'Amsterdam, les Barring de Londres, d'où il s'ensuivait que les mêmes sommes que la contribution nous enlevait revenaient par l'emprunt; ces transactions multipliées donnèrent de la vie à toutes les opérations financières. A mesure d'une plus active circulation, il se rattache au numéraire une valeur toujours renouvelée aussi : n'est-il pas une branche d'industrie qui ne se ressentit de la double influence de la paix, et du retour des Bourbons; les grandes fortunes pour les tissus, pour l'exploitation des fers, pour les colonies, furent faites alors; la bijouterie, les articles Paris trouvèrent partout des débouchés faciles; le temps même des splendeurs pour la librairie est de cette époque. Dans les années les plus fatales, le nombre des faillites ne s'éleva pas à la moitié de ce qu'il est aujourd'hui; la somme totale des bénéfices opérés dans ces 16 années est inimaginable; tout devint une source de commerce, même les crises de famine qui succédèrent à 1815.

L'accroissement fut progressif et considérable; c'est à la Restauration que la banque doit sa grande consistance et son activité politique; Napoléon ne comprenait pas les banquiers et le crédit, qu'il confondait avec l'agiotage. Les fonds que les Bourbons prirent à 43 fr., ils les laissèrent à 114 fr., et le dernier taux du 3 pour 100 fut à 86 fr.; cela tenait non-seulement à la sécurité qu'inspirait le Gouvernement, mais encore à la bonne foi de ses transactions. Dès ce moment on se préoccupa de tous les intérêts commerciaux; le ministre de l'intérieur créa auprès de lui des conseils de commerce et de manufactures; il dut y avoir tous les cinq ans des expositions publiques pour les produits de l'industrie, on récompensa magnifiquement tout ce que l'industrie faisait pour le pays; sous l'Empire on ne connaissait pas les industriels, ce nom devint honorable sous la Restauration. Des règlements de

police organisèrent en corporations les bouchers, les boulangers; Bercy devint une ville avec ses franchises et son entrepôt; Marseille, le Havre, Bordeaux furent resplendissantes de prospérité, et comme dernier acte on ajouta Alger au système colonial. Et pourtant le commerce ne fut point reconnaissant pour la Restauration; les patentés à 300 fr. menacèrent le plus souvent la légitimité; et cela tenait à de petites jalousies. Dans la politique le pouvoir ne doit pas seulement s'occuper des intérêts, mais encore prendre soin des vanités : on avait fait accroire au commerce que les Bourbons n'avaient de protection que pour la noblesse et les prêtres, et que ce qu'on faisait pour le commerce arrivait par un mouvement naturel en dehors de la Restauration. Généralement une population est d'autant plus difficile à conduire qu'elle est riche et opulente; si les électeurs à 300 fr, avaient craint pour nos relations commerciales, pour la rupture de la paix, pour l'ordre et leur fortune, ils n'auraient point fait autant d'opposition; mais ils étaient pleins de sécurité, leur avenir grandissait; dès lors il n'est pas étonnant que le commerçant se préoccupât de vanités et de politique lorsqu'il n'avait pas à craindre les temps d'orage : la fortune est un peu insolente, et surtout ingrate. D'où il résulta que la classe marchande eut le loisir de faire la part de ses jalousies; elle ne pardonna jamais ni la supériorité intellectuelle, ni la supériorité de naissance. Il lui fallait un gouvernement tout entier à elle, avec ses mœurs, ses habitudes, et sur lequel elle pût compter. Cette circonstance, jointe aux fautes immenses de la Restauration, explique le phénomène d'une prospérité inouie parmi les populations et leur mécontentement incessamment renouvelé. D'ailleurs les doctrines corruptrices étaient descendues dans la classe des ouvriers; la société élevée revenait aux idées religieuses, les ouvriers avaient adopté les principes du XVIIIe siècle; la Restauration en vain cherchait à les moraliser en leur donnant de l'instruction, en les rendant religieux, en les corporant, mais ces principes maladroitement

appliqués étaient dénoncés comme une tyrannie ; l'ouvrier conserva donc son indépendance souvent désordonnée.

Tout en faisant de grands prospectus dans ses lois, la Restauration eut le malheur de faire très-peu pour la classe qui s'était rattachée spécialement à elle, la propriété ; elle parla incessamment du clergé, de ses tendances pour l'aristocratie ; elle compromit l'une et l'autre de ces classes. Au moment donc où s'accomplit cette vie de la Restauration, il est curieux de faire l'inventaire du bien et du mal qu'elle a fait au pays ; il est incontestable que l'époque ne fut pas sans grandeur, en examinant surtout le pays deux fois envahis accablé sous les calamités de toute espèce. Le Gouvernement fit beaucoup pour la prospérité de la France, si bien qu'il la laissa dans une magnifique splendeur. Ce qui détruisit successivement toutes ces œuvres, ce furent les doctrines qui grondèrent autour de lui ; les Bourbons n'avaient pas assez de force pour reconstituer l'ancienne France, ils se servirent des formules administratives de l'Empire, de ses pensées et de ses hommes ; ils voulurent se coucher dans le lit gigantesque de Napoléon, trop grand pour leur taille ; au lieu de s'appuyer sur la popularité capricieuse, bourgeoise et marchande de Paris, ils auraient dû chercher leur force dans la propriété foncière et la province. Voyez aussi quelles doctrines retentissent autour d'eux ; ce qui se publie en politique, c'est la destruction de toute pensée de gouvernement, de force et d'unité ; les écoles royalistes et libérales le battent également en brèche ; en philosophie, comme dans l'enseignement, ce sont les doctrines qui appellent les générations à une indépendance d'esprit et de discussion ; dans l'histoire, on ne parle plus que de la révolution de 1688 ; on exalte la République et l'Empire ; dans la littérature, sur le théâtre, on ne représente que des scènes de révolte, de barricades et d'émotions ; les arts eux-mêmes reproduisent en chantant la révolte des Grecs, le triomphe de Guillaume Tell et la turbulence des lazzaronis sous Mazaniello. Et vous voulez qu'un gouvernement résiste à tant de

causes de ruine ; il ne pouvait se sauver que par l'énergie ou les concessions ; l'énergie devait le conduire à quelques-unes de ces grandes mesures, qui vinrent à la tête de Richelieu après la Ligue, et à Napoléon après la Révolution française et en avait-il la force ? les concessions devaient être franches et larges, sans arrière pensée. Aussi l'œuvre la plus admirable des hommes politiques de la Restauration, fut d'avoir concilié un moment des principes si opposés, l'habileté de M. de Talleyrand, le ministère de M. de Richelieu nous avait reconciliés avec l'Europe ; la politique de MM. de Martignac et de La Ferronaye voulait ra'lier les partis autour de la grande couronne des Bourbons. Dieu sans doute qui a d'autres desseins ne l'a pas permis !

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE GENERALE

DES MATIÈRES.

TOME PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

TENTATIVES DES ROYALISTES POUR PRÉPARER LA RESTAURATION.

(*Première période.*)

CHAPITRE II.

MOUVEMENT POLITIQUE VERS LA RESTAURATION.

(*Deuxième période.*)

CHAPITRE III.

ACCOMPLISSEMENT DE LA RESTAURATION.

CHAPITRE IV.

LE GOUVERNEMENT DE LA RESTAURATION EN 1814.

CHAPITRE V.

LE CONGRÈS DE VIENNE ; DÉBARQUEMENT DE BONAPARTE.

CHAPITRE VI.

MOUVEMENT VERS UNE SECONDE RESTAURATION PENDANT LES CENT-JOURS.

CHAPITRE VII.

PREMIER MINISTÈRE DE LA SECONDE RESTAURATION.

CHAPITRE VIII.

PREMIER MINISTÈRE DU DUC DE RICHELIEU. — RÉACTIONS ROYALISTES.

CHAPITRE IX.

LA FRANCE ET L'EUROPE A LA FIN DE 1815.

TOME SECOND.

CHAPITRE X.

DIVISIONS DU MINISTÈRE DE M. DE RICHELIEU AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

CHAPITRE XI.

MOTIFS DE L'ORDONNANCE DU 5 SEPTEMBRE.

CHAPITRE XII.

GOUVERNEMENT DE LA RESTAURATION APRÈS L'ORDONNANCE DU 5 SEPTEMBRE.

CHAPITRE XIII.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME LIBÉRAL DE LA RESTAURATION.

CHAPITRE XIV.

CHUTE DU CABINET RICHELIEU. — LE MINISTÈRE DESSOLLE.

CHAPITRE XV.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE M. DECAZES.

TOME TROISIÈME.

CHAPITRE XVI.

SECOND MINISTÈRE DU DUC DE RICHELIEU JUSQU'A LA LOI DES ÉLECTIONS.

CHAPITRE XVII.

RETOUR AUX IDÉES ET AU GOUVERNEMENT ROYALISTES.

CHAPITRE XVIII.

NOUVELLE RUPTURE AVEC LES ROYALISTES. — CAUSE DU MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE.

CHAPITRE XIX.

FORMATION ET PREMIERS ACTES DU MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE.

CHAPITRE XX.

DIVISIONS DANS LE MINISTÈRE VILLÈLE. — AFFAIRES D'ESPAGNE.

CHAPITRE XXI.

MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVIII.

CHAPITRE XXII.

AVÉNEMENT DE CHARLES X.

TOME QUATRIÈME.

CHAPITRE XXIII.

DERNIÈRE ADMINISTRATION DE M. DE VILLÈLE JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE M. DE MARTIGNAC.

CHAPITRE XXIV.

LE MINISTÈRE DE M. DE MARTIGNAC.

CHAPITRE XXV.

MINISTÈRE DE M. DE POLIGNAC.

PRÉCIS.

DES DOCTRINES POLITIQUES, DE LA PHILOSOPHIE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS, PENDANT LA RESTAURATION.

CHAPITRE PREMIER.

LES DOCTRINES POLITIQUES PENDANT LA RESTAURATION.

CHAPITRE II.

LA PHILOSOPHIE, LA MORALE, L'HISTOIRE, L'ÉCONOMIE POLITIQUE PENDANT LA RESTAURATION.

